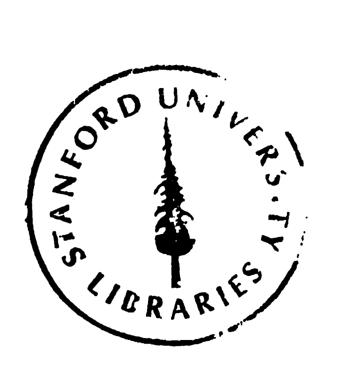


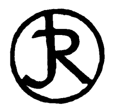


LE
MOYEN AGE

TOME 19

(2ème Série—Tome 10)

1906



LE MOYEN AGE

LE MOYEN AGE

REVUE

D'HISTOIRE & DE PHILOLOGIE

DIRECTEURS :

MM. A. MARIGNAN, M. PROU ET WILMOTTE

SECRÉTAIRE : M. A. VIDIER

2e SÉRIE. — TOME X

(TOME XIX DE LA COLLECTION)



PARIS (VIe)

LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR

5, Quai Malaquais.

1906

JOHNSON REPRINT CORPORATION
111 Fifth Avenue, New York, N.Y. 10003

JOHNSON REPRINT COMPANY LIMITED
Berkeley Square House, London, W.

First reprinting, 1966, Johnson Reprint Corporation

Printed in the United States of America

ÉTUDES SUR L'HISTOIRE DES PRINCIPAUTÉS LOMBARDES

DE

L'ITALIE MÉRIDIONALE

Et de leurs rapports avec l'Empire franc

I

LES SOURCES

M. J. Gay, dans le beau livre consacré par lui à l'histoire de la domination byzantine dans l'Italie méridionale [1], n'a pas cru devoir réserver de chapitre spécial à l'étude des sources, et spécialement des sources narratives de cette histoire. Pour une période aussi vaste, s'étendant du IXe au XIe siècle, la tâche eût été d'ailleurs difficile. La présente notice ne s'applique qu'aux textes latins [2], et spécialement à ceux qui peuvent intéresser l'histoire des rapports des principautés lombardes avec l'Empire franc, depuis Char-

1. *L'Italie méridionale et l'Empire Byzantin, depuis l'avènement de Basile Ier jusqu'à la prise de Bari par les Normands* (867-1071). Paris, 1904, in-8°. (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, fasc. 90.)

2. Parmi ceux-ci, je laisse bien entendu de côté les textes concernant l'histoire générale de l'Italie, ainsi que ceux du duché de Spolète, où le centre historiographique qui se trouvait à l'abbaye de Farfa vient d'être étudié par M. Balzani. Quant aux sources grecques, on trouvera l'indication des textes hagiographiques dans la notice de Capasso citée ci-après; les chroniques à consulter pour la période qui nous occupe sont relevées dans la Bibliographie du livre de M. Gay (p. XIV), et il suffit, à leur sujet, de renvoyer au manuel de K. Krumbacher, *Geschichte der byzantinischen Litteratur*, 2e éd. Munich, 1897, in-8°.

lemagne jusqu'à Otton le Grand. La plupart de ces textes ont été réunis dans le volume des *Scriptores rerum Langobardicarum*, de la série in-4° des *Monumenta Germaniæ historica*, et pourvus par G. Waitz d'excellentes préfaces [1]. Une étude historiographique de ces sources, principalement au point de vue des manuscrits, a jadis été faite par Bethmann [2]. Capasso a esquissé un tableau assez superficiel dans l'introduction de ses *Monumenta Neapolitani ducatus* [3], et fait œuvre plus utile en donnant, en 1880, des sources de l'histoire des provinces méridionales, une liste très complète accompagnée d'une bibliographie abondante et précise [4]. Malgré son travail, malgré les préfaces de Waitz, il n'est peut-être pas inutile de présenter aux lecteurs français, sans prétendre apporter rien de nouveau, un tableau sommaire des résultats acquis à ce sujet, et de brèves notices sur ces textes, qui intéressent d'une manière si directe l'histoire de Charlemagne et de ses successeurs en Italie.

De même que les princes de Bénévent semblent avoir tenté de se poser en successeurs des rois lombards, de

1. *Monumenta Germaniæ historica. Scriptores rerum Langobardicarum et Italicarum, sæc. VI-IX.* Hanovre, 1878, in-4°.

2. *Die Geschichtschreibung der Langobarden*, dans *Archiv.*, t. X, p. 335-414. La majeure partie du mémoire est bien entendu consacrée à Paul Diacre et à ses continuateurs.

3. *Monumenta ad Neapolitani ducatus historiam pertinentia*, t. I. Naples, 1881, in-4°.

4. *Indicazione delle Fonti della storia delle provincie Napoletane dal 568 al 1077*, dans *Archivio storico per le provincie Napoletane*, t. V, 1880, p. 437-469. L'existence de ce répertoire permet de ne signaler en principe que la dernière édition d'un texte, en renvoyant au travail de Capasso pour les éditions aujourd'hui vieillies qui se trouvent dans les recueils de Pellegrino (*Historia principum Langobardorum*, Naples, 1643, in-4°), de Pratilli (*Historia principum Langobardorum*, Naples, 1749, in-4°), de Grevius (*Thesaurus antiquitatum Italiæ*, Utrecht, 1694, 12 vol. in-fol.), de Di Blasi (*Series principum qui Langobardorum ætate Salerni imperarunt... ab a 840 ad a 1087.* Naples, 1786, in-fol.), etc., et même de Muratori.

même leurs historiens se rattachent à ceux de ces mêmes rois. L'historiographie lombarde de l'Italie méridionale a une double origine : d'une part, ce sont les catalogues de ducs et de princes, imités des catalogues de rois, accompagnés parfois de notes historiques, qui se développent au point de prendre la forme de chroniques ou d'annales. D'autre part Paul Diacre a trouvé des continuateurs qui ont repris le récit des évènements au point où lui-même l'avait laissé, c'est-à-dire à la coupure marquée, dans l'histoire d'Italie, par la chute du royaume de Didier et la conquête carolingienne. Ce sont les œuvres de ce genre qui constituent pour l'histoire de l'Italie méridionale la source la plus abondante et la plus sûre. Ce sont elles que je passerai d'abord en revue.

I. — Sources du Mont-Cassin.

Le recueil de morceaux divers dont G. Waitz [1], en dernier lieu, a publié la majeure partie sous le titre de *Chronica Sancti Benedicti Casinensis*, se compose de deux parties bien distinctes, transcrites dans un manuscrit du Mont-Cassin [2], de deux mains différentes, et longtemps publiées séparément [3]. La première, dont les érudits du XVIIIe siècle et de la première partie du XIXe siècle désignaient l'auteur sous le nom d'*Ignotus Casinensis*, est un récit des évènements dont les pays voisins du monastère

1. *SS. Rer. Lang.*, p. 467.

2. Sur ce ms., qui porte le n° 353 dans la bibliothèque du Mont-Cassin, cf. Bethmann, dans l'*Archiv*, t. X, p. 389-395, qui donne un état précis et détaillé des divers morceaux dont il est composé. On trouvera un fac-simile des deux miniatures placées en tête du volume dans Tosti, *Storia della badia di Monte-Cassino*, t. I (Naples, 1842, in-8°), p. 100, cf. aussi p. 128.

3. On trouvera l'indication de ces diverses éditions partielles dans Capasso, *op. cit.*, p. 443.

furent le théâtre de 839 à 867 [1], intéressant principalement au point de vue de l'histoire des invasions des Sarrasins, et de l'expédition dirigée contre ceux-ci par l'empereur Louis II. Le texte doit même avoir été écrit à une époque à laquelle le séjour du souverain dans les provinces lombardes se prolongeait encore, car celui qui l'a rédigé paraît ignorer la prise de Bari, en 871, et les évènements qui la suivirent [2]. Il constitue donc, malgré sa détestable latinité [3], une source de premier ordre : l'auteur, pour les dernières années, était témoin oculaire, et, pour la partie de son œuvre relative aux premières invasions, tenait ses renseignements *ex majorum dictu* [4]. Il a même eu entre les mains un document officiel, le capitulaire préparant l'expédition contre les Sarrasins, qu'il a inséré *in extenso* dans sa chronique [5].

La seconde partie, que l'on désignait seule autrefois sous le titre de *Chronica Sancti Benedicti*, est moins une chronique qu'un recueil de matériaux destinés à servir de point de départ à un ouvrage de ce genre. C'est un tableau synchronique des abbés du Mont-Cassin et des ducs lombards allant jusqu'à l'année 872, suivi de diverses listes d'empereurs, de papes, de ducs, accompagnées de notices historiques et qui se prolongent jusqu'au début du xe siècle. La compilation de ces catalogues, l'idée de les joindre au

1. Ce récit est d'ailleurs précédé d'une courte histoire des origines du monastère et de son existence jusqu'à la fin du VIIIe siècle, extraite et abrégée de l'*Historia* de Paul Diacre.

2. Je me sépare sur ce point de l'opinion de Bethmann, d'après lequel (*Archiv.*, t. X, 390) le texte n'aurait été écrit qu'en 872.

3. Cf. sur la langue de l'auteur, Bethmann, *Ueber den Sprachgebrauch des Chronicon Casinense und des Andreas presbyter von Bergamo*, dans *Archiv*, t. IX, p. 659, qui d'ailleurs ne paraît tirer, des minutieuses observations philologiques et grammaticales faites par lui, aucune conclusion de caractère général.

4. *Chron. S. Benedicti*, c. 22, p. 480.

5. *Ibid.*, c. 3, p. 469.

texte précédent[1], doivent sans doute être attribuées à l'abbé Jean, dont l'abbatiat se place entre le 22 août 915 et le 31 mars 934, et dont Léon d'Ostie[2] et Pierre Diacre[3] mentionnent les travaux historiques[4]. Peut-être même la seconde partie du manuscrit doit-elle être considérée comme autographe[5].

Les *Annales Casinates breves*[6] ne sont qu'une série de courtes notes annalistiques[7], allant de 915, date de l'expulsion des Sarrasins du Garigliano, à l'année 1042, et inscrites, dans un manuscrit du Mont-Cassin, en marge d'une table des cycles de dix-neuf ans selon le comput de Bède[8].

Malgré le titre et le caractère de son ouvrage, c'est à la série des chroniqueurs du Mont-Cassin qu'il faut rattacher

1. L'abbé Jean est représenté sur la première page, offrant le volume à saint Benoît; au début du XIIe siècle Pierre Diacre désigne sous le nom de *Chronica Johannis abbatis* l'ensemble des textes contenus dans celui-ci. Il en est de même de Léon d'Ostie, cf. la note suivante.

2. *Epistola ad dominum Oderisium*, *Mon. Germ.*, *SS.*, t. VII, p. 575 : « mox itaque repertis illis ipsis scriptiunculis, quæ de hac eadem materia lacinioso licet stilo videbantur vel breviter exarata, et precipue Chronica Johannis abbatis qui primus in Capua Nova monasterium nostrum construxit. »

3. *Liber de viris illustribus Casin.*, c. XV ; Migne, t. 173, col. 1024 : Johannes supradicti Casinensis cœnobii abbas, vir nobilis carne et spiritu, de persecutionibus ejusdem cœnobii, et de miraculis inibi factis chronicam succinctam sed valde necessariam loco descripsit.

4. Il appartenait d'ailleurs à la famille des comtes de Capoue, et à ce titre il devait s'intéresser à l'histoire de celle-ci.

5. Bethmann, *op. cit.*, p. 394.

6. Publiées par Pertz, *Mon. Germ.*, *SS.*, t. III, p. 171 ; cf. Gattola, *Accessiones*, t. II, p. 838.

7. Hirsch, *De inferioris Italiæ annalibus*, p. 49-52, suppose que ces *Annales Casinates* ne seraient qu'un extrait d'*Annales Casinenses* plus anciennes et plus étendues, qui auraient elles-mêmes été utilisées pour la rédaction des *Annales Cavenses minores*, mais son argumentation ne m'a pas semblé convaincante.

8. C'est le ms. n° 3 du Mont-Cassin. On en trouvera une description détaillée, mais très brève en ce qui concerne les annales elles-mêmes, dans la *Bibliotheca Casinensis*, t. I, p. 85.

l'*Historia Longobardorum Beneventanorum*[1] d'Erchempert, moine au Mont-Cassin[2], mais chassé du monastère comme ses compagnons par l'invasion des Sarrasins, et forcé de séjourner durant plusieurs années à Capoue. Son ouvrage, le plus complet et le plus intéressant de ceux que nous avons à passer en revue, pousse le récit des évènements jusqu'au mois de janvier de l'année 889, et la dernière phrase indique que l'auteur se proposait de le continuer[3]. L'œuvre est donc restée interrompue, mais il est douteux que ce soit par la mort de l'auteur, si ce dernier doit, comme il est vraisemblable, être identifié avec un *Erchempertus monachus de Castro Casino*, auteur d'un martyrologe et d'un traité de comput, conservés dans un manuscrit de Madrid[4], et datant du début du xe siècle. Quoi qu'il en soit, il paraît certain que le texte qui nous est parvenu représente bien l'*Historia* telle que l'auteur l'avait laissée, car ni Léon Diacre[5], qui donne quelques renseignements sur Erchempert, ni l'auteur anonyme du *Chronicon Salernitanum*[6] qui l'a utilisé, ne semblent avoir connu de rédaction plus complète que celle que nous possédons. Erchempert se proposait de reprendre l'histoire des Lombards au point où l'avait laissée Paul Diacre, c'est-à-dire à l'époque de la conquête franque, à la chute de Didier, et à la constitution de la principauté indépendante de Bénévent sous le gouvernement d'Arichis. Il paraît avoir utilisé pour cette

1. *SS. Rer. Lang.*, p. 234.
2. Il était lui-même originaire du comté de Teano.
3. *Hist. Long. Ben.*, c. 32, p. 264 : « quod deinceps egerint, presenti opusculo inseram. »
4. Ms. A. 16 de la Bibliothèque Nationale. Le ms. est du xiie siècle mais paraît représenter un original plus ancien (*Neues Archiv*, t. VI, p. 285) qui d'après la date à laquelle s'arrêtent les tables de comput qui y sont contenues devait dater du début du xe siècle (cf. *Archiv*, t. VIII, p. 176 et 187).
5. *Chron. Casinense*, l. I, c. 47. Cf. aussi Pierre Diacre, *Liber de viris illustr. Casin.*, c. 14 (Migne, t. 173, col. 1023).
6. Sur le *Chron. Salernitanum*, cf. infra, p. 14.

première partie une continuation de Paul Diacre composée au Mont-Cassin, et pour la suite, avoir voulu traiter en détail des évènements qu'il avait vu s'accomplir sous ses yeux, ou de ceux qui s'étaient produits au temps de la génération précédant la sienne, et dont il était instruit par les récits de témoins dignes de foi [1]. Pour la majeure partie de son récit, en effet, il n'est point à proprement parler contemporain, car il devait être encore jeune en 886, puisqu'il parle de son *preceptor* qui, à cette date, l'accompagnait à Capoue [2]. D'autre part il fait à diverses reprises appel à l'autorité des témoins qui lui ont rapporté tel ou tel fait [3]. D'ailleurs, dans toute cette dernière partie de son œuvre, la plus considérable et la plus intéressante, il paraît bien informé et assez impartial. S'il se montre naturellement peu favorable aux ducs francs de Spolète [4], toujours prêts à menacer l'indépendance des principautés lombardes, il sait rendre justice aux qualités de l'empereur Louis II [5], et s'il prend le parti de ses compatriotes molestés par les compagnons de l'empereur [6], il a des paroles de blâme pour la trahison dont le duc Adelchis se rendit coupable vis-à-vis de ce dernier [7].

Il faut descendre jusqu'au début du XIIe siècle pour trouver à l'abbaye du Mont-Cassin un nouvel historien. Le moine Léon, originaire du pays des Marses et appartenant peut-être à la famille des comtes qui le gouvernaient, bibliothécaire du monastère, eut, à l'occasion de procès

1. *Hist. Long. Ben.*, c. 1, p. 234.

2. *Ibid.*, c. 21. Or Erchempert se proposait de « precipue ab Adelgiso... ystoriolam condere Langobardorum Beneventum degentium », c'est-à-dire depuis le milieu du IXe siècle.

3. *Ibid.* : « tot mihi sunt testes quot pene homines versantur in urbe », et c. 22 : « ut a referentibus audivi. »

4. *Ibid.*, c. 17-18, c. 25, c. 62, c. 79.

5. *Ibid.*, c. 20 et 34.

6. *Ibid.*, c. 34.

7. *Ibid.*

soutenus par celui-ci, le devoir d'étudier certains points de son histoire. Il poursuivit ces travaux, et consacra à l'histoire de sa maison une œuvre qui pousse le récit des évènements jusqu'à l'année 1094, et dont nous possédons quatre rédactions [1]. Léon, entré à l'abbaye vers l'an 1060 et y ayant passé sa vie jusqu'aux premières années du XIIe siècle, époque à laquelle le pape Pascal II l'appela à l'évêché d'Ostie (d'où le nom de Léon d'Ostie sous lequel le chroniqueur est habituellement désigné [2]), a connu et utilisé à peu près tous les textes antérieurs provenant de son monastère, non seulement les ouvrages historiographiques [3], mais aussi les documents diplomatiques. Au point de vue du récit des faits du IXe siècle, il n'ajoute à peu près rien au *Chronicon Sancti Benedicti* et à l'*Historia* d'Erchempert, qui lui ont servi de sources, mais pour le Xe il est susceptible de fournir un certain nombre de renseignements que nous ne retrouvons pas ailleurs, sans parler de ses analyses de pièces d'archives, analyses qui semblent faites avec soin, et qui peuvent rendre des services pour certains actes dont les textes ont aujourd'hui disparu.

Aux sources du Mont-Cassin on peut joindre la chronique qu'un moine d'une autre abbaye bénédictine, celle de Saint-Vincent du Vulturne, au diocèse d'Isernia, du nom de Jean, entreprit au début du XIe siècle, à l'instigation de l'abbé Girard [4]. Encouragé dans son travail par le pape Pascal II, auquel il communiqua en 1108 le début de son livre, durant le séjour fait par le souverain pontife à Bénévent [5], le moine Jean termina

1. Publ. par Wattenbach, *Mon. Germ.*, *SS.*, t. VII, p. 574.

2. On l'appelle aussi parfois *Leo Diaconus* ou *Leo Marsicanus*.

3. La liste de ses sources a été dressée par Wattenbach, *op. cit.*, p. 559-560.

4. Muratori, *SS. Rer. ital.*, t. I², p. 326 C.

5. *Ibid.*, p. 327 A. — Sur le séjour du pape à Bénévent dans les trois derniers mois de l'année 1108, cf. Jaffé, *Regesta pontificum*, n° 6205 *et suiv.*

son *Chronicon Vulturnense* sous l'abbé Benoît (v. 1110-1130) auquel il le dédia[1]. Le manuscrit original, orné de peintures curieuses, bien que moins remarquables que celles de la Chronique de Sainte-Sophie, a fait partie de la Bibliothèque Barberini[2], et se trouve aujourd'hui conservé à la Bibliothèque du Vatican. L'auteur annonce, au début de sa préface[3], l'intention de marcher sur les traces d'Eusèbe, d'Isidore de Séville, de Paul Diacre, et commence en effet son œuvre par une chronique du monde, depuis la Création jusqu'à la première Croisade, divisée en six âges, selon le type de Bède, suivie d'un catalogue des papes allant jusqu'en 1124. L'histoire proprement dite du monastère débute par la pure et simple reproduction d'une vie des premiers abbés (vers 720-730), composée à la fin du VIIIe siècle par un certain Autpert[4], et d'une autre biographie, sans valeur, des mêmes personnages[5]. L'œuvre même du moine Jean, qui vient ensuite, a consisté à « *instrumenta operum diversorum denique post catalogum imperatorum pontificumque Romanorum, ducum quoque et principum Langobardorum vitas, decessus, seu actus abbatum nostrorum pleniter digerere, precepta etiam regum, ducum, principum, vel quorumlibet oblationes fidelium admiscere*[6]. »

1. Muratori, *SS. Rer. ital.*, t. I², p. 326 B. — Jean fut lui-même plus tard abbé de Saint-Vincent, de 1130 à 1154.
2. Sous la cote XXXIV, 42. La meilleure description et la plus détaillée est celle de Bethmann (*Neues Archiv*, t. II, p. 344-347, cf. aussi *Archiv*, t. XII, p. 386), qui donne une analyse très détaillée du ms et indique les nombreuses corrections à faire aux reproductions de dessins publiées par Muratori. La seule édition est celle de Muratori (*SS. Rer. ital.*, t. I², p. 325-523). Mais elle est fort défectueuse et présente des lacunes étranges. M. Federici, de l'Université de Rome, a entrepris de donner du texte une édition correcte (cf. *Archivio storico Romano*, 1901, p. 476)
3. *SS. Rer. ital.*, t. I², p. 326 D.
4. Publiée également par Waitz, *SS. Rer. Lang.*, p. 547.
5. Cf. *SS. Rer. Lang.*, p. 546.
6. *SS. Rer ital.*, I², p. 327 B.

C'est à Erchempert[1] qu'est empruntée la majeure partie du récit pour la partie qui s'étend jusqu'à la fin du IXe siècle, mais, pour la suite, Jean n'avait plus à sa disposition de source aussi copieuse et aussi sûre ; par suite les renseignements qu'il donne sont souvent bien peu précis, sauf les indications qui paraissent empruntées à une source annalistique, qui se présentait peut-être sous la forme d'un catalogue des princes lombards avec notes historiques, ou à un catalogue abbatial. Mais l'élément narratif est peu de chose dans l'ensemble de l'œuvre. Ce qui fait le principal intérêt de celle-ci, ce sont les documents diplomatiques insérés *in extenso* dans l'ouvrage. Le *Chronicon Vulturnense* est un cartulaire tout autant et plus qu'une chronique. Un certain nombre de ces documents, surtout parmi les plus anciens, peuvent d'ailleurs être considérés comme des faux. D'autre part, il est facile de s'apercevoir que les transcriptions ont été faites avec quelque négligence, ou même avec des altérations et des simplications volontaires. La chronologie est d'autre part fort hésitante, et déjà Muratori avait eu à relever de fréquentes contradictions entre les dates des diplômes et celle des abbatiats auxquels ils sont attribués. Le plus ancien de ces documents est un précepte de Gisolf I de Bénévent, probablement faux et rapporté à l'an 703[2], le plus récent une restitution faite au monastère, au mois d'août 1059[3]. Les pièces sont rangées par abbatiats sous réserve des erreurs dont je viens de parler, mais sans aucun souci d'un ordre chronologique rigoureux.

1. Bethmann, *Archiv*, t. X, p. 375.
2. *SS. Rer. ital.*, I², p. 347.
3. *Ibid.*, p. 515.— La chronique proprement dite va jusqu'à l'année 1071, et Jean (*ibid.*, p. 327 E), se proposait de la continuer jusqu'au temps de l'abbé Benoît.

II. — Annales de Bénévent.

L'historiographie bénéventaine, pour la période qui nous occupe, est représentée par deux séries d'Annales désignées toutes deux sous le nom d'*Annales Beneventani*[1], sans parler d'une série d'Annales fausses, publiées par Pratilli[2] et composées à l'aide des premières de celles que j'indique ici : ce sont les *Annales Beneventani I*[3], qui vont de 788 à 1113, et les *Annales Beneventani II*[4],

1. Publiées toutes deux parallèlement par Pertz (*Mon. Germ.*, *SS.*, t. III, p. 173) qui donne aux premières le n° 1, aux secondes le n° 3, en réservant le n° 2 aux Annales de Pratilli, qu'il me semble inutile de faire entrer en ligne de compte.

2. *Hist. princ. Langobardorum*, t. IV, p. 360-380.

3. Pertz ne paraît pas en avoir connu de mss. et les donne seulement d'après les éditions antérieures. Capasso (*Archivio storico Napolitano*, t. V, p. 449), cite inexactement le ms. Vat. lat. 4925. En réalité il s'agit du ms. Vat. lat. 4928, qu'il n'est peut-être pas sans intérêt de décrire brièvement ici. C'est un volume de 363 feuillets de parchemin, plus quatre feuillets de garde, daté de 1120 environ, car au fol. 100, v°, se trouve la mention du possesseur du ms., le doyen Jean qui vivait à cette date (Falcon de Bénévent, *Chronique*, dans Muratori, *SS. Rer. ital.*, t. V, p. 96). Il provient, comme l'indique une note au 2° folio de garde, du cardinal Sirlet, et antérieurement, d'après une indication d'Assemani, au fol. 1, aurait été conservé au monastère de Sainte-Sophie, ce qui est confirmé par une note en haut du fol. 9, r°, relative à l'élévation au cardinalat d'Ascanio Colonna, abbé de Sainte-Sophie (5 juin 1606). Le ms., d'écriture lombardo-bénéventaine à rubriques, est ainsi constitué : Fol. 1-8 v° : Annales. — Fol. 9-14 v° : Calendrier, ne contenant ni obits ni mentions historiques. — Fol. 15-24 : Traité de comput. — Fol. 25-100 : Bréviaire. — Fol. 100 v°-363 : Psautier. Les huit premiers feuillets, qui contiennent les Annales, sont réglés à la pointe au recto. A gauche sont indiquées, en noir, les années de l'incarnation, puis, en rouge les indictions. Sur les blancs ainsi ménagés ont été inscrites les mentions historiques, dont les premières sont des obits, et qui en général n'occupent qu'une ou deux lignes, sauf depuis l'année 1083. A partir de 1114 les indications d'années sont disposées de deux en deux lignes, de façon à prévoir des notices plus abondantes. Mais les blancs ainsi ménagés sont restés vierges.

4. Ces Annales se trouvent dans le ms. Vat. lat. 4939, contenant la Chronique de Sainte-Sophie, dont j'aurai occasion de reparler plus loin.

allant de 759 à 1119, avec deux additions relatives aux années 1120 et 1128.

Ces dernières Annales proviennent du monastère de Sainte-Sophie. Quant aux *Annales Beneventani I*, certaines mentions me paraîtraient de nature à faire supposer qu'elles ont reçu leur forme actuelle dans le monastère de Saint-Barthélemi[1]. Les notices de ces deux séries annalistiques offrent d'ailleurs entre elles de très grandes analogies, et il est certain qu'elles ont eu une source commune[2], tout au moins un *substratum* commun, et remonter à d'anciennes Annales Bénéventaines aujourd'hui perdues, mais que semblent avoir également utilisées au XII[e] siècle, au moins pour la partie antérieure à 1024, les rédacteurs des *Annales Barenses*[3] et des Annales dites de Loup le Protospataire[4]. Ces deux derniers textes, bien que très postérieurs, sont donc à consulter même pour la période qui nous occupe. Cette source commune, selon F. Hirsch[5], aurait eu le caractère d'une chronique plutôt que d'un texte annalistique. C'est ce qui explique-

Elles ont été transcrites d'une seule main jusqu'à l'année 1119, au fol. 15. Puis une autre main a préparé la suite en inscrivant la série des années et des indictions de 1120 à 1137. La mention annalistique de l'an 1120 est contemporaine, car on avait laissé pour l'inscrire un blanc suffisant entre les indications d'années 1120 et 1121, tandis que pour 1121-1137 ces indications d'années se suivent sans qu'on ait ménagé entre elles d'intervalles. En regard des années 1122 à 1126 ont été écrits ces mots : « Ex legibus Justiniani. Omnia autem privilegia que data sunt a nobis sacrosanctis ecclesiis et religiosis episcopis et clericis sive monachis maneant immutabilia. » — Enfin une dernière main a rajouté la mention relative à 1138.

1. Cf. années 838, 839 (qui se retrouvent dans les *Ann. Beneventani II*), et 1112, date à laquelle les deux séries se séparent.

2. Source commune allant peut-être seulement jusqu'à 1112 (Hirsch, *De inferioris Italiæ annalibus sæculi X et XI*. Berlin, 1864, in-8°, p. 9-11), car à partir de cette date les deux séries deviennent nettement distinctes, et rapportent des événements différents.

3. Publ. par Pertz, *Mon. Germ.*, *SS.*, t. V, p. 58.

4. *Ibid.*

5. *De inferioris Italiæ annalibus*, p. 11-16.

rait les nombreuses incertitudes et les inexactitudes des *Annales Beneventani I et II*, des *Annales Barenses* et de Loup. Il serait alors un peu surprenant que tous les textes dérivés de cette chronique perdue aient pris la forme annalistique. Je croirais plutôt à des annales anciennes, présentant, peut-être par la façon même dont elles avaient été transcrites, des difficultés ou des imperfections chronologiques, qui ont passé dans les documents que nous possédons aujourd'hui, et qu'il faut constater sans chercher à les expliquer, comme les historiens des siècles derniers, par l'emploi de *styles* divers (florentin, pisan, etc.), pour le point de départ des années de l'Incarnation. C'est d'ailleurs la pauvreté des sources pour le début du xᵉ siècle qui fait le principal intérêt de ces Annales, car leurs mentions sont en général bien brèves et bien sèches, et ne suffisent point à remplacer les récits d'Erchempert.

Quant aux sources secondaires relatives à Bénévent, elles sont sans grande importance. Le récit en vers de la translation des Douze-Martyrs [1], en 760, mentionne quelques-unes des constructions d'Arichis, qui fut, comme l'on sait, un grand bâtisseur. La *Translatio sancti Mercurii* [2], vers 768, ne contient à peu près aucun renseignement historique, et si la *Translatio sancti Heliani* [3] fait connaître une ambassade envoyée par Arichis à Constantinople, elle n'en indique ni l'objet, ni les résultats. La *Translatio sanctorum Januarii, Festi et Desiderii* [4], et la *Translatio sancti Bartholomei* [5] sont encore moins importantes au point de vue historique.

1. *SS. Rer. Lang.*, p. 574 ; *Bibl. hag. lat.*, nº 2299. On en a également une translation en prose (*AA. SS. Boll.*, sept., I, p. 142-144 ; *Bibl. hag. lat.*, nº 2300).
2. *SS. Rer. Lang.*, p. 576 ; *Bibl. hag. lat.*, nº 5936.
3. *SS. Rer. Lang.*, p. 581 ; *Bibl. hag. lat.*, nº 3799.
4. *AA. SS. Boll.*, 19 sept., VI, p. 888 ; *Bibl. hag. lat.*, nº 4118.
5. *AA. SS. Boll.*, 25 août, V, p. 42; *Bibl. hag. lat.*, nº 1007.

III. — Sources de Salerne et de Naples.

L'historiographie Salernitaine est surtout représentée pour nous par la Chronique [1] que rédigea, au temps de Paldolf Tête-de-Fer († 981), un moine de Salerne, auquel Pratilli [2] et Muratori [3] ont voulu, d'après une pièce de vers placée en tête de son œuvre [4], donner le nom d'Ardericus, mais que les historiens des derniers siècles citent plus souvent sous le nom d'*Anonymus Salernitanus*, tandis que les modernes désignent son ouvrage par le titre de *Chronicon Salernitanum*. L'auteur anonyme était moine [5], à ce qu'il semble, et vivait à Salerne, où il avait accès dans le palais et les archives des princes de cette ville [6], mais il semble avoir également connu des textes conservés au Mont-Cassin [7], et peut-être à La Cava [8]. Du reste, nous ne savons rien sur sa personnalité. Comme Erchempert, dont il a d'ailleurs utilisé l'*Historia*, il prend les événements au point où s'arrête l'ouvrage de Paul Diacre, c'est-à-dire à la chute du royaume lombard, et poursuit le récit jusqu'à l'année 974. Pour la première partie de son œuvre, il emprunte à l'*Historia Longobardorum Beneventanorum* la majeure partie de ses rensei-

1. La dernière édition est celle de Pertz, *Mon. Germ.*, *SS.*, t. III, p. 467.
2. *Hist. principum langobardorum*, t. II, p. 37.
3. *SS. Rer. ital.*, t. II¹, p. 287-288.
4. *Mon. Germ.*, *SS.*, t. III, p. 469.
5. *Chron. Salern.*, c. 33. — Pertz, *Introd.*, p. 467, semble avoir attribué à un monastère de Salerne une anecdote qui se rapporte plutôt à l'abbaye du Mont-Cassin.
6. *Chron. Salernitanum*, c. 84 : « Et ipsum fœderis scriptum in hac Salernitana urbe adhuc hactenus manet. »
7. En tout cas il paraît avoir utilisé le *Chron. Sancti Benedicti Casinensis* dans le ms. même de l'abbé Jean (Bethmann, dans *Archiv*, t. X, p. 394), qui nous a conservé ce texte (cf. supra).
8. Du moins il reproduit, au c. 34, une lettre qui n'est aujourd'hui conservée que dans un ms. de La Cava.

gnements, et n'a donc pas grande valeur originale. Cependant il a connu des inscriptions [1], qu'il insère *in extenso* dans son texte, et même des documents officiels qu'il reproduit également, comme le traité de partage entre Radelchis et Siconolf [2], en 843, ou la lettre de Louis II à Basile le Macédonien [3]. Pour le xe siècle, il abonde en détails et en anecdotes. Mais la chronologie n'existe pour ainsi dire pas, en dehors des quelques données qui semblent empruntées à un catalogue de princes lombards [4]. D'autre part, les détails proprement historiques sont trop souvent noyés au milieu d'une foule de légendes et d'historiettes empruntées à la tradition populaire. C'est là surtout ce qui explique la méfiance dont il a souvent été l'objet, et ce qui, en effet, le rend souvent difficile à utiliser, faute d'autres récits permettant de contrôler le sien [5].

Pour Naples, ce n'est plus à Paul Diacre que se rattache la source principale. Comme à Ravenne [6], c'est le *Liber pontificalis* de l'église de Rome qui a servi de modèle aux vies des évêques de la ville. Les *Gesta episcoporum Neapolitanorum* [7] ont été écrits, à la fin du VIIIe siècle ou au début du IXe, par un auteur anonyme qui disposait de sources assez nombreuses, Isidore, Bède, le *Liber Ponti-*

1. *Chron. Salern.*, c. 20 et 21, p. 482 et 483; c. 29, p. 485.
2. *Ibid.*, c. 84, p. 510.
3. *Ibid.*, c. 107, p. 521. — Cf. *Le Moyen-Age*, 1903, p. 185.
4. Un catalogue de ce genre se trouve d'ailleurs placé en tête de la Chronique.
5. Comme autres sources Salernitaines il n'y a guère à mentionner, et encore comme très accessoires, que les *Annales* de Romuald de Salerne qui vivait au XIIe siècle (*Mon. Germ.*, *SS.*, t. XIX, p. 398), et des *Annales Cavenses* très brèves, qui vont de 569 à 1305 (*ibid.*, t. III, p. 185).
6. Agnellus, *Liber pontificalis ecclesiæ Ravennatis*, dans *SS. Rer. Lang.*, p. 275.
7. Ed. Waitz, *SS. Rer. Langob.*, p. 398, et Capasso, *Monumenta Neapolitani ducatus*, t. I, p. 155, avec une annotation historique très abondante et en appendice le texte d'un ancien catalogue épiscopal.

ficalis, la chronique attribuée à saint Jérôme, et qui a même trop bien utilisé celles-ci, en ce sens qu'il est arrivé à donner à son œuvre le caractère d'une histoire universelle plutôt que d'une chronique de l'église de Naples. Ce travail, sans grand intérêt, a été, à la fin du IX[e] siècle, continué jusqu'à la mort de l'évêque Athanase par Jean, diacre de Saint-Janvier, écrivain parfois un peu diffus, mais soigneux, plus correct que la plupart de ceux dont j'ai eu occasion de parler jusqu'ici, sachant se restreindre aux faits intéressant son sujet (peut-être parce qu'il avait à sa disposition moins de textes étrangers que son prédécesseur), et, semble-t-il, assez soucieux de la vérité. Un peu plus tard, un second rédacteur a repris le récit de la vie de l'évêque Athanase[1], en prenant pour base le récit de Jean Diacre, mais en y ajoutant quelques détails et quelques renseignements nouveaux, dont il y a lieu de tenir compte.

Les autres sources napolitaines du IX[e] siècle sont d'ordre purement hagiographique[2] et sans intérêt au point de vue de l'histoire générale[3].

IV. — **Catalogues de Princes lombards.**

Les catalogues de princes lombards ont joué un rôle si important dans le développement de l'historiographie

1. Ed. Waitz, *ibid.*, p. 439. Capasso a publié en notes de son édition des *Gesta episcoporum* les morceaux ajoutés par l'auteur de la *Vita Athanasii*. Nous avons du même auteur une *Translatio S. Athanasii* (Waitz, *ibid.*, p. 449; Capasso, p. 282).

2. Elles ont été réunies par Capasso, *Monumenta*, t. I, p. 269.

3 C'est à dessein que je n'ai pas mentionné certains textes souvent cités par les auteurs du XVIII[e] siècle, en particulier le *Chronicon Cavense* (Pratilli, *Hist. princ. Langobardorum*, t. IV, p. 386), et le *Chronicon comitum Capuæ* (*Mon. Germ.*, *SS.*, t. III, p. 207), dont la fausseté a été péremptoirement démontrée par Köpke (*Archiv*, t. IX, p. 1-283). On trouvera une liste de ces œuvres apocryphes dans le travail précité de Capasso (*Arch. stor. Napoletano*, p. 449-450).

latine de l'Italie méridionale qu'il paraît indispensable d'en donner ici une liste sommaire, en renvoyant pour plus de détails à l'article de Capasso [1].

I. *Catalogus Casinensis,* de Zotto (590) à Landolf et Atenolf (910) [2].
II. *Catalogus Salernitanus*, de Zotto à Radelchis (840) [3].
III. *Catalogus Cavensis,* de Zotto à Atenolf II (932) [4].
IV. *Catalogus Beneventanus Sanctæ Sophiæ,* de Zotto à Landolf VI (1077) [5].
V. *Catalogus ducum Beneventi et principum Salerni*, de Zotto au roi normand Guillaume II (1189) [6].
VI. *Catalogi comitum Capuæ :* A, de Landolf et Atenolf (909) à Atenolf II (943) [7] ; — B, de Landolf et Atenolf à Adémar (1001) [8].
VII. *Chronica Langobardorum seu monachorum de monasterio sanctissimi Benedicti* (720-872) [9].
VIII. *Chronicon ducum et principum Beneventi, Salerni et Capuæ, et ducum Neapolis* (518-964) [10].

Il est aisé de se rendre compte en comparant ces divers catalogues, que tous se rattachent à une source commune, et que certains d'entre eux, comme les n°s II, III et IV,

1. *Arch. stor. Napoletano,* t. V, p. 439-442.
2. Ms. 353 du Mont-Cassin, publ. *SS. Rer. Lang.*, p. 487. Le texte est de diverses mains. Le ms. qui le contient est celui de la *Chronica sancti Benedicti,* cf. supra.
3. Ms. Vat. lat. 5001 (manuscrit du *Chron. Salernitanum*) ; publ. *SS. Rer. Lang.*, p. 493-495.
4. Ms. 22 de la Cava ; publ. *ibid.*, p. 493-5.
5. Ms. Vat. lat. 4939 (manuscrit de la Chronique de Sainte-Sophie, dont je parlerai plus loin) ; publ. *Mon. Germ.*, *SS.*, t. III, p. 202.
6. Publ. par Muratori, *SS. Rer. ital.,* II^a, p. 319 « ex ms. codice Salerni in cenobio D. Nicolai delitescente ». Ce ms. semble aujourd'hui perdu.
7. Ms. 353 du Mont-Cassin ; publ. *SS. Rer. lang.*, p. 498.
8. Ms. 22 de la Cava, publ. *ibid.*
9. Ms. 353 du Mont-Cassin ; publ. *ibid.*, p. 480.
10. Ms. 580 de Vienne et 3899 de Bruxelles ; publ. *Mon. Germ.*, *SS.*, t. III, p. 21. — A ces listes il faudrait joindre celles qui ont été connues par les auteurs d'œuvres plus développées, comme les *Annales Beneventani,* et qui leur ont fourni les mentions relatives à la durée de tel ou tel principat.

ont les uns avec les autres des rapports très étroits. Les n°s II et IV renferment cependant tous deux des indications sur la durée totale de certaines périodes de l'histoire du principat qui ne se retrouvent pas dans le n° III. Les catalogues du n° VI sont accompagnés de notices historiques. Ceux du n° VII sont conçus sous la forme de tableaux synoptiques des princes de Bénévent et de Salerne, des émirs arabes, des empereurs et des abbés du Mont-Cassin. D'ailleurs il ne semble pas qu'aucune de ces listes, telles que nous les possédons actuellement, ait pu servir de source aux autres. Les durées de règne attribuées à chaque prince diffèrent selon les rédactions, et le n° I omet même complètement les indications relatives à Liutprand, qui se retrouvent partout ailleurs. Il est possible qu'il y ait eu un premier catalogue, s'arrêtant à la chute du royaume lombard et à la transformation du duché de Bénévent en principauté indépendante. C'est peut-être ce qui expliquerait cette singulière omission du nom de Liutprand, dont je viens de parler. D'autre part les différences entre le *Catalogus Salernitanus* (n° II), le *Catalogus Cavensis* (n° III), le *Catalogus S. Sophiæ* (n° IV) sont surtout marquées à partir du principat de Radelchis (840); il est donc possible qu'il y ait eu une deuxième rédaction s'arrêtant à cette date (qui est celle de la séparation des principautés de Bénévent et de Salerne), et utilisée par les compilateurs de ces trois listes dont les rapports entre elles sont manifestes. La présence du nom d'Audelais, presque inconnu d'ailleurs, dans les n°s III et V, permet de leur supposer une origine commune, probablement salernitaine, puisqu'en dehors de ces deux textes Audelais n'est mentionné que par les *Annales Cavenses*, et cette constatation est parfaitement d'accord avec le fait que ces deux catalogues sont fournis par des manuscrits contenant d'autres textes salernitains.

V. — Textes diplomatiques.

Les documents diplomatiques relatifs à la période ici étudiée ont à peu près tous été publiés. Je ne crois cependant pas inutile d'indiquer au moins les plus importants parmi les dépôts d'archives où l'on peut encore espérer trouver quelques pièces à glaner, ou retrouver les originaux des textes publiés depuis le XVIe siècle par les érudits italiens.

Il n'existe point pour le Mont-Cassin de cartulaire imprimé, mais la plupart des documents, et en particulier des diplômes des princes lombards, ont été publiés par Margarini [1], Gattola [2] et Tosti [3]. Dans les archives du monastère les diplômes originaux sont, depuis une époque assez ancienne, divisés en *capsæ*, ou tiroirs, chaque *capsa* comportant un certain nombre de numéros. Il en existe un index manuscrit datant du début du XIXe siècle. Quelques-uns des documents relevés dans cet index semblent d'ailleurs ne plus se retrouver aujourd'hui.

Parmi les cartulaires de l'abbaye [4], le seul intéressant au point de vue qui nous occupe est le célèbre registre de Pierre Diacre. C'est un volume de 259 feuillets de parchemin, mesurant 235mm sur 340, avec une ancienne numérotation en rubrique. C'est en rubrique également qu'ont été tracés les titres des actes et les monogrammes repro-

1. *Bullarium Casinense, seu constitutiones pontificum, imperatorum, regum*... etc. Venise, 1650-1670, 2 vol. in-fol.

2. *Historia abbatiæ Casinensis, sæculorum serie distributa*. Venise, 1733, 2 vol. in-fol. *Accessiones ad historiam abbatiæ Casinensis*, 1734, 2 vol. in-fol.

3. *Storia della badia di Monte-Casino*. Naples, 1842-1843, 2 vol. in-8°.

4. Sur ces registres (*Registrum sancti Placidi, Registrum sancti Angeli in Formis*, etc.), cf. Capasso, *op. cit.*, p. 465; Bethmann, dans *Archiv*, t. XII, p. 509 et 511-514, et Kehr, *Le bolle pontificie anteriori al 1198 che si conservano nell' Archivio di Monte-Casino*, extr. de *Miscellanea Cassinese*, 1899, p. 7-9.

duits. Le registre est écrit à deux colonnes, d'une écriture cassinienne du XII[e] siècle, mais d'autres actes ont été ajoutés de diverses mains, soit à la fin, soit dans les 10 feuillets préliminaires, qui contiennent la dédicace et des tables. Les documents sont pourvus d'une numérotation moderne allant du n° 1 au n° 641, mais qui ne tient pas compte des documents ajoutés. Pour la composition même du registre on a suivi un certain ordre et transcrit successivement les actes pontificaux, les diplômes des empereurs, des rois d'Italie et des « rois » de Sardaigne, puis les chartes des princes lombards et des particuliers, avec un visible effort pour ranger ces dernières par abbatiats [1].

Les documents relatifs à Bénévent ont été publiés par Borgia [2], par De Vita [3], par Ughelli [4], sans parler de recueils d'un caractère plus général. Beaucoup d'actes connus par ces divers érudits semblent avoir aujourd'hui disparu. Les plus intéressants parmi ceux des originaux qui subsistent encore sont actuellement conservés à la bibliothèque capitulaire, où ils forment une série de *pergamene*, rangées par ordre chronologique et accompagnées de transcriptions modernes souvent défectueuses [5]. — L'un des recueils les plus importants de documents pour

1. Il faut ajouter qu'un certain nombre de feuillets avaient été laissés en blanc à la suite des diverses séries. Ils ont été remplis après coup par des actes qui se trouvent ainsi en dehors de la place qu'ils devraient régulièrement occuper.

2. *Memorie storiche della pontificia citta di Benevento*. Rome, 1763-1769, 3 vol. in-4°.

3. *Thesaurus antiquitatum Beneventanarum*. Rome, 1754, in-fol.

4. *Italia sacra*, éd. Coleti, t. VIII, p. 18 et suiv.

5. L'*Archivio vescovile*, au rapport de l'archiviste, ne contient que des documents de l'époque moderne. A la bibliothèque de l'évêché on affirme également ne pas avoir d'actes anciens. Des documents du XI[e] siècle et de la période suivante sont conservés à l'Orfanotrofio di S. Filippo. — Sur ces divers dépôts cf. Bethmann, dans l'*Archiv*, t. XII, p. 525, et Kehr, *Papsturkunden in Benevent und in Capitanata* (Gœttingue, 1898, in-8° ; *extrait* des *Nachrichten* de l'Académie de Gœttingue).

l'histoire de la principauté de Bénévent est celui des actes concernant l'église de Sainte-Sophie. Le cartulaire de cet établissement, assez improprement désigné sous le nom de chronique parce qu'il est précédé d'Annales dont j'ai déjà eu occasion de parler, est aujourd'hui conservé au Vatican. Il serait à désirer qu'il en fut fait une édition correcte, susceptible de remplacer le texte très défectueux publié par Ughelli [1].

Quant aux documents relatifs à Capoue [2], ceux qui remontent à la fin du x[e] siècle sont des actes privés dont la plupart ont été transportés à l'*Archivio di Stato* de Naples. Les plus anciens parmi les documents conservés dans ce dernier dépôt, qui remontent à l'année 703, ont été l'objet d'une publication intégrale [3]. Pour Salerne les documents sont épars dans divers recueils, mais l'on pourra utilement consulter le regeste donné par Schipa [4]. A l'évêché, l'*Archivio della mensa*, outre ces registres et des papiers divers de l'époque moderne, possède une série de *pergamene* allant du IX[e] siècle au XVI[e]. Ce sont des originaux ou des copies anciennes de diplômes, de chartes privées et de bulles pontificales, qui avaient été l'objet, au XVIII[e] siècle, d'un classement chronologique permettant de les retrouver facilement dans les quatre *arcæ* (buffets), entre lesquelles elles étaient réparties. Le classement est aujourd'hui très approximatif et le nombre des pièces déplacées ou perdues très considérables.

1. Le ms. est assez important pour mériter tout au moins une description sommaire que je rejette ci-après, pour ne pas interrompre l'énumération des divers groupes de documents.

2. Cf. Bethmann, *loc. cit.* et Kehr, *Papsturkunden in Campanien* (Gœttingue, 1900, in-8°; extrait des *Nachrichten* de l'Académie de Gœttingue).

3. *Regii Neapolitani Archivi monumenta*. Naples, 1846-61, 6 vol. in-4°.

4. *Il principato Longobardo di Salerno*. Naples, 1887, in-8, p. 193-220, qui serait d'ailleurs à compléter sur certains points. Cf. Bethmann, *op. cit*, p. 529, et Kehr, *Papsturkunden in Salerno, La Cava und Neapel* (Gœttingue, 1900, in-8°).

Tous les documents concernant la célèbre abbaye de La Cava, conservés encore dans ses archives parfaitement tenues [1], ont reçu, au début du XIXe siècle, un classement chronologique, dû à dom Ignazio Rossi et remplaçant l'ancien classement par ordre topographique. C'est dans cet ordre chronologique qu'ils ont été intégralement publiés par les éditeurs du *Codex diplomaticus Cavensis* [2], dont les 8 volumes actuellement parus embrassent seulement la période comprise entre 792 et 1065 [3].

Appendice. — Chronique de Sainte-Sophie.

Le manuscrit du cartulaire improprement désigné sous le nom de Chronique de Sainte-Sophie de Bénévent est aujourd'hui conservé à la Bibliothèque du Vatican sous le n° 4939 des manuscrits latins du fonds Vatican proprement dit. C'est un volume de 290mm sur 210, comprenant 217 fol. de parchemin avec 2 fol. préliminaires. A l'intérieur de la reliure en bois, recouverte de cuir rouge aux armes de Paul V, se trouve la mention « Emptum ex libris cardinalis Sirleti ». Cependant il ne semble pas que l'on puisse trouver aucune mention susceptible de s'appliquer à ce volume, ni dans l'inventaire des livres du cardinal passés au Vatican [4], ni dans le catalogue des ouvrages qui, après avoir figuré dans la bibliothèque de Sirlet, firent

1. Sur l'histoire des archives de La Cava et leurs divers classements, cf. Guillaume, *Essai historique sur l'abbaye de Cava*. La Cava, 1877, in-8, p. XCIX-CVI.

2 *Codex diplomaticus Cavensis, nunc primum in lucem editus*, curantibus DD. Michaele Morcaldi, Manso Schiani, Sylvano de Stephano. Naples, Pise, Milan, 1873-1883, 8 vol. in-4°.

3. Les Cartulaires d'Amalfi (Capasso, *op. cit.*, p. 466), de Tremiti (J. Gay, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, de l'École française de Rome, t. XVII, p. 387), de Bari (cartulaire factice en cours de publication) ne fournissent point d'actes intéressants à notre point de vue.

4. Ms. Vat. lat. 6163. — Cet inventaire a été signalé et en partie publié par M. L. Dorez dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. XI, p. 457.

partie de celle d'Ascanio Colonna [1]. Borgia [2] accuse d'ailleurs formellement ce dernier d'avoir profité de sa qualité d'abbé commendataire de Sainte-Sophie pour enlever de Bénévent ce manuscrit, en même temps que quelques autres. Après la mort d'Ascanio Colonna, Paul V les fit remettre à la Vaticane.

Le manuscrit est écrit à longues lignes, d'une écriture bénéventaine fort belle et fort régulière en général. En tête de chaque acte figure une rubrique, reproduite dans les tables qui précèdent chacune des six parties dont se compose le recueil. De nombreuses corrections, soit grammaticales, soit orthographiques, ont été faites par le rubricateur. Des mains un peu postérieures ont ajouté en marge quelques notes. Je signalerai comme particulièrement intéressante au point de vue linguistique celle qui se trouve au verso du folio 82, et dans laquelle on a voulu donner l'explication d'un mot d'origine germanique, ce qui prouve qu'au XIIe siècle les populations lombardes de l'Italie méridionale se préoccupaient encore de la langue parlée par leurs ancêtres du VIe : « Arimannus est homo sine alterius conditione, et dicitur quasi herus mannus, quod est herilis homo. Teutonica quidem lingua *mann* est homo, *her* herus. » Le manuscrit est orné d'initiales peintes en couleurs vives, rouge, bleu, jaune, vert, à entrelacs compliqués et à têtes d'animaux fantastiques, caractéristiques de la calligraphie lombarde. Ces initiales sont surtout nombreuses dans la dernière partie, et s'y trouvent d'ailleurs plus variées que dans les premières, où la lettre ornée est toujours l'I

1. Ms. Vat. lat. 6937, fol. 50-205. Cf. sur les vicissitudes subies par cette collection, P. Batiffol, *La Vaticane de Paul III à Paul V*. Paris, 1890, in-12, p. 61-62.

2. *Memorie di Benevento*, t. I, p. 51. Cf. les notes sur les antiquités de Bénévent, du XVIIe siècle, qui se trouvent dans le ms. XXX. 135 de l'ancienne Bibliothèque Barberini (fol. 23) : « I libri manoscritti che erano a Sa Sophia in tempo che ne fu abbate comendatore illmo Ascanio card. Colonna furono trasferiti in Roma. »

du mot IN de l'invocation des diplômes. En outre, en tête d'un certain nombre d'actes, se trouvent placés des dessins au trait ou des miniatures représentant les personnages au nom desquels sont donnés ces documents.

Les feuillets 1 à 15 du volume sont occupés par les Annales de Bénévent dont j'ai déjà parlé; les feuillets 16 à 22 par des extraits de bulles et de décrétales. Les textes historiques reprennent aux feuillets 23 et 24 avec le catalogue des ducs de Bénévent. Aux feuillets 25 et 26 sont copiès trois diplômes d'Arichis. Au fol. 26 v° se trouve la préface, qui indique à la fois la date à laquelle fut composé le recueil et l'objet de celui-ci :

> ... Anno incarnationis domini nostri Jesu Xpisti millesimo centesimo nono decimo, ejusdem domus tam principum quam imperatorum pontificumque romanorum necnon Beneventanorum aliorumque probatissimorum virorum exemplar preceptorum hoc in libello generaliter studium fuit nobis scribere, quatenus si quid rerum tam possessarum quam concessarum eidem ecclesie, sive in instanti, sive in preterito, sive in futuro, per supradictarum personarum precepta questionis oriatur, facile in primis ad hunc libellum quasi generaliter recurratur. Deinde per singulum quod queratur preceptum sine labore atque ambiguitate titulo ejus inspecto et libelli divisione considerata specialiter perveniatur; quo ex precepto auctoritate sumpta inviolabili supradicte questioni satisfieri valeant. Quocirca et in divisiones libellum secari et titulum unicuique precepto placuit ascribi.

Le recueil d'actes commence véritablement au fol. 27 avec la table des 43 numéros qui en constituent la première partie. Malgré l'accusation de désordre portée par Troya [1] contre le compilateur du *Chronicon*, celui-ci semble bien avoir observé une certaine méthode [2]. Les

1. *Codex diplomat. Langob.*, t. III, p. 81, n° 1.
2. Il faut reconnaître toutefois que l'on ne voit guère quel a été l'ordre adopté pour la répartition des actes ducaux entre les trois premières parties.

six divisions entre lesquelles il a réparti les actes sont en effet ainsi constituées :

I.	Fol. 26-68.	Actes des princes lombards (115).
II.	Fol. 69-86 v°.	
III.	Fol. 87-125 v°.	
IV.	Fol. 126-138 v°.	Privilèges impériaux (7).
V.	Fol. 139-161 v°.	Privilèges pontificaux (14).
VI.	Fol. 162-202 v°.	Chartes de comtes et d'évêques (29).

Les chartes qui occupent les fol. 203 à 217 ont été rajoutées après coup, de diverses mains. Au total, sans compter les fragments, le manuscrit fournit 181 diplômes du VIIIe au XIIe siècle, émanant tous de personnages d'un rang élevé. Ces actes paraissent, d'ailleurs, en général authentiques, à l'exception de celui qui ouvre le recueil, diplôme d'Arichis d'une longueur exagérée, évidemment formé à l'aide de plusieurs autres réunis pour constituer un privilège de confirmation générale des biens du monastère et il semble qu'il y ait lieu également de soupçonner quelques interpolations dans certains diplômes des princes de Capoue et de Bénévent.

La seule édition complète de la chronique est jusqu'à présent celle d'Ughelli [1]. Les défectuosités de cette publication ont été depuis longtemps signalées [2]. En outre, on peut constater dans le manuscrit l'absence de 30 actes qui se trouvent dans l'*Italia sacra* [3], et qui sont des faux grossiers, comme il est aisé de s'en convaincre par un examen même superficiel [4]. Ce sont ces documents qui

1. *Italia sacra*, ed. Coleti (Venise, 1717-1722, 10 vol. in-fol.), t. X, 2e partie, col. 415-560.

2. Borgia, *Memorie di Benevento*, t. III, p. 5; Pflugk-Harttung, *Iter Italicum*, p. 126. — Le texte est fautif, les dates de divers diplômes sont gravement altérées, et certains actes ont même été complètement omis.

3. Col. 522-525 et 537-547.

4. Cf. sur ces actes K. Voigt, *Beitrage zur Diplomatik der langobardischen Fürsten von Benevent. Capua und Salerno* (*seit* 774). Gœttingue, 1902, in-4°, p. 49-58.

avaient donné occasion à certains critiques [1] de déclarer suspects tous les actes ajoutés au texte primitif de la compilation et même jeté un certain discrédit sur la chronique elle-même. Ughelli parait cependant avoir utilisé pour son édition le manuscrit du Vatican [2]. Faut-il croire qu'il ne l'a pas consulté directement, et que l'intermédiaire qui lui en communiqua la copie abusa de sa confiance? Ou bien le *codex Vaticanus* dont il parle est-il distinct du Vat. lat. 4939 et aujourd'hui perdu? Il ne semble pas que l'on se trouve en présence de faux anciens, faits pour servir les intérêts du monastère et la première hypothèse me paraîtrait plus vraisemblable [3].

René POUPARDIN.

1. Capasso, *Arch. storico Napolet.*, t. 1, p. 465, considère ces actes comme « modelli de diplomi inserti in qualche formolario in uso presso la corte dei principi di Benevento, o lavori scherzevoli di qualche monaco del sècolo XI ».

2. Voigt, *op. cit.*, p. 57.

3. Il semble que le faussaire se soit surtout proposé de faire intervenir dans ces actes de prétendus officiers palatins d'un caractère bizarre, vigneron, cordonnier, pêcheur, etc. — Les actes sont attribués aux plus anciens ducs, comme Arichis, Adelchis et Gisolf.

JUGEMENT D'UN PAPE JEAN

EN FAVEUR DE CORBIE

Il existe, dans le manuscrit latin 12272 de la Bibliothèque Nationale, à Paris, un acte pontifical qui n'a pas été catalogué dans la dernière édition des *Regesta* de Jaffé. C'est un jugement par lequel un pape du nom de Jean condamne un certain chevalier Drogon à rendre à l'abbaye de Corbie le domaine de Sailly-le-Sec dont il s'était emparé. La sentence fut rendue à Rome par un tribunal d'évêques et d'autres personnes en présence de moines de Corbie et du comte de Soissons, Gui, avec d'autres vassaux. Mais le pape désire que l'abbé de Corbie et ses moines abandonnent à Drogon, sa vie durant, la moitié de ce domaine, de telle façon qu'après la mort de ce chevalier ses héritiers ne puissent rien réclamer soit directement, soit par l'intermédiaire du roi ou de l'évêque. L'acte est écrit, sur injonction du pape, par le cardinal-prêtre Jean. Il n'est pas daté.

Il importe tout d'abord d'en préciser la date, dans la mesure du possible. L'instrument sur parchemin, qui a été signalé par M. Léopold Delisle, est attribué par cet érudit au xe siècle[1]; il me paraît être de l'extrême fin de ce siècle, sinon même du siècle suivant.

1. *Inventaire des manuscrits latins* (extr. de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 6e série, t. I, III et IV), p. 44.

D'autre part, l'abbé de Corbie Maingaudus était certainement mort le 12 novembre 1015[1]; et cela permet d'éliminer le pape Jean XIX qui a gouverné l'Église d'Occident de 1024 à 1033.

Nous avons par conséquent à choisir entre Jean XVI (mai 997-février 998), Jean XVII (9 juin 1003-7 décembre 1003) et Jean XVIII (25 décembre 1003-fin mai 1009). Pour nous décider, nous n'avons que des arguments de vraisemblance à invoquer.

Il y avait eu double violation des droits de l'abbaye : violation de l'immunité laïque et des droits de propriété, violation des privilèges ecclésiastiques. La première eût dû relever du tribunal du roi; mais le roi était complice du comte dans cet attentat. De quel tribunal relevait la seconde? Le cas avait été prévu par le pape Nicolas I[er]. Ce pontife avait reconnu aux moines de Corbie le droit de porter leurs causes devant le tribunal de l'Église romaine lorsque, pour une raison quelconque, l'évêque diocésain et l'archevêque métropolitain ne leur assureraient pas la protection de leurs droits légitimes[2]. Il n'y avait pas à songer à la juridiction de l'ordinaire puisque l'un des coupables était précisément le diocésain. Mais on ne semble pas non plus avoir eu recours à celle du métropolitain qui, en l'espèce, était l'archevêque de Reims. Pourquoi? Il est possible que, lorsque cette affaire se produisit, le siège de Reims ait été vacant. Gerbert avait quitté sa ville archiépiscopale avant le mois de mai 997 et il n'y revint

1. Maingaudus mourut un 12 novembre d'une année indéterminée. D. Benoît Coquelin, d'après D. Caulaincourt, le fait mourir en 1014 (*Historiæ regalis abbatiæ Corbeiensis compendium*, éd. J. Garnier, dans *Mém. de la Soc. des Antiq. de Picardie*, t. VIII, p. 414); mais cette date ne repose sur rien. Le successeur de Maingaudus, l'abbé Herbert, est mentionné pour la première fois en 1016 dans un diplôme de Robert le Pieux qui se place entre le 1[er] mars et le 24 octobre. (Cf. mon *Examen critique des chartes de Corbie*, p. 208, p. 209, n° 1).

2. *Bulle* de Nicolas I[er], 863, 28 avril, éd. Levillain, *op. cit.*, p. 282, n° 32.

pas. Son prédécesseur sur le siège de Reims, Arnoul, fut rétabli conditionnellement par le pape Grégoire V, au début de l'année 998, et lorsque Gerbert devint pape sous le nom de Silvestre II, il lui rendit le pallium [1]. On peut donc, avec quelque vraisemblance, donner à notre document comme dates extrêmes celles du pontificat de Jean XVI : mai 997-février 998.

La charte de l'abbé Foulques nous dit que l'évêque ne persévéra pas dans ses prétentions qui lui furent interdites « apostolica auctoritate [2]. » C'est, sans doute, dans la même circonstance que le pape appela Drogon à Rome où se trouvaient déjà les moines corbéiens. La papauté ne s'était-elle pas en quelque sorte portée garante de l'intégrité de l'immunité par la bulle du pape Christophe [3] ? L'acte pontifical qui condamnait la conduite de l'évêque ne nous est pas parvenu ; les lettres apostoliques qui déboutaient Drogon sont-elles authentiques ?

Dom Grenier déclare que « cette pièce est suspecte [4]. » Si l'on admet que l'écriture du document est du XIe siècle, on sera tenté de rapporter la fabrication de cette pièce au différend qui éclata entre l'abbaye et Enguerrand de Boves à une date comprise entre 1071 et 1079 ; et l'on notera comme des preuves de falsification le ton général de cette pièce, cette particularité diplomatique que l'acte est écrit par un cardinal, et ce fait que le pape se fait rendre à lui-même le domaine usurpé comme si Corbie eût été une abbaye romaine, alors que rien n'atteste cette condition de l'abbaye avant la date du document [5].

1. Sur ces faits, voir F. Lot, *op. cit.*, pp. 126-128 et p. 275.
2. « Fulco vero, ejus filius (*du comte d'Amiens*), Ambianis jam tunc episcopus, simili pertinacia in locis xpristianis [in jus] et justiciam clericorum obrepsit, sed tandem resipuit quia utraque apostolica auctoritate ei fuerant interdicta ad abbatem tantum loci pertinentia. »
3. Voir cette bulle de 903, dans Levillain, *op. cit.*, p. 299, n° 38.
4. Bibl. nat., coll. D. Grenier, t. 53, fol. 40.
5. C'est en effet en 1129 que le pape Honorius II accorde à l'abbaye de

Mais, d'autre part, si l'on admet que l'écriture puisse être de la fin du x[e] siècle, étant donné la parfaite conformité de la teneur avec les événements de 997, on sera tenté d'admettre l'authenticité de la lettre. Nous sommes trop mal renseignés sur les rapports de Rome et de Corbie pour refuser au successeur de saint Pierre le droit d'agir comme il l'a fait en faveur de l'abbaye Saint-Pierre de Corbie. Et nous sommes tout aussi mal renseignés sur la diplomatique pontificale de cette époque. Il faut tenir compte de cette observation des diplomatistes que : « dès « le x[e] siècle, il semble que la chancellerie pontificale « délivrait parfois, en même temps que l'original, une « ampliation sur parchemin écrite en minuscule, l'écriture « lombarde étant dès lors lettre morte pour la plupart des « fidèles [1], » et que, le plus souvent, selon l'opinion de M. Sickel, ces ampliations ne devaient pas être expédiées en forme, puisqu'elles n'étaient ni scellées ni datées [2] : ce qui est le cas de notre charte. Ce qui rend ici la critique plus difficile et la prudence plus nécessaire, c'est que les pièces de comparaison font défaut, nous ne trouvons dans les documents pontificaux de cette époque qu'un seul jugement : c'est le procès-verbal d'un jugement rendu par le pape Silvestre II dans une affaire entre le monastère de Saint-Pierre de Pérouse et l'évêque, en date du 3 décembre 1002 [3]. Il n'est en rien pareil au nôtre, mais il est en forme avec la date en tête.

Corbie sa première bulle d'exemption de la juridiction de l'évêque d'Amiens. Bibl. nat., lat. 17758, *Cartulaire Noir*, fol. 229 et lat. 17759, *Cartulaire Blanc*, fol. 43 v°. Cf. Cocheris, *Notices et Extraits...* t. I, p. 597.

1. A. Giry, *Manuel de diplomatique*, p. 669.

2. Cf. de Mas-Latrie, *Trésor de chronologie*, col. 1070.

3. Jaffé, *Regesta*, 2e édit., t. I, p. 499, entre les n[os] 3925 et 3926. M. Pflugk-Harttung l'a reproduit dans ses *Specimina*, pl. 108, avec un autre document qu'il considère à tort comme un jugement : celui-ci est une lettre du page Jean XVIII, de mai 1007, confirmant les biens de l'église de Pise (Jaffé, *Regesta*, 2e éd., n° 3953).

Je crois donc prudent de ne pas conclure trop vite à l'inauthenticité de notre lettre apostolique, quelque tentation qu'on en ait. En publiant ici ce document, nous n'avons pas d'autre dessein que de fournir un élément d'information aux savants qui, ayant la compétence nécessaire, ont aussi le loisir de se livrer à l'étude captivante des lettres apostoliques et qui tenteront de faire la diplomatique pontificale, s'il est possible de la faire avec aussi peu d'instruments originaux pour cette époque.

L. LEVILLAIN.

A. — Bibliothèque nationale, ms. lat. 12272 (anc. Saint-Germain 293), fol. 115.
B. — Copie du XVIIIe siècle, Bibl. nat., collection Dom Grenier, t. 53, fol. 40, d'après *A*.
INDIQUÉ : L. Delisle, *Inventaire des manuscrits latins*, p. 44.

Johannes episcopus servus servorum Dei. Emunitates ecclesiarum, clericorumque decreta prospera videlicet ac adversa nostrum est diligentius pervigilare, et in omnibus eis secundum posse subvenire quia, licet inmeriti, divina tamen suffragante gratia, vicem sancti PETRI gerimus. Igitur notum sit omnibus romanis et episcopis francigenis quod quidam miles nomine DROGO quandam sancti PETRI Corbeiensis villam que dicitur Salliacus[1] violenter invasit super abbatem et fratres Corbeie, qui propter hoc sepius conquesti sunt judicium nostræ justitie. Qua de re, mandavimus utrisque, monachis scilicet et DROGONI, coram nobis venire et diffinere secundum judicium romane justitie, qui, ut quantotius valuerunt, præsentie nostræ vultibus se exhibuerunt, et hoc idem coram nobis diffinientes, intelleximus DROGONIS prave judicium rectitudinemque monachorum, judicio Romanorum episcoporum ceterorumque hominum. Tuncque examinantes utrorumque causam, apostolica auctoritate, coegimus Drogonem totam reddere nobis villam vice sancti Petri, asstantibus (*a*) fratribus ejusdem cœnobii et Vuidone Suessonico comite cum ceteris vasallis. Postea vero pro nostræ caritatis amore petivimus et diligenter rogavimus fratres, qui præsentie nostræ aderant, ut, quantotius ad monasterium venirent, ABBAS et fratres ejusdem loci, pro nostro amore, medietatem ejusdem ville ipsi Drogoni tantummodo in vita sua consen-

1. Sailly-le-Sec, canton de Bray, arr. de Péronne, Somme.
(*a*) *sic.*

tirent in tali tenore, ut nullus ex heredibus (*b*) ejus post discessum ipsius, neque per se, neque per regalem aut episcopalem aut cujuscumque potestatem ullo modo inde se intermittat. Si quis autem hoc decretum infringere et nostro obstare præcepto voluerit seu temptaverit, ex auctoritate Dei omnipotentis et sanctorum apostolorum Petri et Pauli ceterorumque sanctorum et nostra excommunicatus et anathematizatus sit et a consortio christianorum sequestratus hic et in futuro. AMHN. Benevalete. Johannes presbiter cardinalis, cogente (*c*) papa, scripsit.

(b) Eredibus, *A, avec devant le* E *majuscule un petit signe pour indiquer le* h *omis; on trouve quelquefois ce signe dans des manuscrits du* X[e] *siècle et même dans des chartes du XI*[e] *siècle. — (c)* Rogante *vaudrait mieux.*

COMPTES RENDUS

F. Carreras y Candi. — **Miscelanea historica catalana.** I[re] série. — Barcelone, 1905; in-8°.

M. Carreras y Candi, bien connu déjà de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de la Catalogne, vient de consacrer à sa patrie un volume de mélanges d'un grand intérêt. M. Carreras s'occupe d'abord de l'institution du *castlà* en Catalogne : cette étude est un utile complément aux ouvrages d'Alart et de M. Brutails sur le régime féodal en Roussillon et en Cerdagne. Le castlà était un officier auquel le seigneur confiait la garde d'un castell *(castrum)*, qui n'était pas un simple château, mais bien un village fortifié, ou du moins un village « où la fortification englobait seulement l'église et quelques constructions [1] ». Le castlà n'avait pas seulement des attributions militaires ; il tenait à la fois du châtelain (le castellano, ou alcaide en Castille), de l'intendant et du magistrat ; il exerçait la justice, percevait des droits et des prestations dans les limites dont le castell était comme le chef-lieu. M. Carreras nous donne sur l'origine du castlà, sur ses pouvoirs et leur durée, sur les conditions, fort diverses, du contrat qui le liait à son seigneur, sur les lieutenants qui lui furent bientôt subordonnés *(les sots-castlans)*, sur la distinction qui s'établit au XIV[e] siècle entre castlanía et capitanía d'une part, castlanía et castellanía de l'autre, une étude bourrée de renseignements souvent tirés de chartes inédites, et de citations placées dans le texte et en notes, étude très savante, mais que peut-être l'abondance même des renseignements et des citations rend un peu confuse.

La deuxième étude du recueil est consacrée à la brève histoire du domaine royal de Bellesguart, près de Barcelone, acheté en 1408 par le roi d'Aragon Martin I[er]. Ce roi, obèse et maladif, avait

1. Brutails, *Étude sur la condition des populations rurales du Roussillon au moyen-âge*, p. 37.

l'intention de s'y refaire, comme il le dit lui-même dans une des lettres publiées par M. Carreras : « Nous avons acheté dans le territoire de Barcelone une maison de campagne que nous avons nommée bell esguard, et où, la majeure partie de l'année, nous entendons habiter pour la santé, plaisir et déport de notre personne. » Mais le château était délabré, les jardins à l'abandon ; le roi veut y mettre bon ordre. Les huit lettres de Martin Ier relatives à ce sujet nous intéressent à plus d'un titre. On sait qu'aux XIVe et XVe siècles on avait coutume de planter les jardins royaux d'arbres fruitiers et de légumes, et non d'arbres et de plantes d'agrément. Roi bonhomme et simple, Martin Ier ne dédaigne pas de s'occuper lui-même du choix d'un jardinier et de bons arbres fruitiers. Le 15 décembre 1408, il écrit tout exprès au procureur royal de Majorque pour lui demander, pour sa *torre* de Bellesguart « un bon esclave capable d'y planter des arbres, de les greffer et de les cultiver ainsi que toutes autres choses propres à être cultivées... et il est nécessaire qu'au plus tôt possible vous nous envoyiez le dit esclave, car le temps où les arbres se doivent planter est tout proche, et il devrait déjà y être. » Dans une seconde lettre, le roi réclame au baile général d'Aragon des plants de poiriers de toute espèce et de pommiers de Tarragone ; dans une troisième, il demande au Commandeur de Caspe des plants de raisin.

D'autres lettres du roi sont relatives à la construction du château de Bellesguart.

Toutes ces lettres, rédigées en un très pur catalan, ont pour nous un autre intérêt, d'ordre littéraire. Martin Ier avait alors pour secrétaire le célèbre écrivain catalan, Bernard Metge, que nous avait déjà fait connaître Milá y Fontanals. Toute la correspondance royale de Bellesguart fut sans doute rédigée par lui, comme le prouve la formule latine qui se trouve au bas de plusieurs des lettres publiées par M. Carreras : « Dominus rex mandavit mihi Bernardo Medici. »

Dans la troisième étude, intitulée « Numismatica sarda del sigle XIII », M. Carreras s'occupe de l'atelier monétaire établi à Viladiglesies, en Sardaigne, peu de temps après la prise de cette ville par les troupes aragonaises (1324). Les trois chartes royales découvertes par M. Carreras nous renseignent d'une façon très précise sur l'organisation de cet atelier, les privilèges et les

devoirs de ses ouvriers. Nous allons donner une idée de quelques-uns au moins de ces privilèges qui nous montrent l'existence, dès le XIVe siècle, d'institutions que le XIXe siècle croit presque avoir inventées.

D'abord, seuls les fils ou petits-fils de l'un des travailleurs de la Monnaie pouvaient en devenir ouvriers. Le « maître de la Monnaie » ne pouvait y admettre aucun homme qui ne fût sujet du roi d'Aragon et citoyen de Viladiglesies, sauf le cas où tous les autres ouvriers y consentiraient.

Les monnayeurs avaient leur existence assurée pour toujours : ils entretenaient une caisse ou boîte (*bustia*), de sorte que, lorsque l'un d'eux, malade ou trop vieux, ne pouvait plus travailler, il n'était pas réduit à la misère, mais touchait sur cette caisse, une somme égale au salaire qu'il avait lorsqu'il travaillait. N'était-ce pas là une société de secours mutuels ?

D'autres règlements contribuaient à maintenir entre les ouvriers la fraternité et à enrichir la caisse de secours. Les disputes et les rixes étaient sévèrement punies de suspension temporelle du travail, d'amendes, ou de réparation de l'injure. L'ouvrier qui insulte un de ses compagnons, ou le frappe de la main, devra cesser le travail pendant deux jours, et remettre cinq sous à la caisse ; s'il le prend aux cheveux et le jette à terre, vingt jours de cessation de travail, et deux sous pour la caisse ; et ainsi de suite ; les peines s'élèvent selon la gravité des cas. Celui qui entretient des relations avec la femme d'un autre, est exclu de la société des autres ouvriers, jusqu'à ce qu'il veuille bien les cesser, etc.

La fraternité qui unit tous les ouvriers se manifeste surtout lors de la mort de l'un d'eux : tous les compagnons devaient cesser le travail en signe de deuil, se relever pour la veille du corps, et l'enterrer décemment, tout cela sous peine d'amende.

Le plus curieux, c'est que ces ouvriers, en plein XIVe siècle, jouissaient du droit de grève : et c'est le roi lui-même qui leur permet d'en user contre leur « maître », dans des cas bien déterminés, il est vrai, jusqu'à ce que ce dernier leur fasse droit. Ce point nous paraît trop important pour que nous ne citions pas intégralement le texte en question :

« Item si forte magister propter sui iracundiam alicui de operariis argentum prohibere voluerit vel compotum alicui de mone-

tariis, et illi operarii vel monetarii fidejussionem sibi dare voluerint et Magister accipere noluerit, omnes alii operarii vel monetarii cessent ab omni opere monete quousque magister justam causam reddiderit ob quam prohibet argentum operario vel compotum monetario et postea ille operarius vel monetarius faciat magistro justicie complementum secundum quod aliis visum fuerit faciendum. Et si forte noluerit eis reddere in qualibet ebdomada in die dominica lo obratge et el braçatge secundum quod in moneta nostra et predecessorum nostrorum dari consuevit, omnes operarii et monetarii cessent ab omni opere monete quousque Magister eis reddiderit lo obratge predictum. »

L'article suivant sur les pigeons et les colombiers en Catalogne au moyen âge est aussi très curieux. M. Carreras y étudie d'abord les mots *paloma* et *colom* et les mots dérivés ou similaires dans la langue catalane ; puis il fait l'histoire de la chasse aux pigeons, des *palomeras*, des *colomers* et *tudoners* baillés à cheptel ou à cens, du « droit féodal de construction des colombiers ruraux », des communications par pigeons en Catalogne, et enfin des « pigeons au marché et dans la cuisine ». Cette intéressante étude est suivie de 30 pièces justificatives et d'un glossaire.

La cinquième étude est consacrée à un « livre de géomancie populaire du XIIIe siècle » découvert par l'auteur et par M. Mas y Domenech, l'excellent archiviste de la cathédrale de Barcelone. Après une brève étude des manuscrits similaires décrits par J. Camus dans la *Revue des langues romanes*, et par M. P. Méyer, dans la *Romania*, M. Carreras publie les fragments subsistants de ce très curieux manuscrit des Archives capitulaires de Barcelone.

Les quatre derniers mémoires de M. Carreras sont relatifs aux « dolmens de Piñana et Vilasar », aux « Eaux et bains de Barcelone », aux luttes, très vivement racontées, des « Entences, Montcades et Templiers » dans les montagnes de Prades, de 1279 à 1300, et enfin aux « visites de nos rois à Montserrat. »

Nous regrettons de ne pouvoir, faute de place, analyser ces quatre mémoires dont l'avant-dernier surtout nous a fort intéressé. M. Carreras y Candi a montré à quel point il connaissait les institutions et les coutumes de son pays, et nous souhaitons voir paraître bientôt les nouvelles études qu'il prépare.

Marcel ROBIN.

E. Caspar. — **Roger II (1101-1154) und die Gründung der normannisch-sicilischen Monarchie.** — Innsbrück, 1904 ; in-8°, xiv 652 p.

L'histoire du fondateur de la monarchie sicilienne n'avait été jusqu'ici l'objet d'aucun travail spécial ; l'ouvrage de M. Caspar vient donc combler une lacune. Après avoir dans une courte introduction résumé le règne du grand comte Roger, l'auteur aborde l'histoire de Roger II. Nous ne savons pas grand'chose sur la régence d'Adélaïde, les sources ne nous renseignent que très imparfaitement sur les évènements qui agitèrent alors la Sicile ; on ne saurait donc faire un grief à M. Caspar de nous avoir donné un chapitre un peu maigre. Toutefois ce chapitre contient quelques inexactitudes. P. 54, M. Caspar dit que le duc de Pouille Guillaume, le petit-fils de Guiscard, en se rendant à Constantinople pour se marier, confia ses états à Calixte II. Je sais bien que l'auteur de la vie de Calixte II [1] mentionne ce voyage, mais il y a là une difficulté. Dès avril 1117, le duc Guillaume était marié ; sa femme Gaitelgrime est mentionnée à cette date dans un diplôme (Arch. de la Cava F. 2), nous savons aussi qu'elle lui survécut, puisque Falcon de Bénévent raconte que, quand le duc Guillaume mourut, Gaitelgrime se coupa les cheveux pour en couvrir le corps de son mari [2]. D'autre part, Gaitelgrime est mentionnée comme ayant assisté à la rédaction de la donation par testament faite au monastère de la Cava par le duc Guillaume à son lit de mort (1127) (Arch. de la Cava F. 40). Le duc était donc marié avant l'élection de Calixte II. Ailleurs, M. Caspar, p. 56, s'appuie sur une bulle de Calixte II du 28 décembre 1121 (Jaffé. Löwenfeld, 6940), sans avoir l'air de se douter que Mgr Batiffol [3] et Fabre [4] ont démontré que cette bulle était fausse. Le chapitre suivant est consacré aux premières guerres de Roger II avec les Musulmans d'Afrique et aux attaques contre la Pouille. Vient ensuite le récit

1. *Liber Pontificalis*, ed. L. Duchesne, II, 322.
2. *Falco Benev.*, ed. del Re, p. 193.
3. *La chronique de Taberna et les fausses décrétales de Catanzaro*, dans *Revue des Questions historiques*, t. LI (1892).
4. *Revue des Questions historiques*, t. LIII, p. 519, et LIV, p. 596.

des luttes que le comte de Sicile devenu duc de Pouille par la mort du duc Guillaume eut à soutenir contre tous les seigneurs de l'Italie méridionale qui se refusaient à le reconnaître comme héritier du duc défunt. On sait comment Roger sut imposer son autorité aux rebelles et profita habilement du schisme qui déchirait alors l'Église pour se faire accorder par Anaclet II le titre de roi.

La lutte entreprise par Innocent II contre le roi de Sicile remplit tout le chapitre III ; la question sicilienne prit alors une importance européenne. L'empereur d'Allemagne, le basileus byzantin, la ville de Pise cherchèrent à profiter de la situation pour arrêter dans son essor l'accroissement de la puissance normande. Tous leurs efforts devaient échouer et Innocent II, prisonnier du roi de Sicile, dut reconnaître les faits accomplis. S'arrêtant dans l'exposé des faits historiques, M. Caspar étudie au milieu de son ouvrage l organisation de la monarchie normande. Il consacre un chapitre aux Assises qu'il examine assez longuement.

Je trouve que le chapitre consacré par M. Caspar aux institutions est bien sommaire et il me semble qu'il y avait peut-être plus à dire sur l'administration telle qu'elle s'organisa alors. P. 310, note 7, M. Caspar se demande ce que signifie le titre de *justificator curie.* Or un jugement rapporté par Gattola[1] montre clairement que le *justificator curie* est identique au justicier, puisque les mêmes personnages prennent successivement les deux titres. Sur l'origine même de l'institution des justiciers, il me semble que l'on eût pu être plus complet que M. Caspar. Page 315, M. Caspar a commis une grosse erreur. Il écrit : « Der diwân-al-tahkik-al-mamûr oder σεκρετικός, doana de secretis. » Or jamais la *doana de secretis* n'a été désignée dans les documents grecs par le mot σεκρετικός. Celui-ci désigne certains fonctionnaires de la doana qui s'appelle elle-même σέκρετον.

La dernière partie est consacrée à la politique mondiale de la monarchie. M. Caspar a utilisé fort heureusement la chronique de l'anonyme de Ferrare qui jette quelque lumière sur la lutte de Roger II avec la papauté. Les faits sont trop connus pour qu'on y insiste ici. La dernière partie du chapitre est consacrée aux

1. *Ad hist. abbat. Cassin. accessiones*, I, 263.

guerres d'Afrique et à l'organisation donnée par Roger II à ses conquêtes d'outre-mer. L'ouvrage se termine par un chapitre sur la civilisation sicilo-normande au temps de Roger II, sur lequel je n'insisterai pas. Pourquoi M. Caspar cite-t-il l'émail de Bari, d'après l'ouvrage démodé de Schultz [1], alors qu'il en existe une excellente reproduction [2]

En somme le livre de M. Caspar est intéressant et contient beaucoup de bonnes pages. On ne peut que louer la composition du catalogue d'actes qui termine l'ouvrage. Il contient deux cent cinquante-cinq numéros. Je n'y ai pas relevé de lacunes pour les documents déjà publiés. A ce propos, une observation personnelle. P. 477, M. Caspar dit qu'à mon avis un seul des actes de la période de la régence d'Adélaïde est authentique. J'ai dit que pour la période de la régence un seul acte *latin* est authentique [3], ce que je crois encore. Mais je n'ai jamais dit que nous possédions pas de diplômes grecs authentiques pour cette période, ce qui serait inexact.

En appendice M. Caspar a publié à nouveau une étude sur la fondation des évêchés siciliens et la politique religieuse du comte Roger I dont il a déjà été rendu compte dans cette Revue [4].

F. CHALANDON.

H. ROGER. — **L'Enseignement des lettres classiques d'Ausone à Alcuin.** Introduction à l'histoire des écoles carolingiennes. — Paris, Picard, 1905 ; in-8°, XVIII-359 p.

Nous connaissons assez bien, grâce surtout aux œuvres d'Ausone, l'organisation et le caractère de l'enseignement qui se donnait en Gaule, durant les dernières années de la domination romaine, dans les écoles de Bordeaux, de Trêves ou d'Autun. D'autre part la Renaissance carolingienne a produit des écrits suffisamment abondants pour qu'il soit possible de juger du degré

1. *Denkmäler d. Kunst in Unteritalien.*
2. Bertaux. *L'émail de saint Nicolas de Bari*, dans Fondation Eug. Piot. *Monuments et Mémoires*, publ. par l'Acad. des Inscriptions, t. X (1899), p. 61-93.
3. *Ecole française de Rome. Mél. d'archeol. et d'hist.*, t. XX, p. 198.
4. *Moyen Age*, t. XVII (1904), p. 360-361.

de culture et des connaissances littéraires des personnages instruits de cette époque. Des recueils de lettres, comme celui de Loup de Ferrières, permettent également de saisir la manière dont les humanistes du IXe siècle comprenaient et pratiquaient l'étude de l'antiquité.

Comment la connaissance de cette antiquité, et en général de la culture classique, s'est-elle transmise des derniers représentants de l'éducation romaine aux lettrés de la période carolingienne ? Telle est la question à laquelle M. Roger s'est proposé de répondre.

L'auteur est adversaire décidé de toute théorie qui tendrait à admettre, après l'époque des invasions, une survivance quelconque des anciennes écoles, de groupes de professeurs constituant, dans une ville déterminée, un corps subventionné ou tout au moins reconnu par l'autorité publique. De fait, aucun document n'autorise à admettre, sous les rois mérovingiens, l'existence d'écoles ainsi comprises, et les rares renseignements que nous pouvons tirer de textes comme celui de Grégoire de Tours sont contraires à toute hypothèse de ce genre On a longtemps admis que l'instruction classique était donnée dans les écoles instituées au sein des monastères, où se serait « recueilli et transmis jusqu'à nous tout ce qui reste actuellement, ou à peu près, de la littérature ancienne tant sacrée que profane[1]. » L'« École du Palais », dont on a voulu faire remonter les débuts jusqu'au règne de Clovis, aurait représenté ce que nous appellerions aujourd'hui l'enseignement supérieur.

En ce qui concerne cette école palatine, M. Roger est d'accord avec M. l'abbé Vacandard[2] pour en reconnaître le véritable caractère. Le terme de *schola* désigne l'ensemble des palatins. Les jeunes gens qui en font partie y arrivent après avoir complètement terminé leur éducation proprement dite, et font simplement dans l'entourage du prince une sorte de stage avant d'être choisis par lui pour remplir diverses fonctions civiles ou ecclésiastiques. Les monas-

1. Vallet de Viriville, *Hist. de l'instruction publique en Europe et particulièrement en France* (Paris, 1849, in-4°). M. Roger n'a pas cru devoir faire figurer dans sa bibliographie cet ouvrage bien vieilli, mais qui représente des théories que l'on s'étonne de voir traîner encore aujourd'hui dans un certain nombre d'ouvrages classiques.

2. Aux articles duquel il eût pu joindre les quelques pages que M. Guilhiermoz a consacrées à la *schola* du Palais, dans son *Origine de la noblesse*, p. 422-424.

tères d'autre part ont été des centres d'éducation et d'instruction. M. Roger, laissant de côté ce qui concerne l'éducation religieuse, pour ne se préoccuper que de l'enseignement des lettres, a nettement montré le double mouvement qui se produisait à ce point de vue dans l'Église et surtout dans les cloîtres. D'un côté, certains esprits, comme Paulin de Nole (pourquoi M. Roger adopte-t-il la forme Noles?) et Grégoire le Grand, sont nettement hostiles à la culture classique, trop entachée de paganisme. D'autres, dont Cassiodore est le représentant le plus brillant, considèrent qu'il faut cultiver tout ce qui peut contribuer à une connaissance plus approfondie de l'Écriture ou des Pères, et l'étude de l'antiquité est remise en honneur au monastère de Vivarium. Il n'en reste pas moins vrai qu'en Gaule c'est la première tendance qui triomphe. On néglige la lecture des auteurs de l'antiquité, et c'est dans des formulaires, des abrégés ou des manuels, qui se rattachent plus ou moins tous aux *Origines* d'Isidore de Séville, que l'on va puiser les quelques éléments de la langue latine indispensables à l'existence intellectuelle. Et, en étudiant l'œuvre du mystérieux grammairien Virgile, ou la langue des auteurs de l'époque mérovingienne, M. Roger aboutit à constater avec précision jusqu'à quel point les résultats auxquels on arrivait en cette matière étaient minces.

Ce n'est pas à dire que les personnages de l'époque mérovingienne aient été des illettrés ignorants et fiers de l'être. Grégoire de Tours ne se plaint pas de ce que les livres manquent de lecteurs; il se plaint de ce que ces lecteurs soient grossiers et peu instruits. M. Roger s'est livré à un consciencieux dépouillement de toutes les Vies de saints, du VIe siècle au VIIIe, qui semblent avoir quelque valeur historique. Tous les biographes attribuent à leur héros une bonne éducation. Le bienheureux est toujours « claris ortus parentibus, liberalibus litteris imbutus », ou quelque formule analogue. En quoi consistait cette bonne éducation? C'est ce qu'il est bien difficile de dire. Le biographe de Didier de Cahors raconte que le saint, « post insignia litterarum studia Gallicana quo eloquentia, que vel florentissima sunt vel eximia... legum Romanarum indagatione studium dedit, ut ubertatem eloquii Gallici nitoremque sermonis gravitas romana temperaret. » Le passage semble un peu suspect à M. Roger (p. 418), parce que la dernière partie du texte (depuis *ut ubertatem*) est empruntée à

saint Jérome. Cependant il est douteux qu'on ait fait à ce dernier un emprunt qui n'eût pu s'appliquer dans une certaine mesure à la situation, et il est possible que dans les villes du Midi (Didier était d'Albi), on ait conservé quelque vague souvenir de ce qu'étaient jadis les études romaines. Du reste, en ce qui concerne la langue latine, M. Roger a pu constater que cette brillante éducation avait tout au plus permis à Didier d'écrire dans une langue un peu moins barbare que ceux qui l'entouraient, et que les personnages dont leurs contemporains admiraient la haute culture possédaient une instruction des plus rudimentaires. Il n'en reste pas moins que la science était honorée et considérée. On pratiquait mal la grammaire, mais on la respectait sans bien la connaître.

Le terrain était donc dans une certaine mesure préparé pour les maîtres venus d'Irlande et de Bretagne, sous l'influence desquels allait se produire la Renaissance carolingienne. M. Roger examine également comment les lettres classiques ont continuées à être étudiées dans ces deux pays, et l'influence qu'ils ont pu à ce point de vue exercer l'un sur l'autre. Il a dû d'ailleurs laisser sans réponse certaine la question de savoir dans quelles limites les Irlandais peuvent être considérés comme les maîtres des Bretons, ou réciproquement. Ce qui est certain, c'est qu'en Grande-Bretagne, au VIIe siècle, on considère l'étude des lettres latines, et même, jusqu'à un certain point, de l'antiquité grecque, comme utile au développement de la foi. L'arrivée de Théodore et d'Hadrien, en 669, donne au mouvement un nouvel essor, marqué par l'apparition des œuvres d'Aldhelm et de Bède. M. Roger a consacré un important chapitre à l'exposé des connaissances et des théories grammaticales de l'école de Bretagne. Ce chapitre intéressera surtout les spécialistes. Qu'il nous suffise d'avoir indiqué l'intérêt que ce livre, sur un sujet qui semble au premier abord un peu aride, peut présenter pour l'histoire.

R. POUPARDIN.

Prof. Eugenio Donadoni. — **Sull' autenticità di alcuni scritti reputati danteschi.** — Palermo, Alberto Reber, 1905; in-8°, 110 p.

Voici un petit livre qui pourrait bien jeter quelque émoi, provoquer même quelque scandale dans le monde des dantologues. Les « écrits réputés dantesques » dont M. Donadoni a entrepris de démontrer la fausseté, ce sont tout d'abord trois poésies, qui ne sont assurément pas parmi les meilleures de Dante, mais dont personne jusqu'à présent n'avait songé à suspecter l'authenticité ; ce sont les trois *canzoni* : *Le dolci rime...*, *Poscia che Amor...* et *Doglia mi reca...* Dans chacune d'elles, M. Donadoni relève des fautes graves contre la métrique, une phraséologie dantesque qui ne serait qu'une imitation maladroite, une tendance voulue à l'archaïsme ; surtout, dans un commentaire assez développé, et d'un ton souvent irrévérencieux et aigre, il en fait ressortir les faiblesses de style et l' « infériorité artistique ». — En vain objectera-t-on que Dante lui-même, dans le *de Vulgari Eloquentia* (II, 12 et II, 2), se donne comme l'auteur des deux dernières de ces trois *canzoni* : les deux pièces qui nous sont parvenues ne sont point celles de Dante ; elles sont l'œuvre de quelque rimeur inconnu, qui, des deux *canzoni* authentiques, n'aura gardé que le premier vers et aura réussi à faire passer sous le nom de Dante sa médiocre contrefaçon.

Mais voici qui est bien autrement grave. La quatrième partie ou *trattato IV* du *Convivio* n'est pas autre chose, d'un bout à l'autre, qu'un commentaire de la *canzone : Le dolci rime...* Rejeter comme apocryphe cette *canzone*, c'est donc rejeter, du même coup, toute cette partie du *Convivio*, réputée la plus belle et la plus importante. C'est ce que M. Donadoni, nullement ébranlé par l'énormité de cette conséquence, n'hésite pas à faire. Et les arguments, d'après lui, ne manqueraient pas : imitation gauche de certains passages de la *Divine Comédie*, comme dans les *canzoni* incriminées ; différence de style et de langue entre cette quatrième partie et les trois premières ; faiblesse de l'argumentation ; mentions de personnages vivants ou morts depuis peu (ce qui ne se rencontre pas dans les traités I-III) ; manque d'harmonie, et même

contradiction entre certaines idées exprimées dans le traité IV, et ce que nous savons par ailleurs de la doctrine de Dante ; en outre, cette quatrième partie, avec ses digressions et ses trente chapitres, ne présente ni les mêmes proportions ni la même ordonnance que les trois autres ; enfin, sans parler des difficultés chronologiques qu'elle soulève, elle n'en est pas la suite naturelle et logique.

Quant aux très anciens témoignages que l'on pourrait alléguer, concernant cette quatrième partie du *Convivio*, M. Donadoni ou bien les considère comme suspects (Villani), ou bien, s'ils sont irrécusables, estime qu'ils se rapportent à un *trattato IV* tout autre, par le contenu, que celui que nous possédons (Cecco d'Ascoli).

La démonstration est habilement conduite, ingénieuse, subtile ; mais si la première lecture de cette dissertation est un peu troublante, il n'est pas une des raisons invoquées par l'auteur qui, à la réflexion, paraisse décisive ; ce sont là des impressions bien plutôt que des raisons, et la critique de M. Donadoni est toute subjective. On sait combien est trompeur l'argument tiré de la qualité du style ! Il est, en outre, tout un côté de la question que M. Donadoni a laissé dans l'ombre. Il ne suffisait pas de dire que le *trattato IV* du *Convivio* n'est pas de Dante ; il fallait essayer d'en découvrir l'auteur ; il fallait, à tout le moins, chercher à déterminer, autant que possible, l'origine et la date de cette soi-disant supercherie littéraire ; en un mot, apporter à l'appui d'une thèse aussi neuve et aussi hardie, autre chose que des arguments purement négatifs.

Je doute que M. Donadoni, — pas plus que le Dr Prompt, qui, il y a une douzaine d'années, a voulu prouver l'inauthenticité du *de Monarchia*, — convertisse beaucoup de ses lecteurs à son opinion ; cependant, son mémoire mérite autre chose que le dédain, que sans doute plus d'un critique lui opposera ; et sans en adopter pour cela les conclusions, on en pourra retenir plus d'une observation intéressante, notamment sur la composition un peu particulière de quatrième livre du *Convivio*.

L. AUVRAY.

Henri Stein et Léon Le Grand. — **La frontière d'Argonne (843-1659).** Procès de Claude de La Vallée (1535-1561) [avec une préface par A. Roserot]. — Paris, A. Picard et fils, 1905; in-8°, 326 p.

André Lesort. — **Les chartes du Clermontois,** conservées au Musée Condé à Chantilly (1069-1352). — Paris, H. Champion, 1904; in-8°, 271 p.

L'expression géographique Clermontois a désigné suivant les époques deux régions de l'Argonne d'étendue très différente. Jusqu'au xviie siècle le Clermontois c'est la seigneurie proprement dite de Clermont-en-Argonne, à l'ouest de la Meuse et à l'est de l'Aisne, entre Verdun et Sainte-Menehould. A partir du milieu du xviie siècle le Clermontois est un comté infiniment plus vaste constitué par la réunion artificielle entre les mains du grand Condé des prévôtés lorraines de Clermont, Varennes, Vienne-le-Château, les Montignons, et, plus au nord, Dun et Stenay sur la Meuse, et Jametz sur la rive droite de cette rivière. L'histoire féodale de cette région qui commande les défilés de l'Argonne, qu'il s'agisse de Clermont seul ou du comté de Clermont, est remplie des démêlés entre les officiers des rois de France d'une part, et les ducs de Bar et de Lorraine d'autre part, ces derniers agissant soit comme suzerains en franc alleu, soit comme seigneurs fieffés de l'évêché de Verdun et de l'Empire. Les documents qui concernent la frontière de la France et de l'Empire ont fourni à quelques-uns des érudits les plus distingués de notre époque l'occasion de notices et d'articles importants. Julien Havet a publié et commenté en 1881 dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* une enquête faite en 1288 à Verdun par les commissaires impériaux pour prouver que les frontières d'Empire s'étendent bien au delà de la Meuse ; en 1888, M. Émile Duvernoy a consacré 25 pages des *Annales de l'Est* à l'histoire d'un règlement de frontière entre la France et le Barrois en 1500, concernant surtout le village de Clinchamp ; plus récemment encore, en 1903, M. P. Collinet a étudié dans la *Revue d'Ardenne et d'Argonne* la constitution de la frontière d'Empire dans l'Argonne et l'Ardenne surtout au nord du Clermontois. C'est enfin à la question controversée de l'étendue de la mouvance du royaume de

France vers la Meuse, au sud de Clermont, que se rattachent la détermination de la nationalité de Jeanne d'Arc et les polémiques ardentes qu'a suscitées la prétention énergiquement soutenue par M. l'abbé Misset d'enlever Jeanne d'Arc à la Lorraine pour la restituer à la Champagne.

Dans les deux ouvrages dont les titres sont transcrits ci-dessus, les auteurs ont concurremment produit de nouveaux et intéressants documents sur cette question des confins de la France à l'est, et apporté de part et d'autre dans de copieuses introductions une importante contribution à l'histoire de l'extension du domaine royal vers la Meuse.

Le procès de Claude de La Vallée, qui a servi d'occasion aux recherches de MM. Stein et Le Grand, est une de ces affaires fréquentes dans l'histoire des pays de gouvernement absolu, où l'on voit un officier accusé à tort ou à raison de prévarications, et condamné, plus sous la pression d'une meute d'envieux qui ont entrevu la part de dépouilles où placer leurs crocs, que sous l'accablement des preuves d'une mauvaise administration. Les malheurs de Claude de La Vallée, prévôt gruyer de Clermont-en-Argonne, qui ne présentent en eux-mêmes que l'intérêt local d'un fait divers, empruntent un intérêt spécial au fait que cet officier clermontois, sujet du duc de Lorraine, condamné en appel à la cour ducale de Saint-Mihiel, porta son affaire devant le Parlement de Paris.

Si le Parlement de Paris était compétent, le Clermontois mouvait du roi de France ; et les limites du royaume s'étendaient jusqu'à la Meuse ; sinon, Clermont et toute la région à l'ouest de la Meuse jusqu'à la Biesme était lorraine et terre d'Empire. Telle est la forme que prit dans la bouche du procureur général du roi et dans celle de l'avocat du duc de Lorraine la question posée au Parlement dans l'instance introduite devant lui par Claude de La Vallée, et suivie, après sa mort, par sa veuve et ses fils. Le procureur général Cappel soutint naturellement que la Cour pouvait connaître en appel de l'affaire du prévôt gruyer de Clermont parce que le roi de France était suzerain en ce lieu, et cela en vertu du traité de Verdun. A en croire en effet les historiens du XVI[e] siècle dont les ouvrages imprimés avaient depuis un demi-siècle servi à ...struction des juristes, la Meuse constituait la limite des royaumes

de Charles le Chauve et de Lothaire. A l'appui de cette thèse inexacte, empruntée par les auteurs aux compilations historiques de Marianus Scotus et de Sigebert de Gembloux, on produisit pour Clermont-en-Argonne des actes de foi et hommage du XIII[e] siècle, fournis par les archives de la Chambre des comptes et relatifs à une localité de nom latin identique, *Clarus Mons*.

A cette argumentation détestable les représentants du duc de Lorraine ne surent pas opposer les textes de Prudence et d'Hincmar contemporains des souverains carolingiens, ils y eussent aisément trouvé la preuve que les limites du royaume de Charles le Chauve loin d'atteindre la Meuse se confondaient avec celles des *pagi* situés à l'ouest de cette rivière. Ils ne prirent pas garde non plus que les noms des localités mentionnées dans les actes de foi et hommage devaient faire attribuer ces documents à Clefmont-en-Bassigny. On ne saurait reprocher beaucoup aux juristes du XVI[e] siècle d'avoir fait preuve de part et d'autre d'une aussi piètre information historique et d'un aussi médiocre esprit critique, l'outillage si perfectionné d'éditions de textes et de travaux critiques créé par l'érudition moderne leur manquait pour voir clair dans cet imbroglio à la fois historique, juridique et topographique. A défaut de la réplique qui eût convenu, les avocats lorrains n'eurent du moins pas de peine à produire de nombreux actes prouvant que Clermont-en-Argonne était terre d'Empire, dépendant de l'évêché de Verdun et inféodée aux ducs de Bar et après eux aux ducs de Lorraine. Buté à sa thèse de la Meuse et du traité de Verdun, le procureur général, sans nier l'authenticité des actes produits par ses adversaires, sans nier la réalité des fréquentes reconnaissances faites par les officiers du roi de France touchant la suzeraineté du duc de Lorraine à Clermont, contesta la légitimité de tout acte souverain exercé par le duc de Lorraine, comme résultant d'usurpations, toutes caduques en vertu de l'inaliénabilité imprescriptible du domaine royal.

La solution de l'affaire dans ces conditions ne relevait plus de la justice mais de la politique. Après trente ans de procès, après des alternatives de succès et de défaites suivant que les relations bonnes ou mauvaises entre le roi de France, l'empereur et le duc de Lorraine faisaient pousser ou remettre l'affaire, la disparition des demandeurs mit fin à la procédure devant le Parlement. Riche-

lieu en 1625 rouvrit la question d'abord par la voie judiciaire sous forme d'enquête sur les usurpations de frontière. Verdun avait cessé d'être terre d'Empire pour être du royaume, le fief de Clermont avait dû par suite passer dans la mouvance du roi de France. Quant au détenteur du fief, le duc Charles IV, il fournit par son agitation politique une occasion de donner à l'affaire de Clermont un épilogue militaire. Pour obtenir le retrait des troupes royales qui avaient envahi ses états, il dut en 1632 céder au roi la ville de Clermont. Telles sont les grandes lignes du procès historique dont MM. Stein et Le Grand ont publié les principales pièces et retracé les phases.

Le livre de M. Lesort n'a pas comme le précédent une substructure judiciaire, il est fondé sur l'étude d'un fonds d'archives, celui du comté de Clermontois conservé actuellement à Chantilly et représenté par de nombreuses épaves aux Archives nationales, aux archives de la Meuse et à la Bibliothèque Nationale. Les différentes prévôtés qui devaient former au XVIIe siècle le Clermontois, comté de Clermont, tel qu'il a été délimité au début de ce compte-rendu, avaient été réunies par les ducs de Lorraine à leur domaine, à des époques très variées, à des titres très différents et dans des conditions qui n'avaient aucun rapport entre elles. La partie occidentale, soit Clermont, Varennes, Vienne-le-Château, les Montignons, avait été inféodée au comte de Bar par les évêques de Verdun ; le lien féodal qui rattachait ces prévôtés à l'Empire et à l'évêché devint au XVe et au XVIe siècle de plus en plus lâche, au fur et à mesure que grandit la puissance des ducs de Lorraine après la réunion du Barrois. Au nord, Dun fut successivement aux évêques de Verdun, aux comtes de Bar, puis pendant deux siècles à la maison d'Apremont, puis de nouveau aux ducs de Bar et après eux aux ducs de Lorraine. Stenay, longtemps disputé entre les ducs de Luxembourg et les évêques de Verdun finit par rester aux premiers, qui l'inféodèrent aux comtes de Bar et par suite aux ducs de Lorraine. Jametz enfin donné aux évêques de Verdun par les ducs de Basse Lotharingie fut inféodé par les évêques à des seigneurs particuliers qui prirent le nom de la ville, puis celle-ci passa, suzeraineté et domaine, aux *ducs de Luxembourg* ; les ducs de Lorraine les en dépossédèrent

par la force à la fin du XVIe siècle. Comme en dépit d'accidents temporaires l'œuvre lente du temps aboutit toujours à l'absorption des petits états par les grands, les ducs de Lorraine éprouvèrent à leur tour les effets de cette loi inéluctable. Les évènements de 1632 dont nous avons parlé à propos du livre de MM. Stein et Le Grand, firent passer toutes ces prévôtés aux mains du roi de France. Mais celui-ci peu d'années après dut pour des raisons politiques constituer avec les domaines lorrains récemment acquis une seigneurie, le comté de Clermont, en faveur du prince de Condé. A ce comté artificiel le prince et ses descendants durent constituer des archives rétrospectives factices, auxquelles vinrent s'ajouter au fur et à mesure des années toutes les pièces d'administration courante. Pour réunir tous les titres nécessaires à l'exercice de leurs droits les princes de Condé s'adressèrent à divers dépôts d'archives. Les principales sources où ils avaient à puiser étaient les archives du duché de Bar et celles du duché de Lorraine ; les premières avaient été, pour la plus grande partie, réunies aux secondes à Nancy ; mais les guerres du XVIIe siècle, avaient eu pour résultat de les faire transférer partiellement à Paris. En 1661, Condé obtint que non seulement des copies mais des pièces originales lui fussent livrées par le Trésor des chartes du roi. D'autre part les archives de l'évêché de Verdun présentaient pour les nouveaux comtes de Clermont un intérêt tout spécial, les évêques ayant été pendant des siècles suzerains de la plupart des terres du comté. Les archives de l'évêché avaient été dépouillées de toutes les pièces concernant les droits du roi, au profit de celles du Parlement de Metz ; là également avait été envoyée la partie des archives ducales de Lorraine qui n'avait pas été transférée de Nancy à Paris. Les archivistes du prince de Condé se firent donc à Metz de même qu'à Paris livrer des documents relatifs aux domaines de leur maître. Confisqués sous la Révolution avec les archives des Condé, les titres du Clermontois furent déposés aux Archives de la Seine, puis aux Archives nationales, pendant que l'administration du département de la Meuse réunissait les papiers d'administration locale restés sur place. Restitués en 1814, repris et rendus pendant et après les Cent jours, les titres saisis à l'Hôtel de Condé passèrent à Chantilly où ils sont encore, non sans avoir été fortement éprouvés par les triages

révolutionnaires. Ce sont les plus anciennes chartes (129 antérieures au milieu du XIVe siècle) du fonds de Clermont à Chantilly que M. Lesort, sur les conseils et avec le concours de M. L. Delisle [1], a publiées dans ce volume. Si ce recueil ne présente pas toute la belle ordonnance d'une compilation diplomatique relative à un même domaine ancien, ou tirée des registres d'une même chancellerie, le service rendu par l'éditeur n'est cependant pas diminué par la composition factice du livre puisque toutes les chartes qu'il y a comprises font lacune dans les fonds où les archivistes des Condé les ont prises, et qu'il a ainsi mis à la disposition des historiens locaux un ensemble de documents qu'il leur eût été mal aisé d'aller consulter dans un dépôt, libéralement ouvert, mais éloigné de la région où ils font résidence.

A. VIDIER.

1. Beaucoup de ces chartes ont été imprimées d'après des copies faites par M. Delisle, et très libéralement abandonnées par lui à son jeune confrère.

CHRONIQUE

Un grand nombre d'églises du moyen âge présentent une particularité curieuse : l'axe du chœur n'est pas dans le prolongement rectiligne de celui de la nef et le chevet paraît incliné, tantôt à droite, tantôt à gauche, sur l'un des bras du transept. Des explications variées de cette anomalie ont été fournies tant dans des monographies que dans des manuels, ou dans des notes contradictoires sur le symbolisme architectural. Il a coulé somme toute déjà beaucoup d'encre sur la déviation de l'axe des églises, et la majorité des archéologues s'est ralliée à une explication symbolique sans qu'une étude analytique complète de la question ait jamais été tentée. M. de Lasteyrie vient d'y procéder dans une notice intitulée : *La déviation de l'axe des églises est-elle symbolique ?* (Paris, Klincksieck, 1905 ; in-4°, 36 p. Extrait des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*). Le savant archéologue passe en revue toutes les explications fournies jusqu'à ce jour et les rejette toutes ou à peu près. La déviation n'est pas symbolique, elle ne résulte pas du dessein de rappeler dans les églises de plan cruciforme l'inclinaison prise par la tête du Christ lorsqu'il expira sur la croix, car cette idée symbolique n'est indiquée dans aucun des écrits des Pères, dans aucune des œuvres des anciens liturgistes, condition primordiale que doit remplir toute explication symbolique pour être acceptable ; de plus le sens de la déviation n'est pas partout identique, tantôt elle est à droite, tantôt elle est à gauche, et céla à une époque où l'iconographie fournit exclusivement des représentations du Christ triomphant sur la croix, la tête haute et droite et non du Christ mourant, la tête inclinée ; enfin il y a des cas de déviation dans des églises qui ne sont pas construites sur un plan cruciforme. D'autres explications non symboliques ne sont pas plus acceptables ; les affaissements du sol ou le tassement des édifices amènent une déviation dans le sens de l'élévation et non dans le plan ; des explications d'ordre esthétique sont de pures fantaisies ; les nécessités locales, manque de place, gêne causée par l'existence de constructions qu'on n'a pu abattre fournissent pour nombre de cas une raison plus plausible ; mais il en est une autre beaucoup plus simple qui peut s'appliquer à tous les cas, elle est fournie par les textes et résulte de l'examen des édifices. Jamais les églises du Moyen-Age n'ont été construites d'un seul jet, cette vérité, incontestable pour les églises remaniées et agrandies, est bonne aussi pour les édifices d'une apparence homogène, car dans ceux-ci

l'étude de l'appareillage permet de reconnaître des étapes successives dans les travaux d'édification ; et l'on sait qu'au fur et à mesure qu'une nef s'allongeait on en livrait les nouvelles travées à l'exercice du culte. Les constructeurs n'avaient ainsi, pour effectuer les raccords de maçonnerie, même plus la vue d'ensemble des parties déjà construites, et ils n'avaient pas encore les instruments de précision permettant le repérage mathématique des alignements. Pour que les différentes travées de la nef fussent exactement dans l'axe du chœur il fallait au meilleur et au plus soigneux des architectes le concours d'un hasard vraiment providentiel ; une erreur minime au départ entraînait à l'arrivée une déviation notable, c'est ce qui est arrivé dans la plupart des cas. Cette explication est corroborée par l'étude d'un grand nobmre d'édifices dont M. de Lasteyrie reproduit le plan et rappelle les conditions de construction. Mais ce n'est pas assez d'indiquer sommairement les conclusions de l'auteur, ce mémoire doit aussi être signalé comme fournissant un modèle de discussion archéologique. Point de vaines phrases, point de considérations de vague esthétique ; mais des observations rigoureuses, des dessins nombreux et de la logique. Dans l'histoire de l'art, particulièrement de l'art architectural, la méthode scientifique de l'observation des faits et du classement des constatations donne seule des résultats sérieux.

A. V.

***

La littérature hagiographique est une des formes de la littérature religieuse qui offre le plus d'intérêt pour les historiens. C'est à elle qu'on doit la biographie de pieux personnages dont beaucoup ont joué dans l'histoire de l'Église un rôle important, à une époque où l'Église était le centre autour duquel gravitaient toute politique et toute civilisation ; c'est à elle qu'on doit le récit d'événements auxquels les héros ont été plus ou moins directement mêlés ; c'est à elle enfin qu'on doit de nombreux tableaux de mœurs, pour des époques dont fort peu de sources nous donnent une connaissance intime. Mais que vaut cette littérature scientifiquement parlant ? Doit-on faire état des verbeuses homélies de panégyristes qui n'ont connu la réalité qu'à travers des traditions déjà anciennes, qui ont plus mis à contribution la fertilité de leur imagination que la documentation écrite léguée par des prédécesseurs mieux informés mais moins versés dans la rhétorique ; qui ont moins cherché à rapporter des faits rigoureusement exacts qu'à offrir à la ferveur des fidèles de hauts exemples de piété. L'œuvre colossale et encore inachevée des Bollandistes et de Mabillon est là pour témoigner qu'il ne faut ni frapper les écrits des hagiographes d'un ostracisme général ni les englober dans une approbation collective. Autant d'écrits, autant de textes à critiquer. L'esprit et les moyens de cette critique constituent une méthode dont le P. Delehaye, l'un des Bollandistes actuels, a donné dans un excellent petit livre (*Les légendes hagiographiques*, Bruxelles, 1905 ; in-8°)

un aperçu aussi agréablement présenté que savamment documenté. Certaines vies des saints sont des textes de premier ordre, comparables aux chroniques des historiens les plus intelligents et les mieux renseignés; il y en a d'autres dont les différentes parties sont de valeur très inégale; d'autres enfin qui n'ont pour les temps auxquels elles se réfèrent absolument aucune valeur. Quelle est dans tout cela la part de la légende et l'œuvre de l'hagiographe ; comment doivent se classer les textes; quels points de comparaison doit-on choisir pour reconnaître la parenté qui les unit ; comment se constitue le dossier d'un saint ; quelles traces du paganisme se retrouvent dans les œuvres des hagiographes; de quelles fautes doit-on se garder dans leur utilisation critique? telles sont les questions qu'a posées, étudiées et résolues ou débrouillées le P. Delehaye. On retrouve dans ce volume toute la rigueur de discussion, toute la sûreté historique, toute la bonne tenue littéraire dont font preuve les éditeurs des derniers volumes des *Acta sanctorum* et de l'excellent recueil des *Analecta Bollandiana*.

A. V.

***

Dans une bible du xie siècle provenant de l'église de Vienne et conservée actuellement à la Bibliothèque de Berne, trois feuillets ont été intercalés qui n'ont aucun rapport avec l'Écriture mais qui offrent pour l'histoire du pays dont le manuscrit est originaire un intérêt historique assez grand. C'est à l'étude de ces trois additions que M. G. de Manteyer vient de consacrer un nouveau mémoire sur *Les origines de la maison de Savoie en Bourgogne (910-1060), la paix en Viennois, Anse [17 juin?] 1025 et les additions à la Bible de Vienne, ms. Bern. A9*. Grenoble, 1904; in-8°, 192 p. Extrait du *Bull. de la Société de statistique, des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère*. 4e série, t. VII, XXXIIIe de la coll.).

Le premier des feuillets intercalaires contient le texte d'un serment de paix prêté par un seigneur laïque pour les églises de Vienne et de Belley et le comté de Vermorens. En rappelant à l'aide des excellentes *Friedensordnungen in Frankreich* de L. Huberti l'itinéraire suivi par le mouvement progressif de la paix de Dieu en France, M. de Manteyer place entre 1024 et 1026 le passage de ce courant en Viennois ; or précisément il se tint un concile en 1025 dans l'église Saint-Romain près d'Anse. La teneur même du serment de paix viennois fournit une preuve de l'exactitude de cette attribution chronologique, car elle est dans un rapport de filiation certain avec le texte d'un autre serment de paix prêté en 1023 par l'évêque de Beauvais en présence du roi Robert. D'autre part l'analyse détaillée des indications topographiques contenues dans la paix viennoise permet d'attribuer le serment au comte de Savoie Humbert aux Blanches Mains, de même que les stipulations juridiques de ce même serment permettent de déduire sur l'organisation féodale du

Viennois et l'organisation temporelle de sa métropole des considérations fort intéressantes. Au cours de cette étude M. de Manteyer a trouvé sinon de nouvelles preuves absolues, du moins de nouvelles probabilités à l'appui de la thèse déjà soutenue deux fois par lui sur les origines et la filiation des princes de la maison de Savoie pendant la période du haut moyen âge.

La seconde addition est une sorte de martyrologe-obituaire des évêques de Vienne fondé sur un ancien catalogue épiscopal du IV[e] siècle, interpolé et tenu à jour dans les siècles suivants et dans lequel ont été intercalées au XI[e] siècle des notices biographiques.

La troisième addition est le texte d'une prophétie relative à l'avenir du monde à partir du moment où le siège éphémère de l'empire échappe à Vienne par la disparition de Louis l'Aveugle. Cette relation écrite de deux mains différentes contient une part de vérité qui se réfère à des événements antérieurs à la rédaction et une part de fantaisie concernant l'avenir; le commentaire des mentions historiques de cette prophétie a amené M. de Manteyer à placer sa date de rédaction entre 1038 et 1039 et à en attribuer la paternité à l'archevêque de Vienne, Léger. « Mieux que tous les autres documents de cette époque, dit à juste titre M. de Manteyer, celui-ci fait connaître l'état d'esprit d'un lettré viennois du XI[e] siècle. »

On ne saurait soumettre les trois textes intercalés dans la bible de Vienne à un examen critique plus consciencieux que celui que leur a fait subir M. de Manteyer, ni tirer de ces écrits des données historiques plus abondantes que celles que M. de Manteyer en a fait sortir en les pressurant jusqu'à l'extrême limite du possible.

A. V.

Abbeville. — Imprimerie F. Paillart.

ERMITAGES ORLÉANAIS

AU XII[e] SIÈCLE

Le Gué de l'Orme et Chappes

Les domaines ecclésiastiques qui se sont constitués durant le moyen âge et qui ont subsisté pour la plupart jusqu'à la Révolution ont des origines diverses. Nombreux étaient les biens que les églises ou les abbayes tenaient de la libéralité désintéressée des rois, des seigneurs et des plus humbles fidèles. Nombreux aussi les domaines acquis à prix d'argent ou reçus en précaire. Il est superflu de citer des exemples de ces deux modes d'accroissement du domaine foncier ecclésiastique, la plupart des chartes conservées dans les fonds d'archives, transcrites dans les cartulaires ou copiées par les érudits des siècles passés, n'ont pas d'autre objet que de constater les largesses des particuliers ou les acquisitions des intéressés. Mais il est encore un autre mode d'agrandissement du domaine des églises dont les exemples sont moins fréquents, surtout dans les siècles les plus éloignés du moyen-âge, c'est l'absorption de petites communautés par les grandes. La réunion d'un prieuré par une abbaye était pour celle-ci une façon de s'enrichir fort avantageuse; elle ne comportait pas d'incertitudes sur la situation des tenanciers, elle ne nécessitait pas l'organisation d'une exploitation nouvelle pour la mise en valeur des terres; c'était un petit domaine que l'on réunissait au grand; c'était un petit organisme aux droits duquel on se substituait. Par contre des difficultés pou-

vaient surgir lorsque les moines dont on voulait confisquer les biens n'étaient pas d'accord sur l'opportunité de leur fusion avec une autre communauté, ou étaient divisés quant au choix de cette communauté.

Pour éviter des difficultés de ce genre les grandes abbayes prenaient parfois leurs précautions en préparant de longue main des réunions éventuelles qui n'aboutissaient pas toujours. C'est ainsi, par exemple, que les religieuses de Saint-Rémy des Landes, au diocèse de Chartres, n'obtinrent en 1160 quelques concessions de terres de l'abbé de Saint-Benoît-sur-Loire qu'à la condition de soumettre l'élection des abbesses à l'approbation de l'abbé et qu'en promettant la restitution des biens cédés par les religieux en cas de dissolution de la communauté [1].

Il faut dire du reste à la décharge des grandes abbayes, que des absorptions de ce genre leur furent parfois imposées par le souci de leur propre sécurité, et qu'elles durent souvent supprimer un modeste voisin pour se préserver de rivalités futures dans les territoires où elles dominaient.

Le zèle inopportun des fidèles s'employa volontiers, au XIIe siècle, à la fondation, à proximité des abbayes, d'ermitages libres qui constituaient pour elles des voisins gênants, tant à cause de leur extension sur un domaine qui paraissait réservé aux premiers occupants qu'à cause des exemples d'indiscipline, ou de manque de discipline, qu'elles donnaient à des moines trop facilement enclins à s'affranchir des rigueurs de leur règle.

Dans la seconde moitié du XIIe siècle, deux abbayes orléanaises, celle de la Cour-Dieu [2] et celle de Saint-Benoît-sur-Loire [3], eurent à prendre tout particulièrement des mesures

1. M. Prou et A. Vidier, *Recueil des chartes de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire*, t. I, p. 395.

2. Commune d'Ingrannes, Loiret, arr. d'Orléans, cant. de Neuville-au-Bois.

3. Loiret, arr. de Gien, cant d'Ouzouer-sur-Loire.

de précaution contre les fondations indiscrètes de deux personnages, Guy et Sevin, dont l'un au moins, le premier, appartenait à l'entourage du roi Louis VII, et qui firent tous deux concourir la faveur royale au succès de leurs entreprises monastiques.

L'abbaye de la Cour-Dieu, fondée en 1118, confirmée en 1123 par l'évêque d'Orléans Jean II [1], et la même année par le roi Louis VI [2], fut menacée la première par les entreprises de Guy, sergent d'armes du roi, qui édifiait une maison dont la construction pouvait ruiner l'abbaye. Grâce à son affiliation à Citeaux, la Cour-Dieu trouva dans le chef de la congrégation un intermédiaire influent. Gilbert, abbé de Citeaux de 1163 à 1167, avait en 1165 reçu Louis VII au chapitre général de sa congrégation, il était tout particulièrement qualifié pour intervenir; il écrivit au roi pour lui transmettre les doléances des moines [3]. Le roi ému par l'exposé des craintes des religieux invita-t-il son familier à tempérer les excès de son zèle? les documents ne permettent pas de l'affirmer, mais il est certain en tout cas que l'abbaye de la Cour-Dieu ne fut plus troublée par le voisinage de confrères importuns; tout au plus crut-elle quelques années plus tard, en 1169, devoir prendre des précautions contre le retour possible de nouveaux dangers ; elle obtint en effet à cette date un acte de l'évêque d'Orléans, Manassès de Garlande, inter-

1. L. Jarry, *Histoire de l'abbaye de la Cour-Dieu*, p. 5 et 173.

2. A. Luchaire, *Louis VI le Gros*, p. 152, n° 329; L. Jarry, *op. cit.*, p. 7 et 174.

3. Lettre de G., abbé de Citeaux, à Louis VII : « Serenitati vestrae humiliter preces offerimus pro abbatia de Curia Dei, quam pater vester fundavit, majestas vestra bene semper fovit et custodivit; in cujus ruinam dominus W. hostiarius vester quamdam domum aedificat, nam si tam prope domum Curiae Dei domus religiosorum fiat, peremptio ejus est. » Duchesne, *Scriptores*, IV, p. 679; cité en partie par L. Jarry, *op. cit.*, p. 37. Le nom représenté par l'initiale W. peut être restitué Wido d'après les documents cités plus loin et publiés à la suite de cette notice.

disant toute fondation de monastère à moins de cinq lieues de l'abbaye [1].

Ce n'est pas sans raison que l'abbé de la Cour-Dieu avait cru devoir solliciter cette interdiction, car précisément à la même époque l'abbé de Saint-Benoît-sur-Loire prenait des dispositions pour conjurer les effets d'une fondation analogue à celle contre laquelle l'abbé de Citeaux avait protesté auparavant.

Guy, repoussé des environs de la Cour-Dieu, n'avait pas renoncé à ses projets. Il avait en un lieu appelé le Gué de l'Orme et situé dans le voisinage de Saint-Benoît-sur-Loire [2], sur une terre que lui avait donnée le roi Louis VII par acte authentique, fondé un petit couvent soumis à la règle de saint Augustin réformée par les chanoines de l'ordre des Prémontrés. Au domaine primitif du Gué de l'Orme était venue s'ajouter la maison de Doulchamp, située, assez loin vers le nord, sur la paroisse de Courcy [3]. En 1165, la communauté du Gué de l'Orme était suffisamment organisée pour obtenir du pape Alexandre III une bulle confirmant son institution monastique et la propriété de ses biens [4].

Nous devons à cette bulle de connaître les origines du prieuré, l'acte de Louis VII en faveur de Guy ne nous étant pas parvenu, et aucun document ne nous renseignant sur les conditions dans lesquelles la maison de Doulchamp avait été acquise. L'année suivante, en 1166, les frères du

1. Charte de Manassès évêque d'Orléans (1169) : « Universis... declarandum dignum duximus quia ne abbatia aliqua infra spatium quinque leugarum circa Curiam Dei fiat, sive statuatur, modis omnibus inhibemus ; et hoc diligentissime fratri L. predicti loci abbati et fratribus... confirmamus », publiée par L. Jarry, *op. cit.*, p. 186, d'après le Cartulaire de la Cour-Dieu.

2. Le Gué de l'Orme, commune de Saint-Martin d'Abbat, Loiret, arr. d'Orléans, cant. de Châteauneuf-sur-Loire. Pour cette identification, voy. plus loin, p. 68 et 72.

3. Loiret, arr. et cant. de Pithiviers ; Cf., plus loin, p. 74.

4. *Charte I.*

Gué de l'Orme étendirent leur exploitation ; ils obtinrent des chanoines de Saint-Vrain de Jargeau l'accensement de la terre comprise dans leur enclos, moyennant une redevance d'un cierge pesant un quart de livre, payable chaque année à la fête des martyrs Jean et Paul (24-29 juin), et d'une autre terre à l'entour de l'enclos, mesurée en présence du chantre de Jargeau, Geoffroy, et du prieur du Gué de l'Orme, Jean, et marquée par des bornes, moyennant un cens annuel de deux sous huit deniers, payable le jour de l'Invention de la Sainte-Croix (3 mai) ; pour une autre redevance de douze deniers payables au même jour, les frères du Gué de l'Orme obtinrent encore l'usage d'une noue plantée de jeunes tilleuls. Une association de prières conclue entre les deux églises de Jargeau et du Gué de l'Orme consacrait cet accord.

Le contrat passé par les frères du Gué de l'Orme ne fournit pas l'indice qu'ils fussent alors dans une situation bien brillante, il leur fallait évidemment des terres à cultiver pour subvenir à leurs besoins et il semble que jusqu'alors leur existence avait été misérable ; par commisération pour cette détresse, les chanoines de Jargeau leur promirent de venir accompagnés de leurs paroissiens les visiter processionnellement [1].

L'année 1167 fut plus heureuse que les précédentes pour le Gué de l'Orme car le roi, l'évêque diocésain, des particuliers, le Pape s'intéressèrent à son sort. Guy, qui était assez avant dans les bonnes grâces royales pour s'être fait donner le domaine sur lequel il avait édifié son monastère, sut encore très habilement se ménager pour l'avenir les profits de la bienveillance royale. Louis VII, sans héritier mâle après vingt-huit ans de règne, souhaitait ardemment la venue d'un fils. La naissance de Philippe-Auguste, le 21 août 1165, fut considérée par la famille royale

1. Charte II.

et par les gens de son entourage comme un bienfait du ciel [1]. Or c'est vers le même temps que le prieuré du Gué de l'Orme commençait de se développer. Guy qui l'avait fondé, qui s'y était même retiré, ne manqua pas de souligner l'heureuse coïncidence qui se produisait entre les effets de la faveur divine accordant un fils au roi et ceux de son zèle pieux, donnant à Dieu un nouveau sanctuaire. Et lorsqu'en 1167, Louis VII confirma au Gué de l'Orme la terre sur laquelle il était établi et prit le couvent sous sa protection [2], il rappela que l'un des titres que ce couvent avait à sa sollicitude était d'avoir vu le jour en même temps que son fils Philippe.

C'est également pour témoigner de la joie que lui causait la naissance de l'enfant royal, et aussi pour favoriser le développement de l'ordre des chanoines de Prémontré dans son diocèse, que, la même année, l'évêque d'Orléans, Manassès de Garlande, donna au Gué de l'Orme l'église Saint-Nicolas de Lande, située comme la maison de Doulchamp, dans la partie nord de la forêt d'Orléans, sur la paroisse de Chilleurs [3], voisine de celle de Courcy [4]. Par le même acte, l'évêque concède aux frères du Gué de l'Orme le droit d'usage dans ses bois pour la pâture de leurs bestiaux, le bois de chauffage, de construction, de clôture, d'échalas, etc., mais avec défense d'en donner ou d'en vendre ; il les exempte de la dîme des produits destinés à

1. Rigord et Guillaume le Breton qualifient le nouveau né de *a Deo datus*. Voy. aussi une charte de Louis VII de 1165 (après le 21 août) dans laquelle il remercie Dieu de lui avoir donné un fils et accorde à Ogier, sergent de la reine, qui lui a annoncé la naissance de Philippe-Auguste, une rente de 3 muids de blé sur la grange royale de Gonesse. (Luchaire, *Études sur les actes de Louis VII*, n° 522.) Un certain nombre d'actes furent datés par la chancellerie royale de l'année de la naissance de Philippe-Auguste. (Luchaire, *op. cit.*, p. 42 et n°s 525, 526, 529, 564.)

2. Charte III.

3. Loiret, arr. et cant. de Pithiviers. Voy. plus loin, p. 73, note 1.

4. *Charte IV.*

leur nourriture et de la dîme des novales ainsi que des charges paroissiales ; il les prend enfin sous sa protection.

L'exemple donné par le roi et l'évêque fut immédiatement suivi par les fidèles et, dans une charte datée du même jour que la précédente, l'évêque Manassès prend acte du don fait au Gué de l'Orme d'une vigne allodiale sise à Soisy [1], par un certain Geoffroy Ravel, à l'occasion de son entrée dans le prieuré, et de la concession d'une rente de douze mines de seigle sur la dîme de Sury [2], faite à la même maison par Renaud, fils dudit Geoffroy, en témoignage de sa reconnaissance pour l'accueil fait à son père. L'acte de l'évêque fut expédié à Orléans, mais la donation avait eu lieu solennellement au Gué de l'Orme, en la présence de Manassès, avec l'approbation non seulement de Renaud, mais encore d'un autre fils de Geoffroy Ravel, de ses deux filles et de ses gendres et de quatre de ses neveux [3], c'est-à-dire de tous les héritiers du novice qui auraient pu plus tard contester la validité de la donation. Ce concours de personnages d'une même famille, et la présence de l'évêque font penser à la solennité d'une prise d'habits. La notoriété du prieuré du Gué de l'Orme augmentait. Une confirmation générale des biens obtenue du pape en janvier 1168 par le prieur du Gué de l'Orme, Jean, énumère non seulement les biens que nous connaissons déjà par d'autres documents : le lieu du Gué de l'Orme, Doulchamp, Saint-Nicolas de Lande, la vigne de Soisy, la dîme de Sury, la noue des chanoines de Jargeau, mais encore divers autres terres ou revenus dont les contrats d'acquisition ne nous sont pas parvenus : des vignes sises en un lieu indéterminé, données par un frère du nom de Gilles et par Osanna, d'autres vignes à Châteauneuf-sur-Loire,

1. Actuellement Bellegarde, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Montargis (Loiret).
2. Loiret, arr. d'Orléans, cant. de Châteauneuf.
3. Charte V.

un muid de vin sur une vigne à Saint-Benoît, donné par Arnoul le Bref et sa femme [1].

Cet accroissement rapide qui semblait faire présager pour le Gué de l'Orme une fortune brillante devait entraîner sa perte. La région où le prieuré de Guy était établi, où par des acquisitions lentes il tentait de se constituer un domaine de plus en plus considérable, était soumise tout entière à l'influence d'une abbaye, vieille alors déjà de plus de six siècles, celle de Saint-Benoît-sur-Loire. L'ardeur érémitique de Guy allait avoir à compter là, comme jadis aux environs de la Cour-Dieu, avec la prospérité ombrageuse d'un puissant monastère. Pour des moines qui possédaient d'immenses étendues de bois dans la forêt d'Orléans, de vastes pâturages dans le val de Loire, qui détenaient des prieurés dans le Berry, dans le pays Chartrain, en Normandie, en Bourgogne, en Champagne, et jusqu'en Gascogne et en Angleterre, qui jouissaient depuis un siècle, grâce à leurs écoles, d'une renommée européenne, qui par la possession encore incontestée des reliques de saint Benoît voyaient affluer dans leur majestueuse basilique des pèlerins venus de tous les pays de la chrétienté, les envahissements de l'infiniment petit qu'était encore le Gué de l'Orme étaient intolérables. Cette minuscule communauté, qui avait la hardiesse d'acquérir des vignes à Saint-Benoît-sur-Loire même devait être éloignée d'abord et confisquée ensuite.

Les moines firent le nécessaire ; un homme à leur dévotion, Sevin, devint abbé du Gué de l'Orme. Il prétexta la stérilité du sol pour projeter une émigration en un lieu indéterminé, mais éloigné, comme présentement, pour le moins de quatre lieues de Saint-Benoît-sur-Loire ; il promit en outre qu'une fois le transfert accompli, lui et ses confrères deviendraient membres de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-

1. *Charte VI.*

Loire. Conformément à ces projets le roi mit provisoirement le Gué de l'Orme en sa main et l'évêque Manassès dont un acte de 1169 donne l'économie de toute la combinaison ratifia l'opération [1].

On aperçoit entre les lignes de la charte épiscopale les intrigues auxquelles se livrèrent les moines de Saint-Benoît pour en venir à leurs fins, on soupçonne par le fait même que Guy n'y est pas nommé, lui dont le nom figure dans toutes les chartes précédentes et dans celles qui furent octroyées ultérieurement au Gué de l'Orme, l'opposition qu'il fit à l'escamotage projeté de son prieuré. Et, si la charte de 1169 contient des indices de la connivence de Sevin avec les bénédictins, une autre charte de 1170 prouve d'autre part surabondamment que les frères du Gué de l'Orme, loin d'être d'accord avec leur prieur, ne furent nullement dupes de la comédie imaginée par lui, et refusèrent tant et si bien de se prêter à sa combinaison que les moines de Saint-Benoît-sur-Loire, en dépit de l'appui royal et de l'approbation épiscopale, échouèrent dans leur tentative pour éloigner et subjuguer le Gué de l'Orme. Une nouvelle charte de l'évêque Manassès en effet, accordée en 1170, dit qu'à cette date les frères de ce prieuré étaient toujours dans l'enclos appartenant à Saint-Vrain de Jargeau et leur assure la protection de l'évêque [2]. Le même acte sans se référer directement à celui de 1169 contient des allusions très claires à l'émotion que les projets

1. Charte VII. — L'interprétation du texte de cette charte reste douteuse ; suivant qu'on y lit *distantem amoveri* ou *distantes amoveri* et qu'on accorde plus ou moins d'importance aux mots *in eodem loco* et *a loco memorato*, l'on doit comprendre que le Gué de l'Orme, étant déjà distant de quatre lieues de Saint-Benoît-sur-Loire, sera transféré ailleurs, ou bien que le Gué de l'Orme sera éloigné de Saint-Benoît-sur-Loire à une distance d'au moins quatre lieues. Peut-être encore faut-il entendre l'une et l'autre chose : le prieuré distant de quatre lieues sera déplacé de manière à rester à une distance au moins égale de l'abbaye ; c'est à cette dernière interprétation que je me rallierais de préférence.

2. Charte VIII.

de Sevin, consignés dans ce document, avaient fait naître parmi les intéressés et à la résistance opposée par eux à leur réalisation. « Les frères sont privés de pasteur depuis longtemps, » dit l'évêque Manassès ; entendez : « Leur abbé Sevin s'est engagé dans une voie où ils n'ont pas voulu le suivre et ils l'ont chassé » ; — « Les frères ne veulent pas qu'on change leur institution monastique ni qu'on subordonne leur maison à une autre d'un ordre différent » ; entendez : « Nous sommes chanoines réguliers de l'ordre des Prémontrés, nous ne voulons pas devenir moines bénédictins, ni abdiquer notre indépendance au profit des religieux de Saint-Benoît-sur-Loire » ; — « Les frères veulent élire librement le maître de leur communauté, sous réserve de l'approbation de l'élu par l'évêque protecteur de la congrégation » ; entendez : « Nous ne voulons plus d'un abbé imposé comme le fut Sevin ; la liberté de nos élections nous gardera d'un chef comme celui dont les fantaisies ont failli causer notre perte ; la protection épiscopale empêchera qu'on n'attente à nos droits [1]. »

Le Gué de l'Orme sauvé de Saint-Benoît-sur-Loire se reprit à grandir. Guy, momentanément éclipsé, reprit toute son influence. Dans une bulle de 1172, Alexandre III rappelle avec complaisance le rôle joué par Guy dans la fondation et dans l'institution régulière du monastère. Le pape prend l'abbaye sous sa protection, y approuve l'établissement de la règle de Cîteaux et confirme les biens [2]. Deux anomalies sont à signaler dans ce docu-

1. Cf. le préambule d'un acte de l'archidiacre Manassès, daté par erreur de 1180 mais certainement postérieur à 1185 : « Quantum humana malicia, suggerente diabolo, successu temporis vicio cupiditatis accensa, per lites injustas et semina discordie contra ecclesiam Dei viam veritatis nititur impedire et bonorum quietem ausu malicioso perturbare, huic pesti occurrentes, presentium adnotatione tam futuris quam presentibus declaratum esse volumus quod pacificatis fratribus de Vado Ulmi... » Bibl. Nat., ms. lat. 10089, p. 459, cartulaire de Saint-Euverte d'Orléans.

2. *Charte IX.*

ment. C'est d'abord la mention de la règle de Cîteaux. Les frères du Gué de l'Orme avaient d'après les actes antérieurs adopté la règle des Prémontrés, et, par la suite, ils conservèrent la même observance : une autre bulle pontificale et une charte épiscopale de 1176 et 1177 [1], le disent formellement. M. Jarry, qui ne connaissait pas la présence de Sevin au Gué de l'Orme en 1169, attribue à son influence comme abbé cistercïen, on verra plus loin qu'il l'était devenu, l'introduction de la règle de Cîteaux dans cette maison. Cette hypothèse est inconciliable avec les évènements de 1169 rapportés ci-dessus ; on repoussera de même l'idée d'un retour offensif heureux de Sevin dans son ancien prieuré, puisque la bulle de 1172 ne mentionne qu'un seul personnage Guy, à qui l'on devait précisément l'adoption de la règle des Prémontrés. Aucune explication satisfaisante [2] de cette mention de la règle de Cîteaux ne se présente à notre esprit, soit que les documents qui nous éclaireraient fassent défaut, soit qu'il n'y faille voir qu'une erreur de rédaction ou une faute de copie. Cette incorrection n'est du reste pas la seule que présente la bulle de 1172. L'énumération des biens confirmés porte une maison de « Loche » qui n'est mentionnée dans aucun document antérieur ou postérieur [3], et surtout elle place en une localité appelée suivant les copies « Silerre » ou « Silberre », probablement Chilleurs, une rente en grains donnée par Geoffroy Ravel, alors que cette rente était [4] et

1. Chartes XIV et XV.

2. Hubert, d'après L. Jarry (*op. cit.*, p. 42), se refusait à croire à l'établissement de la règle de Cîteaux au Gué de l'Orme, et rejetait comme supposée une bulle d'Alexandre III la mentionnant, or cette bulle est si peu supposée que c'est précisément celle dont il s'agit ici et dont nous donnons le texte sous le n° IX.

3. Peut-être faut-il l'identifier avec une grange des Trois Fontaines mentionnée dans une bulle de 1176 (charte n° XIV) et dans un état des cens et rentes (charte n° XXV).

4. Voy. charte de 1167, n° V.

fut toujours[1] assise sur Sury, localité assez éloignée de Chilleurs pour qu'il ne puisse pas y avoir de confusion entre elles. Il n'y a certes pas là des raisons suffisantes pour contester l'authenticité de la bulle d'Alexandre III, mais l'on est du moins fondé à soupçonner des incorrections dans les copies qui nous en ont conservé le texte[2].

L'année même où cette bulle fut expédiée (1172), Louis VII toujours à la demande de Guy donna au Gué de l'Orme la dîme du pain et du vin de la maison royale de Châteauneuf pendant les séjours du roi[3]; il y ajouta en 1174 un droit d'usage dans la forêt d'Orléans[4].

Les divers documents qui viennent d'être analysés et commentés en suivant l'ordre chronologique de leur rédaction ne permettent pas de fixer avec précision le site du Gué de l'Orme. Deux actes de l'évêque d'Orléans, Manassès de Garlande, fournissent, entre autres renseignements, des éléments sûrs d'identification. Par une première charte de 1175, qui n'engage que lui[5], et par une seconde charte 1176 qui engage l'archidiacre de Sully, Marescot, et tout le chapitre cathédral[6], l'évêque concéda aux frères du Gué de l'Orme moyennant une redevance d'une livre de cire à la fête de la Sainte Croix en mai, l'église de Saint-Martin d'Abbat. Cette église avait jusqu'alors dépendu de l'évêque « par droit féodal », mais celui-ci estimait que le Gué de l'Orme étant situé dans la circonscription paroissiale de cette église, cette dépendance était humiliante, inconvenante et injuste à l'égard des frères. Saint-Martin d'Abbat est actuellement une commune du département du Loiret, canton de Château-

1. Voy. État des cens et rentes (charte, n° XXV).

2. A noter encore une faute évidente *Ebrulfus Brava* pour *Arnulfus Brevus*.

3. Charte X.

4. Charte XI.

5. Charte XII.

6. *Charte XIII.*

neuf, elle est située à une distance d'environ 4 kilomètres de Châteauneuf d'une part et de Saint-Benoît-sur-Loire de l'autre.

L'abbaye du Gué de l'Orme obtint encore en 1176 du pape Alexandre III une confirmation générale de ses biens et privilèges[1] qui ajoute peu de choses à ce que nous ont appris les documents antérieurs ; on remarque seulement dans cette bulle la mention de la règle des Prémontrés et non pas celle de Citeaux comme dans la bulle de 1172; l'énumération des biens est muette en ce qui concerne l'église Saint-Martin d'Abbat, par contre elle indique immédiatement après Doulchamp et Saint-Nicolas de Lande, une grange de « rectis fontibus » qu'il faut peut-être interpréter de « tribus fontibus » en se reportant à un état de cens postérieur[2] et identifier avec cette maison de « Loche » qui figure exactement à la même place dans l'énumération des biens faite en 1172[3].

Une autre confirmation de l'évêque Manassès octroyée en 1177[4] n'ajoute rien non plus à ce que nous savons déjà; on y notera seulement, comme dans la bulle de l'année précédente, la mention de la règle de saint Augustin, c'est-à-dire des Prémontrés, et l'on en retiendra le fait qu'à cette date, le Gué de l'Orme était encore une maison placée sous la protection de l'église Sainte-Croix d'Orléans.

Cette indépendance relative n'allait pas tarder à prendre fin. En 1178, l'évêque Manassès unit le Gué de l'Orme au collège des Chanoines réguliers de Saint-Euverte d'Orléans[5] ; l'abbé du Gué de l'Orme, Simon, consentit à cette réunion, les chanoines de Jargeau l'approuvèrent, l'abbé

1. Charte XIV.
2. Charte XXV.
3. Charte IX.
4. Charte XV.
5. Charte XVI.

de Saint-Euverte l'accepta [1] et le pape la ratifia [2]. Par suite des accords passés à cette occasion il fut entendu que Saint-Euverte paierait chaque année au chapitre de Sainte-Croix pour les églises de Saint-Nicolas du Bois (précédemment Saint-Nicolas de Lande) et de Saint-Martin d'Abbat deux livres de cire [3]; au chapitre de Jargeau : 1° pour un domaine d'une contenance de 22 arpents, 4 sous et un cierge d'un quart de livre, toute terre au-delà de cette évaluation de superficie devant, au choix des chanoines de Jargeau, leur rapporter soit le montant global du terrage et la dîme, soit un cens calculé à raison de 4 deniers l'arpent; 2° pour la noue des tilleuls, un cens de 12 deniers. En outre l'abbé de Saint-Euverte ne devait ni aliéner le Gué de l'Orme, ni en changer l'institution monastique sans l'approbation des chanoines de Jargeau ; il s'engageait à recevoir ceux-ci dans ladite maison; une association de prières pour les chanoines décédés de part et d'autre est la dernière clause de l'accord. Le sort du Gué de l'Orme était définitivement lié à celui de Saint-Euverte. Un état des cens et rentes reçus et dus par le prieuré inséré dans le cartulaire de Saint-Euverte [4] mentionne, entre autres biens, les terres et revenus dont le Gué de l'Orme avait la jouissance dès le temps de son indépendance, tels que les vignes de Châteauneuf, les 15 mines de seigle de Sury, la terre de Trois-Fontaines et la vigne de Soisy. Dans la suite le

1. Charte XVII.

2. Charte XVIII.

3. Par deux chartes de 1184, l'évêque Manassès déchargea de ces redevances les chanoines de Saint-Euverte en ayant soin de spécifier qu'elles avaient été établies par lui et n'existaient pas au temps de ses prédécesseurs. Bibl. Nat., ms. lat. 10089, p. 458 et 487. Saint-Euverte hérita naturellement du droit de nomination à la cure de Saint-Martin d'Abbat; un acte de Manassès, archidiacre, porte reconnaissance de ce droit (après 1185). *Ibid.*, p. 459.

4. Charte XXV. — Ce rôle est sans date, mais il ne paraît pas postérieur au début du XIVe siècle, date où fut rédigé le manuscrit original *du cartulaire où il est inséré.*

prieuré du Gué de l'Orme passa du vocable de Notre-Dame sous celui de Saint-Laurent ; en 1203, Béatrice des Gués (de Vadis) lui donna une rente de 6 mines de seigle, à la mesure de Sully et son fils Adam y ajouta 1 muid de seigle à la mesure d'Orléans [1] ; son domaine s'accrut au XIII[e] siècle par l'acquisition des bois de La Broce donnés en 1236 par Agnès veuve d'Etienne des Mesnils et son fils Adam [2] ; une tuilerie y fut établie en 1278 [3] ; la maison continua néanmoins d'avoir une métairie assez importante, elle pouvait contenir en 1303 jusqu'à 100 pourceaux [4].

Les clauses de l'accord conclu en 1178 entre Roger, abbé de Saint-Euverte, et les chanoines de Jargeau restèrent en vigueur pendant plusieurs siècles. En 1510 les chanoines citèrent le prieur du Gué de l'Orme devant le bailli d'Orléans et le firent condamner à payer les arrérages d'une rente de 24 sous et d'un cierge. En 1628 ils firent reconnaitre cette redevance au prieur Pierre Noury. En 1655, ils allèrent plus loin et prétendirent percevoir le revenu total d'une année à chaque changement de prieur ; ils

1. Bibl. Nat., ms. lat. 10089, p. 522.

2. Bibl. Nat., ms. lat. 10089, p. 534. Cf. dans le même ms., p. 535 et 539 d'autres chartes du XIII[e] siècle relatives aux bois du Gué de l'Orme.

3. « Philippus, Dei gratia Francorum rex, ballivo Aurelianensi salutem. Scire volumus quod nos dedimus et concessimus licentiam abbati et conventui sancti Evurtii Aurelianensis, habentibus usagium suum in griagio nostro foreste Lagii ad cooperiendum [domos suas] de asseribus, quod possint construere et habere tegulariam in loco qui dicitur Vadum de Ulmo pro suis edificis cooperiendis sine fraude, loco usagii de asseribus supradicti. Actum Parisiis, die lune post octabas beati Martini hyemalis, anno Domini M° CC° septuagesimo octavo. » Bibl. Nat., ms. lat. 10089, p. 528, cartul. de S. Euverte ; publ. par R. de Maulde, *Etude sur la condition forestière de l'Orléanais*, p. 531, d'après une copie moins correcte.

4. Jugement de Simon de Montigny, bailli d'Orléans, dans un procès entre Saint-Euverte et Saint-Benoît-sur-Loire au sujet du droit d'usage dans les bois de Saint-Benoît. (Cartulaire *C* de Saint-Benoît-sur-Loire, p. 400.)

firent à cet effet saisir les grains dans les granges et un procès s'engagea à ce sujet avec le nouveau prieur Etienne; nous n'en connaissons pas l'issue. Les pièces concernant cette affaire nous apportent encore un renseignement que ne nous ont point donné les documents anciens. C'est comme seigneurs de Milourdin que les chanoines de Jargeau avaient des droits fonciers sur le Gué de l'Orme, ce qui explique pourquoi d'après la liste des cens et rentes déjà citée la redevance due au chapitre était payée entre les mains du maire de « Monlordin » représentant de celui-ci. Milourdin est actuellement une ferme située à 3 kilomètres et demi de Saint-Martin d'Abbat [1].

Le Gué de l'Orme appartenait encore à Saint-Euverte à la fin du XVIII[e] siècle, il comprenait un prieuré et une métairie qui sont mentionnés dans l'inventaire des biens de Saint-Euverte dressé en 1790 lors de la suppression des couvents [2]. Le Gué de l'Orme est actuellement un hameau de la commune de Saint-Martin d'Abbat; on y voit encore les vestiges d'une ancienne chapelle.

Les maisons de Saint-Nicolas de Lande et de Doulchamp, anciennes dépendances du Gué de l'Orme, devinrent après l'union de ce prieuré à Saint-Euverte des prieurés de l'abbaye. Le cartulaire de Saint-Euverte contient un certain nombre de chartes du XIII[e] siècle, concernant Saint-Nicolas de Lande, notamment l'acte de fondation, en 1209, de l'anniversaire d'Adam de Loury pour 5 sols de cens à

1. Un ruisseau de Milourdin ou du Gué de l'Orme est dans le voisinage. (P. Domet, *Histoire de la forêt d'Orléans*, p. 102.)

2. « La métairie du Gué de l'Orme, size en la p[sse] de S[t]-Martin d'Abat, dépendante du prieuré simple et régulier de S[t]-Laurent du Gué de l'Orme dont est titulaire M. l'abbé Chatelard, chanoine sacristain de l'église de Vienne en Dauphiné, consistant en bâtiments, jardin, 115 arpents de terres labourables et 20 arpents de prez, 6 arpents 1/2 de pâture et un tercier de bois, le tout tenu par Jean Farneau qui en rend annuellement 550 livres de ferme payable à la Toussaint et à Pâques... » (Arch. nat., *F[19], 611 (4), n° 43.*

Chilleurs[1]. Le même manuscrit nous a également conservé le texte de quelques chartes concernant Doulchamp. Les plus intéressantes, à cause des personnages qui y sont nommés, se rapportent à une dîme de Luyères qui fut concédée en mars 1212 (ou 1213 n. st.) par Garin le Bouteiller, sauf le fourrage, et à condition que les moines de Saint-Euverte entretiendraient à Doulchamp un moine prêtre pour célébrer des offices en l'honneur de Garin et de ses parents[2]. En 1236 Hugues le Bouteiller et sa femme Eustachie renoncèrent au fourrage qu'avait réservé Garin, et y ajoutèrent la dîme de leurs vignes audit lieu et une pièce de terre pour édifier une grange[3]; en 1265 enfin Jeanne de Loury amortit la même dîme, qui relevait de son fief, sous condition de messe ou d'anniversaire pour elle, pour son mari Jean de Corbeil, pour son père Adam de Loury, pour sa mère Agnès, pour sa fille Marguerite et pour son gendre Raoul le Bouteiller[4].

La maison de Doulchamp à la fin du XVIIIe siècle faisait encore, comme le Gué de l'Orme, partie du domaine de Saint-

1. Bibl. Nat., ms. lat. 10089, p. 488. L'acte est confirmé par Marie, mère d'Adam de Loury, par Agnès sa femme et par Guillaume de Jouy. En 1790 le prieuré de « Saint-Nicolas des Landes, des Champs, du Roi ou du Bois l'Evêque », commune de Chilleurs, comprenait d'après un mémoire cité par M. Domet (*Histoire de la forêt d'Orléans*, p 68), 35 hectares et 72 ares de bois dans la forêt d'Orléans. Ces bois forment actuellement le canton de Saint-Nicolas; des maisons isolées sises à 3 kilomètres de Chilleurs sont encore connues sous le nom de Saint-Nicolas de Lande; enfin sur la même commune, à la lisière de la forêt, est située une maison forestière dite de Saint-Nicolas, construite en 1850.

2. Bibl. Nat., ms. lat. 10089, p. 467. Cet acte fut approuvé par les frères de Garin, Algrin et Hugues, par sa femme Eremburge, par leurs fils Hugues et Mathias, par le seigneur du fief Herraudus.

3. *Ibid.*, p. 471.

4. Bibl. nat., ms. lat. 12775, p. 26. — Il existe dans le fonds de Saint-Euverte aux archives du Loiret un registre dont l'écriture est très soignée, avec des titres en rouge et des initiales peintes, qui contient sous le titre de « Collacion du prioré de Doulxchamp » la transcription de baux et quittances de la fin du XVe et du début du XVIe siècle.

Euverte et elle figure comme telle dans l'inventaire de 1790[1]. Actuellement un canton de la forêt d'Orléans s'appelle encore canton de Doulchamp, et il s'y trouve, sur la commune de Courcy, une maison forestière de Doulchamp[2].

Nous avons laissé Sevin au moment où, en 1169, il échouait dans sa tentative pour déplacer le Gué de l'Orme et l'unir à Saint-Benoît-sur-Loire. Abbé sans monastère, Sevin n'alla pas ou ne put pas se réfugier dans le couvent qui lui aurait ouvert toutes grandes ses portes s'il eût réussi ; il alla se terrer avec quelques compagnons dans un petit ermitage très voisin du théâtre de ses récents exploits, Notre-Dame de Lanche. Il obtint de l'évêque d'Orléans Manassès, moyennant une redevance de quatre livres de cire, à fournir chaque année la veille de l'exaltation de la Sainte-Croix (13 septembre), une charruée de terre défrichée de longue date, et d'une étendue telle que six bœufs la pouvaient labourer, et, en pure aumône, six arpents de terre près de la fontaine de Lanche, qu'il faut vraisemblablement identifier avec la petite rivière de l'Anche qui finit à Châteauneuf-sur-Loire[3]. Le séjour de Sevin à Lanche

1. « La métairie de St-Thomas de Douxchamps, p^{sse} de Courcy, dépendante du prieuré simple et régulier de St-Thomas de Douxchamps, consistante en chapelle, bâtimens et huit arpens de terres labourables, non compris 38 arpents de bois en grurie, réservés par le bail fait à François Régis moyennant 80 livres payable à la Toussaint... » (Arch. nat., F^{19}. 611 (4), n° 43. D'après un mémoire manuscri tconcernant la maîtrise de la forêt d'Orléans (1790) cité par M. Domet, (*op. cit.* p. 63), la contenance des bois de Doulchamp était de 22 hectares 79 ares ; et d'après un terrier de 1743, cité par le même auteur (*ibid.*), la contenance totale du domaine du prieuré était de 60 arpents.

2. P. Domet, *op. cit.* p. 328. La maison forestière date de 1862. Sur un plan de 1673 cité par M. Domet, Doulchamp est appelé Ducham ; sur la carte du Ministère de l'Intérieur on a orthographié à tort Donchampt.

3. « ... Ego Manasses, Dei miseratione Aurelianensis ecclesie minister humilis, notum facimus... quia... fratri Sevino abbati beate Marie de Len- [illegible] *fratribus Deo ibidem* servientibus... unam carrucam terrae antiqui-

ne dura pas plus de deux ans. En 1171 il recommença, en faveur de la Cour-Dieu cette fois, et avec plus de succès, l'opération qu'il n'avait pu mener à bonne fin en 1169 en faveur de Saint-Benoît-sur-Loire. Il unit son prieuré à l'abbaye cistercienne de la Cour-Dieu, dont du même coup il devint abbé. L'évêque Manassès qui avait contribué à la fondation de l'ermitage de Lanche approuva sa réunion à la Cour-Dieu, en ayant soin naturellement de maintenir la redevance en cire qu'il avait précédemment établie[1]. Durant l'abbatiat de Sevin l'abbaye de la Cour-Dieu accrut notablement son domaine, elle reçut ou acquit les dîmes d'Estouy, de Faverolles, la Chaude Borde, la maison de Précottant à Ingrannes[2]; mais, incapable de se fixer quelque part, Sevin quitta l'abbaye après deux ou trois ans de séjour, dès 1173 il était remplacé par un autre abbé nommé Léger[3]. Le souvenir de son abbatiat ne demeura pas bien vivace à la Cour-Dieu, car le nom de Sevin ne figure dans aucune des deux listes des abbés inscrites au nécrologe de l'abbaye[4].

tus laboratae, quantum sex boves in cunctis sasionibus poterunt arrare, volente capitulo Sancte Crucis et concedente, in perpetuum possidendam dedimus et concessimus, ita quod annuatim in vigilia sancte Crucis, mense septembri, quatuor libras cerae altari Sanctae Crucis inde persolvent; praeterea sex arpenta terrae circa fontem de Lencha in elemosinam ipsis donavimus; stagnum vero si ibi fecerint et molendinum et aquae ductum extra sex arpenta praedicta quiete et libere possidere eis annuimus... Actum publice Guarguogili in curia nostra, anno incarnationis dominicae M°C°LX°IX°... » L. Jarry, *op. cit.*, p. 186, d'après le cartulaire de la Cour-Dieu.

1. « Quicquid fratri Sevino et fratribus suis apud locum qui dicitur Leincha concesseramus et dederamus, sicut in litteris quas eidem Sevino super hoc fecimus continetur, abbatiae Curiae Dei, sub eadem census quantitate perpetuo possidendum concedimus. » L. Jarry, *op. cit.*, p. 187, d'après le cartulaire de la Cour-Dieu.

2. *Ibid.*, p. 41.

3. *Ibid.*, p. 43.

4. Copies de dom Estiennot, Bibl. de l'Arsenal, ms. 1007, p. 101 et 105. Cf. Mes *Obituaires du diocèse d'Orléans* dans le *Recueil des Historiens de la France*, in-4°.

Reprenant le cours de ses pérégrinations, Sevin alla fonder un nouvel ermitage dans la forêt de Montargis, le prieuré de Montgousson ou Montcochon [1] qu'il céda quelques années plus tard aux religieuses de la Madeleine d'Orléans [2]. Au moment où il fit cette cession Sevin s'était rapproché de Saint-Benoît-sur-Loire, il avait établi au Gué de Chappes [3] sur une terre donnée par Louis VII [4] une nouvelle communauté de Bons-Hommes soumise à la règle de saint Benoît. Le roi accorda en outre à ce prieuré la dîme du pain et du vin à l'hôtel royal de Lorris [5]. Philippe-Auguste confirma cette dîme en 1180 [6] et y ajouta en 1184 celle de l'hôtel royal de Vitry-aux-Loges [7]. Une bulle pontificale de 1186 portant confirmation des biens, droits et privilèges du Gué de Chappes nous apprend que cette maison était soumise à la règle de saint Benoît et qu'outre la terre sur laquelle elle était fixée et les dîmes déjà citées, elle possédait une rente en blé sur le grenier de Lorris, des vignes à Châteauneuf-sur-Loire, des prés, près de Chappes, une terre à Saint-Martin d'Ars, actuellement les Bordes, et divers privilèges [8].

1. Sainte-Marguerite de Montgousson sur la paroisse de Paucourt, au diocèse de Sens (dép. du Loiret, arr. et cant. de Montargis).

2. Selon M. de Vauzelles (*Histoire du prieuré de la Magdeleine-les-Orléans*, p. 22) cette cession aurait eu lieu en 1174 et serait constatée par un document conservé aux archives du Loiret. Une charte de l'archevêque de Sens, Guy, de 1184, rappelle la cession dans les termes suivants : « Universis tam presentibus quam futuris notum fieri volumus quod frater Sevinus de Capis assensu fratrum suorum quittavit in perpetuum sanctimonialibus de Hospitio Aurelianensi Monguostum et omnia ad eumdem locum pertinentia. » *Ibid.*, p. 220.

3. Communes des Bordes et de Bonnée, Loiret, arr. de Gien, cant. d'Ouzouer-sur-Loire ; cf. plus loin, p. 80.

4. L'acte est perdu mais la donation est mentionnée dans une bulle d'Urbain III, de 1186. (Charte XXIII.)

5. Acte également perdu mais mentionné dans une charte de Philippe-Auguste, de 1180. (Charte XIX.)

6. Charte XIX.

7. Charte XXI.

8. Charte XXIII.

Les Bons-Hommes de Chappes n'avaient pas obtenu pour longtemps la libre jouissance de tous ces biens, ils devaient, comme toutes les communautés fondées par Sevin, être promptement absorbés par quelqu'autre maison plus ancienne et plus riche. Comme précédemment au Gué de l'Orme, à Lanche et à Montgousson, Sevin se prêta sans difficulté à la fusion, avec une abbaye voisine ; il semble même que, rendu plus prudent par l'aventure du Gué de l'Orme, il ait cette fois préparé l'union de longue main. Quand, en 1183, il plaça son prieuré sous la protection de l'archevêque de Sens, dans le diocèse duquel la maison de Chappes était située, Sevin était déjà gagné aux intérêts des moines de Saint-Benoît-sur-Loire, car l'acte de l'archevêque Guy rédigé à cette occasion est daté de Saint-Benoît-sur-Loire, en la maison de l'abbé, et il enregistre l'engagement pris par Sevin, dès cette époque, en vue d'une union éventuelle du prieuré avec l'abbaye de Saint-Benoît à l'exclusion de toute autre[1].

Nous retrouvons ici la politique de défense pratiquée sans succès par Saint-Benoît-sur-Loire en 1169 à l'égard du Gué de l'Orme. Chappes était peu éloigné de l'abbaye, et si ce prieuré n'était pas encore en 1183 tellement puissant que son voisinage fût devenu dangereux, du moins fallait-il éviter à tout prix qu'il n'excitât les convoitises de quelqu'autre monastère. On s'assura donc un droit de préférence, laissant par la création d'un état intermédiaire, la protection du diocésain, qui avait si bien réussi à Saint-Euverte pour le Gué de l'Orme, le temps de préparer lentement une union déjà envisagée comme possible. Cette possibilité équivalait à une promesse formelle. Les chanoines de Saint-Euverte, possesseurs depuis quelques années du Gué de l'Orme, l'ancien couvent fondé par Guy et si extraordinairement administré par Sevin, ne s'y trompèrent pas.

1. Charte XX.

Ils comprirent bien où tendait l'acte expédié en 1183 sous le nom de l'archevêque de Sens et entrevirent pour la comédie dont cet acte était le prélude un dénouement où leur prieuré du Gué de l'Orme pourrait bien se trouver intéressé. C'est évidemment à la crainte de voir Sevin, futur moine de Saint-Benoît-sur-Loire, élever des prétentions sur son ancienne maison du Gué de l'Orme, c'est peut-être même à quelque tentative de ce genre déjà esquissée qu'il faut attribuer la notification tardive de l'annexion du Gué de l'Orme à Saint-Euverte, adressée vers 1185 par le doyen du chapitre d'Orléans, Hugues de Garlande, à l'archevêque de Sens, avec prière de ne point souffrir qu'on inquiétât injustement le Gué de l'Orme et Saint-Euverte [1].

En 1187, Sevin put enfin réaliser le projet formé par lui dix-huit ans plus tôt, et repris en 1183, d'entrer à Saint-Benoît-sur-Loire en apportant à l'abbaye un prieuré tout constitué. Un acte capitulaire solennel détermina les conditions de l'union de Chappes avec Saint-Benoît-sur-Loire [2]. Sevin et les frères se plaçaient eux et leurs biens sous la protection et la juridiction des moines de Saint-Benoît, et ceux-ci, déférant à leur prière, cédant même en cela aux instances du roi Philippe-Auguste, daignaient leur accorder l'une et l'autre. Sevin et ses confrères ayant fait entre les mains des moines acte de profession et obéissance à la règle de saint Benoît, les frères feront de même à l'avenir, moyennant quoi ils auront à Saint-Benoît-sur-Loire place au chœur, au réfectoire et au chapitre, les convers cependant mangeant les derniers. Lorsqu'ils seront à l'abbaye, ils porteront le froc noir, et, au dehors, lais et clercs porteront le scapulaire noir en signe de leur ordre. Quand ils viendront à Saint-Benoît avec la permission de leur prieur, ils pourront entrer dans les maisons du bourg, mais ne pourront péné-

1 Charte XXII.
2. *Charte XXIV.*

trer dans le monastère qu'avec l'autorisation des moines; et, quand ils y auront pénétré, ils ne pourront en sortir et entrer dans les maisons qu'avec cette même autorisation ; à la mort de Sevin ou de l'un de ses successeurs, les frères viendront au couvent demander la permission de procéder à l'élection ; s'il se trouve parmi eux quelqu'un qu'ils jugent digne d'être élevé à l'office de prieur et qui soit apte à remplir cette fonction ils pourront l'élire, sous condition de le présenter ensuite aux moines ; si au contraire ils ne sont pas d'accord sur le personnage à élire, les moines désigneront d'office le prieur. Celui-ci, une fois en fonction, ne pourra être éloigné du prieuré que s'il y a des motifs pour le priver de sa dignité ; et pour prévenir d'autre part des insubordinations futures, Chappes ne recueillera désormais aucun nouveau clerc ou laïque que sur l'ordre ou le conseil des moines. L'obligation d'obéissance pour les frères entraînera pour les moines un droit de visite et un droit de correction de gré ou de force. Pour la maison de la fontaine Sainte-Croix concédée par l'abbaye et où le siège du prieuré sera transporté, les frères paieront un cens annuel de six deniers au cellerier. Les cinq frères de Chappes outre Sevin apposèrent leur signature au bas de cet acte chyrographaire. L'autonomie du prieuré y était réservée, mais dans des conditions de sujétion tellement étroites que sa vie propre devait être promptement annihilée. Que pouvait-il rester au bout d'une génération d'une maison dans laquelle les protecteurs s'étaient réservé le droit de recrutement et le droit d'élection du prieur. Aussi dans les actes du XIIIe et du XIVe siècle, Chappes n'apparaît plus que comme un simple prieuré de Saint-Benoît-sur-Loire. En 1214 l'abbaye y entretenait deux moines prêtres[1]. On y célébrait trois messes par

1. Reconnaissance de l'abbé de Saint-Benoît-sur-Loire Maurice (avril 1214-1215), orginal, Arch. nat. J. 461, fondations, II, n° 3, et copie Ibid., JJ XXXI fol. 47 r°. — Cf. Delisle, *Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 1486 et Teulet, *Layettes du Trésor des Chartes*, I, n° 1071.

Dans les cinq unions, ou tentatives d'union, de prieurés à des abbayes, que les avatars successifs de Sevin nous ont fait connaître, on constate que des procédures différentes furent suivies. Ces cinq faits analogues, survenus dans la même région, à des époques très voisines les unes des autres, intéressant des personnes de condition identique, ont donné lieu à la rédaction d'actes dont l'origine et le sens sont différents. Pour le Gué de l'Orme, tentative de Saint-Benoît, en 1169, c'est un acte épiscopal se référant à une intervention royale et à un engagement pris par le prieur; pour Lanche, c'est un acte épiscopal pur et simple; pour le Gué de l'Orme, union avec Saint-Euverte en 1177, c'est un acte épiscopal et un accord entre Saint-Vrain de Jargeau et Saint-Euverte ; pour Montgousson, c'est, à ce qu'il semble, un acte du prieur; pour Chappes enfin, c'est un simple acte capitulaire de Saint-Benoît-sur-Loire. Ce n'est pas à une incohérence juridique qu'il faut attribuer la diversité de ces actes; on trouve l'explication de leurs divergences dans les différences que présentait la situation particulière de chacun des prieurés au point de vue féodal.

Le Gué de l'Orme, en 1169, dépendait du roi, qui avait concédé une terre pour sa fondation, et du prieur qui était chargé d'en administrer les biens. Quand il s'agit de transfert et d'union, ce furent ces deux autorités qui intervinrent; l'évêque diocésain ne parut que pour prendre acte des projets en cours d'exécution. L'union n'ayant pas été accomplie, le chapitre de Saint-Vrain de Jargeau, propriétaire du fonds, n'eut pas à intervenir pour assurer la sauvegarde de ses droits vis-à-vis d'un nouveau détenteur.

Lanche était une fondation de l'évêque d'Orléans; quand son prieur Sevin fut devenu abbé de la Cour-Dieu, il suffit d'un acte de ce même évêque pour transporter à l'abbaye la propriété du prieuré.

Montgousson paraît avoir été une propriété personnelle de Sevin, et il semble résulter de l'acte de l'archevêque de Sens cité plus haut que c'est une cession directe de Sevin qui fit passer la maison dans le domaine de la Madeleine d'Orléans.

Le Gué de l'Orme, en 1177, se trouvait dans une situation plus complexe. L'évêque d'Orléans d'une part en était devenu le protecteur et le patron effectif; le chapitre de Saint-Vrain de Jargeau d'autre part y était toujours seigneur du fonds. Ces deux propriétaires, l'un spirituel, l'autre temporel, intervinrent concurremment lors de l'union à Saint-Euverte, le premier pour transmettre son droit de patronage et de surveillance, le second pour fixer, d'accord avec le nouveau détenteur du sol, le montant et le mode de paiement des redevances auxquelles il continuait d'avoir droit.

Chappes, en 1187, était sous la protection purement nominale de l'archevêque de Sens; l'acte même qui avait institué cette protection portait une renonciation éventuelle au profit de Saint-Benoît-sur-Loire. Le sol appartenait en propre aux religieux du prieuré, sauf peut-être une petite partie qui avait été concédée précisément par Saint-Benoît-sur-Loire. L'union enfin fut, officiellement du moins, plutôt le fait de Sevin que le fait de l'abbé de Saint-Benoît-sur-Loire; le premier ne céda pas son prieuré, il demanda qu'on voulût bien le prendre, ce à quoi le second consentit. Aussi pas d'acte épiscopal, pas d'accord avec un tiers, seigneur foncier, pas même d'acte de cession du chef de la communauté qui va disparaître, mais un simple acte capitulaire, rédigé, au mieux de leurs intérêts, par les moines de la grande abbaye qui s'accroit, et accepté, sous forme chyrographaire, par ceux du petit couvent qui perd une autonomie qu'il n'était plus en mesure de conserver.

Telles sont les raisons qui expliquent l[illegible] des

Dans les cinq unions, ou tentatives d'union, de prieurés à des abbayes, que les avatars successifs de Sevin nous ont fait connaître, on constate que des procédures différentes furent suivies. Ces cinq faits analogues, survenus dans la même région, à des époques très voisines les unes des autres, intéressant des personnes de condition identique, ont donné lieu à la rédaction d'actes dont l'origine et le sens sont différents. Pour le Gué de l'Orme, tentative de Saint-Benoît, en 1169, c'est un acte épiscopal se référant à une intervention royale et à un engagement pris par le prieur; pour Lanche, c'est un acte épiscopal pur et simple; pour le Gué de l'Orme, union avec Saint-Euverte en 1177, c'est un acte épiscopal et un accord entre Saint-Vrain de Jargeau et Saint-Euverte; pour Montgousson, c'est, à ce qu'il semble, un acte du prieur; pour Chappes enfin, c'est un simple acte capitulaire de Saint-Benoît-sur-Loire. Ce n'est pas à une incohérence juridique qu'il faut attribuer la diversité de ces actes; on trouve l'explication de leurs divergences dans les différences que présentait la situation particulière de chacun des prieurés au point de vue féodal.

Le Gué de l'Orme, en 1169, dépendait du roi, qui avait concédé une terre pour sa fondation, et du prieur qui était chargé d'en administrer les biens. Quand il s'agit de transfert et d'union, ce furent ces deux autorités qui intervinrent; l'évêque diocésain ne parut que pour prendre acte des projets en cours d'exécution. L'union n'ayant pas été accomplie, le chapitre de Saint-Vrain de Jargeau, propriétaire du fonds, n'eut pas à intervenir pour assurer la sauvegarde de ses droits vis-à-vis d'un nouveau détenteur.

Lanche était une fondation de l'évêque d'Orléans; quand son prieur Sevin fut devenu abbé de la Cour-Dieu, il suffit d'un acte de ce même évêque pour transporter à l'abbaye *la propriété* du prieuré.

Montgousson paraît avoir été une propriété personnelle de Sevin, et il semble résulter de l'acte de l'archevêque de Sens cité plus haut que c'est une cession directe de Sevin qui fit passer la maison dans le domaine de la Madeleine d'Orléans.

Le Gué de l'Orme, en 1177, se trouvait dans une situation plus complexe. L'évêque d'Orléans d'une part en était devenu le protecteur et le patron effectif ; le chapitre de Saint-Vrain de Jargeau d'autre part y était toujours seigneur du fonds. Ces deux propriétaires, l'un spirituel, l'autre temporel, intervinrent concurremment lors de l'union à Saint-Euverte, le premier pour transmettre son droit de patronage et de surveillance, le second pour fixer, d'accord avec le nouveau détenteur du sol, le montant et le mode de paiement des redevances auxquelles il continuait d'avoir droit.

Chappes, en 1187, était sous la protection purement nominale de l'archevêque de Sens ; l'acte même qui avait institué cette protection portait une renonciation éventuelle au profit de Saint-Benoît-sur-Loire. Le sol appartenait en propre aux religieux du prieuré, sauf peut-être une petite partie qui avait été concédée précisément par Saint-Benoît-sur-Loire. L'union enfin fut, officiellement du moins, plutôt le fait de Sevin que le fait de l'abbé de Saint-Benoît-sur-Loire ; le premier ne céda pas son prieuré, il demanda qu'on voulût bien le prendre, ce à quoi le second consentit. Aussi pas d'acte épiscopal, pas d'accord avec un tiers, seigneur foncier, pas même d'acte de cession du chef de la communauté qui va disparaître, mais un simple acte capitulaire, rédigé, au mieux de leurs intérêts, par les moines de la grande abbaye qui s'accroît, et accepté, sous forme chyrographaire, par ceux du petit couvent qui perd une autonomie qu'il n'était plus en mesure de conserver.

Telles sont les raisons qui expliquent la diversité des

actes auxquels les unions de prieurés ont donné lieu. Cette diversité n'est qu'apparente, dans chacun des cas, l'autorité agissante vis-à-vis de la partie prenante fut toujours, en conformité avec le droit féodal et avec la plus élémentaire logique, celle qui exerçait sur la maison cédée un droit éminent.

Quelle fut à travers ces évènements l'orientation de la politique royale? Il ne semble pas que le roi Louis VII ait adopté, lorsqu'il fut mêlé aux diverses opérations que l'on a rapportées, une règle de conduite bien déterminée. Il céda à toutes les sollicitations d'où qu'elles vinssent, pourvu qu'elles fussent transmises par de puissants personnages. Guy et Sevin purent demander à quelques années d'intervalle les faveurs les plus contradictoires, leur nom valut toujours à leurs projets l'adhésion du souverain.

L'évêque Manassès de Garlande ne paraît pas avoir davantage orienté son administration, en ce qui concerne les monastères de son diocèse, conformément à des principes généraux arrêtés d'avance; successivement il protégea les grandes abbayes, puis favorisa les petites contre celles-ci, puis défaisant le lendemain ce qu'il avait fait la veille, il se prêta à des mesures de rigueur à l'égard des institutions récemment créées avec son appui. La seule chose que l'évêque d'Orléans n'oublia pas, ce fut d'alléger la charge du luminaire de son église cathédrale, charge qui pesait sur lui personnellement [1]; les redevances annuelles en cire furent la monnaie courante dont il se fit payer les faveurs et concessions qu'il accorda. On a vu [2] que, pris de remords aux derniers jours de sa vie, il renonça à ces redevances; il les avait créées, il en avait profité, c'était assez, et il ne se soucia pas de charger sa mémoire et de compro-

1. Voy. les livres de distributions de la cathédrale dans mes *Obituaires du diocèse d'Orléans*. (*Recueil des historiens de la France*. In-4°.)
2. *Supra*, p. 70, note 3.

mettre son salut pour la simple satisfaction de laisser une rente de plus à ses successeurs.

Quant aux personnages que nous avons eu l'occasion de mettre en scène dans les pages qui précèdent, il est malaisé de tracer d'eux un portrait vivant, les sources narratives étant muettes à leur sujet, et les chartes nous faisant seules connaître les différents actes de leur vie religieuse. Guy, familier du roi, sergent d'armes, avait quitté le service de son seigneur pour se vouer à celui de Dieu. Du fait qu'il choisit la forêt d'Orléans pour y fonder un couvent on ne peut conclure qu'il était originaire de la région, car ce n'est pas sur une terre de son patrimoine qu'il édifia le Gué de l'Orme mais sur une terre donnée par le roi. Certains ont vu en lui un membre de la famille des Bouteiller, c'est une hypothèse qu'aucun texte ne confirme. La sincérité de la retraite de Guy fut réelle, il demeura toujours au Gué de l'Orme, s'il n'en devint pas abbé, il en fut toujours le bienfaiteur et, quoique simple frère, les évêques et les papes ne manquèrent pas dans leurs chartes de citer son nom ou de mentionner son intervention.

Qui était le Sevin que nous avons vu se promener pendant vingt ans de couvent en couvent pour finir par se retirer définitivement à Saint-Benoît-sur-Loire ? On a vu en lui un familier du roi, un officier retiré, comme Guy, de la vie du monde [1] ; c'est une supposition, que la faveur royale dont il jouissait rend vraisemblable, mais qu'aucun texte n'établit formellement. L'identité entre l'abbé du Gué de l'Orme, de Lanche, de la Cour-Dieu, de Montgousson, de Chappes [2], et le moine de Saint-Benoît-sur-Loire n'est pas

1. L. Jarry, *op. cit.*, p. 40 ; P. Domet, *op. cit.*, p. 24.

2. Selon dom Estiennot (Bibl. Nat., ms. lat. 12739, fol. 169) il faudrait encore ajouter à cette énumération des prieurés fondés par Sevin l'ermitage de Bière, plus tard Franchart, dans la forêt de Fontainebleau, qui fut uni en 1197 à l'abbaye de Saint-Euverte d'Orléans. Il se peut que Sevin ait établi là encore une communauté mais la chose n'est pas démontrée. Le

démontrée d'une façon absolue ; elle est certaine pour l'abbé de Montgousson, de Chappes et le moine bénédictin, car les documents qui le concernent l'appellent uniformément Sevin de Chappes ; elle est presque certaine entre Sevin de Chappes et Sevin du Gué de l'Orme à cause du nom primitif donné à Chappes, le Gué de Chappes, analogue à celui du Gué de l'Orme, à cause des rapports avec Saint-Benoît, à cause de la notification du doyen d'Orléans de 1185 relative au Gué de l'Orme ; elle n'est que vraisemblable entre Sevin du Gué de l'Orme et Sevin de Lanche et de la Cour-Dieu, mais la vraisemblance est ici bien grande ; Sevin, après son échec piteux de 1169, quitte le Gué de l'Orme, il n'entre pas à Saint-Benoit puisqu'il ne s'y retire que dix-huit ans plus tard. Ce serait une homonymie bien extraordinaire que celle d'un Sevin qui, juste la même année, édifie Notre-Dame de Lanche tout à fait dans le voisinage du Gué de l'Orme, avec l'appui du même évêque Manassès qui favorisait les projets de Sevin au Gué de l'Orme. Comment n'y pas voir un seul et même personnage. Sevin de Lanche et Sevin de la Cour-Dieu ne font qu'un : la charte d'union de Lanche l'établit sans qu'aucun doute soit possible. Les raisons qu'on a pour confondre Sevin de la Cour-Dieu et Sevin de Chappes sont à peu près les mêmes que celles qu'on a de confondre Sevin du Gué de l'Orme et Sevin de Lanche. Il disparaît de la Cour-Dieu et nous retrouvons aussitôt un personnage du même nom se livrant dans la même région aux mêmes opérations que celles auxquelles procédait Sevin avant son entrée dans l'abbaye cistercienne, fondations d'ermitages et union de

plus ancien document concernant Franchart est de 1197, il mentionne l'existence de deux prieurs antérieurs à celui qui était alors en fonction, mais sans donner leur nom. Les chartes concernant Franchart sont, comme la plupart de celles relatives au Gué de l'Orme, transcrites dans le cartulaire de Saint-Euverte ; elles ont été analysées par M. A. de Boislisle dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France, t. III, p. 23.*

ceux-ci à des abbayes préexistantes. Comment n'en pas conclure que c'est toujours le même Sevin que mentionnent les chartes, un Sevin agité comme beaucoup de ses contemporains, hanté de la manie des fondations pieuses, ébloui par la prospérité des maisons voisines ou subjugué par leur puissance, mais rebelle au joug rigoureux qu'impose dans une grande communauté l'observation stricte de la règle monastique.

Les chartes imprimées ci-après sont tirées de deux sources différentes : les unes sont empruntées aux archives de Saint-Euverte-d'Orléans, et les autres à celles de Saint-Benoît-sur-Loire.

I. *Saint-Euverte.* — Tous les documents concernant le Gué de l'Orme, sauf un, ont été transcrits dans le cartulaire de Saint-Euverte [1], par suite de la réunion à cette abbaye du prieuré et de ses dépendances. Le cartulaire est représenté : 1° par une copie complète faite en 1775, conservée à la Bibliothèque Nationale, ms. lat. 10089, l'original datait du début du XIVe siècle ; 2° par une copie partielle conservée à la Bibliothèque Nationale dans le volume 78 de la collection Baluze ; 3° par des extraits dans les manuscrits de dom Estiennot conservés également à la Bibliothèque Nationale, notamment dans le manuscrit latin 12775 ; 4° par des extraits dans le tome XXV du *Monasticon Benedictinum*, ms. lat. 12682 de la Bibliothèque Nationale ; 5° par une liasse de copies authentiques ou informes exécutées au XVIe siècle, données en 1895 par M. de Basseville à la

1. Le fonds de Saint-Euverte, dans la série H des Archives du Loiret, comprend encore un certain nombre d'originaux remontant au XIe siècle, mais il ne se trouve pas parmi eux de documents concernant le Gué de l'Orme et ses dépendances ; on peut noter tout au plus dans un registre de biens et rentes un « Estat du revenu du prieuré de Saint-Laurent du Gué de l'Orme, paroisse Saint-Martin d'Abast, 1688 ».

Société archéologique de l'Orléanais et sommairement analysées par M. E. Jarry[1]. Je remercie le bureau de la Société d'avoir bien voulu tout récemment m'envoyer cette liasse en communication à Paris.

II. *Saint-Benoît-sur-Loire.* — Une pièce relative au Gué de l'Orme et toutes celles qui concernent Chappes nous sont parvenues par les cartulaires ou les archives de Saint-Benoît-sur-Loire. Il est inutile de revenir ici sur ce que M. Prou et moi avons dit ailleurs de l'histoire des archives de cette abbaye [2]. Il me suffira de rappeler, pour l'intelligence de la bibliographie des chartes de Chappes, que le cartulaire *B* est perdu mais en grande partie susceptible de reconstitution, que les cartulaires *C* et *E* sont des copies modernes conservées aux archives du Loiret, qu'un grand nombre de chartes ont été transcrites par dom Jandot dans ses *Apparatus chronologici, sive Collectanea chronologica... ad historiam... monasterii Sancti Benedicti Floriacensis* (1681), manuscrit actuellement conservé dans la collection particulière de M. Jarry, à Orléans [3]; par dom Estiennot dans ses divers manuscrits conservés à la Bibliothèque Nationale, surtout dans les volumes 12739 et 12775 du fonds latin; par dom Chazal dans son *Historia monasterii Sancti Benedicti Floriacensis* (1725), manuscrit 270 *bis* de la Bibliothèque municipale d'Orléans.

Tous les textes que nous donnons ne sont pas inédits;

1. *Résumé des documents relatifs à un procès entre le chapitre de Jargeau et le prieuré du Gué de l'Orme, membre de l'abbaye de Saint-Euverte*, dans le *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. XI, p. 242-243.

2. *Recueil des Chartes de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire,* t. I, Introduction.

3. Notre confrère M. E. Jarry a bien voulu il y a quelques années le communiquer à M. Prou et à moi pour la préparation du *Recueil* cité dans *la note* précédente.

ceux-ci à des abbayes préexistantes. Comment n'en pas conclure que c'est toujours le même Sevin que mentionnent les chartes, un Sevin agité comme beaucoup de ses contemporains, hanté de la manie des fondations pieuses, ébloui par la prospérité des maisons voisines ou subjugué par leur puissance, mais rebelle au joug rigoureux qu'impose dans une grande communauté l'observation stricte de la règle monastique.

Les chartes imprimées ci-après sont tirées de deux sources différentes : les unes sont empruntées aux archives de Saint-Euverte-d'Orléans, et les autres à celles de Saint-Benoît-sur-Loire.

I. *Saint-Euverte.* — Tous les documents concernant le Gué de l'Orme, sauf un, ont été transcrits dans le cartulaire de Saint-Euverte [1], par suite de la réunion à cette abbaye du prieuré et de ses dépendances. Le cartulaire est représenté : 1° par une copie complète faite en 1775, conservée à la Bibliothèque Nationale, ms. lat. 10089, l'original datait du début du XIV[e] siècle ; 2° par une copie partielle conservée à la Bibliothèque Nationale dans le volume 78 de la collection Baluze ; 3° par des extraits dans les manuscrits de dom Estiennot conservés également à la Bibliothèque Nationale, notamment dans le manuscrit latin 12775 ; 4° par des extraits dans le tome XXV du *Monasticon Benedictinum*, ms. lat. 12682 de la Bibliothèque Nationale ; 5° par une liasse de copies authentiques ou informes exécutées au XVI[e] siècle, données en 1895 par M. de Basseville à la

1. Le fonds de Saint-Euverte, dans la série H des Archives du Loiret, comprend encore un certain nombre d'originaux remontant au XI[e] siècle, mais il ne se trouve pas parmi eux de documents concernant le Gué de l'Orme et ses dépendances ; on peut noter tout au plus dans un registre de biens et rentes un « Estat du revenu du prieuré de Saint-Laurent du Gué de l'Orme, paroisse Saint-Martin d'Abast, 1688 ».

tuis ibidem temporibus inviolabiliter observetur ; preterea quascumque possessiones, quecumque eadem ecclesia inpresentiarum juste et canonice possidet aut in futurum concessione pontificum, liberalitate regum vel principum, oblatione fidelium seu aliis justis modis, prestante Domino, poterit adipisci, vobis vestrisque successoribus et illibata permaneant ; in quibus hec propriis duximus exprimenda vocabulis : locum ipsum de Vado Ulmi, quem predictus rex, intuitu pietatis et interventu jam dicti hostiarii sui, liberum ab omni indebita exactione et injusta consuetudine donavit, sicut in autentico scripto ipsius regis exinde facto continetur, domum de Tuecampo. Decernimus ergo *etc.*, salva sedis apostolice auctoritate et diocesani episcopi canonica justitia. Si qua igitur *etc.*

Datum Stampis, per manum Normanni, sancte Romane ecclesie subdiaconi et notarii, XI kalendas maii, indictione XIII, incarnationis Dominice anno MCLXV, pontificatus vero domini Alexandri pape III anno VI.

II. — **1166.**

Les chanoines de Saint-Vrain de Jargeau accensent aux frères du Gué de l'Orme toute la terre comprise dans leur enclos pour un cierge d'un quart de livre, une terre voisine de l'enclos et mesurée en présence de Geoffroy, chantre, et des chanoines de Jargeau et de Jean, prieur du Gué de l'Orme, pour 2 sous 8 deniers, et une noue des jeunes tilleuls pour 12 deniers ; ils contractent en outre avec les frères une association de prières et s'engagent par charité à visiter leur église une fois l'an.

A. Original perdu.

B. Copie du XVIII[e] s., dans un cartulaire de Saint-Euverte, Bibl. nat., ms. lat. 10089, p. 517. — *C*. Copie du XVII[e] s , d'un vidimus de Jacques Gaillart, garde de la prévôté d'Orléans (23 juillet 1468), Bibliothèque de la Société archéologique de l'Orléanais. — *D*. Copie du XVIII[e] siècle, Bibl. nat., ms. lat., 12682, fol. 102, d'après un cartulaire de Saint-Euverte.

Notum sit existentie presentium et posteritati futurorum quod canonici sancti Verani de Gergosilo acccensiverint fratribus Vadi Ulmi totam terram que clausuris eorum cingebatur, pro uno cereo appendente quartam partem unius libre, in natali martirum Johannis et Pauli singulis annis reddendo ; et aliam terram circa clausuram, in presentia Gaufridi cantoris et aliorum canonicorum Gergosili Johannisque prioris Vadi Ulmi et fratrum ejus et multorum aliorum mensuratam in (*a*) certis terminis (*b*) limitatam, pro duobus censualibus solidis et octo denariis in Inventione sancte Crucis solvendis ; et totum notatorium (*c*)

(*a*) *et C*. — (*b*) terminibus *C*. — (*c*) natatorium *C*.

junioris tileti (*d*), pro XII denariis in eodem festo sancte Crucis quotannis persolvendis, quem censum si fratres Vadi Ulmi diebus nominatis hora competenti reddere neglexerint, a canonicis conmoniti veniant in capitulo Gergosili satisfacturi, ab omni alia exactione vel (*e*) angaria liberi. Sane igitur ad custodiam pacis et caritatis inter eos firmata est societas fraternitatis (*f*), videlicet ut defuncto aliquo Gergoliensi (*g*) canonico fratres Vadi Ulmi plenarium servicium pro eo faciant, et mortuo quolibet fratre Vadi Ulmi simile (*h*) servicium faciant (*i*) canonici. Ad sublevandam quoque fratrum illorum inopiam Gergolienses canonici cum crucibus et parrochianis suis visitent ecclesiam Vadi Ulmi semel in anno, non tamen ex debito set solius caritatis intuitu.

Actum est hoc anno incarnati Verbi MCLXVI, regnante Ludovico rege in Francia.

III. — 1167 ou 1172 [1]. — Orléans.

Louis VII déclare qu'il a concédé aux frères du Gué de l'Orme, et particulièrement à Guy, le lieu où leur église est établie et qu'il les a pris sous sa protection pour le salut de son père Louis et de son fils Philippe né au moment de la formation de la communauté.

A. Original perdu.

B. Copie authentique (1580) d'un vidimus de Jacques Gaillart, garde de la prévôté d'Orléans (7 décembre 1468), Bibliothèque de la Société archéologique de l'Orléanais. — *C*. Copie du XVIIe s., Bibl. nat , coll. Baluze, vol. 78, fol. 72 v°, d'après un cartulaire de Saint-Euverte. — *D*. Copie de dom Estiennot (1680), Bibl. nat., ms. lat. 12775, p. 12. — *E*. Copie du XVIIIe s., dans un cartulaire de Saint-Euverte, Bibl. nat., ms. lat. 10089, p. 497. — *F*. Copie du XVIIIe siècle, Bibl. nat., ms. lat. 12682, fol. 106, d'après un cartulaire de Saint-Euverte. — *G*. Copie abrégée de Dom Estiennot (1682), Bibl. nat., ms. lat. 12739, p. 274. — *H*. Copie de dom Gérou (4 février 1765), Bibl. nat., coll. Moreau, vol. 78, fol. 52, d'après un cartulaire de Saint-Euverte.

PUBL. : Luchaire, *Études sur les actes de Louis VII*, p. 442, d'après *H*.
INDIQ. : Luchaire, *Op. cit.* p. 294, n° 617, d'après *H*.

In nomine sancte et individue Trinitatis. Ego Ludovicus, Dei gratia Francorum rex. Religiosis locis providere nos oportet ut res eorum in

(*d*) tilietum *C*. — (*e*) et *CD*. — (*f*) firmitatis *BC*. — (*g*) Gergogiliensi *C*. — (*h*) similiter *C*. — (*i*) pro eo faciant *C*.

1. Dans six copies et dans l'édition de M. Luchaire, faite d'après l'une d'elles, cette charte est datée de 1172 ; la copie *B* donne seule la date de 1167, qui serait peut-être préférable à celle de 1172 tant à cause de la fondation encore récente du Gué de l'Orme (1165), qu'à cause de la mention de la naissance de Philippe-Auguste.

tuto sint et malorum pervicacia non possint turbari. Sciant itaque universi presentes et (*a*) futuri quod ecclesie de Vado Ulmi terram in qua fundata est et fratribus ibidem manentibus et mansuris et nominatim etiam (*b*) Guidoni fratri, qui de loco ampliando se intromisit et nostrum (*c*) ibi ad Dei servitium commutavit, pro nostra et genitoris nostri regis Ludovici anima et pro filii nostri Philippi salute, quem nobis dedit Deus cum illa oriebatur religio, regia benignitate habere in pace et quiete concessimus, et ipsum lócum et res fratrum (*d*) in nostra protectione et custodia suscepimus. Quod ut ratum sit in posterum, presens scriptum sigillo nostro muniri precepimus (*e*), subjecto nominis nostri karactere.

Actum Aurelianis, anno incarnati verbi millesimo sexagesimo septimo (*f*), astantibus in palatio nostro quorum apposita sunt nomina et signa.

S. comitis Blesensis Theobaldi dapiferi. S. Guidonis buticularii. S. Mathei camerarii. S. Radulfi constabularii.

Data per manum Hugonis cancellarii et episcopi Suessionensis.

IV. — 1167, 23 Décembre. — Orléans.

Manassès, évêque d'Orléans, voulant contribuer au développement de l'ordre des Prémontrés dans son diocèse et témoigner de la joie qu'il éprouve de la naissance de Philippe, fils du roi, donne à la maison du Gué de l'Orme l'église Saint-Nicolas de Lande et lui concède le droit d'usage dans les bois de l'évêque, l'exempte de la dîme des novales et la prend sous sa protection.

A. Original perdu.

B. Deux copies informes identiques, Bibliothèque de la Société archéologique de l'Orléanais, d'après *A* [1]. — *C*. Copie de dom Estiennot (1680), Bibl. nat., ms. lat. 12775, p. 24. — *D*. Copie du XVIIIe s., dans un cartulaire de Saint-Euverte, Bibl. nat., ms. lat. 10089, p. 485.

Publ. : *Galla Christiana*, t. VIII, p. 517.

In nomine sancte et individue Trinitatis amen Ego Manasses, Dei gratia Aurelianensis episcopus, universis catholicis bene valere. Approbatæ

(*a*) pariter et *CDF*. — (*b*) etiam *omis par DFG*. — (*c*) et... ibi *D* ; et locum de Capis ibi ad Dei servitium *G*. — (*d*) et ipsos fratres *H* — (*e*) precipimus *E*. — (*f*) MCLXXII *CDEFGH*.

1. Ces deux copies donnent une description du sceau : « Sigillata sigillo oblongo in cera subalba, obvoluto et cooperto stupa et panniculo, pendenti in corrigia alba duplicata. »

consuetudinis est eos qui locum tenent (*a*) regiminis et episcopi vocantur religiosorum circumvallari (*b*) frequentia. Ea propter nos, diligenter inspicientes sanctam Aurelianensem ecclesiam pene omnium religionum floribus adornatam, sanctum Præmonstratensem ordinem, quem non mediocriter diligimus, solum nobis deesse vidimus. Placuit igitur nobis ut ejusdem (*c*) ordinis claritas, quæ fere per universum mundum jam lucet, nobis etiam non deesset. Quamobrem locum ecclesiæ nostræ proprium qui dicitur sanctus Nicholaus de Landa, pro gaudio nativitatis illustrissimi pueri Philippi, filii domini nostri Regis, ab omni exactione et angaria liberum ordini præfato tradimus et domui Vadi Ulmi sociamus, quantumcumque eorum plassetis (*d*) qui ibi habitaverant ambiebatur, sed et extra plasseta (*e*) XXX arpenta, sub censu unius libræ ceræ in Exaltatione sanctæ Crucis singulis annis persolvendæ. Concedimus etiam (*f*) fratribus loci illius usuale suum in nemoribus nostris, pastum scilicet bestiis cujuscumque (*g*) generis, ligna ad faciendum ignem, ad domos ædificandas, ad clausuras faciendas, ad vineas sustinendas et ad usus cœteros sibi necessarios, excepta omni datione seu (*h*) venditione ; de nutrimentis autem et novalibus suis et de eis quæ inter minutas decimas computantur nullus ab eis decimas accipiat ; et ab eis vel familiis suis nemo ritus (*i*) parrochiales exigat. De cœtero quæcumque largitione regum vel principum, oblatione fidelium, emptione vel alia qualibet acquisitione rationabiliter acquirere poterunt etiam si de casamento nostro sint eis libere recipienda et (*j*) possidenda concedimus. Prohibemus etiam ut, præter Romanam ecclesiam (*k*) et ecclesiam nostram et dominum Regem, nemo super eos dominium usurpet sive justitiam, sed si quis ab eis injuriam se pati queritur nos eos ad justitiam adducemus. Si quis igitur hanc conscriptionis nostræ paginam violare tentaverit anathemati subjacebit.

Actum publice in capitulo nostro, anno incarnati Verbi MCLXVII, astantibus in ecclesia nostra Johanne decano, Willelmo (*l*) cantore, Hugone subdecano, Manasse capicerio.

Datum Aurelianis X kal. januarii. Cancellario nullo (*m*).

V. — 1167, 23 Décembre. — Orléans.

Manassès, évêque d'Orléans, prend acte de l'entrée de Geoffroy Ravel dans la maison du Gué de l'Orme et des donations faites par lui à la dite maison d'une vigne à Soisy, et par son fils Renaud, de 12 mines de seigle à Sury.

(*a*) tenent locum *C.* — (*b*) circumvalli *BC.* — (*c*) ejusmodi *C.* — (*d*) placitis *B* ; quantumcumque plassetis qui *D* ; quantumque... a sectis qui *C.* — (*e*) placeta *B.* — (*f*) et *C.* — (*g*) cujusque *C.* — (*h*) sive *D.* — (*i*) ritus *omis et laissé en blanc par B.* — (*j*) ac *D.* — (*k*) eccles. rom. *D.* — (*l*) Guillelmo *D.* — (*m*) canc. nullo *omis par CD.*

A. Original perdu.
B. Copie du XVIII[e] s., dans un cartulaire de Saint-Euverte, Bibl. nat., ms. lat. 10089, p. 519. — *C*. Court extrait, Bibl. nat., coll. Baluze, vol. 78, fol. 75, d'après un cartulaire de Saint-Euverte.

Ego Manasses, Dei gratia Aurelianensis episcopus, notum fieri volo universis presentibus et futuris quod Godefredus Ravellus, abrenuncians seculo in domo Vadi Ulmi se reddit, et vineam suam que est Sosiaco, quam tenebat in alodio eidem dedit domui. Filius autem ejus, Reinaudus, diligenter inspiciens quod fratres ejusdem loci patrem suum misericorditer suscepissent, eorum caritati caritative obvians et donum vinee laudavit et XII minas sileginis in decima Suriaci, que de casamento Sancte Crucis est, eis dedit, concedens se vel heredem suum ex eadem decima nichil recepturum, donec fratres de Vado Ulmi ad justam minam ville singulis annis modium suum prius mensuraverint. Laudante hoc Malcho fratre suo, de quo predictus Rainaudus tenebat eamdem decimam in casamento. Laudaverunt hoc etiam sorores eorum Maria et Elisabeth, et viri earum Laurencius Imperator et Arnulfus, et nepotes Godefredi Ravelli Huo et Guillermus de Monte Leardo, Ursus de Chaloolo, Gillebertus Charpensus.

Actum est publice in presentia nostra apud Vadum Ulmi, anno verbi incarnati MCLXVII, astantibus in ecclesia nostra Johanne decano, Guillermo cantore, Hugone subdecano, Manasse capicerio.

Data Aurelianis decimo kalendas januarii. Cancellario nullo.

VI. — 1168 [1], 5 Janvier. — Au Latran.

Alexandre III, pape, confirme à Jean prieur et aux frères de l'église du Gué de l'Orme le lieu même du Gué de l'Orme, Doulchamp, Saint-Nicolas de Lande, des vignes données par Gilles et Osanna, d'autres vignes sises à Châteauneuf et à Soisy, une partie de la dîme de Sury, un muid de vin donné par Arnoul le Bref sur sa vigne de Saint-Benoît, l'herbe de la noue des jeunes tilleuls accensée par les chanoines de Jargeau pour 12 deniers, l'exemption de la dîme, le droit de recevoir parmi eux des hommes libres, et le droit de donner la sépulture.

1. Cette petite bulle ne porte que la date de lieu et de jour, Latran, 5 janvier; l'itinéraire du pape lui a fait assigner par les éditeurs des *Regesta* la date de 1166 ou 1167. La donation de Saint-Nicolas de Lande, de la vigne de Soisy et de la dîme de Sury étant du 23 décembre 1167, il est évident que l'année 1166 est impossible et que même celle de 1167 (5 janvier) ne peut être acceptée que sous réserve d'une réduction en 1168, nouveau style. Il en résulterait dans l'itinéraire du pape une rectification fondée sur l'interprétation de la date de toute une série de bulles citées par Jaffé; ce n'est pas ici le lieu d'entreprendre cet examen, mais nous le signalons à l'attention des diplomatistes.

A. Original perdu.

B. Copie du XVII[e] s., Bibl. nat., coll. Baluze vol. 78, fol. 75, d'après un cartulaire de Saint-Euverte. — *C*. Copie du XVIII[e] s., dans un cartulaire de Saint-Euverte, Bibl. nat., ms. lat. 10089, p. 532. — *D*. Copie du XVIII[e] siècle, Bibl. nat., ms. lat 12682, fol. 113, d'après un cartulaire de Saint-Euverte.

INDIQ. : Jaffé, *Regesta pontificum romanorum*, n° 11310 d'après *B* et *C*.

Alexander, episcopus servus servorum Dei, dilectis filiis Johanni priori et fratribus ecclesie Vadi Ulmi salutem et apostolicam benedictionem. Justis petentium desideriis dignum est nos facilem prebere consensum et vota que a rationis tramite non discordant effectu sunt prosequente complenda. Eapropter, dilecti in Domino filii, vestris justis postulationibus grato concurrentes assensu, Vadum Ulmi cum pertinentiis suis, Duichampum (*a*) cum pertinentiis, Landam sancti Nicholai cum pertinentiis suis, vineas quas frater Egidius et Osanna mulier vobis pia largitione dederunt, et alias vineas quas apud Castellum Novum habetis, vineam quam apud Soisi habetis, quicquid decime habetis in villa de Suri, modium vini quem Arnulfus Brevus et uxor ejus vobis in vinea sua de Sancto Benedicto concesserunt imperpetuum percipiendum, omnem herbam tocius natatorie junioris tilieti quemadmodum (*b*) domini canonici sancti Verani Gargogili sub annuo censu XII denariorum eam vobis concesserunt, et quecumque in presentiarum legitime possidetis aut in futurum justis modis, Deo propicio, poteritis adipisci, vobis et per vos ecclesie vestre auctoritate apostolica confirmamus et presentis scripti patrocinio communimus; sane novalium vestrorum, que propriis manibus aut sumptibus colitis, sive de nutrimentis vestrorum animalium nullus a vobis [decimas] presumat exigere. Liberas preterea et absolutas personas a XV annis supra que se reddere ecclesie vestre voluerunt liberum sit vobis absque alicujus contradictione recipere. Eos vero qui apud vos sepeliri elegerint nisi excommunicati vel nominatim interdicti sint ad sepulturam recipiendi facultatem liberam habeatis, salva justicia in parte testamenti liberarum ecclesiarum a quibus mortuorum corpora sumuntur. Statuimus insuper et auctoritate apostolica prohibemus ne quis infra ambitum ecclesie vestre violentiam vel rapinam committere, furtum facere, hominem capere ausu temeritatis presumat, et si quis hoc attemptaverit divina ultione plectatur. Decernimus ergo, *etc*. Si quis autem, *etc*.

Datum Laterani, nonis januarii.

VII. — 1169. — Orléans.

Manassès, évêque d'Orléans, confirme la décision prise par Louis VII de transférer en un autre lieu la maison du Gué de l'Orme en raison de la

(*a*) Duichampartem *C*., Duichamp, *D*. — (*b*) quem *C*.

stérilité du sol, et de la tenir éloignée [1] *d'au moins quatre lieues de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, il prend acte de la promesse faite par l'abbé Sevin d'unir la communauté après son transfert à celle de Saint-Benoît-sur-Loire.*

A. Original perdu.

B. Copie de dom Jandot (1681), ms. de la collection Jarry à Orléans, d'après le cartulaire *B* de Saint-Benoît-sur-Loire. — *C.* Copie de dom Estiennot (1680), Bibl nat., ms lat. 12775, p. 117. — *D.* Copie du XVIII° s. dans le cartulaire *C* de Saint-Benoît-sur-Loire, p. 337.

Ego Manasses (*a*), Dei gratia Aurelianensis ecclesie minister humilis, universis ad quos (*b*) littere iste pervenerint, notum fieri volumus quatenus, cum ex petitione Sevini, abbatis de Vado Ulmi, dominus rex Francorum Ludovicus (*c*), sterilitatem loci considerans, sapientum virorum usus consilio, memoratam abbatiam transferri voluisset eamque per quatuor leugas ad minus a cenobio sancti Benedicti distantem (*d*) amoveri, usque ad festum sancti Remigii proximo (*e*) futurum in manu cepisset, nos domini regis autoritate et voluntate usi, memoratique abbatis fratrumque suorum petitione requisiti, idipsum statuimus, et ex tunc in eodem loco abbatiam manere inhibuimus eamque perpetuo inde removendam confirmavimus et confirmamus. Omnes autem illos qui huic concessioni domini regis et statuitioni nostre contradicere presumpserint autoritate Dei et nostra (*f*) anathemati supponimus (*g*). Sciant autem universi quod memoratus abbas Sevinus (*h*) in presentia bonorum virorum Meldensis, abbatis de Chagia, et quorumdam aliorum religiosorum, cum fratribus suis jam dictam petitionem fecit et a festo sancti Remigii proximo abbatiam a loco memorato amoveri membrumque abbatie antedicte (*i*) fieri fideliter compromisit.

Actum anno incarnati Verbi MCLXIX, ordinatis in ecclesia sancte Crucis majoribus personis H[ugone] decano, L[etoldo] subdecano, W[illelmo] cantore, M[anasse] capicerio.

(*a*) M. *D.* — (*b*) presentes littere *C.* — (*c*) L. *D.* — (*d*) distantes *CD.* — (*e*) proxime *C.* — (*f*) mei *BD.* — (*g*) supposuimus *C.* — (*h*) S. *D.* — (*i*) in antea *C.*

1. Sur l'interprétation du texte voy. plus haut, p. 65.

(A suivre.)

COMPTES RENDUS

Poupardin (René). — **Monuments de l'histoire des abbayes de Saint-Philibert** (Noirmoutier, Grandlieu, Tournus), publiés d'après les notes d'Arthur Giry. — Paris, A. Picard, 1905; in-8°, LIII-139 p. (Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire.)

Les *Monuments de l'histoire des abbayes de Saint-Philibert* sont un travail dû à la collaboration posthume d'Arthur Giry et d'un de ses meilleurs élèves, M. René Poupardin. La part de l'élève est ici aussi considérable que celle du maître qui n'avait pu, avant de mourir, rédiger que des notes sommaires : M. Poupardin a dû compléter ces notes, mettre en œuvre les textes recueillis par Giry, et composer sous sa propre responsabilité une introduction qui constitue une partie importante de la présente publication. « Il est toujours malaisé de terminer un travail entrepris par un « autre. La tâche ici était particulièrement difficile. » Nous devons savoir gré à M. Poupardin de n'avoir pas reculé devant la difficulté de la besogne, et même si nous croyons avoir rencontré de ces « imperfections » nécessaires dont parle cet érudit, nous les lui signalerons, non pas dans un esprit de dénigrement, mais dans la pensée de lui venir en aide (si lui-même juge que nos observations sont justifiées) et de cultiver dans la mesure de nos moyens le souvenir du maître qui nous est, à tous deux, également précieux.

L'introduction débute par une étude sur la *Vita Filiberti ;* les conclusions très prudentes de M. Poupardin sont, je crois, acceptables : la *Vita Filiberti*, telle qu'on la trouve dans le recueil d'Ermentaire, serait la reproduction d'une Vie dédiée à l'abbé Cochin et déjà remaniée antérieurement à Ermentaire ; elle constituerait une source à utiliser pour l'époque mérovingienne. Et M. Poupardin l'utilise dans la biographie qu'il nous retrace de

saint Philibert (p. XVI-XXIV) : on retrouve dans ces quelques pages les éminentes qualités de l'historien qu'est M. Poupardin. Dans un troisième paragraphe, M. Poupardin étudie l'histoire de l'abbaye de Noirmoutier jusqu'au transfert des reliques de saint Philibert à *Deas :* sur un point, cette notice pourrait être complétée, comme du reste le catalogue d'actes royaux qui termine la publication. Le nouveau monastère de *Deas* construit avant 819 par l'abbé Arnoul reçut probablement de Louis le Pieux l'immunité sous l'abbatiat d'Arnoul. Le diplôme ne nous est connu que par un recueil de formules et il a été, selon toute vraisemblance, bien identifié par M. Zeumer (*Formulæ imperiales* n° 4 ; éd. Zeumer, p. 290) : il ne fait pas double emploi avec celui de 830. Enfin l'introduction comprend encore des etudes sur Ermentaire, moine de Saint-Philibert, sur le transfert du corps de saint Philibert à Tournus, sur Falcon et son *Chronicon Trenorchiense* et sur les manuscrits et éditions des œuvres d'Ermentaire et de Falcon. Une note (p. XLV) fournit la liste « d'un caractère essentiellement provisoire » des manuscrits qui contiennent à l'état isolé la *Vita Filiberti.*

Le corps du livre nous offre des textes bien établis de la Vie et des Miracles de saint Philibert par le moine Ermentaire, la Chronique de Tournus du moine Falcon, et, en appendice, la liste des diplômes des rois carolingiens et des bulles concernant les abbayes de Saint-Philibert.

Un index bibliographique, une table alphabétique des noms de personnes et de lieux et une table des matières complètent cette importante publication.

Il faut maintenant revenir sur quelques points de détail ; les remarques que nous ferons, même si elles sont considérées par les lecteurs de cette Revue comme fondées, n'enlèveront rien de son mérite au travail de notre confrère et ami.

M. Poupardin établit que l'œuvre d'Ermentaire a été composée en deux fois : le moine de Saint-Philibert a écrit d'abord la *Vita* et le premier livre des *Miracula*, puis le second livre des miracles. Il adopte pour la première rédaction la date de 837-838 et pense que cette rédaction fut dédiée à l'abbé de Saint-Denis Hilduin, en 839-840. Voici ses raisons : il ressort du début du second livre des *Miracles* que la mort de Louis le Pieux (20 juin 840) est postérieure

à l'achèvement de la première partie du recueil ; dans la dédicace versifiée à Hilduin et dans le prologue en prose qui la suit, Ermentaire parle d'un roi Charles qui ne peut être que Charles le Chauve roi d'Aquitaine (mai 839). Dans ce prologue en prose, Ermentaire s'excuse de n'avoir pas cité le nom de Charles en même temps que ceux de ses frères au début des *Miracula* « parce qu'au moment où ces *Miracula* furent écrits, le prince *in aula regia puer nutriebatur* » : ce qui reporte la composition du premier livre des Miracles avant juin 838, le prince n'ayant pas encore atteint sa majorité légale fixée à 15 ans ; or cette composition est certainement postérieure au 20 août 837. (Cf. *Miracula*, I, c. 29 et 68.)

Le fait de trouver dans la préface du livre II la mention de la mort de Louis le Pieux ne me paraît pas suffisant pour justifier cette assertion que le premier livre des Miracles fut composé avant 840. Ermentaire nous dit pourquoi il a terminé son récit à la date à laquelle il s'est arrêté (837) : ce ne sont pas les miracles qui manquent, mais trop d'évènements divers se produisent et le corps de saint Filibert n'est pas encore transféré ; il se propose de reprendre son sujet pour narrer les miracles qu'il a volontairement omis ou ceux qu'il apprendra ou ceux que Dieu voudra bien accomplir au cours de la translation [1].

Ermentaire parle ici d'une translation qu'il juge prochaine. Quelle est cette translation ? Le passage a paru embarrassant. M. Léon Maître a cru qu'il s'agissait d'un simple transfert du sarcophage dans une autre partie de l'église de *Deas* où le corps

1. « His itaque breviter digestis, non quod miracula defecerint finem facimus loquendi, sed quia multiplicia extant et beatissimi Filiberti nondum transpositum est corpus. Ideo sequenti adnectenda sunt operi sive quæ nostris diebus, exceptis suprascriptis, seu etiam nonnulla quæ olim sicut ab antiquis, que nullo tenentur scripto, referuntur miracula, necnon insuper ea quæ in ejus transpositione Domini pietas dignabitur, sicut credimus, operari. » (P. 57-58.) — Évidemment Ermentaire qui veut intéresser Hilduin et, par son intermédiaire, Charles le Chauve à son monastère n'a pas tenu à leur parler des évènements postérieurs à la mort de Louis le Pieux, car il ne s'est pas senti le triste courage de cacher son sentiment sur certains faits du roi : il est un « impérialiste », et la victoire de Fontenoy-en-Puisaye est regardée comme une « victoria lugubris atque miserabilis » ; à ses yeux Louis le Germanique et Charles le Chauve se sont « insurgés » contre leur frère aîné et c'est leur discorde qui a fait la force des ennemis du dehors : les invasions normandes sont le fruit de l'insurrection des princes contre leur aîné. (Cf. *Miracula*, II, præf., p. 60). C'est peut-être vrai, mais la vérité n'était pas bonne à dire au prince dont on sollicitait une faveur.

venait d'être apporté en juin 836. Mais cette opinion, que M. Poupardin n'admet pas, ne tient pas compte en effet de ce qui est dit dans le prologue où Ermentaire parle de la nécessité d'un second transfert à cause des invasions normandes qui ne permettaient à personne de rendre au saint les honneurs qui lui étaient dus[1]. Cette phrase, écrite après le transfert à *Deas*, ne permet guere d'accepter l'explication hypothétique de M. Poupardin que moins de deux ans après leur établissement à *Deas* les moines étaient obligés de « considérer comme probable et souhaitable un nouvel exode de la communauté. » Elle n'a pu être écrite que lorsque les religieux de *Deas* avaient déjà abandonné Saint-Philibert de Grand-lieu pour Cunaud en y laissant le corps du saint, c'est-à-dire après 845. Ermentaire ajoute même que l'on ne peut songer à rester là (à Cunaud?) et que l'on ne sait où transporter le corps du saint[2]. Cela nous reporte à une date où le séjour de Cunaud paraissait lui-même peu sûr. Or, *Deas* ayant été incendié en 847, le corps du saint séjourna sous les ruines jusqu'au moment où les moines de Saint-Philibert crurent pouvoir le transporter à Cunaud pendant une accalmie de la dévastation normande en 858. C'est, je crois, entre ces deux dates 847 et 858 qu'il faut placer la rédaction du premier livre des Miracles.

La difficulté à laquelle on s'est heurté me semble venir de ce que l'on a vu dans l'abbé Hilduin à qui l'œuvre est dédiée, l'abbé de Saint-Denis. Mais cette identification est loin d'être assurée. On est obligé de supposer, d'après ce texte, que Hilduin fut placé aux côtés du jeune Charles le Chauve, roi d'Aquitaine (mai 839-juin 840)[3]. Cette hypothèse que rien ne vient justifier n'est pas nécessaire. Ermentaire prie l'abbé Hilduin « le plus grand des abbés » d'obtenir du roi Charles pour les moines de Saint-Phili-

1. « Vitam beati Philiberti atque miracula in ejus translatione declarata... claritudini vestre mittere curavi, quatinus talia recolentes, de ejus iterum transpositione consideretis, quia, sicuti optime nostis, propter Normannorum infestationem ad (*lis.* a) nullo ei prebetur officium. » (P. 1-2.) La fin de la phrase serait inintelligible si la communauté était encore à *Deas*.

2. Le texte cité dans la note précédente continue ainsi : « presertim cum nec ibi consistere, nec alicubi locum quo transferri possit obtinere valeamus. »

3. Charles le Chauve à qui l'on avait attribué l'Aquitaine n'était pas en 839-840 le souverain que sollicitaient les moines de Saint-Philibert. Ceux-ci en vertu de leurs privilèges immunitaires semblent être immédiatisés et en novembre 839 ils obtiennent un diplôme de Louis le Pieux et non de Charles le Chauve.

bert un lieu de refuge, et il lui dit : « Tu peux le faire facilement, si tu as autant de bonne volonté que tu as de puissance, puisque tu es le second après le roi dans le royaume[1]. » Le second personnage du royaume après le roi, c'est l'archichapelain, comme Hincmar nous l'apprend[2]. Notre Hilduin est certainement l'abbé de Saint-Germain-des-Prés qui devint archichapelain à une date indéterminée entre 850 et le 18 décembre 855[3].

Nous avons deux diplômes, l'un daté d'Orléans et du 19 janvier 854, l'autre daté de Louviers et du 10 février 856, dans lesquels le roi Charles le Chauve concède à l'abbé Hilbod et aux moines de Saint-Philibert des biens pour leur servir de refuge durant les invasions normandes[4]; mais le second est dû à l'intervention du roi breton Érispoë ; le premier seul rendu à la requête de l'abbé et des moines aurait pu avoir pour ambasciator l'archichapelain. Dans ce cas, c'est le péril pressant de la grande incursion normande dans la vallée de la Loire en 853/854 qui détermina l'abbé Hilbod à faire écrire par Ermentaire et à faire dédier à l'archichapelain la *Vita Filiberti* et le premier livre des *Miracula*. Et c'est en effet le diplôme de 854 qui donna aux moines le domaine de Messay où ils devaient plus tard se retirer. Après l'alerte de 857, le corps de saint Filibert était apporté clandestinement à Cunaud en 858 et quatre ans plus tard (862) transporté sans pompe à Messay.

Le seul argument qui me paraît pouvoir être opposé à cette interprétation du texte d'Ermentaire est l'excuse fournie par l'auteur à Hilduin pour n'avoir pas cité le nom de Charles le Chauve avec celui de ses frères « parce qu'au moment où ces *Miracula* furent écrits, le prince *in aula regia puer nutriebatur*. » Mais le texte d'Ermentaire n'est pas ici bien rapporté ; il dit : « le nom de notre très glorieux roi Charles n'est pas cité dans la petite préface des *Miracula* avec celui de ses frères, parce que quand ces faits se produisirent *(quando hec gesta fuerunt)*, il n'était encore qu'un

1. « Potestis namque id facillime perficere, si posse comitatum fuerit velle, secundum quippe post regem locum in omnibus tenetis » (p. 2).

2. Hincmar, *De ordine palatii*, éd. Prou, p. 42 et 52.

3. Cela ressort des textes cités par M. Lot, dans *le Moyen-Age*, 1903, p. 256, 257 ; et 1904, p. 338-342.

4. Poupardin, *Liste des diplômes*, n°s 9 et 10.

enfant nourri, instruit, élevé dans la cour du roi » (p. 2). Il n'est pas question de la rédaction de l'œuvre [1].

L'économie de l'œuvre d'Ermentaire nous paraît être la suivante : à la fin de 853, Ermentaire compose d'après une vie ancienne remaniée la *Vita Filiberti* et le premier livre des *Miracula* qu'il dédie à l'archichapelain Hilduin. A la veille d'un nouveau transfert, il arrête son récit après les miracles qui ont marqué l'arrivée du corps saint à *Deas*. Lorsqu'il reprend la plume, il relate en bloc les grands événements qui se sont écoulés entre les translations, et rapporte des miracles antérieurs et postérieurs à ces événements.

La date du second livre est certaine : c'est à la fin de 862 ou au commencement de 863 qu'Ermentaire se remet à l'œuvre, après l'établissement de la communauté à Messay [2].

Les translations à Cunaud en 858 et à Messay en 862 eurent-elles lieu, comme le dit M. Poupardin, sous l'abbatiat de Hilbod? Ermentaire ne le dit pas. M. Poupardin l'infère de ce que cet auteur ne mentionne pas la mort de Hilbod ; on ne peut pas fonder une assertion certaine sur un argument négatif et je ne vois aucune raison de rejeter Axenius du nombre des abbés de Saint-Philibert.

Falcon, l'auteur de la Chronique de Tournus, disposait d'un catalogue abbatial fort fidèle, M. Poupardin le prouve. Je crois que la mention d'Axenius pourrait en fournir une preuve nouvelle. La dernière mention que nous ayons de Hilbod est du 10 février 856. La première notation chronologique concernant un de ses successeurs est celle de l'abbé Bernon le 25 août 868. Falcon nous dit que l'abbé Ermentaire successeur d'Axenius a gouverné l'abbaye pendant cinq ans : ce qui place son avènement avant le 25 août 863. Il nous dit aussi que l'abbé Axenius mourut vers le temps où eut lieu la translation à Messay [3] : or, cette translation eut lieu le 1er mai 862. C'est donc entre ces deux dates qu'Ermentaire devint abbé. Quand d'autre part Falcon nous dit que la translation à Cunaud eut lieu dans la sixième année de l'abbatiat d'Axenius [4], il ne place pas du tout la mort de Hilbod en 853, comme

1. *Vita sancti Filiberti...*, prologue, p. 2. Cf. *Miracula*, II, præf., 60.
2. *Miracula*, II, præf, et c. VIII (p. 62, 65).
3. *Chronic. Trenorch.*, c. XXI et XXII, p. 84.
4. *Ibid.*, c. XXI, p. 84.

le lui font dire Juénin et M. Poupardin, ce qui serait une erreur manifeste.

L'erreur de Falcon réside ailleurs : il se sert des *Miracula* d'Ermentaire; il n'a pas compris le passage qu'il avait sous les yeux, le « *quod factum esse constat anno dominice incarnationis octingentesimo sexagesimo secundo* [1] » qu'il a rapporté à la translation à Cunaud qui précède et non à la translation à Messay qui suit. Il nous dit en effet (et il renvoie expressément au *libellus* qu'il a sous les yeux) que Dieu accorda pendant vingt-sept ans à son peuple de nombreux bienfaits dans le lieu de *Deas* depuis que le corps y fut déposé [2] : ce qui répond à la période comprise entre 836 et 862. En plaçant le transfert à Cunaud en 862, il se trompe, mais en le mettant dans la sixième année de l'abbatiat d'Axenius, il fait mourir Hilbod en 856 ou 857, ce qui est très admissible. De telle sorte que l'on peut établir ainsi la chronologie des abbés de Saint-Philibert au IXe siècle :

Arnoul ? — 824 ou 825.
Hilbod 824/825-856/857.
Axenius 856/857-862/863.
Ermentaire 862/863-867/868.
Bernon mentionné en 868.
Geilon mentionné en 876 et en 887.
Blitgarius mentionné en 889 et en 896/897.

La translation à Cunaud et probablement celle à Messay sont vraisemblablement les événements les plus importants de l'abbatiat d'Axenius, et il n'y a rien d'étonnant à ce qu'un document conservé à Tournus en ait gardé le souvenir fidèlement recueilli par Falcon.

Si l'on admet notre façon de voir en ce qui concerne la personne de l'abbé Hilduin, les *Miracula* constituent un texte précieux pour la question si embrouillée des Hilduins du IXe siècle sur laquelle M. Lot a tenté de jeter quelque lumière. Ce personnage était mort depuis peu de temps quand Ermentaire écrivit son second livre de Miracles. L'abbé Hilduin de Saint-Germain-des-

1. Cf. Ermentaire, *Miracula*, II, præf., p. 62.
2. « Ad Deas suum monasterium gloriosa pignora detulerunt. Ubi quanta beneficia per XX et VII annos omnipotens Deus populo suo continua opitulatione largitus fuerit, in *proprio continetur* libello » (p. 84).

Prés était certainement mort avant 867 ; on ne trouve pas mention de lui comme archichapelain après 857, et il mourut un 19 novembre. Et je suis tenté d'identifier cet abbé archichapelain avec le Hilduin qui reçut en 854 l'abbaye Saint-Martin de Tours et qui mourut sans doute au retour du concile de Tusey en novembre 860. Cette identification me semble plus acceptable que celle qui a été tentée par M. Lot. Mais c'est là une question que je reprendrai prochainement.

Enfin M. Poupardin a indiqué en quelques mots l'état de la question archéologique que soulève le chapitre XXVIII du livre I des *Miracula*. Sur ce point, je ne sais si la note de Giry qu'il reproduit est la dernière pensée de notre maître, car celui-ci alla au mois d'octobre 1898 visiter en compagnie du R. P. de la Croix les fouilles que celui-ci avait pratiquées à Saint-Philibert-de-Grandlieu. Si l'on s'en tient au seul texte d'Ermentaire, le sarcophage ayant été retrouvé en place en 1865, si mes souvenirs sont exacts, il est difficile de suivre jusqu'au bout MM. Maître et Brutails dans leur interprétation ; le sens me paraît être le suivant : l'édifice n'ayant pas été fondé pour recevoir une sépulture, l'abbé Hilbod jette par terre la façade, et toute la partie haute de la croix (c'est-à-dire les murs du chœur et une partie des murs du transept) ; l'église fut de cette façon très agrandie ; le lieu de la sépulture fut admirablement voûté et trois absides furent disposées autour. Les agrandissements auraient porté à la fois sur la nef puisqu'on abat la façade, sur le transept et sur le chœur puisqu'on aurait détruit la partie haute de la croix. Un travail du R. P. de la Croix nous apportera prochainement sur cette question le témoignage des murs eux-mêmes et tranchera sans doute la difficulté.

Léon Levillain.

Réponse de M. R. POUPARDIN

En remerciant mon ami L. Levillain de l'article qu'il a bien voulu consacrer à mes *Monuments de l'histoire des abbayes de Saint-Philibert*, et en reconnaissant mes torts [1] en ce qui concerne le

1. *Je profite de l'occasion* pour signaler une autre addition à apporter à mon [illegible] *Etienne*, vicomte de Velay (*Chron.* Trenorch., c. 37, p. 97) est men-

diplôme de Louis le Pieux conservé par les *Formulae imperiales*, je désirerais tenter de défendre, sur un point au moins, les opinions que j'ai émises. Il s'agit de la date qu'à la suite de Giry j'ai cru pouvoir attribuer à la rédaction du premier livre des *Miracula* (836/837) et à son envoi à Hilduin (839/840) — fin 853 selon M. Levillain.

En ce qui concerne le personnage auquel est dédié l'ouvrage, le « plus grand des abbés » peut être Hilduin, abbé de Saint-Denis et autres lieux aussi bien que celui de Saint-Germain-des-Prés. L'abbé de Saint Denis comptait parmi les fidèles de Charles au temps des guerres civiles [1], mais on pourrait supposer qu'il n'embrassa son parti qu'après le commencement de la lutte, par conséquent il n'est pas nécessaire qu'il se soit trouvé en relations avec lui antérieurement, en Aquitaine par hypothèse. J'écarte donc cet argument. M. Levillain rappelle en outre qu'au témoignage d'Hincmar, le premier dans le royaume après le roi, c'est l'archichapelain. Mais le texte du *De ordine palatii*, en plaçant ce personnage à la tête de l'administration ecclésiastique du royaume, n'implique pas que la désignation de *primus post regem* lui ait été formellement réservée, et que les termes dont se sert Ermentaire pour capter la bienveillance du conseiller du roi d'Aquitaine n'aient pu s'appliquer qu'à un archichapelain. On a d'ailleurs d'autres exemples de cette qualification de *primus* (ou *secundus*) *post regem* attribuée à des personnages qui ne furent jamais à la tête de la chapelle palatine, à Wala [2], à Bernard de Septimanie [3], etc [4].

J'ai parlé de roi d'Aquitaine. En effet si les moines de Saint-Philibert, « en vertu de leur privilège d'immunité se trouvent immédiatisés », cela ne les empêche pas de solliciter du roi d'Aquitaine (aussi bien, du reste, que de l'empereur), la concession d'un domaine où ils puissent s'établir avec le corps de leur patron. Cela est si vrai qu'ils obtiennent un précepte du roi Pépin Ier [5], et que

tionné par une charte datée seulement du règne de Lothaire (*Cart. de Saint Chaffre du Monastier*, éd. U. Chevalier, Paris, 1884, in-8°, p. 62, n° XCIII, en même temps que sa femme Bliosinda.

1. Nithard, *Hist.*, l. II, c. 3.
2. *Vita Adalhardi*, c. 32.
3. Nithard, *Hist.*, l. I, c. 3.
4. Cf. Waitz, *Deutsche Verfassungsgeschichte*, 2e éd., t. III, p. 536, n. 1.
5. *Dipl.*, n° 2, p. 108.

l'auteur de la Chronique de Tournus rapporte que l'abbaye de *Deas* a été l'objet des bienfaits de Charles, créé roi d'Aquitaine par Louis le Pieux [1].

D'autre part M. Levillain ne croit pas que le récit d'Ermentaire ait été composé pendant que les moines étaient encore à *Deas*, mais songeaient déjà à quitter les bords du lac de Grandlieu. Il le place à l'époque à laquelle les moines eux-mêmes se trouvaient à Cunaud, ayant laissé derrière eux, dans les bâtiments de leur monastère incendié, le corps du saint abrite dans son épais sarcophage de marbre (847-854). Mais en ce cas il me semble que la préface à Hilduin devient moins compréhensible. Ce dont se plaint Ermentaire, c'est que les religieux ne peuvent rester là où ils se trouvent, et n'ont point de lieu pour y transporter les reliques de leur patron [2]. Or après avoir obtenu la donation de Cunaud, et surtout après s'y être installés, les moines ont eu un *locus* pour y déposer leur saint, et l'ont prouvé en l'y transportant en 858, pendant une accalmie de l'invasion, comme le dit fort bien M. Levillain, au lieu de le porter à Messay, dont la concession, dans l'hypothèse que je rejette, aurait été le résultat de la requête adressée à Hilduin par Ermentaire. Ce que demande celui-ci, ce n'est pas l'appui d'un personnage puissant pour permettre à ses compagnons d'émigrer. C'est un domaine pour s'établir. En 847-858, ils possèdent ce domaine, puisqu'ils y effectuent la translation de saint Philibert, Ils n'ont donc pas besoin de le reclamer [3].

Il en résulte que pour deux passages mon interprétation du texte diffère légèrement de celle de M. Levillain. Le *quando hec gesta sunt* de la préface (p. 2) me paraît pouvoir porter, non seule-

1. *Chron. de Tournus* c. 20, p. 84. — Peut-être même ne faut-il pas identifier comme je l'ai fait, cette donation de Charles, roi d'Aquitaine, mentionnée par Falcon, avec le diplôme de Charles le Chauve, roi des Francs occidentaux, de 845 (*Dipl.*, n° 6).

2. *Praef.*, p 2 : « Cum nec ibi consistere, nec alicubi locum quo transferri possit obtinere valeamus. »

3. J'avais songé à la correction de *adnullo* en *a nullo* proposée par M. Levillain. Mais le ms. porte bien *ad nullo*, que je serais porté à considérer comme un adverbe barbare formé sur *admodum* de *ad* et *nullo*. J'entends : « On ne rend plus au saint presque aucun culte », en ce sens que les pèlerins, par crainte des Normands, ne viennent plus à *Deas*, où du reste il demeura toujours *quelques moines* auprès du corps du saint, même pendant que le gros de la *communauté était à* Cunaud (*Mir.*, l. II, praef., p. 61.)

ment sur les évènements dont il est question dans le premier livre des *Miracles*, mais aussi sur le *tunc temporis tyrunculus minus culto composui sermone*. En outre Ermentaire annonce qu'il prépare un second livre pour y rapporter « les miracles qui restent encore à raconter et ceux qui auront lieu à l'avenir. » M. Levillain suppose que les miracles qui restent encore à raconter sont ceux qui eurent lieu depuis l'arrivée à *Deas* jusqu'en 853, époque à laquelle, suivant lui, Ermentaire aurait écrit. Rien ne le prouve. Je crois qu'il s'agit de miracles qui ont eu lieu avant cette arrivée à *Deas*, mais qu'Ermentaire a dû laisser de côté parce qu'ils étaient trop nombreux, et sur lesquels il revient au début du second livre. Quand bien même en effet il pourrait y avoir doute pour certains de ces derniers, les *Mir. X* et *XI* [1] sont certainement d'une époque antérieure au départ de Noirmoutier. Cette manière de voir permet de ne pas considérer l'espèce de résumé historique qui se trouve en tête du second livre comme un retour en arrière sur des évènements politiques anciens, en partie antérieurs à la rédaction du premier livre, mais comme une *protelatio*, une continuation destinée à mettre le lecteur au courant de ce qui s'est passé entre les dates des deux récits. Evidemment, il est impossible d'arriver en ces matières à une conclusion certaine — et c'est ce qui fait l'intérêt de l'histoire carolingienne — mais j'ai cru devoir indiquer les raisons qui me font continuer à considérer comme plus vraisemblable l'hypothèse de Giry que celle si ingénieusement présentée par M. Levillain.

Quant à la conjecture de ce dernier sur l'erreur commise par Falcon, attribuant à la translation à Cunaud la date de 862 qui est celle de la translation à Messay, et indiquant avec cette erreur initiale l'époque de l'abbatiat d'Axenius, elle est fort séduisante, surtout en ce qu'elle permet de rendre à Axenius sa place dans la liste des abbés de Saint-Philibert, mais elle n'est nullement inconciliable avec la date que j'attribue à la rédaction du premier livre des *Miracula*.

René Poupardin.

1. P. 66 et 67.

Lettre ouverte à M. R. POUPARDIN sur les « Monuments de l'histoire des Abbayes de Saint-Philibert »

Poitiers, le 18 Avril 1906.

MON CHER AMI,

« En reconnaissant vos torts », comme vous dites, et plus encore en réfutant ce que vous croyez être inexact dans le compte-rendu de vos *Monuments de l'histoire des abbayes de Saint-Philibert* que j'ai publié dans ce numéro du *Moyen Age*, vous m'avez montré que ce compte-rendu ne vous avait pas été tout à fait inutile; il n'avait pas, vous le savez, d'autre prétention. Et si aujourd'hui je reviens sur l'hypothèse que vous avez rejetée, je vous prie de ne voir dans l'insistance que je mets à la défendre qu'une preuve nouvelle de mon désir de poursuivre en votre compagnie la vérité et de chercher à l'atteindre, si possible, en combinant nos efforts. Je ne compte pas, du reste, reprendre l'examen complet de la question, mais vous soumettre quelques observations sur les divers points que vous avez traités; souffrez seulement que j'intervertisse l'ordre que vous avez adopté.

I. *Le lieu de la rédaction du premier livre des* MIRACULA. — Vous n'admettez pas, mon cher ami, que le premier livre des *Miracula* ait pu être écrit à Cunaud parce qu'il vous « semble que la préface à Hilduin devient moins compréhensible. » Examinons les choses de très près, si vous le voulez bien.

Ermentaire se plaint que les moines de Saint-Philibert ne peuvent rester là où ils se trouvent et n'ont nulle part de lieu où ils puissent transférer les reliques de leur patron. « Or, dites-vous, après avoir obtenu la donation de Cunaud, et surtout après s'y être installés, les moines ont eu un *locus* pour y déposer leur saint, et l'ont prouvé en l'y transportant en 858. » Le raisonnement serait impeccable si les moines avaient cru dès le début pouvoir transporter le corps du saint de *Deas* à Cunaud : or, vous savez bien qu'ils n'ont pas fait cette translation avant 858, même après leur établissement à Cunaud en 847, parce qu'ils espéraient pouvoir réintégrer *Deas ; et que,* à l'époque où j'ai placé la rédaction du premier

livre, le séjour de Cunaud ne paraissait plus pouvoir se prolonger puisque en 854 et en 856 les religieux et leur abbé Hilbod demandaient au roi des biens qui pussent leur servir de refuge contre les Normands. Ermentaire a soin de nous dire qu'on avait laissé le corps à *Deas* (où il était merveilleusement caché dans sa crypte) « quia malis ubique crassantibus nullum certum obtinere poteramus securitatis locum » ; et il ajoute que c'est en désespoir de cause que les moines opérèrent la translation à Cunaud en 858 pour que, dès que la nécessité l'exigerait, on put transférer le corps ailleurs. (*Miracula*, II, præf., p. 62.)

Vous avez ajouté : « Ce que demande Ermentaire, ce n'est pas l'appui d'un personnage puissant pour permettre à ses compagnons d'émigrer. C'est un domaine pour s'établir. En 847-858, ils possèdent ce domaine... ils n'ont pas besoin de le réclamer. » Cela paraît péremptoire, et ne l'est pas. Évidemment, Ermentaire et les moines désirent obtenir un domaine ; mais ce domaine, ils ne le demandent pas à Hilduin. Ils sollicitent de ce dernier son appui auprès du roi : « Si vero hoc negotium *vestro* peractum fuerit *adjutorio*, — potestis namque id facillime perficere, si posse comitatum fuerit velle, secundum quippe post regem locum in omnibus tenetis, — vobis quam maxime... prospicietis... Igitur si vestra benignissima suggestione, ejusque (Karoli) liberalissima largitione, ammonita effectum obtinuerint, etc... » (Cf. præf. vers 9 et 10). Or, le domaine qu'ils attendent de la libéralité du roi est un lieu de sûreté où ils puissent transporter le corps du saint[1], et, ce domaine sûr, ils pouvaient encore le demander une fois établis à Cunaud : ce qu'ils ont fait en 854 et 856. Je ne vois donc pas qu'il y ait lieu jusqu'à présent d'abandonner mon hypothèse, puisque Cunaud n'était pas le refuge désiré par les religieux qui d'ailleurs ne l'avaient pas obtenu de Charles le Chauve, mais du comte Vivien (Contre Ermentaire, *Mirac.* II, præf. p. 61, voir les diplômes et chartes nos 5 et 6, et note 5 A et B.)

II. *L' « immédiatisation » de Saint-Philibert.* — Vous avez, mon cher confrère, parfaitement raison de dire que « l'immédiatisation » de Saint-Philibert n'empêchait pas les moines de solliciter des

1. Cf. ce que dit Ermentaire, p. 2 et p. 62.

diplômes du roi d'Aquitaine aussi bien que de l'empereur. Mais il y aurait peut-être lieu de distinguer : Pépin Ier, en 826, accorde et pouvait seul accorder une exemption de péages sur les cours d'eau qui arrosent « son » royaume ; mais c'est Louis le Pieux, en 819, et ce sont les deux empereurs Louis et Lothaire, en 830, qui octroyent l'immunité. Laissons cela de côté. La question qui se pose est différente : il s'agit de savoir si, après la mort de Pépin Ier et la spoliation de Pépin II — car, dans votre système, si Ermentaire s'adresse à Hilduin, c'est que Charles le Chauve est roi d'Aquitaine, et il n'a reçu l'Aquitaine qu'au partage de Worms (30 mai 839), — les religieux de Saint-Philibert se sont adressés à Charles ou à son père ; et j'y réponds avec le diplôme du 27 novembre 839 (no 4, p. 109) que c'est Louis le Pieux qui a été sollicité par les moines et non son fils. Quant au texte de Falcon que vous invoquez, il n'indique pas que les donations faites par Charles le Chauve aient eu lieu avant la mort de Louis le Pieux : je crois que votre première interprétation de ce texte était la bonne, à la condition de ne pas la limiter au seul diplôme de 845, mais de l'étendre à l'ensemble des diplômes de 845 à 856.

III. *Du personnage auquel est dédié l'ouvrage.* — Je crains fort de m'être mal fait comprendre dans mon article précédent au sujet de Hilduin. Le texte d'Ermentaire ne m'avait pas paru surtout important à cause des mots « secundum quippe post regem locum in omnibus tenetis » ; c'est toute la phrase qui m'a semblé indiquer la place prééminente du personnage dans l'État : Ermentaire dit à son correspondant que celui-ci peut d'autant plus facilement aider les moines de Saint-Philibert, « s'il a autant de bon vouloir que de pouvoir, qu'il tient en toutes choses le second rang après le roi. » Comme j'avais placé la rédaction du premier livre entre 847 au plus tôt et 858 au plus tard et qu'il y a eu entre ces deux dates un archichapelain du nom de Hilduin, j'étais autorisé à noter que Hincmar attribue à l'archichapelain la première fonction de l'État après celle du roi. Je ne voulais pas dire par là que la désignation *primus* ou *secundus post regem* était formellement réservée au chef de la chapelle palatine ; l'idée d'une telle interprétation de ma pensée ne me serait pas venue à l'esprit et vous avez eu raison de relever ce qu'aurait eu d'inexact une telle affirmation. Hilduin me

paraissait bien être l'abbé de Saint-Germain des Pres (et non l'abbé de Saint-Denis), à qui l'auteur promettait de dédier son second livre de Miracles comme il lui avait dédié le premier, s'il réussissait dans son intervention auprès du roi. L'identification que je propose ne serait donc condamnée que si la date de la rédaction du premier livre des *Miracula* pouvait être placée avec certitude avant 840.

IV. *La date de la rédaction du premier livre des* MIRACULA — Il me semble bien difficile d'admettre que le *quando hæc gesta sunt* de la préface (p. 2) puisse viser la première phrase de cette préface, car « ces choses qui se sont accomplies » sont évidemment celles qui permettaient de citer les noms des frères du roi, donc celles dont il est question dans la prefatiuncula (p. 24 et 25.)

Vous me prêtez en outre une légère inexactitude en me faisant dire que les miracles qui restent à raconter et dont parle Ermentaire sont ceux qui eurent lieu à *Deas* jusqu'en 853 : j'ai écrit que lorsque Ermentaire « reprend la plume, il relate en bloc les grands événements qui se sont écoulés entre les translations et rapporte des miracles antérieurs et postérieurs à ces événements », et j'avais pris soin de noter plus haut que Ermentaire avait omis volontairement de rapporter certains miracles. Je n'ai précisé ni la date ni le lieu où ces miracles omis se seraient produits. Quoi qu'il en soit, je ne comprends pas en quoi le fait de constater que les *Mir. X* et *XI* du second livre sont antérieurs au départ de Noirmoutiers vous permet d'interpréter dans un sens favorable à votre thèse « l'espèce de résumé historique » qu'Ermentaire a placé en tête du second livre. Mais Ermentaire nous dit lui-même pourquoi il a composé ce récit : « Non enim seriem rationis rite conservare poterit oratio, nisi temporum fuerint protelationes relate. » (P. 59.) Les luttes intestines qu'il rapporte alors, postérieures au transfert des reliques à *Deas*, sont destinées à expliquer la recrudescence des invasions normandes (P. 60. — Voir plus haut, p. 99, n. 1) et celles-ci servent à localiser dans le temps les miracles suivants et les migrations des moines de Saint-Philibert. Et cet historique ne me paraît pas suffisant pour établir que la rédaction du premier livre soit antérieure au premier des faits ici rapportés qui est précisément la translation à *Deas* à laquelle se réfère le *premier miracle du livre II.*

Maintenant, la date de la rédaction que j'avais proposée me paraissant pouvoir être maintenue, j'ajouterai que celles de 837-838 pour la rédaction et de 839-840 pour l'envoi à Hilduin me semblent inacceptables. Avant le transfert des reliques à *Deas*, la dernière invasion normande qui ait eu lieu est celle de 835 (*Mirac.* II, p. 66) ; les Normands ont été vaincus et il s'en est suivi une période de paix que les religieux ont mise à profit pour transporter le sarcophage de *Heri* à *Deas*. (*Mirac.* I, præf., p. 24-25.) Ermentaire lui-même ne connaît pas d'autre incursion normande dans les pays de la Loire avant 843, année où Bjœrn-Côte-de-Fer détruisit Nantes; et aucun texte ne montre, en effet, les Normands revenus ni établis avant cette date dans cette région après leur défaite de 835; les moines de Saint-Philibert ont cru pouvoir se fixer à *Deas* puisqu'ils se font céder des biens dans le pays de Retz, en 839, c'est-à-dire dans la région momentanément débarrassée des Normands. Or, quand Ermentaire dédie son œuvre à Hilduin, il parle de la nécessité d'une nouvelle translation « quia, sicuti optime nostis, propter Normannorum infestationem ad-nullo ei prebetur officium [1] », cela nous reporte à une date ultérieure à l'invasion de 843. A cette date nous ne connaissons aucun abbé Hilduin du parti de Charles: Hilduin de Saint-Denis est mort ou déposé ; Hilduin de Saint-Germain des Prés n'entre en fonctions qu'en 847 ; Hilduin de Tours n'apparaît que vers 855. Nous nous trouvons ainsi ramenés à voir dans le destinataire de la lettre dédicatoire l'archichapelain de Charles le Chauve, et à attribuer à cette lettre la date de 853-854.

Voltaire a dit quelque part que lorsqu'on avait la raison pour soi on était bref. Si j'en juge par la longueur de cette lettre, je dois avoir tort; et je m'excuse auprès de vous de n'avoir pas su faire une réponse plus brève.

Veuillez, mon cher ami, croire à mes sentiments bien cordiaux.

L. Levillain.

1. J'admets la leçon du manuscrit *ad-nullo*, quelque répugnance que j'aie à introduire dans le vocabulaire latin une forme barbare qui n'est peut-être qu'une faute de copie ; la phrase : « Non enim adhuc Herbidilica tellus a tanto expoliari patiebatur patrono, quamdiu pars aliqua ibi commorari poterat monachorum », (p. 61), ne serait pas en contradiction nécessaire avec « a nullo ei prebetur officium » ; car Ermentaire dit qu'en 847 on ne songeait pas à dépouiller le pays d'Herbauge d'un si grand patron, tant que quelques moines pourraient y demeurer ; mais, en 853, ces suprêmes gardiens des reliques avaient dû eux-lâcher pied puisqu'on songe à enlever le corps.

Deuxième réponse de M. R. POUPARDIN à M. L. LEVILLAIN

Errare humanum est, perseverare diabolicum. Et cependant, mon cher ami, je dois dire que votre argumentation, dont je reconnais toute la force, ne m'a point encore complètement convaincu. Je crois que nous sommes d'accord sur certains points. L'Hilduin de la dédicace est peut-être l'archichapelain de Charles le Chauve, mais pas nécessairement. Le diplôme de 839 prouve que les moines, sujets, par la situation géographique de leur abbaye, du roi d'Aquitaine, pouvaient s'adresser directement à l'empereur pour obtenir de lui des donations de terres, mais je ne crois pas qu'on puisse en conclure que les religieux n'aient pu adresser au roi d'Aquitaine une requête de même genre, pour des domaines situés dans ses Etats, comme pour les exemptions de péages sur les rivières qui traversent son royaume. Ces arguments accessoires ne sont donc très probants ni dans un sens, ni dans l'autre. En ce qui concerne la question de Cunaud, je remarque comme vous que ce n'est point à l'insécurité de cette dernière résidence qu'il faut attribuer le transfert tardif des reliques, mais au désir des moines de laisser celles-ci le plus longtemps possible à *Deas*. Donc Cunaud a pu être considéré encore après 847 comme un lieu de refuge possible. Il en a été autrement après l'arrivée des Normands en 853. C'est ce qui explique les deux diplômes de 854 et 856 et expliquerait également, d'après vous, l'envoi à Hilduin du premier livre des Miracles. Mais alors, je ne comprends toujours pas qu'Ermentaire, au début du livre II, déplore d'avoir à « cunctorum occidentalium regnorum pandere erumnosa discrimina » au lieu des miracles auxquels il s'attendait, car des *discrimina* qu'il rapporte, il en connaissait une partie en 853 aussi bien qu'en 858, et le fait que la grande invasion normande de la Loire n'a eu lieu qu'en 843 n'exclut pas la possibilité de la présence de bandes danoises au sud de ce fleuve, à une époque antérieure, même après le succès remporté par les chrétiens à Noirmoutier.

Mais je crois inutile de prolonger notre discussion. Elle aura eu du moins l'avantage de mettre sous les yeux des lecteurs du *Moyen-Age* les arguments que l'on pouvait invoquer de part et

d'autre, d'indiquer les points que l'on pouvait provisoirement considérer comme acquis, et ceux qui demeuraient douteux. Les érudits ont entre les mains toutes les pièces du procès, et les indications nécessaires pour chercher à atteindre la vérité, comme vous le dites, en se formant un jugement dans un sens ou dans l'autre.

René POUPARDIN.

P. S. — J'ai reçu, d'autre part, de mon confrère et ami, M. E. Clouzot, la lettre ci-dessous que je crois devoir intéresser les lecteurs du Moyen Age et qui complète le dossier des remarques qui peuvent être faites au sujet du nouveau recueil des Monuments des abbayes de Saint-Philibert.

Lettre de M. E. CLOUZOT à M. R. POUPARDIN

MON CHER AMI,

J'avais préparé un compte-rendu de votre recueil des monuments de Saint-Philibert et je comptais demander à la rédaction du *Moyen Age* de bien vouloir l'insérer. Notre confrère M. Levillain m'avait devancé et son compte-rendu était déjà composé lorsque j'ai présenté le mien. J'y faisais l'éloge de votre méthode si sûre, et de votre compétence toute particulière dans les questions d'histoire carolingienne. Mais, en même temps, j'y faisais quelques remarques sur divers noms de lieux des régions angevine et poitevine que vous n'avez pu déterminer d'une façon précise ou pour lesquels vous avez proposé ou accepté des identifications qui me paraissent discutables. Je me permets de vous les soumettre en vous laissant libre d'en disposer à votre gré.

Parmi les noms auxquels vous n'avez pu donner aucune attribution, je trouve *Celensi villula* (p. 63). Ce vocable ne doit-il pas être rapproché de *Celesium villam* qui figure, au XIe siècle, dans plusieurs chartes de l'abbaye de Saint-Maixent [1] et qui s'applique à la localité appelée plus tard *Dumni Viti*, maintenant Damvix (Vendée, arr. Fontenay-le-Comte, canton Maillezais) ? Plus loin,

1. A. Richard, *Archives historiques du Poitou*, t. XVI, p. 92, 105, 160, 192.

je trouve *Criciacum* (p. 120), un nom d'origine franque dont le suffixe *-iacus* est calqué sur le suffixe *-acus* des gentiles romains. Dans le nord de la France, *Criciacum* ou mieux *Crisciacum* a donné Crécy. Dans l'ouest, c'est la forme Cressé que l'on doit trouver. Un tiers de sou d'or mérovingien, portant CRISCIAC sur une de ses faces, a été attribué par M. Prou [1] à l'atelier monétaire de Crissé dans la Sarthe. Ici il ne peut être question d'une localité du Maine. Pour toutes ces raisons, le *Criciacum* du diplôme de Charles le Simple me semble devoir être identifié plutôt avec Cressé (Deux-Sèvres, arrondissement et canton de Niort, commune de Prahecq). — Quant à la *cella Sancti Prudentii* (p. 114), je la retrouve sans difficulté dans la commune de Saint-Prouant (Vendée, arrondissement La Roche-sur-Yon, canton Chantonnay). Elle offre un exemple très rare et peut-être unique de la persistance du nom de saint Prudent dans la toponymie française [2].

L'emplacement de *Pusiago*, qui figure dans la dotation primitive de l'abbaye de Noirmoutier au VIIe siècle, a été plusieurs fois discuté. M. L. Maitre l'a identifié avec Paizay-le-Chapt, dans les Deux-Sèvres [3]. M. J. Tardif considérant cette localité comme répondant mal au vocable *Pusiago* et la trouvant trop éloignée des autres domaines donnés à l'abbaye, a proposé Pouzay dans l'Indre-et-Loire, ou Puzé dans la Vienne, commune de Champigny-le-Sec [4]. Vous avez cité ces diverses opinions sans prendre parti. A mon tour, je me permettrai de vous proposer Puiset-Doré (Maine-et-Loire, arrondissement Cholet, canton Montrevault) qui s'appelait en 1052 *Puziacum*, comme l'a mentionné Célestin Port dans son Dictionnaire, et qui faisait certainement partie du diocèse d'Ansoald, le donateur.

Voici maintenant quelques identifications qui me semblent nécessiter un nouvel examen. *Gaurancio vico* (p. 27) est de ce nombre. Il me paraît difficile de l'identifier avec Gorron, dans la

1. *Catalogue des monnaies mérovingiennes*, p. 105, n° 449.
2. Il n'y a pas d'autre Saint-Prouant au Dictionnaire des postes, et M. A. Thomas qui a fait une étude spéciale des noms de saints dans la toponymie française considère cet exemple comme typique.
3. *Cunauld, son prieuré et ses archives*, dans *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. LIX, 1898, p. 241, n. 5.
4. *Les Chartes mérovingiennes de l'abbaye de Noirmoutier*, p. 18, n. 1.

Mayenne [1]. Toute question de phonétique mise à part, croyez-vous qu'il soit possible de situer cette localité si loin du lieu où se passe l'action. Les religieux se sont embarqués à Noirmoutier avec le corps de saint Philibert le 7 juin 836, ont abordé au port « qui Furcæ vocatur » et ont porté le cercueil sur leurs épaules jusqu'au lieu appelé l'Ampan. C'est là que le jour suivant, 8 juin, au milieu d'une grande affluence de peuple, un aveugle recouvre la vue « cæcus quidam, Baldradus nomine, ex vico Gaurancio ». Quelle que soit la rapidité avec laquelle se transmettaient les nouvelles, ce n'est pas en un jour, voire en un jour et demi, qu'un aveugle aurait pu apprendre dans un bourg perdu à deux cents kilomètres de là le débarquement des religieux, et franchir cette distance aidé de son seul bâton, « baculum quem gestare solebat ». D'autre part, « ex vico Gaurancio » ne peut s'entendre par « originaire de Gorron ». Le rédacteur des miracles n'avait aucun intérêt à noter le lieu de naissance de cet aveugle, tandis qu'il devait tenir à indiquer sa résidence habituelle où chacun pouvait s'assurer de la réalité de la guérison. Il faut donc chercher *Gaurancio vico* ou mieux *Gavrancio vico*, dans les environs presque immédiats de l'Ampan. Je vous propose Givrand (Vendée, arrondissement les Sables-d'Olonne, canton Saint Gilles-sur-Vie) qui satisfait aux doubles exigences de la phonétique et de la topographie.

Quant à l'identification d'*Atciaco* (p. 68, 111) avec l'Absie (Deux-Sèvres, arr. Parthenay, canton Moncoutant), je ne la crois pas non plus très acceptable. L'Absie est un nom de formation savante dû probablement aux bénédictins qui avaient là leur abbaye. Les formes anciennes sont l'Assye et l'Assée qui dérivent très normalement du prototype latin *absida*, au sens de sanctuaire. *Atciacum* n'a pu donner en Poitou qu'Aizai ou Azai. Je l'identifierais volontiers soit avec Azay-le-Brûlé (Deux-Sèvres, arrondissement Niort, canton Saint-Maixent), soit avec Azay-sur-Thoué (Deux-Sèvres, arrondissement Parthenay, canton Secondigny).

Reste *Verna monasteriolo* (p. 42), dont le rapport linguistique

1. M. L. Maitre avait proposé « Garands dans la Charente, ou Gorron dans la Mayenne, ou Bois Garan en Sautron » (*Géographie historique et descriptive de la Loire-Inférieure. II. Les villes disparues des Pictons*. Nantes, 1899. In-8°, *p. 212.*

avec Vern [1] (Maine-et-Loire, arrondissement Segré, canton Lion-d'Angers) n'est pas douteux encore qu'indirect. Mais était-il bien nécessaire d'aller chercher une localité au nord de la Loire pour situer ce petit monastère? *Verna* a donné en français la Vergne, nom qui figure à trente exemplaires dans le seul département des Deux-Sèvres

Voici les quelques rectifications que la lecture de votre intéressant travail m'a suggérées pour les provinces de l'ouest. Il me reste à vous féliciter de la sagacité et du bonheur avec lesquels vous avez identifié certains noms qui avaient jusqu'à ce jour été mal interprétés.

Ainsi, vous avez bien traduit *Boginno* par Bouin sans suivre l'avis de M. L. Maitre qui proposait le Port Bossino en Saint-Philbert de Granlieu [2], et vous avez deviné dans *Cucuiaco* [3] une erreur de scribe pour *Curcuiaco* qui s'applique à Saint-Etienne de Corcoué sur la Boulogne.

Veuillez croire, mon cher ami, à mes sentiments bien dévoués.

Etienne Clouzot.

1. « Il y a Vern, commune de Maine-et-Loire, le chateau de Vair en la commune de Anetz (Loire-Inférieure). L'île de Vair, en Coueron, avait aussi une chapelle ». Maitre, *op. cit.*, p. 266.

2. Cf. L. Maitre, *op. cit.*, p. 260.

3. L. Maitre, *op. cit.*, p. 270, avait proposé Coussay, commune de la Vienne.

CHRONIQUE

Le *Moyen-Age* se trouve quelque peu en retard pour signaler à ses lecteurs la publication par divers érudits de Seine-et-Oise du *Liber testamentorum* de Saint-Martin-des-Champs (*Liber Testamentorum Sancti Martini de Campis*. Reproduction intégrale du manuscrit de la Bibliothèque Nationale. Paris, 1904 ; in-8° de xv-121 pages. Publications de la Conférence des sociétés historiques de Seine-et-Oise), ou du moins de la première partie du recueil conservé dans le ms. lat. 10977. La publication comprend 98 pièces dont les dates s'échelonnent entre 1062 et 1116. Indépendamment de l'intérêt que présentent les documents, généralement transcrits sous forme de notices, pour l'histoire même de l'abbaye, ils constituent une source abondante de renseignements utiles pour la généalogie si compliquée des petites familles féodales de l'Ile-de-France, seigneurs de Montmorency, d'Orsay, de Palaiseau, etc... A ce point de vue, l'annotation est très copieuse, et bien des rapprochements ingénieux, encore que parfois un peu hypothétiques, ont été faits par les éditeurs. Mais il est fâcheux que la table, improprement qualifiée d' « Index onomastique », placée à la fin du volume, ne comprenne que les noms de lieux et les noms de familles à l'exclusion des noms propres de personnes, et par suite ne permette pas d'utiliser commodément les renseignements ainsi réunis.

Les historiens du XIe siècle, d'ailleurs, pourront trouver bien des détails divers à relever dans ces actes. Je citerai par exemple, au n° XVIII, un texte très curieux pour ce qui concerne l'usage des doubles noms et la substitution du nom de baptême au surnom de naissance. Les textes sont précédés d'analyses sommaires en français, et semblent en général bien établis, mais à ce point de vue on pourrait formuler une critique. Les éditeurs disent dans leur préface que les textes transcrits dans le ms. sont très défectueux. Il eût été bon d'indiquer avec précision les cas dans lesquels on a cru devoir les corriger.

R. P.

***

Il peut ne pas être inutile de signaler ici, à ceux qui ne sont pas celtisants de profession, le petit *Manuel pour servir à l'étude de l'antiquité celtique*, publié par M. Georges Dottin (Paris, Champion, 1906; in-12 de vi-407 p), résumé clair et précis, avec renvoi pour chaque point aux textes, de ce que les auteurs de la Grèce et de Rome nous ont

transmis sur les Celtes, et des résultats auxquels on peut arriver par des considérations archéologiques ou linguistiques. L'ensemble de nos connaissances sur la matière est mince, et les conclusions générales sont peu sûres, parce que les témoignages des écrivains de l'antiquité s'appliquent à des peuples très éloignés les uns des autres dans le temps et dans l'espace. Des index commodes terminent le volume, qui rendra certainement des services, en permettant à bien des érudits de se rendre compte de ce que peut être l'étude de l'archéologie gauloise, et en arrêtant aussi parfois « l'élan des imprudents lancés à toute vitesse sur la route de l'hypothèse et de la chimère. »

R. P.

***

L'*Archivio Muratoriano*, *studi e ricerche in servigio della nuova edizione dei Rerum Italicarum Scriptores di Muratori*, dont trois fascicules ont paru en 1904, 1905 et 1906, dans le format de la nouvelle édition des *Scriptores* que publie à Città di Castello la maison Lapi, est destiné à jouer à peu près, par rapport à cette publication, le rôle que joue le *Neues Archiv* par rapport aux *Monumenta Germaniæ*. C'est-à-dire que l'*Archivio Muratoriano* publiera des travaux critiques sur un certain nombre de textes historiographiques, donnera des descriptions de manuscrits contenant ces mêmes textes, renseignera le public sur l'état d'avancement de la publication des *Scriptores*, et en certains points complètera celle-ci. Le premier fascicule est surtout consacré à l'exposé du plan de la collection. Une brève liste des mémoires contenus dans les deux suivants permettra de juger de l'intérêt qu'ils peuvent présenter.

Fasc. II. Marco Vatasso. Sur un ms. du XIIe siècle de l'abbaye de S. Niccolo de Catane, contenant les œuvres de Hugo Falcandus, ms. récemment acquis par le Vatican. — Giov. Guenici. Le *Breve chronicon Nortmannicum* (1041-1085), que l'auteur considère comme un faux, extrait au XVIIIe siècle par B. Tafuri et P. Pollidoro, érudits des Abruzzes, des Annales de Loup le Protospataire. — N. Rodolico. Le ms. Guadagni de la chronique Florentine de Marchione di Coppo Stefani (jusqu'à 1386), retrouvé dans la Bibliothèque particulière de la famille Ricasoli.

Fasc. III. P. Torelli. La chronique Milanaise dite *Flos Florum*, et diverses notices plus brèves de G. Mazzatinti sur les chroniques de Forli, de C. Foligno sur les Annales de Padoue, etc.

Rappelons qu'on compte actuellement 35 fascicules de la collection des nouveaux *Scriptores*, qui fait grand honneur à la fois à l'érudition italienne et à l'art typographique des imprimeurs de Città di Castello.

R. P

***

Il n'est jamais trop tard pour signaler les publications utiles. Celle que M. Cazauran vient de donner sous le titre de : *Glanages de Larcher. Notes biographiques et table de l'ouvrage* (Mirande, 1903; in-8°), nous paraît

être du nombre. Jean-Baptiste Larcher, né à Amiens en 1696, mort en 1777, est un de ces feudistes, nombreux en Gascogne au XVIIIe siècle, qui dépouillaient patiemment, soit pour des travaux généalogiques, soit pour des études historiques personnelles, les titres des abbayes, des familles ou des administrations. Il nous a laissé en particulier une collection de 25 volumes de notes et de copies manuscrites, aujourd'hui conservée à la Bibliothèque municipale de Tarbes. C'est le dépouillement complet, pièce par pièce, de cette série, si riche pour l'histoire de tout le sud-ouest, que M. Cazauran a publié dans la *Revue* de la *Société Académique des Hautes-Pyrénées*, et qu'il a fait tirer à part en la faisant précéder d'une intéressante étude biographique sur Larcher. La vie de cet archiviste ambulant, si longue et si bien remplie par un labeur continuel et mal récompensé de son vivant, méritait bien cet honneur posthume.

Ch. S.

***

Dans l'œuvre considérable de Gaston Paris, que la bibliographie dressée par MM. Bédier et Roques fait connaître dans tous ses détails (Voy. t. XVIII, p. 150, un compte rendu par M. G. Huet), il est un petit livre intitulé *la Littérature française au Moyen-Age* qui rend à tous les médiévistes de fréquents et inappréciables services. L'illustre maître des études romanes en France y a condensé en quelques centaines de pages toutes les notions de l'histoire de la littérature française du XIe au XIVe siècle ; tous les auteurs, tous les ouvrages y sont passés en revue dans un ordre méthodique, et analysés ou critiqués sommairement. Des notes bibliographiques et une table alphabétique en font un répertoire complet et commode pour l'identification des textes, la consultation des éditions et des travaux critiques étendus. Deux éditions de cet ouvrage ont paru du vivant de l'auteur, une troisième vient d'être publiée (Paris, Hachette ; in-16, XVII-344 p.), par les soins du plus intime et du plus qualifié des amis de Gaston Paris, M. Paul Meyer, avec le concours de M. Bédier. Les corrections et additions sont empruntées à un exemplaire de l'édition précédente annoté par Gaston Paris lui-même. Quant à la bibliographie elle a dû subir une refonte assez sérieuse. Quinze années de travaux des deux fondateurs de la *Romania* et de leurs collaborateurs et élèves portent trop de fruit pour qu'une bibliographie dressée en 1889 ne soit pas déjà très arriérée ; M. P. Meyer a donc mis au point cette seconde partie du volume, et il en revendique la responsabilité dans un avertissement préliminaire, mais non sans nous laisser entendre que s'il a modifié sur certains points la méthode bibliographique suivie jusqu'alors par G. Paris, il n'a fait en cela que se conformer aux intentions exprimées par son regretté confrère.

A. V.

Abbeville. — Imprimerie F. Paillart.

PIERRE DE ROUSSEVILLE

ET

LA CONCIERGERIE DE GOUVIEUX

J'ai, autrefois, donné quelque commentaire aux deux huitains de François Villon qui mettent en scène, l'un et l'autre, Nicolas de Louviers et Merebeuf, et le premier, en outre, Pierre de Rousseville, à savoir : le 34ᵉ du *Petit Testament* et le 92ᵉ du *Grand Testament*[1]. J'en replace le texte sous les yeux du lecteur :

Item, je laisse à Merebeuf
Et à Nicolas de Louvieulx,
A chascun l'escaille d'un œuf,
Plaine de frans et d'escus vieulx.
Quant au concierge de Gouvieulx,
Pierre de Rousseville ordonne
Pour donner, en attendant mieulx,
Escus tieulx que le prince donne.

Item, quant est de Merebeuf
Et de Nicolas de Louviers,
Vache ne leur donne ne beuf,
Car vachiers ne sont, ne bouviers,
Mais gens à porter esperviers,
— Ne cuidez pas que je me joue, —
Et pour prendre perdriz, plouviers,
Sans faillir, sur la Machecoue [2].

1. *Un légataire de Villon, Nicolas de Louviers* (Extrait du bulletin de la *Conférence des Sociétés savantes de Seine-et-Oise,* année 1904), Paris, 1905, in-8°.

2. J'ai emprunté le texte donné par M. Auguste Longnon (*Œuvres complètes de François Villon*, Paris, 1892, in-8°, p. 14 et 64) ; — sauf, dans le second huitain, le changement de « Maschecroue » en « Machecoue »

Acceptant, pour le second huitain, le sens, certain d'ailleurs, que tout le monde lui donne, j'avais, comme tout le monde, renoncé à interpréter la fin du premier, faute de clartés sur Pierre de Rousseville et de raisons de l'associer aux deux autres personnages. Je crois apporter aujourd'hui la solution de ce petit problème.

I

En voici brièvement l'exposé : Louviers et Merebeuf, qui seront bafoués dans le *Grand Testament*, en 1461, à cause de leur prétention à la noblesse, le sont, en 1456, dans le *Petit Testament*, à cause de leur fortune, dont Louviers, au moins, — car Merebeuf a un rôle accessoire, — a pu faire étalage et tirer une vanité de parvenu. A ces gens très riches Villon laisse un nigaud, de la vieille monnaie de quoi remplir un œuf. Puis, poussant plus loin la plaisanterie, il « ordonne », comprenez le mot en ce sens, assez commun, qu'il « nomme » ou « désigne », pour acquitter cette libéralité provisoirement, sous une forme également dérisoire, un homme qui, en tant que personnage officiel au moins, — j'expliquerai le fait, — devait être sans feu ni lieu.

(cf. le ms. 20041 de la Bibl. nat., et H. Moranvillé, « Aide imposée par le Roi d'Angleterre, à Paris, en 1423 », dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, 1903, p. 121 ; — sauf, dans le premier huitain, le changement de « Louviers » en « Louvieulx », pour conformer l'orthographe à la rime, et, ce qui est le plus grave, le remplacement de : « Pour le donner entendre mieulx », par : « Pour donner, en attendant mieux ». Voici, sur ce dernier point, mes raisons : la leçon que je préfère est celle du ms. 3523 de la Bibl. de l'Arsenal, qui vaut le ms. fr. 1661 de la Bibl. nat., d'où l'autre est tirée ; elle reproduit en termes presque identiques le vers final du 28e huitain du même *Testament* : « En attendant de mieulx avoir », et l'on sait que Villon a recherché la répétition de certaines formules, en imitation du style des gens de loi ; enfin, un vers me donne un sens, et l'autre non.

Le poète dira, au 168e huitain du *Grand Testament* :

> Pour tout ce fournir et parfaire,
> J' « ordonne » mes exécuteurs.

De même, ici, il dispose :

> Quant au concierge de Gouvieulx,
> Pierre de Rousseville « ordonne »
> Pour donner, en attendant mieulx,
> Escus tieulx que le prince donne.

Donc, Pierre de Rousseville est désigné [1] ou, — si l'on ose parler, comme fait souvent Villon, un langage juridique en pleine fantaisie, — est délégué pour payer provisoirement le legs susdit, d'une façon qui d'ailleurs ne le grèvera guère, en jetons du prince des Sots, comme qui dirait en monnaie de singe [2]. Telle serait la seconde pointe de notre huitain, qui, en somme, jouerait sur le contraste de l'opulence des légataires, d'abord avec la misère du legs, ensuite avec le dénuement notoire, officiel, en quelque sorte, d'une espèce de caution. Il faut établir historiquement cette opposition.

De la grande richesse de Nicolas de Louviers, je ne ferai que résumer les preuves que j'ai données ailleurs [3]. Il sortait d'une lignée de drapiers qui ne laissa pas de prospérer à travers les tragédies de l'époque. Son aïeul Jean de Louviers le jeune, deux fois échevin, est un des plus imposés dans le rôle de l'aide levée à Paris, en 1423, par le roi d'Angleterre. Sa mère, Jeanne Clutin, fille du

1. « Pierre de Rousseville », à mon sens, n'est pas une apposition à « concierge de Gouvieux », mais le régime direct de « ordonne », qui est pour « j'ordonne ».

2. On s'accorde à reconnaître, dans « le prince », ce « prince des Sots » que Villon a expressément mis en scène dans le 96e huitain du *Grand Testament*. Cependant, ne peut-on croire à une visée plus hardie, et que le trait s'adresse au vrai Prince, au Roi lui-même ? Le Trésor comptait, en effet, parmi les mauvais payeurs du temps.

3. Dans mon étude précitée : *Un légataire de Villon*, où je renvoie pour le détail et les sources.

changeur du Trésor Henri Clutin, veuve de bonne heure, s'étant remariée, lui donna pour beau-père Pierre de Landes, seigneur de Magnanville, qui fut échevin et général maître des Monnaies [1]. Nicolas se signala parmi les grands bourgeois qui aidèrent à remettre Paris en la main du roi de France ; service qui lui aplanit la voie des honneurs. On le vit, « marchand » au début de sa carrière, prendre le plus bel essor : échevin deux fois, receveur des aides dans le temps où Villon écrivait les Testaments, maître des Comptes, anobli, envoyé de Paris auprès du roi, et plus tard envoyé du roi auprès de Paris, enfin prévôt des marchands. En cette dernière qualité, il reçut les ambassadeurs du duc de Bourgogne. La mission que lui donna Louis XI l'associa aux deux personnages les plus considérables, l'un sans doute le plus fastueux du royaume : le chancelier Jouvenel des Ursins, comte de Trainel et le trésorier Etienne Chevalier, le Mécène de Jean Fouquet. On pourrait, au surplus, dénombrer les fiefs de Louviers : à Hérouville, dans le Vexin ; à Saint-Leu, Saint-Prix, Margency, Ermont, Franconville, dans la vallée de Montmorency ; à Cannes, La Forêt, Saint-Méry, Maurevert, dans la Brie. J'abrége, ayant donné l'idée suffisante d'une rare fortune.

1. Voici un bref résumé de sa généalogie. Un Jean de Louviers dit l'aîné, — Jean I, pour plus de clarté, — m'est connu pour avoir acheté une rente sur un fief d'Hérouville, en 1405 (Archives de Chantilly, BA-52), et prêté serment à Jean sans Peur, en 1418 (Le Roux de Lincy et L. M. Tisserand, *Paris et ses historiens au XIV[e] et au XV[e] siècle*, Paris, 1867, in-4°, p. 373 et 374). Jean de Louviers le jeune, — Jean II, — son fils ou petit-fils, son héritier en tout cas, fut seigneur des fiefs de Clerbourg et de Brécourt à Hérouville, et épousa Margot Buignet. Jean III, fils du précédent, époux de Jeanne Clutin, mourut avant 1443, laissant trois filles et Nicolas, notre personnage, qualifié « marchand bourgeois de Paris » dans une généalogie du Cabinet des titres (Bibl. nat., *Pièces originales*, vol. 1764, p. 272). Nicolas fut père de deux Jean : l'un, chanoine de Notre-Dame de Paris ; l'autre, échanson du roi, seigneur de *Cannes et de* Maurevert (Cf. *Un légataire de Villon*).

Sur Merebeuf, notre science est singulièrement plus courte, et pour cause. Villon, à côté de Louviers, a nommé deux fois, donc avec une intention soulignée, un bourgeois, riche sans doute, puisqu'il avait marié une fille dans la magistrature, mais simple drapier, demeuré bourgeois, sans dignités ni charges [1]. Il m'a paru qu'il l'avait accolé à l'important Louviers pour rappeler ce futur noble à la modestie de ses origines. Merebeuf était un symbole du passé ; la répétition du rapprochement, si l'on me permet un mot à l'unisson des ballades jargonnesques, se peut appeler « une scie ».

De Pierre de Rousseville, après ce que je vais dire, la fonction nous sera mieux connue que la personne, et c'est d'ailleurs par ce côté que s'éclairera la plaisanterie de Villon, car il a raillé, à mon sens, le fonctionnaire et non pas l'homme. M. Longnon a signalé un Pierre de Rousseville, — probablement le père du nôtre, — notaire au Châtelet de Paris, et qui exerçait en 1452 [2]. Paul Lacroix l'a présenté comme notre personnage même, ce qui est invraisemblable, celui-ci étant qualifié, comme on verra, concierge de Gouvieux en 1453 [3]. Faut-il lui rattacher un Pierre de Rouceville (différence d'orthographe négligeable) qui suivit le duc d'Anjou en Provence et en Guyenne, et auquel ce prince, pour le dédommager d'une campagne où il avait été blessé et avait fait des pertes importantes, assigna trente florins d'or sur son trésorier, le 11 juillet 1369, quatre-vingt-sept ans avant le *Petit Testament* [4] ? Je ne fais que poser la question, et j'arrive à Gouvieux et à son concierge.

1. Catherine Merebeuf, fille de Jean, avait épousé « Mathieu Soudeman, conseiller en cour laye ».

2. *Œuvres de Villon*, p. 342. M. Longnon renvoie à Sauval, *Histoire et recherches des antiquités de Paris*, III, 351.

3. Voir l'édition de 1877, *Œuvres de François Villon*, Paris, in-8°, p. 306 et 307.

4. Bibl. nat., Mss, *Pièces originales*, vol. 2538, dossier n° 56783.

II

Gouvieux était un village du Valois, proche de Chantilly, premier gîte d'étape en allant de Saint-Denis vers la Picardie, assis sur le bord d'un étang qu'une chaussée traversait. Cette route, qui s'infléchissait alors de Lamorlaye vers Gouvieux, pour gagner Creil par Saint-Maximin, suit aujourd'hui presqu'une ligne droite de Lamorlaye à Creil par Chantilly [1]. Un droit de travers, auquel se juxtaposait un droit de conduit, payait, et bien au-delà, les frais d'entretien de la chaussée. Quelques bâtiments d'exploitation s'étaient groupés à l'entour, sous la protection d'un hôtel royal. Tandis que le droit de conduit appartenait, de temps immémorial, aux religieux de Chaalis, le droit de travers, dont la valeur était triple, fut une acquisition de Charles V [2]. Le 13 juillet 1374, en effet, le roi acheta de « Charles, comte de Dammartin, seigneur de Neelle en Vermandois, agissant en son propre nom et au nom de Jehanne d'Amboise, comtesse et dame desdits lieux, sa femme, le vivier ou estang de Gouvyeulx, avec les maisons, jardins, chaussée, appartenances et appendances... ; item le travers dudit lieu... ; item sa part en la ville de la Morlaye... ; pour le pris de XX mil frans d'or ». Le 15 janvier suivant, le roi réunit à la couronne l'étang de Gouvieux, *cum domo et molendinis ibi existentibus*, en même temps que la châtellenie de Creil, qu'il acquit de Béatrix de Bourbon, veuve de Jean de Luxembourg, remariée à Eudes

1. Tous les villages que je viens de nommer font aujourd'hui partie du canton de Creil et de l'arrondissement de Senlis, dans le département de l'Oise.
2. Archives de Chantilly, 118 A^{13} et B-99.

de Grancey [1]. Deux gouverneurs tinrent dès lors Creil et la chaussée de Gouvieux, au nom de Charles V : là un capitaine, ici un concierge, qui était aussi bien un officier du roi, chargé de la garde de son hôtel [2]. Quant au village de Gouvieux même, il relevait féodalement de l'abbaye de Saint-Denis [3].

Je n'ai rien à en dire jusqu'au temps où, la défaite d'Azincourt ayant ouvert le cœur de la France aux Anglais, tout « le plat pays », de Saint-Denis à Compiègne, de Pontoise à Lagny, est horriblement foulé ; vaste champ de bataille d'où les voyageurs se détournent et les laboureurs s'enfuient, « terre déserte plus que terre de France [4]. » Que de fois Senlis et Creil surtout, forteresses barrant les routes de Flandre et de Picardie, furent-ils pris et repris ! Et même, aux mains de partis opposés, se combattirent l'un l'autre, sans compter les agressions de châteaux voisins, Chantilly, Chaalis et Pontarmé [5] ! Gouvieux, à deux lieues de là, ne pouvait avoir de trêve. Il est connu que la campagne de Jeanne d'Arc, définitive ailleurs, n'amena dans nos tristes plaines qu'un flux et un reflux de gens de guerre, pillards également redoutés. La plupart des places se rendirent au roi en 1429 ; presque toutes, à plus ou moins bref délai,

1. Arch. nat., JJA, f° 21. — Cf. Mathon, *Histoire de la ville et du château de Creil*, Paris, 1861, in-8°. Le poisson de Gouvieux figura dès lors sur la table du roi. (Douët d'Arcq, *Comptes de l'hôtel*, p. 12, 173, 196.)

2. Villon a eu pour intime ami un autre concierge, Jean Perdrier, qui remplit cet office à l'hôtel royal des Loges, en la forêt de Saint-Germain. (*Grand Testament*, 1406, 1407. Cf. Longnon, p. 332, 333.)

3. Le 18 février 1415, le Roi fit défense au capitaine du château de Creil d'employer à la garde et aux réparations de cette forteresse les habitants de Gouvieux, sujets de l'abbaye de Saint-Denis, à cause de sa châtellenie de Montmélian. (D. Doublet, *Histoire de l'abbaye de Saint-Denys en France*, 1625, in-4°, p. 1067 et s.)

4. *Journal d'un bourgeois de Paris*, édit. L. Tuetey (Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France), Paris, 1880, in-8°, p. 113.

5. J. Flammermont, *Histoire de Senlis pendant la seconde partie de la guerre de Cent ans (1405-1441)*, dans le tome V des *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, Paris, 1879, in-8°, p. 180 à 298.

retombèrent au pouvoir de ses ennemis. Senlis tint bon ; mais Creil, en 1434, fut reconquis par Talbot. Les gens de Charles VII l'assiégèrent vainement, après la réoccupation de Paris, en mai 1436 ; ils ne le recouvrèrent qu'en 1441, dans la campagne qui libéra sans retour l'Ile-de-France et la Picardie.

Cette année-là, s'attendant sans doute aux prompts bienfaits d'une ère de paix prochaine, un locataire se trouva pour la chaussée et l'étang de Gouvieux : Jean Houel, écuyer, les prit à bail pour douze années, au cours desquelles la conciergerie fut commise à Pierre de Rousseville. Mais combien la paix était loin encore, et surtout le relèvement des ruines et des cœurs dans la contrée ! Jean Houel s'en alla guerroyer et se fit enlever par l'ennemi dans le Perche, à belle distance de Senlis, qui dut cependant payer une imposition pour l'aider à se « délivrer et ravoir des mains de François l'Arragonois, chevalier anglais ». Il avait été « mis à rançon », disent des lettres de Charles VII, datées de Bourges le 1er décembre 1447, lui et un autre écuyer Guillaume Le Jay, « estant en nostre service pour la chose publique de nostre royaume [1]. » Plus de quarante ans devaient être nécessaires pour ramener dans le Senlisien des habitants et des voyageurs, la fertilité et la sécurité. Les religieux de Chaalis déclaraient, en juillet 1450, « que le conduit de la chaussée de Gouvieux leur avait donné de beaux revenus tant que le commerce avait été libre et prospère ; mais que, depuis le sacre du roi, il ne rapportait plus rien, parce que les marchands n'osaient plus s'aventurer sur les routes [2]. »

Il y avait une autre raison meilleure, — soit dit en passant, — pour que les revenus en question fussent anéantis, c'est que Jean Houel, avec l'appui des gens du roi, avait perçu à son profit exclusif le droit de conduit avec le droit

1. Voir les lettres royaux, Bibl. de Senlis, dans Afforty, XXI, 390.
2. *Ibid.*, XXI, 448.

de travers, « sous l'umbre qu'il tenait à ferme ladite chaussée, vivier et travers de Gouvieux. » Les religieux ayant réclamé eurent gain de cause, en vertu de lettres patentes, entérinées au bailliage de Senlis le 14 août 1450, et obtinrent qu'il fût distrait des droits encaissés par Jean Houel un quart, applicable à leur droit de conduit [1]. Moins d'un an après, le 14 janvier 1450 (1451), les mêmes religieux, lésés par la suspension depuis vingt années des rentes que leur devait le Trésor royal, demandèrent la jouissance de l'étang de Gouvieux, pour le moment prochain où allait expirer le bail de Jean Houel. Proposition suivie d'une promesse d'affermage de neuf ans, moyennant le versement à la recette de Senlis de 900 l. pour la durée stipulée [2].

Mais, en 1453, quand le bail précédent expira, il ne parut y avoir de la parole royale ni souci ni souvenir.

A la requête de la Chambre des comptes, une commission composée des « maistres des eaues et forestz, des euvres de charpenterie et de maçonnerie et autres gens en ce cognoissans » se réunit, le 7 mars, pour « la visitacion du vivier et estang de Gouvieux et ses appartenances », en la présence, entre autres, de Jean Le Charon, lieutenant du bailli de Senlis, et de Pierre de Rousseville, concierge et garde dudit étang. Quelques jours après, le 27 mars, un nouveau bail intervenait, où l'abbaye de Saint-Denis, et non pas les religieux de Chaalis, prenait pour dix-huit ans la place du précédent locataire. Elle acceptait, en effet, des conditions infiniment plus avantageuses pour le Trésor royal que les rivaux qu'on lui laissait évincer sans mot dire. Elle devait payer 200 l. t. de loyer annuel ; faire toutes réparations utiles, jusqu'à concurrence de 300 l. t. dans les trois premières années ; tenir le roi quitte de toutes les rentes qu'il lui devait, sauf de celle de 2500 l. t., intérêt d'un prêt

1. Voir les lettres royaux, Bibl. de Senlis, dans Afforty, XXI, 449.
2. *Ibid.*, XXI, 461.

de 20,000 francs qu'elle avait consenti, le 22 avril 1418, réalisant pour cet objet divers joyaux et spécialement « la châsse ou souloit reposer Monsieur saint Loys [1]. »

De ce bail et surtout du procès-verbal de la visite qui en avait été le préliminaire, résultent plusieurs constatations intéressantes : l'une, comme on verra, capitale en notre sujet. Jean Houel, empêché pour les raisons que nous avons dites, n'a rien entretenu, et laisse le domaine « en bien grant ruyne et décadence. Et singulièrement ledit estang est aterry et plain de roseaulx, jongs et autres ordures, et semblablement y a grans réparations à faire et nécessairement en la chaussée dudit estang, bondes, grilz et souffletz, lesquelles lesdits maistres estiment à grans sommes de deniers... Et pareillement sont nécessaires à faire plusieurs réparacions esdits hostel royal et conciergerie, ou autrement décherront et viendront en totale ruyne et démolicion... » Plus loin, il est dit que ces réparations consistent à faire « promptement recouvrir et deuement tous les manoirs et édiffices que le Roy a audit Gouvyeulx. »

III

En 1453, — je répète l'année où nous sommes, — la guerre de Cent ans s'achève. Villon, mêlé sans aucun doute aux mutineries de l'Université, prélude au *Petit Testament* par le roman du *Pet au Diable*. La conciergerie de Gouvieux, office fort enviable jadis, et disputé avec âpreté devant le Parlement, en 1418, entre les Blancardin Thierry,

1. Voir D. Doublet, p. 1070-1075, et la *Chronique du Religieux de Saint-Denys* (Paris, 1852, 6 vol. in-8°, vi, p. 145, 227). — On voit par là que l'abbaye avait été frustrée de la garantie qu'on lui avait primitivement assignée sur les étaux de la boucherie de Beauvais, et subsidiairement *sur la caisse commune* de la halle aux poissons.

les Thomas de Plevron, les Jacotin de Brimeu [1], a pour titulaire Pierre de Rousseville, et pour siège un hôtel sans toit, et dont la ruine totale est imminente. Le concierge n'a pu que déserter un pareil poste ; qu'y garderait-il, d'ailleurs, et comment s'y garder soi-même ? Les religieux de Chaalis viennent de peindre l'abandon et l'insécurité de la contrée, et l'état des lieux parle. Qu'est devenu Pierre de Rousseville dans la tourmente ? Il est Parisien et voisin de Paris : double raison pour s'aller confier au grand refuge qui, à chaque alerte, voit refluer dans ses murs des populations affolées.

Notre homme a conté son aventure, à quoi les Parisiens se sont facilement intéressés, ayant les meilleurs motifs pour se souvenir de Creil. Il y a là un passage de rivière qu'on s'est maintes fois disputé. Son nom s'est inscrit, en 1429, dans la conquête de Jeanne d'Arc ; il a été perdu, en 1434, au cours de la fameuse campagne de Talbot. La tentative de 1436 pour le ressaisir coûta à la capitale « une très grosse somme d'argent et d'or », où il n'y eut guère de ménage qui ne contribuât. Enfin le roi tint tellement au succès de la seconde attaque, en 1441, qu'il fit enlever, non sans tumulte, de pauvres gens, à la porte des églises, pour tirer de ce troupeau un renfort que la nouvelle de la reddition de Creil libéra inopinément. Cris de « Noël ! » feux de joie ; nouveau bruit, nouvelle émotion [2]. Et, dans les champs, « tout fut perdu durant le temps que le ciège fut à Creil et à Ponthoise [3]. »

Gouvieux, sur le chemin et à brève distance de Creil,

1. *Journal de Clément de Fauquembergue*, Paris, 1903, in-8°, I, 337. — Les Brimeu étaient gentilshommes picards, très notoires, ralliés à la cause bourguignonne. Jaquot de Marcilly fut nommé concierge provisoire, par arrêt du 17 janvier 1420. (*La Chronique d'Enguerran de Monstrelet*, édit. Douët d'Arcq, VI, 237.)

2. *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 359-360.

3. Victor de Beauvillé, *Recueil de documents inédits concernant la Picardie*, Paris, 1860, in-4°.

avec sa conciergerie « sans poutres ni chevrons », devint célèbre, cela est sûr. Autrement, Villon ne l'eût pas nommé, lui qui tint à être compris du populaire autant que des lettrés, et qui interpelle, dans son auditoire, « Chartreux et Célestins, mendians et dévotes, musars et cliquepatins, servans et filles mignottes » et combien d'autres ! On trouvera, quelque jour, chanson ou complainte sur l'aventure de l'homme de Gouvieux. On en pleura et on en rit, ce qui est humain, ou parisien, si l'on veut ; on en put rire sans cruauté, car il est probable que Rousseville, fils ou parent d'un notaire au Châtelet, « officiellement » ruiné, c'est-à-dire et sans jeu de mots comme officier du roi, n'était pas sur le pavé. Villon se moqua de la ruine de Gouvieux, comme de celle de Nigeon, de Bicêtre et de Billy [1] ; le thème lui était familier. Il a légué à d'autres des débris de donjons fameux ; ici, variant la plaisanterie, il assigne comme caution à Louviers et à Merebeuf le défenseur de quelques murailles en ruines, un homme dont le poste est à la belle étoile.

Veut-on me permettre finalement une transposition qui rende les traits du poète plus sensibles aux modernes ? Qu'on imagine un Verlaine, léguant à un Rothschild une poignée d'écus des Etats pontificaux, avec une délégation provisoire sur le conservateur de la Cour des comptes, telle que les incendies de la Commune nous l'avaient faite.

Je ne sais rien de la fin de Pierre de Rousseville ; mais je puis indiquer quand et comment survint celle de sa fonction [2]. Ce fut en 1465, deux ans après la disparition de Villon. Au cours du bail que nous avons rapporté, l'abbaye de Saint-Denis se vit attribuer par Louis XI, en toute propriété, « l'ostel, estang, chaussée et autres choses qu'il

1. Voir *Petit Testament*, 138, 140 ; *Grand Testament*, 1347, 1348.

2. Toute cette fin est puisée aux Archives de Chantilly, B-99. Je dois l'indication de cette source à la coutumière obligeance de M. Macon, *conservateur adjoint* du Musée Condé.

avoit au lieu de Gouvyeux », et ce « moyennant et parmy ce que » lui et ses successeurs « demoureront quictes envers ladicte église et lesdicts religieux, abbaye et couvent de ce qu'ils souloient prendre et ont droit d'avoir » sur le Trésor. Le style de l'acte est d'une donation ; au fond, dation en payement, qui libérait le Trésor de l'emprunt de 1418, remboursement de l'or provenant de la châsse de saint Louis. Le roi n'eut donc plus de raison d'avoir un officier pour garder un domaine vendu ; le concierge disparut.

Poussons un peu plus loin l'histoire du domaine lui-même. Les religieux de Saint-Denis n'en furent pas très longtemps les possesseurs paisibles. Anne de France, duchesse de Bourbonnais, comtesse de Clermont, le revendiqua comme faisant partie de la seigneurie de Creil dont la cession à Charles V, en 1374, avait été, dès l'origine, l'objet de certaines contestations étrangères à notre sujet. A la fin, l'abbaye céda : un accord intervint, le 4 septembre 1497, aux termes duquel elle échangeait le droit qu'elle « prétendoit à elle appartenir sur l'estang de Gouvieulx » contre une rente de 200 l. t.

A la mort du connétable de Bourbon, la chaussée et l'étang faisaient partie de sa succession, confisquée par le roi, qui les donna à Louise de Savoie, sa mère, avec la terre de Creil. A partir du 12 janvier 1535, François Ier et Henri II concédèrent successivement, de neuf en neuf années, la jouissance des biens susdits au connétable de Montmorency. Puis, par lettres patentes du 27 décembre 1577, Henri III en transféra la pleine propriété à François de Montmorency, en échange de la seigneurie du Mesnil-Paviot. Alors l'étang de Gouvieux, confondu dans le patrimoine des Montmorency, en suit la fortune obscurément, passe aux Condé, puis est remplacé par une prairie, après le débordement, causé par la fonte des neiges, qui renversa le 21 février 1658, la chaussée et une partie des bâtiments qu'elle portait.

Auguste Rey.

ERMITAGES ORLÉANAIS

AU XII[e] SIÈCLE

Le Gué de l'Orme et Chappes

(FIN)

VIII. — 1170. — Jargeau.

Manassès, évêque d'Orléans, à la prière des frères du Gué de l'Orme, les prend sous la protection de l'église Sainte-Croix et des évêques d'Orléans, sauf le droit de l'église Saint-Vrain de Jargeau en ce qui touche les possessions du monastère qui dépendent d'elle.

A. Original perdu.

B. Copie du XVII[e] s., Bibl. nat., coll. Baluze, vol. 78, fol. 74 v°, d'après un cartulaire de Saint-Euverte. — *C.* Copie de dom Estiennot (1680), Bibl. nat., ms. lat. 12775, p. 19. — *D.* Copie du XVIII[e] s., dans un cartulaire de Saint-Euverte, Bibl. nat., ms. lat. 10089, p. 520. — *E.* Copie du XVIII[e] siècle, Bibl. nat , ms. lat. 12682, fol. 103, d'après un cartulaire de Saint-Euverte.

In nomine sancte et individue Trinitatis amen. Ego Manasses, Dei permissione Aurelianensis ecclesie minister humilis, declarandum duximus universis instantibus (*a*) et futuris quia cum fratres de Vado Ulmi absque pastorali diu (*b*) aberrassent regimine, tandem considerantes ovili Dei Diabolum incessanter insidias parare, ab ejus insidiis omnino sibi volentes precavere, presentiam nostram adierunt, cum omni humilitate postulantes quatenus ipsos et domum suam seu res et possessiones suas sub protectione ecclesie Sancte Crucis et nostra reciperemus, et liberam eligendi magistri (*c*) facultatem eis concederemus (*d*), ita quod nos seu successores nostri persone approbationem et reprobationem haberemus. Postulaverunt etiam idem (*e*) fratres ut institutiones suas nulli liceret permutare seu domum suam alie religionis domui (*f*) nisi de ipsorum voluntate subjugare, et quod fratrem aliquem de domo eorum

(*a*) presentibus *C.* — (*b*) diu *omis par D.* — (*c*) magistrum *DE.* — (*d*) concedemus *D.* — (*e*) itidem *C* ; iidem *E.* — (*f*) domui religionis *D.*

egressum, nisi emancipatum, liceat alicui (g) recipere. Nos vero, salvo jure ecclesie Sancti (h) Verani quantum de possessionibus ei pertinentibus, benignum postulationibus suis assensum prebuimus et presens scriptum ut ratum et inconcussum imposterum permaneat (i) sigilli nostri munimine (j) confirmavimus (k), et quod confirmatum est ne immutetur sub anathemate prohibemus.

Actum publice Guarguogili (l), anno incarnationis Dominicæ M C LXX, episcopatus nostri anno XXIIII°, ordinatis in ecclesia Sanctæ Crucis majoribus personis Hugone decano, Guillelmo (m) cantore, Letoldo (n) subdecano, Manasse capicerio. Cancellario nullo.

IX. — 1172 [1], 17 Février. — Frascati.

Alexandre III prend sous la protection du Saint-Siège l'abbaye du Gué de l'Orme fondée par Guy, il y approuve l'établissement de la règle de Cîteaux et confirme les possessions du monastère, savoir les trois maisons de Doulchamp, Saint-Nicolas de Lande et Loche, des vignes à Châteauneuf et à Soisy, un muid de grain à Chilleurs donné par Geoffroy Ravel, une pièce de vigne, une charruée de terre et un muid de vin à Saint-Benoît donné par Arnoul le Bref.

A. Original perdu.

B. Copie du XVIIe s., Bibl. nat., coll. Baluze, vol. 78, fol. 73, d'après un cartulaire de Saint-Euverte. — *C*. Copie du XVIIIe s., dans un cartulaire de Saint-Euverte, Bibl. nat., ms. lat. 10089, p. 503. — *D*. Copie très abrégée de dom Estiennot. Bibl. nat., ms. lat. 12775, p. 14. — *E*. Copie du XVIIIe s., Bibl. nat., ms. lat. 12682, p. 104, d'après un cartulaire de Saint-Euverte.

Alexander, episcopus servus servorum Dei, dilectis filiis abbati monasterii Vadi Ulmi ejusque (a) fratribus tam presentibus quam futuris regularem vitam professis, in perpetuum. Religiosam vitam eligentibus apostolicum convenit adesse presidium ne forte cujuslibet temeritatis incursus aut eos a proposito revocet, aut robur, quod absit, sacre reli-

(g) nulli *C*. — (h) beati *DE*. — (i) remaneat *CD*. — (j) munitione *BE*. — (k) confirmamus *C*. — (l) Gargolii *C*. - (m) Guillermo *D*. — (n) Letaldo *G*.

1. L'année du pontificat donnée dans la date convient à l'année 1172 et non à 1171, millésime exprimé ; par suite entre les deux leçons pour le quantième 13 des calendes de mars et 13 des calendes de mai on a choisi la première qui, en faisant commencer l'année à l'Annonciation (25 mars), permet de réduire le millésime 1171 à 1172 nouveau style. Le chiffre de l'indiction convient du reste à cette dernière année.

(a) ejusdem *C*; ejusdemque *D*.

gionis infringat. Quapropter, dilecti in Domino filii, vestris justis postulationibus clementer annuimus (*b*) et monasterium vestrum in quo divino mancipati estis obsequio, quod videlicet monasterium dilectus filius noster Guido, frater vester, propriis expensis divina inspiratione (*c*) fundavit et ibidem studio suo religio est instituta, sub beati Petri et nostra protectione suscipimus et presentis scripti privilegio communimus; in primis si quidem statuentes ut ordo monasticus, qui secundum Deum et beati Benedicti regulam necnon et institutionem Cisterciensium fratrum in eodem loco institutus esse dignoscitur, perpetuis ibidem temporibus inviolabiliter observetur ; preterea quascumque possessiones, quecumque bona idem monasterium inpresenciarum juste et canonice possidet aut in futurum concessione pontificum, largitione regum vel principum, oblatione fidelium seu aliis justis modis, prestante domino, poterit adipisci firma vobis vestrisque successoribus et illibata permaneant ; in quibus hec propriis duximus exprimenda vocabulis : locum ipsum in quo monasterium vestrum situm est cum omnibus pertinentiis suis, tres domos cum omnibus pertinentiis suis, scilicet Tuecampus (*d*), sanctus Nicholaus de Lande et Locha, vineas de Novo Castello, vineas de Soysi (*e*), unum modium annonae quod Godefridus Revel (*f*) vobis in perpetuam elemosinam dedit apud Silerre (*g*), unam peciam vinee et carrucatam terre, modium (*h*) vini (*i*) quem Ebrulfus Brava (*j*) vobis concesssit apud Sanctum Benedictum. Sane (*k*) laborum (*l*) vestrorum quos (*m*) propriis manibus aut sumptibus colitis, seu de nutrimentis vestrorum animalium (*n*) nullus a vobis decimas vel primitias exigere audeat. Paci quoque et tranquillitati vestre paterna diligentia providere volentes, auctoritate apostolica prohibemus ut infra clausuram locorum seu grangiarum vestrarum nullus violentiam facere vel rapinam seu furtum committere aut ignem apponere prohibemus, vel homines capere seu interficere audeat. Liceat etiam vobis clericos vel laicos liberos et absolutos a seculo fugientes in monasterio vestro recipere et eos sine contradictione aliqua retinere. Prohibemus insuper ut nulli fratrum vestrorum post factam in eodem loco professionem aliqua levitate sine abbatis vel prioris sui licentia fas sit de claustro discedere, discedentem vero absque communium (*o*) litterarum cautione nullus audeat retinere. Decernimus ergo, *etc.* Si qua igitur, *etc.*

Datum Tusculani, per manum Gratiani S. R. E. subdiaconi et notarii, XIII kal. marcii (*p*) [indictione] V (*q*), anno incarnationis dominicæ M C LXXI pontificatus vero domni Alexandri pape III anno decimo tertio.

(*b*) annuentes *D.* — (*c*) miseratione *D.* — (*d*) Tunicampus *D* ; Tucampus *E.* — (*e*) Soisy *D.* — (*f*) Defredus Revel *B* ; Erfredus Reu *D.* — (*g*) Silberre *D.* — (*h*) molendinum *D.* — (*i*) unum *B.* — (*j*) Braun *BC* ; Ernulfus Braun *E.* *Corriger* Arnulfus Brevus, cf. n° V. — (*k*) sive *C.* — (*l*) laborum *BCD. Corriger peut être* novalium. — (*m*) que *B* ; quas *D.* — (*n*) anim. vest. *D.* — (*o*) communi *B.* — (*p*) *mali.* — (*q*) V *omis par CD.*

X. — 1172 16 Avril-10 Novembre[1]. — Etampes.

Louis VII à la demande du frère Guy, son ancien sergent, donne à la maison et aux frères du Gué de l'Orme la dîme du pain et du vin que lui et la reine consommeront à Châteauneuf.

A. Original perdu.

B. Copie du XVIIe s., Bibl. nat., coll. Baluze, vol. 78, fol. 74, d'après un cartulaire de Saint-Euverte. — *C.* Copie du XVIIIe s., dans un cartulaire de Saint-Euverte, Bibl. nat., ms. lat. 10089, p. 516. — *D.* Copie authentique très incorrecte (1580) d'un vidimus de Jean de Longueau, garde de la prévôté d'Orléans, du 29 janvier 1326 (n. st.), Bibliothèque de la Société archéologique et historique de l'Orléanais.

Publ. : Luchaire, *Etudes sur les actes de Louis VII*, p. 440, d'après C[2].
Indiq. : Luchaire, *op. cit.*, n° 614, d'après C.

In nomine sancte et individue Trinitatis amen. Ego Ludovicus, Dei gratia Francorum rex, notum facimus omnibus futuris sicut et presentibus quod, pro nostra et antecessorum nostrorum regum Francie animabus, domui et fratribus de Vado Ulmi, de pane et vino nostro quod apud Castrum Novum nos et regina simul et separatim expendimus, petitione fratris Guidonis, quondam servientis nostri, totam decimam in elemosinam et imperpetuum concessimus. Quod ut ratum sit, presentem paginam sigillo nostro communiri fecimus, addito nostri nominis karactere.

Actum Stampis, anno incarnati Verbi MCLXXII (*a*), astantibus in palatio nostro quorum apposita sunt nomina et signa.

S. comitis Theobaldi, dapiferi nostri. S. Guidonis buticularii. S. Mathei camerarii. S. Radulfi constabularii.

Data per manum Hugonis cancellarii.

XI. — 1174. — Lorris.

Louis VII déclare qu'il a pris sous sa protection la maison du Gué de l'Orme et qu'il lui a concédé le droit d'usage dans les bois royaux.

A. Original perdu.

B. Copie authentique (1580) d'un vidimus de Jacques Gaillart, garde

(*a*) millesimo sexagesimo septimo *D.*

1. D'après l'une des copies la plus incorrecte cet acte serait de 1167 ; les raisons qui nous ont fait reporter à 1167 un autre acte daté de 1172 par plusieurs copies n'existant pas pour celui-ci, nous lui conservons la date 1172 sous réserve de la constatation formulée ici.

2. Corriger la référence ms. lat. 10889 en ms. lat. 10089.

de la prévôté d'Orléans, du 6 décembre 1468, Bibliothèque de la Société archéologique et historique de l'Orléanais. — *C*. Copie du XVIIe s., Bibl. nat., coll. Baluze, vol. 78, fol. 73 v°, d'après un cartulaire de Saint-Euverte. — *D*. Copie de dom Estiennot (1680), Bibl. nat., ms. lat. 12775, p. 18. — *E*. Copie du XVIIIe s., dans un cartulaire de Saint-Euverte, Bibl. nat., ms. lat. 10089, p. 515. — *F*. Copie du XVIIIe siècle, Bibl. nat., ms. lat. 12682, fol. 110, d'après un cartulaire de Saint-Euverte.

PUBL. : Luchaire, *Etudes sur les actes de Louis VII*, p. 449, d'après *E*.
INDIQ. : Luchaire, *op. cit.*, n° 660, d'après *C E*.

Ludovicus, Dei gratia Francorum rex, notum facimus universis presentibus et futuris quod domum de Vado Ulmi et omnes possessiones fratrum inibi Deo servientium tam intus quam extra et quicquid ipsi acquirent legitime in manu et protectione nostra suscepimus (*a*), statuentes et concedentes quod nos et Philippus, filius noster, et heredes nostri protectores (*b*) et domini existamus predicte domus ut fratres ab omnibus infestationibus malignantium defendamus. Preterea usagium in nemoribus nostris ad totalem ipsius domus usum eisdem fratribus concessimus (*c*). Quod ut perpetue mancipetur stabilitati scribi et sigilli nostri auctoritate præcipimus confirmari.

Actum Lorreaci (*d*), anno ab incarnatione Domini MCLXXIV, astantibus in palatio nostro quorum nomina subposita sunt et signa.

S. Comitis Theobaldi, dapiferi nostri. S. Mathei camerarii. S. Guidonis buticularii. S. Radulfi constabularii.

Vacante cancellaria.

XII. — 1175. — Orléans.

Manassès, évêque d'Orléans, donne à Simon et aux frères du Gué de l'Orme, moyennant un cens annuel d'une livre de cire, l'église de Saint-Martin d'Abbat, dans la paroisse de laquelle est établi leur monastère.

A. Original perdu.
B. Copie informe du XVIIe s., Bibliothèque de la Société archéologique et historique de l'Orléanais. — *C*. Copie du XVIIIe s., dans un cartulaire de Saint-Euverte, Bibl. nat., ms. lat. 10089, p. 456.

In nomine sancte et individue Trinitatis amen. Manasses, sola altissimi dispensatoris benignitate Aurelianensis episcopus, fratri Simoni (*a*) et ceteris fratribus in ecclesia beate Marie de Vado Ulmi sub beati Augustini regula Deo servientibus, in perpetuum. Quoniam, sacro testante eloquio, breves sunt dies hominis (*b*) et in manu altissimi vita ejus, diem

(*a*) suscipimus *D*. — (*b*) patres *BCEF*. — (*c*) concedimus *D*. — (*d*) Loriaci *D*.

(*a*) Symoni *C*. — (*b*) hominis omis par *C*.

districti examinis et tribunal judicis bonis in vita debemus operibus prevenire (*c*) ut dum locis religiosis (*d*) et fratribus ibidem Deo servientibus aliquod impenderimus beneficium nostri inter eos vivat memoria nominis in eternum, elucescat itaque presentibus et futuris quod ego Manasses, Dei gratia Aurelianensis episcopus, considerans ecclesiam de Vado Ulmi, que nostra propria est, et in fundo ecclesie et capituli Gargoliensis (*e*) ex nostro et ejusdem capituli beneficio fundata (*f*), in parrochia Sancti Martini de Campis dedecorose, inconvenienter (*g*) et inhoneste fore, eamdem Sancti Martini ecclesiam jure feodali nobis spectantem, cum omnibus suis pertinentiis prefate ecclesie de Vado Ulmi, salvo jure Aurelianensis episcopi et salvis synodis et aliis consuetudinibus archidiaconi, salvo etiam jure archipresbiteri, fratribus inibi Deo servientibus solo caritatis et pietatis intuitu concessimus inperpetuum et donavimus, et presentis scripti munimine et sigilli nostri auctoritate confirmavimus, ita quod nos et successores nostri episcopi annuatim in festo sancte Crucis de maio unam libram cere censualem de recognitione inde habebimus. Statuimus etiam (*h*) quod si aliqua ecclesiastica secularisve persona hujus nostre confirmationis beneficium ausu temerario infringere attemptaverit aut minuere, nisi resipuerit, anathematis sentencia teneatur, et conservans eam cum Deo in celestibus ascribatur.

Actum Aurelianis, anno incarnationis dominice MCLXXV, episcopatus vero nostri anno XXX, ordinatis in ecclesia Sancte Crucis majoribus personis Hugone decano, Andrea cantore, Letoldo subdecano, Manasse capicerio.

Datum per manum Odonis notarii et scriptoris nostri.

XIII. — 1176. — Orléans.

Manassès, évêque d'Orléans, avec le consentement de l'archidiacre intéressé et des dignitaires du chapitre, donne aux frères du Gué de l'Orme, moyennant une redevance annuelle d'une livre de cire, l'église de Saint-Martin d'Abbat.

A. Original perdu.

B. Copie du XVIIIe s. dans un cartulaire de Saint-Euverte, Bibl. nat., ms. lat. 10089, p. 523.

In nomine sancte et individue Trinitatis amen. Ego Manasses, Dei gratia Aurelianensis episcopus, tam posterorum quam modernorum noticie transmittendum duximus quod ecclesie beate Marie de Vado Ulmi et fratribus sub habitu religionis ibidem Deo servientibus ecclesiam sancti

(*c*) pervenire *C*. — (*d*) relligiosis *C*. — (*e*) Juargogilensis *C*. — (*f*) ex nostro et ejusdem capituli beneficio fundata *omis par C*. — (*g*) dedecorosa se inconvenientur *C*. — (*h*) Statutum est etiam *B*.

Martini de Abet, salvis per omnia universis archidiaconi consuetudinibus et jure, donavimus cum omnibus suis pertinentiis, volente et concedente domino Marescoto archidiacono, in cujus archidiaconatu eadem sita erat ecclesia. Hoc etiam donum nostrum voluerunt et concesserunt Hugo, Sancte Crucis decanus, Andreas, cantor, Letoldus, subdecanus, Manasses, capicerius et universum ejusdem ecclesie capitulum. Ne autem hoc donum nostrum vel infringi vel adnullari aliquatenus posset, prefate ecclesie et predictis fratribus presens inde donavimus scriptum, sigilli nostri munimine roboratum. Statuimus etiam quod si quis huic confirmationi nostre obviare presumpserit anathema sit. Ad hoc etiam notum esse voluimus quod nos et successores nostri Aurelianenses episcopi a memorata ecclesia de Vado Ulmi annuatim in festo sancte Crucis unam inde cere libram habebimus.

Actum publice in capitulo Sancte Crucis, anno incarnati verbi MC LXXVI, episcopatus vero nostri anno XXXI, ordinatis in ecclesia Sancte Crucis majoribus personis Hugone decano, Andrea cantore, Letoldo subdecano, Manasse capicerio. Cancellario nullo.

XIV. — 1176 [1], 20 Mars. — Anagni.

Alexandre III prend sous sa protection les chanoines de Notre-Dame du Gué de l'Orme, approuve l'établissement dans leur monastère de la règle des Prémontrés et confirme leurs biens, savoir : le lieu du Gué de l'Orme, avec son cimetière, concédé par l'église de Jargeau et par le roi Louis VII moyennant une redevance en cire à la dite église, une terre dépendant de la même église de Jargeau, la maison de Doulchamp, Saint-Nicolas de Lande, la grange de Trois-Fontaines, des vignes données par Gilles et Osanna, d'autres vignes à Châteauneuf et à Soisy, des dîmes à Sury, un muid de vin à Saint-Benoît, le pâturage de la noue de jeunes tilleuls concédé par le chapitre Saint-Vrain de Jargeau moyennant un cens de 12 deniers, l'exemption de la dîme des novales, le droit de sépulture, etc.

A. Original perdu.

B. Copie du XVII[e] s., Bibl. nat., coll. Baluze, vol. 78, fol. 72 *bis*, d'après un cartulaire de Saint-Euverte. — *C.* Copie du XVIII[e] s. dans un cartulaire de Saint-Euverte, Bibl. nat., ms. lat. 10089, p. 507. — *D.* Copie abrégée de dom Estiennot (1680), Bibl. nat., ms. lat. 12775, p. 16. — *E.* Copie du

1. L'année de l'incarnation 1180 donnée par les trois copies ne concorde ni avec l'indiction ni avec l'année du pontificat ; ces deux éléments chronologiques font reporter la bulle à 1176 ; le copiste de l'ancien cartulaire a vraisemblablement lu pour l'année de l'incarnation LXXX pour LXXV, faute très facile à commettre quand l'écriture est un peu effacée ; étant donné le mois et le quantième il faut interpréter 1176 *n. st.*, l'année commençant à l'Annonciation (25 mars).

XVIII[e] siècle, Bibl. nat., ms. lat. 12682, fol. 107, d'après un cartulaire de Saint-Euverte.

INDIQ. : Jaffé, *Regesta pontificum romanorum*, n° 12690, d'après *CD*.

Alexander, episcopus servus servorum Dei, dilectis filiis canonicis Sancte Marie de Vado Ulmi tam presentibus quam futuris regularem vitam professis, in perpetuum (*a*). Quotiens illud a nobis petitur quod religioni et honestati convenire dinoscitur animo nos decet libenti concedere et petentium desideriis congruum suffragium impertiri (*b*). Eapropter, dilecti in Domino filii, vestris justris postulationibus clementer annuimus et prefatam ecclesiam in qua divino estis obsequio mancipati sub beati Petri et nostra protectione suscipimus et presentis scripti privilegio communimus ; in primis siquidem statuentes ut ordo canonicus, qui secundum Deum et beati Augustini regulam et institutionem Premonstratensium (*c*) fratrum in eadem ecclesia noscitur institutus, perpetuis ibidem temporibus inviolabiliter observetur. Preterea quascumque possessiones quecumque bona eadem ecclesia in presentiarum *etc.*, *ut supra in carta Alexandri III anno 1172 n° IX usque ad* in quibus hec propriis duximus exprimenda vocabulis : locum ipsum de Vado Ulmi in quo ecclesia vestra cum cimiterio edificata est, quemadmodum (*d*) a Gargogilensi (*e*) ecclesia et ex concessione karissimi in Christo filii nostri L., illustris Francorum regis, ipsum liberum ab omni indebita et inconsueta exactione habetis, excepto quod eidem Gargogilensi (*f*) ecclesie cereum unum in sollempnitate sancti Verani debetis annuatim persolvere ; terram cultam quam a prescripta ecclesia Gargogilensi (*g*) ad annuam pensionem tenetis, prout in autentico scripto exinde facto continetur ; domum de Dunchamp (*h*) cum pertinentiis suis, Landam sancti Nicholai cum pertinentiis suis, grangiam de Rectis fontibus (*i*) cum pertinentiis, vineas quas frater Egidius et Osanna mulier vobis pia (*j*) largitione dederunt, et alias vineas quas apud Castellum Novum habetis, vineam quam apud Soisi (*k*) habetis, decimas in villa de Suri (*l*) ad ecclesiam vestram pertinentes, modium vini (*m*) quod (*n*) Arnulfus Brevus et uxor ejus in vinea sua de Sancto Benedicto concesserunt in perpetuum possidendum, pascua totius natatoriæ junioris (*o*) tilleti quemadmodum (*p*) capitulum (*q*) Sancti Verani Gargogili (*r*) sub annuo censu XII denariorum ea (*s*) vobis concesserunt sicut in autentico scripto exinde facto continetur ; sane novalium vestrorum que propriis manibus aut sumptibus colitis, sive de nutrimentis animalium vestrorum, nullus a vobis decimas presumat exigere. Sepulturam quoque ipsius loci liberam esse censemus ut eorum

(*a*) impertuum *C*. — (*b*) impartiri *C*. — (*c*) Premonstratensem *C*. — (*d*) quem adhuc *C*, quondam *D*. — (*e*) Gargoliensi *D*. — (*f*) Jargoliensi *C*. — (*g*) Gargoliensi *D*. — (*h*) Domchamp *D*. — (*i*) *Corriger peut-être* de Tribus fontibus (cf. n° XXV). — (*j*) sua *D*. — (*k*) Soisy *D*. ; Soysi *E*. — (*l*) Sury *D*. — (*m*) unum *B*. — (*n*) quod *omis par BC*. — (*o*) nemoris *D*. — (*p*) quæ *D*, quem ad *C*. — (*q*) capitulum *omis par C*. — (*r*) Gargoliensis *D*. — (*s*) ea *omis par D*.

devotioni et extreme voluntati qui se illic sepeliri deliberaverint, nisi excommunicati fuerint vel interdicti, nullus obsistat, salva justicia illarum ecclesiarum a quibus mortuorum corpora assumuntur. Liceat quoque vobis clericos vel laicos liberos et absolutos e seculo fugientes ad conversionem vestram recipere et eos sine alicujus contradictione in vestro monasterio retinere. Paci quoque et tranquillitati vestre paterna provisione providere volentes, auctoritate apostolica prohibemus ne quis infra ambitum ecclesie vestre violentiam, rapinam vel furtum facere, hominem capere vel interficere audeat. Decernimus ergo *etc.* Si qua igitur *etc.*

Datum Anagnie per manum Gratiani S. R. E. subdiaconi et notarii XIII kalend. aprilis, indictione VIIII°, incarnationis, dominicæ anno M CLXXX, pontificatus vero Domni pape Alexandri III, anno decimo septimo.

XV. — 1177 [1]. — Orléans.

Manassès, évêque d'Orléans, confirme à l'église du Gué de l'Orme, établie sur le domaine de Saint-Vrain de Jargeau, l'institution de la règle saint Augustin, et la protection de l'église Sainte-Croix d'Orléans.

A. Original perdu.

B. Copie du XVII° s., Bibl. nat., coll. Baluze, vol. 78, fol. 72 v°, d'après un cartulaire de Saint-Euverte. — *C*. Copie du XVIII° s., dans un cartulaire de Saint-Euverte, Bibl. nat., ms. lat. 10089, p. 499. — *D*. Copie de dom Estiennot (1680), Bibl. nat., ms. lat. 12775, p. 13. — *E*. Copie du XVIII° siècle, Bibl. nat., ms. lat. 12682, fol. 115, d'après un cartulaire de Saint-Euverte.

In nomine sancte et individue Trinitatis amen. Pontificalis exigit (*a*) officii dignitas subditis suis sub habitu religionis Deo servientibus institutiones et observationes suas regulares integras conservare (*b*) et illibatas. Eapropter ego Manasses, Dei gratia Aurelianensis episcopus, tam posterorum quam presentium notitie transmittendum duximus quia ecclesia de Vado Ulmi in fundo ecclesie Beati Verani Guargogilensis (*c*) fundata est et totus ejusdem loci situs, verum quia eadem ecclesia de Vado Ulmi ad ecclesiam Sancte Crucis et ad nos et ad successores nostros Aurelianensis ecclesie pontifices post nos proprie et specialiter cum omnibus pertinentiis suis (*d*) tam in temporalibus spectare dinoscitur quam in spiritualibus, fratribus ibidem Deo servientibus sub institutionibus regule beati Augustini et observationibus,

(*a*) Exigit pontificalis *CD*. — (*b*) observare *D*. — (*c*) Jargoliensis *D*; Guarguogilensis *BE*. — (*d*) suis pertinentiis *D*.

1. La date 1107 donnée par deux copies est évidemment erronée ; la trente et unième année de l'épiscopat correspond à 1177, année pour laquelle l'indiction *10° est bonne.*

easdem institutiones et observationes (*e*) presentis scripti munimine et sigilli nostri authoritate confirmamus (*f*) ; modis omnibus inhibentes ut nulli (*g*) omnino hominum fas sit easdem institutiones et observationes seu statum ejusdem ecclesie aliquatenus immutare, sive eandem ecclesiam et pertinentias et possessiones suas, quas inpresentiarum possidet et in posterum habitura est, de potestate et subjectione Aurelianensis episcopi (*h*) ét Guargogilensis (*i*) ecclesie removere et protectione. Si autem aliqua ecclesiastica secularisve persona huic nostre confirmationis pagine sciens contraire presumpserit anathema sit.

Actum anno incarnationis dominice M C LXX VII (*j*) Aurelianis, indictione X[a], episcopatus nostri anno XXXI, ordinatis in ecclesia Sancte Crucis majoribus personis Hugone decano, Andrea cantore, Letoldo (*k*) subdecano, Manasse capicerio. Cancellario nullo.

XVI. — 1178. — Orléans.

Manassès, évêque d'Orléans, avec le consentement du chapitre de Sainte-Croix, du chapitre de Jargeau, de Simon et des frères du Gué de l'Orme concède aux chanoines de Saint-Euverte d'Orléans la maison du Gué de l'Orme avec toutes ses dépendances, et fixe les redevances que lesdits chanoines devront payer aux chapitres de Jargeau et de Sainte-Croix.

A. Original perdu.

B. Copie informe d'un vidimus de Jacques Gaillart, garde de la prévôté d'Orléans (23 juillet 1468), d'une confirmation de Jean le Bon (mai 1351), Bibliothèque de la Société archéologique et historique de l'Orléanais. — *C*. Copie du XVIII[e] s., dans un cartulaire de Saint-Euverte, Bibl. nat., ms. lat. 10089, p. 500. — *D*. Copie informe, arch. du Loiret, H 4. — *E*. Copie de Chesneau (XVIII[e] s.), Bibliothèque municipale d'Orléans, ms 319 (207). — *F*. Copie très abrégée de dom Estiennot (1680), Bibl. nat., ms. lat. 12775, p. 17. — *G*. Copie du XVIII[e] siècle, Bibl. nat., ms. lat. 12682, fol. 116, d'après un cartulaire de Saint-Euverte.

PUBL. : *Gallia Christiana*, t. VIII, p. 520.

In nomine Sancte et individue Trinitatis amen. Ego Manasses, Dei gratia Aurelianensis episcopus, omnibus ad quos presentes littere pervenerint salutem in Domino. Pastoralis exigit officii sollicitudo speciali diligentia domibus religiosis providere et in locis Deo dicatis religionem et divinum cultum propagare. Universis igitur tam futuris quam presentibus plenius (*a*) innotescat quod, approbante et concedente capitulo

(*e*) observationes et institutiones *D*. — (*f*) roboramus *D*. — (*g*) ulli *D*. — (*h*) episcopi *omis par BCE*. — (*i*) Guarguogilensis *BE*; Jargoliensis *D*. — (*j*) incarnati verbi M° C° VII° *BC*. — (*k*) Letaldo *D*.

(*a*) plenius *omis par B*.

Sancte Crucis et capitulo Gargogilensis ecclesie, de voluntate et consensu Simonis et omnium fratrum de Vado Ulmi, domum cum omnibus (*b*) appendenciis suis que sita est in loco qui dicitur de Vado Ulmi (*c*) canonicis Sancti Evurcii imperpetuum possidendam concessimus, ut fratres ibidem divinum celebrantes officium regulariter et honeste Deo deserviant et, crescente ibidem religione, bonitatis eorum opinio celebri fama Dominum timentes letificet. Quia vero predicta domus in fundo terre Gargogilensis capituli fundata est, de concessione Gargogilensis capituli et canonicorum beati Evurcii statutum est quod pro universa possessione sua quam ibi habent tam terre quam nemoris vel prati XX et II (*d*) arpenta tantum habeant (*e*) et exinde IIII solidos Aurelianensis monete et cereum, quartam partem unius libre cere habentem, Gargogilensi capitulo persolvent. Si vero ultra (*f*) prenominatam arpentorum quantitatem occupatum fuit, vel imposterum occupabitur, in optione et arbitrio canonicorum Gargogilensis ecclesie erit vel ex tota terra que ultra XX et II arpenta invenietur terragium et decimam habere, vel ex singulis arpentis IIII[or] denarios annuatim recipere. Canonici autem beati Evurcii pro ecclesia Sancti Nicholai de Nemore et pro ecclesia Sancti Martini de Abeto nobis et successoribus nostris ad festum sancte Crucis de maio II libras cere annuatim reddiderunt (*g*). Preterea natatorium, vel noam senioris tellei, sub annuo censu XII denariorum prescripti canonici Sancti Evurcii possidebunt ; usagium nemoris mortui ad calefactionem et necessitatem fratrum ibidem morantium et usum nemoris vivi ad edificandas, ibi tantum et non alibi, domos habebunt; pro pascuis propriorum animalium et pro panagio propriorum porcorum (*h*) XII denarios singulis annis persolvent. Concesserunt etiam prefati canonici Sancti Evurcii quod (*i*) in predicto loco per canonicos suos in perpetuum Deo desservietur ; nec licebit eis prescriptum locum sine assensu Gargogilensis capituli ab (*j*) abbatis et capituli beati Evurcii dominio removere vel in alium ordinem quoquomodo (*k*) transferre. Si vero aliquis ex canonicis Gargogilensis ecclesie egritudine laborans ibidem requiescere voluerit ut celerius salutem recuperet vel, precibus fratrum ibidem Deo militantium adjutus (*l*), securius ad celestem patriam valeat pervenire, benigne eum recipient ac misericorditer et accurate tractabunt. Statutum est etiam quod pro uno quoque canonico Gargogilensis ecclesie canonici Sancti Evurcii idem officium quod de quolibet fratrum suorum celebrare consueverunt sollempniter celebrabunt et similiter canonici Gargogilensis ecclesie pro singulis canonicis beati Evurcii.

Actum publice Aurelianis, anno incarnati verbi M[o] C[o] septuagesimo VIII[o]

(*b*) omnibus *omis par C.* — (*c*) dicitur Vadum Ulmi *BG.* — (*d*) XXVII *F.* — (*e*) habent *DF.* — (*f*) inter *CG. Tout ce qui suit jusqu'à la date manque dans F.* — (*g*) reddiderint *BG.* — (*h*) peccorum *C*; pecorum *G.* — (*i*) quod *omis par CG.* — (*j*) ex *CG.* — (*k*) quoque *C.* — (*l*) admonitus *B.*

XVII. — 1178. — Orléans.

Roger, abbé de Saint-Euverte d'Orléans, fixe d'un commun accord avec le chapitre de Jargeau les redevances que devra payer son église au dit chapitre par suite de l'union du Gué de l'Orme à Saint-Euverte.

A. Original perdu.

B. Copie authentique (1580) du vidimus par Jacques Gaillart, garde de la prévôté d'Orléans (24 juillet 1468), d'un accord entre le chapitre Saint-Vrain de Jargeau et l'abbaye de Saint-Euverte (3 juillet 1353) reproduisant le texte de cette charte, Bibliothèque de la Société archéologique et historique de l'Orléanais.

In nomine sancte et individue Trinitatis amen. Ego Rogerius, Sancti Evurcii abbas, totusque ejusdem ecclesiæ conventus omnibus ad quos presentes litere perveneнerint salutem in Domino. Universis tam futuris quam presentibus plenius innotescat quod, aprobante et concedente capitulo Gargogilensi, de voluntate et consensu Symonis et omnium fratrum de Vado Ulmi, domu[m] illa[m] quæ dicitur Vadum Ulmi in perpetuum possidenda[m] suscepimus. Quia vero predicta domus in fundo terre Gergogilensi[s] capituli fundata est, inter nos et ipsum capitulum est et concessum et statutum ut pro universa possessione quam ibi Symon et alii fratres habebant, tam terre quam nemoris vel prati, viginti et duo arpenta tantum haberemus et exinde (*a*) quatuor solidos Aurelianensis monete et cereum, quartam partem unius libre cere habentem, annuatim Gargogilensi capitulo persolvemus. Si vero ultra prenominata arpentorum quantitate occupatum fuit vel in posterum, in obtione et arbitrio canonicorum Gargogilensis ecclesie erit vel ex tota terra que ultra viginti et duo arpenta invenietur terragium et decimam habere vel ex singulis arpentis quatuor denarios annuatim recipere. Preterea natator[i]um vel noam junioris tilieti sub annuo censu duodecim denario[rum] pro predicta ecclesia recipiemus. Usagium quodquod nemoris mortui ad calefactionem fratrum et necessitatem ibidem morantium et usum nemoris vivi ad edificandas, ibidem tantum et non alibi, domos habebimus ; pro pascuis vero propriorum animallium et pro pasnagio propriorum porcorum fratrum ibidem morantium duodecim denarios singulis annis predicte ecclesie persolvemus. Concessimus etiam quod in predicto loco per canonicos nostros in perpetuum Deo deserviemus, nec licebit nobis prescriptum locum sine assensu Gargogilensis capituli allieno dominio removere vel in alterum ordinem quoquomodo transferre. Si vero aliquis ex canonicis Gargogilensis ecclesie egritudine laborans ibidem requiescere voluerit ut celerius salutem reciperet vel, precibus fratrum ibidem

(*a*) exemptum *B*. *Corriger*. exinde.

Deo militantium admonitus, securius ad celestem gratiam valeat pervenire, benigne eum recipiemus et misericorditer et accurate tractabimus. Concessimus etiam quod pro unoquoque canonico Gargogilensis ecclesie idem servicium quod de quolibet fratrum nostrorum celebrare consuevimus solempniter celebrabimus et similiter canonici ecclesie Gargogilensis pro singulis canonicis nostris.

Actum publice Aurelianis, anno incarnationis verbi milesimo [centesimo] septuagesimo octavo.

XVIII. — **1179, 9 Septembre. — Segni.**

Alexandre III confirme en faveur de l'abbé Roger et du couvent de Saint-Euverte d'Orléans la donation de la maison du Gué de l'Orme qui leur a été faite par l'évêque, le chapitre d'Orléans et le chapitre de Jargeau.

A. Original perdu.

B. Copie du XVIII[e] s., dans un cartulaire de Saint-Euverte, Bibl. nat., ms. lat. 10089, p. 525. — *C.* Copie du XVIII[e] siècle, Bibl. nat., ms. lat. 12682, fol. 112, d'après un cartulaire de Saint-Euverte. — *D.* Copie informe, Bibliothèque de la Société archéologique et historique de l'Orléanais. — *E.* Copie informe, Arch. du Loiret H 4.

INDIQ. : Jaffé, *Regesta pontificum Romanorum*, n° 13468 d'après *B.*

Alexander, episcopus servus servorum Dei, dilectis filiis Rogerio (*a*), abbati et conventui Sancti Evurtii Aurelianensis, salutem et apostolicam benedictionem. Si quando ab apostolica sede requiritur quod juri conveniat et consonet honestati, petentium desideriis facilem debemus impertiri consensum eorumque vota effectu prosequente complere, hac itaque ratione inducti et vestris benignius precibus inclinati, domum de Vado Ulmi cum pertinentiis suis a venerabili fratre nostro Manasse (*b*) episcopo et capitulo Aurelianensi necnon et conventu Gargoliensis ecclesiæ canonice vobis donatam, sicut eam pacifice possidetis et in eorum scriptis autenticis continetur, vobis et per vos eidem (*c*) ecclesiæ auctoritate apostolica confirmamus et presentis scripti patrocinio communimus, statuentes ut nulli omnino hominum *etc.* Si quis autem *etc.*

Datum Signie, quinto idus septembris

XIX. — **1180. — Lorris.**

Philippe-Auguste confirme aux Bons-Hommes du Gué de Chappes les libéralités que leur avait faites son père Louis VII, savoir : une rente de

(*a*) Rogero *BC.* — (*b*) M. *BC.* — (*c*) per vos *omis par E;* continetur et per nos eidem *D.*

18 setiers de seigle sur le grenier royal de Lorris, une distribution quotidienne de 4 pains, 2 deniers, 1 demi-setier de vin et 4 morceaux de chandelle pendant les séjours du roi à Lorris, distribution qui sera de moitié seulement pendant les séjours de la reine.

A. Original perdu.

B. Copie du xve s., Arch. nat., JJ., fol. 163 v° dans le registre *E* de Philippe-Auguste. — *C*. Copie authentique du notaire Foubert (9 mai 1644), Arch. du Loiret H 61, d'après le cartulaire *B* de Saint-Benoît-sur-Loire. — *D*. Copie de dom Jandot (1681), ms. de la collection Jarry, à Orléans, p. 223, d'après le cartulaire *B* de Saint-Benoît-sur-Loire. — *E*. Copie de dom Estiennot (1680), Bibl. nat., ms. lat. 12775, p. 118, d'après le cartulaire *B* de Saint-Benoît-sur-Loire. — *F*. Copie du xviiie s., dans le cartulaire *C* de Saint-Benoît-sur-Loire, p. 337. — *G*. Copie abrégée du xviie s., par Fr. Mathieu Gilbert (1708), Bibl. nat., ms. lat 12670, fol. 259, d'après le cartulaire *B* de Saint-Benoît-sur-Loire.

Publ. : Mabillon, *De re diplomatica*, p. 664, d'après le cartulaire *B* de Saint-Benoît-sur-Loire.

Indiq. : L. Delisle, *Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, p. 3, n° 5, d'après *B* et *G*.

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis amen. Philippus Dei gratia Francorum rex. Noverint universi præsentes pariter et futuri quod karissimus pater noster Ludovicus bonis hominibus de Vado de Chapetes (*a*), divinæ pietatis intuitu et ob remedium animæ suæ, donavit decem et octo sextarios siliginis annuatim de granario suo apud Lorriacum (*b*) percipiendos ; adjecit etiam ut quotiescumque ipsum apud Lorriacum (*c*) esse contingeret memorati boni homines in illo loco servitio Dei vacantes, singulis diebus de liberatione perciperent quatuor panes, duos denarios, dimidium sestarium vini et quatuor frusta candelæ ; si regina sine ipso esset apud Lorriacum (*d*), dimidiam liberationem haberent. Nos itaque beneficium karissimi patris nostri (*e*) nullatenus quassare vel diminuere volentes (*f*), patris nostri memoratam donationem concedimus et sigilli nostri auctoritate ac regii nominis caractere subtus (*g*) annotato confirmamus (*h*).

Actum anno incarnationis dominicæ MCLXXX, regni nostri anno primo, apud Lorriacum (*i*), astantibus in palatio nostro quorum nomina supposita sunt et signa.

S. comitis Theobaldi (*j*) dapiferi nostri. S. Guidonis buticularii. S. Mathæi (*k*) camerarii. S. Radulphi constabularii.

Data par manum (*monogramma*) (*l*) Hugonis cancellarii.

(*a*) de Vado de Chappes *DG* ; de Vado Chappettes *E*. — (*b*) Loriacum *C*. — (*c*) Loriacum *C*. — (*d*) Loriacum *C* ; Lorreacum *B*. — (*e*) nostri *omis par CDEG*. — (*f*) nolentes *B*. — (*g*) subter *EF*. — (*h*) confirmavimus *F*. — (*i*) Loriacum *CE*. — (*j*) Theobaldi comitis *F*. — (*k*) Matthaei *F*. — (*l*) *monogr. omis par EF*.

XX. — 1183. — Saint-Benoît-sur-Loire.

Guy, archevêque de Sens, déclare que Sevin de Chappes et les frères dudit lieu se sont mis sous sa protection, qu'ils ont pris l'engagement de ne se placer sous la sujétion d'aucune abbaye sans son consentement et, qu'au cas où par la suite ils viendraient à le faire, de ne s'unir qu'à la seule abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire.

A. Original perdu.

B. Copie de dom Jandot (1681), ms. de la collection Jarry à Orléans, p. 428, d'après le cartulaire *B* de Saint-Benoît-sur-Loire. — *C.* Copie de dom Estiennot (1680), Bibl. nat., ms. lat. 12775, p. 118. — *D.* Copie du xviii[e] s., dans le cartulaire *C* de Saint-Benoît-sur-Loire, p. 338.

Guido, Dei gratia Senonensis archiepiscopus, omnibus ad quos littere iste pervenerint in Domino salutem. Notum fieri volumus quod venientes ante nos frater Seguinus de Capis (*a*) et fratres ejusdem loci se et ordinem suum et domum suam nostro specialiter subdiderunt patrocinio et protectioni, firmiter promittentes quod nec se alii ordini nec domum suam alii subjicient religioni sine licentia et assensu nostro ; et si forte aliquo tempore voluntatem habuerint ut ordinem suum mutent et alium suscipiant, alium suscipere non poterunt quam ordinem Sancti Benedicti super Ligerim, nec hoc quidem licebit eis facere nisi per assensum et licentiam nostram et salvo per omnia jure Senonensis ecclesiae. Ut ergo hoc ratum maneat et firmum praesenti scripto fecimus annotari et sigillo nostro muniri.

Actum apud Sanctum Benedictum in domo abbatis, anno incarnati Verbi MCLXXXIII.

XXI. — 1184, 1[er] Avril-31 Octobre. — Vitry-aux-Loges.

Philippe-Auguste donne aux frères du Gué de Chappes le tiers de la dîme du pain et du vin pendant les séjours du roi à Vitry-aux-Loges.

A. Original perdu.

B. Copie de dom Jandot (1681), ms. de la collection Jarry à Orléans, p. 230, d'après le cartulaire *B* de Saint-Benoît-sur-Loire. — *C.* Copie de dom Estiennot (1680), Bibl. nat., ms. lat. 12775, p. 119. — *D.* Copie du xviii[e] siècle, dans le cartulaire *C* de Saint-Benoît-sur-Loire, p. 338. — *E.* Copie de dom Gérou (1764), Bibl. nat., coll. Moreau, vol. 88, fol. 321, d'après *D.*

Indiq. : L. Delisle, *Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, p. 27, n° 108, d'après *C* et *E.*

(a) Cappis B.

In nomine sancte et individue Trinitatis amen. Philippus, Dei gratia Francorum rex. Noverint universi presentes pariter ac futuri quoniam (*a*) nos, intuitu Dei et ob remedium anime nostre et patris nostri regis Ludovici et predecessorum nostrorum, dedimus fratribus de Vado Capparum et in perpetuum habendam concessimus tertiam partem decime totius panis et vini quod expendemus quoties (*b*) et quandiu erimus apud Vitriacum in Logio (*c*). Quod ut in posterum ratum illibatumque permaneat presentem paginam sigilli nostri authoritate ac regii nominis caractere inferius annotato precepimus confirmari.

Actum Vitriaci in Logio (*d*) anno incarnati Verbi MCLXXXIIII, regni nostri anno V°, astantibus in palatio nostro quorum nomina supposita sunt et signa.

S. comitis Theobaudi dapiferi nostri. S. Guidonis buticularii. S. Mathei (*e*) camerarii. S. Radulphi (*f*) constabularii.

Datum per manum Hugonis (*monogramma*) (*g*) cancellarii.

XXII. — Vers 1185[1].

Hugues, doyen du chapitre d'Orléans, notifie à Guy, archevêque de Sens, que, avec l'approbation de Manassès, évêque d'Orléans et du chapitre de Jargeau, la maison du Gué de l'Orme a été donnée à l'église Saint-Euverte d'Orléans et il le requiert de ne pas souffrir qu'il soit porté atteinte aux droits de ladite église.

A. Original perdu.

B. Copie du XVII[e] s., Bibl. nat., coll. Baluze, vol. 78, fol. 74 v°, d'après un cartulaire de Saint-Euverte. — *C*. Copie du XVIII[e] s., dans un cartulaire de Saint-Euverte, Bibl. nat., ms. lat. 10089, p. 525. — *D*. Copie du XVIII[e] siècle, Bibl. nat., ms. lat. 12682, fol. 111, d'après un cartulaire de Saint-Euverte.

Sanctissimo patri et domino G., Dei gratia Senonensi archiepiscopo, H. Aurelianensis ecclesie decanus et totum ejusdem ecclesie capitulum, devotam cum debita reverentia obedientiam veritati testimonium perhibentes. Sanctitati vestre notum facimus quod ex assensu et voluntate M. tunc episcopi nostri, assentiente capitulo nostro [et] Gargogilensis ecclesie, in cujus fundo domus de Vado Ulmi sita est, idem locus ecclesie Beati Evurcii sine reclamatione alicujus persone donatus est. Rogamus igitur ne prefatam ecclesiam de re quam canonice et juste possidet injusta vexatione inquietari paciamini. Valete.

(*a*) quod *C*. — (*b*) quotiens *B*. — (*c*) Legio *C*. — (*d*) Legio *C*. — (*e*) Matthei *D*. — (*f*) Radulfi *D*. — (*g*) *monogr. omis par CD.*

1. Cette lettre est vraisemblablement postérieure à la mort de l'évêque Manassès (1185), tant à cause de son auteur le doyen, qu'à cause de l'expression *tunc episcopi*.

XXIII. — 1186, 13 Juillet. — Vérone.

Urbain III à la requête de Sevin, prieur, et des frères de Notre-Dame du Gué de Chappes, prend leur église sous sa protection, y confirme l'institution de la règle de saint Benoît, et la propriété de leurs biens, savoir : le lieu même jadis donné par Louis VII, où leur maison est établie, dix-huit setiers de seigle à prendre chaque année au grenier royal de Lorris, des offrandes en pain, argent, vin et chandelle quand le roi ou la reine séjournent à Lorris et à Vitry-aux-Loges, des vignes à Châteauneuf, des prés tenus à cens près de Chappes, une terre à Saint-Martin d'Ars (les Bordes). Le pape en outre les exempte de la dîme des novales, les autorise à donner asile aux laïques et aux clercs fugitifs, défend aux frères ayant fait profession monastique dans leur maison de la quitter sans l'autorisation du prieur, leur accorde le droit de célébrer les offices en cas d'interdit général, de donner la sépulture, d'élire librement les prieurs, et défend d'exercer des violences sur les terres de l'église.

A. Original perdu.

B. Copie authentique du notaire Foubert (14 décembre 1644), Arch. du Loiret H. 61, d'après le cartulaire *B* de Saint-Benoît-sur-Loire. — *C*. Copie de dom Jandot (1681), ms. de la collection Jarry à Orléans, p. 150, d'après le cartulaire *B* de Saint-Benoît-sur-Loire. — *D*. Copie du XVIIe s., dans le cartulaire *E* de Saint-Benoît-sur-Loire, fol. 41. — *E*. Copie du XVIIIe s., dans le cartulaire *C* de Saint-Benoît-sur-Loire, p. 25. — *F*. Copie informe sur parchemin, Arch. du Loiret H 61, d'après le cartulaire *B* de Saint-Benoît-sur-Loire. — *G*. Copie abrégée de dom Estiennot (1680), Bibl. nat., ms. lat. 12775, p. 128.

INDIQ. : Jaffé, *Regesta pontificum romanorum*, n° 15648, d'après *G*.

Urbanus, episcopus servus servorum Dei, dilectis filiis Sevino, priori ecclesiae Sanctæ Mariæ de Vado Caparum (*a*) ejusque fratribus tam præsentibus quam futuris regularem vitam professis, in perpetuum. Quotiens a nobis petitur quod religioni et honestati convenire dignoscitur, animo nos decet libenti concedere et petentium desideriis effectum congruum impertiri. Ea propter dilecti in Domino filii vestris justis postulationibus clementer annuimus, et præfatam ecclesiam Sanctæ Mariæ de Vado Caparum (*b*) in qua divino estis obsequio mancipati, sub beati Petri et nostra protectione suscipimus et præsentis scripti privilegio communimus. Imprimis siquidem statuentes ut ordo monasticus qui secundum Deum et beati Benedicti regulam in eodem loco noscitur institutus perpetuis ibidem temporibus inviolabiliter observetur. Præterea quascumque possessiones, quæcumque bona eadem ecclesia impræsentiarum

(*a*) *Capparum C.* — (*b*) Capparum *C*.

juste et canonice possidet, aut in futurum concessione pontificum, largitione regum vel principum, oblatione fidelium seu aliis justis modis præstante Domino poterit adipisci, firma vobis vestrisque successoribus et illibata permaneant. In quibus hæc propriis duximus exprimendum vocabulis : Ex dono illustris memoriæ Ludovici regis Francorum, locum ipsum cum pertinentiis (*c*) suis, decem et octo sextarios siliginis annuatim de granario regio (*d*) apud Lorriacum (*e*) et quamdiu rex ibidem fuerit, singulis diebus de domo (*f*) ejus quatuor panes, duos denarios, dimidium sextarium vini et quatuor frusta candelarum, quod si regina absque rege ibidem fuerit medietatem duntaxat horum recipietis ; tertiam præterea partem decimæ panis et vini regis quoties et quamdiu perhendinaverit (*g*) apud Vitriacum in Logio (*h*); vineas quas habetis apud Castellum Novum et prata quæ tenetis ad censum prope Cappas, cum terra quam habetis de ipsa quæ fuit Burchardi (*i*) apud Sanctum Martinum de Ars (*j*). Sane novalium vestrorum quæ propriis manibus aut sumptibus colitis, sive de nutrimentis vestrorum animalium, nullus a vobis decimas exigere vel extorquere præsumat. Liceat quoque vobis clericos vel laicos e sæculo fugientes liberos et absolutos ad conversionem recipere, et eos absque contradictione aliqua retinere. Prohibemus insuper ut nulli fratrum vestrorum post factam in eodem loco professionem fas sit de ipso sine prioris sui licentia nisi arctioris religionis obtentu discedere, discedente (*k*) vero, absque communium litterarum cautione nullus audeat retinere. Cum autem generale interdictum terræ fuerit, liceat vobis, clausis januis, exclusis excommunicatis et interdictis, non pulsatis campanis, suppressa voce, divina officia celebrare. Sepulturam præterea ipsius loci liberam esse decernimus, ut eorum devotioni et extremæ voluntati qui se illic sepeliri deliberaverint, nisi forte excommunicati vel interdicti sint, nullus obsistat, salva tamen justitia illarum ecclesiarum a quibus mortuorum corpora assumuntur. Obeunte vero te nunc ejusdem loci priore, vel quolibet tuorum (*l*) successorum, nullus ibi qualibet subreptionis astutia seu violentia præponatur, nisi quem fratres communi consensu vel fratrum pars consilii sanioris (*m*) secundum Dei timorem et beati Benedicti regulam providerint eligendum. Paci quoque et tranquillitati vestræ paterna in posterum sollicitudine providere volentes, authoritate apostolica prohibemus ne quis infra ambitum domorum vestrarum furtum facere, ignem apponere, hominem capere vel interficere rapinamve committere, seu aliquam violentiam temere audeat exercere. Decernimus ergo *etc*... Si qua igitur *etc*... Cunctis autem, *etc*... Amen, Amen, Amen.

(*Rota*) (*n*) Ego Urbanus, catholicæ ecclesiæ episcopus, SS. BENEVALETE.

(*c*) cum omnibus pertinentiis *C*. — (*d*) regis *DE*. — (*e*) Loriacum *BDE*. — (*f*) donis *E*. — (*g*) perhennimaverit *C*. — (*h*) Legio *DE*. — (*i*) Buchardi *CDE*. — (*j*) Aers *BDE*. — (*k*) discedentem *C*. — (*l*) tuorum quolibet *C*. — (*m*) sanioris consilii *C*. — (*n*) *Rota non figurée par C. Les croix omises par toutes les copies sauf C. Les* SS *irrégulièrement donnés par les différentes copies.*

† Ego Henricus, Albanensis episcopus, SS.
† Ego Paulus, Prænestinus (*o*) episcopus, SS.
† Ego Johannes, presbiter cardinalis tituli sancti Marci, SS.
† Ego Laborans, presbiter cardinalis sanctae Mariae trans Tyberim tituli sancti Calixti, SS.
† Ego Pandulfus (*p*), presbiter cardinalis tituli XII apostolorum, SS.
† Ego Albinus, presbiter cardinalis tituli sanctæ Crucis in Jerusalem, SS.
† Ego Melior (*q*), presbiter cardinalis sanctorum Joannis et Pauli tituli Pagmachii, SS.
† Ego Jacinthus (*r*), diaconus (*s*) cardinalis sanctæ Mariæ in Cosmidin, SS.
† Ego Gratianus, sanctorum Cosmæ et Damiani diaconus cardinalis, SS.
† Ego Bobo (*t*), sancti Angeli diaconus cardinalis, SS.
† Ego Octavianus, (*u*) sanctorum Sergii et Bachi diaconus cardinalis, SS.
† Ego Soffredus (*v*), sanctæ Mariæ in Via Lata diaconus cardinalis, SS.
† Ego Rolandus (*x*), sanctæ Mariæ in Porticu diaconus cardinalis, SS.
† Ego Radulfus (*z*), sancti Georgii ad Velum aureum diaconus cardinalis, SS.

Datum Veronæ, per manum Alberti (*a*), sanctæ Romanæ ecclesiæ presbiteri cardinalis et cancellarii, III idus julii, indictione IIII[a], incarnationis dominicæ anno MCLXXXVI, pontificatus vero domni Urbani papæ III anno primo.

XXIV. — 1187. — Saint-Benoît-sur-Loire.

Garnier abbé et le chapitre de Saint-Benoît-sur-Loire, considérant l'engagement précédemment pris en présence de Guy, archevêque de Sens, par Sevin, prieur, et les hermites de Chappes, à la requête du dit Sevin et de ses confrères et sur la demande du roi Philippe, prennent la maison de Chappes sous leur protection, la placent sous leur juridiction et fixent les conditions de cette union.

A. Original, cirographe, trace de deux doubles queues, les sceaux manquent, Arch. du Loiret H 61.

B. Copie de dom Chazal (1725), Bibl. d'Orléans, ms. 490-491 (270 bis) p. 439, d'après *A*. — *C*. Copie de dom Jandot (1681), ms. de la collection Jarry à Orléans, p. 431, d'après le cartulaire *B* de Saint-Benoît-sur-Loire.

(*o*) Prænestensis *C*. — (*p*) Pandulphus *C* ; Pardulfus *G*. — (*q*) Mehor *C* ; Melchior *DEF* ; — (*r*) Hyacinthus *B* ; Hyacintus *C* ; Jacintus *DE*. — (*s*) presbiter *BDEFG*. — (*t*) Rolo *BDEFG* ; Robo *C*. *Corriger* Bobo. — (*u*) *Cette souscription et la suivante omises par DE*. — (*v*) Gofredus *BCF* ; Goffredus *G*. *Corriger* Soffredus. — (*x*) Rollandus *CG*. — (*z*) Radulphus *C*. — (*a*) Alberici *BDEFG*.

— *D*. Copie de dom Estiennot (1680), Bibl. nat., ms. lat. 12775, p. 120. — Copie du XVIII[e] s., dans le cartulaire *C* de Saint-Benoît-sur-Loire, p. 338.

CARTA GARNERII ABBATIS DE CAPIS (*a*).
CIROGRAPHUS (*b*).

Quoniam ea que sub oculis presentium juste et legittime geruntur ne oblivione possint deleri ad posterorum notitiam necessarium est pervenire. Ea propter ego GARNERIUS, Dei gratia Sancti Benedicti Floriacensis humilis abbas, et universum ejusdem ecclesie capitulum omnibus presentibus et futuris notum facimus quod frater SEVINUS, prior de Capis et alii fratres ibidem vitam heremiticam ducentes, in presentia venerabilis archiepiscopi Senonensis Guidonis, nobis compromiserunt quod ad nullam religionem transmigrarent nec alicujus alius ecclesie capud suum facerent nisi de ecclesia Sancti Benedicti Floriacensis; quod ne in posterum quoquomodo malitiose posset infringi, ipse dominus Senonensis litterarum suarum munimento et sigilli sui impressione hoc munivit et confirmavit. Processu vero temporis succedente, memoratus frater Sevus (*sic*) et alii fratres ad monasterium nostrum venientes summa cum devotione humiliter a nobis expetierunt ut in protectione et juridicione nostra eos susciperemus et sua cum omnibus possessionibus et appendiciis suis. Quorum devotionem et benignitatem adtendentes, ad peticionem insuper illustris Regis Francorum Philippi, peticionibus eorum benigne annuimus et tam ex nostro quam ex eorum assensu sub tali tenore eos in protectione et juriditione nostra suscepimus, videlicet quod frater Sevinus et alii fratres clerici de Capis professionem nobis fecerunt et obedientiam secundum regulam sancti Benedicti nobis promiserunt, quod similiter successores eorum clerici nobis semper facient; in choro monasterii nostri et in refectorio et in capitulo fratres clerici stallum suum habebunt, conversi vero ultimi manducabunt. Quandiu inter nos fuerint frocco nigro utentur, foras vero scapulare nigrum tam laici quam clerici in signum nostre professionis portabunt. Cum autem fratres apud Sanctum Benedictum venerint de licentia prioris sui, licebit eis domos ville ingredi, sed tunc in monasterium non intrabunt, nisi per nostram licentiam; ingressi autem in monasterium minime exibunt nec domos ville intrabunt, nisi de licentia nostra. Quando autem fratrem Sevinum seu quemlibet successorum suorum priorum decedere contigerit, de substituendo priore tali modo tractabitur : fratres de Capis ad nos venient, et accepta a nobis eligendi licentia, si aliquem inter ipsos ad prioratus officium utilem et idoneum invenerint ipsum poterunt eligere, et electum nobis tenentur presentare; si autem in electione discordes inventi fuerint, quem nos secundum timorem Domini et consi-

(*a*) Note contemporaine de l'acte au dos de l'original. — (*b*) La partie supérieure des lettres de ce mot est coupée.

lium religiosorum virorum elegerimus ibidem substituemus; substitutus vero prior a prioratu non amovebitur nisi evidens fuerit causa pro qua prioratus sui privatione debeat multari. Preterea gravamini eorum in posterum precaventes statuimus ut nullum in domibus suis clericum sive laicum nisi de voluntate et consilio nostro suscipiant, et quia ipsi nobis tenentur obedire simili modo et nos tenemur eos visitare, et si quid fuerit inter eos corrigendum quod per se emendare non valeant, nos illud per nos vel per fratres nostros emendabimus. De domo quoque nostra que fons Sancte Crucis dicitur, quam eis propria largitione dedimus et concessimus in perpetuum tenendam cum omnibus possessionibus et appendiciis suis, cellerario solitam reddent censivam, scilicet annis singulis sex solidos parisiacensium in Illatione beati patris Benedicti; ad quam etiam domum prioratus sui capud transfferent. De incultis vero terris et aliis que salvo jure aliorum ad prenominatam domum adquirere poterunt eis ad predictam censivam tenenda concessimus. Quod ut ratum et inconcussum permaneat in posterum sigilli nostri et capituli munimine confirmavimus sub cirographo sicut presens pagina partita testatur, cujus unam partem sepedicto Sevino et fratribus de Capis tradidimus sigillatam, reliquam vero penes nos reservandam retinuimus.

Actum publice in capitulo nostro anno ab incarnatione Domini M° C° LXXX° septimo.

Hujus rei testes sunt ex parte nostra : Artaudus prior, Arnulfus supprior, Guillelmus tercius in ordine, Guillelmus armarius, Guillelmus cellerarius, Theobaldus elemosinarius, Johannes infirmarius et alii multi ; laici vero, Gaufredus major, Guidbertus Dies Jovis, Fredericus. Ex parte Sevini : Manasses, Theobaldus, Christianus, Petrus presbiter. Gaufredus presbiter de Veteribus domibus.

Data per manum Guillelmi armarii.

XXV. — S. d.

Cens dus et reçus par la maison du Gué de l'Orme.

A. Original perdu.

B. Copie du xviii[e] s., dans un cartulaire Saint-Euverte, Bibl. nat., ms. lat. 10089, p. 512 [1].

Isti sunt redditus quos habet et debet Domus Vadi Ulmi.

Domus de Vado Ulmi nostra est cum appendiciis suis, terra arabilis et prata que circa domum sunt cum censu reddendo. De quibus debe-

1. Copie très incorrecte dont on corrige dans le texte quelques leçons évidemment fautives.

mus ecclesie Sancti Verani de Gargogilo in festo sancte Crucis in maio VI solidos censuales, tam de domo quam de pratis et de terris arabilibus, et cereum quemdam de una libra subtilis cere in festo sancti Johannis et Pauli et de teneuris de ultra (*a*)... Sancto Benedicto II solidos et IIII denarios in festo sancti Benedicti in julio, qui reddentur majori de Mesnis, et II denarios majori de Germeniaco. Predicta domus IIII arpentos vinearum habet ad Castrum Novum, de quibus debemus II solidos et I denarium census P. de Roncia in medio XL[e], et priori de Castro Novo obolum, et domine Ysvene et sociis ejus VI denarios in festo sancti Remigii, et domino regi debemus III denarios census pro domo nostra de Castro Novo et pro platea, qui redduntur priori de Castro Novo. Habet etiam ad Suri (*b*) XII minas segetis singulis annis in tercio (*sic*) decime, de elemosina Godefridi Raveau, et ad Vada XII minas sigali ad minam Aurelianensem, de elemosina Adam Brenni (*sic*) et matris; ad Montrale, terram ad IIII boves, quam Gilebertus Lipot et Menet filius ejus tenent ; ad vicariam XL sol. reddendo[s] singulis annis ad Vadum Ulmi per duos terminos, ad Pascha scilicet et ad sanctum Remigium ; habet etiam medietatem de cultura (*c*) decime, ille qui tenet terram de Tribus fontibus [ab] abbate nostro, habet in feodo ad servicium roncini.

Census quos (*d*) debemus : in medio (*e*) quadragesime, Petro de Monbarroes, II solidos I denarium pro vinea de monte et pro vinea de valle.

In festo sancti Benedicti hyemalis, priori de Castro Novo, I obolum de vinea de Berchot, non pro tota vinea de Berchot, set pro quadam pecia vinee que tenet vinee de Berchot.

In festo sancte Crucis in maio, majori de Monlordino (*f*) pro omnibus terris nostris XIIII solidos et II denarios, quos recipit pro capitulo de Jargolio apud Monlordinum.

Item in festo sanctorum Johannis et Pauli, capitulo Jargolio, unum cereum, quartam partem unius (*g*) libre continentem, quod debet tradi borsariis ecclesie non alibi.

Item in festo sancti Johannis, preposito de Castro Novo, IX denarios pro domo et area.

Item in festo sancti Benedicti in julio, majori de Meniz, II sol. et II den. pro prato et insula que sunt ultra natatoriam ; item I den. pro prato au Borc.

Census qui debetur nobis in festo beati Laurentii in domo de Vado Ulmi : de vinea de Sosiaco, Raginaldus Torel, I den., domna Gila, I den., relicta Raginaldi Loge, I den., Guillermus de Vilete, I den., Johannes Piquaut, I den., Petrus Andri, I den., Guillelmus de Chareton clericus, I den., Guiardus Perronele, I den.

(*a*) « Ainsi en blanc au cartulaire original » *B*. — (*b*) Suin *B*. — (*c*) culture *B*. — (*d*) qua *B*. — (*e*) medias *B*. — (*f*) Monlordini *B*. — (*g*) minus *B*.

Debetur domui de Vado Ulmi singulis annis XII minas sigali in decima de Suri ad mansuram dicte ville juxtam, et debemus primo capere in decima et per cartam.

Item habet XII eminas sigali in territorio de Vadis ad mensuram Aurelianensem in festo beati Remigii.

Item habet XII eminas sigali ad mensuram beati Benedicti ultra Soliacum (*h*), quas debent heredes de Moys in festo sancti Remigii apud Sanctum Petrum ultra Ligerim.

Item habet octo eminas sigali ad mensuram Aurelianensem et II solidos census in festo sancti Michaelis in domo de Vado Ulmi.

Item habet I denarium census apud Sosiacum in festo beati Laurencii in domo de Vado Ulmi soluturum.

(*h*) Sollacus *B*.

COMPTES RENDUS

Albert **Metcke**. — **Die Lieder des altfranzösischen Lyrikers Gille le Vinier**, Inaugural-Dissertation zur Erlangung der philosophischen Doctorwürde. — Halle am Saale, C. A. Kaemmerer, 1906; in-8°, 50 p.

Parmi les écoles romanistes des universités allemandes, où professent des maîtres d'une autorité scientifique universellement reconnue, celle de Halle s'est placée aux premiers rangs par le nombre, la variété et l'importance des travaux que ses élèves livrent chaque année à la publicité. Pour ne parler que de ceux qui ont trait à notre vieille langue du nord, nous pouvons, sans remonter bien haut, rappeler les recherches de A. Baudler sur *Guiot de Provins*, de Ernst Pein sur *La Passion et la Vengence de Jhesucrist* (sujet déjà traité avec une rare compétence par le Dr Walther Suchier), de Max Richter sur les *Chansons du trouvère Jean de Nueville*, de Konrad Weisker sur la *Chronique de Hugue de Toul*, de Alfred Fichtner sur la *Prise d'Orange et l'origine du covenant Vivien*, de Johannes Mackrodt sur la légende picarde et la *Romance du sire de Créqui*, etc.

Nous avons ici même signalé, au moment de sa publication, l'étude de Reinhold Schmidt sur les *Chansons de Andrieu Contredit d'Arras*. C'est encore à un de nos chansonniers artésiens, Gille le Vinier, que M. Albert Metcke emprunte à son tour le sujet d'une thèse de doctorat. Cette préférence pour nos *poetæ minores* s'explique aisément : chacun d'eux, en effet, offre aux jeunes romanistes un terrain de recherches déjà frayé et nettement circonscrit, où la rencontre d'une foule de petits problèmes historiques et philologiques ne peut manquer de fournir à leur sagacité l'occasion de faire ses preuves.

Les deux frères Gille et Guillaume le Vinier, l'un prêtre, official et chanoine d'Arras, l'autre simple clerc, marié et bourgeois,

ont pu être replacés dans leur cadre historique et social, grâce à certains documents d'archives mis au jour, il y a une dizaine d'années [1]. Après les avoir résumés avec une scrupuleuse exactitude dans un premier chapitre d'exposition biographique, M. Metcke se demande ensuite quelles sont les compositions que l'on peut, avec quelque certitude, attribuer à son poète. Il en compte six :

1. *Aller m'estuet la ou je trerai paine.*
2. *Amors qui le me commande.*
3. *Maistre Simon, d'un essample novel.*
4. *Biaus m'est prinstans.*
5. *Au partir de la froidure.*
6. *A ce m'acort.*

M. Metcke rejette comme douteuse la pastorale *Dalès un pre verdoiant* ; il laisse à Guillaume le Vinier, comme protagoniste, le jeu parti entre lui et son frère Gille : *Sire frere, fetes m'un jugement ;* enfin il adjuge à Oudart de Laceni la chanson *Amors et deduis et joie.*

Ce premier point établi, l'auteur procède à l'examen des manuscrits, compare leurs variantes, établit leur filiation. Vient ensuite, conformément au programme, la dissection anatomique des textes au point de vue de la métrique, de la langue, de sa phonétique, de ses dérivations, de ses flexions, etc., partie technique de la thèse, où les doctrines philologiques de l'enseignement universitaire doivent trouver leur application. La matière est trop aride pour que nous nous aventurions ici sur ce terrain professionnel, mais le lecteur peut y suivre la thèse en toute confiance, car elle a pour guide une compétence irrécusable, celle de l'auteur du traité classique sur *Les voyelles toniques du vieux français* [2].

La dernière partie du travail de M. Metcke, pour nous la plus intéressante, est consacrée à l'établissement du texte des six compositions attribuées par lui à notre chansonnier. La paternité de la première est disputée à Gille le Vinier par Hue, châtelain d'Arras, auquel l'assignent, sur la foi d'un excellent manuscrit,

1. *Recherches biographiques sur les Trouvères artésiens*, dans le *Bulletin historique et philologique* du Comité des Travaux historiques, année 1894.

2. Cette traduction du traité *Die betonten Vocale* de M. le Prof. Hermann Suchier vient de paraître chez H. Champion, éditeur. Paris, 1906, in-8°.

A. Dinaux, Paulin Paris et H. Passy. C'est un chant d'adieu, adressé à sa « douce dame, contesse et chastelaine, » par un croisé qui part « el regne de Surie ». A première vue, le sujet paraît convenir à un homme d'épée, plutôt qu'à un prêtre. Il est vrai pourtant que Gille le Vinier fit, en 1250, le voyage d'outre-mer, mais en Egypte, et pour une mission dont l'objet reste inconnu. D'autre part, le châtelain d'Arras et sa famille (*Congé* de Bodel, v. 445) ne restèrent vraisemblablement pas étrangers au mouvement qui, à la fin du XIIe siècle, entraînait, avec toute la chevalerie d'Artois, Quesnes de Béthune « sospirant en Surie [1]. »

L'envoi de la chanson milite d'ailleurs en faveur du châtelain :

Li Chastelains d'Arras dist en ses chans :
Ne doit avoir amour vraie enterine
Ki a la fois n'en est liés et dolans ;
Por ce se met del tout en ses comans.

A cela M. Metcke, qui tient pour Gille le Vinier, répond qu'il n'y a dans ces vers qu'une simple citation, produite par l'auteur à l'appui de sa thèse. S'il en était ainsi, on comprendrait certes mieux l'arbitrage d'un Châtelain de Couci ou d'un Roi de Navarre. Mais en accordant à ce Châtelain d'Arras, dont on ne connaît presque rien, une autorité doctrinale aussi peu justifiée, au moins le chansonnier qui l'invoque devait-il, ce semble, appliquer la sentence à son cas particulier et conclure ainsi en son propre nom :

Por ce *me* met del tout en ses comans,

comme le fait ailleurs Quesnes de Béthune :

Si *me* mettrai del tout à son commant [2].

Du moment, au contraire, où c'est le même personnage qui résume la théorie de la chanson et s'en applique la formule, on est autorisé, si je ne me trompe, à voir dans l'envoi final, non pas une citation, mais la signature même de l'auteur.

Nous remarquons dans cette pièce un vers faux, st. 1, 3 :

Mainte pensee j'avrai greveraine.

On rétablirait la mesure en lisant :

Mainte pensee *i* avrai greveraine.

1. A. Dinaux, *Trouvères artésiens*, p. 397.
2. P. Paris, *Romancero*, p. 89.

Plus importantes sont les erreurs que présente le n° 3, st. VIII du jeu parti entre Gille le Vinier et Simon d'Autie :

Gilles a d'autres amours plain son tavlel.
Gilles, la vostre escrire n'i poriés,
N'en une chire et mole emprainderiés
Plus de legier vostre amour k'el seel.

Il est impossible de rien comprendre à cette argumentation de Simon en faveur de sa thèse, à savoir « qu'un jouvencel ne doit avoir vieille amie ». D'après la lecture de M. Metcke, le manuscrit d'Arras porterait :

Gielles a d'autres amours plaine son tavelel.

Ainsi transcrite, la phrase n'a pas de sens. *Gielles* est certainement un mot estropié ; mais la leçon à substituer ne peut être *Gilles*, c'est *vielle(s)* :

Vielle a d'autres amours plain son tavlel.

La méprise portant sur la majuscule initiale de la strophe, semble imputable au rubricateur [1].

Le texte du troisième vers n'est pas moins fautif dans le manuscrit :

En *nune* chire et mole emprainderiez...

Comment lire le second mot ? Vouloir, comme plus haut, l'expliquer par *n* + *une*, en faisant de l'*n* une négation transposée, n'aboutit qu'à un contre-sens ; d'autre part la leçon *une* rend inexplicable la conjonction qui précède *mole*. On ne saurait donc voir dans *nune* qu'une première épithète altérée de *chire*, telle que *nu(n)e*, à moins de lire *une*, mais en supprimant la conjonction, ce qui me paraît le plus vraisemblable :

En une chire mole empraindriez...

En tout cas, le sens général ne laisse aucun doute :

Vieille a d'autres amours ses tablettes remplies ;
Gilles, vous ne pourriez jamais y inscrire le vôtre.
[Mais] en une cire mole, l'empreinte
En serait plus facile que celle d'un sceau.

1. Vérification faite, le ms. d'Arras écrit « Vielles » et non « Gielles » ; le rubricateur est donc hors de cause.

C'est le développement logique du plaidoyer de Simon en faveur de la jeunesse.

Plus bas :

Mouton metés, maistre, en vostre cercel.

n'est apparemment qu'une faute d'impression pour « *Bouton* metés... ». Il suffit de la signaler [1].

Une dernière observation m'est suggérée par le passage suivant de la pièce n° 6, st. III, v. 15 :

Tant puet demorer
Bontés desiree,
Ke par desirer
Iert *m*'amors hastee.

Je comprends :

Iert *ma mors* hastée

C'est la même pensée que nous trouvons reprise un peu plus loin, st. IV, v. 21 :

Que vostre cuers me consente
K'autre fois *mie* vous sente.
Trop estes de soucors lente,
Si n'ai deservi
Ke je muire ensi.

Notons, dans le passage ci-dessus, le mot *mie* souligné, qui rend la phrase obscure; elle deviendra lumineuse en lisant ainsi ce vœu — dépouillé d'artifice :

Que vostre cuers me consente
K'autre fois *nue* vous sente.

Ce *descort*, dont M. Metcke publie pour la première fois le texte complet, nous ouvre des perspectives sur la galanterie des clercs en ce temps-là. Il nous montre sous un jour nouveau la physionomie de notre official d'Arras. On voit que l'hôte du cloître de la Cité [2] laissait à d'autres l'idéal des manifestations platoniques. Certes, son imagination poétique savait enguirlander l'expression de ses requêtes amoureuses; mais au fond, c'était un réaliste.

A. GUESNON.

1. La leçon fautive ici relevée est celle du ms. d'Arras, ce qui l'explique sans la justifier.
2. Il habitait la maison canoniale n° 2 de la Place de la Préfecture actuelle.

J. M. Rigg. — **Calendar of the plea rolls of the Exchequer of the Jews preserved in the public Record Office.** Vol. I., Henry III, A. D. 1278 1272. — London, Macmillan 1905 ; in-4°, xx-367 p. (The Jewish historical Society of England.)

Les Archives de l'Echiquier juif conservées au *Record Office* comprennent trois séries : les rôles des recettes perçues sur les Juifs ; une collection de documents variés ; et une cinquantaine de rôles judiciaires formant pour le règne de Henri III une collection très incomplète et pour le règne d'Edouard Ier une série mieux suivie. Les *Plea Rolls* restèrent à peu près inutilisés jusqu'en 1844 quand Henry Cole publia ceux de 1218-1219 dans les *Documents illustratives of English history*. Un travail de Gross (*The Exchequer of the Jews of England*), paru lors de l'exposition anglo-juive de 1888, rappela l'attention sur cette source. M. Rigg s'est attaché à la faire connaître entièrement. En 1902 il publiait pour la *Selden Society* et la Société d'histoire juive d'Angleterre un choix de pièces sous le titre de *Select Pleas, starrs and other records from the rolls of the Exchequer of the Jews*. Le nouveau volume, paru sous les auspices de la même Société juive, donne l'analyse et des extraits de tous les rôles judiciaires conservés pour le règne de Henri III : ils correspondent aux années 1218-1220, 1244-1245, 1252, 1253, 1266-1268, 1270 et 1272.

Si le premier texte relatif à l'Echiquier juif ne date précisément que de 1218, on sait que son organisation peut être reportée aux dernières années du règne de Richard III. A la suite des massacres de York (1190), où avaient disparu non seulement quelques centaines de Juifs, mais les obligations à eux souscrites par leurs débiteurs chrétiens, la couronne avait pris des mesures pour protéger sinon les personnes, du moins les créances des Israélites : elle avait établi dans un certain nombre de villes des offices d'enregistrement (*Archæ*) où tous actes entre Chrétiens et Juifs devaient être conservés sous forme de duplicata ou de memento. L'habitude s'établit même de faire enregistrer les quittances délivrées par les créanciers remboursés. On comprend dès lors quel instrument pouvaient devenir ces bureaux dans la main du roi : c'était comme un service de statistique qui le renseignait de

façon précise sur la situation de fortune des Juifs et fournissait une base certaine à la levée des tailles Les vingt-six *archæ*, qui existaient au milieu du XIIIe siècle, étaient ouvertes en tout temps à l'inspection des agents de la couronne : chaque fois qu'il plaisait au roi, les registres étaient fermés, les affaires suspendues et un état des contrats dressé.

A cette création correspondit l'établissement à l'intérieur de l'Echiquier d'un département spécial : constitué primitivement par quatre « gardes » des Juifs, dont deux avaient même été un moment israélites, l'Echiquier juif se trouva investi d'une double fonction : contrôle administratif des offices d'enregistrement ; connaissance des causes plaidées entre Chrétiens et Juifs et jugées avec le concours d'un jury mixte. Les affaires où les deux parties étaient juives relevaient des tribunaux juifs, à l'exception de certains cas royaux, tels qu'homicide, effraction ou incendie, réservés à l'Echiquier juif et jugés avec un jury exclusivement juif. Cette égalité — qui se retrouve dans l'institution d'un personnel mi-juif, mi-chrétien pour les *archæ* — était d'ailleurs peut-être plus apparente que réelle : ainsi les frais de procédure à ce tribunal étaient plus onéreux aux Juifs qu'aux Chrétiens. D'autre part cette juridiction spéciale pouvait toujours être suspendue et elle avait des pouvoirs assez mal délimités : des conflits de compétence paraissent s'être souvent produits et les juges itinérants ou les cours ecclésiastiques semblent avoir plus d'une fois empiété sur ses attributions. Elle restait enfin toujours subordonnée au trésorier et aux barons de l'Echiquier, dont elle prenait les avis en cas grave. Ainsi, bien que possédant un sceau particulier et un personnel propre, elle n'a jamais été une cour autonome, et malgré des essais d'émancipation elle est demeurée un rouage du grand Echiquier.

Cependant la richesse des Juifs, leur activité commerciale et financière, la fréquence des affaires qui les concernaient ne tardèrent pas à donner à l'Echiquier juif un rôle important, mais il dut surtout cette importance à la multiplicité des tailles qui vinrent frapper ses justiciables. La couronne trouvait dans les Juifs des banquiers forcés ; eux et leurs biens étaient sa propriété ; détourner quelque chose de leur fortune, c'était frustrer le domaine royal. Très tôt le souverain avait compris l'intérêt de soustraire

les Juifs à la domination des barons et de monopoliser leur activité à son profit. Les tailles sont donc anciennes, mais Henri III en perfectionne la perception. Sous le contrôle de l'Echiquier juif, un inventaire est dressé des actes enregistrés dans les *archæ;* le montant de la taille est fixé sur cette base; les Israélites les plus riches sont rendus responsables du total; ils répartissent la contribution entre les membres de la communauté et la font rentrer, au besoin par contrainte. La taille est levée désormais avec moins de violence, mais avec plus de régularité. Et quand la communauté ne répond pas aux sollicitations du roi avec l'élasticité voulue, un redoublement de rigueurs, une menace d'expulsion, un rappel des canons du Concile d'Oxford (1222) vient à point exciter leur zèle; et si certaines mesures, comme le domicile forcé dans certaines villes, l'imposition d'une « marque », peuvent au besoin passer, aux yeux de certains écrivains, pour des signes de bienveillance, on ne peut s'empêcher de constater qu'elles facilitaient singulièrement la rentrée des taxes. Pendant les treize premières années de son règne, Henri III exige des Juifs 10,000 marcs; de 1230 à 1240, le total des tailles s'élève à 18.000 marcs, de 1240 à 1250, à 80,000.

L'examen détaillé de ces chiffres pourrait montrer comment les Juifs ressentent le contre-coup de la politique royale. Pour eux, l'arrivée de Pierre des Roches au gouvernement, la régence de Richard de Cornouailles, l'expédition du prince Édouard en Sicile ont des conséquences financières. C'est au moment où les rapports sont le plus difficiles entre la couronne et les barons que les taxes pèsent le plus lourdement sur les Juifs. En 1237, les derniers arrérages d'une taille de 10,000 marcs sont réclamés avec rigueur; en 1241 cette contribution est doublée, après réunion d'ailleurs d'une assemblée de notables juifs à Worcester. Aussi bien des notables juifs étaient-ils souvent adjoints aux magistrats de l'Echiquier juif, qui mettaient à profit leur connaissance spéciale des fortunes de leurs coreligionnaires; et par cette marque de distinction, accompagnée de menus faveurs, le souverain essayait de former parmi les Juifs comme le noyau d'un parti royaliste.

Ce n'est pas en effet comme banquiers seulement que la couronne utilise ses Juifs; ils peuvent lui servir d'instrument politique *contre les barons*: les seigneurs féodaux, empruntant aux Juifs,

leur reconnaissaient en garantie certains droits sur leurs châteaux; l'intérêt du roi et celui des prêteurs se confondent ici pour retarder le plus possible le dégagement de ces garanties; et les doléances des barons à Oxford rappellent qu'ils ne peuvent qu'avec peine se faire restituer leurs sûretés. On comprend dès lors que la guerre civile se soit compliquée de mouvements anti-juifs: à Worcester, à Londres, à Northampton, à Lincoln, les juiveries sont attaquées et les incidents comme le sac de l'*archa* de Cantorbery (p. 160, 182, 183) sont fréquents; le pillage des *archæ* était d'autant plus grave qu'à la fin du règne de Henri III on y conservait non plus des copies, mais les originaux (voy. p. 162, etc.): même, après la bataille de Lewes, Simon de Montfort fit annuler toutes les créances juives.

Ces exemples montrent combien précaire était la situation des Juifs à ce point de vue. En dehors des privilèges dont l'ensemble formait la coutume juive, ils n'avaient d'autre loi que le caprice royal. La confiscation les menaçait sans cesse ; la synagogue les excommunie-t-elle : la couronne confisque leurs biens; se convertissent-ils au christianisme : la couronne confisque leurs biens; meurent-ils : si la couronne ne confisque pas l'héritage tout entier (voy. p. 37, etc.), elle conserve au moins un droit de relief d'un tiers. Le souverain a naturellement la garde des orphelins; il prélève une taxe à l'occasion de leur mariage ; il leur interdit même de se transporter dans une autre ville sans sa licence, c'est-à-dire qu'il perçoit un droit sur leurs changements de résidence. Toutes taxes qui, comme les tailles, les reliefs, les confiscations, rentrent dans la compétence de l'Echiquier juif.

Etrange essai d'adaptation du droit féodal à une certaine catégorie d'habitants qui n'avaient pu entrer dans ce système! Par principe même, les Juifs, ne pouvant prêter le serment féodal, étaient exclus d'un régime avec lequel ils étaient cependant sans cesse en contact. Répartis en communautés riches, mais impuissantes et sans défense, ils ne pouvaient avoir qu'à souffrir du développement de la société qui les entourait. Ce sont précisément ces rapports avec leurs concitoyens, ce sont leurs relations avec la couronne et les barons qu'éclaire le nouveau recueil de M. R. Ces documents montrent la place de cette population dans la vie sociale, économique et politique du XIIIe siècle; ils mettent en

relief la procédure suivie à leur égard (voy. l'introduction uniquement consacrée à la définition de termes juridiques) ; ils ajoutent un peu à la connaissance que l'on avait d'hommes comme Aaron d'York par exemple ou ce rabbin Elie qui essaya de tenir tête à Richard de Cornouailles ; en un mot ils suppléent au défaut de textes juifs, à l'insuffisance, à l'indifférence ou à la partialité des chroniques anglaises.

Cette publication est donc du plus vif intérêt, de la plus sûre utilité. Il sera permis cependant de regretter que ce monument ne se présente pas complet en lui-même : le lecteur est assez souvent obligé de recourir aux *Select Pleas* de 1902 : il n'eût pas été très long pour l'auteur d'analyser les pièces déjà publiées dans ce précédent recueil, et il eût été commode au chercheur de trouver cette analyse ici. On voudrait avoir aussi, ne fût-ce que par une note d'une page, la liste des rôles que présentera cette publication : les lecteurs qui suivent avec intérêt les travaux de M. R. souhaiteraient connaître les résultats définitifs de ses recherches, déjà si fructueuses, à la poursuite de documents égarés.

Ce premier volume est accompagné d'une table des noms rédigée par Madame Corcos. Elle forme dès maintenant un riche répertoire de noms juifs du XIIIe siècle ; mais surtout, quand elle sera complétée par celle du volume suivant, elle permettra d'établir la liste des localités anglaises où les Juifs habitèrent ou exercèrent leur activité. Un certain nombre de villes, où ils avaient pu résider au XIIe siècle, leur furent successivement fermées durant le XIIIe ; et en 1253 fut interdite la formation de toute communauté nouvelle. Ils se trouvèrent ainsi concentrés dans les comtés du sud, ne débordant guère au-delà de la Trent que dans les comtés d'York et de Nottingham. On peut donc grâce à ces textes fixer la géographie complète des communautés et dresser un tableau qu'il serait si utile de pouvoir établir pour les communautés françaises. Ce ne sera pas un des moindres résultats de cette importante publication.

P. Hildenfinger.

M. Bauchond — **La justice criminelle du Magistrat de Valenciennes au Moyen-Age.** — Paris, A. Picard et fils, 1904 ; in-8o, 314 p.

« Dans l'énumération des juridictions au Moyen-Age, disait Ad. Tardif en 1885[1], on omet presque toujours les juridictions municipales. Leur étude comparative offrirait cependant un grand intérêt. » A cet effet, ajoutait-il, il faudrait consulter, non pas les coutumes et coutumiers, mais les titres d'origine purement urbaine. Ce sont cette remarque et ce regret qui ont engagé M. Bauchond, ainsi qu'il l'observe dans sa Préface (p. 6-12), à écrire l'*Histoire de la juridiction criminelle du Magistrat de Valenciennes au Moyen-Age*. Peut-être, pense-t-il, aurait-on fait difficilement un meilleur choix et pour plusieurs motifs : en général, la nouveauté d'un travail de cette nature pour la France entière et pour la Belgique ; en particulier, le caractère réellement novateur et original du droit de Valenciennes, qui, du XIIIe au début du XVIe siècle, n'accepte l'influence germanique, prédominante dans le Hainaut, que lorsqu'elle s'accorde avec les mœurs du pays, tandis que, postérieurement, cette indépendance juridique disparaît de plus en plus ; la valeur enfin des textes, extraits surtout des Registres des Choses communes et des Comptes du massard, qui commencent respectivement en 1301 et en 1347 : pour le fond, ils ont l'avantage assez rare d'être des documents de pratique, et pour la forme, écrits par des clercs et greffiers de l'échevinage, concitoyens et contemporains de Froissart, comme l'a dit un historien de Valenciennes, « ils ne sont pas trop indignes de lui[2].

La Bibliographie (p. 11-20) comprend les sources et la littérature. Les premières viennent, en somme, exclusivement des Archives et de la Bibliothèque de la ville : les pièces d'ordre théorique ne comprennent guère que la charte fort connue de 1114 ; les actes pratiques appartiennent aux deux collections précédemment citées, qui sont malheureusement des plus incomplètes[3]. La

1. *La procédure criminelle aux XIIIe et XIVe siècles*, p. 14 ; cité par l'auteur, p. 5.
2. Cité p. 9, d'après Caffiaux, *Le bannissement*, p. 15 (Valenciennes, 1891, in-8o).
3. Pour le XVe siècle, chacune ne comprend que *deux* années ! (P. 16).

littérature renferme quelques ouvrages généraux sur l'histoire du droit et une liste critique des rares travaux relatifs au droit criminel de Valenciennes, du Hainaut et même, dans quelques cas, de la Flandre.

Le travail proprement dit se divise en deux parties : l'organisation judiciaire et la procédure (p. 21-141); les pénalités (p. 143-231).

La compétence, tout d'abord, peut être considérée sous trois aspects différents. A l'égard de la compétence *ratione materiæ*, depuis la charte de 1114, qui, comme toujours, fut bien plutôt une régularisation qu'une innovation, le Magistrat jouissait de la plénitude de la juridiction criminelle ; exception n'était faite que pour quelques cas de lèse-majesté divine : les crimes contre le mariage, le suicide, l'hérésie, l'usure, réservés aux officialités ; au sujet de la lèse-majesté humaine, on ne saurait préciser. La compétence *ratione personæ* s'étendait aux bourgeois, aux « manants », aux étrangers en rapport avec les premiers, sans s'arrêter aux distinctions de qualité, aux nobles par conséquent : elle était donc très étendue, très « démocratique », ne disparaissant en effet que devant les officiers du prince, d'une façon assez indéterminée d'ailleurs, et devant le privilège de « clergie », mais pourvu que l'accusé excipât de sa condition et fût réclamé par le juge ecclésiastique. Enfin, la compétence *ratione loci* englobait la ville et la banlieue et même, pour l'abattis de maison, le chef-lieu, beaucoup plus étendu. Au reste, tout méfait d'un forain contre un bourgeois, en quelque lieu qu'il fût accompli, le rendait justiciable de la juridiction échevinale. Seuls, quelques endroits immunistes, possessions d'abbayes et Château du Comte, existaient dans la ville.

Le *Magistrat* comprenait : le magistrat-juge : prévôt et douze jurés ou échevins, tous bourgeois, nommés, le premier par le pouvoir public et par les seconds, ceux-ci par l'autorité centrale seule ; leurs fonctions étaient annuelles et gratuites, sauf une participation aux amendes ; le magistrat-accusateur : le prévôt-le-comte et son lieutenant, qui étaient au contraire des officiers du prince, bien que le second fût pris parmi les bourgeois : tous deux n'arrêtaient pas, mais semonçaient les juges ; les auxiliaires enfin : le maître-clerc, qui « restant seul aux affaires... gar-

dait toutes les traditions[1] » et était l'auxiliaire indispensable du Magistrat : on lui doit tous les recueils de documents de pratique ; puis, les sergents de divers genres, le bourreau et, depuis 1258, les paiseurs, chargés « d'appointer tous differens où il n'y auroit playe ouverte et en asseoir jugement. »

La poursuite et la recherche des coupables, en dépit d'une certaine initiative, sans doute d'origine germanique, laissée aux proches parents de la victime, étaient réservées au Magistrat, qu'il agisse spontanément ou sur les indications du prévôt-le-comte. Des différences de forme existaient cependant. En cas de meurtre, si la victime était morte et que l'autorité ignorât le coupable, elle l'invitait par un ban « à mander le fait », à l'avouer et au besoin à s'en excuser pour se faire pardonner, mais dans les trois jours seulement ; ensuite toute excuse était rejetée ; si la victime au contraire vivait encore, le Magistrat se transportait à son domicile et la « conjurait » de lui déclarer le nom du coupable. D'autre part, en cas de délit, la victime pouvait, par sa plainte, amener le Magistrat à ajourner le coupable devant lui ; le plaignant devait naturellement se présenter de nouveau et prouver son accusation, sinon il était puni. Enfin, d'une façon générale, la justice s'aidait de dénonciations et d'autres renseignements.

Vient ensuite la comparution. Par une remarquable exception dans le droit germanique du Hainaut, la guerre privée était, en principe tout au moins, interdite à Valenciennes. Aussi la procédure était-elle engagée par le Magistrat seul. Si l'inculpé se trouvait dans les limites de la juridiction échevinale et que son son cas fût grave, l'autorité urbaine le faisait arrêter par des sergents, que d'ailleurs « aucuns » ne pouvait remplacer, selon un principe général au Moyen-Age ; on ne faisait une exception que pour le droit d'asile et le privilège des sept « maisons fortes » de familles puissantes. Dans les cas moins graves, on ajourna primitivement à une date fixe, puis, en raison des inconvénients de ce système, on « commande de faire tenir prison par loy », à personne ou à domicile, également dans un délai donné ; la sanction était l'amende ou l'abattis de maison. Si, au contraire, le coupable était un forain, l'ajournement seul se trouvait naturellement pos-

1. Caffiaux, *Nicole de Duruy, maître clerc de la ville de Valenciennes* (Valenciennes, 1866, in-8°) p. 15 ; cité p. 58-59.

sible, dans un délai de sept jours en général : on l'employait fréquemment lorsqu'un bourgeois avait été blessé ou lésé dans ses privilèges à l'étranger. Comme sanctions, la ville usait du retrait de la cité, seule peine efficace d'ailleurs, de l'amende et enfin de l'abattis de maison.

Le système de preuves établi par la charte de 1114 était essentiellement germanique : l'inculpé surtout devait en effet établir son innocence. Il existait quatre sortes de preuves. La preuve par témoins, au nombre minimum de deux, était la plus probante, car elle était exclusive et n'admettait pas la démonstration contraire : elle équivalait au flagrant délit ; elle pouvait d'ailleurs servir pour ou contre l'accusé. Celui-ci avait aussi le droit d'user du serment purgatoire. Ou encore, il se servait des cojurements, de la preuve « à tierche main » ou « à main sietieme », avec deux ou six cojureurs, qui n'étaient pas des témoins, mais affirmaient seulement la crédibilité de l'accusé. Le duel judiciaire, par une exception remarquable dans la région, due au caractère particulariste et belliqueux des bourgeois, fut encore très fréquent aux XII[e] et XIII[e] siècles, diminua ensuite graduellement, mais ne disparut qu'en 1455, aboli par le duc de Bourgogne que la vue de « ce spectacle avait écœuré. » La charte de 1114 l'autorisait pour les larcins, puis aux XIII[e] et XIV[e] siècles, il était permis surtout pour les homicides. L'appelant était la partie lésée ou, le cas échéant, un parent de la victime, ou un champion, ce dernier, dans les deux cas, pour les femmes. Quiconque refusait le combat était déclaré coupable. Les luttes se passaient en grand appareil. Enfin, à ces quatre preuves primitives, s'ajouta, depuis 1347, la question.

Les débats, qui sont assez mal connus, se terminaient par la sentence et son exécution. La première était rendue par le Magistrat, à la requête du prévôt-le-comte ou de son lieutenant et au nom des pouvoirs public et urbain et de la communauté. D'une part, la condamnation comprenait des peines de divers genres : matérielles, pécuniaires, morales, politiques, civiles. Elles pouvaient être réduites, en raison de circonstances atténuantes, l'ignorance, l'âge, ou atteindre aussi des complices. L'exécution, par une exception rare, était réservée à la ville, qui veillait énergiquement au maintien de l'ordre, en particulier pour empêcher les

« haines », si fréquentes entre les « proïsmes » des parties. L'acquittement au contraire résultait d'un manque de preuves de l'accusation ou d'excuses invoquées par l'accusé : alibi, légitime défense, faute non intentionnelle, coups non suivis de mort.

L'appel, en réalité, faisait défaut. La justice communale fut même longtemps absolument souveraine et ce n'est qu'au xiv[e] siècle qu'en dépit des efforts du Magistrat, s'introduisit l'habitude du « recours et ressort » au comte de Hainaut. Ce dernier exerça dès lors, non pas un droit de substitution et de cassation, mais une sorte de contrôle et de tutelle sur le Magistrat, lui ordonnant par exemple de rendre la ville aux bannis, sans pouvoir personnellement les acquitter, et usant aussi du droit de grâce. Au fond, le véritable appel, la réformation même des jugements n'existait pas.

La seconde partie, on le sait, est consacrée aux *pénalités*. Le temps leur fit subir une évolution. Dès 1114, leur système, dont étaient absentes la peine du talion et la guerre privée, témoignait d'un état de civilisation assez avancé. On usait surtout de l'amende, puis de la pendaison, de la perte du poing ou de l'oreille et de l'abattis de maison. Ce ne fut qu'au xiii[e] siècle qu'apparut le bannissement, qui domine jusqu'à la période suivante pour les cas un peu plus graves que ceux que punit l'amende. Alors, ces deux pénalités diminuèrent et même, comme si la seconde n'était pas assez rigoureuse seule, elle s'accompagna de punitions accessoires, le pilori par exemple. Les condamnations à un pélerinage, à la peine de mort se développèrent. Pour les personnes, les nobles perdirent au xiv[e] siècle le régime de faveur que leur garantissait la charte de 1114 ; on distingua simplement les bourgeois des non-bourgeois. Enfin, les peines étaient arbitraires, variant selon les circonstances pour une même faute.

L'emprisonnement était bien plutôt un moyen de rétention que de punition. L'amende, très usitée, constituait « la répression de tout délit peu important. » Le montant lui-même subit des changements. En 1114, il variait de 5 à 20 s., et n'en dépassait pas 60 ; deux siècles après, il était en moyenne de 33 l. et montait jusqu'à 500 et même 1000 [1]. Généralement, le comte et la ville se le par-

1. P. 180-181, mais l'auteur n'indique pas les raisons de cette transformation.

tageaient. Bien que cette punition affectât essentiellement un caractère pénal, elle avait parfois aussi celui de dommages et intérêts envers la victime.

Le bannissement formait la peine communale par excellence. La communauté expulsait ou repoussait tous les individus indignes, habitants ou étrangers. Cette punition était de deux espèces : soit temporaire et de trois ans, pour les cas les moins graves, violences, injures, soit, et plus fréquemment, perpétuelle, pour les délits, homicides, coups et blessures sérieuses. Le banni rentrant et pris était puni plus sévèrement, mais, de toutes façons, il pouvait être gracié par le Magistrat et surtout, nous l'avons dit, sur l'ordre du pouvoir public (joyeuses entrées). Dès la fin du xive siècle, les rappels de bans deviennent assez nombreux pour annuler *toutes* les condamnations [1].

Des peines accessoires, rarement principales, se joignaient fréquemment au bannissement : les amendes, les pélerinages, ceux-ci mentionnés dès 1308 et dont l'accomplissement annulait, bien entendu, l'exil : malheureusement, de bonne heure, le rachat fut autorisé ; les peines politiques : perte de la bourgeoisie, des offices communaux et du droit d'être témoin : ces deux dernières punitions presque toujours jointes ; enfin, pénalités infamantes, assez rares avant le xvie siècle : marque au fer chaud, pilori, mise au cep.

La peine de mort, en 1114, punissait le larcin et, postérieurement, le meurtre, le larcin encore, la trêve brisée, la fausse monnaie. L'exécution s'accomplissait, dans le haut moyen âge, le plus souvent par la pendaison, puis, selon l'ordre d'apparition et d'importance des systèmes employés, par la décapitation, le feu, l'eau bouillante et l'enfouissement même. — Les mutilations étaient la perte de l'oreille et du poing.

Enfin vient l'abattis de maison. En 1114, on y condamnait celui qui, élu prévôt ou juré, refusait d'accepter, ou qui assigné devant le prévôt ne comparaissait pas ou enfin l'enfant qui, à sa majorité, ne voulait pas jurer la paix urbaine : c'était essentiellement un acte de vengeance communale, presqu'un fait de guerre contre un membre indigne. Depuis le xive siècle, le second cas seul persista ; à cette époque, dans les documents de pratique, c'était toujours la

[1] P. 225.

punition de l'outrage fait par un forain à un bourgeois hors de la banlieue, dans l'étendue, on le sait, de la paix urbaine. La justice ajournait le coupable, et, jusqu'au XIVe siècle, s'il ne comparaissait pas, et depuis, même s'il comparaissait, « on li abatoit. » De là, des expéditions, dont l'exécution était minutieusement réglée. Leur coût ou les difficultés qu'elles causèrent avec les seigneurs voisins amenèrent leur disparition complète en 1458, sur l'ordre du duc de Bourgogne. Les quelques abus que ce droit entraîna n'empêchèrent pas « qu'avec un peu de mal, il a pu faire beaucoup de bien » et qu'il permit à la cité de « répandre au loin autour d'elle un prestige de respect mêlé de terreur [1]. »

L'ouvrage se termine par onze pièces justificatives (p. 283-297), de 1286 à 1501, extraites des manuscrits de Valenciennes et classées suivant l'ordre des matières de l'ouvrage, et enfin par une table onomastique générale et une table des matières (p. 299-314).

Nous n'ajouterons à cette analyse que quelques simples remarques. M. B. aurait peut-être dû insister sur ce point que, après la charte de 1114, tout document faisant défaut jusqu'à la seconde moitié du XIVe siècle, une lacune aussi étendue l'avait forcément obligé à laisser de côté le droit de l'apogée communale pour n'étudier plutôt que celui de la décadence. La bibliographie placée en tête est bonne, mais, comme elle ne mentionne pas plusieurs travaux cités cependant au cours de l'ouvrage, elle aurait pu être facilement plus complète, elle aurait même dû l'être, car l'absence de certains travaux relatifs à Tournai ou à la Flandre n'est pas sans causer quelque surprise [2] Très nombreux sont les documents insérés au milieu même du texte : pour certains chapitres, par exemple ceux qui sont consacrés aux amendes et aux bannissements ; leur abondance est parfois telle qu'ils composent pour ainsi dire presque tout le travail. Nous croyons qu'il eût été préférable, sinon de les joindre aux pièces justificatives proprement dites, du moins de les rejeter en notes, afin de ne pas interrompre trop souvent le développement des idées, mais de réserver au texte l'utilisation et l'explication seules de tous ces documents. Enfin, les pièces justi-

1. Caffiaux, *Abattis de maison à Gommegnies, Crespin et S.-Saulve*, Valenciennes, 1863, 8°, p. 27 ; cité p. 279-281.
2. Ne serait-ce que l'ouvrage de Warnkönig.

ficatives auraient été classées beaucoup plus simplement dans l'ordre, non pas méthodique, mais chronologique, et quelques renseignements de nature diplomatique sur la qualité des actes ou la date des copies auraient été les bienvenus.

Mais ce ne sont là que des remarques de pure forme, qui ne touchent en rien au fond même du travail, et celui-ci n'en demeure pas moins vraiment très bon. D'une façon générale, l'auteur se sert de ses documents avec une véritable aisance comme avec une compétence réelle, si bien que, dans tout l'ouvrage, se manifeste autant de limpidité que de précision. Le plan, par son ensemble et par ses diverses parties, est très simple et très juste. Les détails intéressants abondent, en particulier dans les deux chapitres du duel judiciaire et de l'abattis de maison. En même temps, les idées d'ensemble ne font pas défaut et, spécialement, les caractéristiques du droit urbain parmi le droit territorial du Hainaut sont toujours parfaitement mises en lumière. Bref, la familiarité de l'auteur avec son sujet et ses connaissances juridiques, la facilité et le soin avec lesquels le travail est traité rendent la lecture du volume à la fois très aisée et très instructive. Et puisque M. B. paraît avoir été mis sur la voie de ses recherches par le regret d'Ad. Tardif, que nous mentionnions plus haut, on peut conclure que leur résultat a commencé à combler le vide dont se plaignait ce savant et que ce travail, le premier du genre comme le premier de l'auteur, constitue un excellent modèle pour d'autres monographies de même nature, dont l'ensemble permettra enfin d'entreprendre sur des bases sérieuses une histoire générale de la juridiction communale en France.

Georges Espinas.

P. Huvelin. — **L'histoire du Droit commercial** (Conception générale. Etat actuel des études). — Paris, L. Cerf, 1904 ; in-8°, 125 p. (Extrait de la *Revue de synthèse historique*. T. VII, 1903, p. 54-85, p. 328-371 ; t. VIII, 1904, p. 198-243.)

Il n'y a pas, dit M. Huvelin, « de champ moins exploré, en France *surtout*, que celui de l'histoire du droit commercial ». C'est sans doute ...ltat de la pénurie et de l'obscurité des sources comme des

difficultés du sujet : les transactions commerciales, à l'inverse des civiles, n'étant pas formalistes, mais consensuelles, sont à la fois plus fugitives et complexes ; elles n'ont fait aussi que plus tardivement l'objet de lois spéciales. Et cependant leur histoire « embrasse au moins une bonne moitié de l'histoire du droit privé. »

L'auteur divise sa revue en deux parties, ainsi que le titre l'indique : la conception générale du droit, l'état actuel des études ; la théorie et l'application.

En premier lieu, M. Huvelin veut définir le droit commercial, ce qui l'entraîne à chercher ce qu'est le commerce. On doit par suite reconstituer l'évolution de cette seconde notion, au point de vue juridique comme économique. Les groupes sociaux primitifs, les sociétés à « solidarité mécanique », dites de « type segmentaire », n'ayant économiquement qu'une économie naturelle et juridiquement vivant isolées, dans l'ensemble constituent des économies domestiques fermées. Ils n'ont, par conséquent, ni commerce, ni, bien entendu, de droit commercial, mais seulement un droit national, d'origine religieuse, collectif, exclusivement civil et répressif, non restitutif (excluant la volonté individuelle). Mais l'augmentation de la population sur un espace resté invariable, amena, pour la satisfaction des besoins grandissants qui en résultèrent, une division du travail et un échange de services entre ces premiers groupements, devenant ainsi des sociétés à « solidarité organique », dites organisées. Ces relations ne peuvent s'opérer que pendant des trêves de plus en plus régulières et durables, qui permirent successivement l'établissement de commerce « muet » ou par « dépôts », de marchés remédiant économiquement aux obstacles de l'espace et du temps et juridiquement à ceux des hostilités, et enfin l'établissement de l'hospitalité. Il se forme ainsi un système économique commercial et également un droit commercial, « qui est l'ensemble des conditions de la convention de paix, grâce à laquelle les échanges peuvent s'effectuer ». En principe, ce droit nouveau s'oppose nettement au droit civil ancien, car il est international, laïque, individualiste, conventionnel, (non formaliste) et restitutif : il repose sur l'idée « de la lutte économique et de la libre concurrence ». Mais, en fait, l'opposition s'atténue plutôt à mesure que la société *organisée se développe*, que, juridiquement, la comm

nauté et la paix du marché donnent naissance d'abord à une ville [1] puis à une communauté territoriale et enfin à une organisation étatique, qu'économiquement se forme d'une façon successive l'économie urbaine, puis nationale et même mondiale. En effet, les deux systèmes juridiques, fonctionnant dans une même société, agissent et réagissent l'un sur l'autre et, finalement, la tendance du droit commercial à devenir répressif, formaliste (effets de commerce) et national, supprime entre lui et le droit civil toute distinction juridique : il ne subsiste plus qu'une différence économique, le premier s'occupant plutôt de la richesse circulante, le second de la richesse immobile.

La seconde partie comprend trois subdivisions. La première est consacrée aux travaux d'ensemble et aux sources. Les ouvrages généraux d'histoire commerciale, économique, d'histoire du droit, les traités de droit commercial contemporain sont tous à peu près inutiles. Des synthèses plus spéciales de l'histoire du droit commercial, on ne peut citer que la classique *Universalgeschichte des Handelsrechts*, de Goldschmidt. — Les sources sont juridiques ou historiques. D'une part, une étude des faits par lesquels se crée le droit commercial manque absolument. Or, ces faits sont à l'origine des conventions de paix, individuelles ou collectives, privées ou publiques (paix des marchés et des foires, sauf-conduit des foires, hospitalité privée, représailles, transactions privées, etc.). La répétition des contrats privés entraîne des usages qui n'ont encore que force de convention. Mais, dès que la société, intermédiaire entre le type « segmentaire » et le type organisé, se « commercialise », qu'elle se transforme en un marché, une corporation, une ville, ces usages, sans perdre toute nature conventionnelle, acquièrent un caractère impératif : la justice, qui les applique, est encore arbitrale, mais elle devient publique : ces sources, de caractère mixte, sont dites statutaires (lois des marchés et des foires, lois des villes, des corporations). Enfin, quand l'état se forme, apparaissent des sources uniquement impératives : elles sont législatives (ordonnances, lois, codes de commerce). Par conséquent, si on se place maintenant au point de vue historique, on doit examiner successivement ces trois formes de sources et c'est ce que

[1] ...tte idée serait peut-être sujette à quelques réserves.

fait l'auteur. Le chapitre se termine par quelques pages consacrées à l'histoire de la science du droit commercial, aux recherches qui ont eu pour but de systématiser et de synthétiser cette partie du droit. Les études modernes sont d'ailleurs peu nombreuses. Mais, dans ce mouvement, l'Italie au XVI[e] et au début du XVII[e], puis la France jusqu'au milieu du XIX[e] et, après elle l'Allemagne, ont successivement tenu une place prépondérante.

Après l'étude des documents, vient celle de l'histoire externe du droit commercial : c'est la recherche de l'influence qu'exercèrent sur lui les diverses civilisations. Cette partie est d'ailleurs la moins avancée. On peut seulement constater que, d'une façon générale, les institutions se sont propagées d'Orient en Occident, de l'Asie vers la Grèce, Rome et l'Europe.

La troisième partie est l'histoire intime du droit, c'est-à-dire de chaque institution commerciale, considérée dans toute son évolution historique (sociétés de commerce, droit maritime, assurances, etc., etc). Suivant les questions, les travaux sont de nombre et d'importance très variables.

Par son sujet même, l'histoire du droit commercial intéresse à la fois autant les historiens économistes que les juristes historiens. Par la façon dont cette bibliographie est comprise et traitée, elle sera particulièrement utile aux uns et aux autres. L'auteur en effet, quoique juriste d'origine, est absolument familier avec l'esprit même des recherches économiques et il a la qualité, fort rare, de comprendre l'avantage des idées synthétiques en pareille matière. L'introduction contient, par exemple, sur l'origine et sur le développement des marchés, qui ne sont pas seulement un point de départ du droit commercial, mais dont l'influence générale dans la formation des villes, sans être exagérée, n'est plus à démontrer, des vues d'ensemble particulièrement précieuses. D'autre part, la bibliographie est aussi sûre et précise qu'abondante et variée, et rien ne paraît avoir échappé à la remarquable érudition de M. Huvelin. Mais nous croyons bien que le nom de l'auteur dispense à lui seul de plus amples éloges. Nul autre que lui, en France tout au moins, n'était capable d'entreprendre et de mener à bonne fin une synthèse bibliographique de cette nature. Si on ne peut malheureusement que se joindre aux plaintes qu'il

élève sur le discrédit dans lequel est tombée chez nous, depuis un demi-siècle, l'étude de l'histoire du droit commercial, il y a certainement à cette décadence une exception personnelle sur la valeur de laquelle il n'est pas besoin d'insister.

Georges ESPINAS.

FIERENS-GEVAERT. — **La Renaissance septentrionale et les premiers maîtres des Flandres.** — Bruxelles, Van Oest et Cie, 1905; in-8o, 224 p., fig.

M. Fierens-Gevaert à qui la critique d'art est déjà redevable de plusieurs bonnes monographies apporte une nouvelle contribution à l'étude des primitifs flamands. Les frères Van Eyck occupent comme de droit une place prépondérante dans son ouvrage. Le célèbre rétable de l'*Adoration de l'Agneau*, la plus haute expression de l'art du xve siècle et peut-être de tous les temps, ne peut être considéré comme un produit spontané ; c'est l'aboutissement, ou mieux encore l'épanouissement d'une longue série d'efforts. M. F. G. rappelle que l'histoire de l'art au xive siècle évoque à chaque page les noms d'artistes flamands. Déjà Courajod avait enseigné que l'art du xive siècle dans le Nord de la France a été essentiellement flamand, et cette thèse résume encore aujourd'hui le plus clair et le plus positif de nos connaissances historiques.

Reprenant ce point de vue, M. F. G. trace un brillant tableau de l'activité des artistes flamands de la seconde moitié du xive siècle. Pendant toute cette période, les rois de France, les ducs de Bourgogne et de Berry s'entourent des Broederlam, des Beauneveu, des Claes Sluter, des Malouel, des Bellechose, des Jacquemart de Hesdin, des frères Limbourg et les comblent de faveurs et de commandes.

L'art de cette époque contient en germe l'inspiration et la technique des maîtres du siècle suivant. Ce n'est guère que vers 1375 que commence à s'affirmer la prédilection pour l'observation directe de la nature. A ce propos, M. F. G. critique fort justement le jugement superficiel et trop sommaire qui englobe tout l'art flamand depuis ses origines sous la qualification d'art réaliste M. F. G. note comme il convient les effets de cette longue péné-

tration de l'élite des artistes flamands au cœur de la France. Si les peintres, les sculpteurs, les miniaturistes wallons, flamands, hollandais et rhénans qui fondèrent l'école de Dijon ou que leur renommée conduisit à Paris, ont conservé leur tempérament d'hommes du Nord, il n'est pas moins certain qu'ils ont ressenti l'influence d'un milieu raffiné ayant conservé des traditions classiques et possédant à un haut degré le sentiment de l'élégance.

On remplirait une bibliothèque avec les travaux publiés depuis un siècle sur les Van Eyck ; les documents historiques concernant les illustres frères sont malheureusement beaucoup plus rares. A force d'avoir été exploré, le sujet ne laisse plus de champ aux découvertes. Mais l'expression d'une admiration sincère et éclairée a toujours de quoi nous intéresser. Pour nous faire partager la sienne, M. F. G. a des accents d'une ferveur communicative. Son livre est d'une lecture attachante et les nombreuses illustrations dont le texte est orné le rendent aussi agréable à regarder qu'à lire.

Joseph Nève.

G. Des Marez. — **L'organisation du travail à Bruxelles, au XVe siècle.** — Bruxelles, Lamertin, 1904 ; in-8°, xii-520 p.

L'histoire économique de la vieille cité brabançonne est encore à faire. M. G. D. M. nous en donne un des chapitres les plus instructifs, fruit d'une vaste et minutieuse enquête dont il a puisé presque tous les éléments aux archives communales.

Jusqu'au xive siècle, la puissante gilde des drapiers est seule en possession de l'organisation corporative et défend jalousement un privilège qui lui permet de maintenir sous sa dépendance les tisserands, foulons, tondeurs, cardeurs, fileurs, etc. Vers 1350, les artisans entrent en lutte pour la conquête de l'autonomie ; après un siècle, la lutte est terminée : chaque métier est en possession de sa charte. Une réglementation étroite surveille et limite la production et la vente de tous les produits. C'est le règne des monopoles. Dans une certaine mesure, cette réglementation préserve les consommateurs des produits sophistiqués et frelatés et de l'invasion de la camelote, mais ses formules immuables

ferment la porte à tout progrès industriel, à toute innovation. En tuant la concurrence, elle ne parvient même pas à assurer la prospérité aux métiers. Ceux-ci végètent et s'épuisent en querelles byzantines. L'évidence qui ressort des textes cités ne justifie que trop ces conclusions que nous empruntons à M. G. D. M. « En désaccord avec les besoins sociaux, la corporation... creusait elle-même inconsciemment sa propre tombe par la pratique d'un système écononomique incompréhensible. Elle paralysait l'initiative de l'individu, dont elle s'emparait de force, sous prétexte de le protéger... L'ouvrier... ne trouva dans le régime réalisé que l'amertume de la désillusion. La collectivité corporative ne fut pas pour lui la tutrice zélée et dévouée qu'il avait rêvée. Sa protection lui apparut comme la plus dure des tyrannies... Il se rendit compte que le travail collectif ne pouvait être vraiment efficace et productif que si la collectivité était composée d'individus d'égale valeur, librement recrutés Il comprit — mais trop tard — qu'une collectivité, dans laquelle la loi embrigade forcément tous les travailleurs d'une même industrie, ne pouvait qu'opprimer l'élite au profit de la médiocrité. Lui qui avait combattu jadis pour la réalisation du régime corporatif, trouvait absurde maintenant que la corporation put lui commander, au son de la cloche, de commencer et de finir ses travaux. Il ne pouvait comprendre davantage comment lui, qui travaillait deux fois plus vite que son voisin, devait s'arrêter dans son activité de crainte qu'une production trop intense ne rompît l'équilibre des intérêts et ne nuisît à un confrère indolent, paresseux ou moins inventif... Du jour où l'ouvrier d'élite et d'initiative fit cette pénible découverte, il répudia sur-le-champ le régime corporatif et vit dans la liberté commerciale et industrielle une solution meilleure. »

L'étude si méthodique et si consciencieuse de M. G. D. M. donne à ce jugement sévère toute la force d'un arrêt définitif.

Joseph Nève.

Adolf Tobler. — **Mélanges de Grammaire française**. Traduction française de la 2e édition par Max Kuttner, avec la collaboration de Léopold Sudre. — Paris, A. Picard et fils, 1905 ; in-8o, xxi-372 p.

Tous ceux qui s'intéressent à la grammaire historique du français et particulièrement à la syntaxe, connaissent les *Vermischte Beiträge* de M. Adolf Tobler. Publiées d'abord toutes ou presque toutes, dans la *Zeitschrift für romanische Philologie*, elles ont été réunies par l'auteur, sous une forme revue et complétée, en trois volumes : la première série a paru en 1886, le second en 1894, le troisième en 1899.

La lecture de l'original n'est pas précisément commode, même pour celui qui lit couramment l'allemand ; aussi ne saurait-on assez approuver MM. Kuttner et Sudre, qui ont résolu de mettre l'ouvrage à la disposition des lecteurs français. Ils se sont servis, pour les onze premiers chapitres, d'un travail de Mademoiselle Obert, traductrice de la *Syntaxe du XVIIe siècle* de Haase ; ils ont complètement remanié et complété le travail de Mademoiselle Obert et ils ont en outre soumis à l'auteur tous les changements qu'ils faisaient dans l'intérêt de la précision ou de la clarté, de sorte que cette traduction peut être considérée comme une édition française originale.

Nous avons comparé un certain nombre de chapitres avec le texte original et nous avons pu constater comment les traducteurs avaient réussi, tout en rendant fidèlement la pensée de l'original, à introduire l'air et la lumière dans l'exposé souvent très dense et très touffu de M. Tobler. Le lecteur français pourra désormais, sans être gêné par un style trop technique, goûter pleinement les mérites du savant professeur de Berlin, la richesse et la variété de ses lectures, l'ingéniosité de ses aperçus et un esprit véritablement philosophique, qui ne se borne pas à constater les faits, mais s'efforce d'en faire voir l'enchaînement et d'en exposer la genèse.

Les traducteurs annoncent la publication prochaine de la traduction de la seconde et de la troisième série ; on ne peut que leur souhaiter bonne chance et bon courage.

G. Huet.

CHRONIQUE

Les fascicules de la *Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome*, série in-4° (Paris, Fontemoing) parus de 1904 à 1906, sont les suivants : *Le liber censuum de l'église romaine*, par Paul Fabre, 4e et 5e fascicules. Le 4e fascicule termine le premier volume. Le 5e fascicule comprend les remaniements apportés au texte primitif du *Liber censuum* sous Grégoire IX et Innocent IV, avec les suppléments jusqu'au XVe siècle, d'après le manuscrit *Riccardianus 228*, les livres X et XI des *Gesta pauperis scolaris Albini*, d'après le manuscrit *Ottobonianus 3057*. La publication des registres pontificaux du XIIIe siècle ne s'est augmentée que du 6e fascicule des *Registres d'Urbain IV*, par M. Jean Guiraud, et comprenant la suite de la troisième année (1263-1264), et du 4e fascicule des *Registres de Grégoire X* (1272-1276), du même éditeur, et consacré à des appendices qui contiennent un certain nombre de bulles non insérées dans les registres de la chancellerie pontificale, savoir : 1° les lettres de Grégoire X que le notaire Bérard de Naples avait réunies dans ses *Dictamina* et ses *Epistolæ notabiles ;* ces lettres sont, dans les manuscrits de Bérard, dépourvues de dates ; M. Guiraud a reculé devant le travail considérable et les difficultés presque insurmontables qu'eût présenté la détermination de la date de chacune d'elles ; il les a données dans l'ordre où elles se présentent dans les recueils de Bérard, et il a laissé à ceux qui auront à les utiliser le soin de les dater ; 2° cent six bulles de Grégoire X dont M. Guiraud a retrouvé les originaux ou les copies « authentiques » dans les dépôts publics de France et d'Italie où il a pu faire des recherches ; quand M. Guiraud parle de copies authentiques, il entend dire des copies dont la certitude est inattaquable, et non pas seulement des copies garanties par des officiers publics ayant qualité pour authentiquer des actes, puisque plus loin il parle de copies « tout à fait modernes » qui ne sauraient être des copies authentiques. On regrettera qu'il prenne occasion de ses recherches, que d'ailleurs il déclare n'avoir pas faites méthodiquement, dans les archives de la France, pour lancer une diatribe contre l'organisation et l'administration de ces dépôts ; sans doute, les inventaires n'en sont pas achevés ; mais quel est le pays qui offre aux érudits un ensemble d'inventaires comparable aux trois cents volumes, et plus, rédigés au XIXe siècle par nos archivistes départementaux. M. Guiraud dit n'avoir visité ni les archives d'Espagne, ni celles d'Angleterre, ni *celles d'Allemagne*, ni celles d'Autriche-Hongrie. Nous doutons qu'il y

eût trouvé plus de facilités de travail qu'en France. Connaît-il même toutes les ressources que lui offrent les publications des archivistes ? Ainsi, sous les numéros 1033 et 1034 il indique deux lettres de Grégoire X, du 11 mai 1274, dont les originaux sont conservés dans les archives du Cher ; ces deux lettres ont été publiées, dès 1903, par l'archiviste M. Jacques Soyer, dans un recueil intitulé *Les actes des souverains antérieurs au* xve *siècle, conservés dans les archives départementales du Cher* (fonds de Saint-Satur), p. 81 à 83, n°s XLVII et XLVIII. Voici encore une autre petite observation. La référence « Bibl. munic. de Sens, H 1, 20 » n'est pas suffisamment précise. Il existe bien à la Bibliothèque de Sens, une série H, mais elle fait partie des Archives départementales, et non de la Bibliothèque municipale. Pour être exact, l'éditeur eût dû mettre une référence du genre de celle-ci : « Archives départementales de l'Yonne, H 1, 20, en dépôt à la Bibliothèque municipale de Sens. » Un troisième appendice contient l'indication de bulles mentionnées dans d'anciens inventaires d'archives, celui de l'abbaye de Grandselve et celui de l'ancien archevêché de Narbonne. On souhaiterait qu'un quatrième appendice comprît le relevé des bulles mentionnées dans les *Regesta* de Potthast et qui ne figurent ni dans les registres du Vatican ni dans les appendices, de telle sorte que la publication de M. Guiraud présentât un état complet de toutes les bulles de Grégoire X jusqu'ici publiées.

Les fascicules de la série des registres pontificaux du xive siècle se succèdent rapidement. Le deuxième fascicule des *Lettres secrètes et curiales du pape Urbain V* se rapportant à la France, dû à M. Paul Lecacheux, comprend la fin de la seconde année et une partie de la troisième du pontificat (1364-1365). MM. les chapelains de Saint-Louis des Français, qui ont entrepris la publication des lettres communes des papes d'Avignon, ne déploient pas moins d'activité que les membres de l'Ecole française. M. Mollat a donné en 1904 le deuxième fascicule des lettres de Jean XXII, en 1905, le troisième et le quatrième, comprenant les n°s 2848 à 10279 (années 1316 à 1319). Le troisième fascicule des lettres communes de Benoît XII, rédigé par M. J.-M. Vidal, et comprenant les n°s 5251 à 7632 (années 1338 et 1339), a paru en 1904.

M. P.

***

L'incendie de la Bibliothèque de Turin a appelé l'attention des érudits sur la nécessité de reproduire par des procédés photographiques les plus importants des manuscrits. Il était naturel que l'Académie des Sciences de Turin fût la première à se préoccuper de faire faire des fac-simile des plus précieux manuscrits de la Bibliothèque de Turin et des autres bibliothèques du Piémont. Le premier volume de la collection *Il messale miniato del Card. Nicolò Roselli detto il cardinale d'Aragona ; Codice della Biblioteca nazionale universitaria di Torino, riprodotto in fac-simile* (Turin, Bocca, in-fol., 134 pl. en héliotypie et 24 pages de texte) est con-

sacré à la reproduction des pages ornées de miniatures, du Missel du cardinal Nicolo Roselli exécuté entre 1358 et 1361 par un artiste espagnol.

***

Ce sera un répertoire fort utile aux historiens et aux archéologues que la table alphabétique des comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres qui vient de paraître sous le titre : *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Comptes-rendus des séances. Table des années 1857-1900 dressée par* M. G. Ledos. (Paris, Picard, 1906; in-8°, XIX-232 pages.) Suivant l'usage aujourd'hui adopté, les noms communs et les noms propres, noms d'auteurs et noms de personnages faisant l'objet d'un mémoire, ont été rangés dans une seule série alphabétique. C'est le système le plus commode et dont M. de Lasteyrie a fait l'application dans plusieurs tables rédigées par lui ou sous sa direction. Le choix des rubriques et le classement des matières sous chaque rubrique présentent plus de difficulté qu'on ne l'imagine communément, surtout quand il s'agit de dresser la table d'un recueil qui, comme celui des comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions, contient des mémoires d'objets les plus variés. On ne saurait trop louer la façon dont M. Ledos a accompli la tâche dont il avait assumé la charge. Les observations qu'on pourrait adresser à son œuvre ne porteraient que sur des dispositions typographiques. Ainsi on regrettera que le texte soit aussi compact et que l'on n'ait pas distingué les noms latins à l'aide de lettres italiques.

M. P.

***

La librairie Meininger à Mulhouse annonce la publication, en deux éditions, l'une allemande, l'autre française, d'un livre intéressant pour l'histoire des idées religieuses et l'iconographie chrétienne, savoir une édition par MM. Lutz et Perdrizet, du *Speculum humanæ salvationis*. Cet ouvrage a été composé en 1324 par un moine de l'ordre des Frères Prêcheurs. D'après la conception de l'auteur, qui fut celle de la plupart des théologiens du moyen-âge, et qui a sa source dans les écrits des Pères de l'Eglise, les évènements de l'histoire du monde antérieurement à la venue du Sauveur n'auraient été que des images préfiguratives des principaux faits de la vie du Christ. Spécialement les faits de l'Ancien et du Nouveau Testament répondent les uns aux autres. Exemple : un ange annonce à Joachim la naissance de Marie. Le *Speculum* trouve la préfiguration de cet évènement : 1° dans le passage du Cantique où la fiancée est appelée un jardin fermé et une fontaine scellée ; 2° dans l'apparition de l'ange à l'ânesse de Balaam ; 3° dans le songe d'Astyage, roi des Mèdes, qui vit sortir de sa fille Mandane un ceps de vigne qui couvrit toute l'Asie. Ainsi chaque chapitre du *Speculum* comprend un fait de l'histoire du Sauveur et trois préfigurations, illustrés de quatre images. Au total, 192 minia-

tures qui ont servi de modèles aux gravures des éditions imprimées. Le texte est écrit en vers latins. La popularité de l'ouvrage est affirmée par les nombreux manuscrits et les traductions françaises, allemandes et anglaises, comme aussi par les impressions qu'on en a faites dès le xve siècle.

Les nouveaux éditeurs se proposent de donner une édition critique du texte d'après les meilleurs manuscrits de Paris et de Munich, avec la reproduction photographique, en cent planches, du manuscrit de Munich qui a appartenu au couvent des chevaliers de Saint-Jean à Schlettstadt. Ils rechercheront les sources auxquelles a puisé l'auteur du *Speculum humanæ salvationis* comme aussi les modèles qu'il a suivis. Ils étudieront l'influence des miniatures sur le développement de l'art.



Les chartes béarnaises remontant au haut moyen âge sont extrêmement rares; la disparition de plusieurs cartulaires d'abbayes, la destruction complète de la plupart des chartriers donnent aux quelques documents diplomatiques qui nous sont parvenus, si imparfaits soient-ils, une importance toute particulière. Les chartes de l'abbaye de Lucq, au diocèse d'Oloron, compilées en un cartulaire dont l'original est perdu mais dont il existe une copie du xviie siècle à la Bibliothèque nationale, n'ont été utilisées que par Marca; MM. L. Barrau-Dihigo et R. Poupardin les ont publiées l'année dernière d'après la copie de la Bibliothèque nationale (*Cartulaire de Saint-Vincent de Lucq*. Pau, 1905; in-8°, 32 p. Extrait de la *Revue du Béarn et du pays Basque*). Les actes rédigés sous forme de notices sont sans date sauf un, mais ils ne paraissent pas postérieurs au début du xiie siècle; ils comptent parmi les rares pièces qui mentionnent plusieurs anciens vicomtes du Béarn et d'Oloron et ils fournissent sur la topographie domaniale de la région qu'ils concernent des indications qu'on ne saurait trouver ailleurs.

A. V.



Les comptes du moyen âge, même lorsqu'ils n'ont qu'un intérêt purement local, constituent toujours une source de renseignements d'une grande variété. On y trouve à peu près tout ce que l'historien peut souhaiter tirer de textes historiques. M. Isnard, archiviste des Basses-Alpes, en publiant des extraits des *Comptes du receveur de la vicomté de Valernes*, petite seigneurie provençale, pour les années 1401-1408 (Digne, 1905; in-8°, 53 et LII p.), a très bien fait ressortir dans une longue introduction l'abondante documentation apportée par l'étude d'une modeste comptabilité seigneuriale du début du xve siècle. Il a pu d'après cette seule source étudier successivement le personnel administratif du domaine, le personnel domestique du château, la vie seigneuriale, les

gages et salaires des agents, les droits, revenus et biens des vicomtes, les immeubles seigneuriaux, les fortifications, la juridiction, la nature et la circulation des monnaies, les mesures et les poids, l'agriculture, le clergé, l'industrie, les moyens de communication, l'alimentation et le vêtement, les prix, etc. Cette seule énumération prouve que les érudits seront toujours bien avisés en ne se laissant pas décourager par l'aspect généralement peu engageant de ces sortes de documents, ils sont presque toujours sûrs en déchiffrant patiemment ces textes hérissés de sigles énigmatiques et rédigés en une langue parfois déconcertante, d'y trouver les éléments d'une monographie constituant une utile contribution à l'histoire des hommes et des choses.

A. V.

***

Les travaux communiqués au Congrès international des sciences historiques tenu à Rome au mois d'avril 1903 ont été réunis en 12 volumes (*Atti del Congresso internazionale di scienze storiche*) parmi lesquels nous signalerons tout particulièrement le tome III qui vient de paraître. Ce volume consacré tout entier à l'histoire du moyen âge et des temps modernes, à la méthode historique et aux sciences auxiliaires de l'histoire, contient les articles suivants rentrant dans le cadre de nos études : F. Novati : Tema per la pubblicazione del Corpus inscriptionum italicarum medii ævi p. 3-9. — L Schiaparelli : Proposte per la pubblicazione di un Corpus chartarum Italiæ, p. 11-18. — G. Gerola : Sulla istituzione di un museo veneto-levantino in Venezia, p. 19-21. — L. Duchesne : Les évêchés d'Italie et l'invasion lombarde, p. 79-115. — L. Schulte : La lana come promotrice della floridezza economica dell'Italia nel medio evo, p. 117-122. — L. Pastor : Le biblioteche private e specialmente quelle delle famiglie principesche di Roma, p. 123-130. — G. Gay : Les résultats de la domination byzantine dans l'Italie méridionale aux xᵉ et xiᵉ siècles, p. 289-295. — G. Monticolo : Sul opportunità di riprendere e compiere la pubblicazione del Glossaire archéologique du Moyen Age et de la Renaissance di Victor Gay, p. 297-307. — L. Fumi : Se sia utile una raccolta di marche e filigrane cartacee dal secolo xii al xv, p. 307-310. — S. Terlizzi : Le relazioni di Carlo I d'Angio con la Toscana (1265-1285), p. 331-339. — E. de Dienne : Des rapports de l'Agenais avec l'Italie principalement aux xvᵉ et xviᵉ siècles, p. 351-358. — G. Uzielli : Le deviazioni dei fiumi negli assedi di Lucca (1430), di Pisa (1509) e in altre imprese guerresche, p. 369-379. — F. Gabotto : Dalle origine del comune a quelle della signoria, p. 457-478. — A. de Gerbaix-Sonnaz : Luigi Ludovico o Luis di Savoia, sire del Vaud, senatore di Roma (1310-1312), p. 483-505 et pl. — C. Mazzi : Repertorio delle fonte, a stampa, dell'antico costume italiano, p. 507-518. — C. Calisse : La pubblicazione del poema balearico, p. 519-521. — S. Lippi : Gli archivi e la storia della Sardegna, p. 523-526. — Lorenzo Salazar Sarsfield : Una iscrizione inedita di Federico II nella certosa di S. Martino in

Napoli, p. 527. — G. Rondoni : Un piccolo ed importante comune medievale toscano, S. Miniato al Tedesco, p. 529-531. — L. Ovary : Le relazioni fra l'Italia e l'Ungheria dal medio evo ai nostri giorni, p. 533-543. — L. Ovary : L'archivio diplomatico ungherese, p. 545-547. — M. Darval : L'imperialismo ungherese vel medio evo, p. 549-553. — William J. D. Croke : The national English institutions of Rome during the fourteenth century, a guild and its popular initiative, p. 555-572. — J. K. Kochanowski : Le développement de l'historiographie polonaise dans la seconde moitié du XIXe siècle, p. 599-605. — D. Marzi : Nuovi studii e ricerche intorno alla questione del calendario durante i secoli XV e XVI, p. 637-650. — I. Guidi : Gli archivi in Abissinia, p. 651-698. — C. Garufi : Rerum normannicarum monumenta sicula, acta et diplomata, p. 699-703. — L. Fumi : In quale ordine debbano collocarsi le quattro carte più antiche d'Italia, p. 713-716.

***

MM. R. Poupardin et A. Thomas ont publié 29 chartes ou notices de chartes concernant le petit monastère de Paunat, dont l'origine remonte vraisemblablement au début du IXe siècle et qui devint au milieu du même siècle un prieuré de Saint-Martial de Limoges. (*Fragments de cartulaire du monastère de Paunat (Dordogne).* Toulouse, 1906 ; in-8°, 39 p. Extrait des *Annales du Midi*, XVIII, 1906.) Ces chartes transcrites au XIe et au XIIe siècle sur les feuillets blancs d'une compilation canonique provenant de l'abbaye de Saint-Martial présentent toutes quelque intérêt ; deux d'entre elles ont fourni aux éditeurs l'occasion de deux petites dissertations de diplomatique et d'histoire carolingienne. La charte de donation de la *cella* de Paunat à Saint-Martial présente dans sa date des difficultés chronologiques que des considérations historiques permettent de discuter sinon de résoudre ; un privilège d'exemption de l'évêque de Périgueux Frotaire porte une souscription surchargée au nom d'un roi Charles qui paraît devoir être restituée à Hugues Capet. Les observations paléographiques et diplomatiques faites au sujet de ce dernier texte sont très curieuses et les conclusions qu'en ont tiré MM. Poupardin et Thomas semblent parfaitement fondées.

A. V.

***

Le faste de la cour des ducs de Bourgogne de la maison de Valois dont témoignent si éloquemment les comptes de leur maison a laissé dans les Flandres un souvenir qui n'est pas encore effacé de nos jours. Au cours du XIXe siècle des fêtes populaires ont donné lieu dans plusieurs villes à l'organisation de cortèges historiques et à la reconstitution éphémère des brillantes cavalcades que les bourgeois, ancêtres des citoyens de nos villes du Nord, purent admirer au XVe siècle. C'est à ces démonstrations que M. P. Lefebvre Du Prey a consacré une brochure intitulée : *Cortèges*

historiques des comtes de Flandre Jean sans Peur et Philippe le Bon à Douai. (Saint-Omer, 1905 ; in-8°, 43 p.) L'auteur y décrit successivement le banquet du faisan à Lille en 1863 et en 1892 ; la création de la Toison d'Or à Cambrai en 1827, à Douai en 1839 et en 1840 ; l'entrée de Philippe le Bon à Saint-Omer en 1840 ; l'entrée de Jean sans Peur à Douai en 1861. Le culte qu'ils ont du passé, le souci qu'ils montrent d'en perpétuer le souvenir dans l'esprit des classes les moins cultivées de la population par des fêtes publiques, font le plus grand honneur aux Flamands instruits et M. Lefebvre Du Prey a fait œuvre méritoire en retraçant le détail des cérémonies historiques qu'ont renovées des esprits fidèles aux traditions de leur province.

A. V.

***

Nous avons signalé à nos lecteurs le premier volume des mémoires et documents que publie M. Uzureau sous le titre d'*Andegaviana* (Voir *Le Moyen-Age*, 1905, p. 212). Une quatrième série vient de paraître (Paris, Picard, 1906 ; in-8°, 512 p.), qui contient surtout des études d'histoire moderne. Les médiévistes n'y trouveront que peu à glaner ; Les origines de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur ; le pays des Mauges avant le XIe siècle ; la baronnie d'Ingrandes et la châtellenie de Champtocé ; le bienheureux Gauthier de Bruges à Vihiers ; Éloge de l'Université d'Angers au XVe siècle. Encore ne sont-ce là que de courtes notes où les références aux documents sont trop rares.

X.

Le Gérant : H. CHAMPION.

Abbeville. — Imprimerie F. Paillart.

NOTICE

SUR

LE TRÉSOR DU SANCTA SANCTORUM

AU LATRAN

La chapelle du *Sancta Sanctorum* est le seul débris du palais patriarcal de Latran qui ait été conservé dans son intégrité. C'est un petit édifice de style gothique italien du XIIIe siècle, en fort bon état, dans lequel est enfermée la célèbre icône acheiropoïète du Christ que mentionne, dès le VIIIe siècle, le *Liber Pontificalis* [1]. Au fond est un autel de marbre, entouré d'une forte grille de fer forgé cadenassée. Depuis Léon X, personne n'avait ouvert cette grille, derrière laquelle une porte de bronze à deux vantaux, ornée des effigies des apôtres Pierre et Paul, avec inscriptions des papes Innocent III et Nicolas III, abritait un trésor de reliques très riche, dont Jean Diacre au XIIe siècle et Léon X, au XVIe, avaient dressé des catalogues sommaires. Aucun des archéologues qui se sont occupé du Latran depuis le XVIe siècle, même Panvinio, n'avait jamais pu voir ce trésor, au sujet duquel Jean Diacre s'exprime ainsi [2] :

« Dans le palais sacré existe un oratoire Saint-Laurent, dans lequel sont trois autels très saints. D'abord, dans l'« arche » de cyprès qu'a fait faire Léon III, il y a trois

1. Ed. L. Duchesne, t. I, p. 443.
2. Le texte traduit ici a été publié par Mabillon, *Museum italicum*, t. II, p. 572. Je prépare une édition de ce *Liber de ecclesia Lateranensi*, d'après tous les manuscrits connus.

châsses ou coffrets. Dans l'un de ces coffrets, est la croix d'or très pur, ornée de perles et de pierres précieuses, c'est à savoir d'hyacinthes et d'émeraudes. Au milieu de la croix est l'ombilic de Notre Seigneur Jésus-Christ, et la surface de cette croix est tout enduite de baume. Chaque année la même cérémonie de l'onction est renouvelée, le jour de l'Exaltation de la Croix (14 septembre), lorsque le pape se rend processionnellement avec les cardinaux de l'oratoire Saint-Laurent à la basilique du Sauveur ou Constantinienne[1]. Et dans un autre coffret d'argent doré, orné de scènes diverses, il y a une croix d'émail de couleur, et à l'intérieur est la relique de la croix de Notre Seigneur Jésus-Christ. Et dans un troisième coffret d'argent sont les sandales ou chaussures de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Enfin, dans un autre coffret doré est un morceau de la croix qu'Éraclius, après la défaite de Chosroès, apporta avec lui de Perse, etc. » Suit une longue énumération de reliques, parmi lesquelles des pierres de Terre Sainte (du Jourdain, du Calvaire, du Sinaï, etc.), et surtout les chefs des apôtres Pierre et Paul (transportés depuis solennellement, en 1367, par Urbain V, dans la basilique de Latran), et ceux des saintes Agnès, Praxède et Euphémie.

Le R. P. Florian Jubaru, S. J., désirant retrouver le chef de sainte Agnès, au cours des études qu'il poursuivait sur cette sainte, obtint en 1903 de faire forcer la fameuse grille que l'on m'avait refusé d'ouvrir en 1900, lorsque je faisais exécuter des fouilles dans les fondations mêmes de la chapelle[2]. Le coffret ou « arche » de cyprès de Léon III était intact, scellé derrière les vantaux de bronze qui ferment la face antérieure de l'autel, et à l'intérieur se trouvait un coffret d'argent renfermant le chef de sainte Agnès. D'autres objets furent entrevus par le P. Jubaru,

1. Saint-Jean-de-Latran.

2. *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, publ. par l'Ecole de Rome, *t. XX, pp. 251-287.*

mais il ne lui fut pas loisible de les étudier, le rescrit pontifical ne portant permission que pour le chef de sainte Agnès [1]. Depuis, le R. P. Grisar avait été autorisé à voir les objets retrouvés, mais on me laissait entendre que la publication de ses conclusions serait très longtemps, peut-être indéfiniment ajournée. Il était de l'intérêt général de faire connaître le plus tôt possible en quoi consistait le trésor pontifical de la chapelle privée des papes du moyen âge. Grâce aux lettres que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et la Société des Antiquaires de France voulurent bien m'accorder, les difficultés, grandes au début, finirent par être aplanies et les délais diminués. A la suite de deux voyages successifs à Rome, je pus examiner en détail et photographier [2] l' « arche » de cyprès de Léon III [3] et son contenu dont voici une courte description :

1. La croix d'émail cloisonné (sur fond d'or) aux extrémités évasées, dont parle Jean Diacre, conservée sur un coussinet de soie, dans une boite d'argent ornée de figures en relief au repoussé et dorées. Au revers, la croix est creuse, et une épaisse croûte brune de baume desséché remplit à demi la cavité. Cette croix paraît bien pouvoir être identifiée avec celle dont il est question au *Liber Pontificalis*, dans la Vie du pape Serge Ier (687-701) en ces termes :

Hic beatissimus vir in sacrario beati Petri apostoli capsam argenteam, in angulo obscurissimo jacentem, et ex nigritudine transacte annositatis nec si esset argentea apparente, Deo ei revelante, repperit. Oratione itaque facta, sigillum expressum abstulit; lucellum aperuit in quo interius

1. *Etudes*, n° du 20 septembre 1905.

2. Voy. quelques-unes de ces photographies dans la *Revue de l'Art ancien et moderne* du 10 juillet. Elles ont été communiquées à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres le 1er juin et seront toutes publiées dans les *Monuments Piot*.

3. Ce coffre lui-même est très simple. C'est plutôt une sorte d'armoire à deux étages avec portes à deux battants ornés de dessins géométriques en creux et de cercles en relief. En haut se lit l'inscription : LEO INDIGNVS | DEI FAMVLVS | TERTIVS EPISCOPVS | FECIT, et celle-ci (du XIIIe siècle) : SCA | SCORV, peinte en noir sur fond d'or.

plumacium ex holosirico superpositum, quod stauracin dicitur, invenit; eoque ablato, inferius crucem diversis ac praetiosis lapidibus perornatam inspexit. De qua tractis IIII petalis in quibus gemmae clausae erant, mire magnitudinis et ineffabilem portionem salutaris ligni dominicae crucis interius repositam invenit. Qui etiam ex die illo pro salute humani generis ab omni populo christiano, die Exaltationis sanctae Crucis, in basilicam Salvatoris quae appellatur Constantiniana osculatur ac adoratur [1].

De Rossi avait identifié la croix de Serge I[er] avec celle que, d'après un ancien *Ordo romanus* [2], on portait le Vendredi-Saint à la station papale de Sainte-Croix de Jérusalem. L'*Ordo* la décrit ainsi :

Crux vero ipsa de ligno pretioso desuper ex auro cum gemmis intus cavam habens confectionem ex balsamo satis bene olente.

Le rite solennel usité le jour de l'Exaltation de la Croix (14 septembre) est mentionné, on l'a vu, par Jean Diacre; il l'est aussi par Benoît, chanoine de Saint-Pierre [3], et par Cencius Camerarius [4]. On pourrait identifier encore cette croix retrouvée par Serge I[er] et par suite celle du *Sancta Sanctorum* avec la croix dont il est question sous le pape Symmaque (498-514) :

Item ad fontem, in basilica beati Petri apostoli : Oratorium sanctae Crucis : ex argento confessionem et crucem ex auro cum gemmis, ubi inclaudit lignum dominicum ; ipsa crux aurea pens. lib. X.

Si la croix du *Sancta Sanctorum* était identique à celle de Symmaque, il faudrait la dater du VI[e] siècle. Ce serait le plus ancien émail cloisonné avec scènes à personnages signalé jusqu'à présent. Quoi qu'il en soit, l'identification avec la croix de Serge I[er] dépouillée des quatre plaques d'orfévrerie sur l'une de ses faces est vraisemblable. Cette croix d'émail est donc en même temps qu'un objet d'art

1. *Liber Pontificalis,* ed. L. Duchesne, t. I, p. 374. La basilique du Sauveur ou Constantinienne est, on l'a dit plus haut, la basilique de Latran.
2. De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ,* t. II, p. 34-35.
3. Mabillon, *Mus. ital.,* t. II, p. 152.
4. Le *Liber Censuum,* éd. Fabre et L. Duchesne, p. 310-311.

unique, un objet liturgique d'une haute antiquité et d'une mémorable provenance. Une croix d'émail un peu du même type, mais beaucoup moins grande, est conservée au musée Kensington. Kondakow la date du IXe ou Xe siècle. La croix d'émail du *Sancta Sanctorum* est certainement plus ancienne. C'est le plus beau morceau d'émail de ce genre et le plus ancien orné de scènes qui ait été signalé jusqu'à présent. Les scènes qui s'y trouvent représentées sont les suivantes, en commençant par en haut : l'Annonciation, la Visitation, la Fuite en Egypte, la Nativité, l'Adoration des mages, la Présentation au Temple et le Baptême du Christ.

Sur les tranches sont des mots en lettres capitales d'émail qui, par suite peut-être de restaurations maladroites, ne sont plus actuellement intelligibles : (En haut :) OΛT | (à droite :) EPISCOPX | MEAR | TIP | CHALIS | [VE]XILLVM CRVCɪS. | (A gauche :) PEQVAES | OΛD | MINA | [R]EGɪNA MVNDH | (en bas :) HO. — Cette croix mesure 0m,27 de hauteur sur 0m,18 de large (d'une extrémité d'un bras à l'autre).

Le coffret d'argent rectangulaire avec couvercle à glissière, qui renfermait cette croix d'émail, mesure 0m,197 sur 0m,30. Sur le couvercle sont figurés, en haut, deux bustes d'anges dans des médaillons, et au-dessous le Christ en croix entre les apôtres Pierre et Paul. Le premier tient les clefs qui affectent la forme du monogramme de *Petrus*. Au pied du trône, les quatre fleuves du paradis et une fleur au milieu. Le tout est entouré d'un encadrement de perles en relief. Sur le côté droit sont ciselées les scènes suivantes, imitées de la croix en émail : Annonciation, Visitation, Nativité. Sur le devant, les symboles des quatre évangélistes, avec l'agneau au milieu. Sur la partie opposée, le berger et les rois mages guidés par l'étoile. Sur les angles, des torsades. — Le relief assez plat des figures et le costume des personnages incitent à dater ce coffret d'une époque postérieure au VIIe siècle, mais antérieure au XIIe. Il ressemble

au coffret d'argent cruciforme qui renferme l'autre croix, décrite au paragraphe suivant, mais il offre cependant quelques caractères plus archaïques.

2. La seconde croix à mentionner est en or avec des gemmes. Ses branches, d'égale dimension, sont légèrement évasées aux extrémités. Elle se compose essentiellement d'un cadre en or enrichi d'une suite de petites arcatures d'émail cloisonné, avec filigranes au revers et bordure de perles. Sur ce cadre, des griffes en forme de palmettes soutiennent une plaque d'or en laquelle sont serties, dans des bâtes, les améthystes et les émeraudes. Cette croix contiendrait, d'après Jean Diacre, l' « ombilicum D. N. J.-C. » Marangoni et d'autres estiment qu'il s'agit de la relique de la Circoncision [1]. Quoi qu'il en soit, la boîte centrale est intacte au-dessous du couvercle ovale, orné de petits émaux et d'une améthyste irrégulière, qui est maintenu par une vis munie d'un anneau. La légende du vol de la relique de la Circoncision et de son transport à Calcata, près de Viterbe, est donc peu vraisemblable. Cette croix rappelle beaucoup celle de Bérenger II du trésor de Monza, mais elle est d'un art moins barbare. Sa facture semble garder encore les traditions antiques. Elle ne paraît pas devoir être postérieure au VI[e] siècle. Sa surface est en grande partie cachée sous l'épaisse croûte de baume desséché, dont on l'oignait tous les ans solennellement à l'époque de Jean Diacre.

Elle était conservée dans un coffret d'argent cruciforme avec scènes en relief dorées (Miracle des noces de Cana, le Christ officiant, etc.). Le couvercle de ce coffret, muni d'une poignée, porte l'inscription : PASCHALIS EPISCOPVS | FIERI FECIT | PLEBI DEI. Il semble bien qu'il s'agisse de Pascal II (1099-1118) plutôt que de Pascal I[er] (817-824).

1. Marangoni, *Istoria dell' antichissimo oratoria... appellato Sancta Sanctorum* (Rome, 1747), pp. 38 et 250.

Dans ce coffret, deux monnaies d'argent ont été retrouvées, l'une de Philippe de Heinsberg, archevêque de Cologne de 1167 à 1191, et l'autre champenoise, peut-être de Thibaut IV (1201-1253).

3. Les deux croix sont les pièces capitales du trésor. Elles sont appelées à une célébrité égale, sinon supérieure, à celle de la croix de Justin II du trésor de Saint-Pierre de Rome. Parmi les autres objets, nous ne ferons que mentionner des boites de cyprès rectangulaires à couvercles à glissière, d'autres rondes avec couvercles coniques, un coffret d'ivoire moresque (XII[e] siècle) rectangulaire avec charnières affectant la forme de baguettes dorées, une pyxide d'ivoire antique, ornée d'une scène bachique et d'oves, du genre de celle du Musée de Berlin, un flacon de cristal de roche, d'un travail oriental, des boîtes avec peintures byzantines sur fond d'or, un coffret d'ivoire cylindrique orné de caractères koufiques, enfin et surtout un superbe coffret byzantin en argent repoussé (XI[e] siècle), orné de figures de saints avec légendes grecques (S. Jean le Précurseur, S. Nicolas, S. Grégoire de Nazianze, S. Basile) dont le couvercle enrichi d'émaux byzantins sur or, semblables à ceux de l'icône de Khakouli, conservée à Ghélat en Mingrélie (Russie), était scellé de l'anneau du pêcheur de Nicolas III (1277-1281), le plus ancien original connu [1], fixé à une grosse cordelette de chanvre.

Il faut faire une place à part à un coffret d'argent ovale, à couvercle bombé, bordé d'une torsade et orné de médaillons du Christ et de saints nimbés sans légendes, d'anges vêtus de longues robes, de la colombe et de la main

1. Ovale. Diamètre le plus grand : 0[m],025. Au centre, un petit personnage imberbe et nu, debout, tenant une ligne ; en exergue, la légende : ✠ SECRETVM NICOLAI PP. III. On n'en connaissait pas jusqu'à présent d'antérieurs au XV[e] siècle. Cf. Giry, *Manuel de Diplomatique*, pp. 692, 699, et Likhatschef, *Une lettre du pape Pie V au tsar Ivan le Terrible, en rapport avec la question des brefs pontificaux*, Saint-Pétersbourg, 1906, in-8° (en russe), p. 51.

symbolique. Ce coffret est du même type que la « capsella argentea africana » d'Henchir-Zirara (Numidie), offerte par le cardinal Lavigerie à Léon XIII, que de Rossi a publiée à différentes reprises, en la datant du ve siècle.

A mentionner aussi spécialement un petit bas-relief d'ivoire représentant la Guérison de l'aveugle, où le Christ est imberbe. Le style des costumes et l'allure générale de la scène rappellent beaucoup les bas-reliefs des sarcophages chrétiens.

Un certain nombre de tissus de soie ont aussi été retrouvés. Ils servaient à envelopper les reliques. Plusieurs sont ornés de figures de personnages ou d'animaux. Trois présentent des scènes : l'Annonciation et la Nativité dans des médaillons de feuillage, et une chasse au lion. Sur d'autres sont figurés des lions stylisés, dressés et affrontés, des coqs stylisés et nimbés dans des médaillons, d'une conservation parfaite. Ces tissus, qui ont des teintes variées, rouge, violacé, jaune clair, vert, bleu, etc., appartiennent tous à cette variété que M. Julius von Lessing appelle sassanide dans sa belle publication des étoffes anciennes de Berlin. M. Cox, de Lyon, et Mme Errera, de Bruxelles, en ont aussi publié du même genre. Enfin ils ressemblent beaucoup à quelques-uns de ceux que MM. l'abbé Chartraire et Maurice Prou ont découverts à Sens. Leur fabrication paraît remonter aux viie, viiie et ixe siècles.

Sur l'un d'eux on relève les inscriptions grecques :

† ΣΥ ΙΕΡΕΥΣ ΕΙΣ ΤΟΝ ΑΙΩΝΑ ΚΑΤΑ ΤΗΝ ΤΑΞΙΝ ΜΕΛΧΙΣΕΔΕΚ.
et ΚΥΡΙΟΣ ΕΚΔΕΞΙΩΝ...

Ce sont des extraits des versets 4 et 5 du Psaume 109.

Un grand nombre d'authentiques répètent les reliques énumérées par Jean Diacre. Leur écriture varie depuis la petite capitale mêlée d'onciale et la lombarde jusqu'à la cursive du xiiie siècle. Plusieurs sont grecques, deux *syriaques (sur* papyrus).

Nous nous bornerons ici à publier les textes suivants[1], que nous avons relevés sur des parchemins enveloppant les reliques[2]. Ils présentent quelque intérêt historique :

I. Du x[e] siècle. — *Parchemin irrégulier.* — Dimensions les plus grandes : Hauteur 0m047 ; largeur 0m,05.

Iste sunt ex reliquiis sanctorum martirum Primi et Feliciani et Gorgonii, que invenite sunt in cimeterio sancte Helene temporibus domni Benedicti pape octavi, mense junio, die secunda, indictione prima. Cetere vero reliquiae sunt in ecclesia sancti Stefani protomartiris in Celio monte.

II. Du xi[e] au xii[e] siècle. — *Parchemin.* Hauteur 0m,201 ; largeur 0m,205.

In nomine sancte et individue Trinitatis, notum sit omnibus quod hic est corpus sanctissimi Dyonisii, || qui a loco Ariopagita et patricio praenomine Ionicus, xpistiano autem agnomine est ap||pellatus Macharius, a sancto Paulo apostolo Atheniensium ordinatus archiepiscopus, apostolica auc||toritate beati Clementis, pape universalis, tocius Gallie constitutus apostolus. Pro fide Xpisti, || sub Domiciano cesare et praefecto Sisinnio, VII. id. octobr., gloriosum martyrium perpetravit, et caput proprium per duo milia fere deportavit usque ad locum in quo nunc Dei dispositione requiescit humatum sine cessatione, te Deum laudans et dicens : « Gloria tibi, Domine. »

Au-dessous, les noms de Ariopagita, Dionisius et Metropolitanus *en trois monogrammes.*

EMMERAMMUS Aquitanus, DIONISIUS ARIOPAGITA hic requiescunt. Sub Arnolfo imperatore et Odone rege.

Sub Ebulone, abbate monasterii sancti DIONISII, Gisalbertus furavit.

Furatus est V. NON JUL., huc venit II. non. dec., tempore Tutonis episcopi[3].

III. *Lettre missive originale de Gelin, chapelain de Lyon, au pape Gélase II, sur l'état du diocèse de Lyon, après la mort de l'archevêque Joceran (1106-1115).* — Ce parchemin fut utilisé au xiii[e] siècle pour envelopper une relique. — Il était scellé sur simple queue.

Excellentissimo sancte Dei universalis Ecclesie pape G. Gelinus Lugdunensis cappellanus, servorum suorum minimus, devotissimam per

1. Une description détaillée de tout le trésor, avec nombreuses figures, est sous presse, dans les *Monuments Piot* publiés par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

2. Plusieurs sont des fragments de manuscrits, notamment d'un Tite-Live en onciale (lib. XXXIV).

3. Tuton, évêque de Ratisbonne, 893-10 octobre 930 (?).

omnia sicut patri obedientiam. Quoniam in necess(e)itatibus meis amplissimam caritatis vestre dulcedinem sepissime sensisse me recolo, superne gratie dispositioni super apostolatu vestro quantas possum cordis et oris gratias refero. Quia igitur de largissima vestre celsitudinis pietate confido, Lugdunensis ecclesie statum, quam non ultimum inter ceteras romane Ecclesie filias gradum optinere cognoscitis, notificare vobis desidero. Noverit itaque vestra sancta paternitas donnum J[1]., Lugdunensem archiepiscopum, XII. Kl. april., a vinculis corruptibilibus carnis Domino jubente solutum, quinta vero feria ante Palmas facto celebri conventu suffraganeorum et honoratorum, necnon etiam presente donno Grati[a]nopolitano episcopo cum ceteris quibusdam venerabilibus personis, non ex aliqua qua[e] inter nos esset quocumque modo discordia, set sola pre oculis omnium ecclesie nostre consolatione proposita, divino nutu equanimi ac devotissimo omnium tam clericorum quam laicorum consensu, elegimus fidelissimum vestrum donnum videlicet Hubaldum[2], Heduensem archidiaconum, vobis quidem non incognitum, nobis autem a puero notum et jampridem ad hoc officium desideratum, divina favente clementia, in octavis paschalibus in archiepiscopum consecrandum, et quoniam Lugdunensem ecclesiam longo tempore ex debilitate sui capitis egrotasse, et a Viennensi archiepiscopo sub obtentu romane legationis plurimis modis depressam fuisse non ignoratis, copiosissimam vestre sanctitatis imploramus clementiam, quatinus peticionibus ipsius super his quae contra Lugdunensem spectant ecclesiam exauditionis aurem festinantius non inclinetis, quoadusque domnus noster quantocius post consecrationem suam, vel per se, si oportunitas aliquo modo concesserit, vel per legationem suam, beatitudinem vestram valeat visitare. De cetero nihilominus sanctissime vestre notifico paternitati, domnum nostrum electum ipsa ebdomada sue electionis per quendam Rainaldum, Troiane ecclesie canonicum, auctoritatis vestre litteras accepisse, intentioni quarum non minori studuit occurrere sollicitudinis vigilantia, quam si ejus singulariter humeris summa hoc a vobis injunctum esset obedientiae. Supplicamus igitur summopere pietatis vestre dulcedini, ut per portitores presentium aliquas vestre benivolentie litteras super his mereamur accipere. In nullo namque quantumcumque nostri laboris pondus subire refugimus, in quo sancte matris nostre romane Ecclesie utilitati vel honestati prospici sentiamus.

Au dos, d'une main du XIIIe siècle : Pignera [plurium].

Ph. Lauer.

1. Joceran, archevêque de Lyon (1106-1115).
2. Archevêque de Lyon de 1119 à 1128.

ALERAN, comte de Troyes

Dans un mémoire intitulé *Aleran Ier et Aleran II*[1], M. l'abbé Pétel veut bien signaler avec éloges un article, publié dans la *Romania* d'avril 1904, où il est question des comtes de Troyes du IXe siècle, et aussi présenter des objections. Voici les deux plus importantes : 1° M. l'abbé Pétel nie (p. 5-6, 34) qu'Aleran Ier ait continué à être comte de Troyes après 844, date à laquelle apparaît en Espagne un marquis de ce nom que j'ai (après M. R. Merlet) identifié avec lui ; 2° le gouvernement d'Aleran II à Troyes que j'ai signalé avec réserve devrait être absolument écarté.

Je demande la permission de répondre, le plus brièvement possible.

I. Je maintiens que de 844 à 851 Aleran Ier, bien qu'en Espagne, a continué à être comte de Troiesin. En effet, il est certain que son successeur, Eudes, était encore en fonctions dans l'ouest en août 851[2], qu'il lui avait succédé dès 853[3], enfin que, dans un diplôme du 25 avril 854[4], c'est

1. Pétel (Abbé A.), *Aleran Ier et Aleran II. Note historique sur les comtes de Troyes du IXe siècle.* — Troyes, 1905, in-8°, 41 pages. (Extrait des *Mémoires de la Société académique de l'Aube*, t. LXVIII, 1904.)

2. Voy. René Merlet, *Les comtes de Chartres,...* p. 34 (Extrait des *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, t. XII, 1897).

3. *Ibid.*, p. 38. En cette année Eudes apparaît comme *missus* dans la province de Sens. On sait que les fonctions de missus étaient confiées à des personnages investis de fonctions dans le ressort qu'ils étaient chargés d'inspecter.

4. Je dois à propos de cet acte dont l'original, très lisible, subsiste encore aujourd'hui aux archives de l'Aube, exposer mes doutes

cet Eudes qui intervient auprès du roi pour en obtenir la confirmation d'un acte du feu Aleran « son prédécesseur[1] ». Je ne vois donc pas qu'il y ait lieu d'introduire un personnage imaginaire entre Aleran et Eudes et la conséquence forcée c'est que le premier a continué à être comte — au moins nominal — du Troiesin jusqu'à 852, date précisé-

date véritable. Ce diplôme est daté d'Attigny, du 25 avril, 14e année du règne de Charles, indiction 3. M. Giry, dans les *Mélanges d'histoire du Moyen-Age dédiés à Gabriel Monod* (p. 124, note 3), fait la remarque suivante : « Il y a discordance dans les éléments chronologiques et proba« blement erreur du scribe dans le calcul de l'indiction. Le 25 avril de la « 14e année du règne correspond à 854, mais l'année 854 a pour indiction « 2 et non 3. » A moins d'admettre un intervalle entre l'*Actum* et le *Datum* je crois qu'il faut, par extraordinaire, donner ici la préférence à l'indiction et dater l'acte de 855 et non de 854, comme je l'ai fait, après M. Giry. L'étude de l'itinéraire du roi en 854 montre, en effet, que sa présence à Attigny le 25 avril est impossible. Prudence nous apprend que Charles célébra, à l'époque du carême, son départ pour l'Aquitaine et qu'il demeura en ce pays jusqu'à Pâques : « Karolus profectionem in Aquitaniam tempore quadragesimae celebrat; in qua usque paschalem festivitatem demoratur... » (*Annales Bertiniani*, éd. Waitz, p. 44). Le premier dimanche du carême en 854 tombe le 11 mars, Pâques le 22 avril. En admettant que Charles ait pris le chemin du retour dès le 23 avril, il est clair qu'il n'a pu franchir en deux jours la distance qui sépare l'Aquitaine d'Attigny qui était à la frontière Nord-Est du royaume. Il y a plus : Prudence s'est certainement mépris et le voyage du roi s'est prolongé bien au delà de Pâques ; un diplôme en faveur de l'église de Mâcon nous montre Charles au cœur de l'Aquitaine, à Clermont, le 21 mai. L'acte est daté de la 14e année du règne, indiction 1 (*Historiens de France*, VIII, 524, n° CXIII ; Ragut, *Cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon*, p. 44). Mais il est certain, ici, que l'an du règne qui correspond à 854 doit être préféré à l'indiction qui vaut pour 853, car en cette dernière année Charles n'a pas quitté la *Francia* et n'a fait aucun voyage en Auvergne — non plus qu'en 855 d'ailleurs. L'année 854 est donc seule possible. Par suite, Charles entrant en Aquitaine au mois de mars, quittant cette région après le 21 mai, n'a pu se trouver à Attigny le 25 avril. En 855, au contraire, nous le voyons le 26 février à Paris (*Hist. de Fr.*, VIII, 538), pendant le mois d'août à Bonneuil-en-Parisis (*Ibid.*, VIII, 542) et dans l'intervalle, le 28 juin, à Attigny (*Ibid.*, VIII, 541). Il semble probable qu'il y a passé une partie du printemps et de l'été.

1. « Tempore predecessoris sui Aledramni, quondam fidelis comitis nostri, ex comitatu Tricasino, etc. » (*Hist. de Fr.*, VIII, 591) ; cf. le facsimile du *Musée des archives départementales*, pl. VI, n° 7.

ment de la mort, en Espagne, du marquis Aleran. Ou bien il faut nier absolument l'identité d'Aleran de Troiesin et du marquis Aleran — ce que M. l'abbé Pétel se garde de faire (p. 7). L'identification est, en effet, des plus séduisantes et le fait qu'Aleran et Eudes ont été amis et compagnons d'armes en Gothie, expliquerait peut-être la succession du comté de Troyes[1].

Vu le titre traditionnel de *comte de Troiesin* accolé à Aleran, j'avais conclu que le récit épique du IXe siècle où son nom a dû figurer était antérieur à l'année 844, date à laquelle le comte fut créé marquis de Gothie. M. l'abbé Pétel le conteste (p. 34) : « Il (le récit épique) peut fort bien « être postérieur et si on demande pourquoi, dans cette « hypothèse, l'auteur a donné à son héros le titre modeste « de comte de Troiesin plutôt que celui plus ronflant de « marquis d'Espagne ou de duc de Gothie et de Septimanie, « M. F. Lot fournira lui-même la réponse : « c'est parce « que le titre de comte de Troiesin offrait une rime « commode dans les laisses en *in*. » C'est peut-être aussi « parce que l'auteur étant lui-même du Troiesin a voulu, « en bon Champenois, faire retomber sur son pays, plutôt « que sur l'Espagne, quelques rayons de la gloire d'Aleran. » Impossible de discuter cette dernière raison ou plutôt cette dernière hypothèse qui ne repose sur rien. Quant à m'opposer à moi-même les deux lignes que je viens de reproduire c'est prouver que l'on n'a pas compris. J'ai expliqué que l'auteur d'*Aye d'Avignon*, à la fin du XIIe siècle, nous a transmis le nom traditionnel d'Aleran de Troiesin parce qu'il offrait une rime commode, mais le poëte (hypothétique) du IXe siècle (qui d'ailleurs ne rimait pas) n'aurait eu aucune raison de se refuser à qualifier Aleran de « marquis » s'il l'avait connu comme remplissant cette

1. R. Merlet, *loc. cit.*, p. 32. Voy. aussi Calmette, *Les marquis de Gothie sous Charles le Chauve*. (*Annales du Midi*, t. XIV, 1902).

fonction en Espagne. Mon observation subsiste donc [1].

II. L'existence d'Aleran II comme comte de Troyes est inadmissible si le comte Eudes a recouvré le Troiesin à la mort de Raoul, oncle du roi, en janvier 866. M. l'abbé Pétel, après M. R. Merlet, et avec beaucoup plus d'assurance encore, affirme qu'Eudes a recouvré le Troiesin ; mais ses arguments (p. 19) n'ont aucune portée parce qu'il n'a que des idées confuses sur les fonctions des *missi dominici* [2], et même, à dire vrai, sur les institutions du IX[e] siècle [3]. On demeure étonné de voir que l'auteur s'imagine [4] que, les comtes avaient droit à certains comtés sous Charles le Chauve, que ces comtés étaient la propriété d'un grand personnage et de sa famille [5]. J'ai montré que,

1. J'accorde cependant à M. l'abbé P. (p. 5, 6) que le motif que j'imaginais pour expliquer le séjour du comte Eudes en Anjou jusqu'en 852, la nécessité de combattre les Bretons, ne vaut rien. Mais j'ajoute contre M. R. Merlet (*loc. cit.*, p. 32, note 1 et 38) et M. l'abbé P. (p. 19) que rien absolument ne prouve que ce personnage ait continué à posséder le Dunois après 850. Nous le voyons comte d'Anjou en 851 et 852, comte de Troiesin de 853 à 858, plus tard comte et missus dans la Haute-Bourgogne, de 861 à 871. Ces déplacements sont tout naturels. Sous Charles le Chauve les comtes sont encore des fonctionnaires.

2. Cf. plus haut, p. 199, n. 3. A la page 18 l'auteur semble m'attribuer l'opinion que les fonctions de missus et de comte étaient incompatibles. Est-il besoin d'ajouter que je n'ai jamais rien dit de pareil ?

3. P. 29, il est question de « châtelains de Chappes » devenant abbés de Saint-Loup à la place des comtes de Troyes « à cette époque ou à peu près ». — P. 24, l'auteur nie que le duc Boson ait été comte de Troyes : « il en fut simplement l'administrateur au nom d'Eudes II, sinon comme tuteur, du moins comme agent, comme représentant ou *vicecomes* ! »

4. Le coupable est un peu M. R. Merlet qui, dans ses travaux, a fait remonter trop haut l'enracinement des grandes familles dans un coin du *Regnum Francorum*.

5. P. 20 : « le comté de Troyes enlevé à Eudes en 859 et donné à l'oncle du roi, Raoul, devint vacant en 866 par la mort subite de ce dernier. N'est-il pas naturel, n'est-il pas logique (*sic*) de conclure qu'il fit retour à Eudes de plein droit et par la force même des conventions ? » — P. 29 : « Robert étant mort sans enfants, le comté de Troyes aurait dû, semble-t-il, faire retour à son frère Eudes II qui le lui avait donné, et cependant *Robert eut pour* successeur son neveu Alleaume... M. R. Merlet explique

de 866 à 871, Eudes ayant été *missus* dans la Haute-Bourgogne, et apparaissant dans les comtés d'Oscheret et d'Atuyer (vers Dijon) et de Mâconnais, a certainement possédé un des pagus de cette région. Et, c'est ce que met hors de doute un passage de la *Translatio sancti Mauri* qui nous montre un comte Eudes accueillant sur ses domaines en deçà de la Saône les moines de Glanfeuil fuyant les Normands[1]. A cette date, c'est-à-dire au milieu de 864 [2], Eudes était donc dans la Haute-Bourgogne et on ne cesse de le voir dans cette région jusqu'à sa mort en 871. Comme, d'autre part, il n'y a pas trace d'un séjour de ce personnage à Troyes après sa révolte de 858, nous n'avons pas le moindre droit de dire qu'il ait jamais recouvré ce dernier comté. Par suite, le gouvernement d'Aleran II, en Troiesin, suggéré par un diplôme de Charles le Chauve de 859-875, ne rencontre aucune objection solide et peut se placer approximativement après janvier 866. Il n'eut d'ailleurs qu'une courte durée, ce qui ne surprendra point les érudits persuadés par l'étude de cette époque que les comtes n'étaient rien moins qu'inamovibles [3]. Le mémoire de M. l'abbé Pétel appellerait encore d'autres observations [4], mais après ce que nous

cette irrégularité (*sic*) en disant que le comte Eudes II était alors occupé à repousser les Normands du Chartrain, etc. » — P. 3, l'abbé P. nous dit qu'Aleran Ier (mort en 852) « a certainement possédé le comté de Troyes a titre bénéficiaire (*sic*), c'est-à-dire sans avoir sur ce comté un droit transmissible à ses héritiers. » A cette date on le croira aisément.

1. Voy. *Monumenta Germaniæ, Scriptores*, t. XV, p. 471.

2. J'établirai cette date dans un prochain mémoire. M. R. Merlet dit (p. 49) « dans le courant de l'année 863. » Cette divergence n'est, au surplus, pour la question des comtes de Troyes, d'aucun intérêt.

3. Aussi n'ai-je tenu aucun compte, à la grande surprise de M. l'abbé P., de phrases de ce genre : « ce qui donne lieu de croire qu'en 866 Eudes rentra en possession du comté de Troyes c'est que, après sa mort, ses deux fils lui succédèrent l'un après l'autre dans cette charge. » (R. Merlet, p. 55, note 2). Cette assertion n'est qu'à moitié exacte : car ses fils ne lui succédèrent pas directement. Le fut-elle entièrement que — à cette date — elle ne serait en aucune façon probante.

4. Ainsi, à la page 13-14, l'auteur ne s'aperçoit pas que la formule « ut

venons de dire on comprendra qu'il ne nous semble pas, malgré son réel mérite, de nature à modifier sérieusement ce que l'on sait de l'histoire des comtes de Troyes du IXe siècle.

Ferdinand Lot.

nulli comitum Trecassinorum liceat », d'une fausseté criante, appartient à la portion remaniée du diplôme de 859-875 et ne saurait être invoquée par lui. — La longue discussion des p. 20-23 est inutile : il est clair que l'abbé de Saint-Loup de Troyes, Adelermus (et non Adelerinus) de 890-891, est identique au comte de Troyes Adelelmus-Alleaume, lequel gouverna de 886 à 893, et n'a rien à faire avec Aleran II, etc. Je laisse de côté les appréciations (p. 16) sur la révolte de Robert le Fort en 858 qui sont inspirées de M. R. Merlet et qui, à mon sens, sont tout à fait erronées.

SUR TROIS LIGNES INÉDITES

DE SULPICE SÉVÈRE

Les manuscrits de la *Vie de saint Martin*, des *Lettres* et des *Dialogues* de Sulpice Sévère sont si nombreux, qu'on n'en a jamais entrepris une étude générale. Sur plus de cent cinquante manuscrits que contiennent les bibliothèques d'Europe, l'éditeur du *Sulpice* de Vienne, M. Halm, n'en a connu directement que quatre, et trois ou quatre autres par les éditions antérieures[1]. Il a pu cependant reconnaître que les manuscrits se groupaient naturellement en deux familles : dans l'une, l'*italienne*, qui n'est représentée que par deux manuscrits, les *Dialogues* ont conservé leur division primitive en deux livres ; dans la seconde, qui comprend l'immense majorité des manuscrits et que Halm appelle famille française et allemande (disons famille *franque*), les *Dialogues* forment trois livres, le premier livre du texte original ayant été coupé en deux.

Il y a au moins un manuscrit qui ne se classe ni dans la famille italienne, ni dans la famille franque : c'est le *Livre d'Armagh*, copié en 807, aujourd'hui la propriété du

1. Sulpicii Severi *Libri qui supersunt*, rec. C. Halm. *Corp. Scr. Eccl. Lat.*, vol. I. Vienne, 1866. Voir p. IX et p. 108. Le ms. de Brescia du XIVe siècle, utilisé par Jérôme de Prato, qui doit former avec le *Veronensis* la famille *italienne*, est, sauf ignorance de ma part, encore à retrouver. Il n'y a pas de catalogue des dépôts de Brescia.

Trinity College de Dublin [1]. Ce volume célèbre (célèbre pour les parties dont je n'ai pas à parler) contient, après quelques textes relatifs à saint Patrick et un Nouveau Testament archaïque, les écrits de Sulpice sur saint Martin : la *Vita Martini*, les *Dialogues* en deux livres, avec les titres originaux de *Postumianus* et *Gallus* qui ne se retrouvent pas ailleurs, enfin les *Lettres* I et II (III manque). M. le Rev. Dr Gwynn, professeur à l'Université de Dublin, achève de préparer une édition diplomatique du *Livre d'Armagh*. Il a bien voulu m'envoyer les bonnes feuilles de toute la dernière partie (fol. 152 à 222) du beau volume qu'il va publier. C'est sur cette reproduction, presque équivalente à un fac-simile, que j'ai pu étudier le texte du manuscrit. Je prie M. le Dr Gwynn et M. Th. K. Abbott, bibliothécaire en chef de *Trinity College*, qui a bien voulu me servir d'intermédiaire auprès de lui, d'agréer mes respectueux remercîments.

La tradition irlandaise du texte de Sulpice s'est séparée de la tradition continentale avant 460, et sans doute, puisque les relations sont devenues très rares entre la Gaule et l'Irlande dès le premier quart du v[e] siècle, peu de temps après la publication des petits écrits martiniens. Ces écrits ont en effet subi au v[e] siècle, à Tours et au temps de l'évêque Perpetuus (461-490), des remaniements dont tous les manuscrits italiens et francs portent la trace, et dont le manuscrit de Dublin est seul exempt [2]. La collation des

1. T. K. Abbott, B. D.; D. Litt. *Catalogue of the manuscripts of Trinity College*. Dublin-London, 1900, p. 6, ms. n° 52.

2. Pour des raisons qu'il serait trop long d'exposer, deux passages ont été supprimés : la prophétie de saint Martin sur l'Antéchrist (*Dial.* II, 14), et les invectives de Bricius (*Dial.* III, 15-16). Les mss. italiens, ou du moins le *Veronensis* du vii[e]-viii[e] siècle, copie d'un ms. de l'an 519 (je ne sais rien du *Brixianus*), ne présentent que la lacune de Bricius. Les mss. francs présentent les deux lacunes : j'entends par là, ou bien que les deux morceaux manquent, ou bien qu'ils ne figurent que hors de leur place, *ou bien qu'ils* ne figurent à leur place que pour y avoir été rétablis,

Lettres et des *Livres* II et III des Dialogues, au reste, m'a permis un classement des manuscrits qui est très net : d'un côté la tradition irlandaise, de l'autre la tradition continentale qui se divise en deux rameaux, l'italien et le franc.

Il est vrai que la même conclusion ne ressort pas de la collation de la *Vita Martini* et du *Dialogue* I. Si l'on constate encore, dans ces parties, des fautes communes au texte italien et au texte franc que le texte irlandais ne présente pas, on relève aussi des fautes communes à l'irlandais et au franc, dont l'italien est exempt : en sorte que le classement paraîtrait d'abord impossible. Il est arrivé, je crois, qu'un manuscrit irlandais a été transporté à Tours, et a servi à corriger la *Vita Martini* et le premier des « trois livres » des Dialogues : mais le correcteur n'aura pas poussé son travail jusqu'au bout. Le manuscrit ainsi corrigé aura donné naissance à la nombreuse famille franque, dont tous les exemplaires les plus anciens sont des volumes tourangeaux.

Je ne citerai que deux des bonnes leçons du manuscrit de Dublin : l'une et l'autre comblent de petites lacunes du texte continental et des éditions.

Dans la lettre I, § 3, il faut lire (les mots en italiques ne figurent que dans le texte irlandais) :

Vere plane iste quicumque est si illis temporibus natus esset, utique in dominum hanc vocem emittere potuisset ! *Profecto nequaquam ei voluntas ad perfidiam defuisset,* qui simili sanctum domini blasfemat exemplo.

A la dernière page du *Gallus* (*Dial.* III, 18, 1), le Livre

comme le prouve la numérotation des chapitres et la *Capitulatio* initiale des *Dial.* II et III. L'indice le plus apparent (ce n'est pas le seul) qui permette d'attribuer à Perpetuus le retranchement des deux passages, c'est que les deux lacunes se constatent déjà dans la traduction métrique des écrits de Sulpice que Paulin de Périgueux fit, vers 465, à la prière de Perpetuus et sur un manuscrit reçu de lui.

d'Armagh nous fournit deux lignes inédites qui ont plus d'intérêt. Je cite tout le passage :

Ceterum cum Hierosolymam inde petiturus ventorum cursui *(a)* vela commiseris, negotium tibi nostri doloris injungo ut si umquam inlustris illius Ptolemaidis litus accesseris, sollicitus inquiras ubi sit consepultus noster ille Pomponius *(b)*, nec fastidias visitare ossa peregrina. Multas illic lacrimas tam ex affectu tuo quam ex nostris effunde visceribus, ac licet inani munere, solum ipsum flore purpureo et suave redolentibus sparge graminibus. *Simul ignosce decepto et miserere fugitivo (c). Placitum illi esse dominum, et indulgens tantis obnoxio erroribus precare judicium.* Dices tamen illi, sed non aspere non acerbe, sed *(d)* compatientis alloquio, non exprobrantis elogio, quod si vel te quondam vel me semper audire voluisset, et Martinum magis quam illum, quem nominare nolo, fuisset imitatus, numquam a me tam crudeliter disparatus ignoti pulveris syrte *(e)* tegeretur, naufragi sorte prædonis passus in medio mari mortem et vix in extremo nanctus litore sepulturam.

Quand aura paru le volume du D[r] Gwynn, on s'assurera que le Livre d'Armagh, s'il est beaucoup plus incorrect que le manuscrit de Vérone (VII[e]-VIII[e] siècle) et que les bons *Martinellus* du IX[e] siècle, est pourtant l'un des plus importants manuscrits de Sulpice Sévère, et permettrait à lui seul d'amender en quantité d'endroits le texte de la *Vie de saint Martin*, des *Lettres*, du *Postumianus* et du *Gallus*.

La page que je viens de citer réclame un éclaircissement qui n'a jamais été donné. A qui rapporter les mots : *illum quem nominare nolo* et pourquoi l'allusion est-elle faite à cette place importante, la dernière page du livre ? La question, à vrai dire, n'était pas très obscure ; mais en précisant un peu les données, les quelques mots que nous a fournis le manuscrit d'Armagh permettent de la résoudre plus sûrement.

(*a*) *Sic* I (*Ardmachanus*); *voir les* lectiones variæ *de Halm.* — (*b*) Pampunius I. — (*c*) *Sic* I ; fugitivi ? *Je lirais :* Placitum illi esse dominum precare, et indulgens tantis obnoxio erroribus praestare judicium. — (*d*) Si I ; *om. rell.* — (*e*) Regione I ; *le texte franc donne aussi* regione ; *il y aura eu, à la dernière page du livre et pour un passage difficile, un emprunt du texte franc au texte irlandais.*

II

Un certain Pomponius, ami de Sulpice, se laissa décevoir, malgré ses avis, par les mauvais conseils et la doctrine funeste d'un inconnu. Les erreurs où il tomba devaient être graves, car Sulpice estime qu'il avait grand besoin de l'indulgence du Seigneur. Nous savons encore que Pomponius s'enfuit loin de Sulpice, qu'il voyagea en Orient, qu'enfin il mourut en mer et fut enseveli sur la côte de Cyrénaïque.

Ce passage du *Gallus* est évidemment à rapprocher d'un texte du *Postumianus* (*Dial.* I, 12, 5) : c'est Postumien qui parle :

> Unde quendam, si agnoscis, censeo jure laudandum, eo quod cum eum libertus deseruerit ingratus, miseratus est potius quam insectatus est abeuntem. Sed neque illi irascitur, a quo videtur abductus.
>
> Ego autem : Nisi istud vincendæ iracundiæ Postumianus prodidisset exemplum, graviter irascerer discessione fugitivi : sed quia irasci non licet, tota istorum commemoratio, quæ nos conpungit, abolenda est.

L'allusion est ici moins explicite que tout à l'heure. Le séducteur n'est pas plus clairement désigné : et le fugitif n'est même pas nommé. Personne ne doutera cependant que les deux personnages visés ne soient Pomponius et son mauvais guide : même situation de part et d'autre, et chez Sulpice même tristesse, même parti pris de silence. Nous apprenons que Pomponius était un affranchi de Sulpice. Nous voyons aussi que Sulpice attachait beaucoup d'importance à l'incident de sa fuite, puisqu'il en a parlé deux fois, et la seconde fois aux dernières lignes de son livre. Sulpice aimait les sous-entendus, les double-sens, les façons couvertes de s'exprimer. La fuite de Pomponius pourrait bien avoir quelque rapport avec le sujet du

livre, ou plutôt avec l'un de ses sujets : moines d'Orient, moines d'Occident, saint Martin.

Il faut remarquer encore que les *Dialogues* étaient destinés par leur auteur à une large publicité. Aussi la double allusion devait-elle être intelligible pour beaucoup de lecteurs. L'affranchi Pomponius était un homme obscur ; il faut que le maître qu'il a suivi en Orient ait fait parler de lui.

Ces quelques données nous désignent assez clairement l'homme dont Sulpice n'a pas voulu dire le nom, tant il lui eût été douloureux de le prononcer : c'est Vigilance de Calagurris. Ce personnage, qui eut un moment de célébrité, nous est assez bien connu, grâce à la haine que lui porta saint Jérôme. Il était né à Cazères en Comminges, où son père tenait une auberge. Il était prêtre en 396 ; on le trouve, cette année-là, à Bethléhem, où il avait remis à saint Jérôme de la part de Paulin une lettre et un exemplaire du *Panégyrique* (perdu) de *Théodose*. Jérôme dit lui avoir fait le meilleur accueil [1].

Le prêtre aquitain Vigilance de 396, ami de Paulin de Nole, est-il le même personnage que le moine aquitain Vigilantius, qui avait en 395, en compagnie d'un jeune esclave de Sulpice (Pomponius ??) apporté à Nole une lettre de Sulpice, et que Paulin avait comblé de marques d'estime et d'amitié [2] ? L'identification, qui est généralement admise [3],

1. S. Jérôme, ep. 58. Rauschen (*Jahrbücher der christlichen Kirche unter Theodosius*, 1897, p. 462) met cette lettre au début de 396 ; Grützmacher (*Hieronymus*, 1901, p. 79) en 396. La date d'année est certaine.

2. Paulin, ep. V, §§ 11, 14 (écrite en 395).

3. Tillemont, *Annales*, t. XIV, p. 74 ; *Dict. of christian biography*, s. v. *Vigilantius* ; A Réville, *Vigilance de Calagurris*, Ecole des Hautes Etudes, Sciences religieuses, Rapport-Programme de 1902. Rauschen (*Jahrbücher*, p. 462) distingue deux Vigilantius. La raison qu'il allègue est que le Vigilantius de la lettre V[e] de Paulin était un catéchumène. Mais la lettre prouve au contraire à l'évidence que le Vigilantius en question était *membre* de l'Eglise (*sociale membrum*), à la différence de son compagnon, *auquel se rapportent* les mots : *ille catechumenus*.

parait très probable; si elle est fondée, Vigilance était un peu l'homme de Sulpice, auquel Paulin écrit, en parlant du moine et de son compagnon : *conservi nostri, pueri tui* ; il faudra faire de Vigilance l'affranchi de Sulpice, au moins le fils de son affranchi. Si, au contraire, l'on faisait du moine de 395 et du prêtre de 396 deux personnages distincts, il demeurerait nécessaire d'admettre que le prêtre, étant un Aquitain ami de Paulin de Nole, était connu de Sulpice [1].

Après avoir fait quelque séjour à Bethléhem, Vigilance, choqué de voir l'ancien origéniste Jérôme dénoncer avec véhémence les origénistes, se remit en route sans prendre congé. Il voyagea alors dans l'Egypte intérieure, qui était, aux yeux des *saints* occidentaux comme Paulin et Sulpice, le pays de la sainteté. Il observa la vie des solitaires et des cénobites de la Thébaïde. Ce pèlerinage, qui a été fait par un assez grand nombre de contemporains, ne laissa à la plupart que des sentiments de pieuse admiration : Vigilance porta sur les moines d'Orient un jugement sévère, et il en vint, lui que Jérôme et Paulin avaient regardé jusqu'alors comme un confrère en sainteté, à penser que l'institution monastique et le célibat obligatoire des clercs étaient dans l'Eglise des nouveautés dangereuses. De retour en Occident, il mûrit ses réflexions pendant quelques années; puis il les publia, en 402 ou 403 [2], dans un ouvrage qui s'est

1. Sulpice et Paulin ne sont pas seulement des amis étroitement liés ; quiconque a lu leur correspondance sait qu'ils appartenaient tous deux à un parti ecclésiastique peu nombreux. Paulin, qui avait dû quitter l'Aquitaine pour se soustraire à l'inimitié du clergé, qui engageait Sulpice à la quitter comme lui et pour la même raison, n'y avait gardé que peu d'amis ecclésiastiques, que Sulpice devait tous connaître.

2. Date fournie par la lettre 109e de Jérôme, *ad Riparium*, qui est de 404 (Grützmacher, p. 71). Jérôme, quand il l'écrivit, n'avait pu encore se procurer le livre de Vigilance. Antérieurement, et pendant son voyage de retour à travers l'Italie du Nord, Vigilance avait publié une lettre où Jérôme était fort maltraité. Voir Jérôme, ep. 61, datée par Grützmacher (p. 68) de 399-403. Le *Contra Vigilantium* fut écrit en 406 sur la demande

perdu. C'était un manifeste contre les tendances, étroitement unies, qui étaient alors en voie de transformer le catholicisme : l'esprit ascétique et la dévotion aux saints[1].

Vigilance combattait la religion même de Sulpice Sévère. Sulpice dut éprouver, quand il vit son ancien ami se joindre au grand nombre de ses adversaires, une douleur véritable : ce sentiment apparaît bien dans les deux passages que j'ai cités, et l'on comprend que Sulpice ne puisse même prononcer le nom de l'homme qui l'a si fort déçu. Le *tantis erroribus obnoxius* s'applique parfaitement à la doctrine de Vigilance, qui devait, après le triomphe du monachisme rigoureux et du culte des saints, être classé parmi les hérétiques[2]; et du milieu aquitain où vivait Sulpice Sévère, il n'est sorti peu avant 404, à notre connaissance, aucune autre hérésie que celle de Vigilance. Pomponius est mort sur la côte de Cyrénaïque : c'est que le faux docteur qu'il suivit l'avait emmené en Egypte. Enfin il y a bien quelque rapport entre les erreurs de Vigilance et le dessein des *Dialogues*. Si Sulpice, en 401, a envoyé Postumien en Egypte, c'est sans doute que peu auparavant Vigilance en était revenu, et lui avait communiqué ses impressions ; Sulpice aura voulu instituer une contre-enquête sur le compte des moines d'Orient. Et si, écrivant ses *Dialogues* trois ans plus tard (404), il y fait prononcer par Postumien l'éloge des solitaires et des cénobites égyptiens, c'est qu'il éprouve le besoin de les défendre devant l'opinion catholique, émue par la publication récente (402 ou 403) du livre de Vigilance. Il est aussi très naturel

des deux prêtres Riparius et Desiderius. Impossible de savoir si ce Desiderius est l'ami de Sulpice, à qui est dédiée la *Vita Martini*. Cf. *Dict. of christ. biography*, s. v. *Desiderius* 1, 2.

1. On trouvera un résumé de la doctrine de Vigilance (d'après saint Jérôme) dans la brochure déjà citée de M. A. Réville.

2. Gennadius, *De viris inlustribus*, XXXVI : *et alia locutus est frivola, quae in catalogo haereticorum necessario exponentur*. (Ed. Cushing *Richardson, p. 74.)*

de penser que lorsqu'il fait l'apologie du caractère de Jérôme et de sa doctrine (*Dial.* I, 7 à I, 9), Sulpice répond encore à Vigilance, qui avait raillé les variations du publiciste de Rome et de Bethléhem. Ainsi les *Dialogues*, qui ont surtout été composés pour ajouter des compléments à la *Vie de saint Martin*, semblent être, par un côté, un autre *Contra Vigilantium*. Il y a d'ailleurs un frappant contraste entre le livre de Jérôme et celui de Sulpice Sévère. Tandis que Jérôme abonde en injures, Sulpice Sévère n'a voulu adresser à son ancien ami qu'un reproche anonyme, où perce bien plutôt le regret que le ressentiment.

E. Ch. BABUT.

COMPTES RENDUS

Heinrich ZIMMER. — **Pelagius in Irland.** Texte und Untersuchungen zur patristischen Litteratur. — Berlin, Weidmannsche Buchhandlung, 1901 ; in-8, VIII-450 p.

L'auteur de cet excellent travail nous apprend dans sa préface qu'il en a différé la publication pendant vingt ans. Il voudra bien ne pas nous savoir mauvais gré du retard de ce compte-rendu.

Pendant le Ve et le VIe siècle, au temps où la Gaule était occupée par des Goths, des Burgondes et des Francs et toute la Bretagne orientale par des Saxons et des Angles, il y eut au fond de l'Occident un petit monde celtique isolé, coupé de la Méditerranée par une double ou triple zone d'états barbares, et qui vécut plus de cent cinquante ans d'une vie archaïque et ignorée. L'Irlande et la partie demeurée celtique de la Bretagne ne commencèrent à redevenir des pays européens qu'à l'extrême fin du VIe siècle, au temps où S. Colomban s'en vint en Germanie et où S. Augustin s'en alla dans le Kent. Si l'Irlande n'avait jamais été conquise par l'armée romaine, elle n'était pas restée étrangère à la civilisation de l'Empire catholique. Elle avait, à la fin du IVe siècle, des églises[1] ; elle avait aussi des foyers de culture littéraire. Et les Irlandais chrétiens et lettrés, qui étaient surtout des moines, ont rendu au monde un service dont M. Zimmer a été, je crois, le premier à signaler l'importance probable. Dans l'asile éloigné de l'île celtique, l'étude des lettres et particulièrement la connaissance du grec se conservèrent, au Ve et au VIe siècle, beaucoup mieux qu'en Italie ou en Gaule ; les bibliothèques monastiques de

1. M. Zimmer, qui est surtout connu par ses travaux sur la littérature celtique et connaît à fond les choses d'Irlande, a fait ailleurs justice de la légende de saint Patrick, fondateur de l'Eglise d'Irlande (entre 430 et 460). V. Herzog-*Hauck, Real-Encyklopédie,* 3e éd., t. X, p. 207-221.

l'Irlande ont sauvé, pendant cette longue période de destruction, toute une portion du patrimoine littéraire du monde latin.

L'Irlande n'était épargnée que pour un temps ; elle devait avoir ses grandes invasions au cours du IXe et du Xe siècle. Tous ses monastères, Hi, Bangor, Armagh, Clonmacnois et autres, furent à plusieurs reprises incendiés. Des moines fugitifs emportèrent avec eux le plus qu'ils purent des manuscrits conventuels, et les déposèrent dans les bibliothèques des monastères francs. C'est ainsi qu'un catalogue de Saint-Gall, dressé au IXe siècle, mentionne trente *libri scottice scripti*. Mais ces livres scotiques n'étaient guère en sûreté en Europe. Les moines continentaux, qui lisaient mal l'écriture irlandaise, les jugèrent inutilisables et en mirent un grand nombre en pièces ; le beau parchemin d'Irlande servit à copier ou à relier d'autres volumes. Des trente volumes scotiques de Saint-Gall, un seul subsiste aujourd'hui, tandis que le monastère a conservé 127 des 259 manuscrits continentaux qui figurent sur le même catalogue du IXe siècle. Il est ainsi devenu impossible d'évaluer, dans l'ensemble des textes antiques conservés, l'importance de l'apport irlandais ; car beaucoup de textes qui ont passé par l'Irlande ne nous sont parvenus que par des copies continentales de livres scotiques.

C'est d'Irlande qu'est revenu en Europe, au IXe siècle, le livre auquel est consacré l'ouvrage de M. Zimmer : l'*Expositio super omnes epistolas Pauli* du prêtre Pélage. Ce commentaire, composé peu après l'an 400 et presque aussitôt condamné par l'Eglise d'Afrique et par le pape, ne se conserva dans son état primitif et avec sa véritable attribution que dans la patrie de l'hérésiarque, l'Irlande, où un parti pélagien se forma dès le début du Ve siècle, et se maintint à tout le moins jusqu'aux environs de l'an 700. En Europe, le Commentaire de Pélage ne subsista que sous deux formes pseudépigraphes et très altérées : un abrégé fait par un inconnu peu après la publication de l'ouvrage, et qui jusqu'à Erasme était attribué à S. Jérôme ; et un remaniement anti-pélagien, exécuté entre 450 et 500, et faussement attribué à Primasius d'Hadrumète (Pseudo-Jérôme, Migne, t. XXX ; Pseudo-Primasius, Migne, t. LXVIII)[1].

1. P. 200-213, discussion bien conduite sur les trois commentaires de saint Paul que possédait Cassiodore. Outre le Pseudo-Primasius et le Pseudo-Jérôme, il avait

M. Zimmer a retrouvé dans le *Livre d'Armagh* de Dublin, dans un manuscrit de Vienne et dans un manuscrit de Wurtzbourg, des fragments du Commentaire sous sa forme originale. Toute la première partie de son livre (p. 1-216) consiste principalement dans la publication et l'étude de ces fragments.

Au moment de livrer son travail à l'imprimeur, M. Zimmer découvrit que le *Commentaire* original de Pélage existait encore dans un manuscrit anépigraphe de Saint-Gall (ms. n° 73). Surprise heureuse, mais quelque peu décevante, car si elle confirmait toutes les conclusions de l'auteur, elle rendait quelques parties de ses recherches moins utiles. Il est probable que si M. Zimmer avait connu dès l'abord le *Sangallensis,* il eût fait d'une publication intégrale du texte de Pélage offert par ce manuscrit le principal de son ouvrage et ne se fût servi qu'à titre de complément des trois manuscrits de Dublin, de Wurtzbourg et de Vienne et du texte du Pseudo-Jérôme. N'ayant fait sa découverte que tardivement, il y aurait eu de sa part quelque héroïsme à refondre un livre qu'il pensait avoir achevé. Il a pris le parti de publier tel quel son livre déjà écrit ; dans une seconde partie (p. 217-450) qui forme à vrai dire un ouvrage distinct, il a donné du *Sangallensis* une notice excellente et une collation, établie sur le texte du Pseudo-Jérôme[1].

Le manuscrit de Saint-Gall, copié vers 850-870, est certainement la copie d'un livre irlandais, sans doute de l'un de ces livres que l'évêque d'Armagh Marcus et son neveu l'abbé d'Armagh Moengal apportèrent à Saint-Gall en 850-853. Le texte du *Sangallensis* ne présente pas de lacunes graves ; mais il n'est malheureusement pas exempt d'additions. M. Zimmer y a relevé des passages identiques à des morceaux de S. Jérôme ; et il prouve qu'il faut écarter, dans chacun de ces cas particuliers, l'hypothèse d'un emprunt fait par

très probablement le Pseudo-Ambroise ou Ambrosiaster. Sur ce mystérieux Ambrosiaster, Romain contemporain de Damase, en qui Dom Germain Morin voulait reconnaître le Juif converti Isaac, je signale une digression de M. Zimmer, p. 117 et suiv., où la question est résolue par des sources irlandaises : l'Ambrosiaster est bien, comme le veut saint Augustin, un nommé Hilarius, inconnu par ailleurs.

1. M. Zimmer publie intégralement et pour la première fois, dans cette seconde partie, le commentaire sur l'épître aux Hébreux qu'offre le ms. de Saint-Gall : ce commentaire n'est évidemment pas de Pélage. Dans la première partie, l'auteur avait établi que Pélage n'a pas écrit de commentaire sur les *Hébreux.*

Pélage lui-même à son grand contemporain, et admettre qu'un lecteur a interpolé dans son Commentaire de Pélage des extraits des commentaires partiels de S. Jérôme. Ailleurs, le *Sangallensis* cite expressément le même S. Jérôme, le *beatus Augustinus*, et même S. Grégoire : autant d'interpolations évidentes, qui font craindre des interpolations cachées. Il y a donc lieu, pour tous les passages du *Sangallensis* qui ne se trouvent pas dans le Pseudo-Jérôme, de se poser la question d'origine.

Aussi M. Zimmer estime-t-il qu'il ne pouvait tenter de reconstituer le Commentaire de Pélage. Il allègue en outre, pour se justifier du reproche de n'en avoir pas donné une édition, qu'il existait au IXe siècle, comme l'attestent d'anciens catalogues, un deuxième manuscrit du Commentaire à Saint-Riquier et un troisième à Lorsch, et qu'il n'est pas certain que ces deux volumes aient péri. Mais la vérification de cette hypothèse n'était pas impossible. J'avoue n'avoir été qu'à demi convaincu par cette apologie. Les ressources dont disposait M. Zimmer permettaient du moins une édition provisoire, où l'on eût pu prendre une connaissance approximative du livre de Pélage. Si un érudit entreprend d'éditer le Commentaire, le *Pélage en Irlande* de M. Zimmer lui rendra de grands services ; mais le livre est, en attendant, pour les lecteurs, d'un emploi très incommode. Outre qu'il suppose le recours constant au XXXe volume de la *Patrologie latine* (Pseudo-Jérôme), on y doit chercher à une place les données du manuscrit d'Armagh, à une seconde les données du manuscrit de Wurtzbourg, à une troisième les fragments cités dans le manuscrit de Vienne, à une quatrième la collation du *Sangallensis*. Il est à souhaiter que ce travail soit remplacé par un autre, qui ait avec les mêmes mérites l'avantage d'être maniable.

J'ai insisté sur le premier chapitre du livre, où M. Zimmer traite de l'Irlande savante du Ve et du VIe siècle et de la part qu'elle eût à la conservation des œuvres antiques. Toute cette introduction est très suggestive. Ainsi, la surprenante découverte que Schepss a faite en 1885, à Wurtzbourg, d'un manuscrit du VIe ou du VIIe siècle contenant onze traités de l'Espagnol Priscillien s'explique d'elle-même après qu'on a lu M. Zimmer. Quand on sait avec quelle unanimité Priscillien était condamné dans la Gaule du Ve siècle, et avec quel zèle les inquisiteurs du temps pourchas-

sèrent les écrits de la secte ; quand on se souvient que Wurtzbourg a eu l'un des plus riches dépôts de livres scotiques, on regarde comme très probable que les précieux traités nous sont revenus d'Irlande. La condamnation définitive de Priscillien ne fut prononcée qu'au Concile de Tolède de 400, à l'époque même où allait commencer l'isolement de l'église irlandaise : les chrétiens scots auront pu ignorer ou ne pas accepter la sentence, et lire Priscillien comme ils lisaient Pélage. Peut être aussi faut-il se souvenir que des priscillanistes de marque furent, en 386, déportés aux îles Scilly, au large de la Cornouailles. J'ai fait, à propos du Sulpice Sévère de Dublin, une constatation qui confirme encore les vues de M. Zimmer. Il peut être souvent utile dans les études de patristique, comme nous y invite le livre de M. Zimmer, de chercher l'Irlande.

E. Ch. BABUT.

Sancti Francisci Assisiensis vita et miracula, additis opusculis liturgicis, auctore Fr. Thoma de Celano. — Hanc editionem novam ad fidem mss. recensuit P. Eduardus Alençoniensis ord. Fr. min. cap. Romæ. Desclée, Lefebvre et soc., 1906 ; in-8°, LXXXVII-481 p.

Il y a plusieurs années que le P. Edouard d'Alençon nous promettait cette édition de Thomas de Celano. Notre impatience trop longtemps excitée n'a point été déçue et c'est un vrai plaisir pour moi d'annoncer ici ce livre de valeur et de haute tenue scientifique.

Quand il s'agit d'étudier la figure de saint François d'Assise, les textes présentement édités forment encore et malgré tout, malgré leur imperfection, la maîtresse pièce à placer entre les mains de l'hagiographe.

Thomas de Celano, l'auteur du *Dies iræ*, naquit dans les Abruzzes. Il entra chez les Mineurs vers 1214-1215, après le retour d'Espagne de saint François. Après le chapitre de 1221, il s'en va sous la conduite de Césaire de Spire en Allemagne ; il y est nommé custode. Revenu en Italie vers 1228, il écrit sur l'ordre de Grégoire IX, sa *legenda prima* terminée dès février 1229.

Tout n'était évidemment pas dit en ce premier travail. Aussi le chapitre général de 1244 ordonna à tous les frères de rédiger par écrit *quidquid de vita, signis et prodigiis beati Francisci scire veraciter possent*. Ce fut l'occasion des notes des trois compagnons Léon, Ange et Rufin et de la *legenda secunda* de Celano terminée en 1247. Cette nouvelle biographie fut reprise par l'auteur en 1257 et augmentée du *Tractatus de miraculis*.

Ce sont ces trois œuvres que le P. Edouard édite à nouveau, en y ajoutant la *legenda ad usum chori*, plus deux séquences *Sanctitatis nova signa* et *Fregit victor virtualis*, du même Thomas de Celano.

La *Legenda prima* avait déjà été mise au jour dans le tome II d'octobre des *Acta Sanctorum*, et plus tard, accompagnée de la seconde, par Rinaldi en 1806 et Amoni en 1880. Le *Tractatus de miraculis* connu tout récemment fut inséré par le P. Van Ortroy au tome XVIII des *Analecta Bollandiana*. Les trois textes enfin parurent à Londres en 1904 par les soins du chanoine anglican Rosedale, mais avec quelle désinvolture et quelle négligence ! (cf. *Etudes franciscaines*, tome XII (1904), p. 184). Le P. Edouard reprend les travaux épars de ses devanciers pour leur donner une base solide : il présente la *legenda prima* d'après un ms. de Barcelone du XIII[e] siècle (Archivo general de la Corona de Aragon. Ripoll. 41), la *legenda secunda* d'après le ms. 686 de la ville d'Assise, enfin le *Tractatus de miraculis* d'après l'unique ms. connu, jadis à la bibliothèque du prince Boncompagni, maintenant aux archives générales des Capucins.

Le P. Edouard discute aussi la valeur des textes qu'il publie, par rapport au *Speculum* et à la *Legenda 3 Soc.* A son avis (p. XXXVIII), il est possible que le *Speculum* ne contienne qu'une partie des écrits des compagnons (bien que ces écrits lui aient servi de base) car dans le *Speculum*, aucun détail n'est fourni sur la vie du saint dans le monde et sur sa conversion. La légende des compagnons a pu pareillement être rédigée d'après ces écrits conjointement employés comme sources avec les deux légendes de Celano. Je m'en voudrais de contredire cette opinion. Je veux seulement retenir ce point : c'est que le texte de Celano est un texte sur lequel on peut s'appuyer avec confiance, tandis que dans l'état actuel des documents on ne peut se servir sans réserve des mul-

tiples éditions du *Speculum perfectionis* et de la *Legenda 3 Soc.*

L'ouvrage du P. Edouard donne très exactement les diverses variantes fournies par les mss. qu'il a consultés. Je me permettrai cependant de demander au savant auteur pourquoi il n'a pas cherché à établir la généalogie de ces mss.? N'en existe-t-il aucune? Ce seul fait que tous les mss. viennent de monastères bénédictins ou cisterciens était pourtant une indication.

J'aurais aimé pareillement que le P. Edouard plaçât au bas des pages des notes ou indications ayant trait aux événements racontés par Celano. Plus qu'un autre il était en mesure de satisfaire ce désir.

Enfin pourquoi n'avoir pas dit un mot des sources littéraires du premier biographe franciscain ?

Je veux signaler en dernier lieu un ms. de la séquence *Fregit victor virtualis*, Bibl. nat., Paris, lat. 912, fol. 31-37, qui a plusieurs variantes notables avec le texte reproduit.

Ces légères critiques ne doivent pas faire oublier que l'édition de Thomas de Celano par le R. P. Edouard est une œuvre achevée et définitive.

P. Ubald d'Alençon.

Etienne Clouzot. — **Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame de La Merci-Dieu** autrement dite de Bécheron, au diocèse de Poitiers. — Poitiers, Société française d'imprimerie et de librairie, 1905; in-8°, VI-XXIV-455 p. (*Archives historiques du Poitou*, t. XXXIV.)

L'abbaye cistercienne de Notre-Dame de La Merci-Dieu (*Misericordia Dei*) a pour origine une colonie de moines venue de Chaalis, au diocèse de Senlis, qui s'établit en un lieu dit Bécheron, sur la Gartempe, non loin du confluent de cette rivière avec la Creuse, et qui fait partie actuellement de la commune de La Roche-Pozay (Vienne).

L'abbaye fut fondée sur la terre des seigneurs de Preuilly, qui s'en déclarèrent protecteurs, et c'est à juste titre que les moines considéraient Eschivard de Preuilly et son fils Pierre de Montrabé, comme leurs fondateurs. Ces deux personnages sont qualifiés

« fundator hujus loci », « fundator abbatiæ » dans l'obituaire de La Merci-Dieu (p. 364 et 365). Et dans une lettre que Pierre de Montrabé adresse à l'évêque de Poitiers, il déclare : « Pater meus... dedit abbatie predicte in prima fundatione ipsius quiquid sui juris erat inter assignatas sibi metas ita ut eo nec a nobis nec ab aliis ulla donatio alicui alii ecclesie exinde fieri possit. » (P. 7.) Et encore, en 1235, Geoffroy, seigneur de Preuilly et de La Roche-Pozay, rappelant les bienfaits de ses prédécesseurs envers les moines de La Merci-Dieu, déclare tout d'abord que ceux-ci ont reçu de ses ancêtres le lieu même où avait été construit le monastère : « Locum in quo abbatia constructa est... a meis progenitoribus et dictorum fratrum antecessoribus certis metis ab antiquo divisum. » Voilà assez de preuves que les seigneurs de Preuilly ont fondé La Merci-Dieu. Nous inclinerions à croire que les premiers religieux, venus de Chaalis, furent même appelés à La Roche-Pozay par Eschivard. Quant à la date de la fondation, ce n'est pas 1157, comme on l'a écrit, sur la foi d'un vieux livre conservé à La Merci-Dieu, c'est plutôt 1151, comme l'a établi M. Clouzot, en s'appuyant sur le témoignage de l'obituaire : « Anno Domini MCLI fundata est abbatia Misericordia Dei, V kal. octobris. » (P. 365.) Et comme le remarque M. Clouzot, la première pièce du cartulaire implique que la fondation de la Merci-Dieu est antérieure à 1157 ; c'est une charte rédigée au nom de l'archevêque de Tours, Engebaud, lequel mourut le 11 septembre 1156. Et quand même cet archevêque ne serait pas mort exactement en 1156, et qu'on dût reculer sa mort à 1157, il n'en resterait pas moins qu'il faut reporter la fondation à une époque antérieure à 1157, puisque l'archevêque constate la confirmation faite par Pierre de Montrabé des donations de son père Eschivard aux moines de Bécheron.

Le cartulaire dont la Société des Archives historiques du Poitou a confié la publication à M. Etienne Clouzot, est aujourd'hui en la possession de M. de La Fouchardière. C'est un volume écrit par plusieurs mains et qui comprend 305 pièces, dont la plus ancienne est d'entre 1151 et 1156, et la plus récente de l'an 1291. Bien que les rédacteurs n'aient suivi aucun plan dans la transcription des chartes, l'éditeur en a respecté l'ordre, ou plutôt le désordre. Et il a eu raison ; car souvent les titres relatifs à une même propriété sont groupés. Comme l'a remarqué M. Clouzot, les scribes se sont

bornés à ouvrir successivement les liasses des archives du monastère et à en transcrire les pièces dans l'ordre où elles s'y trouvaient : les plus anciennes étaient dessus, les plus récentes dessous ; cette façon de classer les pièces est encore en usage dans les dossiers administratifs. Ainsi s'explique qu'à plusieurs reprises dans le cartulaire, des deux actes relatifs à un même objet, le plus récent est le premier. La négligence des scribes se marque aussi dans l'incorrection des textes. M. Clouzot pour les rendre intelligibles a dû introduire de nombreuses corrections ; il en a été cependant assez sobre et, bien entendu, il a toujours reporté la leçon du manuscrit en note. Il eût pu montrer plus de hardiesse dans les corrections, suppressions et restitutions. Par exemple, p. 4, l. 11, nous lisons : « Boscum vero, quod *macherias* lignorum ad pontem necessarias accipiant eis providere debeo. » Mais quelques lignes plus loin, nous lisons *matherias* Supposé qu'on puisse distinguer les *c* des *t*, il n'en faut pas moins substituer *matherias* à *macherias* ; d'autant plus que dans une charte postérieure, nous lisons : « teneor... boscum quo materias lignorum ad dictum pontem necessarias accipiant providere. » (P. 355.) Il faut donc aussi à la p. 4, effacer le *d* de *quod*, et lire : « boscum vero quo materias... », c'est-à-dire « je dois les pourvoir d'un bois où ils puissent prendre les matériaux nécessaires à la construction (ou à l'entretien) du pont. » M. Clouzot a fait preuve de critique dans l'établissement du texte ; mais des fautes échappent aux esprits les plus attentifs ; ainsi, à la p. 23, au lieu de « decimam de gaamgnage », ne convient-il pas de lire « decimam de gaaingnage » ?

Au texte du cartulaire M. Clouzot a ajouté, en appendice, un certain nombre de chartes du XIIe et du XIIIe siècle, tirées du fonds de La Merci-Dieu aux Archives départementales de la Vienne, auxquelles il a joint deux actes dont les originaux sont en la possession de la famille du Puynode. L'appendice contient en outre des extraits de l'obituaire de l'abbaye, représenté par des copies de Dom Estiennot et de Dom Fonteneau et par des mentions insérées dans la *Gallia Christiana ;* et aussi un catalogue des livres composant la bibliothèque des moines à la fin du XIVe siècle.

L'éditeur a présenté les analyses des actes dans une table chronologique. On doit le féliciter du soin qu'il a apporté à ces analyses, qui se distinguent par une exacte détermination de la nature de

l'acte et l'élégance de la forme. Cependant il est un document que M. Clouzot paraît n'avoir pas compris, la bulle d'Alexandre III publiée sous le n° VII de l'appendice, p. 349 et qu'il résume ainsi : « Bulle du pape Alexandre III qui exempte l'abbaye de La Merci-Dieu de même que les autres abbayes du même ordre, de payer les dîmes et novales de ses terres. » On regrettera que M. Clouzot ait omis, pour cette fois, de chercher dans le Glossaire de Du Cange le sens de *novale*. Tout d'abord cette bulle ne porte pas exemption du paiement des dîmes ; elle a pour objet de mander aux archevêques de Bourges, de Bordeaux et de Tours et à leurs suffragants d'excommunier ceux qui, au mépris de privilèges apostoliques antérieurement concédés exigeraient des moines de La Merci-Dieu le paiement des dîmes pour les terres qu'ils cultivent eux-mêmes. Il rappelle que ses prédécesseurs ont exempté les moines de l'ordre de Cîteaux du paiement des dîmes pour les terres qu'ils cultivent de leurs mains ou à leurs frais : « de laboribus quos propriis manibus aut sumptibus excolunt. » Il ajoute que certaines personnes ont interprété *de laboribus* comme si le texte des privilèges apostoliques portait *de novalibus* et prétendent par conséquent que l'exemption ne vise que les seules terres que les moines ont mises en culture ; il s'élève contre cette interprétation et indique avec précision ce qu'il faut entendre par *de laboribus*, savoir, aussi bien les terres cultivées d'ancienneté, que les moines cultivent personnellement ou directement « de terris cultis quos propriis manibus vel sumptibus excolunt », que les terres défrichées « de terris illis quas deduxerunt vel deducunt ad cultum », c'est-à-dire les *novalia*.

Une table alphabétique des noms de personnes et de lieux et des principales matières termine le volume. Il faut appeler l'attention des éditeurs de cartulaires sur l'introduction dans cette table des mots techniques tels que *agricultura*, *animalia*, *aqua*, *census*, *cirographum*, *feodum*, etc. On voit bien de quelle utilité de pareilles références peuvent être pour les historiens du droit ou de l'économie agricole.

Nous n'avons pas encore parlé de l'introduction que M. Clouzot a mise en tête du cartulaire. Elle est telle qu'on peut la souhaiter : des notions précises sur l'origine et l'histoire de l'abbaye, une description raisonnée du cartulaire avec un historique et un état

des archives, des observations de diplomatique, un aperçu des renseignements que le cartulaire et l'appendice offriront aux historiens. Ce recueil de chartes permettra de rectifier les généalogies de plusieurs familles tourangelles et poitevines, spécialement celles des seigneurs de Preuilly et des seigneurs d'Angle. C'est un travail que l'éditeur a préparé par le soin qu'il a eu de distinguer dans la table alphabétique les personnages homonymes. L'introduction est écrite d'un style clair et ferme, bien approprié au sujet. Quoique concise — et c'est là une qualité — elle témoigne cependant chez l'auteur d'une conception très exacte de l'objet des recherches historiques. Ce n'est pas assez pour l'historien de former une collection chronologique de faits : il lui faut encore rechercher les causes qui les ont provoqués et les liens qui les unissent. Pourquoi les moines de La Merci-Dieu, après avoir tout d'abord accepté des donations de terres en quelque lieu qu'elles fussent situées, échangent-ils leurs propriétés du Berry contre des terres sises en Poitou et en Touraine et reportent-ils toute leur activité et leur capital à l'Ouest et au Nord plutôt qu'à l'Est, c'est que la partie du Berry voisine de La Merci-Dieu est infertile et coupée de marécages, tandis que les terres du Poitou et de la Touraine se prêtaient à tous les genres de culture comme aussi, par de nombreuses voies de communication, à l'écoulement des produits du sol.

Au XIIIe siècle, les maisons des hommes de l'abbaye habitant à La Haye (Indre-et-Loire, arr. de Loches) se distinguaient des autres par une croix posée au-dessus. Cette marque portait ombrage au seigneur de La Haye qui en réclamait l'enlèvement. M. Clouzot se demande si ces croix réservées aux demeures des tenanciers des églises, ne sont pas l'origine de la croix que les paysans du Poitou font peindre encore aujourd'hui sur le mur ou sur la porte de la maison, et qui de signe de la juridiction et de la protection ecclésiastique est devenue un signe de protection divine, de bonheur et de prospérité.

Ainsi, M. Clouzot ne s'est pas seulement montré un éditeur de texte consciencieux et critique ; il a su, par des notes chronologiques, l'identification des noms de lieu, des analyses généralement exactes, et enfin une introduction historique, mettre en *valeur* les textes qu'il publiait. Maurice Prou.

Maurice Roy. — **Le Chesnoy-lez-Sens. Histoire d'un fief et de ses seigneurs.** — Fascicule 2e. Chap. v à vii. xvie siècle. — Sens, P. Duchemin, 1905 ; in-8o, p. 95-222 ; 1 plan et 1 grav.

Les sources du travail de M. Roy sont de préférence des archives locales, surtout de caractère plus ou moins privé, personnelles ou notariales : c'est ainsi que l'auteur a mis à profit un précieux registre des actes reçus par un clerc d'un tabellion de Sens, de 1481 à 1483, et conservé à la Chambre des Notaires de cette ville.

Sur les trois chapitres de l'ouvrage, le premier et le dernier sont consacrés à l'histoire du fief principal, le Chesnoy[1] ; le second concerne le fief des Grosses Pierres[2], voisin du précédent, en dépendant toujours juridiquement et souvent détenu par les mêmes propriétaires. Les deux premiers chapitres, le dernier est excessivement court, comprennent chacun en somme deux parties : l'histoire des seigneurs, et celle, non pas précisément du domaine, mais exactement des petites agglomérations qui se sont formées sur lui ou « à l'entour ». C'est seulement, il convient de le dire, pour l'histoire des propriétaires du Chesnoy même que le titre chronologique du travail, le « xvie siècle », est à peu près valable, car l'auteur y considère en effet ce fief de 1496 à 1619 ; quant à l'autre domaine, il l'étudie également pendant le xve siècle, et, pour les habitations qui apparurent à la fin de cette dernière période, il traite toute leur histoire, quelquefois depuis leur origine jusqu'à nos jours.

Le fief proprement dit du Chesnoy, qui appartenait à une famille de conseillers au Parlement, les Allegrin, fut vendu par elle en 1507 aux de Bierne, d'une ancienne famille de la bourgeoisie sénonaise enrichie par le négoce. Le premier propriétaire était sommelier et échansonnier de Louis XII, garde du scel de la prévôté de Sens, et possesseur et receveur des deniers communs de la ville. Le Chesnoy passa ensuite à ses héritiers directs, puis indirects, qui, tous, ne présentent rien de très particulier, pendant quatre-vingt-dix ans, jusqu'en 1596. Le dernier liquida peu à peu

1. Ecart ; départ. Yonne, arr. et cant. Sens, comm. Paron.
2. Hameau ; départ. Yonne, arr. Sens, cant. Chéroy, comm. Subligny.

tous ses immeubles et, en cette même année, vendit à un écuyer de la région son domaine, qui, en 1601 et 1607, appartint successivement à d'autres petits seigneurs locaux. D'autre part, les Grosses Pierres, au XVe siècle, furent tenues d'abord par un chevalier de la famille des Seignelay, puis, en général, par des Sénonais, tels un clerc, un bourgeois, un prévôt, un marchand. Celui-ci maria sa fille au premier des de Bierne, et c'est ainsi qu'en 1507 le domaine fut réuni au Chesnoy jusqu'en 1577, année où il fut acheté par un apothicaire de Sens : ce commerçant ayant fait de mauvaises affaires, le seigneur du Chesnoy, en 1618, racheta, et définitivement, son fief à sa famille.

L'état intérieur de ces deux domaines, dans la seconde moitié du XIVe siècle, après la guerre de Cent Ans, était déplorable. Dans l'ensemble, les campagnes sénonaises ne formaient « qu'un vaste désert ». En particulier, le Chesnoy, situé à l'écart, abandonné de ses seigneurs, ruiné par plus d'un demi-siècle de procès, fut d'autant plus long « à reprendre la vie normale ». De même, les Grosses Pierres qui, primitivement, portaient le nom caractéristique de « Chateigneraies » ou de « Bois des Ordons », ne se composaient en effet que de bois fort peu productifs. Mais, vers la fin du XVe siècle, selon le mouvement de rénovation général en Sénonais, les propriétaires des deux seigneuries, tout en conservant autour de leur habitation propre, de la maison seigneuriale du fief, un domaine privé qu'ils exploitaient personnellement, entreprirent de remettre le reste du domaine en valeur. C'est ainsi qu'en 1496, 1497 et 1508, trois seigneurs du Chesnoy successivement, comme nous le montrent les actes qui ont été conservés, cédèrent à des « laboureurs » de la région et « à toujours », une totalité de 230 arpents répartis en 9 « pièces de terre », d'une contenance variant de 2 à 31 arpents, mais d'une moyenne d'une trentaine, à obligation d'y construire, dans un délai déterminé, une « maison de charpenterie bonne et convenable » dite « masure », en général couverte de tuiles que fournissait abondamment le sol de la région. Autour, se trouvait un clos appelé « l'accin », entouré lui-même de haies vives enfermant le reste des bâtiments de l'exploitation agricole, avec le jardin et le verger. Il s'y joignait un puits, généralement commun à plusieurs maisons, et, pour le bétail, une mare, qui portait le nom de « marchais » souvent

appliqué aux mares dans cette région. Le tout était cédé, moyennant le paiement pour la terre de 1 s. par. par arpent, « somme insignifiante », et, pour la maison, de 2 à 4 s. par. de censive et « d'une poulle de coustume ». C'étaient en somme des baux perpétuels à cens, dont les droits étaient si légers qu'ils constituaient « plutôt que le loyer de la terre un lien durable entre les tenanciers et leur seigneur », si bien qu'en principe ils étaient des plus avantageux pour les premiers, et qu'en fait, comme ils étaient perpétuels, ils rendaient les possesseurs de véritables propriétaires. Aussi, ces derniers pouvaient-ils au besoin se procurer l'argent nécessaire à leur exploitation par des constitutions de rentes sur leurs terres, et d'autre part, sous-accenser à leur tour leur concession, mais en transmettant toujours l'obligation de défricher et de bâtir. Cette initiative des seigneurs du Chesnoy fut imitée dans toute la région et, en particulier, par le propriétaire des Grosses Pierres, alors un marchand sénonais. Bien que ses contrats d'accensement n'aient pas été conservés, des témoignages indirects postérieurs prouvent leur existence aussi clairement que possible : en 1491, des laboureurs du Perche vinrent même s'établir dans « une maison avec l'assint ». De la sorte, de mauvais bois devinrent des terrains assez productifs. Ainsi, partout « ce fut une véritable rénovation foncière, un superbe réveil d'activité et de travail. »

En effet, ces masures n'eurent pas seulement de l'importance par elles-mêmes, mais comme origines de « ce que l'on appela plus tard les hameaux ». Pour le Chesnoy, trois étaient situées sur le domaine lui-même, et aux alentours s'en trouvaient huit, qui, en général tout au moins, ne paraissent pas avoir été fondées par le seigneur du fief[1], mais qui datent de la même époque que les précédentes et leur sont en somme tout à fait assimilables ; d'autre part, les Grosses Pierres renfermaient dix de ces hameaux, en y comprenant la maison seigneuriale. Leurs habitants étaient en général simplement de « modestes laboureurs », qui y résidaient, mais certains étaient en même temps vignerons, d'autres sabotiers, même tisserands ; un hameau contenait une tuilerie ; en

1. Cependant « Le Bois-des-Hongres » aurait été établi sur un bois des « Le Hongres », seigneurs du Chesnoy de 1442 à 1471 et « défriché à la fin du xv[e] siècle » (p. 129).

outre, des étrangers plus ou moins éloignés, marchands sénonais ou bourgeois parisiens, avocats au Parlement, y avaient des propriétés. La plupart de ces agglomérations subirent un double changement, terminologique et économique. En premier lieu, elles durent toutes porter d'abord le nom des anciens lieux-dits sur lesquels elles furent établies. Cinq le gardèrent : elles s'appellent par exemple, d'une façon significative, « Les Masures », « Les Chastignées » — comparez « La Chastaigneraie », — « La Moudinerie », d'un moulin à moudre. Mais, pour tous les autres hameaux, cette première dénomination disparut dès le milieu du xvie siècle, et fut remplacée par celle des familles les plus importantes qui y étaient établies. Dans sept cas, la transformation nous apparaît et l'on possède les deux noms successifs. « Le Marchais blanc » devient « Les Dauges », « Le Pont de-Lanti », « La Mardelle-Bernard », nom composite, « mardelle » désignant un endroit à recueillir la marne ; « La Terre-à-Pot » devient « Les Trotereaux » et un endroit appelé d'abord « Boulleron » changea ensuite de « nom de famille » jusqu'à trois fois. Enfin, tous les autres lieux, au nombre de neuf, ne nous sont également connus que par ce dernier genre de dénomination. Ce changement de terminologie put s'accompagner d'un autre, de nature économique. Au moment surtout des guerres de religion, ces petits hameaux, « éprouvés par les guerres civiles », commencèrent à disparaître ; mais d'autres eurent le même sort au xviie et au xviiie siècle, un dernier même en 1840. Bref sur vingt-un, treize, plus de la moitié, n'existent plus et trois d'entre eux se sont conservés tout au plus nominalement comme « lieu dit ».

De l'histoire des possesseurs mêmes des domaines, il n'y a peut-être pas de conclusions bien particulières à tirer. On peut cependant d'abord remarquer que les fiefs paraissent rarement liés à une famille. S'il faut faire une exception pour le Chesnoy avec les De Bierne, elle n'est que partielle et doublement : elle ne porte pas sur toute l'époque étudiée et même, pendant sa durée, la transmission ne s'accomplit pas longtemps en ligne directe. En dehors de cet exemple, les domaines sont achetés et passent de l'un à l'autre absolument au hasard des circonstances. Si, de plus, le propriétaire est de préférence sénonais, d'origine locale, il peut *être aussi tout à fait* étranger au pays, si bien qu'il ne paraît

« résider » que par exception[1]. Socialement enfin, il appartient assez fréquemment à la bourgeoisie commerçante. Ainsi, le plus souvent, il n'y a aucune stabilité ni aucune suite dans la vie juridique du domaine : la majeure partie des transmissions sont de véritables interruptions, des « brisures ». Economiquement, comme le propriétaire ne demeure pas en général sur ses terres, il doit bien plutôt, pour le moment présent, les considérer comme une simple affaire de rapport, qui ne l'intéresse que par les droits qu'il y possède et non par les devoirs qui pourraient l'y attacher, et il a encore moins de raisons de s'occuper de l'avenir. En un mot, les motifs d'y entreprendre une œuvre de longue haleine semblent lui faire plutôt défaut. La condition mercantile de certains de ces seigneurs est d'ailleurs intéressante à constater : c'est, une fois de plus, même dans cette région agricole, la subordination de l'économie rurale à l'économie urbaine. Mais c'est aussi une nouvelle preuve de l'absence d'une classe de propriétaires proprement terriens et comme une démonstration indirecte que, en thèse générale, les liens entre les individus et les choses doivent de plus en plus se relâcher et se détendre.

Cependant, une œuvre remarquable fut accomplie à la fin du XIVe siècle et au début du XVe : le repeuplement des terres. Elle mérite d'autant plus d'attirer l'attention que son intérêt en est réellement double, régional et plus encore général. Sans doute, cette rénovation agricole est digne d'observation en soi, par sa propre nature ; sans doute, en particulier, les trois propriétaires du Chesnoy qui, successivement, poursuivirent le même but, paraissent avoir voulu réaliser un véritable plan d'ensemble, et surtout le seigneur qui, sur un total de neuf concessions en fit six, et en deux jours consécutifs, les 2 et 3 mars 1497[2], semblait avoir des conceptions parfaitement arrêtées d'avance. Mais on doit de préférence remarquer que la création des agglomérations, caractéristique essentielle de cette sorte de renaissance rurale, ne paraît avoir été que l'application locale d'un fait d'une extension géographique beaucoup plus large[3]. En effet, non seulement dans

1. Etienne de Bierne « résidait habituellement » au Chesnoy, note l'auteur (p. 138).

2. P. 98-100.

3. Voyez, une fois pour toutes, pour ce qui va suivre : Pirenne, *L'Origine des*

les campagnes bourguignonnes du XVe siècle, mais aussi dans les plaines flamandes du XIe et du XIIe et dans le plat pays germanique du Rhin à l'Elbe à cette époque, le même phénomène fondamental de *colonisation* se réalise et dans des conditions similaires, quoiqu'il s'agisse d'une part de repeupler la terre, de l'autre de créer des centres urbains qui s'y opposent plutôt et qui, finalement, la dépeupleront, et quelles que soient aussi les distinctions secondaires dues à la séparation des époques et des lieux.

Tout d'abord, avant la transformation, la maison du fief seigneurial, qui n'a qu'un caractère purement administratif, peut-être militaire, en tout cas nullement économique, qui ne produit pas, mais reçoit simplement et qui semble d'autant moins tenir réellement au pays que le propriétaire n'y réside pas forcément[1], par tous ces motifs paraît bien assimilable au *castrum* flamand ou au *burg* germanique, car, d'un côté, il n'y a pas plus de caractère vraiment rural que, de l'autre, de nature proprement urbaine. Ensuite, que le seigneur qui est propriétaire du sol environnant cette demeure, veuille y faire édifier des masures, ou, plus ou moins spontanément, y fonder ou y laisser fonder ce qu'on peut appeler, en thèse générale, une « ville », topographiquement, il les placera ou les laissera s'établir dans une situation naturelle favorable, où en particulier, l'eau, dormante ou courante, paraît jouer un certain rôle. Les agglomérations sénonaises se fondent près des puits et des mares, comme le *portus* flamand et la ville de marché germanique se créent fréquemment sur des rivières navigables. Pour peupler ces divers points, le seigneur appellera ou accueillera des émigrants : les *advenæ* existent en somme dans les collines bourguignonnes comme dans les plaines du Nord, et, en particulier, rien n'est plus intéressant que de constater l'arrivée aux environs de Sens de laboureurs du Perche. Partout, le seigneur passera avec les nouveaux venus des contrats d'établissement, qui, tous aussi, se présentent dans des conditions similaires. En effet,

constitutions urbaines au M. A. (*Revue hist.*, t. LVII, 1895) ; le même, *Villes, marchés et marchands* (*Revue hist.*, t. LXVII, 1898) ; le même, *Les villes flamandes avant le XIIe siècle* (*Annales de l'Est et du Nord*, t. I, 1905) ; Rietschel, *Markt u. Stadt*, 1897, 8° ; Des Marez, *Etude sur la propriété foncière dans les villes du M. A*, 1898, 8°.

1. P. 96, à la fin : « l'absence de ses seigneurs », pendant la guerre de Cent-Ans.

pratiquement, le propriétaire du sol divisera ce dernier et en cédera à chaque arrivant une partie : qu'on l'appelle une « pièce de terre » au Midi, un « censuale allodium » ou une « area » au Nord, le système est évidemment le même. D'autre part, la concession sera faite toujours, et la ressemblance est bien caractéristique, moyennant le paiement d'un cens très léger qui, par suite, a une valeur beaucoup plus juridique qu'économique, qui vaut beaucoup moins « comme loyer de la terre » en effet, que comme reconnaissance « d'un droit de propriété éminente et théorique », qui, en un mot, nulle part, n'est une taxe pécuniaire, mais un simple droit recognitif du *dominium*. Ainsi, partout, se constituera une propriété censale, où la perpétuité de la possession, jointe à la légèreté de la redevance, fera du possesseur, du censier, un véritable propriétaire. Partout encore, la terre est, même et surtout à la campagne, un terrain à bâtir. Egalement, en quelque temps et endroit que ce soit, ce qui montre bien que la possession immobilière n'entraîne aucune sujétion personnelle du preneur vis-à-vis du bailleur, c'est la possibilité complète pour ce dernier de la transmission et de l'aliénabilité de sa terre ; toujours enfin, ces possesseurs, quand ils veulent se créer des revenus, se constituent sur leur possession des rentes, cette fois de nature économique.

En un mot, à côté de la résidence purement administrative du seigneur, sous sa protection et sur son domaine, se constituent une série d'agglomérations topographiquement analogues, à divers égards, aux *suburbia* du Nord, et dont la ressemblance économique ou juridique avec eux n'est pas moins certaine, puisqu'à l'origine ce sont également, en thèse générale, des *colonies d'immigrants libres fondées sur un sol seigneurial*[1], et qu'ensuite, les nouveaux arrivés, liés économiquement à la terre sur laquelle ils habitent et sachant la mettre en exploitation, forment ainsi une sorte de bourgeoisie rurale-locale, qui peut assurer aux masures, comme la bourgeoisie urbaine mercantile l'a fait pour les villes, une véritable valeur productrice. Peu importe que, de ces masures ne soit sorti qu'un simple hameau qui disparut même souvent deux siècles après, tandis qu'au Nord, le *portus* et le *mercatus* devinrent des centres de plus en plus considérables : il est évident que, par son

1. Rietschel, p. 131.

époque, comme par son caractère, la fondation des agglomérations sénonaises ne doit pas avoir une nature proprement originale, mais que, de même que la propriété du fief rural, on l'a vu, a parfois subi l'influence urbaine par l'origine mercantile de plusieurs de ses propriétaires, ainsi, la création des centres établis sur un domaine agricole a pu se modeler sur la fondation plus ancienne et plus importante des villes proprement dites. De toutes façons, les masures ne peuvent être que de second ordre. Mais on n'a à considérer en somme que le fait de la colonisation et à faire ressortir que, partout, il paraît bien se réaliser selon les mêmes formes économiques et juridiques. Celles-ci ont donc une portée, non pas locale, mais absolument générale, on pourrait presque dire sociologique.

Le travail de M. Roy permet, en somme, de constater pour les campagnes de Bourgogne les principes qu'avaient successivement observés MM. Pirenne, Rietschel et Des Marez pour les villes du Nord. On doit donc être particulièrement redevable à l'auteur d'avoir si bien tiré parti de tous les documents d'ordre un peu secondaire qui étaient mis à sa disposition, accensements, mutations de terres, contrats de mariage, etc., pour être arrivé à reconstituer avec une telle précision les caractères de la fondation de ces petites agglomérations et à suivre avec tant de soin leurs diverses vicissitudes. Aussi, ses recherches, malgré leurs restrictions géographiques dépassent de beaucoup en réalité leurs limites locales et acquièrent une véritable portée générale ; on voudrait que toute l'histoire de France fût étudiée dans de semblables conditions pour qu'il fût possible de n'avancer à son sujet que des conclusions aussi certaines que les résultats auxquels conduit l'histoire du Chesnoy et de ses seigneurs.

Georges Espinas.

Henry-René D'ALLEMAGNE. — **Les Cartes à jouer du XIVe au XXe siècle.** Ouvrage contenant 3,200 reproductions de cartes dont 956 en couleur, 12 planches hors texte coloriées à l'aquarelle, 25 phototypies, 116 enveloppes illustrées pour jeux de cartes et 340 vignettes et vues diverses. — Paris, Hachette, 1906; 2 vol. in-4°, XVI-504, 640 p.

M. Henry d'Allemagne, qui s'est fait une spécialité de l'histoire des jeux et sports, récréations et passe-temps, vient de consacrer deux beaux volumes aux instruments d'un jeu, qui, sous une apparence calme, cache toutes les agitations des passions les plus vives, et par les malheurs dont il a été et continuera d'être la cause, a provoqué et provoquera l'indignation des moralistes et les mesures répressives des législateurs. Il s'agit des cartes à jouer. Quand par déclaration du 22 mai 1583, Henri III frappa les cartes d'un impôt, il le fit sous couleur d'arrêter les débordements des joueurs :

« Les jeux de cartes, tarots, dez... au lieu de servir au plaisir et recreation selon l'intention de ceux qui les ont inventés, ne servent a present que de dommages et font scandale public, etant jeux de hasard sujets à toutes sortes de piperies, fraudes et deceptions, et partant grandes depenses, querelles, blasphèmes, meurtres, debauches, ruines et perditions de famille et de ceux qui en font profession ordinaire, mêmement la jeunesse qui y consomme tous ses moyens et ses biens, de la perte desquels s'ensuit une mauvaise et scandaleuse vie au grand prejudice du public, ce qui procède de ce qu'aucuns tiennent banque et maison ouverte à tous jeux pour tirer commodité desdites piperies à tous jours et heures, singulièrement les fêtes et dimanches au lieu de vaquer au service de Dieu. »

Mais prétendre arrêter certaines pratiques en les frappant d'une imposition, c'est pour un souverain se condamner à ne les pas poursuivre bien sévèrement, puisqu'on n'a jamais vu un gouvernement s'appliquer à tarir les sources auxquelles il puise ses revenus. Il paraîtra qu'à Lille, le Magistrat municipal avait été mieux avisé quand entre 1381 et 1384 il avait simplement interdit le jeu de cartes. En fait, ce ban n'eut pas d'effet durable ; car Lille est la

ville où dès le xve siècle on trouve la plus ancienne ferme de jeux.

C'est aux joueurs eux-mêmes qu'il faut persuader de renoncer à la satisfaction de leur passion. Le moyen âge l'avait compris. M. d'Allemagne cite un acte de notaire marseillais de 1381, constatant l'engagement pris par le fils d'un négociant envers ses amis, de vrais amis, singulièrement soucieux de leur devoir, de ne se livrer à aucun jeu, spécialement le jeu de cartes, pendant une traversée qu'il allait faire. Cet usage de s'engager par-devant notaire et sous la foi du serment, à ne pas jouer pendant un certain temps, est très ancien. La minute d'un acte de notaire, de Bozen, du 20 octobre 1237 porte : « Hainricus, filius dicti domini Conradi Rubei, juravit ad sancta Dei euvangelia quod ipse non ludat cum tesseris nec societatem ludi habeat nec aliquod ludum ludat hinc ad proximam Nativitatem domini nostri Jhesu Christi et deinde ad unum annum [1]. »

M. d'Allemagne a étudié et discuté l'origine des cartes, la législation qui en a réglé la fabrication et l'usage, les procédés de fabrication et spécialement la gravure sur bois, enfin l'organisation des corporations de maîtres cartiers. Il a compris dans le cadre de son livre l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne aussi bien que la France. Il a suivi les transformations des cartes depuis l'origine jusqu'à nos jours. La plus grande partie de son livre échappe à la compétence de notre revue et nous ne pouvons parler ici que du moyen âge.

Il n'est plus d'historien qui puisse sérieusement prétendre que les cartes ont été inventées pour distraire Charles VI dans sa folie. Nous avons mentionné plus haut deux textes d'entre 1381 et 1384 qui prouvent qu'à cette date le jeu de cartes était d'usage courant aux deux extrémités de la France. M. d'Allemagne cite d'autres témoignages, dont l'un est plus ancien, un traité de morale, *Tractatus de moribus*, composé en 1377 par frère Jean de Reinfelden, près de Bâle, et où nous trouvons l'explication des jeux de cartes pratiquées en ce temps-là. L'auteur dit : « Un certain jeu qui est appelé jeu de cartes est arrivé chez nous cette année, savoir l'an 1377. Dans ce jeu l'état du monde dans les temps modernes est excellemment décrit et figuré. Mais en quel temps, par qui et en quel lieu ce jeu

1. *Dr Hans von Voltelini, Die Sudtiroler* Notariats *Imbreviaturen*, p. 391.

a-t-il été fait, je l'ignore complètement. » Les descriptions de l'auteur permettent de reconnaître la composition de divers jeux, les uns de 52 cartes, les autres de 60, comprenant des figures, rois, reines, maréchaux, et des cartes de points. L'auteur compare les cartes aux échecs.

On a cherché dans l'Extrême-Orient l'origine des cartes ; mais il n'y a aucun rapport entre les cartes chinoises et les cartes européennes. C'est peut-être avec raison que le moine Jean de Reinfelden a établi un rapprochement entre les cartes et les échecs. M. d'Allemagne estime que les séries du jeu de cartes ont pour modèle les pièces du jeu d'échecs. Si de ce jeu on enlève la Tour et le Fou, on trouve la composition des premiers jeux de cartes allemands : un roi, une reine, deux chevaliers et les cartes numérales représentant les pions. L'Allemagne serait la patrie des cartes numérales ; de là ce jeu passa en France, puis de France en Espagne et en Italie.

Le tarot doit être distingué des cartes numérales. Au XIVe siècle, en Italie, on usait pour l'amusement et l'instruction des enfants, des séries de dessins de 50 pièces, appelés *naibis*, qui représentaient les différents états du monde et de la vie : les Muses, les Vertus, les Planètes. De la combinaison de ces *naibis* avec les cartes numérales sortit le jeu de tarot ; on distingua les tarots de Lombardie, de Bologne, de Florence, de Venise.

Le « portrait » des cartes françaises ne se fixa que dans les premières années du XVIIe siècle ; cependant, dès la fin du XVe siècle on rencontre les cartes à « enseignes » françaises proprement dites : cœur, carreau, trèfle, pique. On peut tenir pour les plus anciennes images de cartes françaises qui nous soient parvenues des planches gravées du cabinet Vital Berthin, qui ont figuré à l'Exposition Universelle de 1900. Sur deux de ces planches est gravé le nom du fabricant, Jacques ; or un « tailleur de moules » du même nom vivait à Lyon en 1472. Les costumes des personnages nous reportent aussi à cette époque. Ces planches comprennent vingt personnages, les preux et les preuses. D'autres feuilles de cartes de la fin du XVe siècle sont conservées au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque Nationale.

Nous ne parlons pas du remarquable jeu dit de Charles VI. Ce sont des tarots vénitiens du commencement du XVe siècle. Il ne

reste que dix-sept cartes, hautes de 185 millimètres sur 90 millimètres de large, peintes avec talent sur un fond doré rempli d'ornements formés de lignes en pointillé. M. d'Allemagne en a donné de remarquables reproductions à l'aquarelle. Les tarots italiens sont parfois l'œuvre de véritables artistes; tels les tarots du cardinal Sforza et les tarots dits de Mantegna.

Les plus anciennes cartes étaient peintes à la main, et au xv[e] siècle encore les cartiers faisaient partie des corporations de peintres enlumineurs. Mais très anciennement on a eu recours aux procédés xylographiques pour tracer les contours à l'intérieur desquels on appliquait les couleurs. On trouve mention en 1444, pour la première fois, à Lyon, d'un graveur de cartes, Jean du Boys, « tailleur de molles de cartes ». Le plus ancien jeu gravé est le jeu du Saint-Empire, conservé dans la collection Ambrassienne de Vienne, et qui remonte au premier quart du xv[e] siècle.

Les corporations de cartiers ne se constituèrent qu'au xvi[e] siècle. Jusqu'à la fin du xvi[e] siècle, on ne constate la présence de cartiers que dans les grandes villes, au moins en France : Paris, Toulouse, Lyon, Rouen, Limoges, Avignon, Thiers, Le Puy, Troyes. Dans certaines villes, à Rouen, par exemple, la corporation des cartiers était, au xvi[e] siècle, l'une des plus importantes; en 1567, les marchands de Rouen réunis en assemblée générale ayant décidé de se cotiser pour parfaire la somme de 20.000 livres tournois destinée à l'acquisition d'un terrain pour l'établissement d'une Bourse du Commerce, les principaux maîtres cartiers furent taxés à des sommes variant de 50 sous à 10 livres.

Les pages que M. d'Allemagne a consacrées à l'histoire de l'industrie cartière dans chacune des villes de France sont nouvelles et de très grand intérêt. Ce n'est pas que nombre d'auteurs n'aient consacré des monographies à l'étude des fabriques provinciales; mais la plupart, après des discussions plus ou moins futiles sur l'origine des cartes et après avoir analysé quelques-unes des circulaires royales les plus connues, se sont en général contenté de publier des notes d'état civil sur les maîtres cartiers tirées des registres paroissiaux. M. d'Allemagne nous présente au contraire une série d'études d'un plan uniforme. Il détermine d'abord l'époque à laquelle a commencé la fabrication des cartes dans telle *ou telle ville, puis* il recherche s'il y avait une communauté formée

par les maîtres cartiers ou si les maîtres avaient obtenu que leur corps fût érigé en maîtrise jurée, ou si, trop peu nombreux, ils étaient simplement placés sous la juridiction du lieutenant de police comme tous les métiers sans règlements. Il indique quels étaient les bluteaux ou enseignes particuliers à chacun des maîtres. Il dresse des tableaux comparatifs des recettes dont la perception de l'impôt a été l'occasion et aussi des états de fourniture de papier à filigrane : ce qui permet de saisir l'importance de la production cartière. En guise de récapitulation M. d'Allemagne a dressé une liste alphabétique des maîtres cartiers de France et de Belgique qui ne comprend pas moins de 3,200 noms du xve au début du xixe siècle.

Si les types de cartes sont restés en quelque sorte immobiles du xve au xixe siècle, au point qu'il est difficile pour des personnes qui n'ont pas une particulière compétence, de reconnaître l'âge d'une carte, il s'est trouvé de tout temps des esprits ingénieux, curieux d'innovations, qui ont constitué des jeux sous l'influence de préoccupations morales ou politiques. De telle sorte que certains jeux exceptionnels, jeux de fantaisie, et qui ont tous sombré devant le jeu traditionnel, sont le reflet des changements de mœurs ou de régimes politiques ; on en trouvera l'étude et la reproduction dans le livre de M. d'Allemagne.

Comme dans ses ouvrages précédents l'auteur a donné à l'illustration un soin particulier. Non seulement il s'est attaché à reproduire des monuments inédits, mais il a donné de monuments connus, tels que les cartes dites de Charles VI, des images meilleures, plus exactes que celles qu'avaient fait faire ses devanciers. Nous ne saurions passer en revue les gravures innombrables qui forment l'ornement indispensable de ces deux magnifiques volumes, car la plupart des monuments sont postérieurs au moyen âge ; mais nous nous contenterons de signaler quelques monuments jusqu'ici inédits parmi les plus anciens : une boîte à cartes, de bois sculpté, du xve siècle, au musée de Cluny ; une custode de cuir repoussé destinée à contenir un jeu, du xvie siècle au musée de Turin; une tapisserie du musée de Bâle, représentant des joueurs de cartes; des cartes à enseignes espagnoles éditées à Toulouse par Antoine de Logiriera.

En présence du travail considérable auquel s'est livré M. d'Alle-

magne, des recherches étendues qu'il a poussées en tout sens et des résultats si intéressants qu'il a obtenus, la critique se trouve désarmée et nous hésitons à présenter une observation, qui doit cependant être formulée dans une Revue du genre de la nôtre : on regrettera de ne pas trouver des références plus précises aux textes les plus anciens ; nous devinons la réponse de l'auteur ; s'adressant au public lettré et non aux seuls érudits, il a craint d'effrayer par l'encombrement des notes. Et d'ailleurs il faut dire que toute personne ayant l'habitude des recherches historiques suppléera facilement à cette lacune, sans compter qu'on sent bien que toutes les assertions de l'auteur s'appuient sur des documents dûment contrôlés.

Cette réserve faite, on peut déclarer que si d'autres grands ouvrages d'ensemble avaient été consacrés aux cartes, aucun n'avait paru jusqu'ici qui présentât un plan aussi vaste et aussi complet, et dont le cadre fût mieux rempli que celui que nous a donné M. Henry d'Allemagne.

M. Prou.

H. Moris. — **Cartulaire de l'abbaye de Lérins,** publié sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique. — Paris, Champion, 1905 ; in-4° de cx-295 pages. (Publication de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes.)

M. Moris avait publié en 1883 le texte du cartulaire de l'abbaye de Lérins, conservé aux archives départementales des Alpes-Maritimes Le second volume forme le complément du précédent, en donnant les pièces qui n'avaient pas été transcrites dans le cartulaire et qui sont conservées, soit en originaux, soit en copies, dans les mêmes archives. Il comprend 135 documents, dont les dates s'échelonnent entre 1022 et 1782. Il y a même une charte qui porte la date de 954, 30 mars, mais l'éditeur a fort bien reconnu qu'elle ne pouvait être de cette époque, et d'ailleurs l'authenticité de ce document, qui n'est connu que par une copie du xviie siècle, a été fortement contestée. C'est une « charte de Croisade », où abondent les renseignements généalogiques d'autant plus suspects qu'ils sont plus précis et plus intéressants. Les autres pièces sont

de meilleur aloi. Il y a notamment un certain nombre de bulles pontificales des XIIe et XIIIe siècles, publiées d'après les originaux, et dont la plupart semblent manquer aux *Regesta* de Jaffé et de Potthast. Il est fâcheux même que M. Moris ne l'ait pas fait ressortir, en indiquant le renvoi aux *Regesta* pour celles de ces bulles qui avaient déjà été éditées antérieurement, comme le n° LI (Potthast, n° 3.960) [1]. Les actes sont rangés par ordre topographique, selon les diverses possessions de l'abbaye auxquelles ils se rapportent, mais une table chronologique termine le volume. En tête de celui-ci, l'éditeur a placé une copieuse introduction, dans laquelle il expose l'histoire du monastère, et surtout de sa décadence depuis le XVIe siècle. M. Moris n'a pas cru, et ce n'était pas d'ailleurs son sujet, devoir entrer dans beaucoup de développements en ce qui concerne le rôle joué par les moines de Lérins dans l'histoire des premiers siècles de l'Eglise de Gaule On peut regretter davantage qu'il n'ait pas dit un mot de la soumission de Lérins à l'abbaye provençale de Montmajour et à la règle clunisienne. Mais on trouvera là, en analyse ou en extraits, des documents abondants et, en particulier, un certain nombre de statuts intéressants pour l'histoire de la vie monastique à la fin du moyen âge. La carte jointe à l'introduction et l'index géographique qui accompagne la publication rendront également des services.

R. P.

1. Un *lapsus* a fait attribuer, à la table, à la bulle d'Alexandre IV de 1257 (n° CXXVI), la date de 1237, ce qui fait qu'elle figure deux fois (à 1237 et 1257) dans l'index chronologique. Le n° CII est bien du 6 mai, comme il est indiqué dans cet index, et non du 7, date qui se trouve en tête de la pièce dans le corps du volume.

CHRONIQUE

Une partie des archives de la Chambre Apostolique est aujourd'hui conservée aux Archives de l'Etat à Rome. On y trouve entre autres documents des registres d'annates, de quittances, d'*exitus* et d'*introitus*, qui fournissent le nom d'un grand nombre de bénéficiers ecclésiastiques. Grâce à eux, on peut établir la succession des curés d'une église, les chanoines d'une collégiale, connaître aussi la cause du changement de titulaire d'un bénéfice et la valeur des bénéfices. Déjà en 1904, M. l'abbé Dubrulle en avait tiré des documents du pontificat de Pie II, concernant le diocèse de Cambrai. Plus récemment il a publié un répertoire comprenant *Les Bénéficiers des diocèses d'Arras, Cambrai, Thérouanne, Tournai pendant le pontificat de Martin V, d'après les documents conservés aux Archives d'Etat à Rome.* (Louvain, 1905; in-8°, 145 p.; extr. des *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique.*) M. Dubrulle a souvent conservé aux noms propres, dont l'identification ou la traduction étaient douteuses, la forme latine. Mais il eut été préférable d'imprimer ces noms latins en italique. Une table des noms de personnes et une table des noms de lieux facilitent les recherches dans ce précieux répertoire.

M. P.

***

M. Gustave Schlumberger, qui a été le promoteur de la renaissance des études d'histoire byzantine en France, vient d'achever l'œuvre qu'il avait entreprise d'écrire l'histoire de l'Empire byzantin depuis l'année 959, c'est-à-dire depuis la mort du basileus Constantin Porphyrogénète, jusqu'au 1er septembre 1057, date de l'avénement de la dynastie des Comnènes. Le dernier volume intitulé *L'Epopée byzantine à la fin du* xe *siècle. Troisième partie. Les Porphyrogénètes Zoé et Théodora* (1025-1057) (Paris, Hachette, 1905; in-4°, VIII 849 p.), est la chronique de l'empire sous les règnes de Constantin VIII, de Zoé et de ses trois maris, Romain III, Michel IV le Paphlagonien, Constantin IX Monomaque, de Théodora et de Michel VI Stratiotikos. C'est le tableau des mœurs dissolues d'une cour où s'agitent, au milieu d'intrigues criminelles, des personnages de sang impérial mêlés à des gens de la plus basse extraction et à des eunuques, tous avides de satisfaire leur passion du pouvoir, mais cependant tous *gens courageux* et vaillants, et quelques-uns doués d'aptitudes au gouver-

nement. Les chroniqueurs de ce temps-là n'ont prêté attention qu'aux faits divers du Palais et de la Capitale, et aussi aux actions guerrières, mais moins à celles-ci qu'à ceux-là ; de telle sorte que leurs récits ne sont guère propres à nous donner une idée exacte de l'état de l'empire. Les questions de législation et d'administration ne les intéressent pas. D'autre part il ne nous est resté que peu de rescrits impériaux du XIe siècle, et pas beaucoup plus d'actes privés.

Dans ces conditions il est difficile de se rendre compte de l'état de l'empire. Il faut bien toutefois que les luttes intestines du Palais n'aient pas eu sur l'ensemble de la vie sociale et sur l'organisation administrative et militaire l'influence qu'on serait tenté de leur attribuer, que les éléments de dissolution que contenait le pouvoir central n'aient pas été assez actifs pour avoir raison de ce corps vigoureux qu'était l'Empire, puisqu'en dépit des attaques de ses voisins, peuples jeunes, il se tenait encore ferme et presque intact. C'est que, quand même l'empereur était incapable, il y avait encore des généraux hardis et instruits de la tactique militaire, une armée très forte, une marine puissante, de grandes ressources pécuniaires, et, d'un mot, l'accumulation des résultats d'une civilisation vieille de plusieurs siècles, si bien qu'en vain les Barbares font des brèches aux frontières ; l'Empire est attaqué de toute part, mais il résiste. Sans doute les Petchenègues dévastent les provinces d'Europe, et les Turcs celles d'Asie ; sans doute, en Italie les Normands arrachent quelques lambeaux du territoire ; mais, les Russes qui assaillent la Ville sont vaillamment repoussés ; mais, le royaume d'Arménie est annexé. La puissance byzantine reste debout.

M. Schlumberger a fait des événements d'entre les années 1025 et 1057 un récit animé, et des mœurs de la cour un tableau saisissant. On regrettera seulement qu'il ait trop souvent cédé la parole à Psellos, dont l'histoire a parfois les allures d'une chronique scandaleuse. Quant à l'illustration du volume, elle n'est ni moins riche, ni moins neuve que celle des volumes précédents. Les vignettes et les planches des quatre volumes constituent un véritable musée d'art byzantin aux Xe et XIe siècles ; pour lui donner toute sa valeur il reste à en dresser une table alphabétique et une autre méthodique et l'auteur nous fait espérer qu'il s'imposera cette tâche ardue.

M. P.

***

Le second volume de la *Coleccion de documentos para el estudio de la historia d'Aragon* (cf. le *Moyen Age*, 1905, p. 63) est consacré à l'édition du For de Ternel (*Forum Turolii. Transcripcion y estudio preliminar* de Francisco Aznar y Navarro. Saragosse, 1905 ; in-8°, XLVI-300 p.) Ce For est conservé par deux manuscrits, l'un de Madrid, l'autre de Ternel. Ce dernier, le plus ancien, ne date que du milieu du XIVe siècle, mais jusqu'au XVIIe il a été considéré comme le texte officiel, reproduisant le texte

original du privilège de la cité. Tel est aussi l'avis de M. Aznar y Navarro, qui admet que cette copie, fort soignée d'ailleurs au point de vue matériel, représente encore le « Fuero de poblacion » accordé en 1176 aux gens de la ville neuve de Ternel par le roi Alfonse le Chaste, et sa manière de voir paraît acceptable. De Ternel, cette « loi » passa à Cuenca, à Sepulveda, et de là se répandit en diverses cités d'Aragon. C'est donc un texte fort curieux au point de vue de l'histoire du droit espagnol. Il est d'autant plus intéressant qu'il est très étendu, ne comprenant pas moins de 552 articles. Ces articles règlent l'organisation municipale de la ville : le « consilium », établit un juge, — quatre alcades chargés d'attributions de police, de certaines levées, des rapports avec le roi ; — un notaire, spécialement chargé de tenir le registre des jugements, qui doit (§ 83) « savoir faire les comptes, lire les chartes et le livre (le Fuero ?) et rédiger les jugements » ; — un vérificateur des poids et mesures ; — des fonctionnaires, dont les attributions sont un peu laissées dans le vague, sans parler de divers agents subalternes au sujet desquels le rédacteur est au contraire entré dans d'abondants détails. Mais surtout le For constitue un code de droit civil et de droit criminel, ce dernier étant spécialement développé pour prévoir les diverses catégories de délits contre les personnes, depuis la simple injure verbale jusqu'aux mutilations, au meurtre, et aux divers cas de viol, et pour fixer les pénalités correspondantes, pénalités en général pécuniaires : cependant on brûle les femmes coupables d'avoir fabriqué des philtres ou commis adultère avec un Sarrazin ou un Juif. Les §§ 223 et suiv. sont consacrés aux duels ; le § 382 décrit en détail le mode de procéder dans l'épreuve par le fer rouge. Je signale également à titre de curiosité des dispositions très détaillées prises en ce qui concerne la voirie (§ 107 et suiv.), — les bains publics (§ 291) réservés aux hommes certains jours de la semaine, aux femmes certains autres, ce qui n'empêche pas les *meretrices* d'y jouer un rôle — sur les latrines (§ 420) et leur entretien. Enfin les derniers articles (§ 517 et suiv.) sont consacrés à une série de règlements particuliers aux divers corps de métiers.

Le texte est donné sans notes et sans glossaire. C'est un fâcheuse lacune, car la langue n'est pas toujours très claire, et beaucoup de termes manquent au Du Cange. M. Aznar y Navarro n'a pas cru devoir joindre à sa publication de sommaire ou de table destinés à en faciliter l'usage. Il est à souhaiter que dans une étude ultérieure sur le For de Ternel, il fournisse les renseignements nécessaires pour le mieux comprendre.

R. P.

***

M. Joaquin Miret y Sans a publié sous le titre de *Politica oriental de Alfonso V de Aragon, exposicion del libro de Francesco Cerone* (Barcelona, *1904 ; in-16, 47 p.)*, un fort intéressant résumé du travail important

que M. F Cerone a fait paraître, dans l'*Archivio storico per le provincie Napoletane*, en 1902 et 1903. Le rôle d'Alfonse V le Magnanime, roi d'Aragon et de Naples, dans les événements qui précédèrent et suivirent la prise de Constantinople par les Turcs, a été jugé très sévèrement par quelques historiens, en particulier par M. Pastor ; M. Cerone, qui le premier a étudié dans les détails la politique orientale de ce prince, conclut qu'il n'y avait lieu de l'accuser ni d'inertie ni de duplicité. Les négociations menées par lui, avant 1454, avec le sultan d'Egypte, l'empereur d'Ethiopie, le sultan de Tunis, les traités conclus avec Démétrius Paléologue, prince de Morée, Georges Castriota, prince d'Albanie et avec le prince d'Achaïe témoignent de l'activité politique d'Alfonse V, avant comme après la prise de Constantinople. D'après M. Cerone, le roi d'Aragon n'avait pas seulement pour but d'étendre au profit de ses sujets commerçants ses relations et son influence dans le bassin de la Méditerranée, ou d'en imposer à la papauté par un zèle fictif pour la défense de la Chrétienté, mais ses efforts étaient réels pour faire faire des diversions par ses alliés contre les Turcs et arrêter ceux-ci dans leur marche, et en 1456 il entretenait même des troupes en Albanie ; les intrigues de Venise auraient élevé les principaux obstacles à la réussite du plan d'Alfonse V. M. Miret ajoute qu'il y aurait de nouveaux documents sur ce sujet à découvrir dans l' « Archivo de la corona de Aragon. »

E. M.-C.

***

Le dernier volume publié par la Commission royale d'histoire de Belgique (série in-4°) est dû à nos collaborateurs MM. Georges Espinas et Henri Pirenne.

Il est intitulé *Recueil de documents relatifs à l'histoire de l'industrie drapière en Flandre*, tome I (Bruxelles, Kiessling, 1906 ; in-4°, xx-695 p.).

Il n'y a pas lieu d'insister sur l'importance d'un pareil recueil pour l'histoire économique du moyen-âge. Mais c'est une bonne fortune pour les érudits qu'il ait été entrepris par deux savants que leurs études antérieures, la connaissance qu'ils ont de l'histoire industrielle et municipale de la Flandre, comme aussi la pratique des documents du moyen-âge et une expérience déjà longue des bonnes méthodes de publication, désignaient pour le faire : l'un, auteur d'une histoire de Belgique qui a recueilli l'unanimité des suffrages, et d'une synthèse originale des institutions urbaines du Nord ; l'autre, qui a consacré à la ville de Douai, où la draperie atteignit un si haut degré de développement, un livre remarquable par la nouveauté des aperçus.

Le présent recueil comprend seulement les documents relatifs à l'industrie et non pas ceux qui concernent le commerce des draps. C'est le travail de la laine, dans ses branches si diverses et dans son organisation si variée, qui constitue l'objet propre de cette publication. Les limites

géographiques sont celles du comté de Flandre au moment de sa plus grande extension, comprenant par conséquent l'Artois, les territoires de Lille, de Douai, de Béthune et d'Orchies.

Comme limite chronologique, on n'a pas dépassé la fin du XIV[e] siècle. En effet, à partir de l'époque bourguignonne, les archives des métiers présentent une telle abondance de documents qu'il serait impossible et d'ailleurs inutile, en raison du fatras des formules, de les reproduire *in extenso;* il faudrait choisir, et dès lors la formation d'un recueil devrait être faite d'après une méthode différente de celle qu'il convenait de suivre pour la publication de textes du moyen-âge. Les documents ont été groupés par villes, et les villes rangées par ordre alphabétique. Le premier volume s'étend d'Aire à Courtrai.

M. P.

Le Gérant : H. CHAMPION.

Abbeville. — Imprimerie F. Paillart.

ÉTUDES SUR L'HISTOIRE DES PRINCIPAUTÉS LOMBARDES

DE

L'ITALIE MÉRIDIONALE

Et de leurs rapports avec l'Empire franc

II

CHARLEMAGNE ET LA PRINCIPAUTÉ LOMBARDE

La prise de Pavie (milieu de juin 774) avait fait de Charlemagne le souverain de tout l'ancien royaume lombard, à l'exception des duchés, déjà à peu près indépendants en fait, de Spolète et de Bénévent [1]. A la tête de ce dernier se trouvait le duc Arichis, que l'on peut considérer comme le véritable fondateur de l'Etat lombard de Bénévent, qui devait se diviser plusieurs fois, mais en somme subsister pendant près de deux siècles et demi, en dépit des convoitises dont il était l'objet de la part de ses deux puissants voisins, l'empire d'Occident d'une part et l'empire d'Orient de l'autre.

Bien qu'établi en 758 par un acte d'autorité de Didier, qui voulait remplacer le duc rebelle Liutprand [2], il est possible

1. Sur ces évènements, cf. F. Hirsch, *Papst Hadrian I und das Herzogthum Benevent*, dans les *Forschungen zur deutschen Geschichte*, t. XIII, p. 39 ; Pugliese, *Arechi, principe di Benevento e i suoi successori*, Foggia, 1892, in-8°, et surtout Gay, *L'Italie méridionale et l'empire byzantin*, p. 29 et suiv.

2. Hirsch, *Das Herzogthum Benevent bis zum Untergang des longobardischen Reichs*, Berlin, 1871, in-4°.

qu'Arichis ait appartenu à la famille de son prédécesseur. Paul Diacre en effet le dit « issu de la race des ducs et des rois »[1], et nul texte ne parait contredire ce témoignage en présentant Arichis comme étranger par sa naissance au duché de Bénévent[2]. Nous ne sommes directement renseignés sur sa personnalité que par des écrivains partisans des idées d'indépendance lombarde, comme Erchempert, ou par des épitaphes nécessairement bienveillantes. Ce sont donc là des documents suspects au point de vue de l'impartialité. Il semble néanmoins qu'il ne faille pas trop se hâter de rejeter les renseignements qu'ils peuvent fournir. Erchempert vivait à une époque assez éloignée de celle d'Arichis pour pouvoir porter sur ce prince un jugement à peu près indépendant, bien que représentant tout au moins la tradition nationale bénéventaine. Il fait l'éloge de sa piété et de sa bravoure, et sans parler des épithètes laudatives plus ou moins vagues accumulées par Paul Diacre[3] dans l'épitaphe composée par lui, il semble que tous les textes soient d'accord sur ces deux points[4].

1. *Epitaphium Arichis*, dans *Mon. Germ.*, in-4°, *Poetæ latini medii ævi*, t. I, p. 67 :

« Stirpe ducum regumque satus... »

2. Pugliese, *Arechi e i suoi primi successori*, p. 28, d'après le nom porté par le duc, croit celui-ci originaire du Frioul, et parent d'Arichis Ier qui vivait au VIe siècle. Mais ni Paul Diacre ni Erchempert ne font allusion à cette origine étrangère. D'une anecdote rapportée par le *Chronicon Salernitanum*, c. 19, on pourrait conclure que dans tous les cas la tradition faisait s'écouler à Bénévent la jeunesse d'Arichis. Mais l'auteur du *Chronicon* représente ensuite l'élection d'Arichis comme ayant eu lieu dans des conditions exactement opposées à celles que nous connaissons par ailleurs, de sorte que la valeur de son témoignage en ce qui concerne les premières années du prince paraît assez faible.

3 *Epitaphium Arichis*, v. 9-10 :

« Formosus, validus, suavis, moderator et acer,
Facundus, sapiens, luxque decorque fuit. »

Pour faire l'éloge de Romuald, l'auteur de son épitaphe, qui est peut-être également Paul Diacre, l'appelle *novus Arichis* (*Poetæ lat.*, t I, p. 111.)

4. « Religione patrem æquiperans », dit l'épitaphe de Romuald, *loc. cit.* *Celle de Cesarius*, consul de Naples (*ibid.*, p. 412), donne à Arichis

Cette piété se manifesta d'ailleurs par la construction d'un certain nombre d'églises dont la plus célèbre fut celle de Sainte-Sophie de Bénévent[1], bâtie en partie avec des matériaux provenant d'édifices antiques[2], et qui, après avoir été enrichie de ses libéralités[3], devint en quelque sorte le sanctuaire national des princes lombards[4]. Le monastère de Saint-Vincent du Volturno reçut également de lui l'église de Saint-Sauveur au territoire d'Alife qu'il avait fait bâtir[5]. Son activité, au point de vue des constructions, ne se borna pas du reste aux édifices religieux, car il fit relever les murs de sa capitale[6] et s'y bâtit un palais[7].

l'épithète de *sanctus*. Cf. aussi *Translatio sancti Mercurii*, v. 42-43 et 93-94, dans les *SS. Rer. Lang.*, p. 579. Arichis avait de la considération pour les gens d'Eglise, car il augmenta le chiffre de la composition pour les crimes commis contre eux, et cela explique peut-être en partie les éloges qui lui sont décernés.

1. Erchempert, *Hist. Longobardorum Beneventanorum*, c. 3; *Chron. S. Benedicti Casinensis, SS. Rer. Lang.*, p. 488; *Ann. Beneventani II*, *Mon. Germ.*, SS., t. III, p. 173; Léon d'Ostie, *Chron. Casin.*, l. I, c. 26, qui d'ailleurs attribue à Gisolf le début de la construction.

2. Au moins les six colonnes qui subsistent seules aujourd'hui de l'ancien édifice et passent pour avoir appartenu à l'église primitive semblent-elles provenir d'un édifice antique.

3. Erchempert, *ibid.*; *Chron. S. Sophie*, I, c. 1-20, dans Ughelli, *Italia Sacra*, t. X², col. 422-432.

4. J'emprunte cette expression fort juste à Gay, *op. cit.*, p. 30-31.

5. Erchempert, *ibid.*; *Chron. Vulturnense*, dans Muratori, *SS. Rer. Ital.*, t. I², col. 356.

6. C'est ainsi qu'il faut, semble-t-il, entendre le v. 25 de son épitaphe :

« Ornasti patriam doctrinis, menibus, aulis »,

puisque, dans la même pièce, il est question dans un autre passage des fortifications de Salerne. Cf. aussi *Chron. Salernitanum*, *Mon. Germ.*, *SS.*, t. III, p. 477. Une partie des fortifications de Bénévent qui, dans leur état actuel, sont surtout du XIVe siècle, remonte peut-être à l'époque lombarde.

7. Cf. le vers de l'*Epitaphium Arichis* cité à la note précédente; *Chron. S. Benedicti*, p. 488; Léon d'Ostie, *Chron. Casinense*, l. I, c. 15. — La légende paraît avoir représenté le temps d'Arichis comme une époque de calme et de prospérité pour le pays. Cf. *Chron. Vulturnense*, p 375 : « Rara in his regionibus castella habebantur, sed omnia villis et ecclesiis plena erant, nec erat formido aut metus bellorum quoniam alta pace omnes gaudebant. »

Enfin il semble avoir senti la nécessité [1] de posséder sur la mer une base d'opérations solide, et c'est lui qui fit de Salerne, où s'élevait un de ses palais, une place forte qui devait plus tard lui servir de refuge, et qui défia plus d'une fois les efforts des envahisseurs de la principauté lombarde [2]. Nous savons aussi qu'il était instruit et appréciait la culture littéraire [3]. Il fit donner à son fils Romuald une éducation soignée [4], et la Renaissance carolingienne lui doit d'avoir encouragé, avec sa femme Adelperga, le talent de Paul Diacre, auquel il demanda pour ses palais de Bénévent et de Salerne des inscriptions en vers [5].

Issu de la famille royale, gendre du dernier souverain national, Arichis se trouvait, après la chute de Didier et la disparition de son fils Adelchis, réfugié à Constantinople, occuper sans conteste le premier rang parmi les représentants de l'aristocratie lombarde. La conquête

1. Sur cette nécessité, cf. Gay, *op. cit.*, p. 33.

2. *Epitaphium Arichis*, *loc. cit.*

« Nec minus excelsis nuper quae condita muris
Structorem orba tuum, clara Salerno, gemis. »

Cf Erchempert, *Hist. Long.*, c. 3; *Chron. Salernitanum*, c. 26-29, p. 485. — Il ne faut pas entendre d'ailleurs ces récits au sens de fondation proprement dite d'une ville entièrement nouvelle, puisque Salerne paraît déjà avoir existé comme ville à la fin du VIe siècle, date à laquelle les Lombards s'en emparèrent, (Hirsch, *Herzogthum Benevent*, p. 7) et qu'avant même cette date la localité est mentionnée dans divers textes antiques (Pauly, *Realencyclopedie des class. Alterthums*, t. VII, p. 685-6). Si on interprète au pied de la lettre le « in modum castri » du texte d'Erchempert, il faut peut-être voir, dans ce passage, une allusion à la construction d'une forteresse sur la colline de Salerne, au lieu où se voient encore aujourd'hui les ruines du château dit de Guaimar IV. Cf aussi *Chron. S. Benedicti Casinensis*, p. 488, qui parle également de la construction d'un palais dans cette ville.

3. Paul Diacre dans l'une de ses lettres (Ed. Dümmler, dans les *Mon. Germ.* in-4°, n° 9, p. 506), le félicite de « tenir la palme de la sagesse entre tous les princes de son temps » et son épitaphe le qualifie de « facundus et strenuus eloquii. »

4. *Epitaphium Romualdi*, *Poet. lat.*, t. I, p. 111.

5. Léon d'Ostie, *Chron. Casin.*, l. I, c. 15; cf. G. Waitz, dans les *SS. Rer. Lang.*, p. 13-14.

franque, qui avait réduit les ducs de Frioul et de Spolète à la condition de vassaux du nouveau roi, n'avait point atteint ses Etats. Nous ne savons si Charles lui adressa une mise en demeure d'avoir à suivre l'exemple d'Hildebrand de Spolète et de Rotgaud de Frioul[1]; mais s'il y en eut une, il est certain qu'elle ne fut pas suivie d'effet. Arichis, au contraire, semble avoir immédiatement cherché à profiter de la situation qui résultait pour lui de la disparition de son seigneur Didier et à manifester son indépendance par tous les moyens possibles, en se posant en successeur de ce prince sur « les débris de la nation lombarde[2]. » Dès l'année 774, il prend dans ses actes le titre de *princeps*[3], et ajoute aux éléments chronologiques de ses diplômes l'indication de la date de ce principat. Sa demeure devient le « palais sacré[4] », et il joint à son titre certaines insignes de la souveraineté comme la couronne[5] et le sceptre[6]. Il se fit donner la consécration par les évêques de son duché[7]. C'est à lui que semble également remonter l'existence d'une monnaie particulière des ducs ou princes de Bénévent[8].

1. On ne saurait en effet donner un sens littéral aux expressions dont se sert l'auteur du *Chron. Salernitanum*, p. 476 : « Carolus rex totius Italiæ est firmatus. Solus dux Arichis *jussa ejus* contempnens », qui ne donne pour toute cette histoire que des renseignements assez vagues.

2. *Adelchisi Capitula*, Prol.

3. Léon d'Ostie, *Chron. Casin.*, l. I, c. 8. Il attribue ce renseignement à Erchempert, mais le passage correspondant ne se trouve pas dans le texte de ce dernier tel qu'il nous est parvenu.

4. Sur les changements survenus à cette époque dans la diplomatique bénéventaine, cf. mon *Etude sur la diplomatique des princes lombards de Bénévent, de Capoue et de Salerne*, dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire* de l'Ecole française de Rome, t. XXI, p. 121.

5. Léon d'Ostie, *loc. cit.*; *Chron. Salernitanum*, c. 9, p. 476.

6. Il est représenté avec ces deux attributs dans les miniatures de mss. malheureusement postérieurs, comme le recueil de lois lombardes conservé à la Cava et dont quelques *fac-simile* ont été donnés dans le *Codex diplomaticus Cavensis*, et le ms. de la Chronique de Sainte-Sophie.

7. Léon d'Ostie, *loc. cit.*

8. Engel et Serrure, *Traité de numismatique du moyen âge*, t. I, p. 28 — Le fait que Grimoald promit à Charlemagne de faire figurer le nom

Il est évident qu'avec ces tendances la paix ne pouvait être que très précaire entre Arichis et le nouveau maître de l'Italie. Dès l'année 775, le pape Hadrien Ier accusait Arichis de songer à secouer la domination franque au profit du fils de Didier, Adelchis, et de conspirer, de concert avec les Grecs [1], contre l'autorité de Charles, en même temps que d'autres ducs lombards, Rotgaud de Frioul, Reginald de Chiusi, et Hildeprand de Spolète. Il est très possible que Rotgaud ait préparé dès cette époque le soulèvement qui devait, l'année suivante, nécessiter une expédition contre lui, et qu'il ait fait des ouvertures à ceux qu'il devait considérer comme ses alliés naturels. Mais Arichis, pas plus que les deux autres princes, ne paraît avoir fourni de secours effectif au duc de Frioul, et c'est contre ce dernier seul que l'armée franque eut à lutter en 775 [2]. L'année suivante (776) les deux envoyés de Charles en Italie, l'évêque Possessor et l'abbé Rabigaud, purent négocier pacifiquement avec le duc de Bénévent.

Cela n'empêchait pas ce dernier de songer à agrandir ses Etats, avec le concours des Byzantins [3], aux dépens de ceux de son voisin immédiat, le souverain Pontife. Le patrice de Sicile, qui se trouvait alors en résidence à Gaëte,

roi sur les monnaies est une preuve qu'il existait auparavant des pièces du prince ne remplissant pas cette condition, ainsi que le remarque Pugliese, *Arechi*, p. 48, n. 4.

1. A une date indéterminée Arichis envoya à Constantinople une ambassade que mentionne la *Translatio S. Heliani (SS. Rer. Lang.* p. 581*)*, mais dont nous ne connaissons ni l'objet ni les résultats.

2. Abel et Simson, *Karl der Grosse*, t. I, p. 185-186. Sur la nécessité de n'accepter qu'avec réserve les allégations d'Hadrien, cf. Hirsch, *Papst Hadrian I und das Furstenthum Benevent*, dans les *Forschungen zur deutschen Geschichte*, t. XIII, p. 39 et suiv. Mais l'auteur va peut-être un peu loin en supposant que le pape invente de toutes pièces un prétendu complot.

3. Sur ces évènements et sur la date à attribuer aux lettres pontificales qui en font mention, cf. J. Gay, *L'Etat pontifical, les Byzantins et les Lombards sur le littoral Campanien*, dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire de* l'Ecole française de Rome, t. XXI, p. 491 et suiv.

avait mis la main sur Terracina, dont les habitants avaient été complices de cette entreprise [1]. Grecs et Bénéventains, à en croire Hadrien, s'occupèrent avec ardeur de détacher de l'Etat romain tout l'ensemble du patrimoine de Campanie, sans doute en vue d'un partage éventuel [2]. Le pape parvint cependant à rentrer momentanément en possession de Terracina, mais cette victoire n'eut pas de résultats durables, car les Grecs de Naples ne tardèrent pas à s'emparer de nouveau de la ville [3]. Hadrien, qui cherchait à la même époque à remettre la main sur les biens du patrimoine de Saint-Pierre sis dans le duché de Naples, se montrait disposé à composer avec les Grecs et à leur abandonner Terracina en échange des patrimoines napolitains. Mais Arichis empêchait toute tentative d'arrangement, qui serait venue à la traverse de ses projets de conquête, et poursuivait activement ses négociations avec le patrice de Sicile [4]. Aussi, à en croire Hadrien, n'y avait-il qu'une solution possible, l'envoi en Italie d'une armée franque, qui

1. *Codex Carolinus*, éd. Gundlach, dans les *Mon. Germ.* in-4°, *Epistolæ carol. ævi*, t. I, n° 61. — Le pape ne parle pas expressément de la prise Terracina, mais il met sur le même rang les « habitatoris castri Caietanis et Terracinensium », comme étant en dehors de son autorité et cherchant à entraîner le reste de la Campanie.

2. *Ibid.* Hirsch, *op. cit.*, p. 46-47, accuse encore le pape d'exagération et même de mensonge. Cependant, lui-même reconnaît que pour la question de la Campanie, Arichis devait se trouver nécessairement en conflit avec le pape. Il croit voir une inconséquence dans la lettre en question, qui demande à Charles d'enjoindre aux Bénéventains de marcher contre les Grecs. C'est aller trop loin, car l'attitude d'Arichis en présence d'une armée franco-spolétaine devait être toute différente de celle du même prince sentant qu'il n'avait rien à craindre.

3. *Codex Carolinus*, n° 64 : « Nefandissimi Neapoletani una cum Deo odibiles Grecos prebente maligno consilio Arighis duci Beneventano, subito venientes Terracinam civitatem quam in servitio beati Petri... antea subjugavimus... invasi sunt. »

4. *Codex Carolinus*, n° 64 : « Et cotidie missos nefandissimi patricii Siciliæ ipso Arighis suscipiente, impedimentum jamfatus Arighis solus fecit ut minime nos obsides a jamdictis Neapolitanis reciperemus. »

forcerait Arichis à rester en paix, et même à soutenir en cas de besoin les Francs contre les Grecs (774)[1].

En sa qualité de « roi des Lombards », Charlemagne ne pouvait voir que de très mauvais œil l'attitude du duc de Bénévent. Les manifestations d'indépendance de ce dernier étaient en opposition directe avec le nouvel ordre de choses que le roi franc avait prétendu établir en 774. Charles cherchait à se faire considérer comme le légitime successeur de ceux qu'il avait dépossédés[2], et le pape affectait de croire que son protectour avait, comme jadis Didier, le droit de donner des ordres au duc de Bénévent aussi bien qu'à ceux de Spolète et de Toscane[3]. Toute résistance, de la part d'Arichis, à l'exercice de l'autorité du souverain, devait être considérée comme un acte de rébellion[4]. C'est d'ailleurs le simple titre de *dux* que le pape, dans ses lettres à Charles, conserve à Arichis et à successeurs, et cet exemple est suivi, peut-être intentionnellement, par les annalistes francs. En dehors même de ces considérations, et en tenant compte de l'exagération possible de certains des renseignements fournis par Hadrien, Arichis pouvait à bon droit être considéré comme un voisin dangereux. Tant que que la question de Bénévent ne serait pas réglée, Charlemagne avait toujours à redouter

1. *Ibid.* Nous ne connaissons pas autrement le Vulfuinus qu'Hadrien désirait voir à la tête de cette armée.

2. C'est à cette situation que paraît faire allusion le passage du *Chron. Salernitanum* cité plus haut, et Erchempert (*Hist. Long. Ben.*, c. 6) la résume nettement dans les expressions qu'il prête à Pépin : « Volo quidem et ita potenter disponere conor ut, sicuti Arichis genitor illius subjectus fuit quondam Desiderio regi Italiæ, ita sit mihi et Grimoalt. »

3. *Codex Carolinus*, n° 64 : « Atque talem eidem (Vulfuino) mandationem facere jubeatis ut cum omnes Tuscanos seu Spoletinos atque cum ipsos nefandissimos Beneventanos in servitio vestro pariter atque nostro... »

4. Le pape semble même considérer que les gens de Bénévent ont promis formellement leur obéissance : « Minime vestram regalem adimpleverint voluntatem, sicut vobis polliciti sunt. » (*Codex Carolinus*, n° 80.)

des difficultés en Italie, un effort combiné des Lombards et des Grecs au nom du fils de Didier.

Cependant, lorsque Charles vint à Rome en 780-781, il ne semble point s'être occupé des affaires de l'Italie méridionale. La vaste conjuration, dont on l'avait menacé, si elle avait été effectivement préparée, n'avait abouti à aucun résultat. L'alliance que le pape, en 778-779, craignait ou feignait de craindre de voir s'établir contre lui entre les Lombards et les Grecs n'aboutit pas[1], et les deux adversaires d'Hadrien ne tardèrent pas à se brouiller. Du moins des difficultés se produisirent-elles quelques années plus tard entre Arichis et les gens d'Amalfi. Le duc lombard, mécontent de l'attitude de ces derniers, ravagea les environs de leur cité. Les Napolitains vinrent au secours de leurs compatriotes. Un combat eut lieu, dans lequel les Lombards eurent le dessous et furent contraints de battre en retraite, en laissant plusieurs de leurs nobles aux mains de l'ennemi[2]. Aussi, en 786[3], Charles, qui venait de ter-

1. Peut-être, comme le suppose Gay, *L'Italie méridionale et l'empire byzantin*, p. 35, Charles avait-il réussi à la rompre en engageant des négociations directes avec l'impératrice Irène.

2. *Codex Carolinus*, n° 78.

3. Abel et Simson, *Karl der Grosse*, t. I, p. 452, croient que Charles redoutait une alliance entre les Lombards et les Grecs irrités de la rupture des projets de mariage entre Constantin et Rotrude, fille de Charlemagne. Mais les négociations n'étaient pas rompues officiellement, puisqu'en 787, au cours de la guerre lombarde, des ambassadeurs grecs se rendirent encore auprès de Charlemagne pour s'occuper de cette affaire. La guerre d'Arichis contre les sujets de l'empire grec ne paraît d'ailleurs s'être terminée qu'après l'entrée de Charles en Italie. — Quant à une alliance des Lombards avec Tassilon, dont on a aussi parlé (cf. Abel et Simson, *op. cit.*, p. 454, n. 3 et Hirsch, *Papst Hadrian I und Herzogthum Benevent*, p. 51, n. 1), aucune source n'en fait mention. Donc il est peu probable que des nouvelles de ce genre aient été la cause déterminante de l'expédition. Les annalistes de Charles le représentent au contraire comme profitant d'un moment de tranquillité pour descendre en Italie. Les *Annales regni Francorum* semblent également indiquer que Tassilon a profité de l'absence du roi pour préparer sa révolte contre celui-ci.

miner momentanément la guerre de Saxe par la soumission et le baptême de Widukind, de dompter une révolte des Bretons et d'étouffer une conspiration des nobles de Thuringe, « voyant que de tous côtés il était en repos », crut l'occasion bonne pour se rendre en Italie, « afin de prier au tombeau des Apôtres et de régler les affaires du pays [1]. »

L'armée franque se mit en marche à une époque assez avancée de l'année [2], sans doute au mois de novembre. Le 25 décembre elle était à Florence. Quelque temps après elle arrivait à Rome [3]. A cette nouvelle, Arichis effrayé se hâta de conclure la paix avec les Napolitains [4] et avec leur consul Cesarius. Ce dernier avait jadis passé quelque temps comme otage à la cour de Bénévent et paraît avoir, à la suite de ce séjour, conservé parmi les Lombards une certaine popularité [5]. Arichis, par le traité qui intervint alors, réglait la question de la Liburie, de la Terre de Labour, et des redevances à percevoir sur ses habitants, source d'incessants conflits entre les Napolitains et les ducs lombards [6]. C'est à cette époque aussi sans doute

1. *Ann. regni Francorum*, p. 72 : « Domnus rex Carolus perspiciens se ex omni parte Deo largiente pacem habere, sumpsit consilium orationis causae ad limina beatorum Apostolorum iter peragendi et causas Italicas disponendi. »

2. Le 5 novembre Charlemagne était encore à Worms (Böhmer-Mühlbacher, *Regesten*, n° 267).

3. *Ann. regni Francorum*, p. 72 ; *Ann. Einhardi*, p. 73 ; *Ann. Laurissenses minores*, *Mon. Germ.*, *SS.*, t. I, p. 118.

4. Erchempert, *Hist. long.*, c. 2 : « Qui audiens eos super se adventare, Neapolitibus qui a Langobardis diutina oppressione fatigati erant pacem cessit. »

5. *Epitaphium Caesarii*, *Poet. lat.*, t. I, p. 112 :

« Sic blandus Bardis eras ut fœdera Grais
Servares sapiens inviolata tamen. »

6. Erchempert, *loc. cit.* : « Eisque diaria in Liguria et Cimiterio per incolas sancitam dispensione misericordiae vice distribuit. » C'est donc probablement à cette paix qu'il faut rapporter le *Pactum Arechis cum Neapolitanis* (*Mon. Germ.*, *LL.*, t. IV, p. 213) dont nous n'avons plus d'ailleurs qu'une rédaction du temps d'Adelchis (Capasso, *Monumenta ad Neapolitani ducatus historiam pertinentia*, t. I, p. 64).

qu'Arichis affirma ses bonnes dispositions vis-à-vis de Naples en faisant quelques donations à l'église de Saint-Janvier [1]. D'autre part il envoyait à Rome son fils Romuald, chargé de riches présents [2]. Romuald, jeune homme instruit, intelligent, déjà associé à son père depuis quelques années [3], était chargé de porter au roi des Francs des promesses de soumission, mais d'obtenir en échange de ces promesses que Charles ne pénétrerait pas dans les Etats du prince de Bénévent [4].

Romuald paraît avoir réussi à convaincre Charles et à lui faire accepter les propositions d'Arichis [5]. Néanmoins le pape et les grands étaient d'un autre avis. Ils ne croyaient pas à la sincérité des promesses du prince, ou feignaient de n'y pas croire. Mais le pontife, comme les seigneurs francs, étaient intéressés à la continuation de l'expédition. Ceux-ci pouvaient espérer des conquêtes et du butin. Hadrien désirait être débarrassé de l'ennemi que les évènements des années précédentes lui avaient montré toujours prêt à menacer les frontières de l'Etat pontifical et à étendre son domaine aux dépens de celui de Saint-Pierre. D'autre part il est certain qu'à cette date de 786, il n'était pas encore entré en possession des domaines [6] constituant

1. C'est au moins à cette période de paix que l'on peut rapporter la donation faite par Arichis à cette église d'objets précieux et du lieu de Pianura près Pouzzoles. Mais cette localité, comme le remarque Capasso, *op. cit* , t. I, p. 202, n. 3, devait appartenir à Arichis à titre de propriété privée, car Pouzzoles faisait partie du duché grec de Naples.

2. *Ann. regni Francorum*, *Ann. Einhardi et Ann. Laurissenses minores*, *loc. cit.* Il est également fait allusion à cette mission dans l'épitaphe de Romuald (*Poet. lat.*, t, I, p. 111).

3. *Epitaphium Grimoaldi, Poet. lat.*, t. I, p. 430.

4. La soumission promise par Arichis devait être complète, à en juger par les expressions dont se sert l'auteur des *Ann. regni Francorum* : « Et omnes voluntates predicti domni regis adimplere cupiebant. »

5. *Epitaphium Romoaldi*, *Poet. lat.*, t. I, p, 111 :

« In placida regis sedasti mente furorem
Obruta Gallorum te ira loquente fuit. »

6. Cf. *infra*, p. 259-260.

le patrimoine de Bénévent. Pour lui, par conséquent, cette extension de sa puissance territoriale devait être le premier résultat de la soumission du duché de Bénévent au souverain franc.

Charlemagne se laissa persuader par le pape et par les partisans de la politique d'intervention directe. Au début de l'année 787, l'armée franque se mit en marche. Charles, emmenant avec lui le jeune Romuald[1], prit la route ordinaire, qui suivait à peu près le tracé de l'ancienne voie Latine, en passant par le Mont-Cassin[2] et par Capoue. Après avoir établi son camp dans cette dernière ville[3], il se mit en devoir de commencer les hostilités[4]. Mais il est peu probable que ses troupes aient eu de combat à livrer[5]. Arichis, à la nouvelle de l'entrée des Francs dans ses Etats, quitta Bénévent et courut se réfugier dans la forte place de Salerne[6]. De là, il reprit les négociations qui avaient échoué une première fois, et envoya à Charles de nouveaux députés, parmi lesquels l'évêque David de Bénévent, pour demander la paix[7]. Cette fois Charles se

1. *Ann. Einhardi*, p. 73.

2. Le séjour au Mont Cassin est indiqué par les *Ann. Laureshamenses (Mon. Germ. SS.*, t. I, p. 33) et les *Annales Alemannici (ibid.*, p. 41). Léon d'Ostie, *Chron. Casin.*, l. I, c. 12, le place au retour de Capoue. Il n'y a d'ailleurs rien que de très vraisemblable à ce que Charles ait suivi au retour la même route qu'à l'aller.

3. *Ann. regni Francorum*, *Ann. Einhardi*, *Ann. Laureshamenses*, *Ann. Alemannici*, *ibid.*; *Ann. Laurissenses minores*, *Mon. Germ.*, *SS.*, t. I, p. 118; Einhard, *Vita Karoli*, c. 10.

4. *Ann. Einhardi*, *loc. cit.* : « Ibique castris positis, inde bellum gesturus. »

5. Erchempert seul (*Hist. Long.*, c. 3) parle d'une bataille (« postremo autem acriter prœliantibus ») mais quelque bien renseigné qu'il soit d'ordinaire, il est très postérieur à ces évènements, et le silence des annalistes francs, qui n'auraient pas manqué de signaler une victoire remportée par Charles suffit à faire révoquer en doute la réalité du fait.

6. *Ann. regni Francorum* et *Ann. Einhardi*, *loc. cit.*

7. Son nom est donné par le *Chron. Salernitanum*, c. 10, p. 478, au *milieu de détails* évidemment légendaires. Nous savons par ailleurs que,

décida à l'accorder et à ne pas pousser plus loin sa tentative de conquête.

Le traité qui intervint alors était d'ailleurs la consécration des prétentions du roi sur la principauté lombarde. Arichis évitait le ravage de son duché par les troupes franques[1] et l'obligation humiliante de se présenter en personne devant le vainqueur pour lui rendre hommage[2]. Mais il prêtait et faisait prêter par son peuple un serment de fidélité[3], et sans parler des présents qu'il offrait[4], il s'engageait sans doute à payer tribut[5]. Pour assurer l'exécution de ce traité il livrait comme otages douze jeunes nobles[6], et en outre son fils Grimoald[7] et sa fille Adelgise[8].

le 22 mars 787, David se trouvait auprès de Charles à Capoue, et obtenait de lui un privilège pour son église (Böhmer-Mühlbacher, n° 274).

1. *Ann. regni Francorum, loc. cit.* : « Ut terra non deleretur illa » ; *Ann. Laurissenses minores* : « Ut terra non devastaretur illa. »

2. *Ann. regni Francorum, ibid.* : « Non fuit auxus per semetipsum faciem regis Karoli videre. »

3. Ce serment est mentionné par les *Ann. regni Francorum*, par les *Ann. Einhardi* et par la *Vita Karoli*, c. 10.

4. *Ann. regni Francorum* et *Ann. Einhardi, ibid* ; Erchempert, *Hist. Long.*, c 2 : « simul cunctum thesaurum suum. » Leo Ost., *Chron. Casin.*, l. I, c. 8 : « coronam illius et maximam partem thesauri. » — Il est d'ailleurs très douteux qu'Arichis ait donné « tout son trésor » car une lettre d'Hadrien I[er], de peu postérieure, parle des sommes importantes qui se trouvaient encore entre les mains d'Adelperga et qu'elle avait mises en lieu sûr à Tarente (*Codex Carolinus*, n° 80.)

5. Les *Ann. regni Francorum* et les *Ann. Einhardi* ne parlent pas expressément du tribut mais l'épitaphe d'Arichis (*Poet. latin. med. aevi*, t. I, p. 67) dit :

« Cum natis proprium nil ducens tradere censum, »

et le mot *census* ne paraît guère pouvoir s'appliquer aux présents. Erchempert, c 2, dit aussi : « Collata Arichis pace sub fide pensionis. »

6. Les *Ann. regni Francorum* parlent de douze otages en plus de Grimoald, les *Ann. Einhardi* le mettent lui-même au nombre des douze.

7. *Ann. regni Francorum* ; *Ann. Einhardi* ; Erchempert, c 2. Cf. le vers de l'épitaphe d'Arichis cité n. 5, et l'épitaphe de Grimoald (*Poet. latin.*, I, 430) :

« A patre pro patria directus regibus obses
Placavit patriam funus ad usque patris »

8. Erchempert, *Hist. Long.*, c. 2.

Charlemagne laissait Romuald, qu'il avait jusqu'alors gardé près de lui, retourner auprès de son père[1].

Les annalistes officieux de Charlemagne attribuent cette solution pacifique à de pieuses considérations qui se seraient alors présentées à l'esprit du roi[2]. Mais celui-ci avait aussi à envisager les conséquences possibles d'une guerre dans laquelle il n'était pas sûr d'avoir dès le début l'avantage[3], dans un pays que les Francs redoutaient avec raison comme particulièrement malsain[4]. Une soumission telle que celle qu'il obtenait d'Arichis était tout ce qu'il pouvait espérer. Si Charles, en effet, prétendait comme roi des Lombards à la souveraineté du duché de Bénévent, il ne pouvait guère songer à y obtenir que la part d'autorité que les rois Lombards avaient eux-mêmes possédée, c'est-à-dire un serment de fidélité de la part du duc et des habitants. Ce

1. *Ann Einhardi* et *Ann. regni Francorum*. D'après ces dernières (cf. aussi Einhard, *Vita Karoli*, c. 10) il semble même qu'Arichis ait offert de donner ses deux fils en otages. C'est peut-être aussi à cette proposition que fait allusion le vers de l'épitaphe d'Arichis cité page précéd., n. 3.

2. *Ann. regni Francorum*, *loc. cit.* : « gloriosus rex Karolus perspexit una cum sacerdotibus vel ceteris obtimatibus suis ut non terra deleretur illa et episcopia vel monasteria non desertarentur. » *Ann. Einhardi*, *ibid* : « divini etiam timoris respectu bello abstinuit ». Einhard, *Vita Karoli*, c. 10 : « utilitate gentis magis quam anime ejus obstinatione considerata. »

3. Le fait même qu'Arichis n'avait point subi de défaite et qu'il ne se remit pas à la discrétion de Charles, mais traita avec lui, prouve, comme le remarquent justement Abel et Simson, *op. cit.*, p. 562, qu'il n'était pas absolument sans défense.

4. Nous parlons plus bas d'autres expéditions arrêtées par des épidémies qui frappaient les troupes franques. La crainte inspirée aux Francs par le climat de l'Italie méridionale se manifeste dans une lettre d'Alcuin (éd. Dümmler, *Mon. Germ.*, in-4°, *Epistolæ Carol. ævi* t. I, n° 224). Il résulte d'ailleurs d'un autre passage du même auteur (*ibid.*, n° 261) que les compagnons de Charles ne prenaient à l'égard de leur nourriture que des précautions insuffisantes, et d'autre part faisaient des vins italiens un usage peu modéré : « Italia infirma est patria et escas generat noxias. Idcirco cautissima consideratione videas quid vel quando vel quibus utaris cibis et maxime ebrietatis assiduitatem devita, quia ex vini calore febrium ardor ingruere solet super incautos. » — Cf. Erchempert, *Hist. Long.*, c. 6 : « innumerabilibus de suis peste perditis. »

serment de fidélité devait être la première marque de la soumission d'Arichis à Charles, et des *missi* francs furent envoyés dans le duché pour le recevoir [1].

Les annalistes ne disent pas quelle se trouva être exactement, à la suite du traité, la situation d'Arichis vis-à-vis du royaume franc. Les termes vagues, employés par eux, de fidélité et d'obéissance, ne précisent guère à ce sujet. Ils ne semblent comporter que l'obligation de reconnaître, au point de vue théorique, la suprématie de Charles, et celle de ne point chercher à lui nuire. En dehors du tribut, dont le chiffre nous est inconnu [2], il est vraisemblable aussi que Charlemagne devait considérer son nouveau « vassal » comme tenu de lui fournir en cas de besoin des secours et des troupes, mais il ne paraît pas que la question se soit jamais posée pour le duc de Bénévent [3].

Charles dut en même temps régler avec Arichis, à la satisfaction du pape [4], la question du patrimoine bénéventain, car les *Annales Juvavenses* [5] et les *Annales Maximiniani* [6] indiquent à la suite de la campagne la donation ou la restitution de Bénévent faite à saint Pierre. Il ne s'agit là d'ailleurs que d'un règlement de droit et non d'une mise en

1. « Qui et ipsum ducem et omnem Beneventanum populum per sacramenta firmarent. » (*Ann. Einhardi.*) C'était donc rétablir l'état de choses qui existait avant 774. Seul le souverain auquel était dû le serment aurait changé, selon la théorie franque.

2. Les textes qui parlent de 7.000 *aurei* par an s'appliquent au renouvellement du traité sous Louis le Pieux et rien ne permet d'affirmer que tel ait été le chiffre primitif.

3. Les mots : « Ut Francis, rerum dominis, serviret in aevum », du *Poeta Saxo* (*Mon. Germ. SS.*, I, p. 242) empruntés à Virgile, n'ont pas de sens précis. Einhard, *Vita Karoli*, c. 15, range tout le duché de Bénévent parmi les pays faisant partie intégrante de l'Empire.

4. Sur la question des patrimoines à cette époque, *cf.* Abel, *Hadrian I und die weltliche Herrschaft*, p. 507 et suiv.

5. *Mon. Germ.*, *SS.*, t. I, p. 88 : « Karolus Beneventum conquisivit et dedit S. Petro. »

6. *Mon. Germ.*, *SS.*, t. XIII, p. 21 : « Karolus Romam venit et Beneventum S. Petro reddidit »

possession effective, celle-ci devant être opérée sans aucun doute par des *missi* envoyés quelque temps après à Bénévent[1].

Charlemagne resta à Capoue jusqu'à la fin de mars[2], faisant acte d'autorité sur les états d'Arichis en accordant des diplômes à l'église de Bénévent[3] et au monastère de Saint-Vincent du Volturno[4]. Il reprit bientôt après le chemin de Rome, et était de retour dans cette ville le 8 avril, pour la célébration des fêtes de Pâques[5]. Le jeune Grimoald était toujours gardé auprès de lui et le suivit jusqu'à Aix[6], mais sa sœur avait été remise en liberté[7].

La situation établie par le traité de 787 ne devait pas tarder à se modifier. Le 26 août 787[8], Arichis mourait à Salerne. De ses trois fils l'un, Gisolf, devait être mort depuis un certain temps, car il n'est jamais question de lui dans le récit des négociations et des difficultés auxquelles donna lieu la succession qui venait de s'ouvrir[9]. Romuald avait précédé d'un mois son père dans la tombe[10]. Grimoald

1. Il ressort des lettres d'Hadrien I (*Codex Carolinus*, n° 83) que dès le début de l'année 788 celui-ci avait été mis en possession de Capoue.

2. C'est la date du diplôme cité à la note suivante.

3. Ughelli, *Italia Sacra*, t. VIII, p. 49 ; Böhmer-Mühlbacher, *Regesten*, n° 274.

4. *Chron. Vulturnense*, p. 366 ; Böhmer-Mühlbacher, n° 275.

5. *Ann. regni Francorum, loc. cit. Ann. Laureshamenses*, *SS.*, I, p. 33. *Ann. Juvavenses*, *SS.*, t. I, p. 88. Il y était peut-être dès le 28 mars (Böhmer-Mühlbacher, n° 276).

6. Erchempért, *Hist. Long.*, c. 2.

7. Erchempert, *ibid.*

8. *Ann. Laureshamenses. Mon. Germ.*, *SS.*, t. I, p. 33; *Ann. Einhardi*, a. 788, p. 175; *Ann. Altahenses*, *SS.*, t. XX, p. 783. La date de jour est donnée par les *Ann. Beneventani II*, *SS.*, t. III, p. 178, et par le *Chron. Salernitanum*, c. 17, p. 481.

9. Son existence n'est d'ailleurs connue que par le *Chron. Salernitanum*, c. 2.

10. *Ann. Laureshamenses*, *loc. cit.*; *Codex Carolinus*, n° 83. La date de jour est donnée à la suite de son épitaphe, *Poet. lat. med. aev.*, t. I, *111-112*.

restait donc le seul héritier du duché. Or, les derniers mois de la vie de son père semblent avoir été marqués par une tentative faite par ce dernier de violer le serment de fidélité qu'il venait d'être contraint de prêter. Les renseignements que nous possédons à ce sujet ne sont malheureusement fournis que par les lettres d'Hadrien Ier, c'est-à-dire par une source suspecte. Cependant il semble bien qu'il y ait dans ses affirmations une part de vérité. En particulier, étant donnée la présence, en Italie et dans le duché de Bénévent, de *missi* francs, il paraît douteux qu'Hadrien ait pu essayer de tromper Charles au sujet de certains faits sur lesquels ses agents devaient être eux-mêmes renseignés. Une lettre de ces *missi* francs à leur souverain, qui s'est heureusement conservée [1], permet même de contrôler une partie des récits du souverain pontife.

Hadrien prétend avoir appris d'un prêtre de Capoue, nommé Grégoire, qu'après le retour de Charles en Gaule Arichis avait pris l'initiative et proposé au basileus une alliance contre l'ennemi commun. Il promettait de reconnaître l'autorité de Constantinople, offrant en signe de soumission de se raser et de se vêtir à la mode grecque [2]. Il demandait en échange qu'on lui donnât le duché de Naples avec le titre de patrice, et qu'on lui envoyât son beau-frère Adelchis accompagné d'une armée de secours. L'empereur accepta ces propositions, et dans le courant de l'année 788 [3] envoya en Italie le stratège de Sicile, Théodore [4],

1. *Codex Carolinus*, éd. Gundlach, Append. n° 2.

2. *Codex Carolinus*, n° 83 : « Arichis dux suus aput imperatorem, Deo sibi côntrario emisit missos petens auxilium et honorem patriciatus... promittens ei tam in tonsura quam in vestibus usu Grecorum perfrui sub eiusdem imperatoris dicione. »

3. Il semble d'après le récit du pape que les officiers impériaux, lors de leur départ de Constantinople aient ignoré non seulement la mort d'Arichis, mais encore celle de Romuald, survenue le 21 juillet, puisqu'ils demandaient son envoi comme otage à Byzance.

4. *Codex Carolinus*, n° 83, qui ne donne pas le nom du gouverneur de la Sicile; celui-ci est fourni par les *Annales Einhardi*, p. 83, et par Théophane.

accompagné de deux spathaires, porteurs de riches présents destinés au prince et parmi lesquels on remarquait de somptueux vêtements à la mode grecque[1]. Selon Hadrien, le basileus aurait consenti à donner à Arichis le titre de patrice, mais, en ce qui concerne Adelchis, il se serait borné à promettre de faire débarquer ce dernier avec une armée dans l'exarchat[2]. Il est très possible que tel ait été en effet le plan du souverain byzantin, et l'on s'explique fort bien les raisons qui pouvaient le déterminer à agir ainsi. Avec Adelchis au nord et Arichis au midi, Constantin pouvait espérer soulever à la fois des deux côtés l'élément lombard. En même temps il pouvait ainsi surveiller plus facilement ses deux alliés et les empêcher de s'attribuer une trop grosse part dans les bénéfices de la victoire commune.

Mais lorsque les ambassadeurs de Constantin arrivèrent Italie, la situation était quelque peu modifiée. Arichis était mort ; il n'y avait plus à Bénévent aucun prince de sa famille, et des *missi* francs se trouvaient dans le duché.

Quelque temps auparavant en effet Charles avait envoyé à Rome le diacre Atton[3] et « l'hostiaire » Goteran, bientôt suivis par Maginaire, abbé de Saint-Denis[4], et par le diacre

1. *Codex Carolinus*, *ibid.* : « Ferentes secum vestes auro textas simul et spatam vel pectine et forcipes patricium eum constituendi. »

2. *Codex Carolinus*, *ibid.*

3. Celui-ci avait été déjà chargé quelques années auparavant d'une mission auprès du pape (*Codex Carolinus*, n° 65) Goteran est inconnu d'ailleurs.

4. Abbé de Saint-Denis depuis 784. Avant cette date déjà il avait rempli les fonctions de *missus* chargé de régler la question des patrimoines de Sabine (*Codex Carolinus*, n°s 69-72). Sur son rôle de chapelain, cf. Abel et Simson, *Karl der Grosse*, t. II, p. 543. Ses deux compagnons sont inconnus.

Les détails sur cette ambassade sont fournis par trois lettres conservées dans le *Codex Carolinus*, et qui portent dans l'édition des *Mon. Germ. histor.* in-4°, due à M. Gundlach, les n°s 80, 83 et 84. Je considère comme la plus ancienne celle à laquelle l'éditeur a attribué le n° 83 (n° LXXXVIII du manuscrit, 86 de l'édition Jaffé ; Jaffé, *Regesta pontificum, n° 2463* : « Nectareos suavissimos »). Elle a été écrite après le

Joseph. Un certain comte Liuderic dut également les rejoindre un peu plus tard. Ces personnages paraissent avoir eu pour mision de régler la question de la remise, entre les mains des agents pontificaux, des patrimoines Bénéventains. Ils devaient également examiner, de concert avec le pape, la situation qui résultait pour la principauté de la mort d'Arichis et s'entendre avec lui sur les mesures à prendre à ce sujet. Le pape leur conseilla de se rendre tous ensemble dans le pays lombard, et d'éviter de se séparer, sans doute pour donner plus d'autorité aux décisions qu'ils prendraient en commun[1]. Cependant Atton et

22 janvier 788, date de l'entrevue qui eut lieu à Salerne entre Adelperga et les envoyés grecs. Mais elle ne doit pas être très postérieure à cet événement, puisque le pape y félicite encore Charles au sujet de la victoire remportée par lui sur les Bavarois, le 30 octobre 787, victoire dont Maginaire et les autres *missi* francs avaient peut-être apporté la nouvelle en Italie. A cette date les Bénéventains, par l'intermédiaire d'Atton, avaient déjà prié Charles de leur renvoyer Grimoald, et, d'après Hadrien, n'attendaient que son retour pour se soumettre à l'empereur grec.

La lettre 80 (n° XC du manuscrit, 84 de l'édition Jaffé, n° 2460 des *Regesta* : « Venientes ad nos ») paraît postérieure à la précédente. Le retour de Grimoald y est présenté comme une chose décidée, bien que le pape espère encore arrêter le jeune prince sur la route de Bénévent. D'autre part c'est la première fois qu'il est question de la présence effective d'Adelchis en Italie. Dans la lettre précédente il n'est question que de son envoi possible dans l'exarchat, qui préoccupe Hadrien. Il eut donc averti Charles, si cette éventualité s'était déjà trouvée réalisée. Ce fut peut-être la nouvelle de la mort d'Arichis, transmise à Constantinople par le préfet de Sicile, qui détermina le basileus à changer son plan primitif et à envoyer Adelchis dans l'Italie méridionale au lieu de le faire débarquer à Ravenne.

D'autre part, dans le n° 84 de Gundlach (n° LXXXIV du manuscrit ; 87 de l'édition Jaffé, n° 2461 des *Regesta* : « Nectareos nimisque »), il est question de deux lettres d'Hadrien transmises au roi des Francs, l'une par le comte Arvin, l'autre par les *missi*, Roron et Betton. La première dont il est aussi question dans le n° 80, doit être le 83 de Gundlach. Le n° 84 doit être postérieur au retour de Grimoald à Capoue, puisqu'il y est fait mention de son passage à Capoue avec les *missi* francs chargés de le ramener dans sa capitale.

1. *Codex Carolinus*, n° 82.

Goteran partirent les premiers, promettant d'attendre à Valva dans le duché de Spolète, l'arrivée de leurs collègues qui devaient les rejoindre sitôt que Liuderic se serait réuni à la mission. Ils ne tinrent pas d'ailleurs leur promesse, et malgré les rapports défavorables qui leur avaient été faits sur l'état d'esprit des anciens sujets d'Arichis, ils partirent pour Bénévent, quatre jours avant l'arrivée à Valva de Maginaire et de ses deux compagnons. Maginaire, Liuderic et Joseph tentèrent alors de retrouver à Bénévent ceux qui les précédaient. Là encore ils arrivèrent un jour en retard. Atton et Goteran venaient de partir pour Salerne, dans l'intention d'y conférer avec Adelperga, qui y résidait alors. Les gens de Bénévent pressaient Maginaire d'aller les y rejoindre, mais l'abbé et ses deux compagnons se méfiaient. Ils voyaient les Lombards très mal disposés, et avaient eu vent que l'on complotait de les retenir tous les cinq comme otages à Salerne, pour obtenir la restitution des villes livrées au pape, et surtout le retour de Grimoald dans son duché[1]. A en croire Hadrien on aurait même formé le projet de les faire assassiner « par erreur », par des gens de Naples et d'Amalfi[2]. Mais le récit assez romanesque fait par le pape est sujet à caution et jusqu'à un certain point en contradiction[3] avec le rapport adressé par Maginaire à Charle-

1. *Codex Carolinus*, *ibid.* et append. n° 2.

2. *Codex Carolinus*, n° 83. « Talem consilium Beneventani cum Neapolitanis et Sorrentinis atque Amalfitanis habuerunt ut foris civitate Salernitana juxta mare vestros missos applicare facerent et nocte repentino cursu super eos ruentes Beneventani pariter cum Neapolitanis, illos interficerent, et postmodum proferre quia Neapolitani quasi super ipsos Beneventanos venientes, existimentes sese Beneventanos, clam eos occiderent. »

3. C'est ainsi que Maginaire ne dit pas un mot de ce projet, alors que le pape affirme qu'il en était informé et que ce fut la cause de son départ. Maginaire s'attendait, s'il allait à Salerne, à être non pas assassiné, mais à être retenu comme otage.

magne. Quoi qu'il en soit, l'abbé de Saint-Denis préféra ne pas partir. Il feignit une maladie et demanda qu'on renvoyât auprès de lui Atton et Goteran, en leur adjoignant quatorze nobles lombards avec lesquels les *missi* pourraient avoir une conférence. On refusa d'accueillir sa demande. Non seulement Adelperga et ses conseillers ne lui envoyèrent personne avec qui il pût négocier, mais encore on ne laissa revenir auprès de lui que Goteran. De plus en plus effrayés les ambassadeurs francs partirent en cachette, un matin au petit jour, et coururent se réfugier dans le duché de Spolète en attendant les évènements, c'est-à-dire sans doute l'arrivée de l'armée franque qui devait écraser les rebelles[1]. Atton cependant, saisi lui aussi de terreur, s'était réfugié dans l'une des églises de Salerne et s'attendait à être massacré. Mais il ne semble pas que les Bénéventains aient été alors décidés à se mettre en état de révolte ouverte. La présence d'Atton empêcha même Adelperga de recevoir les ambassadeurs grecs[2], et les témoignages de respect que l'on prodiguait au *missus* de Charles le décidèrent à sortir de son refuge[3]. Les gens de Bénévent allèrent jusqu'à lui persuader d'être leur représentant auprès de Charles et de solliciter en leur nom le retour de Grimoald[4].

Le départ d'Atton doit se placer vers le milieu de janvier, car il était à peine parti lorsqu'Adelperga consentit à recevoir les envoyés de Constantin. Le 20 janvier, Théodore et ses deux spathaires arrivaient à leur tour à Salerne et y conféraient avec la princesse. L'entrevue dura trois jours, après lesquels les envoyés rentrèrent dans les Etats

1. *Codex Carolinus*, n° 82 : « Introierunt in finibus ducati Spoletini in prelato oppido Valvae. »
2. *Codex Carolinus*, n° 83.
3. *Codex Carolinus*, n° 82. Selon le pape les Bénéventains auraient même protesté de leur fidélité à Charles.
4. *Codex Carolinus*, n° 83, p. 618.

impériaux, à Naples, où ils furent reçus en grande pompe[1]. Selon Hadrien, ces trois jours auraient été employés à tramer contre Charles les plus noirs desseins et à combiner les préparatifs d'une action générale, fixée à l'été prochain, c'est-à-dire à la saison dans laquelle le climat doublait pour les Francs les difficultés de la campagne[2]. Il nous semble assez douteux que les choses aient été si loin, du côté des Bénéventains du moins. Ce qui paraît avoir surtout préoccupé ceux-ci, c'est la question du retour de Grimoald[3]. Du moment où ils avaient à leur tête leur prince national et jouissaient avec lui du maximum d'indépendance possible, il devait leur être assez indifférent d'être nominalement sujets d'Aix-la-Chapelle ou de Constantinople. D'ailleurs il est certain que Théodore ne dut pas obtenir d'Adelperga de promesses bien fermes ni le renouvellement du traité conclu avec Arichis, puisqu'au rapport d'Hadrien lui-même les ambassadeurs grecs durent écrire à l'empereur pour l'informer du changement survenu dans la situation et lui demander de nouvelles instructions[4]. En attendant ils demeuraient à Naples, auprès de l'évêque Etienne, s'occupant de préparer avec lui un plan de campagne. En somme on semble avoir, à Salerne, fait comprendre à Théodore que la première

1. *Codex Carolinus*, n°s 82 et 83.

2. *Codex Carolinus*, n° 82 : « Quia ut arbitramur ipsi Beneventani istius temporis verni transire mitigant, ut estivo tempore vobis in perjurii reatus incurrant. »

3. *Codex Carolinus*, n° 83 : « Suadentes ipsi Beneventani predictos missos Grecorum dicentes : quia nos aput regem Carolum emisimus missos nostros, petentes ab eo Grimaldum ducem nostrum recipiendi. Insuper et per Attonem diaconum ipso nobis pollicente, rogum emisimus ut penitus eum ducem consequenter susceperemus. Sed propter hoc morari vos Neapolim convenit dum usque ipso Grimualdo recipere possimus ducem. »

4. *Codex Carolinus*, n° 83 : « Mittentes ipsi Greci aput imperatorem de obitu Arigisi filiique eius denunciantes, et ab eo expectant consilium, *quid agere* debeant. »

préoccupation devait être le retour de Grimoald, et que celui-ci une fois rétabli on aviserait à ce qu'il y aurait à faire.

Mais le pape s'opposait de tout son pouvoir à ce que la demande transmise par Atton obtint satisfaction. Il avait confié au comte Arvin, envoyé auparavant par Charles en Italie, une première lettre en ce sens[1]. A l'en croire le retour de Grimoald à Bénévent devait assurer le succès des ennemis de Charles et des ennemis de l'Eglise[2]. Mais il ne faut pas oublier qu'en même temps que la mise en liberté de Grimoald, Atton avait dû demander la restitution des villes livrées au pape, c'est-à-dire surtout de Capoue et de son territoire. Hadrien, du reste, donne très nettement à entendre à Charles que, pour cette question de Bénévent, il faut choisir entre le fils d'Arichis, c'est-à-dire un ennemi, et le pape, c'est-à-dire le plus fidèle allié du roi franc[3].

Ces représentations d'ailleurs ne semblent pas avoir eu grand effet sur l'esprit de Charles, car, peu de temps sans doute après le retour d'Atton il renvoyait Grimoald. Deux *missi* francs, Betton et Roron[4], vinrent annoncer à Hadrien cette nouvelle. Le pape se hâta de récrire pour tâcher d'empêcher le retour du jeune prince dans ses Etats, pendant qu'il en était temps encore[5]. Il annonçait en même temps qu'Adelchis avait débarqué en Italie,

1. *Codex Carolinus*, n°s 84 et 80.

2. *Codex Carolinus, ibid.* : « Nullum alium nisi propter inimicorum vestrorum atque nostrorum machinationis insidias, sed verum etiam, sicut vestra promisit nobis regalis excellentia, pro exaltatione atque defensione sanctæ Dei ecclesiæ et de vestro nostroque profectu nunquam voluimus ut Grimualdus Arichis Beneventano remeasset. »

3. *Codex Carolinus, ibid.* : « Ne meliorem faciatis Grimualdum filium Arigisi quam fautori vestro beato Petro Clavigero regni celorum... »

4. *Codex Carolinus*, n° 80.

5. *Ibid.* : « Quia, si ipsum Grimualdum in Benevento miseritis Italiam sine conturbatione habere minime potestis. »

qu'Adelperga n'attendait que l'arrivée de Grimoald pour aller rejoindre le fils de Didier à Tarente, y retrouver aussi des trésors prudemment mis à l'abri et commencer la guerre. Le seul remède était de prendre les devants et d'envoyer en Italie une armée franque dès le début du printemps, si l'on ne voulait pas être obligé de combattre dans une saison peu favorable.

Grimoald arriva cependant peu après à Bénévent, accompagné de *missi* francs[1]. Charlemagne, avant de le laisser partir, lui avait fait prêter un serment de fidélité et semble avoir exigé de lui une soumission plus étroite encore que celle de son père[2]. Les Lombards devaient, comme marque extérieure de cette soumission, se faire raser le menton à la mode franque[3]. Grimoald d'autre part s'engageait à faire figurer le nom de Charles sur ses monnaies et en tête de ses actes. D'après le *Chronicon Salernitanum*[4] il aurait dû promettre aussi de prendre les conseils de deux nobles lombards dévoués à Charles,

1. *Codex Carolinus*, n° 84. Il ne semble pas que ces *missi* doivent être identifiés avec ceux que mentionne la même lettre et qui s'étaient rendus dans le pays de Bénévent en compagnie de deux ducs romains, Crescentius et Hadrien, pour demander la livraison des autres villes faisant partie du patrimoine de Saint-Pierre.

2. « Et Grimoaldum per terribile sacramentum constituit ducem super Beneventum. » (*Ann. Maximiniani*; *Mon. Germ., SS.* t. XIII, p. 21). Cf. Erchempert, *Hist. Long.*, c. 4.

3. Erchempert, *ibid.*, c. 4. Les Lombards paraissent avoir attaché une certaine importance à ce détail. Lorsque les gens de Spolète se soumirent à Hadrien I, ils se firent également raser, *more Romanorum* (*Vita Hadriani*, c. 32, dans le *Liber pontificalis*, éd. Duchesne, t. I, p. 495). Les Lombards, dans une guerre précédente, avaient tondu des prisonniers romains, *more Langobardorum* (*Liber pontificalis*, t. I, p. 420). Arichis promet de se vêtir et de se raser à la mode grecque (cf. *supra*). — D'ailleurs les princes lombards sont représentés barbus sur les monnaies, sur certains sceaux, sur les miniatures du XIe et du XIIe siècle. Grimoald lui-même paraît représenté barbu sur les monnaies reproduites par Borgia, même sur celles portant le nom de CAROLUS.

4. *Chron. Salernitanum*, c. 25, p. 484.

Authari et Paulipert, et de se conformer à leur avis[1]. Enfin, toujours d'après le même texte, il s'était engagé à faire raser les murailles de sa place forte de Salerne et celles de Conza[2] et d'Acerenza[3]. Mais si cette condition a été posée, elle n'a jamais été remplie, tandis que les actes de Grimoald ont été précédés au moins durant quelque temps d'une formule de date parmi les éléments de laquelle figure l'indication du règne de Charles[4]. D'autre part on trouve le monogramme Carolus sur des deniers d'argent portant sur l'autre face le nom de Grimoald[5] ou l'image de ce prince[6].

La rentrée de Grimoald à Bénévent et sa soumission à Charles n'empêchèrent pas Adelchis et les Grecs d'entamer les hostilités. Les troupes alliées, commandées par le sacellaire et logothète Jean et par Théodore, patrice et stratège de Sicile[7], pénétrèrent dans les territoires lombards[8]. Mais soit que Grimoald fût réellement fidèle à la parole donnée, soit qu'il jugeât au point de vue de son indépendance les Byzantins plus dangereux que les Francs, sa conduite ne justifia pas les craintes manifestées par Hadrien. Il marcha à la rencontre des Grecs avec le duc de Spolète, Hildeprand, et une petite troupe de Francs que

1. Abel et Simson, *Karl der Grosse*, t. II, p. 629, supposent qu'il s'agit de deux des Lombards précédemment emmenés en otages avec Grimoald.
2. Conza, prov. d'Avellino, circond. de S. Angelo.
3. Acerenza, prov. et circond. de Potenza.
4. *Chron. de Sainte-Sophie*; Ughelli, *Italia Sacra*, t X², col. 466.
5. Engel et Serrure, *Numismatique du Moyen-Age*, t. I, p. 288-289.
6. Borgia, *Memorie di Benevento*, t. I, p. 50. Le Musée de Naples possède également des monnaies portant au droit le nom de Grimoald et le titre de DUX, au revers les mots DOMS. CAR. RX.
7. Sur l'envoi de ces personnages, et sur l'erreur commise par les éditeurs du *Codex Carolinus* quant à la date des lettres qui en font mention, cf. J. Gay, *L'Etat pontifical... sur le littoral campanien*, p. 500-501.
8. L'épitaphe de Grimoald (*Poet. lat.*, t. I, p. 430) semble bien indiquer que les Grecs avaient pénétré dans les Etats de celui-ci :

« Cum Danahis bellum felici sorte peregit
Finibus et pellit belliger ipse suis. »

conduisait le *missus* Guinichis, placé là plutôt pour surveiller des alliés suspects que pour leur prêter un concours efficace. Une bataille fut livrée sur les confins des Etats grecs et lombards. Les Byzantins furent complètement défaits. Ils perdirent beaucoup de monde sur le champ de bataille et laissèrent entre les mains des vainqueurs un riche butin et de nombreux prisonniers parmi lesquels le sacellaire Jean, qui fut mis à mort (novembre 788) [1].

Cette fidélité de Grimoald ne devait pas d'ailleurs être de longue durée. Peu après sans doute, il cessa de faire figurer dans ses actes [2] et sur ses monnaies [3] le nom de Charlemagne, et se rapprocha de ses anciens adversaires, en épousant une princesse grecque du nom de Wantia [4], et dont nous ignorons l'origine.

A partir de cette époque le peu que nous connaissons de l'histoire de Grimoald se réduit au récit d'une série d'expéditions dirigées contre lui par le jeune roi d'Italie, Pépin, agissant au nom de Charlemagne auquel Grimoald refusait l'obéissance promise en 787 [5]. Une première cam-

1. *Annales regni Francorum*, p. 82; *Annales Einhardi*, p. 83; *Chron. Moissiacense*, *Mon. Germ.*, *SS.*, t. I, p. 298; *Ann. Maximiniani*, *ibid.*, t. XIII, p. 22; *Ann. Sithiense, ibid.* p. 36, Théophane, *Chronographia*, t. I, p. 718. Le lieu de la bataille est incertain. Les *Ann. Einhardi* la placent en Calabre; Hirsch, *Papst Hadrian I und Herzogthum Benevent*, dans les *Forsch. zur deutschen Geschichte*, t. XIII, p. 67, admet que les Byzantins, après avoir pénétré sur le territoire de la principauté de Bénévent, avaient reculé devant l'armée franco-lombarde. Quant à sa date, les Annales franques la placent en automne. Théophane la rattache à des événements du mois de novembre de l'indiction XII, ce qui correspondrait au mois de novembre 788.

2. Il en était ainsi dès le mois de novembre 789; Gattola, *Accessiones, ad histor. abbatiæ Casinensis*, p. 17.

3. Le nom de Charles fait place, au revers des monnaies, à la légende VICTORU PRINCIP.

4. Erchempert, *Hist. Long.*, c. 5.

5. Erchempert, *Hist. Long.*, c. 6 : « Unde factum est ut Pipino regnante in Ticino et Grimoaldo presidente in Benevento, frequentissimum bellum *vexaret Beneventanos.* »

pagne eut lieu en 791[1]. L'année suivante Louis quitta son gouvernement d'Aquitaine et passa le Mont-Cenis pour venir joindre ses forces à celles de son frère. Dans le courant de l'hiver il pénétra avec lui dans le duché de Bénévent[2]. Mais la saison était mauvaise. Une terrible disette arrêta les progrès de l'armée, et Louis dut au printemps de 793 revenir auprès de son père sans être arrivé à aucun résultat[3]. En 800, lorsque Charlemagne se rendit à Rome pour y recevoir la consécration impériale, il confia à Pépin le commandement d'une nouvelle expédition qui ne réussit pas mieux que les précédentes. Le climat fut une fois de plus funeste aux guerriers francs, et beaucoup d'entre eux succombèrent, parmi lesquels le camérier Mainfroi[4].

La campagne de l'année suivante fut un peu plus heureuse pour Pépin. Charles s'était rendu lui-même dans le duché de Spolète[5], peut-être pour y diriger les débuts de l'expédition. Chieti tomba entre les mains des Francs,

1. *Ann. Guelferbytani*, a. 791, *Mon. Germ.*, *SS.*, t. I, p. 45.

2. *Vita Hludovici*, c. 6; *Ann. Guelferbytani*, *loc. cit.*, a. 792; *Ann. Laureshamenses*, a. 793, *Mon. Germ.*, *SS.*, t. I, p. 350. Cf. Simson, *Ludwig der Fromme*, t. I, p. 369-370.

3. *Ann. Laureshamenses*, *loc. cit.* C'est à tort que la *Vita Hludovici* transforme cet échec en campagne victorieuse : « Cuncta obvia populantur, castro uno potiuntur. Hieme autem transacta una ad patrem prospere regrediuntur. » C'est sans doute à l'une de ces campagnes qu'il faut rapporter le souvenir d'une surprise de nuit du camp franc par Grimoald le Storesays, dont le récit a été conservé par le *Chronicon Salernitanum*, c. 38, p. 489, bien que l'histoire du chef se déguisant en mendiant offre tous les caractères d'une anecdote légendaire.

4. *Ann. regni Francorum*, a. 800, p. 110 : « Ordinata in Beneventanos expeditione, post septem dierum inducias Romam iter convertit et exercitum cum Pipino filio suo in Beneventanorum terras predare ire jussit »; *Ann. Einhardi*, p. 111 ; *Ann. Guelferbytani*, p. 45. Cf. Alcuin, lettre 211, p. 351. — L'expédition doit se placer dans le courant de l'hiver, car Charlemagne en organisa le départ alors que lui-même se trouvait à Ravenne, c'est-à-dire au mois d'octobre ou de novembre (Böhmer-Mühlbacher, *Reg.*, p. 146).

5 Au mois d'avril (Böhmer-Mühlbacher, *Reg.*, n° 363 c).

qui pillèrent la ville et l'incendièrent. Le comte lombard qui commandait la garnison, nommé Roselm, fut fait prisonnier et envoyé à l'empereur qui le condamna à l'exil. Une nouvelle épidémie arrêta encore l'armée franque [1]. Néanmoins, en 802 [2], elle remporta encore quelque succès sur ses adversaires. Ortona [3] tomba entre ses mains. Lucera fut prise d'assaut [4] et Guinichis, qui depuis quelques années avait remplacé Hildeprand comme duc de Spolète [5], fut installé dans la place avec une garnison franque. Mais, la même année, Grimoald rentrait dans la ville et y faisait prisonnier le duc Guinichis [6].

Cinq ans plus tard (807), Grimoald III mourait, et c'est son « storesays » ou trésorier, nommé comme lui Grimoald [7], fils d'Ermenrich [8], que les grands désignèrent pour lui succéder. Erchempert fait l'éloge du nouveau prince et

1. *Ann. regni Francorum*, p. 114; *Ann. Blandinienses, Mon. Germ., SS.* t. V, p. 22-23; *Ann. Sithienses, ibid.*, t. XIII, p. 37 ; Erchempert, *Hist. Long.*, c. 6. — Pépin était au mois d'août de retour à Spolète (*Il regesto di Farfa*, n° 134). C'est depuis cette époque que la ville de Chieti cessa de dépendre de la principauté lombarde de Bénévent pour être rattachée au duché franc de Spolète.

2. Les *Ann. regni Francorum* mentionnent cette expédition avant le récit d'événements qu'elles placent en été. Il est possible cependant qu'elle soit postérieure au mois d'août; car on voit à cette date deux frères Probatus et Piccon, habitant le duché de Spolète, prendre leurs dispositions au moment de se mettre en campagne (*Il regesto di Farfa*, n° 157).

3. Ortona, prov. de Chieti, circond. de Lanciano.

4. Prov. et circond. de Foggia. — Erchempert, *Hist. Long.*, c. 6, parle de Nocera, mais toutes les autres sources ont le nom de Lucera et ce dernier s'explique mieux car l'armée franque, partie du duché de Spolète, devait pénétrer dans la partie orientale de la principauté lombarde.

5. Fatteschi, *I duchi di Spoleto*, p. 55. Cf. *Il regesto di Farfa*, n° 154.

6. *Annales Einhardi*, *loc. cit.; Ann. Sithienses, Mon. Germ., SS.*, t. XIII, p. 37 ; *Ann. Maximiniani*, *ibid.*, p. 25. Guinichis fut d'ailleurs bientôt remis en liberté.

7. Erchempert, *Hist. Long.*, c. 7 ; *Catal. ducum Longobardorum, SS. Rer. Lang.*, p. 487-493 ; *Ann. Beneventani, Mon. Germ., SS.*, t. III, p. 173.

8. Le *Chron. Salernitanum*, c. 38, p. 489, donne le nom d'Ilderic au *père de* Grimoald IV, mais les monnaies de ce dernier portent en légende,

de son humeur pacifique [1]. Cela ne l'empêcha pas de prendre vis-à-vis des souverains francs une attitude hostile et de refuser, à ce qu'il semble, le tribut habituel [2]. En Gaule, on l'accusait couramment d'avoir envoyé dans le royaume de Charles des émissaires chargés d'empoisonner les habitants [3]. La guerre recommença entre lui et les Francs, ou tout au moins entre lui et le duc de Spolète, mais nous ignorons les incidents par lesquels cette lutte fut marquée [4]. En 812, sans doute à la suite de la mission que remplit auprès de lui le célèbre Adalhard [5], Grimoald IV se décida à traiter avec Charlemagne et à promettre de lui payer tribut, s'engageant en outre à verser, sans doute comme indemnité et équivalent de l'arriéré des tributs jadis stipulés, la somme de 25.000 sous d'or [6]. A partir de cette époque il paraît être demeuré tranquille et, à l'avènement de Louis le Pieux, il se décida encore à faire acte de sou-

au droit, les mots GRIMOALD FILIUS ERMENRIH (Engel et Serrure, *Numismatique du Moyen-Age*, t. I, p. 289).

1. Erchempert, *Hist. Long.*, c. 7. — Pugliese, *Arechi, principe di Benevento*, p. 78, suppose que l'avènement de Grimoald IV marque une réaction hostile à la famille d'Arichis, à laquelle les Bénéventains auraient reproché de donner trop d'importance à la cité de Salerne. Mais rien ne permet de vérifier cette assertion.

2. Cf. *Ann. Einhardi*, a. 812, p. 137, où le chiffre très élevé du tribut payé en 812 semble bien indiquer qu'il y avait un arriéré.

3. Agobard, *De Tonitruis*, c. 16 ; Migne, t. CIV, col. 458.

4. Le seul texte qui parle avec quelque détail de cette guerre est le *Chron. Salernitanum*, c. 40 et suiv. Mais cette partie présente encore plus que toute autre un caractère légendaire, et l'auteur s'y étend surtout sur les exploits de Rampon, gastald de Consa.

5. Paschase Ratbert, *Vita Adalhardi*, c. 29 ; *SS.*, t. II, p. 527 : « Novit hoc Spoletum et Beneventum, qui cum hostili gladio se invicem indesinenter caederent factum est ut idem beatus illuc usque ob hoc progrediens deveniret et Beneventum, introiret : porro ibi cum esset inter eos tantam restituit pacem ut usque hodie connexi et confederati... » Cf. Simson, *Ludwig der Fromme*, t. II, p. 486, et Krause, *Gesch. der « missi dominici »* dans les *Mittheilungen des Instituts für oesterr. Geschichtsforschung*, t. XI, p. 263.

6. *Ann. regni Francorum*, a. 812, p. 137.

mission, en reconnaissant la souveraineté du nouvel empereur, et en s'engageant à lui payer un tribut annuel, le montant de celui-ci étant fixé à 7.000 sous d'or[1]. La paix pouvait donc sembler assurée, lorsque trois ans plus tard, Grimoald périt victime d'une conspiration ayant à sa tête Radelchis, comte de Consa, et Sicon, gàstald d'Acerenza[2].

René POUPARDIN.

1. *Ann. regni Francorum*, a. 814, p. 141; Thegan, *Vita Hludovici*, c. 11, *Mon. Germ.*, *SS.*, t. II, p. 593; *Vita Hludovici*, c. 6, *ibid.*, p. 610.

2. Erchempert, *Hist. Long.*, c. 8; *Gesta episc. Neap.*, c. 51. Le *Chron. Salernitanum*, c. 48-50, entre dans de grands détails au sujet de cette conspiration. Il faut peut-être retenir de ce récit qu'une des familles puissantes de Bénévent était hostile à Grimoald.

COMPTES RENDUS

Ch. Samaran et G. Mollat. — **La Fiscalité pontificale en France au XIVe siècle (période d'Avignon et grand schisme d'Occident).** — Paris, Fontemoing, 1905; in-8o, xv-278 p. (Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome, fascicule XCVI).

C'est dans le cours du xive siècle que l'administration financière de la Papauté, la fiscalité pontificale, s'organise et atteint, en France, son plein développement. Des documents certains permettent d'en étudier la composition et d'en expliquer le mécanisme : les registres mêmes des comptes de la Chambre apostolique conservés aux Archives du Vatican, et aussi la série des registres des papes d'Avignon, déjà en partie publiés : telles sont les sources auxquelles MM. S. et M. ont plus particulièrement puisé ; ils ne pouvaient en choisir de meilleures. La Chambre apostolique est constituée par l'ensemble des bureaux où se traitent les affaires financières ; à sa tête sont le camérier et le trésorier, nommés tous deux par le pape. Le premier avait la haute main sur tous les fonctionnaires dépendants de la Chambre, il rédigeait les instructions reçues du Souverain Pontife et vérifiait les comptes. Le second a l'administration matérielle de la caisse et du trésor de l'Eglise. Les clercs de la Chambre formaient, avec le camérier et le trésorier, le conseil supérieur de la Chambre.

Les taxes dont s'alimentait le trésor pontifical, étaient, si l'on met à part celles qui étaient payées directement par les contribuables au siège de la curie (services communs, droits de chancellerie, *visitatio ad limina*, droit de pallium), celles qui étaient levées sur place, d'abord par des envoyés extraordinaires, ensuite par des fonctionnaires spéciaux : les collecteurs. Elles comprenaient : les décimes, dixième partie du revenu, c'est-à-dire

des fruits restant au bénéficier toutes charges déduites ; les annates, ou revenus de la première année d'un bénéfice réservés à la Chambre apostolique à la suite d'une nouvelle collation ; les procurations, d'abord subside en nature, dû à l'évêque lors de ses visites, puis redevance pécuniaire perçue par le collecteur substitué à l'évêque ; le droit de dépouille sur la succession des personnes ecclésiastiques ; les subsides curitatifs, dons gracieux demandés au clergé dans les circonstances difficiles ; les cens : gros cens, perçus comme prix de la jouissance effective des terres dépendant du Saint-Siège ; menus cens, offerts pour conserver ou obtenir la protection apostolique ; les vacants, fruits des bénéfices dont la collation appartient au pape et réservés à ce dernier jusqu'à la nomination d'un nouveau titulaire.

Pour la perception de ces différents droits, la France était divisée en circonscriptions financières, de nombre et de composition fort variables : les collectories, assignées, dès la seconde moitié du XIVe siècle, à un fonctionnaire spécial, le collecteur, nommé par le pape ou le camérier pour un temps indéterminé. Le collecteur avait lui-même sous ses ordres des sous-collecteurs et d'autres employés subalternes. Lorsqu'il avait centralisé l'argent, il se présentait devant la Chambre et produisait ses comptes et ses registres pour permettre la vérification de ses opérations. Si quelque litige était soulevé en matière financière, une cour judiciaire spéciale, avec un auditeur et un vice-auditeur, était chargée de le trancher. Les sommes perçues étant changées en monnaie ayant cours à Avignon ; le collecteur pouvait soit les apporter lui-même ou les faire porter à la cour, soit en disposer suivant les ordres de la Chambre, soit enfin les confier à des maisons de banque, italiennes pour la plupart. Telle est, dans ses grandes lignes, cette administration parfois compliquée ; mais elle ne se présente pas, dès le début, aussi nettement organisée. L'histoire de son évolution, l'origine et l'application des réformes soulevaient bien des problèmes, et il faut savoir gré à MM. S. et M. de nous en avoir donné un tableau aussi complet et aussi soigneusement documenté.

Aug. COULON.

W. Sharp Mac Kechnie. — **Magna Carta, a commentary on the Great Charter of King John,** with an historical Introduction. — Glasgow, Maclehose, 1905; in-8°, x-607 p.

L'élégant volume de M. Mac Kechnie est une explication critique de la Grande Charte, et un exposé de ses causes et de ses conséquences. Il comble une lacune singulière dans la bibliographie historique anglaise. Malgré l'extraordinaire célébrité de la Grande Charte, aucun commentaire savant n'en avait été publié depuis l'insuffisant *Essay* de Richard Thomson (1829). Stubbs, dans sa *Constitutional History*, expose assez brièvement le règne de Jean sans Terre, et déclare que, « comme toute l'histoire constitutionnelle de l'Angleterre n'est guère plus qu'un commentaire de la Grande Charte », il se contentera d'en donner « un bref résumé [1]. » De même l'Histoire de Jean sans Terre, récemment publiée par Miss Kate Norgate [2], est d'une concision excessive en ce qui regarde la crise de 1215 et le grand pacte de Runnymède.

Et cependant, depuis un quart de siècle, l'érudition anglaise, allemande et française a apporté des lumières nouvelles sur la plupart des questions qui sont abordées dans la Grande Charte, et elle ne peut plus être interprétée, dans le détail, comme elle l'était autrefois. D'autre part, on a émis, pendant la même période, des idées fort contradictoires sur les causes de la crise, sur le caractère du pacte, sur les conceptions et l'état d'esprit qui l'ont engendré, sur la portée qu'il a eue dans le développement des libertés anglaises. Pour se rendre compte de ces divergences extrêmes de l'opinion en ce qui touche l'importance constitutionnelle de la Charte, il suffit de comparer l'exposé classique de Stubbs, avec quelques ouvrages plus récents et notamment un article du juriste Edwards Jenks. Stubbs considère que la Grande Charte est l'œuvre de la nation tout entière, qui a pris conscience de son unité et de son identité, et s'est coalisée contre le roi, pour lui imposer des règles légales et un contrôle : « Les barons, s'écrie-t-il sur un ton presque lyrique,

1. *Hist. constitutionnelle de l'Angleterre*, édit. française Petit-Dutaillis et G. Lefebvre, t. I (pour paraître incessamment), p. 639-640.

2. *John Lackland*, 1902.

n'avaient pas la préoccupation égoïste d'exiger des privilèges pour eux seuls... Ils se placent à l'avant-garde dans la lutte contre la liberté... ils maintiennent et défendent le droit du peuple entier contre eux-mêmes aussi bien que contre leur maître ; par des clauses successives, les droits du commun peuple sont garantis aussi bien que les droits des nobles. La charte de 1215 est le premier grand acte public de la nation depuis le moment où elle a pris conscience de sa personnalité propre[1]. » Les articles 12 et suivants, concernant la levée des écuages et aides et la convocation du *Magnum Concilium* sont considérés par l'éminent historien comme « résumant l'histoire du Parlement, dans la mesure où on peut dire qu'il existe jusqu'ici. » Il les regarde comme « d'intérêt constitutionnel, car ils admettent le droit de la nation à consentir l'impôt et ils définissent la manière suivant laquelle ce consentement doit être donné. » Bien que cet article 12 ait disparu dans les confirmations subséquentes de la Grande Charte, la nation n'en avait pas moins obtenu là « une définition claire, ou relativement claire, du droit sur lequel son pouvoir politique futur devait se fonder[2]. » La plupart des historiens anglais exaltent la Grande Charte avec la même ferveur, et il est curieux de constater que la force sentimentale de ce contrat entre le roi Jean, l'Eglise anglaise et les *liberi homines* du royaume n'est pas encore éteinte.

Dans un ouvrage, paru en 1894, où il m'a fallu aborder, au moins de biais, l'histoire de l'Angleterre durant les années 1213-1215, il me sera permis de rappeler que j'avais tiré de l'étude des mêmes sources, et aussi de documents contemporains que Stubbs n'avait pas utilisés, des conclusions bien différentes. J'écrivais : « Les barons ne se doutaient pas qu'on les appellerait un jour les fondateurs des libertés anglaises. Le patriotisme des historiens d'outre-Manche a singulièrement dénaturé le caractère de cette crise : ils exaltent la *noble simplicité* avec laquelle le peuple soutenait ses droits. Mais les auteurs de la Grande Charte n'avaient point de théories ni d'idées générales. Ils étaient guidés par une foule de petits motifs très pratiques quand ils imposèrent à Jean sans Terre cet acte de garantie[3]. » En Angleterre, la réaction contre

1. Edition française, I, p. 638-639, 648.
2. *Ibidem*, p. 641-642.
3. *Etude sur la vie et le règne de Louis VIII*, p. 57-58.

la théorie orthodoxe soutenue par Stubbs est visible dès 1895 dans la *History of English law*, de Pollock et Maitland [1], plus tard dans le *John Lackland* de Miss Kate Norgate. Enfin M. Edw. Jenks a délibérément essayé de renverser l'idole, dans un article au titre irrévérencieux : *Le Mythe de la Grande Charte* [2]. Il y déclare que le mouvement de 1215 est une tentative de réaction féodale, une œuvre d'égoïsme baronial.

Le ton de l'ouvrage de M. Mac Kechnie n'est ni l'impertinence « iconoclaste », ni l'enthousiasme. C'est une œuvre de critique impartiale et pondérée. L'auteur, qui a écrit naguères un livre remarqué sur *l'Etat et l'Individu*, a le goût des idées générales, cherche volontiers les sources profondes des phénomènes, et si son développement est parfois plus abondant qu'il ne serait nécessaire, il n'est jamais ennuyeux. Ses conclusions sur les origines et la portée de la Grande Charte sont intéressantes et presque toutes s'imposent. Si on peut lui reprocher de n'avoir pas toujours serré d'assez près la vérité de détail, dans l'exposé des méfaits gouvernementaux de Jean sans Terre, il a du moins dépeint d'une touche large et juste les causes lointaines et générales du mouvement, et il en a établi, pour ainsi parler, la psychologie, avec une précision et une sincérité qu'on ne pourra sans doute point dépasser. Il montre très bien que la Grande Charte est le fruit, non pas d'une véritable union nationale, mais d'une coalition toute temporaire entre les classes supérieures de la société ; que la masse des vilains, c'est-à-dire les trois quarts du peuple anglais, y est presque totalement oubliée; que les villes, malgré l'importance de leur concours, n'ont obtenu que de vagues et maigres concessions, et que l'Eglise et le Baronnage se sont fait la part du lion. Sur certains points, les barons ont accepté et sanctionné les innovations juridiques si graves du règne d'Henri II; sur d'autres, ils ont exigé, en faveur de la justice féodale, des mesures rétrogrades. Enfin, et c'est un point sur lequel M. Mac Kechnie fait définitivement la lumière, ils n'ont eu aucune idée du régime parlementaire, et, s'ils ont obtenu, dans une clause célèbre mais d'ailleurs éphémère, que les aides et les écuages fussent consentis par le *Magnum Concilium*, ils n'ont

1. 1re édition, 1895. — 2e édit., 1898.
2. *The Myth of Magna Carta*, dans : *Independant Review*, novembre 1904.

demandé aucune garantie contre les divers autres impôts extraordinaires qui frappaient l'ensemble de la nation.

L'ouvrage de M. Mac Kechnie se compose de trois parties : une introduction historique, suivie d'une étude des manuscrits et des éditions, — un commentaire de la Grande Charte, article par article, — enfin un appendice contenant la réimpression d'un certain nombre de documents connexes, et une bibliographie.

Le commentaire est certainement la partie la plus utile. Les historiens goûteront la précision avec laquelle sont expliquées les clauses juridiques, et seront reconnaissants à l'auteur de quelques pages très commodes à consulter, sur les institutions féodales et administratives de l'époque. M. Mac Kechnie est généralement très bien au courant de l'état de la science sur chaque question. Il néglige cependant les travaux étrangers, et nous aurons d'autres occasions de le remarquer. La lecture de l'*Histoire des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre*, qui a été publiée par F. Michel dès 1840, et que nous croyons avoir été le premier[1] à utiliser pour l'histoire du règne de Jean, lui aurait fourni un commentaire intéressant de l'article 61, relatif aux vingt-cinq barons, et il aurait expliqué autrement le mot « utlagetur », dans la clause 39, s'il avait connu le mémoire d'André Réville sur l'*Abjuratio regni*[2].

De même l'introduction historique contient des tableaux d'ensemble, très nettement tracés, du système féodal en Angleterre, des différentes tenures, de la question controversée du service militaire et de l'écuage, des différentes justices, de la procédure, etc. mais la documentation et la recherche bibliographique ont été vraiment insuffisantes. M. Mac Kechnie n'a point fait les dépouillements d'archives qui étaient nécessaires. Il lui aurait fallu tout au moins étudier les *Rôles de la Pipe* du temps de Jean sans Terre, qu'il se contente de citer, très rarement d'ailleurs, d'après les extraits faits jadis par Madox. Il aurait sûrement trouvé, dans cette précieuse série, des informations neuves sur les extorsions si vivement reprochées au roi Jean. Tant qu'on n'aura pas dépouillé ligne par ligne les *Rôles de la Pipe*, on n'écrira rien de définitif sur la crise de la Grande Charte.

1. Quoi qu'en dise M. Round (*English Historical Review*, 1904, p. 707.)
2. *Revue historique*, tome L, 1892.

D'autre part M. Mac Kechnie n'a pas assez étendu ses lectures. On l'excusera de n'avoir pas mis à profit l'ingénieuse remarque de M. Round, concernant la prétendue politique de dispersion des fiefs attribuée, comme une conception consciente et géniale, à Guillaume le Conquérant[1] ; mais il aurait fallu éviter l'erreur traditionnelle relative à l'assemblée de Saint-Alban de 1213, ou tout au moins discuter l'objection, péremptoire selon nous, faite par M. Ramsay au texte de Roger de Wendover et de Mathieu de Paris[2]. Au sujet de l'article 20 et des amendes concernant les marchands, des renseignements intéressants auraient été trouvés dans les *Laws of Breteuil* de Miss Mary Bateson[3]. Je ne saurais faire un crime à M. Mac Kechnie de ne point connaître mon étude sur l'expédition faite par Louis de France pour détrôner Jean sans Terre[4]. Mais enfin, s'il l'avait lue, il aurait appris que le fils de Philippe-Auguste avait confirmé la Grande Charte, et il aurait signalé le fait dans son chapitre sur les confirmations de la Charte. Il y aurait vu que la majorité du clergé anglais favorisait Louis, et que ce dernier, au moment de conclure la paix, demanda en vain l'amnistie pour les ecclésiastiques de son parti, qui furent durement frappés : M. Mac Kechnie n'aurait pas eu dès lors à se

1 .Cf. Mac Kechnie, p. 10, et l'étude de J.-H. Round sur le Domesday Book du Hampshire, dans la *Victoria History of the counties of England*, *Hampshire*, I, 1900, p. 421-422. M. Round montre que d'une part certains compagnons de Guillaume reçurent une masse de manoirs dans le même comté, et que d'autre part ceux qui avaient des domaines dispersés avaient reçu les dépouilles de tel ou tel thane anglo-saxon dont les biens étaient ainsi éparpillés.

2. Cf. Mac Kechnie, p. 34. Il croit, avec Stubbs, que cette assemblée est le plus ancien exemple connu de représentation nationale, et que les quatre-hommes et le reeve de chaque village du domaine royal y assistèrent. Contre cette opinion traditionnelle, voyez J. H. Ramsay, *Angevin Empire*, 1903, p. 442, note 7. Voyez aussi la correction proposée tout récemment au texte de Roger de Wendover par H. W. C. Davis, dans un article de l'*English Historical Review*, 1905, pp. 289-290.

3. *English historical Review*, 1900-1901.

4. L'auteur d'un mémoire consacré spécialement à la minorité d'Henri III, et publié pendant l'impression de l'ouvrage de M. Mac Kechnie, qui n'a pu par conséquent le citer (G. J. Turner, *The Minority of Henry III*, dans les *Transactions of the Royal Historical Society*, t. XVIII, 1904), a également ignoré mes recherches. A quoi servent les ouvrages scientifiques, s'ils restent ainsi ignorés par les érudits mêmes qui ont l'intérêt le plus immédiat à les connaître ? Il faut bien dire que l'insuffisance de la préparation bibliographique est un défaut particulièrement fréquent chez les historiens anglais.

demander pourquoi, dans la confirmation du 12 novembre 1216, la Grande Charte est modifiée par les conseillers du jeune Henri III dans un sens hostile à l'Eglise nationale. Enfin il n'aurait pas commis plusieurs erreurs de date sur les négociations de la paix de Lambeth ; il aurait su de quelle façon lente et pénible fut payée l'indemnité de dix mille marcs due à Louis de France, et il aurait sans doute trouvé intéressante la preuve que nous avons donnée, d'après les *Lettres closes* et les *Rôles de la Pipe,* de la levée d'un écuage de deux marcs par fief en 1217-1218, « ad Angliam delibe-randam de Francis », si peu d'années après la concession de cette Grande Charte qui avait eu parmi ses principaux objets de garantir les barons contre les abus de l'écuage.

Il y a des lacunes du même genre dans l'appendice qui termine l'ouvrage. M. Mac Kechnie ne paraît pas avoir connu l'édition critique que M. Liebermann a donné de la charte d'Henri I dans les *Transactions of the Royal historical Society* [1], et, avec des variantes moins nombreuses, dans son recueil désormais classique des *Gesetze der Angelsachsen* [2]. La « Bibliographie choisie » a des omissions regrettables ; nous en avons signalé quelques-unes. Il faut espérer que, en préparant une seconde édition de son excellente étude, M. Mac Kechnie ne négligera, dans l'étude des sources contemporaines, ni l'*Histoire des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre*, ni la *Chronique de Merton* [3], ni même l'*Histoire de Guillaume le Maréchal* [4]. S'il complète ses lectures et achève son travail par quelques dépouillements de documents inédits au *Record Office*, il pourra nous donner un livre définitif.

Ch. Petit-Dutaillis.

1. *Nouvelle série*, t. VIII, p. 40 et suiv.
2. Tome I, p. 521 et suiv.
3. J'ai publié le fragment relatif aux années 1216-1217 dans mon *Etude sur la vie et le règne de Louis VIII*, p. 513 et suiv. Il est singulier que cette chronique, très sèche, mais précise et exacte, soit restée inédite.
4. Le biographe de Guillaume le Maréchal n'a pas raconté en détail le conflit politique de 1215, qui intéressait peu cet amateur de tournois. Mais les quelques vers qu'il consacre aux préludes de la Grande Charte ont un ton féodal bien curieux et caractéristique. Voy. édit. Paul Meyer, t. I, p. 177-178.

Abbé Henry Dubrulle. — **Cambrai à la fin du moyen âge (XIIIe-XVIe siècle).** — Lille, imp. Lefebvre Ducrocq, 1904 ; in-8o, xxxii-456 p.

Etant donné le petit nombre de travaux sérieux relatifs à l'histoire municipale pendant les derniers siècles du moyen âge, on ne peut qu'accueillir avec reconnaissance l'ouvrage approfondi que M. l'abbé Dubrulle vient de consacrer à Cambrai. Spécialement digne d'intérêt par sa situation frontière, cette ville offrait, en outre, l'avantage de posséder encore de très riches archives, et l'on peut dire que M. Dubrulle n'a rien négligé pour mettre en pleine lumière, grâce à d'attentives recherches, tout ce qu'on pouvait savoir sur son histoire.

Après une copieuse introduction, où il retrace rapidement « la formation et l'origine des diverses puissances qui se partageaient l'autorité » dans Cambrai et leur situation respective au xiiie siècle, l'auteur étudie l'organisation intérieure de la ville : la constitution municipale, le rôle et la juridiction de l'évêque et des chapitres, le commerce et l'industrie, l'aspect même de la cité. Dans une deuxième partie, il étudie par le menu les « relations de Cambrai avec les puissances voisines », du xiiie siècle à la fin du xve.

C'est surtout par la masse de détails exacts qu'il renferme que ce livre sera utile. Peut-être même regrettera-t-on que l'auteur n'ait pas cru devoir « composer » davantage : de tous les petits faits qu'il a entassés, on aimerait voir se dégager quelques conclusions. Ce qu'on regrettera plus encore, c'est que M. Dubrulle ne se soit pas assez plié aux exigences de l'érudition historique moderne, en indiquant ses sources avec plus de précision, en renvoyant aux pages des ouvrages qu'il cite[1], aux folios des manuscrits qu'il utilise[2]. Il lui arrive (p. 142, n. 5) de se référer à une bulle dont il se contente de donner la date d'année, sans même dire ce qu'elle

1. Voir notamment p. 71, n. 6 ; p. 97, n. 3; p. 104, n. 3 et 5; p. 177, n. 3 ; p. 179, n. 1 ; p. 186, n. 1 ; p. 190, n. 3, etc. — Pourquoi, d'autre part, M. Dubrulle emploie-t-il le mot folio comme synonyme de page (voir p. 133, n. 4 ; p. 143, n. 4 ; p. 144, n. 2 ; p. 185, n. 7 ; p. 249, n. 1 et 2, etc.) ?

2. Voir notamment p. 130, n. 1 (renvoi au vol. 505 de la Collection Moreau, sans même qu'il soit dit s'il s'agit de pièces d'archives) ; p. 142, n. 7 ; p. 164, n. 3 ; p. 166, n. 1, etc.

contient ni où il l'a prise. D'une manière générale ses renvois aux fonds d'archives sont tellement vagues qu'ils sont invérifiables. Sans doute ces fonds, pour la plupart, ne sont pas encore classés; mais n'était-ce pas une raison de plus pour donner toujours les dates des actes et même sommairement leur contenu afin qu'on pût les identifier[1]?

Mais ces défauts de pure forme, que l'auteur eût pu facilement éviter, n'empêchent point ce livre d'être un des plus utiles qui aient été écrits sur l'histoire municipale à la fin du moyen âge, et l'on ne peut que souhaiter de voir cet exemple suivi.

Louis HALPHEN.

Abbé Henry DUBRULLE. — **Bullaire de la province de Reims sous le pontificat de Pie II.** — Lille, René Giard, 1905; in-8°, XII-262 p.

Sous le titre de *Bullaire de la province de Reims sous le pontificat de Pie II,* M. l'abbé Dubrulle nous donne l'analyse de 960 bulles des années 1458-1464 tirées uniquement des registres du Vatican. Ce n'est donc là qu'un dépouillement partiel. Les pièces sont analysées en français et accompagnées de quelques notes utiles. A la suite, neuf documents seulement sont publiés *in extenso* et, en tête, une brève introduction montre le parti qu'on peut tirer de l'ensemble pour étudier la situation du clergé à la fin de la guerre de Cent ans: c'est l'application à une province ecclésiastique des quelques pages consacrées à ce sujet par M. Petit-Dutaillis dans l'*Histoire de France* de M. Lavisse (t. IV², p. 177 et suiv.). Deux tables alphabétiques, l'une des noms de lieux, l'autre des noms de personnes, terminent le volume.

L'ouvrage paraît fait avec soin. Cependant nous ne nous expliquons guère pourquoi les bulles publiées *in extenso* en appendice

1. A quoi peuvent servir des références du genre de celles-ci: « Voir différents actes (A[rchives] d[épartementales]. F[onds] d[e la] c[athédrale de Cambrai]) » ou « A[rchives] d[épartementales]. F[onds] d[e la] c[athédrale de Cambrai]. Cartulaire indéterminé, 23 » ou encore « Deux bulles aux A[rchives] d[épartementales]. F[onds] d[e la] c[athédrale de Cambrai] » (p. 202, n. 2; p. 213, n. 4, et p. 222, n. 9)?

ne se retrouvent pas toutes analysées dans le bullaire, ni pourquoi aucun renvoi n'a été fait d'une de ces deux parties à l'autre, ni enfin comment peuvent se justifier les divergences de dates qu'on relève entre les analyses et les pièces mêmes. Le document IX, en tout cas, paraît mal daté [1]. Nous regrettons aussi que l'auteur n'ait pas su prendre un parti plus net dans la traduction des noms de personnes : tantôt il traduit les sobriquets, tantôt il les laisse en latin, et cela pour un même nom [2]. Les prénoms sont traduits aussi avec quelque hésitation : au lieu de Réginald (nos 760 et 852), il faudrait dire Renaud et Noël au lieu de Natalis (no 529). L'idée d'avoir dressé la table des noms de personnes dans l'ordre alphabétique des surnoms, au lieu de suivre l'ordre alphabétique des prénoms ne nous paraît pas heureuse, le surnom risquant fréquemment d'être omis. Enfin pourquoi les noms qui figurent dans les documents publiés *in extenso* n'ont-ils pas été relevés ?

En dépit de ces quelques imperfections, l'ouvrage n'en rendra pas moins de grands services aux historiens du xve siècle. Il fera désirer la prompte publication du bullaire général de la province de Reims que l'auteur nous promet.

Louis HALPHEN.

Adolf HOFMEISTER. — **Markgrafen und Markgrafschaften im Italischen Königreich in der Zeit von Karl dem Grossen bis auf Otto den Grossen** (774-962). — *Mitteilungen des Instituts für œsterreichische Geschichtsforschung*, VIIe Ergänzungsband, Heft. II, in-8o ; 221 p.

Le mémoire consacré par M. A. Hofmeister aux marches et aux marquis d'Italie depuis le temps de Charlemagne jusqu'à celui d'Otton le Grand constitue une très importante contribution non seulement à l'histoire de l'Italie à cette époque, mais aussi à celle des institutions carolingiennes en général. L'auteur en effet

1. Le 17 mars 1464 Pie II était à Sienne et non à Rome. L'acte doit être de 1463.

2. Par exemple « Thomas Leporis » garde sa forme latine au no 881 et devient Thomas le Lièvre au no 41 ; « Servatius Regis » est traduit Servais Leroi, alors que « Johannes Regis » est rendu par Jean Regis (no 453).

semble s'être particulièrement posé la question de savoir comment l'organisation administrative et militaire franque, transportée en Italie, s'était développée ou modifiée en se superposant à l'organisation lombarde ou en se substituant à celle-ci. Il a eu, par exemple, l'occasion de montrer fort nettement comment, en principe, le rôle des comtes carolingiens correspondait à celui des ducs lombards des cités, bien plutôt qu'à celui des gastalds, simples agents d'administration du domaine royal ou même du domaine ducal. Mais ceux-ci à leur tour, et notamment dans le duché de Spolète, se sont peu à peu assimilés aux comtes francs, et en ont acquis le titre et le pouvoir.

Ce sont spécialement les trois marches de Frioul, de Spolète et de Toscane qui ont fait l'objet des recherches de M. Hofmeister. Les marches qu'on pourrait appeler de nouvelle formation, celles d'Ivrie, de Turin, etc., sur l'histoire desquelles ont porté surtout les études de Desimoni, restent en dehors du cadre de ce travail. Mais la question se pose de savoir si, comme on le dit parfois, ces marches ont été créées par Charlemagne, et si c'est à la fin du VIIIe siècle que l'on doit faire remonter cette situation particulière à l'Italie, déjà constatée par Ficker, que la marche y correspond à ce qui serait ailleurs le duché, réunion de plusieurs comtés (pourvus de titulaires) sous l'autorité d'un même personnage, dont le pouvoir est intermédiaire entre celui du comte et celui du roi. M. Hofmeister ne le croit pas. Il y a eu en Italie, à la fin du VIIIe siècle et au début du IXe, des groupements temporaires, surtout au point de vue militaire, de circonscriptions comtales. Certains termes, comme *Austria*, *Neustria*, ont eu une signification géographique beaucoup plus qu'une signification administrative. Une étude précise et minutieuse de l'histoire de chacune des trois marches indiquées plus haut conduit à cette conclusion qu'il n'y a pas lieu de supposer que les termes de *marca*, *marchio*, *marchensis*, sous Charlemagne et ses premiers successeurs, se soient appliqué à autre chose qu'à un comté frontière ou à un territoire récemment conquis et au comte placé à sa tête. D'autre part jusqu'à la fin du IXe siècle, les gouverneurs francs établis à Cividale del Friuli, à Lucques, à Spolète, reçoivent dans la très grande majorité des cas, dans les textes contemporains, le titre de comtes. A Spolète, ---ès la mort du duc Hildeprand, la préoccupation de Charle

magne de ramener le pays à la situation normale des autres provinces de l'empire franc, en le divisant en comtés, est très sensible. Mais déjà dans la seconde moitié du IX[e] siècle, certains de ces comtes réussissent à acquérir en fait une importance particulière. Lors du démembrement de l'empire de Charles le Gros, se fait sentir pour les populations la nécessité de se grouper autour d'un pouvoir moins éloigné que celui du roi ou de l'empereur. De là la constitution de véritables principautés, en faveur de personnages puissants par leur situation officielle, leurs domaines ou leurs relations de famille. La personnalité de Gui de Spolète ou d'Adalbert de Toscane n'a peut-être pas été un élément moins important dans la formation des marquisats que l'organisation militaire du temps de Charlemagne. M. Hofmeister a bien montré qu'il fallait distinguer les diverses époques, et ne pas attacher un sens trop absolu aux expressions employées par les chroniqueurs. Il y aurait lieu, semble-t-il, d'entreprendre des recherches analogues aux siennes pour ce qui concerne les marches françaises, marches de Flandre, de Bretagne, de Bourgogne et d'Espagne.

R. P.

VIDAL (J.-M.). — **Le tribunal d'inquisition de Pamiers.** — Toulouse, Privat, 1906 ; in-8°, 313 p.

Créé en 1318, conformément au système monastico-diocésain imaginé par les Pères du concile de Vienne, grâce à l'initiative du nouvel évêque de Pamiers, Jacques Fournier, le tribunal inquisitorial appaméen eut huit années de vie très active. Cette période correspond à l'épiscopat du rigide cistercien qui en fut le fondateur et l'âme, et qui devait porter plus tard jusque sur le trône de saint Pierre — il fut pape sous le nom de Benoît XII, de 1334 à 1342 — une réputation de sévérité et d'austérité acquise de longue date. Mais dès 1326, époque à laquelle Jacques Fournier fut transféré sur le siège de Mirepoix, l'institution commença à décliner pour en arriver bientôt à « l'inaction léthargique des tribunaux sans cause et sans magistrats. »

Des registres du greffe inquisitorial de Pamiers, un seul nous est parvenu. C'est le ms. latin 4030 de la Bibliothèque Vaticane.

Déjà utilisé par M. Ch. Molinier et par Mgr Douais, ce document méritait assurément la nouvelle et minutieuse étude que lui consacre M. Vidal. Nulle part en effet mieux que dans ce recueil de procès-verbaux d'interrogatoires où il ne manque que la conclusion des procès, on ne peut examiner la procédure en vigueur dans les tribunaux de l'Inquisition à cette époque. En outre, grâce aux nombreux détails qu'il contient, il permet à la fois de saisir sur le vif ce qu'était l'hérésie cathare dans le pays de Foix au cours de la première moitié du XIV[e] siècle, et de tracer un tableau fort vivant « des mœurs paysannes, des coutumes, des superstitions, des croyances en honneur dans le milieu très humble des artisans ruraux, des cultivateurs et des pâtres du Moyen-Age. » M. Vidal a écrit sur ces deux derniers points des pages très intéressantes. Moins attrayants, mais tout aussi instructifs, sont les chapitres qu'il a consacrés à la description détaillée du ms. 4030, au sommaire analytique des affaires qui y sont représentées, au tribunal lui-même, à ses origines, à son personnel (juges, assesseurs, témoins d'office, conseillers, notaires, jurés, agents, geôliers), aux prévenus et aux témoins, enfin à la procédure (comparution, torture, défense, pénalités, etc.). D'assez nombreux documents, publiés in-extenso à la fin du volume d'après les registres dits d'Avignon et du Vatican et d'après le ms. 4030 lui-même, complètent et illustrent pour ainsi dire les développements abondants et précis de M. Vidal.

En résumé, ce livre se recommande par la rigueur et la sûreté de la méthode, par la clarté du plan et par la richesse de la documentation. Il est tel en somme qu'on pouvait l'attendre de l'un des hommes qui ont étudié de plus près l'histoire de l'Inquisition dans le Midi de la France[1].

Ch. SAMARAN.

1. M. Vidal nous permettra quelques menues observations de détail. P. 175 et 247 : *Belegneyum* aurait pu être identifié avec Béligny (Rhône, arr. et canton Villefranche). — P. 247, note 1 : il s'agit de Fortius d'Aux, neveu du cardinal Arnaud d'Aux, de la famille gasconne de ce nom. — M. Vidal imprime partout *den* Arsen, *den* Baile, etc. Il vaudrait mieux, je crois, écrire *d'en*. — Enfin, à la table des noms propres, M. Vidal a classé les personnages au prénom, ce qui est *le système rationnel* pour cette époque, mais il eût fallu faire des renvois aux *noms patronymiques* et aux noms d'origine.

Carl Voretzsch. — **Einführung in das Studium der altfranzösischen Litteratur.** — Halle a. S., Niemeyer, 1905 ; in-8°, xvii-573 p. (Sammlung kurzer Lehrbücher der romanischen Sprachen und Litteraturen. II.)

Ce volume, le second d'une série de manuels pour l'étude des langues et littératures romanes et complément de l'Introduction à l'étude du vieux français par le même auteur, est le troisième aperçu de la littérature française du moyen âge qui ait paru en Allemagne depuis quelques années. Après la magistrale esquisse de M. Suchier, après le tableau détaillé de M. Gröber dans la *Grundriss*, M. Voretzsch nous donne un manuel à l'usage des étudiants. On pourrait se demander si ce n'est pas trop de livres sur un même sujet ; de l'autre côté il faut bien reconnaître que cette concurrence témoigne d'une activité scientifique des plus louables et dont il serait difficile de trouver la pareille en dehors de l'Allemagne.

L'auteur d'une Introduction de ce genre a à lutter contre des difficultés spéciales : la richesse de la littérature française du moyen âge, la particularité que cette richesse s'accumule dans l'espace de deux siècles (xiie-xiiie) et que cependant il est bien souvent impossible de donner des dates précises et un enchaînement chronologique satisfaisant. G. Paris, dans son admirable *Manuel*, avait évité ces difficultés en ne donnant pas une histoire, mais un « tableau ». M. Voretzsch a voulu donner une véritable histoire. Après une introduction sur les origines de la nationalité et de la langue, sur la versification, sur les éléments divers qui ont contribué à former la littérature du moyen âge, une première série de chapitres (p. 66-136) est consacrée aux origines littéraires jusque vers l'an 1100, et particulièrement à l'épopée. La plus grande partie du livre (p. 137-421) est occupée par un tableau détaillé de la littérature du xiie siècle, l'auteur distinguant les genres traditionnels transmis par le siècle précédent, la littérature de transition et les genres nouveaux, qui se manifestent à partir de Chrétien de Troyes et de son époque. — Le xiiie siècle, où M. V. ne reconnaît qu'une arrière-saison (*Nachblüte*), est traité avec beaucoup moins de détail (70 pages, p. 422-490) ; enfin une vingtaine de

pages seulement (p 491-509), sont consacrées à la fin de la littérature du moyen âge (xive, xve siècles) : c'est tellement maigre, qu'on se demande si l'auteur n'eût pas mieux fait de renvoyer tout simplement le lecteur au travail que M. Heuckenkamp prépare sur cette période pour la même collection.

Dans sa partie essentielle, jusqu'à la fin du xiiie siècle, le livre de M. V. est très soigné ; les indications bibliographiques jointes à chaque chapitre, chose essentielle dans un travail de ce genre, sont extrêmement riches ; sur les points controversés, M. V. résume les opinions des différents savants qui s'en sont occupés et donne, comme conclusion, la sienne propre. Comme on pouvait s'y attendre, on retrouve ici l'essentiel des belles recherches de M. V. sur l'épopée, mais les autres genres littéraires sont traités avec le même détail et la même compétence.

Comme cela est inévitable dans un travail de ce genre, où l'auteur est obligé de toucher à une infinité de problèmes, on trouve par-ci et par-là des affirmations trop absolues (p. 115, 117, date du fragment de La Haye ; p. 336, date de la chronique d'Hélinand). P. 337, M. V. fait la part trop belle aux hypothèses ingénieuses, mais aventureuses de M. Wechssler sur les sources et l'origine du roman de Robert de Borron (il est vrai qu'il s'exprime avec une certaine réserve, « *in Brittannien entstandene lateinische Legendendichtung scheint* », etc.) De même, dans sa discussion des romans de Chrétien de Troyes, il nous paraît faire trop de concessions aux vues de M. Fœrster. Ajoutons cependant que, si M. V. semble trop docile aux vues du savant professeur de Bonn en ce qui concerne les détails, il reprend son indépendance pour l'ensemble de la question. Ce que M. V. dit sur les « questions fondamentales » (*Kernfragen*) relatives aux romans de la Table Ronde (p. 346-352) est parfaitement raisonnable et prépare un terrain d'entente où les partisans de « l'hypothèse celtique » pourront se rencontrer avec les admirateurs du génie inventif de Chrétien de Troyes, pourvu que ceux-ci se décident à faire de leur côté des concessions essentielles.

M. Voretzsch — et c'est là une des nouveautés de son livre — a joint à son exposé de l'histoire littéraire les éléments d'une chrestomathie : il insère dans la trame de son récit des spécimens des *principaux* genres littéraires et des extraits des œuvres les plus

importantes; à ces extraits sont joints des notes explicatives, au bas des pages, et un glossaire, placé à la fin du volume. L'auteur lui-même se demande si cette innovation réussira. En tout cas, elle n'enlève rien à la valeur d'un ouvrage, que l'auteur a dédié, par un sentiment de piété fort touchant, à la mémoire de Gaston Paris.

G. HUET.

Le P. U. COPPENS. — **Le Palais de Caïphe et le nouveau jardin Saint-Pierre des Pères Assomptionistes au Mont Sion** (avec plans et figures). — Paris, Alphonse Picard et fils, 1904; in-16, 94 p.

Le P. Barnabé MEISTERMANN. — **La Ville de David,** avec une préface de Mgr Frédien Giannini. Enrichi de 25 illustrations dans le texte et hors texte. — Paris, Alphonse Picard et fils, 1905; in 16, XXVI-248 p.

Le livre du R. P. Coppens apparaît, dès les premières pages, comme une œuvre de polémique topographique et monacale, relative à certains sanctuaires d'une authenticité douteuse des environs de Jérusalem. En d'autres termes, l'auteur veut démontrer, lui qui appartient à l'ordre des Franciscains, que les Assomptionistes se sont lourdement trompés, ou mieux, ont agi de fort mauvaise foi, en établissant, dans leur *Guide*, que le palais de Caïphe est également le lieu où saint Pierre se retira pour pleurer amèrement d'avoir renié le Christ, que la basilique construite sur les ruines du palais de Caïphe et l'église bâtie au-dessus de la grotte des larmes de saint Pierre ne constituent qu'un seul et même sanctuaire, et enfin, que le tout se trouve actuellement dans la propriété des Assomptionistes qui a reçu de ce chef le nom de Jardin de Saint-Pierre.

Le R. P. Coppens n'y va pas de main morte dans son ardeur à défendre ses sanctuaires contre ceux des nouveaux venus, que l'on appelle les Assomptionistes. Ces derniers Pères à leur tour, lui répondant par la plume qui signe G. Jacquemier (*Echos d'Orient*, novembre 1904, p. 372-379), exposent en quoi consiste la thèse du Père franciscain et réfutent ses accusations : « D'après le R. P. Urbain Coppens, ces religieux auraient, en effet, trans-

porté dans leur propriété un sanctuaire qu'ils savaient devoir être localisé ailleurs. Après avoir vainement « employé tous les moyens en leur pouvoir pour acquérir la grotte » de saint Pierre *in Gallicantu*, située à 100 mètres de leur jardin, ils auraient commencé par ne plus montrer à leurs pèlerins cette grotte où ils les conduisaient naguère et que visitent encore tous les chrétiens de Jérusalem, catholiques et dissidents, puis ils auraient déclaré que la susdite grotte était dans leur propriété et baptisé celle-ci du nom de Jardin Saint-Pierre » (*Echos d'Orient*, 1904, p. 373).

La question a été fort heureusement mise au point par le R. P. H. Vincent (*Revue biblique internationale*, 1905, p. 149-158) qui résume ainsi l'enquête à laquelle il s'est livré : « 1. La tradition primitive ne connaît qu'un sanctuaire de Saint-Pierre, à la maison de Caïphe, près du Cénacle... 2. Le sanctuaire primitif de Saint-Pierre ne saurait être cherché dans le terrain des Assomptionistes... 3. Quant au sanctuaire (?) secondaire de la Grotte des Larmes, il était vénéré, il y a quinze ans encore, dans une grotte que le Fr. Liévin désigne clairement, où il place une indulgence, et qui est aujourd'hui, sans doute possible, dans le terrain des Assomptionistes... 4. Cette désignation est-elle conforme aux premières données de cette tradition postérieure, dont les traces sont contemporaines des Croisés ou peu antérieures? Le R. P. Coppens avait assurément le droit de le discuter librement, en dépit de la tradition moderne ; il n'a cependant fourni aucune preuve en faveur de la grotte indiquée sur son plan, dans un terrain que les Assomptionistes n'auraient pu acquérir malgré leurs efforts. »

A vrai dire, il n'y a pas lieu d'insister plus longuement sur un ouvrage qui dénote surtout un état d'âme, bien plutôt qu'il n'expose scientifiquement une question, la traitant au double point de vue historique et topographique. L'Evangile est très sobre sur la scène du reniement de saint Pierre; celui-ci, au chant du coq, sort pour pleurer ; rien dans le contexte n'indique qu'il se rendit dans un endroit rapproché ou éloigné pour pleurer amèrement. Et pour peu que l'on se remémore les dévastations successives qui ont bouleversé le sol de Jérusalem, l'on comprendra sans peine qu'il soit fort difficile, pour ne pas dire impossible, de localiser avec précision un endroit aussi vaguement désigné que par *ces mots : étant sorti dehors...*

Le livre du P. Coppens est divisé en sept chapitres, du contenu suivant : I. La maison de Caïphe avant le IXe siècle. II. La grotte de saint Pierre ou le *Gallicantus* du IXe au XIIe siècle. III. Les témoignages de la Tradition du XIIe et du XIIIe siècle. IV. Les Arméniens ont-ils transféré chez eux la maison de Caïphe au XIVe siècle ? V. Le Jardin Saint-Pierre des Pères de l'Assomption renferme-t-il au moins le sanctuaire du Gallicantus ? VI. La maison du grand-prêtre Anne, et la pierre du Sépulcre de Notre-Seigneur dans la chapelle arménienne de Saint-Sauveur. VII. Un mot sur la double méthode critique employée par les professeurs de Notre-Dame de France dans l'étude des sanctuaires de la Palestine.

Quelques petites remarques pour terminer : à la p. 11, une carte permet au lecteur de se rendre compte des lieux, objets du litige ; l'auteur conserve la dénomination arabe de Birket el-Sulthan, pour désigner le réservoir d'eau, à sec pendant neuf mois de l'année, qui se trouve dans la vallée de Hinnon. Ne serait-ce pas plus exact, au point de vue arabe, de dire et d'imprimer : Birket *es*-Sulthan ?

P. 17, en note, le P. Coppens cite quelques auteurs arméniens, à propos de Tiridate II ; nous avons cherché en vain dans le t. II, p. 127 de l'ouvrage de Langlois la référence ci indiquée. Qu'est-ce que l'historien arménien Tamisch ? Serait-ce l'historien moderne Tchamich ? A quoi renvoie la mention : Rohrbacher, etc. ? Cette note 1 de la p. 17, comme quelques autres, laisse sensiblement à désirer sous le rapport de la rigueur scientifique.

P. 22, l. 21, le P. Coppens, traduisant un passage du patriarche Sophrone, nous apprend que « la glorieuse Anne engendra Marie. » Jusqu'à présent, j'avais cru que l'homme engendre et que la femme enfante.

P. 8, l'auteur du *Palais de Caïphe* rappelle une opinion qui avait cours sur les sentiments qui unissaient les moines Jérusalémitains : « Jusqu'à ce jour, les historiens relevaient, avec je ne sais quelle amertume, l'esprit de jalousie, les rivalités incessantes, les profondes animosités qui, depuis des siècles, divisaient les moines de Jérusalem, de nations et de rites divers. »

Le P. Coppens, avec son petit livre sur le Palais de Caïphe, vient nous prouver, une fois de plus, qu'il n'y a rien de nouveau sous la calotte des cieux.

La Ville de David, du P. Barnabé Meistermann, se recommande par la quantité et la qualité des illustrations qui ornent ce volume. Les reproductions photographiques sur papier couché sont très réussies, ce dont il faut féliciter et l'auteur qui en a dirigé le choix et l'éditeur qui en a soigné l'exécution. On se plaît à revoir les principaux environs de Jérusalem : Vue du mont des Oliviers, la fontaine de la Vierge, la piscine de Siloé, etc. Outre les photographies, nombre de figures schématiques permettent de suivre *de visu* la démonstration de l'auteur ; telles sont : le plan de la dépression au mont Sion, la place du canal de Siloé, les fouilles au fond de la vallée centrale, etc.

Cette abondante illustration est un excellent commentaire au livre du P. Meistermann, lequel est divisé en sept chapitres : I. Le mont Sion. II. L'Ophel. III. Siloé. IV. Gihon. V. Le Gihon supérieur d'Ezéchias. VI. Le livre de Néhémie. VII. La terminologie biblique ; et enfin une conclusion où l'auteur résume ainsi (p. 240-241) les résultats auxquels a abouti son enquête : « Nous avons essayé dans notre étude de montrer comment la théorie traditionnelle qui met Sion de David sur la colline occidentale, est confirmée par la Bible, par l'histoire et par l'archéologie. Ce n'est donc pas une tradition qu'on peut piétiner à plaisir parce qu'on la croit démolie. Elle paraît au contraire assez bien établie pour s'imposer au nom de la critique la plus exigeante. »

Le P. Barnabé écrit donc un assez fort volume pour déclarer au monde scientifique qu'il est traditionnaliste en ce qui concerne la localisation du mont Sion, à savoir sur la colline occidentale de Jérusalem, occupée actuellement par les Arméniens. Ses arguments, à la vérité, ne nous ont pas convaincu. Seule une découverte capitale, due au hasard autant au moins qu'à des fouilles méthodiques, si difficiles en terre ottomane, permettra de résoudre la question si controversée de l'emplacement du Sion, du Moriah, de la cité de David, nous voulons dire la découverte de la nécropole royale des rois de Juda, qui fut ouverte par Hyrcan I[er] et par Hérode. M. Clermont-Ganneau a excellemment démontré (*Les tombeaux de David et des rois de Juda et le tunnel-aqueduc de Siloé*, 1897) que la découverte précitée constitue « le problème capital de l'archéologie hébraïque. » C'est cette découverte qui permettra de dire ce qu'il faut entendre par *Ville de*

David, *mont Sion*, et autres dénominations dont le sens topographique est des plus vagues. Le P. Barnabé Meistermann n'a pas encore fait cette découverte, il n'apporte aucun élément nouveau à la question, il se range lui-même du côté de la tradition le plus en vogue, prenant plaisir de temps à autre d'émailler son ouvrage de pointes plus ou moins acérées à l'adresse de ceux qui ne partagent pas son avis, tels les Pères Dominicains, qui sont pour la colline orientale, les Pères Assomptionistes, et un nombre fort respectable de savants laïques. Sans aller jusqu'à dire que le livre du Révérend Père a fait faire un pas en arrière à la question qu'il traite, on a le regret de constater qu'il ne l'a pas fait avancer d'un seul iota.

F. MACLER.

BERLIÈRE (D. U.). — **Suppliques de Clément VI (1342-1352).** Textes et analyses. — Rome, Bruges, Paris, 1906, in-8° ; XXXIX-952 p. (*Analecta Vaticano-Belgica* publiés par l'Institut historique belge de Rome).

Cette publication forme le premier volume d'une série dont l'utilité promet d'être grande, non seulement pour l'histoire de la Belgique et de la France, mais aussi pour la connaissance des fonds les plus curieux et les plus importants des Archives du Saint-Siège. Déjà, l'année dernière, Dom Berlière, directeur de l'Institut belge, payait largement de sa personne en donnant un Inventaire analytique des *Libri obligationum et solutionum*. Voici qu'en publiant en un volume imposant les suppliques de Clément VI, il donne de nouveau la preuve d'une activité vraiment admirable.

Le pontificat de Clément VI est le premier pour lequel les registres de suppliques existent aux Archives Vaticanes. Il semble qu'il y en ait eu sous Benoît XII et peut-être même sous les prédécesseurs de ce pape. Il est regrettable que D. Berlière n'ait pu résoudre cette question intéressante ; il semble bien que, dans l'état présent des recherches, il faut attendre « pour être fixé sur l'origine de l'enregistrement des suppliques qu'on découvre soit un inventaire des registres de la chancellerie antérieurs à 1342, soit quelque texte de comptabilité qui fasse allusion aux employés

ou au mobilier même de la chancellerie ». En lisant les pages intéressantes que D. Berlière a écrites sur ce sujet dans son Introduction, une idée s'est présentée à mon esprit, que je me permets de lui soumettre. N'est-il pas vraisemblable d'établir un rapprochement entre le fait que pendant tout le pontificat de Clément VI les suppliques furent enregistrées et le fait que ce pape rendit générale la levée de l'annate ? Il fallut à ce moment-là connaître d'une façon certaine aux bureaux de la curie les noms des bénéfices et des bénéficiers ainsi que la date de collation. On sait qu'au xive siècle les raisons fiscales primèrent les autres chez les papes d'Avignon. Aussi ne serait-il pas surprenant qu'il fallût chercher dans un motif de cet ordre l'explication de la mesure généralisée par Clément VI à l'égard des suppliques.

Quel est l'intérêt de ces suppliques ? Le P. Denifle a montré dans sa *Désolation des églises en France* le profit qu'on pouvait en tirer pour la situation des établissements religieux. En outre elles sont riches de renseignements sur une foule d'ecclésiastiques dont beaucoup assurément ne sortiront pas de l'oubli, mais dont certains ont joué un rôle important dans l'histoire politique et religieuse du xive siècle. Il ne faudrait pas croire que l'intérêt de ces suppliques soit restreint aux seuls diocèses de Cambrai, de Liège, de Thérouanne et de Tournai. Car de même que des clercs de ces diocèses demandent des bénéfices fort éloignés de la Belgique, de même des clercs de tous les pays demandent des bénéfices dans ces diocèses.

Quand j'aurai signalé l'Introduction, qui contient d'intéressants et nouveaux renseignements sur les formulaires, la présentation des suppliques, enfin la table, véritablement monumentale — elle n'occupe pas moins de 300 pages à deux colonnes, — je croirai superflu d'insister sur le mérite de la publication de D. Berlière.

Il faudrait ne pas connaître la difficulté des travaux de ce genre pour reprocher à l'éditeur de n'avoir pu identifier tous les noms de lieu ou d'avoir bronché parfois sur la forme de quelques-uns. Outre que beaucoup de ces erreurs doivent être mises sur le compte des scribes chargés de transcrire les suppliques, on ne saurait demander à un savant — fût-il aussi nourri que D. Berlière d'érudition ecclésiastique — de posséder à fond la toponymie du monde chrétien.

Ch. Samaran.

Abbé Cazauran. — **Cartulaire de Berdoues.** — La Haye. Nijhoff, 1905 ; in-8°, xii-270*-876 p.

Berdoues est aujourd'hui une petite commune de près de 500 habitants, située dans le canton de Mirande (Gers), sur la rive gauche de la Baïse, dans l'ancien comté d'Astarac. Avant même le commencement du xiie siècle, — époque à laquelle des moines de la grande abbaye cistercienne de Morimond vinrent y construire un *nouveau* monastère, — il semble bien qu'elle ait été habitée par une colonie religieuse, installée au lieu dit Paderns. Quant à la fondation du *cœnobium Berdonense* cistercien, il n'est pas bien sûr qu'il faille accepter sans réserve, suivant le témoignage de Dom Estiennot, la date de 1128, mais il paraît certain d'après plusieurs chartes du cartulaire qu'on doit placer l'événement sous l'abbatiat de Gauthier, abbé de Morimond, entre 1121 et 1131.

Le cartulaire de Berdoues, conservé en original aux Archives du Grand Séminaire d'Auch, ne comprend pas moins de 825 documents embrassant une période d'un siècle et quart, de 1134 à 1258. Ces dates d'ailleurs sont approximatives. En effet de nombreuses chartes ne sont pas datées, et d'autres, en grand nombre également, ont été rédigées longtemps après les événements qu'elles rapportent sur des données chronologiques souvent inexactes, ainsi qu'en témoigne la difficulté où on se trouve parfois de concilier les synchronismes donnés dans les dates. C'est d'ailleurs un point que M. Cazauran a mis en lumière, mais sur lequel il importe d'insister, car on voit par là qu'avant d'utiliser la plupart de ces documents, il faudra les soumettre à une critique rigoureuse.

M. Cazauran a fait précéder et suivre la publication du Cartulaire d'une Introduction et d'un Commentaire qui constituent par leur dimension deux véritables livres.

Dans l'Introduction il s'est surtout attaché à dégager des textes les nombreux renseignements qu'ils contiennent sur l'état des personnes et des biens et à retracer l'histoire de l'abbaye depuis sa fondation ou plutôt sa transformation au commencement du xiie siècle jusqu'à nos jours. La partie qui contient les biographies détaillées des cinquante-six abbés de Berdoues ne sera pas la

moins utile. Ces biographies complètent heureusement les notices données par la *Gallia Christiana* et par Dom Brugèles dans ses *Chroniques ecclésiastiques du diocèse d'Auch.*

Les notes, rejetées à la fin du volume, n'occupent pas moins de 200 pages extrêmement compactes. L'éditeur y fait preuve d'une connaissance approfondie de la géographie ancienne de l'Astarac. Les éclaircissements qu'il donne sur une foule de noms de lieux cités dans les chartes du cartulaire ne peuvent manquer d'être bien accueillis par les travailleurs.

Telle est en gros la matière de cet énorme volume de plus de 1,150 pages. Il faut féliciter M. Cazauran d'avoir pu, grâce à la libéralité de Mademoiselle Pellechet, présenter au public avec un luxe, dont les photographies, les plans et les dessins qui enrichissent l'ouvrage témoignent suffisamment, un ensemble aussi considérable de textes, utilisés déjà en divers endroits par d'assez nombreux érudits des XVIIe et XVIIIe siècles [1], mais jamais publiés, même partiellement.

Sans doute on pourra ne pas accepter les idées de M. Cazauran sur tel ou tel point de philologie ou d'histoire ; d'aucuns lui reprocheront peut-être des longueurs, parfois des hors-d'œuvre [2], quelques défauts de méthode assez apparents dans la façon de disposer les matières de l'Introduction et de rédiger les notices qui précèdent le texte des chartes, un peu de négligence aussi — bien excusable assurément si on songe à l'énormité de la besogne — dans la révision des épreuves [3]. Il n'en est pas moins vrai que tous les travailleurs devront à M. Cazauran une véritable reconnaissance.

1. Il faut citer, parmi les auteurs dont les ouvrages ont été imprimés, Chérin dans sa *Généalogie des Montesquiou-Fezensac,* Dom Brugèles dans ses *Chroniques ecclésiastiques du diocèse d'Auch,* les frères Sainte-Marthe au tome I de la *Gallia Christiana,* Dom Devic et Dom Vaissète dans *l'Histoire de Languedoc,* enfin *l'Art de vérifier les dates ;* parmi ceux dont les travaux sont restés manuscrits, Estiennot, Vergès et Daignan du Sendat.

2. Certaines notes sont de véritables monographies des paroisses citées au cartulaire. Il est clair qu'une bonne identification eût suffi, mais les archéologues seront particulièrement heureux de trouver dans ces notes de nombreux renseignements sur les églises et autres édifices anciens.

3. On remarque quelques fautes d'impression malheureuses : ainsi p. 12, *L'abbé* pour *Labbe.* Le même personnage est appelé tantôt Gaucher tantôt Gauthier, tantôt même Walther. Je n'arrive pas à trouver les notes des pages 296, *297 et 298.* Les placards ont-ils sauté à la mise en pages ?

Nous ne terminerons pas ce compte rendu sans noter que le nombre des cartulaires gascons inédits diminue rapidement. Publication des Cartulaires de Sainte-Marie d'Auch, de Saint-Mont, de Berdoues, de Gimont, tel est le bilan de ces dernières années. Quand la série sera complète, on pourra s'attaquer à renouveler l'histoire ecclésiastique de la Gascogne. Mais ce n'est pas seulement à l'histoire ecclésiastique que serviront ces publications successives. Les historiens du droit, les géographes et même les philologues[1] y trouveront leur profit.

Ch. SAMARAN.

Abbé CLERGEAC. — **Cartulaire de l'abbaye de Gimont.** — Paris, Champion; Auch, Cocharaux, 1905, XVII-502 pages in-8° (*Archives historiques de la Gascogne*, 2e sér., 9e fascicule).

L'abbaye Notre-Dame de Gimont, de l'ordre de Cîteaux, est une fille de Berdoues dont M. Cazauran a récemment publié le cartulaire. Elle fut fondée en 1142 par Géraud du Brouilh, Gausens, sa femme, et leurs enfants qui donnèrent à cet effet cent concades de terre dans une plaine appelée *Planasylva*, sur les bords de la Gimone, à deux kilomètres au sud-ouest de la petite ville de Gimont. Sans cesse accrues par des acquisitions ou par des dons de personnes pieuses, ces possessions ne tardèrent pas à devenir assez considérables, si bien que, lorsque vers la fin du XIIIe siècle on songea à réunir les titres de propriété, on fut amené naturellement à établir autant de divisions logiques qu'il y avait de possessions différentes ou granges, comme c'était d'ailleurs l'usage chez les Cisterciens. C'est ainsi que le cartulaire de Gimont se trouve divisé en six chapitres bien distincts, le premier réservé aux terres groupées autour de l'abbaye elle-même, les autres consacrés aux cinq granges de Laus, du Hour, de Franqueville, de Saint-Soulan et d'Aiguebelle.

Le cartulaire de Gimont, comme celui de Berdoues, est conservé aux archives du Grand Séminaire d'Auch. Il forme deux volumes grand in-4°. L'écriture, où l'on reconnaît plusieurs mains, paraît être de la fin du XIIIe siècle. Les chartes qui y sont transcrites et dont M. Clergeac donne le texte, sont au nombre de 810. Elles vont

1. Dans le cartulaire de Berdoues seule la charte 445 (datée de 1251) est en roman. Mais il n'en est presque pas où on ne trouve des mots et jusqu'à des phrases tout entières écrits en cette langue.

de 1142 à 1233, au moins pour les chartes datées, car 33 ne le sont pas. L'éditeur a respecté, comme il le devait, les divisions établies par le rédacteur du cartulaire, mais je crois qu'il eût été bon, tout en donnant comme il l'a fait pour chacune des divisions une numérotation particulière, d'établir aussi une numérotation continue (de 1 à 810) grâce à laquelle les recherches et les renvois auraient été beaucoup plus faciles. Quant à l'ordre chronologique, qui n'a pas été adopté dans le cartulaire, l'éditeur a eu l'heureuse idée de le rétablir dans une table spéciale placée à la fin du volume.

Le cartulaire de l'abbaye de Gimont abonde en renseignements, non seulement sur cet établissement monastique important, mais sur la condition des personnes et des terres à une époque où les documents d'un autre genre sont bien rares. Ces chartes bien entendu demandent à être étudiées minutieusement et pour ainsi dire pressurées, sinon elles gardent leur secret. Dans son Introduction, qui aurait pu être plus copieuse, mais qui contient en somme l'essentiel, M. Clergeac s'est efforcé de montrer l'accroissement des possessions de l'abbaye, d'étudier l'objet et la nature des actes (donations et acquisitions presque toujours), la personnalité des donateurs et des vendeurs, l'organisation intérieure de l'abbaye, enfin les principaux droits dont il est question dans les chartes. A signaler les conclusions intéressantes sur l'état de culture et de peuplement du pays de Gimont au XII[e] siècle. Il a insisté en dernier lieu sur l'intérêt que présente le cartulaire pour les romanisants. Comme dans le cartulaire de Berdoues, une seule charte est en langue romane, mais il y a beaucoup de mots, des noms propres surtout, que le rédacteur du cartulaire a laissés sous leur forme gasconne.

Le texte des documents paraît soigneusement établi ; l'annotation est sobre, mais suffisante, et la correction typographique laisse peu à désirer. Je crois qu'il eût été préférable de classer à la table les personnages à leur prénom, un très grand nombre ne portant qu'un nom d'origine. Rien n'eût empêché de faire un renvoi à ce dernier.

En somme la publication du Cartulaire de Gimont fait honneur à M. Clergeac, à la Société historique de Gascogne et aux presses de son excellent imprimeur, M. Cocharaux.

Ch. SAMARAN.

Le Gérant : H. CHAMPION.

Abbeville. — Imprimerie F. PAILLART.

UNE LETTRE CLOSE INÉDITE DE CHARLES VI

On sait comment aux registres d'Avignon, dont la longue série est conservée aux Archives Vaticanes, à ceux surtout de la fin du XIVe siècle et du début du XVe, ont été annexés de nombreux documents de nature et d'époque très diverses par suite d'une grossière erreur de reliure. Le recto du folio 525 du registre 305 est formé par une lettre close, en mauvais état, déchirée en deux points principaux et portant encore les traces du sceau de cire rouge qui en scellait les replis. Le roi de France y demande avec instance au pape de pourvoir du siège de Nantes, alors vacant, Ithier de Martreuil, son conseiller et maître des requêtes, chancelier du duc de Berry, archidiacre de Dijon. A l'aide de ces données il est possible de dater la lettre close du 8 janvier 1392 et de l'attribuer à Charles VI.

Ithier de Martreuil figure, en effet, à la Saint Jean 1388 parmi les clercs des requêtes de l'hôtel de Charles VI sous le titre d'archidiacre de Dijon [1]. Nommé le 19 août 1392 évêque du Puy, il est transféré en 1395 sur le siège de Poitiers qu'il occupe jusqu'à sa mort survenue en 1403 [2]. Le 4 janvier 1392 il fait partie du Grand Conseil où on le retrouve en 1393 et en 1395 [3]. Cette même année il accom-

1. Douët d'Arcq, *Comptes de l'hôtel des rois de France aux* XIVe *et* XVe *siècles*. Paris, 1865, p. 241.

2. K. Eubel, *Hierarchia catholica Medii Aevi*. Munster, 1898, p. 91 et 419.

3. Noël Valois, *Le Conseil du roi aux* XIVe, XVe *et* XVIe *siècles*. Paris, 1888, p. 100; — *Ordonnances des rois de France*, t. VII, p. 527 529. 590; — Huillard-Bréholles, *Inventaire des titres de la mai*
t. II, n. 3909; — Bibliothèque Nationale, mss. f

pagne le duc de Berry envoyé en ambassade près de Benoît XIII et l'année suivante, au concile national qui se tient à Paris, il soutient avantageusement le parti du roi [1]. Comme chancelier du duc de Berry il touche, en 1397, des gages de 12 francs d'or sans compter la pension, les étrennes et les robes [2] et en 1400 il approuve les comptes de l'hôtel [3]. Par suite, la supplique du roi de France en sa faveur est antérieure au 19 août 1392.

Or, la vacance de l'évêché de Nantes, à laquelle le roi fait allusion, se produisit le 13 septembre 1391 pour ne prendre fin que le 19 août 1392 à la suite du choix comme évêque de Bonabes de Rochefort [4].

Ces dates concordant parfaitement avec le séjour de Charles VI en Touraine [5], la lettre close qui est datée de Tours le huitième jour de janvier doit être reportée à l'année 1392.

Quant à la signature du roi, quoique tronquée par la déchirure du papier, elle rappelle exactement le premier type de signature dont M. Delisle a donné naguère le facsimilé et qui est « caractérisée par un trait initial qui affecte la forme d'un J; le nom du roi est souligné d'un long trait à l'extrémité duquel se voient trois petites courbes renfermant chacune un point [6]. »

G. MOLLAT.

1. N. Valois, *La France et le Grand Schisme d'Occident*. Paris, 1902. t. III, p. 45, 104, 139.

2. Toulgoet-Treanna, *Les comptes de l'hôtel du duc de Berry* (1370-1413) dans *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, t. XVII (1890), p. 86.

3. Douët d'Arcq, *op. cit.*, p. 293 et 315.

4. K. Eubel, *op. cit.*, p. 372.

5. E. Petit, *Les séjours de Charles VI* (1380-1400) dans *Bulletin historique et philologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, 1893, p. 454.

6. L. Delisle, *Une fausse lettre de Charles VI* dans *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1890, p. 89 et 92.

Tres saint pere. Combien que nagaires vous aiens escript et supplié par nos lettres que à votre sainceté ple[ise promouvoir [1]] maistre Oli[vier [2]] Darien [3], licencié en loys, à l'eveschié de Nantes vacant à present, neantmoins, pour aucunes causes et consideracions nous mouvans, et par l'advis et deliberacion de nos tres chiers et tres amez oncles les ducs de Berry et de Bourgongne et de notre conseil, vous prions et supplions tres instanment et de cuer que à notre amé et feal conseiller et maistre des requestes de notre hostel, maistre Ytier de Martrueil, chancellier de Berry, et non à autres, Il vous plaise pourveoir dudit eveschié et audit maistre Olivier donner l'arcediaconné de Dijon que nostre dit conseiller tient presentement, et, tres saint pere, tant pour les causes et consideracions dessus touchées comme pour la tres grant souffisance, prudence, bonté et autres vertuz qui sont en la personne de nostre dit conseiller, duquel vous avez assez cognoissance et pour les bons et notables services que lui et les siens qui sont moult nobles gens ont fait à noz predecesseurs et à nous en plusieurs manieres, nous prendrions en ceste chose aussi grant plaisance comme en promocion que gaires peussiez faire presentement à notre supplicacion et requeste, et se seeussions meilleur chose vacant vous en escrisissions et suppliessions plus volentiers pour lui car il le vault bien. Et semblablement serons tres liez s'il vous plest conferer le dit arcediaconné audit maistre Olivier, car nous l'avons pour tres agreable, tant pour l'amour de lui et de ses bonnes meurs et grant souffisance comme pour consideracion d'aucuns ses amis et parents qui nous ont tres longuement servi et servent. Si vueille plaire, tres saint Pere, que à votre dicte sainteté de condescendre liberaument à nos presentes supplications et prieres dont nous reputterons estre tenuz à vous et en serons plus enclins en voz besoingnes et affaires, sur lesquelles nous vueilliez signifier feablement vos bons plaisirs. Et, tres saint pere, nous prions le Saint-Esprit qu'il vous ait en sa sainte garde et vous doint bonne vie et longue au bon gouvernement de sa sainte Eglise. Escript de Tours le viij^e jour de janvier.

Votre devot filz,

Le roy, CHARL[ES [4]].

Au dos : *A notre tres saint Pere le Pape.*

1. Déchirure.
2. *Idem.*
3. En 1388-1389, Olivier Darien sollicitait de Clément VII un bénéfice, quoiqu'il eût déjà obtenu l'exspectative de la cure de Couënon, au diocèse de Nantes. (*Archives du Vatican*, Suppliques, t. LXXI, f. 178 v°.)
4. Déchirure qui a fait aussi disparaître le nom du secrétaire.

UNE BIBLIOGRAPHIE

DE

« L'HISTOIRE ÉCONOMIQUE DE LA FRANCE AU MOYEN AGE »[1]

P. BOISSONNADE. — **Les études relatives à l'histoire économique de la France au Moyen Age. Leur état actuel.** (Extrait de la " Revue de Synthèse historique ", t. IV-V, 1902). — Paris, Cerf, 1903 ; in-8°, 141 p[2].

Le travail de M. Boissonnade comprend trois, ou, plus exactement, quatre parties : généralités, agriculture et classes agricoles, industrie et classes industrielles, et enfin commerce et classes commerçantes.

La généralité des études concernant ces questions se trouve, selon l'auteur, dans une double infériorité, par rapport aux autres branches de l'histoire en France, et aux recherches similaires en Allemagne. Cette « infériorité relative » tient à une triple cause : « la conception oratoire

1. Cet article était écrit depuis un certain temps déjà, quand ont paru les « Etudes sur l'histoire économique de l'ancienne France », par M. Hauser (*Revue d'Econ. polit.*, 1905), qui, tout en se rapportant plutôt à la période postérieure au milieu du xve siècle, touchent dans l'ensemble à plusieurs des questions qui vont être traitées ici même : nous ne pouvons que nous féliciter de nous être, à l'occasion, rencontré avec l'auteur de ces très intéressantes « Etudes ».

2. Une remarque typographique préliminaire. Pourquoi, dans le tirage à part, l'éditeur a-t-il donné simplement la pagination de l'extrait, sans y joindre la pagination de la Revue ? N'aurait-il pas mieux valu simplement conserver cette dernière, en évitant au lecteur l'ennui d'établir la concordance ? Aussi, dans nos renvois, avons-nous donné d'abord le tome et la page de la Revue, et ensuite, entre crochets, la page correspondante *du tirage à part.*

et philosophique qu'on s'est trop longtemps faite de l'histoire » ; « des préoccupations d'ordre politique et religieux » ; « une mauvaise organisation du travail ». On peut ajouter que les publications de textes manquent très souvent.

Dans l'ensemble cependant, continue M. B., pour cette partie de l'histoire plus que pour toute autre, l'étude directe des pièces est indispensable et de longues recherches sont nécessaires, parce qu'il n'existe que de rares documents proprement économiques et que les renseignements se trouvent disséminés un peu partout. Tout d'abord, en effet, la variété des textes est grande : en général, les recueils législatifs, les arrêts des diverses juridictions ; au point de vue local, tous les actes intéressant les groupements politiques et sociaux, les règlements, privilèges, cartulaires de divers genres, les coutumes et statuts municipaux et seigneuriaux, les comptes publics, urbains ou privés, les registres et minutes de notaires, les livres de raison, les inventaires, les testaments, méritent d'être consultés. On ne saurait non plus négliger les recueils généraux de documents historiques, géographiques, littéraires et linguistiques : vies des saints, obituaires, descriptions de pays ou de provinces, voyages, traités d'économie domestique, répertoires d'archéologie ou de linguistique.

Parmi les ouvrages imprimés, les œuvres d'ensemble sur l'histoire universelle ou l'histoire de France, les recherches générales sur les institutions, ou, d'autre part, les études locales de diverses natures, et, en particulier, celles qui intéressent la vie urbaine, peuvent être mises à profit.

Quant aux ouvrages proprement économiques, les travaux généraux sont encore très rares et, pour les origines, en raison de la connexité, sinon de la confusion, de l'histoire de France avec celle de l'Allemagne, il est même

préférable de recourir à des recherches étrangères. Il n'existe pas d'histoire d'ensemble des faits ; celle des doctrines est au contraire plus développée. Enfin, on a étudié quelque peu l'histoire de la population.

Les trois, et surtout les deux dernières parties, comprennent en somme chacune trois subdivisions : les sources ; les faits : généralités, puis détails ; les personnes. L'auteur passe successivement en revue les genres de documents ou les variétés de sujets, en indiquant au début de chaque alinéa l'état des publications ou des recherches, pour énumérer ensuite les textes ou les travaux relatifs à l'ensemble de la question ou à des points de détail qui s'y rattachent. Les articles de revues sont, bien entendu, cités comme les ouvrages isolés ; les dissertations anciennes les plus importantes sont rappelées au besoin, et aux ouvrages français peuvent s'en ajouter d'anglais ou d'allemands. Lorsqu'enfin la bibliographie de la question est trop abondante, M. B. cite en exemple au moins un document ou une recherche essentiels.

L'auteur trouve que, dans son ensemble, l'histoire de l'agriculture est assez peu avancée ; celle de l'industrie lui semble l'être davantage : cependant il reste encore bien des textes à publier et, si le nombre des œuvres est considérable, la qualité laisse trop souvent à désirer : la richesse est donc plus apparente que réelle. Les études relatives à l'histoire du commerce sont à un degré d'avancement encore inférieur. Bref, il est encore prématuré dans ces trois parties de tenter des synthèses sérieuses, et celles qui existent sont presque toujours insuffisantes.

Que M. B. nous permette d'abord de lui soumettre deux simples remarques, l'une de bibliographie, l'autre de méthode.

En premier lieu, dans les références des ouvrages et des *articles de revues*, l'auteur n'a pas suivi un système unique.

Pour les premiers, l'année est toujours donnée, mais si le titre des volumes, le lieu de publication, le libraire, le format, sont quelquefois indiqués, très fréquemment aussi ils ne le sont pas. Nous pensons que la seconde mention seule, le titre, était tout à fait indispensable ; le millésime, à vrai dire, est à peu près aussi utile ; les autres mentions, et surtout celle du libraire, pouvaient être négligées dans une bibliographie de cette longueur. Pour les revues, le titre, l'année, la série, le tome, le mois ou le fascicule, la pagination sont indiqués plus ou moins complètement ou font défaut. Le titre reste encore nécessaire, quoi qu'il ne soit peut-être pas aussi indispensable que dans le cas de volumes isolés, puisque le travail n'est plus ici qu'une partie d'un ensemble qu'il faut avant tout connaître. Quant à l'année, au tome ou à la série, on ne saurait avoir de règle générale : en effet, une année peut comprendre plusieurs tomes et une collection plusieurs séries ; la mention du tome ou de la série est donc parfois plus utile que celle de l'année. Le mois, le fascicule n'ont guère d'importance. La connaissance de la longueur de l'article peut rendre quelques services. Bref, à priori, il nous semble que, dans les deux genres de références, les titres et les années sont preque toujours les indications les plus utiles, si ce n'est les plus nécessaires, et n'est-il pas permis de croire, en tout cas, qu'il eut peut-être été préférable de prendre, autant que possible, un système invariable ?

L'autre remarque pourra ne paraître qu'une question de mots. M. B. écrit, à propos de l'histoire de l'agriculture, que « la plupart des ouvrages d'ensemble qui la concernent ne font pas de distinction entre la sphère des études sociales et celle des études économiques », tout en ajoutant que la « délimitation » est parfois « malaisée[1] ». Si, en effet, « les études proprement économiques » concernent

1. T. IV, p. 329 [p. 29].

« les modes d'exploitation, les produits, les méthodes de culture, la valeur et le revenu de la terre, la quotité des salaires et le degré de bien-être » des paysans [1], « l'étude de la condition des personnes et des divers modes de tenures... est à la fois du ressort de l'histoire sociale et de l'histoire économique [2] » et l'auteur énumère [3] alors des travaux généraux ou spéciaux qui portent sur « l'étude de l'économie agricole et de la condition des paysans [4] ». Lui-même, plus loin, paraît ranger ces recherches relatives aux « divers modes de location ou de tenure », dans l'histoire spécialement économique [5], tout en reconnaissant, en dernier lieu, que ces sujets relèvent « tout autant de l'histoire du droit [6] ». En outre, à propos de la « condition économique, matérielle et morale » des classes agricoles, il énumère des recherches qui se rapportent à quelques périodes de leur vie, telles que la croisade des Pastoureaux, la Jacquerie [7] ; puis, comme études de détails d'histoire sociale, il cite des travaux qui semblent être avant tout relatifs « à la condition des diverses classes de la population rurale [8] ». Enfin, il mentionne quelques études concernant « le régime administratif auquel les paysans ont été soumis [9] ».

La distinction entre l'histoire économique et sociale, ainsi que le constate M. B., n'est pas toujours très aisée à établir. Cependant, les recherches qui appartiendraient proprement à la première, paraissent, en thèse générale, concerner expressément « les modes d'exploitation et de

1. T. IV, p. 329 [p. 29], et p. 334 [34].
2. T. IV, p. 329 [p. 29].
3. T. IV, p. 330-334 [p. 30-34].
4. T. IV, p. 332 [p. 32].
5. T. IV, p. 334 [p. 34].
6. T. IV, p. 335 [p. 35].
7. T. IV, p. 342 [p. 42].
8. T. IV, p. 343 [p. 43].
9. T. IV, p. 343-344 [p. 43-44].

culture et les produits » : en d'autres termes, ce serait de préférence la technique, et ses résultats purement réels. En effet, tout ce qui est relatif, sinon « aux valeurs et aux prix » des choses, du moins aux salaires des intéressés, en raison du côté moins purement matériel de ces questions et des conséquences que, tout à fait directement, elles peuvent avoir pour les personnes mêmes, serait plutôt déjà d'une nature mixte et intermédiaire. D'autre part, les études qui semblent toucher de la façon la plus précise à l'histoire sociale, intéressent, semble-t-il, la « situation matérielle et morale » des individus ou les évènements qui en résultent expressément, tels que la croisade des Pastoureaux ou la Jacquerie. Bref, l'histoire économique paraît se rapporter plutôt à l'élément réel, l'histoire sociale à l'élément humain ; l'une à l'outil ou au travail, l'autre à la main ou au travailleur. Mais, comme on peut s'en convaincre aisément, des deux côtés on est absolument dans un même ordre de choses ; ces deux séries de manifestations ne sont rien de plus que des formes, des modalités différentes et qui se complètent réciproquement. Aussi, et ce n'est pas moins essentiel, leur étude peut et doit donner lieu à une même conception et à une unique méthode historiques. Par conséquent, puisque la séparation de ces phénomèmes n'a aucune valeur fondamentale, en fait, l'érudition ne saurait continuellement l'établir, et ne l'établit pas toujours.

Au contraire, une distinction beaucoup plus apparente et plus caractéristique existe entre ces deux simples variétés d'une même branche de l'histoire et l'histoire juridique. Foncièrement différents sont, à peine est-il besoin de le dire, l'économie et le droit, par leur nature plus encore peut-être que par leur objet : concrète est l'une, abstrait l'autre. L'économie est plutôt une histoire de causes et de fins ; le droit décrit de préférence des états intermédiaires : c'est la situation économique et sociale de fait qui entraîne la formation de coutumes et l'élaboration

de lois qui, en elles-mêmes, n'ont jamais qu'une valeur à priori. Aussi, à moins encore que ce ne soit qu'une simple question de terminologie, alors que M. B. attribue à certains sujets tels que « la condition des personnes et le régime des terres », un caractère mixte et un peu flottant, qui les rend d'un classement malaisé, les ferions-nous rentrer d'une façon très facile et très nette dans l'histoire du droit [1]. Il ne nous semble pas en effet que la première expression doive être prise et le soit réellement dans le sens de condition « matérielle et morale », avantageuse ou malheureuse, bref, de condition économique et sociale, mais dans celle de condition « juridique » : or, l'état de principe paraît être suffisamment distinct de « la vie » de fait. On ne saurait de même identifier la nature des recherches sur les modes de tenures à celle des travaux sur les formes d'exploitations. En thèse générale, alors que les seconds concernent l'utilisation technique des terres, les premières, comme M. B., nous nous empressons de l'ajouter, le reconnaît lui-même finalement, ne peuvent se rapporter qu'à l'étude des relations juridiques entre le propriétaire du sol et son exploitant. Ces deux genres de sujets, enfin, sont d'une nature absolument comparable à celle des questions telles que le service militaire des roturiers ou les salaires des avoués, qui se rattachent expressément au droit public, comme les premières concernent clairement le droit privé. Nous ne nions pas, naturellement, que telle condition d'exploitant, tel mode de tenure, ne puisse à son tour avoir des conséquences économiques pour les intéressés et entraîner pour eux des résultats sociaux, tous ces phénomènes se touchent et, sous peine de tomber dans des subtilités exagérées, inutiles ou erronées, on ne doit pas pousser à l'extrême leur distinction, mais, en même temps, il n'est pas moins

1. [illegible] *simplement* au reste les « histoires du droit. »

nécessaire de la reconnaître et de la faire ressortir. En effet, si dans l'ensemble de ces travaux, il s'agit, bien entendu, toujours du même et unique objet général, non seulement les recherches particulières diffèrent essentiellement suivant que leur nature est administrative ou réelle, législative ou matérielle, mais, et par cela même, on considère les unes et les autres avec des conceptions différentes et dans des conditions diverses : un juriste ne pense ni ne travaille comme un économiste. Bref, puisque toutes ces études ne cessent de concerner la même branche principale de l'histoire économique, certaines peuvent s'opposer à d'autres peut-être plus en principe, que toutes ne sauraient se séparer en fait, et il est possible que les travaux réels ne concordent pas toujours avec les considérations théoriques ; mais il n'est cependant pas niable que cette dissemblance se constate, et souvent, parmi les recherches d'érudition [1].

En effet, on peut le voir pour quelques-uns des ouvrages que cite M. B. Le plus général, « L'histoire des classes rurales en France », de M. Sée, n'examine certainement pas « tous les sujets qui forment le domaine mixte de

1. Nous avons été amené dernièrement par un simple hasard, dans un C. R. rédigé d'ailleurs postérieurement à cet article (Voy. *Viertelj. für Social-und Wirtschaftsgeschichte,* 1905, p. 649 ss.), à parler de ces mêmes questions de méthode. Si nous y faisons allusion, c'est simplement parce que nos remarques ont donné lieu à quelques très intéressantes et fécondes observations de M. Simiand (« Notes critiques », n° 53, mars 1906 ; joindre même revue, n°s 55-56, mai-juin 1906). M. S. a noté entre autres choses que le qualificatif « social » peut être pris dans un double sens : général, « qui concerne la société » ; particulier, « qui concerne l'état matériel et moral des travailleurs », dans la signification où nous l'employons ici. (Voy. en effet simplement Littré, *Dictionnaire,* sub v°.) A vrai dire, la première signification s'applique à des phénomènes autres que l'histoire (sciences sociales, travail social, etc...) ; la seconde, à l'histoire sociale, qui sont deux ordres de choses bien distincts l'un de l'autre et dont le second, au moins, est suffisamment spécial. Néanmoins, en vue d'éviter toute confusion, il faudrait donc trouver un terme destiné à remplacer ce qualificatif. Ceci posé,

l'histoire sociale et de l'histoire économique » : ce n'est ni de l'une ni de l'autre, croyons-nous, que s'est occupé l'auteur, mais uniquement d'histoire du droit. Cela est si vrai, que son livre se termine par un court chapitre intitulé au contraire : « De la condition *matérielle* et *morale* des paysans[1] », et qui commence ainsi : « Si l'on peut se représenter avec exactitude la *nature* du régime domanial [histoire juridique], il est plus difficile de saisir d'une façon précise ses conséquences *économiques* et de décrire scientifiquement la condition *matérielle* et *morale* des paysans » (histoire économique, puis sociale). De même, les deux mémoires de cet auteur sur les classes rurales en Bretagne[2] et en Champagne[3] ont uniquement une nature

avec M. S., nous admettrions que l'histoire économique, dans son ensemble, pourrait peut-être comprendre trois parties générales :

1° *Technologie :* produits et productions; quoique rentrant dans l'économie, en raison de sa nature très spéciale, elle pourrait mériter une place séparée et primordiale : c'est, au fond, la base des connaissances;

2° *Economie proprement dite :* elle comprendrait ce qu'on appelle, dans ses conditions les plus générales, l'organisation *réelle* du travail (incl. prix et même salaires), mais à l'exclusion absolue de ses conséquences *personnelles*;

3° Un terme à trouver, composé par exemple du mot grec ou latin désignant les artisans ou les ouvriers et d'un suffixe tel que « logie » : c'est l'histoire sociale telle que nous l'entendons. Elle comprendrait essentiellement deux éléments :

a) La théorie : condition ou régime, individualiste ou collectif; ce n'est peut-être que ce que l'on appelle communément « l'histoire du droit », économique.

b) La pratique : les évènements (p. ex. les luttes du capital et du travail).

Il va de soi que les détails de cette division resteraient à préciser et, au besoin, à discuter; mais, en thèse générale, s'il n'est pas toujours possible ni d'ailleurs utile de vouloir établir des catégories trop tranchées, il ne semble pas douteux aussi qu'il soit des plus profitable et même nécessaire de chercher à fixer les grandes lignes d'une classification.

1. P. 537-557.

2. *Annales de Bretagne*, t. XI et XII, 1896 et 1897.

3. *Revue historique*, t. LVI et LVII, 1894-1895.

juridique[1]; il n'en est pas au fond autrement de ses recherches concernant les hôtes[2]. Les deux travaux de Fustel de Coulanges sur « L'Alleu et le domaine rural pendant l'époque mérovingienne » et sur « Le Bénéfice et le Patronat » pendant la même période[3] sont bien certainement, et surtout le second d'une façon presque exclusive, de l'histoire du droit. Lorsque, par exception, l'auteur ne se place pas à ce point de vue, il le dit aussi nettement que possible : « Après avoir constaté [chez les Romains] le *droit* de propriété sur la terre, il faut voir *comment* ce droit s'exerçait, il faut chercher *ce qu'était* le domaine rural... *en quoi* il consistait, *comment il était cultivé*, etc...[4] ». De même, « la condition *légale* de l'affranchi n'avait pas beaucoup changé depuis l'antiquité : sa condition *réelle* se modifia d'avantage[5] ». Et encore : « L'homme fut-il plus *heureux* comme serf qu'il n'avait été comme esclave[6] ? » Après avoir analysé les charges du colon, il recherche si ces charges étaient *lourdes*, quel était le prix de la tenure[7]. De même, dans un court travail sur le servage en Sologne, de Maulde s'est placé uniquement au point de vue juridique[8]. Nous croyons qu'on pourrait citer encore d'autres exemples. Dans ces conditions, puisque le côté juridique d'une question, sans se confondre avec le côté économique ou social, ne saurait cependant s'en disjoindre entièrement, la mention des ouvrages précédents et de quelques autres de même nature était utile, mais il importait sans doute de faire remarquer que *tous* ces travaux n'étaient en aucune façon rien de plus que ce que l'on pourrait appeler des

1. Sauf peut-être le § VII du second article.
2. *Nouv. Rev. hist. de Droit*, 1898.
3. Paris, 1889 et 1890.
4. *L'Alleu*, etc..., p. 15.
5. P. 298-299.
6. P. 387.
7. P. 418-419.
8. *Revue historique*, juillet 1887.

« histoires du droit rural », et aussi bien pour les personnes que les choses.

Nous regretterions infiniment de paraître attacher à ces deux remarques de détail une importance que nous ne songeons nullement à leur donner, en face de la valeur générale si essentielle de la bibliographie de M. B. On ne saurait vraiment assez admirer l'énorme travail bibliographique auquel l'auteur s'est livré et les résultats qu'il a obtenus. On hésiterait d'autant moins à le faire que les ouvrages de cette nature rentrent dans la catégorie des recherches plutôt ingrates, et cependant, malgré la quantité vraiment singulière de travaux cités et de noms énumérés, M. B. n'a pas cessé de donner à son étude une forme des plus claires et d'une lecture agréable : la peine n'apparaît nulle part. Quant au fond lui-même, l'absence de bibliographies antérieures de même ordre augmentait encore les difficultés du sujet. Néanmoins, l'auteur n'a pas hésité, et on doit lui en savoir un gré tout particulier, à considérer son travail d'une façon très large à deux égards : pour les sources, où il a énuméré tous les genres de documents à étudier indirectement ou directement, sans les limiter aux seuls textes proprement économiques, avertissant ainsi fort utilement les travailleurs de la difficulté spéciale des recherches de cette espèce ; pour un certain nombre de sujets de nature mixte, qui restent cependant indispensables à connaître, tels que des questions d'archéologie ou d'histoire de la civilisation. Malgré la diversité des matières, M. B. est toujours des mieux informé : il n'y a presque pas de points ou de régions sur lesquels il ne nous apporte des renseignements très complets et précis : non seulement les travaux locaux, les simples articles de revues ou, mieux encore, d'almanachs, sont des plus familiers à l'auteur, mais il ne connaît pas moins les principales recherches anciennes que leur date fait trop souvent oublier à tort, comme également les ouvrages les plus importants d'origine étrangère

D'autre part, tout est sagement et parfaitement apprécié, en quelque sens que ce soit. Bref, la masse des indications réunies et la sûreté de la critique sont assez grandes pour que cette bibliographie puisse constituer, au début du xxe siècle, une synthèse de nos connaissances sur l'histoire économique de la France pendant le Moyen-Age : elle forme un instrument de travail nécessaire à quiconque aura à s'occuper de ces questions.

Il serait à souhaiter que sa lecture augmentât le nombre et la qualité de ces travailleurs. M. B., on l'a vu, est bien plutôt très pessimiste sur l'état des études économiques en France, aussi bien d'une façon relative qu'absolue. Peu de choses ont été faites, et ce qui existe est de valeur souvent médiocre. Non seulement nombre de questions n'ont même pas été abordées, mais dans celles que l'on a entreprises, la plupart du temps de simples ébauches ont été réalisées et l'ensemble est à reprendre presque entièrement. Bref, la quantité fait défaut et la qualité n'en compense certainement pas l'absence.

On ne peut malheureusement qu'être tout à fait d'accord avec M. B. et il paraît préférable d'avouer d'abord franchement le mal, pour chercher ensuite à y remédier. Il n'est que trop vrai que, depuis un demi-siècle, les études d'histoire des faits économiques au Moyen-Age en général, et plus spécialement les travaux d'histoire urbaine qui en sont une des formes caractéristiques, ont été beaucoup trop négligées et que trop peu d'érudits en ont compris l'intérêt propre. On n'a pas cherché à en former une partie spéciale de l'histoire comme on y est arrivé à l'étranger, et ainsi qu'on l'a réalisé en France même pour certaines branches très connexes telles que l'histoire des doctrines économiques, l'histoire du droit ou la numismatique. Le retard est si grand que, ainsi que le constate avec trop de vérité M. B., nous sommes bien souvent obligés, pour connaître notre propre histoire au Moyen-Age, d'utiliser

des travaux du dehors, en profitant de la nature similaire des institutions. Certaines questions, en effet, et de première importance, qui par ailleurs ont donné lieu à des travaux multiples et à des discussions passionnées, telles que celles de l'origine des villes ou des corporations, n'ont, il faut bien le dire, à peu près suscité chez nous ni le moindre essai, ni la plus petite controverse, et sans qu'on puisse dire que les litiges aient été définitivement résolus à l'étranger, tout aurait mieux valu en France qu'un silence presque absolu. Possède-t-on également des recherches sur certains problèmes fondamentaux d'économie rurale tels que la formation et l'administration des grands domaines laïques ou ecclésiastiques[1], sur certaines industries telles que la draperie, qui fit la richesse de tant de villes et même de certaines provinces, sur des questions financières qui ont tenu une place considérable dans l'histoire des villes et qui se rattachent au développement de la fortune en général, par exemple l'impôt direct et en particulier son assiette, ou enfin sur tel point de l'histoire commerciale comme l'histoire du crédit, surtout privé, et plus spécialement de la lettre de change[2], ou encore sur le rôle réel des grands marchands?

Sur ces sujets et sur bien d'autres, on manque tout à fait de travaux, ou, suivant la juste remarque de M. B., de recherches conçues dans un esprit suffisamment critique. Leurs auteurs apportent presque toujours beaucoup plus d'enthousiasme qu'ils n'ont acquis de science, pour traiter

1. M. Thévenin a écrit : « L'histoire de la formation des seigneuries territoriales en France n'a pas été faite ni même abordée. » (Les *Communia* dans *Mélanges Renier*, p. 144, n° 1.)

2. Voy. Huvelin, C. R. de Des Marez, *La lettre de foire à Ypres (Revue historique)*, t. LXXVII (1901), p. 152; et le même, *Travaux récents sur l'histoire de la lettre de change (Annales de Droit commercial français, étranger et intern.*; 1901, n° 1 (Paris, 1901), p. 3). Mais il convient d'ajouter que ces deux articles de M. Huvelin constituent par eux-mêmes de véritables contributions originales.

des matières qui paraissent cependant en exiger tout particulièrement. Telle question économique leur semble curieuse ou pittoresque à étudier : ils n'hésitent pas à prendre une nature de sujet toute spéciale, mais ils se gardent bien d'employer la méthode propre qui peut convenir à son examen. Ils font de l'histoire économique comme ils ont écrit, peut-être, ou comme ils composeraient de l'histoire narrative ou externe ; ils rassemblent des faits ou ils alignent des chiffres, mais ils n'y mettent aucune idée caractéristique, ils n'y font entrer aucune considération d'ensemble, ils n'en tirent aucune conclusion fondamentale propres à l'espèce des questions dont ils s'occupent : bref, ils se contentent d'analyser des textes, mais « ils ne pensent pas en économistes [1] ». Il semble, en effet, que le défaut le plus grave qu'on puisse leur reprocher, est une ignorance trop complète des principes essentiels économiques ou même juridiques [2] ; ils n'ont sur ce point ni éducation ni connaissances. Dans ces conditions, la presque totalité de leurs ouvrages est rédigée à un point de vue beaucoup trop étroit ou restreint et se perd dans des détails inutiles. Leur lecture peut sans doute apprendre quelques faits ; elle a l'inconvénient grave de ne permettre aucun rapprochement, de ne susciter aucune généralisation. Tout au contraire, le seul moyen de communiquer un réel intérêt à leurs travaux et d'en faire des œuvres vraiment scientifiques, serait, semble-t-il, de chercher à rattacher tous ces évènements, de valeur secondaire par eux-mêmes, à des considérations d'ensemble, de s'efforcer de ramener ces points isolés à des règles générales suffisamment éprou-

1. Voyez Bücher, *Die Entstehung des Volkwirtschaft*, 2e éd., préface, p. VII.

2. Combien peu de Français, par exemple, connaissent l'ouvrage cité à la note précédente, dont une traduction a pourtant paru et dont la lecture est si fructueuse, quelle que soit même l'appréciation que l'on émette sur les théories qui y sont exposées et développées.

vées, dont les détails locaux ou industriels seraient uniquement regardés comme l'application. Ainsi, ce qui est absolument fondamental, en accordant moins d'importance aux faits et plus aux principes, ils éveilleraient des idées, ils suggéreraient des comparaisons fructueuses, bref, ils abandonneraient le particulier pour le général, ils dépasseraient les limites de leur travail et ils rendraient enfin leurs études spéciales utiles et nécessaires pour la composition d'œuvres d'ensemble. Naturellement, que peuvent être ces dernières avec l'absence de monographies ou des monographies sans valeur, sinon des compilations erronées ou vagues ? En un mot, à tous égards, il faudrait moins de faits et plus de théories, moins d'analyses et plus de synthèses, et par cela même, il ne serait pas inutile d'être parfois moins concret et plus abstrait [1].

1. Nous voulons dire que les travaux français, qui se contentent trop souvent d'énumérer des faits de détails, étant ainsi avant tout concrets et analytiques, présentent sans doute par cela même un avantage indéniable, car ils sont précis et clairs, mais en même temps ils ont une certaine sécheresse et quelque manque d'ampleur, qui ne leur donnent fréquemment qu'un intérêt relatif. Au contraire, il est rare qu'on ne trouve pas, même dans de simples dissertations inaugurales des étudiants allemands, quelques principes généraux, au besoin, disons-le, un peu hypothétiques et vagues, mais qui ont l'avantage singulier d'être beaucoup plus larges et « suggestifs. » On objectera que l'on fait volontiers en France de la sociologie (Voy. l'*Année sociologique*). Il est facile de voir, qu'en ce cas, l'histoire n'est pas une fin, mais un simple moyen, qu'on ne compose pas de travaux historiques, mais qu'on se borne à les utiliser, qu'enfin on ne se livre pas à des recherches matérielles d'érudition, mais à de pures études intellectuelles. Ne semble-t-il pas que, par sa nature, le Français, d'un côté, passionné d'idéal et de clarté, n'a peut-être pas, en général, de dispositions très spéciales pour l'histoire, qui est essentiellement une science de faits et de travaux pratiques; qu'en particulier, il est encore moins porté à l'histoire économique, dans laquelle les caractères précédents s'accusent plus nettement aussi ; que cependant, pour l'histoire même, s'il s'y consacre, et dans quelque branche que ce soit, il aime relativement plus les réalités que les doctrines, très simplement parce que les premières seules, vraiment *précises*, répondent mieux à son besoin inné de netteté; mais que, d'autre part, dans l'ensemble, il préfère les travaux plus uniquement intellec-

Quant aux causes premières du mal, telles que les indique M. B., on ne peut également que les admettre. Ce sont, il est vrai, plutôt des questions de méthode dans l'examen détaillé desquelles il ne convient pas ou il serait trop long d'entrer ici. Deux des motifs allégués, une fausse compréhension des études historiques et l'isolement dans la préparation du travail touchent sans doute à certains côtés du tempérament national, un peu dédaigneux d'une conception matérielle de l'histoire et toujours très individualiste dans l'exécution des recherches. De même, l'influence des idées politiques ou religieuses de l'auteur sur la façon dont il comprend son sujet, se fait sentir dans cette partie de l'érudition plus que dans toute autre, par suite de l'importance si grande qu'ont prise les questions économiques réelles au moment actuel; bien des auteurs se laissent ainsi entraîner à faire hors de propos des comparaisons entre le passé et le présent et à transporter leurs opinions individuelles parmi des recherches rétrospectives. Dans le cas spécial si important des corporations, à quel esprit d'apologie ou de dénigrement à priori leur étude n'amène-t-elle pas, à combien d'éloges ou de critiques prématurés leur considération ne donne-t-elle pas lieu, alors que cependant on les connaît presque toujours aussi mal que possible et que peut-être le seul point essentiel qui semble probable à leur sujet est, comme le remarque M. B. [1], une restriction singulière dans la réalité du rôle considérable qu'on leur prête d'habitude en imagination, si bien que ce paraît être une grave erreur que de considérer l'organisation du travail comme contenue tout entière dans la forme corporative : on doit donc avoir en principe une double

tuels, tels que la sociologie, tout autant voisine de la philosophie? Si quelque opposition semble exister entre certains de ces traits, elle est, croyons-nous, beaucoup plus apparente que réelle et ne les empêche nullement de pouvoir au fond tous parfaitement se concilier.

1. Joindre Hauser, *Ouvriers du temps passé.* (Paris, 1899.)

raison scientifique et naturelle de ne pas porter à l'égard de ces associations de jugements extrêmes, qui les fassent condamner ou louer outre mesure, sans rien savoir à peu près de réel à leur égard.

Il n'est donc que trop vrai que les recherches d'histoire économique n'ont pas atteint en France le développement que l'on pourrait souhaiter, et ce retard comme cette infériorité sont d'autant plus regrettables que ces études ont donné lieu par ailleurs à une véritable floraison de travaux et même à une conception et à une méthode historiques toutes nouvelles. Mais, cette constatation faite et ce regret exprimé, ne serait-il cependant pas permis de remarquer aussi que, dans cette partie de l'érudition comme dans un certain nombre de questions historiques ou autres, c'est peut-être nous qui avons donné l'exemple, qui avons créé, innové et conquis, si nous n'avons pas continué, gardé et développé, si nous n'avons pas fait fructifier les germes que nous avons été des premiers, sinon les premiers, à planter, si donc, faute de persévérance, nous n'avons pas su retirer d'un premier succès les avantages qu'il aurait dû légitimement nous procurer. On ne saurait, en effet, oublier le moment auquel, dans les trois branches de l'histoire économique, ont été publiées trois œuvres vraiment capitales pour l'époque de leur apparition, restées encore d'ailleurs pleines de valeur, la première et la dernière comme travaux proprement d'institutions, la seconde plutôt comme recueil de documents, mais accompagnés de considérations toujours dignes d'intérêt. Ces ouvrages parurent dans le second tiers du XIX[e] siècle.

Ce sont d'abord, pour l'histoire de l'agriculture, les « Prolégomènes au Polyptique de l'abbé Irminon », publiés dès 1844, par B. Guérard [1]. Si quelques parties n'intéres-

1. *Le texte avait* paru dès 1836.

sent proprement que l'histoire du droit [1], la plupart se rapportent plus ou moins complètement à l'économie rurale; tels sont avant tout les chapitres relatifs aux monnaies et aux mesures, ceux aussi qui concernent les différentes espèces de biens, les redevances, les services et enfin tous les « Commentaires [2] ». L'auteur a écrit avec juste raison : « En comparant mon travail avec les écrits antérieurs, on pourra reconnaître que je n'ai copié personne [3] ». Et néanmoins, par l'étendue et par le résultat de ses recherches, en particulier par son souci passionné des définitions précises et claires [4], il a élevé, on l'a dit encore récemment, « un monument admirable [5] », tel même que « ses conclusions générales n'ont peut-être guère été modifiées depuis [plus d'] un demi-siècle. » Le premier, B. Guérard a fait, en somme, l'histoire d'un grand domaine, c'est-à-dire de la forme originale et fondamentale de la propriété rurale au Moyen-Age. En outre, à un point de vue plus spécial, dès 1832, il avait publié, d'après une partie du Polyptique, « l'Aperçu de la Statistique de Palaiseau à la fin du règne de Charlemagne [6] »; dans ses *Prolégomènes*, modifiant, à vrai dire, ses idées premières, il reprit le même sujet, et c'est à cette question que se trouve consacrée la partie finale, les « Commentaires ». Il s'efforça ainsi « de mettre en lumière les notions de statistique comparée que comporte son sujet [7] ». On a dit que « tout ou presque tout... était conjectural dans ses explications [8] »,

1. Chap. VI : état des personnes ; chap. VII : de la condition des terres.
2. Chap. IV, V, VII², VIII, IX; les « Commentaires » sont à la fin de l'ouvrage.
3. *Préface*, p. II.
4. *Préface*, p. I-II.
5. Longnon, réédition du *Polyptique* (Paris, 1886-95, 2 vol. 8°), t. I, p. 11.
6. P. 167-190 de l'*Essai sur le système des divisions territoriales de la Gaule*.
7. Longnon, p. 11.
8. Longnon, p. 234; s'applique au travail de 1832.

et que même, bien que le Polyptique « soit certainement de beaucoup le plus précis des documents de même ordre que nous ait légués la période franque », et que « l'on ait pu croire qu'il servirait un moment à de fructueuses études de statistique comparée, les tentatives faites en ce sens depuis plus de soixante années... ne permettent guère de conserver cette illusion [1] ». Il n'en faut pas moins reconnaître à l'auteur le très rare mérite d'avoir publié la première étude spéciale que nous possédons sur un genre de questions particulièrement difficiles et délicates ; quant à l'emploi des hypothèses, qui donc songerait à le blâmer dans une nature de recherches, où il paraît impossible d'obtenir quelques résultats sans en faire usage et qui ne comporteront jamais, *sans doute*, que des approximations ; même, la critique d'une telle méthode ne serait-elle pas particulièrement regrettable pour un pays où l'on n'utilise les conjectures en matière historique qu'avec trop de réserve peut-être ; et si enfin le Polyptique n'a pas encore donné .pour les recherches statistiques ce que B. Guérard en avait espéré, rien n'autorise à penser qu'il en sera toujours de même, et encore une fois, l'originalité si hardie du premier auteur qui l'ait étudié ne s'en trouve nullement diminuée.

Ainsi, certainement, B. Guérard a créé l'histoire de l'économie rurale à un moment où personne encore ne s'en était occupé ; il l'a fait dans des conditions telles que la majeure partie de ses œuvres a à peu près conservé toute sa valeur ; enfin, pour la France même, ses travaux ont un intérêt en quelque sorte doublement historique, puisque dans les recherches de cette nature, il a été malheureusement presque le premier et le dernier, il est entré dans une voie où, en somme, il n'a pas été suivi ;

1. *Longnon*, p. 231.

en particulier, nous l'avons dit, l'histoire des grands domaines reste à faire toute entière [1].

Ce que nous constatons pour les études sur l'histoire de l'agriculture s'observe avec bien plus de vérité encore au sujet de l'histoire de l'industrie. On peut répondre ici à un double regret de M. B., sur l'absence de recherches et sur le manque d'organisation du travail : non seulement il y eut une œuvre personnelle, mais il se fit un travail collectif ; à côté d'une direction unique, se créa une organisation multiple et locale du travail, qui aboutit à des résultats des plus sérieux : ce furent les « Monuments sur l'Histoire du Tiers-Etat [2] », d'Aug. Thierry. Remarquons d'abord que si le premier volume parut en 1850, l'œuvre fut commencée dès 1834 [3]. Dès ce moment aussi, par conséquent, A. Thierry avait entièrement compris tout l'intérêt de l'histoire économique et sociale, représentée pour lui par celle du Tiers-Etat. Par suite, il a montré avec une parfaite clarté, surtout dans l'*Introduction* placée en tête du premier volume des *Monuments*, l'importance essentielle de l'histoire urbaine : « L'histoire du Tiers-Etat, écrit-il, c'est l'histoire même du développement et des progrès de notre société civile et du monde moderne [4] ». « Le recueil des *Monuments* doit mettre au grand jour... la prodigieuse activité de combinaisons sociales qui durant quatre siècles, du XII[e] au XVI[e], n'a cessé de s'exercer [5] ». Et encore : « La

1. Voy. p. 316, n. 1, une remarque de M. Thévenin à ce sujet.

2. Paris, 1850-64, 4 vol. 4° (*Collection des Documents Inédits*).

3. Voy. X. Charmes, *Le Comité des travaux historiques et scientifiques* (*Collection des Doc. Inédits*), t. II (Paris, 1886), pièce 4, p. 19 (A la date du 27 novembre 1834). Il est cependant assez singulier de voir A. Thierry dire lui-même : « La pensée d'éclaircir les origines de l'histoire du Tiers-Etat par la publication d'un grand recueil de documents inédits appartient à M. Guizot... C'est lui qui, en *1836* m'a confié l'exécution de ce travail. » (*Recueil*, t. I, *Avant-propos*, p. v ; *Essai sur l'Histoire... du Tiers-Etat*, p. 367 (Paris, 1856, 8°).

4. *Introduction*, p. I ; *Essai*, p. 1.

5. Rapport du 10 mars 1837 « sur les travaux de la collection des

renaissance d'une société urbaine rouvrit les voies traditionnelles de la civilisation et prépara toutes choses pour le renouvellement de la société politique[1] ». Comme conséquence du lien précédemment indiqué entre l'histoire urbaine et les faits économiques, il voulut, écrit-il, « réunir en une seule collection... les statuts et actes municipaux et les statuts et règlements d'arts et métiers : à mon avis, cette fusion est nécessitée par les rapports intimes de la vie municipale et de la vie industrielle au Moyen-Age[2] ».

Une autre remarque singulièrement juste doit également être mise en lumière. A. Thierry s'était parfaitement rendu compte de la véritable *révolution* économique qui s'accomplit aux XIIe et XIIIe siècles. Il a vu que la vie urbaine a été, avant tout, une réaction contre la vie domaniale : « L'action des villes sur les campagnes, dit-il, est l'un des grands faits sociaux de cette même époque[3]. Aussi, une nouvelle civilisation, dans le sens le plus général du mot, est-elle née à ce moment. Le XIIe siècle fut l'origine du monde social des temps modernes[4] », « il posa les fondements d'un ordre de choses qui, se développant jusqu'à nous, est devenu la société moderne[5] ». Bref, « les instincts novateurs [de la bourgeoisie], son activité, les capitaux qu'elle accumule, sont une force qui réagit de toutes manières contre la puissance des possesseurs du sol, et, comme aux origines de toute civilisation, le mouvement commence par la vie urbaine[6] ». Ainsi se trouvent parfaitement mis en présence et opposés l'un à l'autre les deux

monuments inédits de l'histoire du Tiers-Etat, dont la direction lui est confiée. » (Charmes, *Le Comité*, t. II, p. 52, n° 1 ; l'extrait donné se trouve p. 58).

1. *Introd.*, p. XXVII, *Essai*, p. 25.
2. *Recueil*, *Avant-propos*, t. I, p. VII ; *Essai*, p. 369.
3. *Introd.*, p. XXV ; *Essai*, p. 21.
4. *Introd.*, p. XXIV ; *Essai*, p. 20.
5. *Introd.*, p. XXVII ; *Essai*, p. 24.
6. *Introd.*, p. XXIV-XXV ; *Essai*, p. 20-21.

courants économiques, les deux organisations sociales qui se partagèrent successivement le Moyen-Age, avec toutes les conséquences qui en résultèrent. Et cela est si vrai, qu'il n'y a guère à changer à tous les principes précédents. A. Thierry s'est certainement trompé sur les origines des institutions elles-mêmes, de même qu'il n'en a pas connu suffisamment les détails, mais lorsqu'il regarde, d'une façon générale, la vie urbaine comme un phénomène qui ne se relie à rien dans le passé, il ne fait que devancer des théories récentes, et celles-ci, au fond, n'ont à certains égards fait que le préciser.

Mais ce qui n'est pas moins remarquable que ses idées, ce qui, pour la France, l'est même bien davantage, c'est le résultat pratique auquel elles aboutirent. On sait que la réunion des textes relatifs à l'histoire du Tiers-Etat fut l'un des principaux buts du « Comité des Travaux Historiques », fondé et organisé à ce moment [1], et auquel se rattachèrent toutes les sociétés savantes de Paris et de la province. « A l'appel du Comité, elles répondirent partout avec un admirable entrain [2] ». Il y eut, d'une part, une organisation générale du travail dans tout le pays, une centralisation intelligente, uniquement établie en vue de stimuler et de diriger les recherches locales, de coordonner et de recevoir tous leurs résultats ; et d'autre part, il se manifesta un désir ardent et un souci particulièrement vif de faire connaître tout ce qui intéressait la plus grande partie, le fond même de l'histoire économique et sociale du Moyen-Age [3]. « Une vaste enquête était ouverte à Paris et dans toute la France » ; « elle mettait en lumière » dans tous les dépôts scientifiques de la capitale et du reste du

1. En 1834 (Charmes, *Le Comité des Trav. hist.*, t. II, pièce 2, p. 7).
2. Charmes, *ouvr. cité*, t. I, *Introduction*, p. CLIII.
3. Voy. Circulaire de M. Guizot aux Société savantes, relative aux rapports des Sociétés savantes des départ. avec le ministère, du 23 juillet 1834 (Charmes, *Le Comité*, etc., t. II, pièce 3, p. 9).

pays, « toutes les pièces pouvant se rattacher à l'histoire municipale et industrielle des villes, bourgs et villages de l'ancienne France[1] ». Aussi A. Thierry a-t-il eu certainement raison de dire que « jamais pareille masse de documents inédits n'a été réunie sur un point quelconque de notre histoire[2] ».

Le résultat définitif fut double. D'une part, on forma une collection manuscrite de renseignements et de copies de documents sur l'histoire urbaine depuis les origines jusqu'à la fin de l'Ancien Régime[3]. Cette collection, bien entendu, est loin d'être complète, mais il eut suffi d'un peu d'efforts pour la tenir au courant et l'achever, et en somme, elle demeure un monument d'une richesse incomparable, un ensemble absolument nécessaire à consulter pour quiconque veut étudier l'histoire de l'organisation municipale et de ses conséquences économiques en France. En second lieu, de 1850 à 1870, parurent les quatre premiers volumes des « Monuments du Tiers-Etat », d'A. Thierry et Ch. Louandre, consacrés à l'histoire de l'Amiénois et du Ponthieu, et tout spécialement à Amiens et à Abbeville. Pour la première fois, une large part y est faite, à côté de pièces d'ordre proprement juridique, aux textes concernant l'industrie et le commerce. Ces volumes n'ont pas qu'un intérêt local. Comme les villes qui y sont représentées se trouvent situées entre la Seine et l'Elbe, c'est-à-dire dans une partie de l'Europe où les institutions municipales eurent une origine et un développement similaires,

1. Louandre, *Recueil des Monuments*, t. IV, *Avertissement*, p. 2.

2. Rapport d'A. Thierry sur les travaux de la Collection des Monuments inédits de l'histoire du Tiers-Etat, du 6 mai 1838 (Charmes, *Le Comité*, t. II, p. 72, n° 1 ; le passage cité se trouve p. 79). Voy. aussi Salvandy, « Rapport au roi sur l'état des travaux exécutés de 1835 à 1847 pour le Recueil des Doc. inédits. » (15 avril 1847, Charmes, *Le Comité*, t. II, n° 33, p. 119 en particulier).

3. Bibliothèque Nationale, mss. des Nouv. acquis. franc., n°ˢ 3375-3429 *(copies)*, et 3432-3477 (analyses et renseignements).

les documents de cette collection permettent nombre de comparaisons intéressantes entre les communes de Picardie et les principaux centres urbains des pays environnants. Mais avant tout, par eux-mêmes, leur publication, comme les faits qu'ils rapportaient, fut presque une révolution.

En résumé, dès 1838, A. Thierry pouvait dire : « Maintenant le travail est organisé, il y a un concours de zèle, d'efforts, il y a une méthode, des règles, des traditions [1] ». Bien certainement, si le mouvement avait continué tel qu'il fut à ses débuts, la France posséderait à l'heure actuelle une collection absolument complète et unique, non seulement de documents municipaux, mais d'histoires urbaines : le détail seul resterait à perfectionner. Malheureusement, ce qu'A. Thierry commença et organisa, personne ne le poursuivit ; il fut, encore une fois, en ces matières, le premier et le dernier travailleur ; après lui, tout zèle cessa, toute organisation disparut et l'on ne peut même pas dire que l'individualisme se substitua à la centralisation : on ne fit, sinon plus rien, du moins pas assez [2]. Et tous les documents rassemblés avec tant d'efforts, il y a plus d'un demi-siècle, gisent non seulement inutilisés, mais oubliés, parmi les manuscrits de la Bibliothèque Nationale.

1. Rapport précédemment cité du 6 mai 1838 (Voy. p. 326, n. 2). (Charmes, *Le Comité* t., II, p. 72, n° 1 ; le passage cité se trouve à la p. 80).

2. Sans doute, depuis A. Thierry, plusieurs travaux ont paru, en particulier sur l'histoire muncipale du Nord de la France, et nul plus que nous ne tient à en reconnaître tous les mérites, surtout de ceriains d'entre eux. Cependant, nous croyons qu'ils auraient pu justement être rédigés à la fois avec un esprit plus scientifique et dans un intérêt moins local, en profitant, par exemple, de diverses recherches *générales*, déjà faites à l'étranger sur des questions similaires, telles que celles d'Arnold, d'Heusler, de Von Maurer, et même, quand ce ne serait que pour le réfuter, de Nitzch. — Cette note était rédigée depuis assez longtemps, lorsqne nous avons eu connaissance d'un article de M. Pirenne sur « Les villes flamandes avant le XIIe siècle ». On nous permettra d'y renvoyer pour le point spécial auquel nous faisons allusion. (*Annales de l'Est et du Nord*, t. I, 1905, p. 10-11.)

Ainsi, sans rien exagérer, il n'est pas douteux qu'A. Thierry fut un précurseur [1], à la fois au point de vue des idées, et, ce qui n'est pas moins précieux, de la méthode du travail : « il ouvrit à l'érudition des voies inexplorées [2] », et d'autre part, ce ne fut pas un simple séminaire local qu'il créa, ce fut une véritable organisation nationale.

Enfin, pour la troisième partie de l'histoire économique, l'histoire du commerce, sans avoir d'œuvré comparable aux précédentes, au moins pour l'ancienneté, n'est-il pas permis de signaler un travail essentiel, par le sujet comme par la méthode, et qui parut dès 1865 : c'est l' « Etude sur les Foires de Champagne » de Bourquelot [3]. En effet, l'importance de ces « fiestes » n'était pas seulement locale, ni même nationale ; « il se faisait autour d'elles un énorme mouvement de richesses, elles exerçaient une influence colossale sur le commerce du monde civilisé tout entier [4] » ; d'autre part, en raison même de leur extension, elles contribuèrent essentiellement, plus qu'aucun autre phénomène de même ordre, à la formation du droit des foires en particulier, et aussi au développement de tout le droit commercial dans son ensemble [5]. Leur étude amène donc naturellement à passer en revue presque toute l'histoire des faits comme de la jurisprudence économique pendant une partie du Moyen-Age, lors de son apogée. Bourquelot s'en rendit parfaitement compte : « J'avoue, dit-il, que je me suis fait une idée très élevée du but que j'osais poursuivre [6] » ; c'est que « en donnant des notions sur les réunions commerciales les plus nombreuses et les plus actives

1. Cf. à ce sujet, Hauser, *Etudes...*, citées, p. 8 du tir. à part.
2. *Recueil des Monuments*, t. IV, *Avertissement*, p. III.
3. *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions*, 2e série, *Antiquités de la France*, t. V, Paris, 1865, 1 vol. 4°, en 2 parties.
4. Huvelin, *Essai histor. sur le droit des foires*, p. 250.
5. Huvelin, p. 250-258.
6. *2e partie*, p. 2. Il continue ainsi : « J'ai pensé que les développe-

qui se soient produites au centre de la France au Moyen-Age, j'ai pensé que mon travail aurait une application plus étendue et plus générale que son titre ne semblait l'annoncer[1] ». Les résultats auxquels il aboutit ne trompèrent pas les espérances que sa conception et sa méthode avaient pu faire naître. L'étendue des recherches, l'abondance et la précision des informations, comme la variété des questions traitées, ont permis à l'auteur de composer une œuvre qui, justement par le côté plutôt proprement économique que juridique, a mérité de demeurer absolument classique pour tous ceux qui s'occupent d'une partie quelconque de l'histoire économique du Moyen-Age : quel que soit le sujet qu'on étudie, il n'y a guère de doute qu'on ne trouve dans « l'Histoire des Foires de Champagne », un précieux renseignement ou une utile indication. Et non seulement le travail de Bourquelot n'a pas été refait, mais comme dans les cas précédents, il n'a paru aucun ouvrage de même ordre qui puisse lui être égalé ou comparé.

Il semble donc que, sans y apporter aucune exagération, lorsqu'en France l'érudition voudra reconnaître aux recherches économiques toute l'importance qu'elles méritent, elle ne fera au fond que revenir à des idées et à des études qu'elle a depuis trop longtemps oubliées et délaissées, mais dont elle n'a certainement pas été la dernière à apprécier toute la valeur.

Corrections et additions. — Nous ajoutons ici quelques corrections et additions, mais en tenant essentiellement à dire que les unes sont inévitables dans une Bibliographie

ments auxquels je me suis laissé entraîner avaient l'avantage d'étendre *au delà d'un cercle particulier et restreint* la portée de mes observations. »

1. 1re partie, p. 2-3.

où se trouve citée une telle multitude de noms et de travaux, et que les autres se rapportent presque uniquement à la région de la Flandre et de l'Artois que nous connaissons plus particulièrement.

Tome IV

P. 304 [4]. « Des professeurs (allemands) tels que... Duncker »; nous n'en connaissons pas de ce nom. Un candidat au doctorat, H. Duncker, a publié tout récemment une *Inaugural-Dissertation* sous le titre de *Das mittelalterliche Dorfgewerbe* (Leipzig, 1903), mais, outre que ce livre est postérieur au travail de M. B., ce n'est probablement pas à son auteur que M. B. veut faire allusion, et il a dû commettre une confusion que nous croyons pouvoir expliquer. — M. B. mentionne des « revues spéciales » d'histoire économique telles que les *Blätter für Handel, Gewerbe u. sociales Leben*: d'après un renseignement que, sur notre demande M. von Below a bien voulu nous communiquer, cette publication ne contient en somme pas d'articles sur les sujets indiqués. — Outre les revues énumérées pour l'histoire économique, on doit citer la *Zeitschrift für die gesammte Staatswissenschaft*, p. par Schäffle et Bücher (1902, 53ᵉ année).

P. 305 [5]. *Les Archives de l'Histoire de France* de Langlois et Stein ont reçu un court complément par une brochure de M. L. Mirot: *Les Inventaires d'Archives. (Extrait du C. R. des travaux du congrès bibliographique international,* tenu à Paris en 1898. Paris, 1899, 25 p., 8°). — Pour la Bibliographie de l'histoire économique dans son ensemble et. en particulier, de l'histoire corporative, on trouvera d'utiles renseignements, quoique recueillis et rédigés à un point de vue spécial, dans la partie historique de l'*Année sociologique*, p. sous la direction de M. Durckheim, depuis l'année 1896. (Paris, 1898 et ss., 8°).

P. 307 [7], n. 5. Guérard n'a pas publié le Polyptique de S. Germain-de-Prés et les Prolégomènes en « 2 vol. 1840 », mais le premier en 1836, et les seconds en 1844 (1, puis 2 vol. 4°). — N. 6. La réédition par M. Longnon ne comprend pas « 3 vol. 1890-95 »; mais 2 vol. 1886-95.

P. 308 [8]. *Le Cartulaire de l'Abbaye de S. Bertin*, p. par B. Guérard, doit être complété par *les Chartes de S. Bertin* (648-1779), p. par les abbés Haigneré et Bled. Saint-Omer, 1886-99, 4 vol. 4°. — N. 8. *Le Cartulaire général de Paris*, par R. de Lasteyrie, ne forme pas une publication complète parue en 1899: le 1ᵉʳ vol., *seul* paru (528-1180), est de 1887.

P. 309 [9], n. 1. Compléter, surtout pour Amiens, les *Monuments du Tiers-Etat*, d'A. Thierry; par Beauvillé, *Recueil de doc. inédits concernant la Picardie*, cité d'ailleurs p. 323 [23]. — N. 10. *Le Livre Rouge de l'Hôtel de Ville de Saint-Quentin* a été p. par Bouchot et Lemaire; des *Archives anciennes* de la même ville, le t. I seul a paru. — N. 11. *L'Inventaire chro-*

nologique des Chartes de la ville d'Arras a bien été publié par M. Guesnon, mais sans nom d'auteur et sans date, vers 1862 (Chavanon, *Histoire de l'Artois* (*Bibliothèque des bibliographies critiques*), n° 62). Quant au *Livre rouge de la Vingtaine d'Arras*, le même érudit n'en a absolument donné que l'*Introduction* (*Bulletin histor. et philol. du Comité des Trav. histor.* Paris, 1893, 41 p., 8°). A joindre pour Arras, à l'Inventaire de M. Guesnon, les *Chartes et documents concernant l'échevinage d'Arras* [1190-1493] p. par Harbaville (Arras, 1865 ou 1866, 8°) ; fait d'ailleurs en partie double emploi avec le précédent recueil. — N. 13. Le *Roisin* est in-4°. — Ajouter, parmi les recueils de coutumes municipales du Nord de la France, Tailliar, *Recueil d'actes des XII° et XIII° s. en langue romane wallonne du Nord de la France ;* Douai, 1849, 8°. Se rapporte d'ailleurs avant tout à Douai et est d'une correction relative, mais très précieux néanmoins.

P. 310 [10]. N. 4. *Les coutumes locales du bailliage d'Amiens*, p. par A. Bouthors (*Soc. Antiq. de Picardie;* Amiens, 1845-53, 2 vol. 4°) ont été, il ne faut pas l'oublier, « rédigées en 1507 ». — N. 7. L'édition des *Coutumes de Beauvaisis*, de Beaumanoir, p. par Beugnot, doit être remplacée par celle de Salmon (Paris, 1899-1900, 2 vol. 8°). — N. 8. L'édition des *Etablissements de St-Louis*, par P. Viollet, comprend non pas « 3 », mais 4 vol. — N. 15-16. M. B. paraît mentionner pour l'édition des *Coutumes de la Réole*, d'Imbart de la Tour, une éd. publiée dans les *Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux* (1893, p. 221-263) et une autre antérieure en 1886 : c'est évidemment par inadvertance, car il semble bien qu'il n'y jamais eu qu'une publication, celle de 1893.

P. 312 [12]. Pour Robert Mignon, voy. Langlois (Ch.-V.), *Inventaire d'anciens comptes royaux dressés par Robert Mignon sous le règne de Ph. de Valois*. Paris, 1899, 4°. (*Recueil des historiens de France*, p. p. l'*Acad. des Inscriptions*, *Doc. financiers*, t. I). — N. 5. La publ. de M. Viard, *Les Journaux du trésor de Ph. VI de Valois*, ne comprend pas « 2 vol. 8°, 1900-1901 », mais 1 vol. 4°, 1899. — N. 13. « Les comptes concernant... l'hôtel des comtes de Flandre, du Hainaut et des ducs de Bourg. *édités* par J. Finot. » Edité est un peu exagéré : M. Finot a simplement mis une introduction à un inventaire d'archives, et donné (ainsi que dans le t. VIII suivant) de très nombreux *extraits* de ces comptes. Nous devons avouer d'ailleurs, que ce système de reproductions d'extraits extrêmement longs de documents d'archives doit être employé avec beaucoup de scrupules, car, pour des dépôts tels que celui des *Archives départementales* du Nord, qui est d'une richesse particulière, il aura pour effet de reculer indéfiniment l'achèvement de l'inventaire, en laissant ignorer complètement la majeure partie des collections.

P. 313 [13]. Au sujet de « la comptabilité des villes, » voy. pour *Amiens* de nombreux extraits concernant surtout les marchés passés par la Commune pour ses constructions, dans *l'Inventaire sommaire des Arch.*

Comm. antér. à 1790, t. IV, série cc (t. I, 1377-1597), p. par G. Durand, Amiens, 1901, 4°. Sans doute l'éditeur a suivi un peu le système de M. Finot que nous venons de critiquer, mais le dépôt est beaucoup moins considérable, et l'inventaire a pu être complet en moins de 2 vol.

P. 321 [21], n. 5. Le renvoi à la « partie mérov. et carol. » de la *Deutsche V. f. g.*, de Waitz, « 3e éd., 1882 », n'est pas tout à fait exact, car l'année 1882 a seulement vu continuer la public. de la 3e édit. (t. I, 1880 ; t. II, 1-2, 1882) et, depuis la mort de Waitz, le travail se continue sans être même terminé. — Waitz doit être, au reste, sinon remplacé, au moins complété par Brunner, *Deutsche Rechtsgeschichte*, Berlin, 1887-92, 2 vol. 8°.

P. 323 [23], n. 2. Prou, *La Gaule mérovingienne*, notée comme étant de 1898, a paru sans millésime, en 1897. — § 2. Pour la *Bibliographie*, pour le Nord de la France, consulter la *Bibliographie de l'Histoire de Belgique*, par H. Pirenne (2e éd., Bruxelles, 1902, 8°), I, 3^{3-5} ; et spécialement pour l'Artois, dans la *Biblioth. des Bibliogr. critiques, p. par la Soc. des Et. histor.*, l'*Histoire de l'Artois*, par J. Chavanon (Paris, 1902, 8°), en particulier, les § III et VII. — N. 7. *L'Histoire du Hainaut français et du Cambrésis*, par Raymond (et non « Raynaud », Paris, 1899, 8°), ne mérite vraiment pas la peine d'être citée, d'autant mieux que les trois premiers livres, qui seuls se rapportent au M. A., ne contiennent rien de relatif à l'histoire économique. — N. 10. Pour la Picardie, Beauvillé, comme son titre l'indique, est un *Recueil de documents inédits*.

P. 324 [24], n. 11. Pour Saint-Omer, à Giry joindre un assez bon ouvrage de Deschamps de Pas, *Histoire de la ville de Saint-Omer depuis son origine jusqu'en 1870* (Publ. dans le *Dictionn. histor. et archéol. du Pas-de-Calais*, S.-Omer, 1879, 8°, et, à part. S.-Omer, 1880, 8°) ; le tirage à part renferme des pièces intéressantes relatives à l'étape. — N. 18. *L'histoire de la ville d'Amiens* par de Calonne est malheureusement bien dépourvue de valeur scientifiqne et, en particulier pour le commerce et l'industrie, ne comprend que quelque pages se rapportant au XIIIe siècle. (T. I, p. 199-214). Voy. à la rigueur du même : *La vie municipale au XVe s. dans le Nord de la France* (Paris, 1880, 8°), exclusivement relatif à Amiens. Le meilleur travail, spécial, à vrai dire, publié sur cette ville, est un *Essai sur le régime financier de la v. d'A. du XIVe s. à la fin du XVIe s. (1356-1588)* par Maugis (*Mém. Soc. Antiq. de la Picardie*, t. XXXIII, Paris, 1899, 8°). — N. 19. Ficheroulle (et non « Ficherolle »), *Bailleul, ses origines et ses seigneurs, ses industries, ses incendies, ses gildes*, a un titre assez captivant, mais n'est qu'une brochure quelconque de vulgarisation; de plus, pour toute l'histoire économique du M. A., il ne mentionne qu'un privilège de draperie du 10 mars 1427 (p. 18-20). — N. 25. Faure (H.), *Histoire de Moulins*, 2 vol. 1900 (et non « 1901 ») ne contient à peu près rien de relatif à l'histoire économique (voy. t. II, p. 410-415, 487-490, 578-582, 601-602), et le peu qu'il renferme sur cette question *ne se rapporte pas* au M. A.

P. 325 [25], n. 3. La partie consacrée à l'histoire économique dans l'*Histoire de l'abbaye de S. Martial de Limoges*, par Ch. de Lasteyrie, ne nous semble guère, il faut l'avouer, « très instructive » : ainsi les seules connaissances bibliographiques de l'auteur se réduisent à... d'Avenel (*Histoire écon. de la propriété en France*), ouvrage « qui fait aujourd'hui autorité » (!!) (P. 276, n. 2).

P. 326 [26], n. 1. Le *Nouveau Dictionn. d'Econ. politique* peut être très avantageusement remplacé par le *Handwörterbuch der Staatswissenschaften*, p. par Conrad, Elster, Lexis et Lœning ; 2e éd., Leipzig, 1898-1901, 2 vol. 8o. — N. 6. Rogers, *L'interprétation économique de l'histoire* (trad. franç. par Castelot), se rapporte en somme exclusivement à l'Angleterre.

P. 327 [27], n. 2-3, 5-6. Remarquer que les travaux de Rambaud, Cossa, A. Espinas, Ingram, concernent bien moins le M. A. que les autres époques : en particulier Cossa et Ingram ne contiennent à peu près rien sur cette période. — N. 8. La 1re éd. de l'ouvrage de Bücher, *Die Entstehung der Volkswirtschaft*, est de 1893 et non de « 1892 » ; depuis, deux autres éd. ont paru, et en 1901 a été publiée une traduction française de cet ouvrage par Hansay, sous le titre d'*Etudes d'histoire et d'écon. politique* (Paris-Bruxelles, 8e). — N. 11. Bohm-Bawerk (trad. par Bernard) ; 2 vol. 1902-1903 et non « 1902 », ne comprend, pour tout le M. A., que quelques pages relatives aux canonistes (t. I, p. 19-27) : tout le reste, sauf de courtes remarques sur l'antiquité et le XVIe s., concerne exclusivement les XVIIIe-XIXe s.

P. 328 [28]. Pour les travaux sur l'histoire de la population, il est indispensable de consulter Bücher, *Die Bevölkerung von Frankfurt a. Main im XIV u. XV Jahrh.* (T. I, seul paru ; Tubingen, 1896, 8o). — Après le mém., restreint d'ailleurs, de B. Guérard sur la statistique de Palaiseau (1832), publié, on le sait, à la suite de l'*Essai sur le système des divisions territ. de la Gaule*, le premier travail d'ensemble sur la population française est celui de Dureau de la Malle, *Mémoire sur la population de France au XIVe s.* [1328-1367]. (*Mém. de l'Institut. Acad. des Inscriptions*, t. XIV, 2e partie, p. 36-53. Paris, 1840, 4o). — N. 12. L'article de Ch. Portal sur Cordes se trouve dans la *Biblioth. Ec. Chartes*, 1894, et non « 1893 ».

P. 330 [30], n. 4. Réville, *Les paysans en France au XIIIe et au XIVe s.*, a paru dans *Revue intern. de Sociol.*, 3e année, 1895 et non « 1896 » : c'est le tirage à part qui est de 1896. — N. 5-6. Les articles de M. d'Arbois de Jubainville parus dans la *Revue celtique*, 1887 et 1888, et la *Biblioth. Ec. Chartes*, 1886, sur l'origine de la propriété foncière, peuvent être plus simplement remplacés par son livre même : *Recherches sur l'origine de la propriété foncière et les noms de lieux habités en France*. (Paris, 1890, 8o). — N. 7-8. Ces notes, se rapportant à deux ouvrages de F. de Coulanges, doivent s'appliquer, l'une au travail sur l'Alleu, l'autre au vol. sur le Bénéfice et le Patronat.

P. 331 [31]. Sur l'état et la répartition des terres dans les Royaumes

barbares, joindre aux ouvrages cités, Thibault, *L'impôt direct dans les royaumes des Ostrogoths, des Wisigoths et des Burgondes* (*Nouv. Rev. histor. de Droit*, 1301-1902). — N. 8 et 10. Pour l'application du capitulaire *De Villis* à la Flandre, et en général l'histoire de l'agriculture dans cette région au M. A., voy. Pirenne, *La Chancellerie et les Notaires des comtes de Flandre (Mélanges Julien Havet*, p. 733-748; Paris, 1895, 8°) et du même, *Hist de Belgique*, t. I, livre I, chap. V, et livre II, chap. IV[2].

P. 332 [32], § 1. Comme ouvrage sur la propriété foncière urbaine, voy. Génestal, *La tenure en bourgage. Etude sur la propriété foncière dans les villes normandes* (Paris, 1900, 8°). — N. 11. « A. de Calonne. L'agriculture dans la Picardie et l'Artois. In-8°, 1882-1886 ». Il s'agit sans doute de l'ouvrage de cet auteur intitulé : *La vie agricole sous l'ancien régime en Picardie et en Artois* (Paris, 1883, 8°), qui eut une 2[e] édit. sous le titre de : *La vie*, etc... *dans le Nord de la France* (Paris, 1885, in-12); mais ce travail ne remonte pas au delà de Colbert.

P. 335 [35], n. 5. La 2[e] éd. de l'*Histoire du Droit civil français* de M. P. Viollet est de 1893 et non de « 1894 ». — N. 7. Deux seulement des *Etudes sur les contrats* de M. Esmein, ont paru dans la *Nouv. Revue histor. de droit* (1880-83); la troisième ne se trouve que dans le volume publié sous ce même titre en 1883 (Paris, 8°); voy. au reste la *Préface*.

P. 336 [36]. Sur la question de la *propriété rurale commune*, voy. un intéressant article de bibliographie critique, paru d'ailleurs postérieurement au travail de M. B., de M. von Below, *Das kurze Leben einer viel genannten Theorie (Ueber die Lehre vom Ureigentum) (Beilage zur Allgemeinen Zeitung*, 1903, n[os] 11-12); il n'a examiné, au reste, que les ouvrages étrangers, mais, d'après lui, on est d'accord aujourd'hui pour reconnaître que ce mode de propriété n'a jamais existé. – Aux ouvrages cités sur les *Communia*, joindre pour la *Belgique*, mais intéressant aussi, par suite, la France du Nord, les deux travaux d'Errera, *les Wareskais (Annales de la Soc. d'Archéol. de Bruxelles*, t. VIII ; Bruxelles, 1894, 8°) et *Les Masuirs. Recherches histor. et jurid. sur quelques vestiges des formes anciennes de la propriété en Belgique* (Bruxelles, 1891, 2 vol. 8°). — N. 10. L'article de M. Sée sur *Les Droits d'usage* (*Revue intern. de sociol.*, 1898), a été reproduit dans son ouvrage sur les *Classes rurales*, p. 117-123 et 490-525.

P. 442 [42], § 1 Depuis la publication du travail de M. B., les positions de la thèse que M. Clouzot devait soutenir à l'Ecole des Chartes sur les *Marais de la Sèvre Niortaise et du Lay du* X[e] *à la fin du* XVI[e] *s.* ont paru dans les *Positions des thèses...* de 1903 (Macon, 1902, 8°) et le travail lui-même a paru en 1904. — N. 9-10 : elles doivent être interverties.

P. 444 [44], n. 8. « L'ouvrage *très approfondi* d'Huberti » (*Die Friedensordnung in Frankreich*, 1892) ; l'éloge nous paraît exagéré, et il semble que ce travail puisse être très avantageusement remplacé par les recherches de Brunner sur le même sujet (dans sa *Deutsche Rechtsges-*

chichte et dans la *Zeitschrift der Savigny-Stiftung*, partie german., années 1882 et 1890.

TOME V

P. 45 [48], n. 7. Fagniez, *Documents*, est de 1898-1900 et non de 1895-1900. Nous croyons que ce recueil aurait été d'une utilité beaucoup plus grande s'il avait été publié sous une forme non pas chronologique, mais méthodique, d'après chaque partie de l'industrie et du commerce : de cette façon, on aurait pu suivre l'histoire des diverses branches de l'histoire économique. Ce dernier système a été employé en somme par Keutgen dans ses *Urkunden zur stadtischen Verfassungsgeschichte* (Berlin, 1899-1901, 2 vol. 8°) et il nous paraît bien préférable.

P. 46 [49], n. 5. Il faut se défier *tout particulièrement* des publications de l'abbé Van Drival sur les tapisseries d'Arras. Voy. d'ailleurs plus loin, p. 70 [73], n. 7-8.

P. 47 [50], n. 5. Les *Mém. Acad. Arras* de 1890, ne renferment, comme travail d'histoire économique, qu'un article de J.-M. Richard sur *Les Barbiers chirurgiens de Béthune* (cité d'ailleurs par M. B., p. 95 [98], n. 2).

P. 50 [53], n. 14. L'article de Richard, moins les pièces justificatives I et III, forme le chap. XXII *(La peinture)* de son livre sur *Mahaut, comtesse d'Artois* (Paris, 1887, 8°) : ce travail, très soigné, est d'ailleurs à consulter pour tout ce qui touche l'Artois à ce moment.

P. 59 [62], n. 4. Doren ne s'est pas occupé des corporations en général, mais uniquement des *gildes*. — Schmoller a étudié la renaissance économique, non pas du « XIIe », mais du XIIIe s., dans *Strassburgs Blüte u. die volkswirthschaftliche Revolution im XIII Jahrh.* (Strasbourg, 1875, broch. 8°).

P. 60 [63], n. 3. Les ouvrages de R. Eberstadt sont évidemment dignes d'estime, mais sa théorie de l'origine domaniale des corporations n'a guère eu de succès, même en Allemagne. Voy. Von Below, *Die Entstehung des Handwerks in Deutschland* (*Zeitschrift für Social-und Wirtschaftsgeschichte*, Band V, 1897) ; et *Territorium u. Stadt* (Munich, 1900, 8°), les deux derniers chapitres. — Sur l'organisation du travail aux diverses périodes du M. A., voy. la dissertation de Bücher, *Die gewerblichen Betriebssysteme in ihrer geschicht. Entwickelung*, dans *Die Entstehung*, etc...

P. 61 [64], n. 5 et 7. La « conférence » de Parenty, *Etude sur l'industrie et le commerce de la v. d'Arras* ; le travail de l'abbé Cappliez, *Histoire des métiers de Valenciennes et de leurs saints patrons* (1893, et non « 1894 ») peuvent, sans aucun inconvénient, être laissés absolument de côté. — N. 8. Outre l'ouvrage cité de Flammermont, voy. du même, *Histoire de l'industrie à Lille* (Lille, 1897, in-12).

P. 63 [66], n. 19, 20 et 21. Il ne nous semble pas réellement que l'on puisse citer parmi « les plus remarquables » histoires des villes, celles de Saint-Quentin par Picard, d'Abbeville par Prarond, et d'Arras par Lecesne, et surtout pour l'histoire économique, en raison à la fois de la petite quantité et de la médiocrité complète des renseignements. Picard, *S. Quentin. De son commerce et de ses industries* (S. Quentin, 1865-67 et non « 1865 », 2 vol. 8°) ne contient que quelques indications inutilisables (T. I, p. 52-80 et 96-108) ; Prarond forme des sortes d'annales classées selon la suite des maieurs de la ville et composées d'une série de faits minuscules, dénués à tous égards d'intérêt, autant qu'il est possible de l'être (voy. p. ex. pour l'histoire économique p. 127-128, 143-144, et 251-252) ; Lecesne, enfin, (1880 et non « 1899 ») n'est guère qu'un tissu d'erreurs. — N. 22. La référence de M. B pour *l'Histoire de Roubaix* par Leuridan « 1863, 8° », n'est pas tout à fait exacte. Ce travail comprend 5 parties parues de 1859 à 1863, et la seule qui intéresse l'histoire économique est la quatrième, formant le t. V : *Histoire de la fabrique de R.* (R., 1863, 8°). De plus, il convient de ne pas oublier que R., malgré son importance, n'existait pas en somme économiquement au M. A. et que le premier texte économique qu'on possède sur cette ville est une concession de draperie de Ch. le Téméraire, du 1er nov. 1469 (Voy. Leuridan. *Sources de l'histoire de R.*, t. I, n° 319, p. 250 (R., 1882, 4°) ; *Histoire de la fabrique*, citée plus haut, p. 15-17, et enfin *Les égards de la manuf. de Roubaix* (t. XVIII des *Mém. de la Soc. d'Emulation de R.*), R., 1896, 8°). — N. 26. Le t. I de l'*Histoire de Nancy* par Pfister, n'est que de l'histoire narrative et ne contient en somme *absolument rien* qui concerne l'histoire économique : voy. p. 252 258 (confrères et corporations) et à la rigueur le chap. VI³, p. 148-177 (administration).

P. 64 [67], n. 9. *L'Histoire de Moulins*, par Faure, nous l'avons dit, ne se rapporte pas en tout cas à l'histoire économique du Moyen-Age.

P. 65 [68], n. 2. Le travail sur les moulins paru dans la « *Revue hist.*, t. XXXII, p. 86-99 » est celui de M. Viollet ; l'étude de Thévenin avait été publiée dans le t. XXXI, p. 241-258 : les deux articles ont, d'ailleurs, une portée uniquement juridique. — N. 12. Les Positions de thèse de l'Ecole des Chartes (1894) de M. Prinet, sur les salines de la Franche-Comté, sont devenues un vol : *L'industrie du sel en Franche-Comté avant la conquête française.* (Besançon, 1900, 8°).

P. 76 [70], n. 10. Godart, *L'ouvrier en soie de Lyon,* ne commence qu'en 1466 avec Louis XI (p. 3) et en réalité pas avant le XVIe s., comme l'industrie elle-même d'ailleurs.

P. 68 [71]. La draperie existait, semble-t-il, avant tout dans l'Artois et mieux encore dans la Flandre. Malheureusement rien n'a été publié sur cette industrie classique dans la région, sauf peut-être pour Saint-Omer dans *l'Histoire de S. O.* par Giry, pour le XIIIe s., et dans *Les anciennes communautés d'arts et métiers de S. O.* par Pagart d'Hermansart, pour les

XIVᵉ et XVᵉ s. ; pour Lille, voy. les 2 vol. de Flammermont déjà cités, et à la rigueur pour Arras, quelques textes dans le *Cartulaire* [de Guesnon], pour Douai, 5 doc. de 1247-1261, dans Fagniez (*Doc*., t. I, nᵒˢ 164, 188, 191, 192, 195) et pour Comines des bans du 20 février 1450 p. en flamand et trad. en français par De Cleene (*Annales Soc. Emul. pour l'étude de l'hist. et des antiq. de la Flandre* ; t. XXIV, p. 366-383 et 436-446 ; Bruges, 1872, 8ᵒ.). Enfin, d'une façon générale, lire *passim* Pirenne, *Hist. de Belgique*, t. I et II. — Sur l'organisation du tissage dans le haut M. A., à l'époque carolingienne (*Genitium Fronhofswirtschaft*) voy. le chap. I d'une intéressante dissertation de Klumker, *Der friesische Tuchhandel zur Zeit Karls des Grossen und sein Verhältnis zur Weberei jener Zeit (Inaug. Dissert.*, Emden, 1899, 8ᵒ). — Pour Amiens (et aussi Abbeville) on trouvera un certain nombre de textes dans les *Mon. du Tiers Etat*, d'Aug. Thierry. — N. 9. Il ne nous semble réellement pas qu'on puisse considérer l'ouvrage de Janvier, *Les Clabault. Une famille amiénoise* (4ᵒ et non « 8ᵒ ») comme une monographie qui aurait « élucidé l'histoire de la draperie d'Amiens » : on y trouve tout au plus quelques vagues renseignements sans aucune importance sur ce sujet (p. 4, 10, 139-140 (sayetterie) et 269-273). — N. 10. *La draperie à Cambrai*, citée sans nom d'auteur et sans date, a pour titre exact : Durieux, *Les drapiers Cambrésiens*, Cambrai, 1886, broch. 8ᵒ (Extrait des *Mém. Soc. Emul. Cambrai*, 1886). Joindre pour la draperie des articles cités p. 45 [48], n. 4 ; 47 [50], n. 6-10 ; 49 [52], n. 4-6 ; et 50 [53], n. 8. — N. 15. « Nüerling » à corriger en « Nübling ».

P. 69 [72], n. 1. Sur la bibliographie de la teinture, voy. la plaquette de Garçon citée p. 45 [48], n. 4. — N. 2. Sur la teinture chez les anciens, consulter Blümmer, *Technol. und Termin. der Gewerbe und Künste bei Griechen und Römern*, I². (Leipzig, 1875, 8ᵒ). — N. 18. L'histoire des merciers (*Kramer*) a été étudiée, on peut le dire, par tous les historiens économistes allemands, car ces petits commerçants constituaient par excellence les *Kleinhändler*.

P. 70 [73], n. 7-8. Joindre pour les tapisseries d'Arras, l'article de Van Drival cité p. 46 [49], n. 5, et aussi les travaux auxquels renvoie Chavanon (Bibliographie de l') *Histoire de l'Artois*, nᵒˢ 476-477, 480-484. La question de l'apparition des tapisseries d'Arras avant le XIVᵉ s. ou depuis cette époque, a donné lieu à plusieurs discussions entre MM. Van Drival et Loriquet, partisans de la première opinion, et Guesnon, défenseur de la seconde. M. Guesnon a, sans aucun doute, absolument raison, et les travaux de ses adversaires sont *purement négligeables :* malheureusement, lui-même n'a pas donné l'histoire des hautes lisses d'Arras que, seul, il serait en état de publier.

P. 75 [78]. Sur l'organisation économique générale de l'art des constructions, ne pas oublier de consulter l'intéressant travail de Brutails,

Deux chantiers bordelais (*1486-1521*) (Paris, 1901, 8°). Extrait du *Moyen-Age*, 1899-1901).

P. 237 [103]. A joindre aux travaux sur le rôle des associations marchandes dans la formation de la vie municipale, les recherches de Keutgen (*Untersuch. über den Ursprung der deutschen Stadtverfassung ;* Leipzig, 1895, 8°), et de Rietschel (*Markt u Stadt :* Leipzig, 1897, 8°). — N. 10. La brochure de M. Von Below, *Die Verwaltung des Mass-und Gewichtswesens*, est une réponse à un article de Schmoller, *Die Verwaltung des Mass-und Gewichtswesens im M. A.* (*Jahrbuch für Gesetzgebung*, 1893), et il est indispensable de la compléter par un travail de Küntzel, *Ueber die Verwaltung des Mass-und Gewichtswesens in Deutschland während des M. A.* (Leipzig, 1894, 8°), qui a défendu la théorie de Schmoller. La question ne paraît pas entièrement résolue.

P. 337 [108], n. 7. M. B fait à M. Pirenne et à l'auteur de ce C. R. beaucoup d'honneur en disant qu'ils ont « édité » le texte des coutumes de la Gilde de S. Omer, mais, en réalité, nous n'avons fait que le *rééditer*, après MM. Pagart d'Hermansart, Gross et Fagniez (ces deux derniers auteurs ont uniquement copié le premier), en apportant, il est vrai, plusieurs changements à l'édition primitive. — D'autre part, une petite rectification bibliog., simplement en raison de l'importance du texte : M. B. mentionne un tirage à part de cet article, extrait de la revue *Le Moyen-Age* (« in-8°, 7 p., 1900 ») ; ce travail devait être alors en effet publié dans la Revue en question, mais, à ce moment tout au moins, il ne l'a jamais été ; seulement, comme les tirages à part étaient faits, un exempl. en fut sans doute déposé à la Biblioth. Nation. Ayant reconnu des erreurs à notre texte, nous en fîmes une nouvelle éd. qui parut dans la même revue en 1901 (Tirage à part, Paris, 1901, 8 p., 8°).

P. 338 [109] n. 11. Sur le péage de Bapaume, consulter le travail de Finot, *Etude histor. sur les relations commerc. entre la France et la Flandre au M. A. d'après les tarifs du p. de B.* (*Annales du Comité Flamand*, 1893 ; et à part, Lille, 1893, 8°). — N. 12. Se servir avec infiniment de précaution de l'édition du cartulaire de Guiman, p. par Van Drival, qui contient le texte du péage de S. Vaast d'Arras. — N. 13. Pour le péage de S. Omer, la *Revue des Soc. savantes* (1er sem. 1869) ne contient (p. 60-63) qu'un *rapport* de Bourquelot sur un texte du tonlieu de cette ville, communiqué en effet par Deschamps de Pas, mais aucun document ; on trouvera plusieurs textes sur ce point, pour les XIIe-XIVe s., dans Giry, *Histoire de S. O.*, p. 474-500.

P. 339 [110], n. 5. Au registre de Vicko de Geldersen, il faut en ajouter deux autres : *J. Tölners Handlungsbuch von 1345-1350*, p. par Koppmann (Rostock, 1885, 8°) ; et *Das Handlungsbuch von H. u. J. Wittenborg*, p. par C. Molwo (Leipzig, 1901, 8°).

P. 341 [112], n. 14. Le travail d'A. Schulte est exactement intitulé : *Geschichte des m. a. Handels u. Verkehrs zwischen Sudwestdeutschland u.*

Italien, mit Ausschluss Venedig. Malgré l'importance de l'ouvrage, on ne saurait donc dire qu'il constitue une histoire complète du commerce médiéval.

P. 344 [115], n. 17. M. Daumet a publié ses Positions de thèse en un vol. qui a pour titre *Calais sous la domination anglaise* (Arras, 1902, 8°) ; une partie est consacrée à l'Etaple, avec pièces justificatives.

P. 346 [117], n. 2. L'ouvrage de Finot a paru dans les *Annales du Comité Flamand* (1899).

P. 349 [120], n. 3. Les doc. publiés par Dehaisnes sur le commerce de Douai avec l'Angleterre ont été republiés par Varenbergh, *Hist. des relations diplom. entre le comté de Flandre et l'A. au M. A.* (Bruxelles, 1874, 8°). — Sur le commerce franco-flamand, consulter le livre de Finot, cité p. 338 [109], n. 11.

P. 350 [121]. Sur la Hanse, consulter, bien entendu, les *Hansische Geschichtsblätter* (depuis 1871).

P. 353 [124]. Sur les *marchés*, il est à peine besoin de dire que tous les travaux allemands sur l'origine des villes méritent d'être lus, car les deux questions sont connexes.

P. 354 [125], n. 15. Sur les courriers des foires de Champagne, joindre au travail d'Huvelin celui d'A. Schaube, *Ein italienischer Coursbericht von der Messe von Troyes aus dem 13 Jahrh.* (*Zeitschrift für Social-und Wirtschaftsgeschichte*. Bd. V, 1897).

P. 361 [132], n. 7-8. Les notes doivent être interverties. De plus, l'article de Depping a paru dans les *Mém. Soc. Antiq. de France*, t. VIII et non « VII » ; et, d'autre part, le t. V de la *Revue des Soc. Sav.* est, non pas de « 1860 », mais de 1861 (1er semestre ; Paris, 1861, 8°).

P. 362 [133], n. 17. L'ouvrage de Brunner, *Beiträge zur Geschichte... der Werthpapiere*, a paru dans la *Zeitschrift für das gesammte Handelsrecht*, t. XXII et aussi XXIII (1877 et 1878).

P. 364 [135], n. 3. Le travail de Charpentier sur la ghilde de Montreuil, se rapporte uniquement aux années 1596-1776 (Voy. p. 6 du tirage à part, extrait du *Cabinet histor. de l'Artois et de la Picardie*, 1897 ; tir. à part, Abbeville, 1897, 8°). — Sur la question de l'existence ou de l'absence des grands marchands au M. A., voy. Von Below, *Grosshändler und Kleinhändler im deutschen M. A.* (*Jahrbücher* de Conrad, juillet 1900 ; Keutgen, *der Grosshandel im M. A.* (*Hansische Geschichtsblätter*, 1901 ; Leipzig, 1092) ; et aussi une intéressante dissertation de Stolze, *Die Entstehung des Gästerechts* (Marburg, 1901, broch. 8°).

Georges Espinas.

COMPTES RENDUS

Frédéric Macler. — **Contes arméniens,** traduits de l'arménien moderne. — Paris, Leroux, 1905 ; in-12, 194 p.

Ces contes sont traduits d'un recueil de folk-lore, intitulé *Hamov Hodov*, formé par un patriote arménien, Karekin Servantstiants, sur lequel M. Macler, dans sa préface, donne des détails intéressants. En les traduisant, M. Macler a rendu un service d'autant plus grand aux études de littérature comparée, que l'arménien est une langue dont l'étude est peu répandue en dehors d'un cercle restreint de spécialistes et que l'original lui-même est devenu rare, la police zélée du sultan actuel ayant fait détruire tous les exemplaires sur lesquels elle a pu mettre la main (p. 181).

Le traducteur s'est abstenu à dessein de faire des rapprochements avec des contes d'autres peuples ; ce n'est pas le lieu d'en faire ici. Bornons-nous à remarquer que presque tous les contes traduits sont intéressants pour l'étude comparée des traditions populaires et à signaler en passant le n° 19, *le Poisson à la tête d'or* (p. 149). C'est le conte du *Mort reconnaissant et de la jeune fille possédée du démon*, dont on a une autre version arménienne. Dans celle du *Hamov-Hodov* le mort reconnaissant est remplacé par un animal reconnaissant (un poisson); cependant la suite du conte, et particulièrement la conclusion, est bien conservée ; mais ce qui est curieux, c'est que le début (histoire d'un roi aveugle et qui ne peut être guéri que par le sang d'un poisson) présente de grandes analogies avec le livre de *Tobie*. Or, d'après l'hypothèse la plus vraisemblable, le livre de *Tobie* n'est lui-même qu'une amplification juive du vieux conte du *Mort reconnaissant*. Le conte traduit par M. Macler présenterait donc, si notre rapprochement est juste, un cas curieux de réaction de la littérature religieuse sur la tradi-

tion populaire. — Comp. le début d'un conte mingrélien, dans J. Mourier, *Contes et légendes du Caucase* (Paris, 1888, p. 73).

G. Huet.

Léon Mirot. — **Les insurrections urbaines au début du règne de Charles VI (1380-1383). Leurs causes, leurs conséquences.** — Paris, Fontemoing, 1906; in-8°, XIII-245 p.

On peut considérer comme définitive l'étude que nous donne M. Mirot de ces premières années si mouvementées du règne de Charles VI. Jusqu'ici, mis à part quelques travaux destinés surtout à élucider certains points d'histoire locale, les historiens s'étaient contenté des récits, souvent sujets à caution, des chroniqueurs plus ou moins contemporains. Personne n'avait eu le souci de critiquer sérieusement les sources narratives, ni la patience d'interroger les sources diplomatiques éparses dans un grand nombre de dépôts.

Ce début du règne de Charles VI offre le caractère, commun d'ailleurs avec beaucoup d'autres, d'être une période de réaction. Pour l'expliquer point n'est besoin d'invoquer la jeunesse et l'inexpérience du nouveau roi. Il se produit toujours en effet quand le pouvoir absolu change de mains une sorte d'hésitation, de flottement pour ainsi dire, qui permet aux forces jusque-là contenues de se manifester et de produire souvent un arrêt très appréciable, parfois un recul dans l'évolution politique. Ce phénomène a été si souvent observé qu'on pourrait en faire comme une loi historique applicable dans la plupart des cas. Quoi qu'il en soit, la mort de Charles V ne tarda pas à être suivie de manifestations violentes dirigées contre la politique financière du feu roi. On connaît assez dans leur ensemble l'histoire de ces démêlés pour qu'il soit inutile d'y revenir longuement. Tour à tour les assemblées provinciales et les États généraux s'efforcent de battre en brèche les prétentions fiscales de la royauté. Celle-ci cède tout d'abord, puis cherche à remonter le courant où elle s'est laissé entraîner. Des insurrections éclatent : la Harelle à Rouen, l'émeute des Maillets à Paris. Mais les soulèvements manquent

d'unité et de suite, et bientôt la royauté reprend définitivement l'avantage.

Telle est, résumée en quelques mots, l'histoire de la période sur laquelle M. Mirot a fait porter l'effort pénétrant de son érudition. Eclairé par les curieuses physionomies des ducs d'Anjou, de Bourgogne et de Berri, animé par les mouvements populaires toujours si intéressants à observer, le sujet, ainsi délimité chronologiquement, formait un tout complet se suffisant à lui-même. Restait à l'étudier dans les détails, à chercher les causes de cette réaction, à tracer le portrait du roi et de ses oncles, à rendre la physionomie des émeutes, à indiquer enfin les raisons du succès de la royauté et les conséquences qui devaient en découler. M. Mirot nous paraît avoir résolu avec beaucoup de bonheur ces questions délicates. Quant à la documentation, on la souhaiterait difficilement plus complète. Les divers fonds de la Bibliothèque Nationale, les registres de comptes, les riches séries du Trésor des Chartes et du Parlement aux Archives Nationales ont été explorés minutieusement. Enfin un certain nombre de dépôts provinciaux ont fourni aussi un appoint appréciable. La mise en œuvre très prudente de ces documents et la continuelle confrontation avec les récits des chroniqueurs, ont permis à M. Mirot de faire des récits à la fois sobres et très vivants que les historiens de l'avenir pourront, croyons-nous, utiliser en toute confiance. C'est le meilleur éloge qu'on puisse faire d'un livre dont l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a déjà consacré le mérite en accordant à son auteur une de ses récompenses les plus recherchées des érudits.

Ch. Samaran.

Félix Rocquain. — **Notes et fragments d'histoire**. — Paris, Plon, 1906; in-8°, 365 p.

Nous ne retiendrons dans ce nouveau livre de M. Rocquain, d'une lecture facile et souvent attrayante, que ce qui a trait au Moyen-Age. Encore pourrons-nous peut-être sans inconvénient nous contenter de signaler en quelques mots l'article sur *l'Hypnotisme au Moyen-Age*, où l'auteur expose, d'après la Vie de la bien-

heureuse Marie, du prieuré d'Oignies en Belgique, écrite au commencement du XIII[e] siècle par Jacques de Vitry (*Acta Sanctorum*, juin, t. IV, p. 636 et suiv.), un certain nombre de ces phénomènes d'exaltation mystique si communs au Moyen-Age, et la notice qu'il consacre à Chéruel, son prédécesseur à l'Académie des Sciences morales et politiques, connu par de solides travaux sur l'histoire de Rouen et sur l'administration monarchique, et surtout par le *Dictionnaire historique des institutions, mœurs et coutumes de la France.*

Arrivons aux deux morceaux les plus importants : *Une légende sous Philippe le Bel*, et *Les travaux de Michelet aux Archives Nationales.*

Dans le premier de ces articles, qui n'est d'ailleurs que le remaniement d'un travail paru autrefois dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*[1], M. Rocquain examine et s'efforce de résoudre la question de savoir si la fameuse bulle *Ausculta fili*, du 5 décembre 1301, fut réellement brûlée le 11 février 1302 par ordre de Philippe le Bel, comme tous les historiens l'admettent. Il soumet tour à tour à une critique sévère le texte cité par Dupuy *ex veteri mss.*, ainsi que les récits des choniqueurs contemporains ou postérieurs, et met en lumière les erreurs et les contradictions qu'ils présentent. Il note ensuite que, d'après une lettre adressée au duc de Bourgogne le 5 septembre 1302 par le cardinal Mathieu de Sainte-Marie *in Porticu*, et un mémoire remis en novembre 1302 au cardinal Jean du titre de saint Marcellin et contenant les griefs de Boniface contre Philippe, une bulle a été brûlée. Quelle est cette bulle ? Pour répondre à cette question, M. Rocquain interroge un document authentique émané de Philippe le Bel. Ce document nous apprend que le 16 mars 1301 Boniface VIII chargea l'évêque de Dol et Guy de Chastillon, comte de Saint-Pol, de juger, comme arbitres, les dissentiments qui s'étaient élevés entre la commune et l'église de Laon. Par suite de la renonciation de l'évêque de Laon et du chapitre à ce privilège, et de leur consentement à être jugés par le Parlement, cette bulle devint inutile. Elle fut en conséquence anéantie. Par une suite de déductions très

1. T. XLIV (1883), p. 393-418, sous le titre : *Philippe le Bel et la bulle Ausculta fili.* On y trouvera (p. 417-418) le texte de la bulle du 16 mars 1301 sur laquelle porte presque entièrement la discussion de M. Rocquain.

plausibles, M. Rocquain arrive à montrer qu'elle fut brûlée précisément à l'époque où la bulle *Ausculta fili* fut présentée à Philippe le Bel. Bientôt sans doute une confusion se produisit entre ces deux bulles, et on en vint à dire que la bulle *Auscutia fili* avait été brûlée solennellement. Ainsi se serait formée, dans l'esprit public d'abord, cette légende qu'accueillirent ensuite les chroniqueurs. La discussion de M. Rocquain, élégamment conduite, ne manque ni d'habileté ni de force, et la conclusion qu'elle dégage ne laisse pas d'être très séduisante.

On sait que Michelet fut chef de la section historique aux Archives Nationales du 1er octobre 1830 au 3 juin 1852, date à laquelle il fut déclaré démissionnaire en raison de son refus de serment. Pendant cette période de vingt-deux ans les occasions ne lui manquèrent pas de faire œuvre d'archiviste, et les nombreux rapports qu'il fournit à l'administration sur les documents dont il avait la garde sont la preuve qu'il ne faillit pas à son devoir professionnel. De ces rapports le plus important est celui qu'il consacra aux travaux effectués de 1811 à 1814 par la commission qui avait reçu de Napoléon Ier la tâche de classer les archives du Saint-Siège transportées au palais Soubise. M. Rocquain le publie à la fin de son livre. Une douzaine de pages seulement intéressent le Moyen-Age, mais ce ne sont pas les moins curieuses. L'attention de Michelet paraît avoir été surtout frappée par « le travail immense de fiscalité » qui est, dit-il, le caractère du pontificat de Jean XXII et de ses successeurs les papes d'Avignon. D'Innocent VI à Urbain VI (1353-1381) il note que « les pièces d'intérêt fiscal sont en nombre considérable. Si elles étaient extraites avec plus de détail et de netteté, on trouverait dans ces notices une véritable histoire financière de l'Église d'une grande curiosité. » L'idée était très juste, et Michelet y tenait. Il la fit passer dans une note de la deuxième édition de son *Histoire de France* (t. VII, p. 349-350)[1], que nous avons nous-même citée dans l'introduction de notre *Fiscalité pontificale en France au* XIVe *siècle* (p. I). Bien que souvent négligé dans la forme, ce rapport méritait donc d'être publié. « Il n'est pas seulement intéressant, comme le dit M. Roc-

1. Le rapport de Michelet fut commencé en décembre 1851 et achevé dans le courant de 1852. Le tome VII de la deuxième édition de l'*Histoire de France* porte la date de 1855.

quain, par le nom de son auteur ; il l'est par les vues générales et les considérations qu'il contient ; il l'est aussi à certains endroits par le style, et le lecteur plus d'une fois y reconnaîtra tout ensemble l'historien et l'écrivain. »

Ch. SAMARAN.

M. BESSON. — **Recherches sur les origines des évêchés de Genève, Lausanne, Sion, et leurs premiers titulaires** jusqu'au déclin du VIe siècle. — Fribourg, librairie de l'Université ; Paris, Picard, 1906 ; in-8°, XIX-253 p.

Le volume de M. Besson se rattache à une série assez considérable de travaux entrepris durant ces dernières années en divers points de la France sur l'histoire primitive de nos diocèses, et auxquels ont donné naissance la publication des *Fastes épiscopaux* de Mgr Duchesne, d'une part, et d'autre part les controverses relatives à la question de l'apostolicité des Eglises de Gaule. M. Besson s'est proposé de soumettre au contrôle d'une critique sévère tous les témoignages concernant les évêques qui, jusqu'à la fin du VIe siècle environ, occupèrent les sièges des trois diocèses « ultrajurans » de Sion, de Lausanne et de Genève. Ce dernier seul, compris dans la province de Vienne, avait été l'objet d'un chapitre des *Fastes* de Mgr Duchesne. Si l'histoire des premiers évêques de ces régions n'a pas été altérée par des faussaires désireux de rattacher directement à la prédication évangélique les origines de leur église, elle n'en présente pas moins bien des obscurités. Une première difficulté provient de l'absence de tout catalogue épiscopal ancien. Pour Lausanne, il n'y a pas du tout de liste de ce genre. Celles que l'on connaît pour Sion ne remontent pas au delà du XVIe siècle. Les données courantes sur les premiers évêques de Genève remontent en général à l'*Historia Ginevrina*, pur roman né au XVIIe siècle de l'imagination trop féconde d'un Italien, Gregorio Leti. Il y a bien, pour cette ville, un catalogue épiscopal, celui de la Bible dite de Saint-Pierre. Mais si ce document paraît comprendre une partie relativement ancienne, en rapport avec la première édition des faux privilèges de l'église de Vienne (fin du IXe siècle), il ne nous est parvenu dans son ét

actuel que fortement remanié, et de plus certainement retouché par le prieur de Saint-Victor, Bonnivard, qui le transcrivit au XVI[e] siècle. L'original vu par Bonnivard a disparu depuis le XVII[e] siècle. Aussi, pour Sion, M. Besson élimine-t-il huit noms sur les quinze attribués à l'époque étudiée par lui. Pour Genève, il a cru pouvoir ne tenir aucun compte du catalogue. C'est avec les souscriptions conciliaires[1], avec les lettres de saint Avit et quelques rares textes hagiographiques qu'il faut rétablir les listes, et encore celles-ci présentent-elles bien des incertitudes. Du moins trouvera-t-on dans le volume de M. Besson tous les témoignages relevés et discutés avec beaucoup de soin et de sagacité.

L'auteur n'a pas eu seulement à se préoccuper de la question des titulaires des sièges épiscopaux, mais aussi de celle de l'existence de certains de ces sièges, comme celui de Nyon. Le problème a déjà fait couler des flots d'encre[2]. La solution qu'en donne M. Besson est radicale, mais paraît raisonnable et bien établie : il n'y a jamais eu d'évêché à Nyon, et si par hasard il y en a eu un, nous n'en pouvons rien savoir. Il me semble cependant que M. Besson (p. 68) a tort de vouloir mettre le *pagus Equestris* mentionné au X[e] siècle sur la même ligne que le comté d'Ogo et le *comitatus Pipincensis* dont l'existence ne remonte pas plus haut que l'époque carolingienne. Le *pagus Equestris* a dû au contraire subsister comme circonscription territoriale depuis la fin de l'époque romaine, bien que son nom ne figure dans aucun texte antérieur à 912, autrement on ne s'expliquerait pas que l'on ait été rechercher ce vieux nom romain, dont aucune localité ne conservait le souvenir, pour l'appliquer à un comté de formation récente. Cette remarque n'empêche pas que l'on ne puisse être d'accord avec M. Besson, sur ce point que l'existence de tel comté ou de tel *pagus* ne suppose point celle d'un diocèse correspondant, et que, de même que certaines petites cités ont perdu de bonne heure leurs évêques, certaines peuvent n'en avoir jamais eu. En ce qui

1. M. Besson, en général bien informé, ne paraît pas avoir connu une étude de Bretholz, sur la disposition des souscriptions dans les conciles mérovingiens, dans le *Neues Archiv*, t. XVIII, p. 532.

2. Aux ouvrages cités par lui M. Besson eut également pu ajouter : E. Philipon, *Les origines du diocèse et du comté de Belley* ; Paris, Picard, 1900, in-8°.

concerne la cité des Helvètes, dont les évêques paraissent avoir eu successivement leur siège à Windisch, Avenche et Lausanne, les considérations développées par M. Besson semblent également acceptables. Peut-être cependant (p. 161) donne-t-il trop l'idée d'une translation d'Avenche à Windisch (entre 535 et 541), puis de nouveau à Avenche (peut-être en 561), avant le transfert définitif à Lausanne. Ne doit-on pas plutôt admettre que l'évêque de la *civitas Helvetiorum* a résidé indifféremment à Windisch et à Avenche, à une époque à laquelle les règles pour la manière de désigner les sièges épiscopaux manquaient encore de précision? C'est la conclusion qui semble résulter des textes invoqués par l'auteur lui-même dans les pages qui précèdent.

M. Besson n'a pas voulu faire uniquement œuvre de démolisseur. Il s'est efforcé de tirer des textes tout ce qu'ils peuvent apporter de renseignements positifs sur l'existence de certains de ces prélats mal connus. On lira avec intérêt les notices sur Salonius de Genève (p. 89 et suiv.) et sur Marius d'Avenche (p. 177 et suiv.). A propos de celui-ci je note une conjecture intéressante, et ne présentant en soi rien d'invraisemblable, qui consiste à attribuer à Fortunat l'épitaphe en vers de Marius.

Il est fâcheux qu'un index ne termine pas le volume, et permette d'utiliser facilement tous les renseignements que peut fournir le travail de M. Besson, car celui-ci, fait avec beaucoup de soin et de souci de la méthode scientifique, constitue une importante contribution à l'histoire ancienne de la Suisse et à l'histoire des origines de l'Eglise de Gaule en général.

René POUPARDIN.

Louis JACOB. — **Le royaume de Bourgogne sous les empereurs franconiens** (1038-1125). Essai sur la domination impériale dans l'Est et le Sud-Est de la France aux XIe et XIIe siècles. — Paris, Champion, 1905 ; in-8°, 159 p.

Le sujet traité par M. L. Jacob n'est pas de ceux qui promettent aux érudits qui en entreprennent l'étude une ample moisson de documents inédits à recueillir et de faits nouveaux à mettre en lumière. Les documents sont surtout des textes narratifs, depuis

longtemps publiés et critiqués. Les pièces diplomatiques[1], également toutes publiées[2], n'apportent qu'une faible contribution à l'histoire politique. Les faits eux-mêmes sont relevés et chronologiquement classés dans les *Jahrbücher* et répertoires divers dont les érudits allemands ont depuis longtemps entrepris la publication.

Il n'en résulte pas qu'il faille considérer comme inutiles et comme ne devant rien apporter de nouveau les études relatives à une série spéciale de faits, études qui font, en Allemagne, l'objet d'un si grand nombre de dissertations universitaires. Il s'agit, pourrait-on dire, d'extraire des répertoires chronologiques, l'ensemble des renseignements relatifs à un sujet déterminé, pour les grouper, les compléter, et, de leur rapprochement, chercher à dégager une plus exacte appréciation des événements ou même des conclusions nouvelles.

Le travail de M. Jacob, à ce point de vue, se recommande par la clarté avec laquelle est exposée la suite des événements relatifs aux rapports des empereurs de la maison de Franconie avec le royaume de Bourgogne. Il ne faudrait pas, en effet, prendre trop au pied de la lettre le titre de l'ouvrage. Il s'agit plutôt du royaume de Bourgogne *et* des empereurs Franconiens que du royaume *sous* ces mêmes empereurs, en ce sens que, pour ce qui concerne les événements intérieurs, comme la formation des seigneuries féodales, M. Jacob a cru devoir se contenter d'indiquer les résultats acquis. Il a d'ailleurs bien su choisir, pour y insister, les faits principaux de nature à modifier l'exercice de la souveraineté impériale dans le royaume d'Arles, ou à montrer (affaire du partage du Sermorens, par exemple), combien cette autorité était peu effective[3]. En général il a vu nettement et bien compris les

1. En dehors des privilèges impériaux, qui sont peu nombreux, les chartes fournissent un élément historique surtout par les formules de dates dans lesquelles figure le nom de tel ou tel souverain. M. Jacob a eu à utiliser abondamment cette source d'information.

2. Ce n'est pas à dire qu'il ne reste pas de chartes inédites de la fin du XIe siècle et du début du XIIe, surtout dans les archives de Provence, mais il est à croire que leur texte ne changera pas grand'chose à ce que nous savons de l'histoire des relations de la Provence avec l'Empire.

3. Tout ce qui concerne l'histoire des institutions est laissé de côté. Il en est de même de certaines affaires ecclésiastiques, comme la question de la primatie

questions politiques qui se posaient ou que nous posons, et discuté clairement les éléments de ces problèmes, c'est le cas par exemple, pour ce qui concerne les conditions de l'union à l'Empire, ou la situation du « recteur », Berthold de Zaehringen, vis-à-vis du souverain d'une part et des grands vassaux de l'autre[1].

Le livre n'est pas de ceux qu'il est nécessaire d'analyser. Je me borne à indiquer les conclusions générales qui se dégagent de sa lecture, relativement à la manière dont le royaume de Bourgogne s'est de plus en plus détaché de l'Empire. Les grands n'ont jamais été beaucoup plus soumis à l'Empereur qu'ils ne l'avaient été à Rodolfe III. Rodolfe de Rheinfelden, investi du « rectorat », c'est-à-dire en somme d'une sorte de vice-royauté dans toute la Bourgogne-Provence[2], n'avait pas les moyens de faire respecter l'autorité de son suzerain, autorité qu'il fut, du reste, le premier à méconnaître. Les évêques, dont le pouvoir temporel est souvent considérable, sont en général plus dévoués à la cause de l'Empire. Mais la querelle des Investitures rend la situation de Henri IV pire encore. Seuls Ermenfroi de Sion et surtout Burchard de Lausanne[3] demeurent fidèles au parti impérial. Les autres prélats suivent celui du Saint-Siège, auquel se sont naturellement ralliés les grands, toujours désireux de faire échec au souverain. L'avènement au trône pontifical de l'ancien archevêque de Vienne, Gui de Bourgogne (Calixte II), est marqué par un nouvel affaiblissement de l'autorité impériale, affaiblissement dont la royauté

de Vienne. M. Jacob paraît avoir oublié que l'archevêque Gui, le futur Calixte II, fut un insigne faussaire. Peut-être eût-il été bon d'en dire quelques mots.

1. A ce point de vue on peut dire que, par son objet et sa méthode, le livre de M. Jacob se placerait chronologiquement avant celui de M. A. Leroux, *Recherches critiques sur les relations politiques de la France avec l'Allemagne* de 1292 à 1378 (Paris, 1882, in-8°, Bibliothèque de l'Ecole des Hautes-Etudes, fasc. 50). M. Jacob paraît avoir ignoré la *Bibliographie des conflits entre la France et l'Empire pendant le Moyen-Age*, publiée en 1902 par le même auteur (Paris, Picard, in-8°, Bibliothèque de Bibliographies critiques, n° 15), qui eut pu lui fournir pour ses recherches quelques indications utiles, comme celle du livre de P. Bonassieux, *De la réunion de Lyon à la France* ; Paris, 1875, in-8°.

2. L'opinion de M. Jacob, sur ce point controversé, me paraît fort plausible.

3. J'appelle ce personnage Burchard, comme M. Jacob et d'autres érudits de langue française, tout en reconnaissant qu'il est bien difficile de donner un nom moderne à ce *Burcardus*, qui devait être appelé Burkhardt par son seigneur Henri IV, Brochard par ses ouailles, et Bouchard par ses voisins de France. En tout cas, il est vraisemblable que personne ne disait Burchard.

française, représentée par Louis VI, tente de profiter pour étendre à son tour son influence dans les pays situés entre le Rhône et les Alpes.

Mais si l'exposition des faits est intéressante, parfois nouvelle, bien conduite, et mérite des éloges, il n'en est pas de même de l'exécution matérielle du livre. Les fautes typographiques abondent[1], surtout dans les citations latines et les noms allemands. Ces derniers sont particulièrement défigurés : Pflugk-Harttung est appelé Pflug-Hartung ou Pflugk-Harthung ; Kluckhohn, Klukholm, etc. Ce qui fait peut-être plus mauvaise impression encore, c'est que, dans les références, l'italique, les parenthèses et les majuscules sont employées avec une déconcertante fantaisie. Détails matériels si l'on veut, mais qui n'en sont pas moins de nature à donner le sentiment d'un travail insuffisamment mûri et soigné, et à empêcher d'apprécier à sa juste valeur le mémoire bien compris et bien présenté de M. Jacob[2].

René POUPARDIN.

Gustav SCHNUERER. — **Franz von Assisi.** — Munich, 1905 ; in-8°, 136 p.

Ce livre fait partie de la collection dite *Weltgeschichte in Karakterbildern*, c'est dire que son auteur a attaché un intérêt particulier à l'illustration. Le livre est élégant ; l'impression en deux colonnes, l'emploi des caractères gothiques et des capitales ornées lui donne un cachet archaïque assez séduisant, cependant que divers détails d'ornementation accusent son modernisme. Les illustrations, d'après des photographies, reproduisent les sites,

1. J'en relève quelques-unes au hasard : p. 45, n. 1 : la fin de la première ligne est incompréhensible ; p. 65, n. 2 : D'Achem pour D'Achery ; p. 87 : *Ledunensi*, pour *Sedunensi* ; p. 109, n. 2 : il n'y a pas de publication d'un *Cartulaire de Cluny*, mais de *Chartes de Cluny*, etc., etc. — La Société de statistique de l'Isère, des *Mémoires* de laquelle est extrait, si je ne me trompe, le volume de M. Jacob, publie d'ordinaire avec plus de correction, et l'auteur, en sa qualité de chartiste, eut dû revoir ses épreuves avec un soin plus vigilant.

2. Il faut louer ce dernier d'avoir facilité la lecture de son livre en y intercalant en note des tableaux généalogiques sommaires commodes pour l'intelligence du récit. Mais pourquoi l'avoir condamné au triste sort des ouvrages inconsultables, en négligeant de le pourvoir d'un index alphabétique ?

monuments, fresques ou objets intéressants qui touchent à l'histoire ou à la personne de saint François ; quelques-unes n'ont pas toute la netteté désirable, mais la plupart sont réussies et quelques-unes tout à fait jolies. Il ne faut pas chercher dans le texte des vues nouvelles ou des documents inédits ; toutefois, l'auteur est bien au courant de la littérature de son sujet, comme le prouvent une courte introduction et surtout quelques notes placées à la fin du volume. Le récit est clair et agréable et peut être considéré comme une bonne vulgarisation scientifique, une introduction commode, et suffisante pour le grand public, à l'étude du franciscanisme.

Ch. G.

Albano Sorbelli. — **Il trattato di S. Vincenzo Ferrer intorno al Grande scisma d'Occidente**, seconda edizione rifatta. — Bologna, 1906 ; in-8°, 159 p.

C'est une réédition du capital traité de S. Vincent Ferrier, adressé à Pierre IV d'Aragon, en faveur du pape d'Avignon, Clément VII. Le manuscrit s'en trouve à la Bibliothèque nationale (fonds latin, n° 1470). M. S. a rendu service aux érudits en mettant à leur disposition cette transcription soignée, accompagnée d'éclaircissements copieux et précis et fort bien présentée. Il la fait précéder d'une *Introduction* (p. 1-38), qui comporte une note sur Pierre le Cérémonieux, une autre sur S. Vincent Ferrier et sur son traité, une autre enfin sur le manuscrit, qui a beaucoup voyagé avant que de venir se poser sur un rayon de la Bibliothèque nationale. Le lecteur peut ainsi entrer de plain-pied dans le sujet dont traite l'ouvrage et c'est un avantage appréciable. Le texte est suivi de quatre pièces intéressantes, les trois dernières inédites : une lettre des jurés de Valence au roi d'Aragon, sur le schisme ; une instruction à l'usage des confesseurs du diocèse de Pampelune, touchant le schisme, en rapport étroit avec les idées de S. Vincent Ferrier ; un écrit de Pierre de Luna adressé au roi d'Aragon et contenant l'explication et le commentaire d'une poésie latine sur le schisme ; les réponses du même P. de Luna aux ambassadeurs du roi de Castille l'interrogeant sur l'élection des deux papes.

Le contenu du *Tractatus de moderno ecclesiæ schismate* était connu en France, après les travaux de MM. Noël Valois et Salembier, et après l'*Histoire de S. Vincent Ferrier* du R. P. Fages, le texte lui-même est cependant le bienvenu.

Ch. G.

Paul Sabatier. — **Examen de quelques travaux récents sur les Opuscules de saint François.** — Paris, 1904 ; in-8°. (Fasc. X des *Opuscules de critique historique.*)

Il s'agit des travaux de MM. Lemmens, Bœhmer et Gœtz. La critique de M. S. apporte aux ouvrages de ces trois érudits de nombreuses et importantes corrections, dont eux-mêmes ont tenu déjà, ou tiendront certainement compte. Elles valent surtout par le détail et ne sauraient être utilement résumées ici ; toutefois, il convient de retenir les jugements d'ensemble qui me semblent parfaitement fondés. Le grand défaut de l'œuvre du R. P. Lemmens (*Opuscula Sancti Patris Francisci Assisiensis*, etc., Florence, 1904, in-16), « c'est le manque d'esprit historique. Les œuvres de saint François semblent être pour lui de simples agrégats de sentences édifiantes » (p. 121). Quant à M. Bœhmer (*Analekten zur Geschichte des Franciscus von Assisi*, etc., Tübingen und Leipsig, 1904, in-8°), « si on considère son travail du point de vue littéraire et de l'intelligence des textes, il est excellent... Mais si on le considère du point de vue critique... il est loin de tenir les promesses de la préface » (p. 151). En revanche, l'étude de M. Goetz (*Die Quellen zur Gesch. d. hl. Franz von Assisi*, Gotha 1904), en ce qui regarde les Opuscules, peut être louée et admirée presque sans réserves ; elle peut être considérée comme définitive (p. 151). Le grand résultat à constater, c'est qu'aujourd'hui « historiens et critiques... s'accordent à voir dans les Opuscules la pierre de touche sur laquelle il faut éprouver la valeur des diverses légendes » (p. 161).

Ch. G.

J. CUVELIER. — **Cartulaire de l'abbaye du Val-Benoît.** — Bruxelles, Kiessling, 1906 ; in-4°, L-933 p. (Publication de la *Commission royale d'histoire de Belgique*).

L'abbaye du Val-Benoît (au sud de Liège) n'a pas joué un rôle considérable dans l'histoire religieuse ni dans l'histoire politique : c'était une communauté de cisterciennes qui ne fut guère mêlée à des évènements marquants. Mais les chartes qui la concernent, fourniront des données très intéressantes pour l'histoire économique. M. J. Cuvelier a publié celles qui sont antérieures à 1410 ; presque toutes étaient inédites. Les actes postérieurs à cette date ont été analysés par M. J. C. dans l'*Inventaire des archives de l'abbaye du Val-Benoît* (publication de l'*Institut archéologique liégeois*, tome XXX du Bulletin, 1902) auquel il a joint un court historique de l'abbaye. Aussi a-t-il jugé inutile de le reproduire dans l'introduction au présent cartulaire. Après avoir donné une liste minutieusement dressée des abbesses, il consacre un chapitre substantiel aux archives du Val-Benoît : il étudie l'organisation des archives de l'abbaye aux XIIIe, XIVe et XVe siècles, signale des détails intéressants à propos des divers cartulaires (il reconstitue notamment celui de 1380) et traite ensuite les questions de chronologie relatives aux documents qu'il publie. Plusieurs chartes lui ont permis de rectifier les affirmations d'érudits qui se sont occupés de chronologie. Il était généralement admis que les cisterciens ont employé le style de l'Annonciation (25 mars). M. J. C. prouve que l'usage de ce style était loin d'être général. D'autre part, à propos des actes émanés de la chancellerie épiscopale liégeoise, il établit que le style de la Nativité, qui prévalut dans le diocèse de Liège jusqu'en 1230, n'a pas été suivi dans tous les actes provenant de la chancellerie épiscopale, encore moins dans les autres actes passés dans le diocèse en question au début du XIIIe siècle. Les documents de 1200 à 1230 ne peuvent être datés qu'après un examen approfondi de toutes les données chronologiques.

On ne peut que louer le soin avec lequel M. J. C. a transcrit les textes. Ce cartulaire peut être rangé parmi les meilleures publications de l'espèce. La table onomastique qu'il y a ajoutée, est un

modèle d'ordonnance et de précision. Un appendice donne, sous forme de tableau, les renseignements contenus dans un registre de baux (1341-1367), d'un grand intérêt pour l'étude de la vie économique d'une abbaye cistercienne au XIVe siècle.

H. VANDER LINDEN.

J. VIARD et E. DÉPREZ. — **Chronique de Jean le Bel,** publiée pour la Société de l'Histoire de France. — Paris, 1904-1905; 2 vol. in-8° 356 et XLV-403 p.

Jean le Bel, chanoine de Saint-Lambert de Liège, mort en 1370, a écrit, on le sait, une chronique où sont racontés les événements depuis 1328 jusqu'à 1363, et qui a été grandement utilisée par Froissart. Encore que, dans cette chronique, Jean le Bel ait eu surtout en vue l'histoire du roi d'Angleterre Edouard III, le livre du chanoine de Liège se trouve être, cependant, une manière d'histoire universelle, où les choses de France, notamment, tiennent une place considérable. Grand seigneur, bénéficiaire d'amitiés illustres, Jean le Bel fut en excellente position pour savoir les choses, et il a eu le talent de les narrer dans un bon style. Sa chronique, bien informée, bien composée, bien écrite, est donc une œuvre de la plus haute valeur. La seule édition qu'on en avait, celle de M. Polain, parue à Bruxelles en 1863, laissait à désirer. Il convient donc de remercier MM. Viard et Déprez, qui connaissent si bien tous les deux l'histoire du règne de Philippe de Valois, de nous avoir donné une seconde édition de la chronique de Jean le Bel d'après le manuscrit unique, conservé à Châlons-sur-Marne. La nouvelle édition, parue sous les auspices de la Société de l'Histoire de France, ne trompera les espérances d'aucun érudit. Le texte y est bien établi, l'annotation y est sobre et précise, l'Introduction, signée de M. J. Viard seul, y est ce que doit être la préface d'une chronique. On y trouve les renseignements biographiques qu'il faut sur l'auteur et les renseignements bibliographiques qu'il faut sur son œuvre. M. Viard y a particulièrement insisté sur l'usage qu'en a fait Froissart qui, trop souvent, a démarqué, sinon copié littéralement Jean le Bel.

« Que de chapitres n'a-t-on pas admirés dans Froissart et qui étaient simplement des copies de Jean le Bel ! », a écrit justement M. Viard, à la page xxxj de son Introduction. Et à la page xxxiv : « La gloire dont Froissart jouit seul pendant longtemps, il la doit en partie à Jean le Bel ; car, parmi ses chapitres les plus admirés et devenus classiques, plusieurs sont pris textuellement au chroniqueur de Liège ». Tout cela est parfaitement exact, et, pour la réputation de Jean le Bel, doit être répété, même au risque de diminuer l'illustre chroniqueur de Valenciennes. Car si l'on peut excuser Froissart d'avoir souvent copié servilement la chronique de Jean le Bel, en raison de l'aveu qu'il a fait lui-même de cette copie, il semble plus difficile de lui pardonner les arrangements qu'il a fait subir au texte de son prédécesseur et qui me paraissent dénoter l'intention de dépister le lecteur. Pour justifier cette opinion, comme pour donner un exemple de la liberté dont Froissart a usé à l'égard de Jean le Bel, je me bornerai à signaler le récit du siège d'Aiguillon en 1346. Prenez le tome III du *Froissart*, édition Luce, à la page 111 et le tome II du *Jean le Bel*, édition Viard et Déprez, à la page 48. Comparez, étudiez le procédé, et dites si une telle démarque ne peut être qualifiée sévèrement.

Le tome II et dernier de la Chronique de Jean le Bel, éditée par MM. Viard et Déprez, ne contient pas seulement la fin du texte même de la chronique, pour les années 1342 à 1363 ; il renferme encore une riche série de documents d'archives, publiés en appendice, et ne comprenant pas moins de trente-deux pièces, presque toutes extraites du *Public record office* de Londres. Je n'ai pas besoin d'insister sur l'intérêt de cette collection de documents inédits, qu'il me suffit de signaler et dont tous les érudits apprécieront l'importance ; mais j'aurais désiré connaître le lieu de gisement de la pièce n° xxxij, qui est une « Cédule concernant la dame de Belleville ». Je suppose que cette pièce est, comme les autres, à Londres ; les éditeurs ont oublié de le dire. Indépendamment du texte de la chronique et de l'appendice dont je viens de parler, le tome II de la Chronique de Jean le Bel contient encore une Table alphabétique des noms de personnes et de lieux qui se rencontrent dans les deux volumes. Cette Table m'a paru bien faite ; cependant je me demande si les éditeurs n'auraient pas dû

y reprendre les noms de baptême des personnages et si, pour prendre un exemple, le seigneur Garnier de Cadoudal n'aurait pas dû figurer dans cette Table à la fois sous le mot Cadoudal et sous le mot Garnier, avec renvoi de ce second nom au premier. Enfin l'excellente Introduction aux deux volumes est brochée avec le tome II. Un Avis au relieur a beau prévenir qu'elle se devra relier avec le tome Ier ; il me semble que cette Introduction, si elle ne pouvait occuper dans le premier volume sa place naturelle, n'aurait pas dû être jointe au second. Brochée avec la Table alphabétique, et peut-être avec les « Tables des sommaires » des chapitres, que l'on voit à la fin de chacun des deux tomes, elle eût constitué, à mon sens, un petit volume d'autant plus utile et commode que la Table alphabétique est, comme je l'ai indiqué, unique pour les deux tomes.

Armand D'HERBOMEZ.

Robert Huntington FLETCHER. — **The Arthurian material in the chronicles, especially those of Great Britain and France.** — Boston, Ginn, 1906 ; in-8°, 313 p. (Studies and notes in philology and litterature. Published under the direction of the Modern Language Departments of Harvard University. Vol. X.)

Ce livre est essentiellement l'histoire de l'influence exercée sur la littérature historique postérieure, principalement en Angleterre et en France, par l'audacieuse imposture de Gaufrei de Monmouth. Dans un premier chapitre l'auteur établit les faits historiques certains, relatifs à Arthur et à son époque, et résume ce qu'on sait sur les plus anciennes autorités, Gildas et Nennius ; dans le chapitre II, il étudie les récits postérieurs à Nennius et antérieurs à Gaufrei. Dans le chapitre III, M. Fletcher examine en détail la portion de l'œuvre de Gaufrei qui concerne la tradition arthurienne, s'efforce de démêler les sources du récit et de déterminer ce qu'il y a de véridique dans les renseignements de Gaufrei sur le *liber vetustissimus* qui aurait été sa source principale (ou unique). M. F. conclut très judicieusement que, si le *liber* a existé, il ne peut avoir contenu que quelques traditions celtiques et n'aura guère eu plus d'importance que les autres sources où Gaufrei a

puisé. *But as a matter of fact, there probably was no* liber *at all* (p. 115).

Le chapitre V traite des premières versions poétiques de l'histoire de Gaufrei : Gaimar, Wace, Layamon, etc. ; Wace est examiné en détail ; les pages consacrées à Layamon et aux particularités importantes pour la tradition arthurienne, que celui-ci ajoute au récit de Wace, ont un intérêt spécial pour l'histoire littéraire.

Les chapitres VI à XI passent en revue les chroniques, écrites en Angleterre ou sur le continent, en latin, en anglais, en français, même en espagnol, qui ont plus ou moins subi l'influence de Gaufrei. Cette étude, très complète[1], prouve d'abondance, combien, jusqu'à la fin du moyen âge, les récits de Gaufrei ont dominé la tradition historique. Exceptionnellement un chroniqueur comme Higden, vers le milieu du xive siècle, manifeste quelques doutes (p. 81), mais le récit subsiste jusqu'à la Renaissance, et encore aux xvie et xviie siècles l'autorité de Gaufrei, bien que fortement battue en brèche par des historiens comme Polydore Virgile, trouva des défenseurs. — Singulièrement curieux est le chapitre X, consacré aux chroniqueurs écossais : la tradition ordinaire y paraît bizarrement transformée, sous l'influence de passions nationales.

G. Huet.

1. M. F. eût pu mentionner la traduction du *Speculum* de Vincent de Beauvais, en moyen néerlandais, par Jacob van Maerlant, à cause des détails de polémique contre les romans arthuriens que le traducteur ajoute à son original.

CHRONIQUE

M. l'abbé Langlois, de Chartres, a fait il y a quelques années des efforts méritoires pour réunir les éléments d'une bibliographie chartraine dont quelques fragments ont été publiés sur fiches suivant le système de la bibliographie décimale. L'usage de ce système et le mode de publication qu'il entraîne ne paraît pas s'imposer pour l'histoire, l'archéologie et la philologie ; un bon répertoire en forme de livre, avec des tables des auteurs ou des matières, suivant que le texte est lui-même présenté par ordre de matières ou par ordre des noms d'auteurs, est un instrument de travail plus maniable, moins encombrant et aussi moins coûteux que la bibliographie imprimée sur fiches. Quelques autres travaux bibliographiques de M. Langlois parus au cours de ces dernières années et qui affectent la forme de monographies n'appellent pas les mêmes réserves.

La *Bibliothèque municipale de Chartres, la bibliothèque de la Société archéologique d'Eure-et-Loir* (Chartres, s. d. ; in-16, 87 p) est un répertoire des ouvrages assez nombreux qui sont à la disposition du public dans les salles de travail de la Bibliothèque de Chartres et de la Bibliothèque de la Société archéologique, et une liste des périodiques reçus par elles. — Le *Catalogue des manuscrits de la Société archéologique d'Eure-et-Loir* (1856-1903) (Chartres, 1903 ; in-8°, 64 p.) contient la description de 190 manuscrits. Cette collection comprend un très petit nombre d'originaux ou d'extraits de documents antérieurs au XVIe siècle et de nombreuses pièces du XVIIe et du XVIIIe siècle, ainsi que diverses compilations historiques rédigées au XIXe siècle. — Avec *Le fonds d'Etat de la Bibliothèque de Chartres, formation, restitutions et aliénations d'après les papiers de la bibliothèque* (Paris, 1904 ; in-8°, 15 p. Extr. du *Bull. hist. et philologique)* M. Langlois apporte une utile contribution à l'histoire de la dispersion des anciennes bibliothèques religieuses. Comme dans toutes les notices analogues on assiste à des entassements lamentables, à des brûlements et destructions, à des dispersions, des ventes, des restitutions, des vols. Le travail de M. Langlois se fait remarquer par la précision des références et la sobriété de l'exposé. — *Le Missel de Chartres imprimé en 1482* (Chartres, 1904 ; in-8°, 58 p. et pl.) est une minutieuse étude au triple point de vue de la bibliographie, de la liturgie et de l'histoire de l'imprimerie d'un précieux incunable dont il n'existe que *deux* exemplaires connus, l'un à la Bibliothèque Nationale, l'autre à la

Bibliothèque de Chartres. — Dans les *Scribes de Chartres* (Namur, 1905; in-8°, 19 p. Extr. de la *Revue Mabillon*) M. Langlois a groupé tous les renseignements contenus dans les manuscrits de Chartres sur les scribes qui les ont copiés, sur les bienfaiteurs qui ont contribué à leur confection. Quelques illustrations empruntées soit aux manuscrits eux-mêmes, soit aux sculptures de la cathédrale, complètent cette intéressante ébauche de l'histoire de l'école calligraphique de Chartres.

A. V.

***

Le travail en apparence fastidieux du dépouillement des registres pontificaux auquel procèdent avec constance les membres des divers instituts fondés à Rome par les différents Etats ne porte pas seulement ses fruits lorsque les dépouillements sont assez avancés pour constituer des corpus ou catalogues d'actes; il réserve parfois aux érudits de curieuses découvertes : telles celles que fit jadis M. Antoine Thomas sur bon nombre d'écrivains du Moyen-Age, telle celle qu'a faite plus récemment D. Ursmer Berlière sur *Un ami de Pétrarque, Louis Sanctus de Beeringen* (Rome et Paris, 1905; in-8°, 59 p.). Le personnage de ce nom s'identifie, grâce aux documents des archives pontificales, avec deux individualités énigmatiques, avec un chanoine de S. Donatien de Bruges, auteur d'une lettre sur la peste de 1348, et avec un ami intime de Pétrarque, désigné par lui tantôt par le surnom de Socrate, tantôt par celui de Louis de Campine. Cette identification permet d'amalgamer en une seule notice biographique d'assez nombreux renseignements fournis par les documents pontificaux d'une part et par la correspondance de Pétrarque de l'autre; les premiers empruntant aux seconds un intérêt qu'ils ne présenteraient pas s'il s'agissait d'un dignitaire ecclésiastique quelconque.

A. V.

***

L'exploration de vieilles reliures de la bibliothèque de Carpentras, mises au rebut, a valu à M. Liabastres la récolte d'une centaine de pièces ou fragments de pièces (*Découverte à Carpentras de pièces manuscrites du* XIVe *siècle provenant de l'évêché d'Embrun*. Aix, 1904 ; in-8°, 10 p. Extr. des *Annales de la Société d'études provençales*). Les spécimens de cette trouvaille, que M. Liabastres a imprimés avec le concours de M. de Manteyer sont intéressants : lettres de Jean d'Aragon à Clément VII (1382), de la duchesse de Bourgogne Marguerite au cardinal d'Embrun Pierre II Ameilh, d'un inquisiteur au sujet de la condamnation de Vaudois; un compte de dépense pour un repas offert par Pierre Ameilh à Amédée de Saluces (1379); des lettres du Captal au cardinal de Cuzence (1385) et de Bureau de La Rivière au pape.

A. V.

Le texte connu sous le nom de *Chronica Danielis* avait été signalé par Giesebrecht (*Neues Archiv*, t. XI, p. 319), qui, en 1881, en publia quelques extraits dans les *Forschungen zur deutschen Geschichte*. C'est une histoire de Milan, depuis le début du VIIe siècle jusqu'à la destruction de la ville par Frédéric Barberousse, au milieu du XIIe. M. Adolfo Cinquini (*Chronica Mediolanensis, a. 606-1145, secondo il ms. latino della Naz. di Parigi 8315. — Genealogia comitum Angleriæ secondo il ms. lat. della Naz. di Torino 1045*, s. l. n. d.; in-8° de XVI-31 p.) vient d'énumérer les mss. assez nombreux de cette *Chronica*, et de donner de celle-ci le texte complet, d'après le plus ancien et le meilleur d'entre eux, le lat. 8315 de notre Bibliothèque Nationale, qui est du XIVe siècle. Ce court document présente quelque intérêt au point de vue de l'histoire des origines légendaires des Visconti et des luttes de Frédéric Ier contre les cités lombardes. Il serait à souhaiter, maintenant qu'on en possède un texte suffisant, que quelque érudit en examinât plus à fond les rapports avec les autres productions de l'historiographie milanaise, en particulier avec les *Annales Mediolanenses* et le *Manipulus* de Galvaneus Flamma.

R. P.



Le premier volume de M. E. Millard (*Philosophie de l'histoire. Les Belges et leurs générations historiques*. Bruxelles, 1902 ; in-8°, 350 p.), paru il y a quelques années déjà, était consacré à l'exposé de cette thèse, qu'il y a un peuple Belge qui subsiste en tant que peuple depuis l'époque gauloise, la Belgique n'étant pas du tout une création factice datant de 1830, et que ce peuple est soumis à la loi générale de l'évolution des nations. L'histoire de toute nation en effet comporte un certain nombre de « générations historiques », d'une durée moyenne d'un millier d'années environ, présentant chacune une période de formation, puis une période d'éclat suivie d'une phase de malaise et d'une seconde période d'éclat, et enfin une phase de décadence. Le volume paru récemment (*Une Loi historique. III. Les Allemands. Les Anglais*. Bruxelles, 1906 ; in-8° IV-292 p.) est l'application de cette théorie à l'histoire de l'Allemagne et à celle de l'Angleterre. Je crois qu'il suffit de le signaler ici, son caractère et son allure n'étant pas ceux des livres en général analysés dans cette Chronique. — Lorsqu'on a déterminé des lois naturelles, on a hâte le plus souvent de les appliquer à la prévision des évènements futurs. M. Millard ne fait point exception. Mais l'annonce du déclin de la puissance de l'Angleterre vers 1940 est un peu en dehors du cadre du *Moyen-Age*.

R. P.

Le Gérant : H. CHAMPION.

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

19e ANNÉE — 1906

I. — Mémoires.

II. — Comptes rendus.

III. – Chronique.

Abbeville. — Imprimerie F. Paillart.

BIBLIOGRAPHIE

LIVRES NOUVEAUX

1. Abert (Herm.). Die Musikanschauung des Mittelalters und ihre Grundlagen. — Halle a. S., M. Niemeyer, 1905; in-8°, vii-274 p. (8 m.)

2. Adams (G. B.). History of England from the Norman conquest to the death of John (1066-1216). — London. Longmans, 1905; in-8°. (7 sh. 6 d.)

3. Albers (Bruno). Consuetudines monasticæ. Vol. II. Consuetudines Cluniacenses antiquiores, necnon consuetudines Sublacenses et sacri specus nunc primum ex variis apographis inter se collatas editum. — Leipzig, O. Harrassowitz, 1905; in-8°, xv-240 p.

4. Albers (B.). Untersuchungen zu den ältesten Mönchsgewohnheiten, ein Beitrag zur Benediktinerordengeschichte des x-xii Jahrh. — München, J. J. Lentner, 1905; in-8°, xii-132 p. et 1 pl. (Veröffentlichungen aus dem kirchenhistorischen Seminar München, II Reihe, Nr 8.) (3 m. 20.)

5. Althof (Erm.). Waltharii Poesis. Das Waltharilied Ekkehards I von St Gallen nach den Geraldushandschriften hrsg. und erläutert. 2 Tl. Kommentar. — Leipzig, Dieterich, 1905; in-8°, xxii-416 p.

6. Anemüller (Ernst). Urkundenbuch des Klosters Paulinzelle. 2 Heft: 1314-1534. — Iena, G. Fischer, 1905; in-8°, vi p. et p. 161-581. (Thuringische Geschichtsquellen, Neue Folge IV. Der Ganzen Reihe VII, 2.) (11 m.)

7. Angot (A.). La Mayenne historique en chemin de fer. — Laval, Vve Goupil (1905); in-16, 94 p. et carte.

8. Auvray (Lucien). Les registres de Grégoire IX. Recueil des bulles de ce pape publiées ou analysées d'après les manuscrits originaux du Vatican, 8e fascicule. — Paris, Fontemoing, 1905; in-4°, col. 585-848. (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome. 2e série, IX, 8.)

9. Avout (Vicomte d'). La croix vivante du musée de Beaune. — Caen, Delesques, 1905; in-8°, 9 p. (Extr. du *Compte rendu du 71e Congrès archéologique de France tenu en 1904 au Puy.*)

10. Ballardini (Gaetano). Inventario critico e bibliografico dei codici e delle pergamene dell' archivio del comune di Faenza, con prefazione di Antonio Messeri. — Faenza, tip. G. Montanari, 1905; in-8°, xxx-128 p. (5 l.)

11. Barini (Giorgio). Cantari cavallereschi dei secoli xv e xvi. — Bologna, Romagnoli dell' Acqua, 1905 ; in-8°, xxii-276 p. (8 l. 60.)

12. Becker (Jos.). Geschichte der Reichslandvogtei im Elsass von ihrer Einrichtung bis zu ihrem Übergang an Frankreich, 1273-1648. — Strassburg, Schlesier und Schweikhardt, 1905 ; in-8°, xi-256 p. (6 m. 50.)

13. Bellodi (Rosalino). Il monastero di S. Benedetto in Polirone nella storia e nell' arte. — Mantova, Segna, 1905 ; in-4°, 327 p.

14. Bergner (H.). Beschreibende Darstellung der älteren Bau-und Kunstdenkmäler des Kreises Naumburg (Land). — Halle, O. Hendel, 1905; in-8°, viii-252 p. (Beschreibende Darstellung der Älteren Bau-und Kunstdenkmäler der Prov. Sachsen. XXVI.) (8 m.)

15. Bernitt (P. F.). Lat. caput und * capum nebst ihren Wortsippen im Französischen. — Kiel, R. Cordes, 1905 ; in-8°, 229 p. (6 m.)

16. Beyerle (Konr.). Ergebnisse einer alamannischen Urbarforschung. — Breslau, M. und H. Marcus, 1905 ; in-8°, p. 65-128. (Aus *Festgabe für Felix Dahn.*) (2 m.)

17. Blanc (Marcel). Les communautés familiales dans l'ancien droit et leurs survivances en Limousin. — Paris, Pichon et Durand-Auzias, 1905 ; in-8°, iii-179 p.

18. Bled (Abbé). Un mayeur de Saint-Omer (1317-1319). — Paris, Impr. nationale, 1905; in-8°, 48 p. (Extr. du *Bull. hist. et philol. du Comité des travaux historiques*, 1904.)

19. Boinet (Amédée). Un manuscrit à peintures de la Bibliothèque de Saint-Omer. — Paris, Impr. nationale, 1905; in-8°, 20 p. et pl. (Extr. du *Bull. archéol. du Comité des travaux historiques,* 1904.)

20. Bond (F.). Gothic architecture in England. — London, B. T. Batsford, 1905 ; in-8°. (31 sh. 6 d.)

21. Boulanger (C.). Le droit de marché, coutume des environs de Péronne, recherches sur son origine. — Paris, Pedone, 1906 ; in-8°, 217 p.

22. Bréhier (Louis). Les basiliques chrétiennes. — Paris, Bloud (1905) ; in-16, 64 p. (Science et religion. Études pour le temps présent.)

23. Bréhier (Louis). Les églises romanes. — Paris, Bloud (1905) ; in-16, 64 p. (Science et religion. Études pour le temps présent.)

24. Brie (Fred.). Geschichte und Quellen der mittelenglischen Prosachronik The Brute of England oder The Chronicles of England. — Marburg, R. G. Elwert, 1905; in-8°, viii-130 p. (2 m. 50.)

25. Broche (Lucien). La population du Laonnois à la fin du xiii° siècle. — Paris, Impr. nationale, 1905 ; in-8°, 15 p. (Extr. du *Bull. hist. et philol. du Comité des travaux historiques.*)

26. Brun (Xavier). Histoire de la seigneurie d'Andelot-lez-Coligny, III. — Bourg, impr. du « Courrier de l'Ain », 1905 ; in-8°, p. 103-153. (Extr. des *Annales de la Soc. d'émulation de l'Ain.*)

27. Brutails. Rectification à la liste des abbés de Sainte-Croix de Bordeaux. — Paris, Impr. nationale, 1905; in-8°, 4 p. (Extr. du *Bull. hist. et philol. du Comité des travaux historiques.*)

28. Cadet de Gassicourt (F.). Histoire de l'abbaye de Cordillon. T. I. — Caen, Jouan, 1906 ; in-4°, xxxiv-260 p. et pl.

29. Campagne (Maurice). Histoire des Bacalan du xv° et xx° siècle. — Bergerac, impr. de Castanet, 1905 ; in-8°, xv-310 p.

30. Campagne (Maurice). Notes et documents sur les paroisses de Saint-Pierre de Nogaret et Saint-Martin de Bistauzac, au diocèse d'Agen. — Bergerac, impr. de Castanet, 1902 ; in-8°, 91 p.

31. Catalogue général illustré de monnaies françaises provinciales (suite). Dombes, Savoie, Bourgogne et Franche-Comté. 2° édition. — Paris, cabinet de numismatique, 11, rue Rameau (1905) ; in-8°, p. 143-171.

32. Cavaniol (H.). Chaumont, les origines, la vieille cité. T. I. Saint-Roch ; t. II. Le Fays. — Chaumont (H. M.), Cavaniol (1905), in-18, iii-303 et 371 p.

33. Champagne (J.). L'homme solutréen de Badegoule (commune de Beauregard-de-Terrasson, Dordogne). — Le Mans, impr. de Monnoyer, 1905 ; in-8°, 2 p. (Extr. du *Bull. de la Soc. préhistorique de France.*)

34. Chaumont (Abbé L.-M.-J.). Nouveau guide de Cluny, ou explications historiques des cartes postales et vues de la ville et de l'ancienne abbaye. — Domois-Dijon (Côte-d'Or), impr. de l'Union typographique, 1905 ; in-18, 73 p.

35. Chevalier (Ulysse). Répertoire des sources historiques du moyen-âge. Bio-bibliographie, nouvelle édition, 6° fascicule : Laurent-Nastagio. — Paris, Picard et fils, 1905 ; gr. in-8°, col. 2777 à 3288.

36. Christian (Arthur). Études sur le Paris d'autrefois. Écrivains et miniaturistes ; les primitifs de la peinture ; les origines de l'imprimerie ; la décoration du livre. — Paris, Roustan, 1905 ; in-16, 277 p.

37. Chroust (Ant.). Monumenta paleographica. Denkmäler der Schreibkunst des Mittelalters. 1 Abtlg. Schrifttafeln in latein. und deutscher Sprache. 1 Serie, 20 Lfg. — München, F. Bruckmann, 1905 ; in-fol., 10 pl. et 20 p. (20 m.)

38. Clemen (Paul). Die Kunstdenkmäler der Stadt im des Kreises Bonn. — Dusseldorf, L. Schwann, 1905 ; in-8°, vii-403 p. (Die Kunstdenkmäler der Rheinprovinz, im Auftrage des Prov.-Verbandes hrsg. V, 3.) (6 m.)

39. Clément (P.). Monographie de la paroisse des Hayes en Vendômois. — Vendôme, impr. de Vilette, 1905 ; in-8°, 48 p. (Extr. du *Bull. de la Soc. archéol., scientif. et littéraire du Vendômois.*)

40. Clerval (A.). Guide chartrain. Chartres, sa cathédrale, ses monuments. 3° édition revue. — Chartres, maison des Clercs de N.-D. (1905) ; in-16, 244 p.

41. Cornet (Aug.). Un coin du Revermont. Coligny à travers les âges. — Bourg, Benoît, 1904 ; in-8°, 244 p. (Extr. des *Annales de la Soc. d'émulation de l'Ain.*)

42. Coste (Numa). L'ancien couvent des Recollets d'Aix. — Aix, Makaire, 1904 ; in-8°, 12 p. (Extr. de l'*Écho des Bouches-du-Rhône.*)

43. COURET (Cte A.). Un compagnon d'armes de Jeanne d'Arc : Christophe d'Harcourt, baron d'Havré, seigneur de Vailly, grand-maître des eaux et forêts de France (1375?-11 mai 1438). — Orléans, impr. de Gout, 1905 ; in-8°, 40 p.

44. DANNENBERG (Herm.). Die deutschen Münzen der sächsischen und fränkischen Kaiserzeit. 4 Bd. — Berlin, Weidmann, 1905 ; in-4°, VI p. et p. 875-1020 et pl. (14 m.)

45. DAUX (Camille). Chant abécédaire de saint Augustin contre les donatistes. — Paris, Sueur-Charruey, 1905 ; in-8°, 42 p. (Extr. de la *Science catholique*.)

46. DAVIS (H. W. C.). England under the Normans and Angevins. — London, Methuen, 1905 ; in-8°. (10 sh. 6 d.)

47. DECHELETTE (Joseph). Les bas-reliefs gallo-romains du musée et de la cathédrale du Puy. — Caen, Delesques, 1905 ; in-8°, 31 p. et pl. (Extr. du *Compte rendu du 71e Congrès archéologique de France, tenu en 1904 au Puy*.)

48. DEMAISON (L.). Trois chapiteaux de l'époque chrétienne primitive au musée de Reims. — Caen, Delesques, 1905 ; in-8°, 7 p. (Extr. du *Bull. monumental*, 1905.)

49. DIENNE (Cte Édouard DE). Des rapports de l'abbaye de Saint-Michel de Cluse, en Piémont, avec la ville du Puy, au point de vue de la légende, de l'histoire et de l'archéologie. — Caen, Delesques, 1905 ; in-8°, 33 p. (Extr. du *Compte rendu du 71e Congrès archéologique de France, tenu en 1904 au Puy*.)

50. DILLON (A.). Willam I the conqueror. — London, E. Mathews, 1905 ; in-16. (4 sh. 6 d.)

51. DUPONT (Étienne). Bibliographie générale du Mont Saint-Michel. — Avranches, impr. de Durand, 1905 ; in-8°, 67 p.

52. DU RANQUET (Henri). Les influences de l'école auvergnate en Velay. — Caen, Delesques, 1905 ; in-8°, 11 p. et pl. (Extr. du *Compte rendu du 71e Congrès archéologique de France, tenu en 1904 au Puy*.)

53. DURVILLE (Abbé G.). Les deux manuscrits royaux du musée Dobrée. — Paris, Impr. nationale, 1905 ; in-8°, 16 p. et 2 pl. (Extr. du *Bull. hist. et philol. du Comité des travaux historiques*.)

54. ESCUDIER (A.). Histoire de Fronton et du Frontonnais. — Toulouse, Douladoure-Privat, 1905 ; in-8°, 502 p.

55. FABRE (Abbé François), ACHARD (abbé Auguste) et THIOLLIER (Noël). Cinq statues en bois du XIIe et du XIIIe siècle conservées dans le département de la Haute-Loire. — Caen, Delesques, 1905 ; in-8°, 8 p. et pl. (Extr. du *Compte rendu du 71e Congrès archéologique de France tenu en 1904 au Puy*.)

56. FABRE (Abbé François). Les méreaux de la collégiale de Saugues (Haute-Loire), de 1369 à 1625. — Caen, Delesques, 1905 ; in-8°, 14 p. (Extr. du *Compte rendu du 71e Congrès archéologique de France, tenu en 1904 au Puy*.)

57. Flamm (Herm.) et Albert (P.). Marc Rosenberg's badische Sammlung. VII Katalog der badischen Handschriften. Erwerbungen bis 1905. — Frankfurt a. M., H. Keller, 1906 ; in-8°, vi-109 p. (6 m.)

58. Fourgous (Jean). Notice sur les fresques de l'église de Rampoux, arrondissement de Gourdon (Lot). — Montauban, impr. de Forestié, 1905 ; in-8°, 15 p. et 2 pl.

59. Frothingham. Le modèle de l'église de Saint-Maclou à Rouen. — Paris, Leroux, 1905 ; in-4°, 16 p. (Extr. des *Monuments et Mémoires publiés par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Fondation Piot.* XII.)

60. Gally (Louis). Essai sur le bail à cens en Bourgogne et chartes de l'abbaye de Saint-Étienne de Dijon, de 1395 à 1400. — Dijon, impr. de Jobard, 1905 ; in-8°, 137 p.

61. Gebhart (Émile). Les villes d'art célèbres. Florence. — Paris, H. Laurens, 1905 ; in-4°.

62. Geisberg (Max). Das älteste gestochene deutsche Kartenspiel vom Meister der Spielkarten (vor 1446). — Strassburg, J. H. E. Heitz, 1905 ; in-8°, 56 p. et 33 pl. (Studien zur deutschen Kunstgeschichte. LXVI.) (10 m.)

63. Greban (Raymond). La science historique et les archives notariales. — Paris, Revue du Palais, 9, rue Bleue, 1905 ; in-8°, 61 p.

64. Guichard (L'abbé A.). Grozon à travers les siècles. — Poligny, « Revue viticole de Franche-Comté », 1905 ; in-8°, 50 p.

65. Guillemot (Étienne). Table alphabétique et analytique des matières contenues dans les bulletins du Comité archéologique de Senlis (comptes rendus et mémoires, années 1875 à 1902 inclus). — Senlis, impr. de Dufresne, 1904 ; in-8°, 67 p.

66. Guillot (Gaëtan). Les moines précurseurs de Gutenberg, étude sur l'invention de la gravure sur bois et de l'illustration du livre. — Paris, Bloud, 1905 ; in-16, 62 p. (Science et religion. Études pour le temps présent.)

67. Gurlitt (Cornel.). Beschreibende Darstellung der älteren Bau-und Kunstdenkmäler des Königreichs Sachsen. XXVIII. Amtshauptmannschaft Oschatz. II Tl. — Dresden, C. C. Meinhold und Söhne, 1905 ; in-8°, iv p. et p. 177-352. (8 m.)

68. Haller (J.). England und Rom unter Martin V. — Rom, Loescher, 1905 ; in-8°, 60 p. (Aus *Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken.*)

69. Heierli (J.). Die archäologische Karte des Kantons Solothurn, nebst Erläuterungen und Fundregister. — Solothurn, T. Petri, 1905 ; in-8°, 92 p., 2 pl. et carte. (Mitteilungen des histor. Vereins des Kantons Solothurn, II.)

70. Helssig (R.). Katalog der lateinischen und deutschen Handschriften der Universitäts-Bibliothek zu Leipzig. VI. Katalog der lateinischen und deutschen Handschriften. III. Die jurist. Handschriften. — Leipzig, O. Harrassowitz, 1905 ; in-8°, xliii-371 p. (20 m.)

71. HURTER (H.). Nomenclator literarius theologiæ catholicæ. T. II. Ab anno 1109-1563. Editio altera emendata et plurimum aucta. — Innsbruck, Wagner, 1906 ; in-8°, 1590 col. et CLXXXII p. (18 m.)

72. JACOTIN DE ROSIÈRES (C.). Étude sur la sigillographie du département de la Haute-Loire. — Caen, Delesques, 1905 ; in-8°, 28 p.

73. JAKSCH (Aug. VON). Die Kärnter Geschichtsquellen. IV Bd. 1202-1269. I Tl. 1202-1262. Im Auftrage der Direktion des Geschichtsvereines für Kärnten. — Klagenfurt, F. von Kleinmayr, 1905 ; in-8°, XXXIX-587 p. (Monumenta historica ducatus Carinthiæ. IV.)

74. JOANNE (Paul). Itinéraire général de la France. De la Loire aux Pyrénées. — Paris, Hachette, 1904 ; in-16, XII-488 p. et pl.

75. JORDELL (D.). Catalogue général de la librairie française (continuation de l'ouvrage d'Otto Lorenz). T. XVI. Table des matières des t. XIV et XV (1891-1899). 2e fascicule : Clubs-kystes. — Paris, Per Lamm, 1905 ; in-8°, p. 241-532.

76. KARABACEK (Joseph VON), MANTUANI (JOS.), PREMERSTEIN (A.-R. VON) et WESSELY (C.). Codices græci et latini photographice depicti. X. Dioscorides. Codex Aniciæ Julianæ picturis illustratus nunc Vindobonensis, med. gr. I. — Leiden, A. W. Sijthoff, 1905 ; in-fol. (366 pl.)

77. KROFTA (Cam.). Monumenta vaticana res gestas Bohemicas illustrantia. V. Acta Urbani VI et Bonifatii IX pontificum Romanorum. Pars. II. 1397-1404. — Prag, F. Řivnáč, 1905 ; in-8°, p. 593-1505.

78. KRÜGER (P.) et STUDEMUND (G.). Gai Institutiones ad codicis Veronensis apographum Studemundianum novis curis auctum in usum scholarum. V. Insunt supplementa ad codicis Veronensis apographum. Accedunt fragmenta interpretationis Gai Institutionum Augustodunensia ad recensionem Æmilii Chatelain edita. — Berlin, Weidmann, 1905 ; in-8°, LXIX-206 p. (Collectio librorum juris antejustiniani in usum scholarum. I.) (3 m.)

79. LABANDE (L.-H.). La cathédrale de Vaison, étude historique et archéologique. — Caen, Delesques, 1905 ; in-8°, 77 p. et pl. (Extr. du *Bulletin monumental.*)

80. LAFORGE (François DE). Origène, controverses auxquelles sa théologie a donné lieu. — Sens, impr. de Miriam, 1905 ; in-8°, 223 p.

81. LASTEYRIE (R. DE) et VIDIER (A.). Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes de la France (1902-1903). — Paris, Leroux, 1905 ; in-4°, 267 p.

82. LEBRUN (L.). Description des principaux objets trouvés dans la cité lacustre de Clairvaux. — Besançon, impr. de Dodivers (1905) ; in-8°, 4 p. et 2 pl.

83. LECLERCQ (Dom H.). L'Espagne chrétienne. — Paris, Lecoffre, 1906 ; in-16, XXXV-397 p. (Bibliothèque de l'enseignement et de l'histoire ecclésiastique.)

84. LEDER (Paul August). Die Diakonen der Bischöfe und Presbyter und ihre urchristlichen Vorläufer. Untersuchungen über die Vorgeschichte

und die Anfänge des Archidiakonats. — Stuttgart, F. Enke, 1905; in-8°, VIII-402 p. (14 m. 40.)

85. LEDIEU (Alcius). Restitution de prisonniers à Abbeville au XIIIe et au XVe siècle. — Paris, Impr. nationale, 1905; in-8°, 16 p. (Extr. du *Bull. hist. et philol. du Comité des travaux historiques*, 1904.)

86. LEFÈVRE-PONTALIS (Eugène). Les dates de Saint-Julien de Brioude. — Caen, Delesques, 1905; in-8°, 16 p. et pl. (Extr. du *Compte rendu du 71e Congrès archéologique de France, tenu en 1904 au Puy.*)

87. LEURIDAN (Abbé T.). Les études d'épigraphie dans la région du Nord. — Arras, impr. de Sueur-Charruey, 1905; in-8°, 36 p. (Extrait de la *Revue de Lille*, 1905.)

88. LINIÈRE (Raoul DE). Étude sur les fiefs de la Fontaine-Saint-Martin au Maine et leurs seigneurs. — Laval, Vve Goupil, 1904; in-8°, 95 p. (Extr. de la *Province du Maine*, XII.)

89. LINDEMANN (Hub.). Des hl. Hilarius von Poitiers Liber mysteriorum, eine patristisch-kritische Studie. — Munster i. W., Aschendorff, 1905; in-8°, VII-120 p. (3 m. 20.)

90. LUCHAIRE (A.). Quatrièmes mélanges d'histoire du moyen âge. I. L. Jacquemin : Annales de la vie de Joscelin de Vierzi, 57e évêque de Soissons (1126-1152). II. E. Faral : Courtois d'Arras, édition critique avec une introduction et un glossaire. III. J. Beyssier : Note additionnelle à l'étude sur Guillaume de Puylaurens. — Paris, F. Alcan, 1905; in-8°, 240 p. (Bibliothèque de la Faculté des lettres de l'Université de Paris, XX.)

91. MAFFEI (V.) Dal titolo di duca di Firenze e Siena a Granduca di Toscana, contributo alla storia della politica di Cosimo I de' Medici. — Firenze, B. Seeber, 1905; in-8°, 152 p. (3 l.)

92. MANFRIN (P.). La dominazione romana nella Gran Bretagna. Vol. I. — Roma, Unione cooper. editrice, 1905; in-8. (10 l.)

93. MARTIN (Abbé J.-F.). Monographie de Matval ou Bonnevau (Loir-et-Cher) au Vendômois, ancienne villa des Mérovingiens, des Carlovingiens, etc., depuis les Gaulois jusqu'à nos jours. — Saint-Calais, Renard, 1905; in-8°, 112 p.

94. MELLER (Pierre). Armorial du Bordelais (sénéchaussées de Bordeaux, Bazas et Libourne). — Bordeaux, Féret; Paris, Champion, 1906; in-4°, x-321, 415 et 357 p.

95. MÉLY (F. DE). Le trésor de la sacristie des patriarches de Moscou. — Paris, Leroux, 1905; in-4°, 6 p. (Extr. des *Monuments et Mémoires publiés par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Fondation Piot.* XII.)

96. METMAN (Louis) et BRIÈRE (Gaston). Le Musée des arts décoratifs. Palais du Louvre, Pavillon de Marsan. Le bois. 1re partie : Moyen-Age, Renaissance. — Paris, D.-A. Longuet, 1905; album gr. in-4°. (36 fr.)

97. MICHEL (André). Histoire de l'art depuis les premiers temps chrétiens jusqu'à nos jours. T. Ier, des débuts de l'art chrétien à la fin de la période romane. 2e partie. — Paris, Colin, 1905; in-4°, p. 443-959.

98. MOMMSEN (Th.) et MEYER (Paul M.). Theodosiani libri XVI cum constitutionibus Sirmondianis et leges novellæ ad Theodosianum pertinentes. II. Leges novellæ ad Theodosianum pertinentes. — Berlin, Weidmann, 1905 ; in-8°, CIX-219 p. (12 m.)

99. MONTESSON (Ch. H. Vte DE). Un coin de l'Éperon du Mans. — Laval, Vve Goupil, 1905 ; in-8°, 54 p. (Extr. de la *Province du Maine.*)

100. MORIS (Henri). Cartulaire de l'abbaye de Lérins. 2e partie. — Paris, Champion, 1905 ; in-4°, CX-304 p. et carte. (Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes.)

101. NÆNDRUP (Hub.). Dogmengeschichte der Arten mittelalterlicher Ehrenminderungen. — Breslau, M. und H. Marcus, 1905; in-8°, p. 221-382. (Aus *Festgabe für Felix Dahn.*) (5 m.)

102. NAUE (A. W.). Beitrag zur præhistorischen Terminologie. — München, T. Riedel, 1905 ; in-8°, p. XI-LXXXIII et 32 pl. (Aus *Die Denkmäler der vorröm. Metallzeit im Elsass.*)

103. NICOLADONI (Alex.). Zur Verfassungs-und Verwaltungsgeschichte der österreichischen Herzogtümer mit besonderer Berücksichtigung Oberösterreichs. I. Mittelalter. — Linz, Museum Francisco-Carolinum, 1905 ; in-8°, III p. et p. 131-227.

104. NIESE (Hans). Zur Geschichte des deutschen Soldrittertums in Italien. — Rom, Lœscher, 1905 ; in-8°, 36 p. (Aus *Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken.*)

105. PARIS (Gaston). La littérature française au moyen âge (XIe-XIVe siècles). 3e édition, revue, corrigée, augmentée. — Paris, Hachette, 1905 ; in-16, XVII-344 p.

106. PELLERIN (Albert). De l'orthographe du nom de la commune de Sainteaux, appelée à tort Cintheaux. — Sainteaux (Calvados), l'auteur, 1905 ; in-8°, 20 p.

107. PERDRIZET (Paul). La Mater omnium du musée du Puy. — Caen, Delesques, 1905 ; in-8°, 17 p. (Extr. du *Compte rendu du 71e Congrès archéologique de France, tenu en 1904 au Puy.*)

108. PHILIPPE (André). Les églises romanes de la haute vallée du Lot. — Caen, Delesques, 1905; in-8°, 47 p. (Extr. du *Compte rendu du 71e Congrès archéologique de France, tenu en 1904 au Puy.*)

109. POUPARDIN (René). Monuments de l'histoire des abbayes de Saint-Philibert (Noirmoutier, Grandlieu, Tournus). — Paris, A. Picard, 1905; in-8°, LIII-137 p. (Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire. XXXVIII.) (4 fr. 50.)

110. PUSCARIU (Sextil). Etymologisches Wörterbuch der rümanischen Sprache. I. Lateinisches Element mit Berücksichtigung aller romanischen Sprachen. — Heidelberg, C. Winter, 1905 ; in-8°, XV-235 p. (Sammlung romanischer Lehrbucher. III Reihe. Wörterbücher. I.) (6 m)

111. REICHLING (Dieterich). Appendices ad Hainii-Copingeri repertorium bibliographicum. Additiones et emendationes. Fasc. II. — München, *J. Rosenthal*, 1906; in-8°, III-208 p. (10 m.)

112. Rodière (Roger). Supplément au Cartulaire des établissements religieux et civils du Boulonnais. Chartes diverses. — Boulogne-sur-Mer, impr. de Hamain, 1905; in-8°, 246 p. (Extr. des *Mém. de la Soc. acad. de Boulogne-sur-Mer.*)

113. Röhrich (Vict.) und Liedtke (F.). Codex diplomaticus Warmiensis oder Regesten und Urkunden zur Geschichte Ermlands, gesammelt und in Namen des historischen Vereins für Ermland hrsg. — Braunsberg, E. Bender, 1905 ; in-8°, p. 1-96. (Monumenta historiæ Warmiensis. 25 Lfg. IX Bd. Heft 1.) (2 m.)

114. Roserot (Alphonse). Les abbayes du département de l'Aube. Abbayes de la Piété, de Randonvilliers (?), de Scellières, de Troyes (N.-D.-aux-Nonnains, Saint-Loup, Saint-Martin-ès-Aires) et du Val-des-Vignes. Additions et corrections à la Gallia Christiana, t. IV et XII, 5e et dernière partie. — Paris, Impr. Nationale, 1905; in-8°, 48 p. (Extr. du *Bull. hist. et philol. du Comité des travaux historiques.*)

115. Roserot (A.). Catalogue des actes royaux conservés dans les archives de la Haute-Marne. — Besançon, impr. de Jacquin, 1905; in-8°, 177 p. (Extr. du *Bibliographe moderne.*)

116. Rösler (Margarete). Die Fassungen der Alexius-Legende, mit besonderer Berücksichtigung der mittelenglischen Versionen. — Wien, W. Braumüller, 1905; in-8°, x-197 p. (Wiener Beiträge zur englischen Philologie. XXI.) (6 m.)

117. Roth (Vict.). Geschichte der deutschen Baukunst in Siebenbürgen. — Strassburg, J. H. E. Heitz, 1905; in-8°, viii-127 p. (Studien zur deutschen Kunstgeschichte. LXIV.) (10 m.)

118. Rouchon (Ulysse). Les fortifications et les maisons anciennes dans la ville du Puy. — Caen, Delesques, 1905; in-8°, 33 p. (Extr. du *Compte rendu du 71e Congrès archéologique de France, tenu en 1904 au Puy.*)

119. Rouse Ball (W. W.). Histoire des mathématiques. Édition française traduite sur la 3e édition anglaise par L. Freund. T. I. — Paris, Hermann, 1906 ; in-8°, vii-423 p.

120. Rüther (H.). Urkundenbuch des Klosters Neuenwalde, im Auftrage des Stader Vereins für Geschichte und Altertümer und mit Unterstützung der bremischen Ritterschaft bearbeitet. — Hannover, Hahn, 1905 ; in-8°, vii-390 p., pl. et carte. (7 m. 50.)

121. Saint-Venant (J. de). Le Castelas de Belvezet (Gard). — Caen, Delesques, 1905 ; in-8°, 15 p. et pl. (Extr. du *Bull. monumental.* 1905.)

122. Sauerland (H. Volb.). Urkunden und Regesten zur Geschichte der Rheinlande aus dem vatikanischen Archiv. III Bd. 1342-1352. — Bonn, P. Hanstein, 1905 ; in-8°, xvi-lxxv-503 p. (Publikationen der Gesellschaft fur Rheinische Geschichtskunde. XXIII.) (15 m. 50.)

123. Schlumberger (Gustave). L'inscription du reliquaire byzantin en forme d'église du trésor de la cathédrale d'Aix-la-Chapelle. — Paris, Leroux, 1905; gr. in-4°, 7 p. (Extr. des *Monuments et Mémoires publiés par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Fondation Piot.* XII.)

124. Schön (Eduard). Die Bildung des Adjektivs im Altenglischen. — Kiel, R. Cordes, 1905; in-8°, 110 p. (Kieler Studien zur englischen Philologie. Neue Folge. VIII.) (3 m.)

125. Stein (Henri). Une statuette d'argent offerte à la cathédrale du Puy en 1487. — Caen, Delesques, 1905; in-8°, 9 p. (Extr. du *Compte rendu du 71e Congrès archéologique de France, tenu en 1904 au Puy.*)

126. Sternfeld (Rich.). Der Kardinal Johann Gaëtan Orsini (Papst Nikolaus III) 1244-1277, ein Beitrag zur Geschichte der römischen Kurie im 13 Jahrh. — Berlin, E. Ebering, 1905; in-8°, xxiii-376 p. et tableau. (Historische Studien. LII.) (10 m.)

127. Stettiner (Rich.). Die illustrierten Prudentius-Handschriften Tafelband 695 Handschriftenseiten auf 200 Taf. — Berlin, G. Grote, 1905; in-4°, 22 p. et pl. (75 m.)

128. Tiktin (H.). Rumänisches Elementarbuch.— Heidelberg, C. Winter, 1905; in-8°, viii-228 p. (Sammlung romanischer Lehrbücher. I. Reihe Grammatiken. VI.) (5 m. 60.)

129. Urbani (Urbano). Il sacro impero romano-germanico, studi di diritto pubblico. — Roma, B. Lux, 1905; in-8°, 168 p. (2 l.)

130. Valon (Ludovic de). Le prieuré de Catus, essai historique et archéologique. — Brive, impr. de Roche, 1905; in-8°, 258 p. (Extr. du *Bull. de la Soc. scientif., hist. et archéol. de la Corrèze.*)

131. Valten (V.). La miniatura sulla pergamena. — Torino, Rosenberg e Sellier, 1905; in-fol. (16 l.)

132. Vissaguet (Louis). Les croix monumentales de la Haute-Loire. — Caen, Delesques, 1905; in-8°, 20 p. (Extr. du *Compte rendu du 71e Congrès archéologique de France, tenu en 1904 au Puy.*)

133. Wenck (Carl). Philipp der Schöne von Frankreich, seine Persönlichkeit und das Urteil der Zeitgenossen. Im Anhang : Urkundliche Beiträge zur Geschichte der Erwerbung Lyons für Frankreich. — Marburg, N. G. Elvert, 1905; in-4°, 74 p. (2 m. 50.)

134. Wilkes (J.). Lautlehre zu Ælfrics Heptateubuch und Buch Hiob. — Bonn, P. Hanstein, 1905; in-8°, iii-176 p. (Bonner Beiträge zur Anglistik. XXI.) (5 m. 60.)

PÉRIODIQUES

135. **Annales de la Société d'Émulation du département des Vosges,** 81e année, 1905. (Épinal, 1905; in-8°, 448 p.). — *S. Mougin* : Notice historique sur le palais abbatial de Remiremont, p. 227-291. — *N. Haillant* : Les formes originales des noms de lieux vosgiens et leurs *formes officielles*, p. 293-415.

136. **Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry,** année 1904. (Château-Thierry, 1905; in-8°, x-55-214 p.). — *Camuzon :* Fouilles à Grigny (Grand-Rozoy), p. 9-11. — *Legrand-Vaternelle :* Note sur l'origine de la rue du Ha-ha [à Château-Thierry], p. 82-86. — *Abbé N. Guyot :* Les vitraux réparés du XIVe et du XVIe siècle dans l'église d'Essômes, p. 96-104. — *Abbé Rasset :* La fontaine Saint-Fremis à Marchais-en-Brie, p. 110-124. — *L. Moyat :* Excursion archéologique à Fère-en-Tardenois et La Ferté-Milon, p. 135-150. — *F. Henriet :* Supplément au catalogue du musée de Château-Thierry (1901-1905), p. 172-192.

137. **Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais,** t. XXIII. (Fontainebleau, 1905; in-8°, 399 p.). — *J. Devaux :* Introduction à l'histoire du Pithivrais, p. 1-12. — *A. Charron :* Mignères (Loiret), notes d'histoire locale, p. 13-50. — *L. Auvray :* Un recueil de pièces sur l'abbaye de Rozoi-en-Brie, p. 88-98. — *H. Stein :* Paul Quesvers (1839-1903), notice biographique et bibliographique, p. 99-118. — *H. Stein :* Les chartes de Molesme relatives au prieuré de Douchy (1168-1235), p. 211-228. — *Guignebert :* Mémoire sur l'ancienne ville des Closiers (Montargis), p. 229-274. — *M. Legrand :* Deux tombes plates dans l'église d'Abbeville-la-Rivière (Seine-et-Oise), p. 281-294 et pl. — *Abbé O. Estournet :* Le nécrologe des Trinitaires de Fontainebleau, p. 365-389.

138. **Annuaire des cinq départements de la Normandie,** publié par l'Association normande, 72e année, 1905. (Caen, s. d.; in-8°, LXIV-754 p.). — *E. Foucault :* Notes sur le préhistorique dans l'arrondissement de Domfront, p. 27-35. — *Coutil :* Le préhistorique dans l'arrondissement de Domfront, p. 35-52. — *Surville :* La vie du vieux Flers, p. 199-229. — *J. Angot Des Rotours :* La région bas-normande, p. 238-255. — *De Brebisson :* Réflexions historiques sur Guillaume le Conquérant, p. 697-706.

139. **Association française pour l'avancement des sciences,** compte-rendu de la 33e session. Grenoble, 1904. Notes et mémoires. (Paris, 1905; in-8°, 1747 p.). — *G. Chabrand :* Les anciennes fonderies des Alpes delphino-savoisiennes, p. 293-310. — *Abbé Guillaume :* Notes sur les peuplades gallo-romaines des Hautes-Alpes, p. 948-955. — *G. Courty :* Recherches nouvelles sur les signes rupestres de Seine-et-Oise, p. 960-961. — *Ch. Cotte :* Objets en pierre et en os et parures de l'abri de La Font-des-Pigeons [près Châteauneuf-les-Martigues], p. 962-970. — *M. Deydier :* Les maillets de Murs (Vaucluse), p. 971-972. — *H. Muller :* Une nouvelle station néolithique près des balmes de Fontaine (Isère). Balmes de Gloss, p. 972-983. — *H. Müller :* Notes sur les stations préhistoriques en plein air des environs de Grenoble, p. 1005-1011. — *H. Müller :* Découverte et fouille d'une station préhistorique à Saint-Loup (Isère), p. 1012-1026. — *Arnaud d'Agnel :* Découvertes archéologiques au Castellas de Vitrolles, p. 1027-1034. — *Zaborowski :* L'origine des animaux domestiques en Europe et les migrations aryennes, p. 1034-1049. — *L'abbé A. Parat :* Les grottes de la Cure et la poterie paléoli-

thique, p. 1058-1062. — *P. Goby et A. Guebhard* : Sur les enceintes préhistoriques des préalpes maritimes, p. 1068-1103. — *Dr A. Cottè et Ch. Cotte* : La grotte ossuaire de la Marane (Châteauneuf-les-Martigues), p. 1106-1112. — *Deydier* : Atelier préhistorique d'Ansouis (Vaucluse), p. 1112-1120. — *L'abbé A. Parat* : La grote de la Roche-au-Loup à faune d'hippopotame à Merry-sur-Yonne, p. 1120-1123. — *A. Viré* : La grotte de Lacave (Lot), station de l'époque solutréenne, p. 1124-1126. — *L. Schaudel* : Les pierres à cupules de la Savoie, p. 1127-1131. — *Dr Capitan, Peyrony et Breuil* : Une nouvelle grotte à parois gravées aux environs des Eyzies, p. 1132-1133. — *Dr Capitan et abbé Breuil* : L'industrie de la station de Fitz-James près Clermont (Oise), son facies industriel spécial, p. 1134-1136. — *Dr Capitan* : L'industrie reutélienne dans les graviers quaternaires de la rue de Rennes à Paris, p. 1136-1138. — *Delort et Pagès-Allary* : Traces du passage des Francs nouvellement constatées en Auvergne (Haute), p. 1138-1139. — *Delort* : Rapport sur les fouilles de Chastel-sur-Murat (Cantal), p. 1140-1144. — *H. Ferrand* : Les Atlas français. L'atlas de Tavernier, p. 1395-1404. — *H. Ferrand* : La carte Sabaudia ducatus, sa date et son auteur, p. 1404-1408. — *Delort* : Antiquités gréco-romaines de la vallée inférieure de l'Isère et des bords du Rhône, étude au pays des dieux Lares, p. 1547-1549. — *Masfrand* : Fouilles d'un puits gallo-romain situé à Chassenon (Charente), p. 1554-1556. — *Masfrand* : L'enceinte de Ladignac, canton de Saint-Yrieix (Haute-Vienne), p. 1556-1558.

140. **Bulletin archéologique de l'Association bretonne...** 3e série, t. XXIII, 45e congrès tenu à Châteaubriant du 12 au 17 septembre 1904. (Saint-Brieuc, 1904; in-8°, XLII-318 et 22 p.). — *Abbé Paris-Jallobert* : La vicomté de Fercé, p. 3-22. — *Abbé Guillotin de Corson* : Vieux usages du pays de Châteaubriant, p. 23-67. — *J. Trévédy* : Un portrait du connétable de Richemont, p. 68-77 et 2 pl. — *J. Trévédy* : Inventions bretonnes adoptées en France, p. 78-113. — *Vte Ch. de Calan* : Notes pour servir à l'histoire des saints de Bretagne, p. 152-174. — *Mis de Balby de Vernon* : Le Chatelier et l'église fortifiée de Moisdon-La-Rivière (arrondissement de Châteaubriant), p. 236 à 242. — *Abbé A. Millon* : Le culte de la pierre en Armorique, p. 243-265. — *R. Kerviler* : Les mesures de longueur, les nombres 3 et 7 et les connaissances en arithmétique, géométrie et astronomie chez les constructeurs de monuments mégalithiques en Armorique, p. 288-306. — *Paul de Berthou* : Excursion [châteaux de Derval et de Fougeray], p. 307-314.

141. **Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne,** années 1904-1905, t. VIII. (Narbonne, 1904-1905; in-8°, LXVIII-647 p.). — *G. Amardel* : Médaille gauloise de Caiantolos, p. XXXVIII-XXXIX. — *Amardel* : Gros d'argent de Jaime II, roi d'Aragon, frappé à Montpellier, p. XLIII. — *Thiers* : Fouilles de la pointe de Brunet, étang de Bages, p. XLVI à XLVIII. — *Thiers* : Statue d'Hercule trouvée à Montfort, p. LXI. — *G. Amardel* : Le T cursif dans les inscriptions

monétaires carolingiennes, p. 1-23. — *J. Guiraud* : Inventaires narbonnais du XIVe siècle (suite) : Pierre de Jean, évêque de Carcassonne (1338-1339), p. 25-152 et 533-638 ; Guillaume, évêque d'Alet (1354), p. 182-244 ; Arnaud d'Andrieu, collecteur apostolique de la province de Narbonne (1386), p. 333-384. — *J. Campardou :* Notes archéologiques sur la région de Fleury d'Aude, p. 153-159. — *A. Sabarthès :* Étude sur les noms de baptême à Leucate (Aude), p. 245-272. — *G. Amardel :* Les monnaies ibériques attribuées à Nîmes, p. 309-320. — *Abbé Escarguel :* Deux statues de la B. V. Marie dans la paroisse de Saint-Luc à Ginestas, p. 385-396. — *J. Anglade:* Deux troubadours narbonnais : Guillem Fabre et Bernard Alanhan, p. 397-427. — *J. Yché :* Le Parement de Narbonne, p. 437-443. — *G. Amardel :* Les monnaies de Nîmes coupées, p. 447-459. — *A. Sabarthès :* Les évêchés de la Narbonnaise en 678, p. 460-469. — *H. Rouzaud :* Sur la nécropole ancienne de Montlaurés et le vase grec qui y fut découvert en 1864, p. 489-526 et pl. — *J. Campardou :* Sépultures du premier âge du fer à Fleury d'Aude, p. 527-532.

142. **Bulletin de la Société académique de Laon,** t. XXXI. Années 1900 à 1904. (Laon, 1905 ; in-8°, 30-CXLV-332 p.) — *Abbé Bouxin :* Pierre sculptée enclavée dans le mur d'une maison de la rampe Saint-Marcel [à Laon], p. IX-XI. — *De La Tour-du-Pin :* Arrancy, p. 1-42. — *G Legrand :* Une charte inédite de Philippe de Beaumanoir, grand bailli de Vermandois [1289], p. 43-54. — *H. Servant :* Les anciens cimetières de l'hôtel-Dieu de Laon, p. 69-86 et pl. — *L. Broche :* L'ancien palais des rois à Laon, p. 180-212 et 3 pl. — *G. Legrand* : Une renonciation à communauté contestée [par les habitants de Laon] devant le grand bailli de Vermandois au XIVe siècle, p. 247-285.

143. **Bulletin de la Société d'études d'Avallon,** 45e année, 1904. (Avallon, 1905 ; in-8°, 297 p.) — *J. Prevost :* Avallon, ville de guerre, p. 53-144. — *Abbé Tissier :* Découverte d'un cimetière celtique en Morvan sur la commune de Saint-Germain-des-Champs, p. 145-156. — *J. Giraud:* Rapport sur les ruines de Saint-Jean-les-Bonshommes, p. 157-167. — *Abbé Parat* : Étude historique sur saint Moré, enfant martyr du Ve siècle, pl., p. 199-259. — *Abbé Parat :* Note sur la cachette de bronze d'Arcy, p. 260. — *Chambon :* Table alphabétique des matières contenues dans les Bulletins de la Société d'études d'Avallon, années 1879 à 1903 inclus, p. 261-292.

144. **Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze,** t. XXVI. (Tulle, 1904 ; in-8°, 464 p.) — *E. Bombal :* Souterrains refuges du canton d'Argentat et de Saintrie, p. 73-103. — *La Roche-Sengensse* : Monographie d'une commune rurale. Saint-Ybard (Corrèze) (suite), p. 105-197. — *V. Forot* : Une seigneurie du Bas-Limousin (Chaunac), p. 123 et 263. — *Poulbrière :* Copie de l'inventaire des titres du château de Pompadour (1765) (suite), p. 207-214, 449-455. — *Th. Bourneix :* Trois prieurés limousins : Chamberet, p. 279-303. — *G. Clément-Simon :* Recherches de l'histoire civile et municipale de Tulle avant

l'érection du Consulat, p. 375-413. — *E. Bombal :* Clef trouvée à la villa gallo-romaine de Longour, p. 409-411.

145. **Bulletin de la Société libre d'émulation, du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure**... Exercice 1904. (Rouen, 1905; in-8°, 328 p.) — *P. Rivage :* Recherches historiques sur l'antimoine et ses applications, p. 179-206. — *L. de Vesly :* Cachettes monétaires dans la Seine-Inférieure, p. 238-256. — *L. de Vesly :* Exploration archéologique de la forêt de Rouvray. Fouilles de 1904, p. 257 et pl. — *L. de Vesly :* Légendes, superstitions et vieilles coutumes. La Feurolle de la forêt des Essarts. Les sorciers du Trou d'Enfer à Freneuse (Seine-Inférieure) et la monnaie des sorciers, p. 277-282.

146. **Bulletin du Comité de l'art chrétien (diocèse de Nîmes)**, t. VII. (Nîmes, 1899-1905; in-8°, 668 p.) — *L. d'Albiousse :* Histoire de la cathédrale d'Uzès, p. 1-22. — *Abbé Brun* : L'art religieux au musée de Bagnols, p. 26. — *Abbé F. Durand :* Une amulette arabe, p. 39-41. — *Capitaine Vigne :* Un coin du sol nîmois (antiquités romaines et mérovingiennes), p. 42-66 et 12 pl. — *Abbé F. Durand :* La sphragistique du moyen-âge au musée de la Maison Carrée, p. 69. — *Abbé F. Hugues :* L'oppidum de Pompignan, p. 103. — *Abbé F. Durand :* Les Heures de P. Pigouchet, incunable de la bibliothèque de l'évêché de Nîmes, p. 133-151. — *Abbé F. Durand :* La frise du XIe siècle à Notre-Dame de Beaucaire, p. 209-214 et pl. — *Abbé Nicolas :* Ancienne paroisse Saint-Martin à Saint-Gilles (1131-1811), p. 215-263 et pl. — *G. Contestin :* Iconographie de la croix, p. 287-348. — *Abbé F. Durand :* La verdeline (règle) au chapitre d'Uzès, p. 349-358. — *Abbé F. Durand :* Contre-critique de l'histoire des évêques de Nîmes par Ménard, p. 416-442, 445-459. — *Abbé A. Durand :* Un sermon de Jacques de Lausanne sur la conception de la Vierge, p. 601-615. — *Abbé E. Durand :* L'église romane de La Cadière, p. 616-621. — *Abbé H. Brun :* Les emblèmes de la maison du prieur à Caveirac, p. 624-626. — *Abbé F. Durand :* Le synode de Nîmes de 1284, p. 634-648. — *Abbé F. Durand :* Une croix émaillée du XIIe siècle, p. 651-653.

147. **Bulletin et mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine**, t. XXXIV. (Rennes, 1905; in-8°, LI-368 p.) — *Abbé Guillotin de Corson*. Les clefs de saint Servais et de saint Tugean, p. X-XI. — *Etasse :* La seigneurie de Marcillé-Robert, p. XXIV-XXVI. — *Etasse :* Pot acoustique de l'église Saint-Étienne en Cogles (Ille-et-Vilaine), p. XXVIII-XXIX. — *B. Pocquet Du Haut-Jussé :* M. Paul Parfouru, p. 1-12. — *P. Banéat* : Le vieux Rennes, p. 13-164. — *P. Anger :* Cartulaire de l'abbaye de Saint-Sulpice-la-Forêt, p. 165-262. — *Guillotin de Corson :* Petites seigneuries du comté de Rennes (suite) [Le Rouvre en Saint-Pierre de Plesguen, Le Boislehou en Luitré, le Breil en Iffendic], p. 263-305.

148. **Conférence des Sociétés savantes, littéraires et artistiques de Seine-et-Oise**, 2e réunion tenue à Pontoise les 11 et

12 mai 1904. (Versailles, 1904; in-8°, 140 p.) — *E. Grave :* Les seigneurs de La Roche-Guyon et leurs paysans (1259-1508), p. 29-35. — *Coquelle :* Les églises romanes du Vexin français, p. 35-52. — *A. Rey :* Un légataire de Villon : Nicolas de Louviers, p. 54-66. — *Depoin :* Proverbes et locutions du Vexin français, p. 66-80.

149. **Département de Seine-et-Oise, Commission des antiquités et des arts...** XXVe volume. (Versailles, 1905; in-8°, 149 p.) — *Delessard :* Station romaine à La Boissière, p. 27-28. — *V. Aubert :* Station préhistorique de Thoiry, p. 28-30. *Langevin :* Notice sur Thoiry, p. 38-40. — *Abbé Le Chenetier :* Rapport sur les fouilles de Grignon, p. 48-51. — *Coquelle :* Monographie de l'église de Maule, p. 59-93. — *E. Grave :* Apremont, commune de Perdreauville, p. 94-100. — *E. Grave :* Une charte de Cluny (concernant le prieuré de Gassicourt), p. 101-113. — *J. Depoin :* Les manuscrits inédits du procureur Guériteau, p. 114-124. — *L. Plancouard :* Le culte des fontaines, p. 125-148.

150. **Mémoires de l'Académie de Stanislas**, 1904-1905, 155e année, 6e série, t. II. (Nancy, 1905; in-8°, CLXIV-438 p.) — *N. Haillant :* Notes de philologie vosgienne. Comparaison de certains sons de divers patois vosgiens avec les sons russes, allemands, espagnols, arabes et néo-grecs, p. 1-20.

151. **Mémoires de la Société académique... de l'Aube...** t. LXVIII... année 1904. (Troyes, s. d.; in-8°.) — *L. Le Clert :* Musée de Troyes. Art décoratif (musée Piat), supplément au catalogue descriptif et raisonné, p. 5-39. — *Abbé A. Prévost :* Instruments de musique usités dans nos églises depuis le XIIIe siècle, p. 41-226. — *Abbé A. Petel :* Aleran Ier et Aleran II, note historique sur les comtes de Troyes du IXe siècle, p. 285-323. — *J. Dubois :* Le vocabulaire troyen de Grosley, p. 325-344. — *L. Le Clert :* Quelques seigneuries de l'ancien comté de Brienne. Blaincourt, Epagne et Vaubercy, p. 345-427 et 2 pl. — *L. Le Clert :* Liste des dons faits au musée de Troyes pendant l'année 1904, p. 447-456.

152. **Mémoires de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain**, t. LIV (4e série, 4e volume), 1904. (Nancy, 1904; in-8°, 313-XXIV p.) — *Dr J. Voinot :* Les fouilles de Chaouilley, cimetière mérovingien, p. 5-80 et 4 pl. — *L. Quintard :* Le prieuré de Froville (1091-1791), p. 81-108 et 3 pl. — *H. Bernard :* La halle de Saint-Mihiel (1251-1902), p. 109-124 et 3 pl. — *P. Boyer :* Le butin de Nancy (5 janvier 1477), étude d'histoire et d'archéologie, p. 125-220. — *Dom Quentin :* Notice et extraits d'un triple nécrologe de l'abbaye de Remiremont, p. 221-262. — *J. Beaupré :* Compte rendu des fouilles exécutées en 1904 dans les tumulus de Chaudeney (Meurthe-et-Moselle), p. 263-295 et 3 pl. — *J. Beaupré :* Observations sur les fouilles faites à Scarpone, p. 296-309 et 3 pl.

153. **Mémoires de la Société des antiquaires du Centre...** 1904, 28e volume. (Bourges, 1905; in-8°, XX-343 p.) — *J. Soyer :* Étude critique sur le nom et l'emplacement de deux oppida celtiques mention-

nés par César dans les Commentarii de bello Gallico, p. 1-20, carte. — *E. Chenon :* Notes archéologiques et historiques sur le Bas-Berry, 5e série. [Troisième puits gallo-romain à Châteaumeillant; antiquités gallo-romaines à Acre, etc.], p. 21-71. — *Ch. de Laugardière :* De la véritable situation du pagus Vosagensis en Berry et de son nom français au moyen âge, p. 73-91. — *J. Soyer :* Les actes des souverains antérieurs au xve siècle conservés dans les archives départementales du Cher [abbaye N.-D. de Fontmorigny], p. 93-200. — *D. Mater :* Études sur le musée de Bourges [le bassin de jaspe de la Sainte-Chapelle de Bourges], p. 201-209. — *D. Mater :* Bulletin numismatique et sigillographique, p. 285-318 et 3 pl.

154. **Mémoires de la Société des arts et des sciences de Carcassonne,** 2e série, t. I. (Carcassonne, 1905 ; in-8°, xiv-305 p.) — *Abbé Baichère :* Monnaies françaises du moyen âge [trouvées à Carcassonne], p. 15-16. — *Abbé Baichère :* Pierres tombales trouvées dans l'ancienne église des Cordeliers de Carcassonne, p. 36-38, 40-42, 44-46. — *Abbé Baichère* : Poids inscrit de Toulouse (1239) ; sceau de la judicature du Lauraguais (xiiie-xive s.), p. 38-40. – *Abbé Cézac :* Le nom de Villeneuve-la-Comptal, p. 56-60. — *Abbé Baichère :* Monnaies romaines de bronze recueillies aux environs de Douzens (Aude), p. 60-61. — *Abbé Baichère :* Les noms latins des communes de l'Aude d'après divers documents du moyen âge, p. 74-98. — *Abbé Baichère :* Les reliques, l'argenterie et les ornements de l'église cathédrale de la cité de Carcassonne aux xvie et xviie siècles, p. 99-131. — *Abbé Baichère :* Les collections lapidaires du musée de Carcassonne en 1870, d'après le catalogue manuscrit du chanoine Barthe, p. 189-227.

155. **Mémoires de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin,** t. XXVI. (Pontoise, 1904-1905 ; in-8°, 139 p.) — *L. Passy :* Les origines de la ville de Gisors, p. 17-23. — *Patte :* Le dolmen de Champignolles, commune de Flavacourt (Oise), p. 45-51. — *L. Broche :* Choix de pièces inédites conservées aux Archives nationales et relatives à l'histoire de Pontoise, p. 71-115. — *E. Grave :* Beynes et son château, p. 124-132 et pl. — *E. Grave :* Epône, le dolmen et l'église, p. 133-137.

156. **Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France,** 7e série, t. III. (Paris, 1904 ; in-8°, 356 p.) — *E. Michon :* Inscription de l'année 1172, relative à une convention entre les églises SS. Come et Damien et S. Jean della Pigna, p. 1-22. — *J. Maurice :* Classification des émissions monétaires de l'atelier de Lyon pendant la période constantinienne (305-337), p. 23-112 et 2 pl.— *F. de Mély :* L'image du Christ du Sancta Sanctorum et les reliques chrétiennes apportées par les flots, p. 113-144. — *A. Héron de Villefosse* : Outils d'artisans romains (suite, p. 329-353. = 7e série, t. IV. (Paris, 1905 ; in-8°, 278 p.) — *E. Lefèvre-Pontalis :* Les architectes et la construction des cathédrales de Chartres, p. 69-136 et 2 pl. — *A. Mayeux :* Saint-Jean-le-Vieux de Perpi-

gnan, p. 231-242 et 5 pl. — *Baron J. de Baye :* L'église de Kologe à Grodno (Russie occidentale), p. 243-251 et 2 pl. — *G. Schlumberger :* Quelques sceaux de l'Orient latin au moyen âge, p. 253-273.

157. **Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure et Société d'archéologie de Saintes,** t. XVI. (Saintes, 1902-1904; in-8°, 609 p.) — *Egreteaud:* Monographie de la commune des Mathes, arrondissement de Marennes, p. 7-38, 56-77. — *H. Hildebrand :* Notes d'art de Suède, p. 78-85. — *F. Lasne :* Note sur le camp retranché du Terrier de Toulon, p. 146-157 et pl. — *G. Musset :* L'industrie du fer dans la Saintonge et dans l'Aunis, p. 158-163. — Stations préhistoriques de Bel-Air, près Jonzac, et du Terrier de Cordier, commune de Saint-Georges-de-Cubillac, p. 168. — *A. Chainet :* Station préhistorique du Châtelet, commune de Marignac, près Pons, p. 168-169. — *Ch. Dangibeaud* : Notes inédites sur Crazannes, p. 174-179. — *G Musset :* Les ports francs, p. 179-225, 235-275, 283-315. — *A. Deschamps :* Station préhistorique de Mourez, commune de Berneuil (Charente-Inférieure), p. 275-276. — *G. Musset :* Cachette de Trizay (âge du bronze), p. 276-279. — *A. Chainet :* Vestiges antiques à Cordie (commune de Marignac); Le Fort (commune de Bois), p. 322-323. — Trouvaille de monnaies d'or du XVe siècle à La Rochelle, p. 324. — *G. Musset :* La villa de Paterre, p. 330-331. — *F. Lasne :* Note sur la mosaïque romaine découverte à Paterre, p. 332-337. — *L. Goy :* L'ancien château féodal de Thérac, commune des Gonds, p. 343-344. — *E. Tenaud :* Les peintures murales de l'église de Landes, p. 344-345. — *G. Musset :* Découverte de sépulture à Saintonge, commune de Saint-Bonnet, p. 355. — *L.-Ch. Gaurier :* Note sur l'aqueduc romain de Saintes, p. 365-371 et 2 pl. — *G. Musset :* Un fragment de la vie de saint Eutrope, p. 371-376, facs. — *G. Musset :* Sépultures mérovingiennes de Loire, p. 376-377. — *G. Musset :* La coutume de Royan au moyen âge, p. 378-413, 438-473, 512-530 et pl. — *A. Chainet :* Le tumulus et le cimetière mérovingien de Clermont, commune de Clion, canton de Saint-Genis, p. 413-414. — *Babinot :* Excursion à Bougneau, Perignac, Ars, p. 431 et 4 pl. — *G. Musset :* Perignac, p. 433-436 et 2 pl. — *A. Deschamps :* Grotte sépulcrale dans les bois dits du Bois-Bertrand, commune de Saint-Léger (Charente-Inférieure), p. 474.

158. **Revue d'Auvergne**, publiée par la Société des Amis de l'Université de Clermont, t. XXI, 1904. (Clermont-Ferrand, 1904; in-8°, 480 p.) — *M. Boudet* : Les derniers Mercœurs. Béraud VII de Mercœur, connétable de Champagne (1272-1321), p. 1-20, 93-127, 241-266, 373-396, 453-460 et carte. — *L. Pineau* : Thor de Havsgaard, chanson danoise, p. 314-316. — *Léon Pineau* : Le roi Harald et le jeune Heming, chanson norvégienne, p. 397-398.

159. **Revue de l'Anjou**, nouvelle série, t. XLIX. (Angers, 1904; in-8°, 515 p.) — *Ch. Urseau* : L'Anjou aux Primitifs français, p. 5-24. — *J. Chappée* : L'église et la chapelle abbatiale de l'abbaye d'Asnières et rapport sur les fouilles qui y ont été faites, p. 71-99 et pl. — *Ch. Urseau* :

Authentiques de reliques provenant de l'ancienne abbaye de Ronceray, p. 179-185. — *Ch. Urseau* : Le portrait de Louis XI conservé à Béhuard, p. 341-350 et pl.

160. **Revue de l'École d'anthropologie de Paris**, 14e année, 1904. (Paris, 1904 ; in-8°, 426 p.) — *Dr Capitan* : Quelques observations sur les pièces recueillies dans la deuxième grotte d'Engis (Belgique), p. 25-32. — *J. Labrie* : Un nouveau type de grattoir-burin [caverne de Fontarnaud à Lugasson, Gironde], p. 53-54. — *A. Lefèvre* : L'aventure de Boniface VIII [et Philippe le Bel], p. 65-88. — *Capitan, Breuil* et *Charbonneau-Lassay* : Les rochers gravés de Vendée, p. 120-136. — *B. Reber* : Une nouvelle station préhistorique à Veyrier (Haute-Savoie), p. 156-161. — *G. Hervé* : La sépulture dolmenique de Cocherel, p. 165-168. — *P. Sébillot* : Vestiges du culte de la mer sur les côtes de France, p. 185-195. — *G. Béraud* : Découverte d'un nouvel instrument en pierre polie (galet polissoir) dans les stations néolithiques du nord de l'arrondissement de Bressuire, cantons de Chatillon-sur-Sèvre et de Cerizay (Deux-Sèvres, p. 237-239. — *A. de Mortillet* : Les tumulus, p. 247-262. — *J. Bardon* et *J. et A. Bouyssonie* : Monographie de la grotte de Noailles (Corrèze), p. 283-294. — *Dr Capitan, abbé Breuil, Ampoulange* : Une nouvelle grotte préhistorique à parois gravées [la Grèze, Dordogne], p. 320-325. — *Dr F. Houssay* : Trois nouveaux polissoirs [Chissay, Loir-et-Cher ; La Crémaillère, Monthou-sur-Cher], p. 326-330. — *Dr Capitan, Breuil* et *Peyrony* : Une nouvelle grotte à parois gravées, La Calévie (Dordogne), p. 379-381.

161. **Revue des bibliothèques**. Directeurs : Émile Chatelain et Léon Dorez, 14e année 1904. (Paris, s. d. ; in-8°.) — *L. Thuasne* : Note sur Jean Colombe, enlumineur, p. 59-62. — *D. Serruys* : Souscriptions et signatures dans les manuscrits des xe-xiiie siècles conservés au monastère de Vatopedi (Athos), p. 63-76. — *L. Dorez* : L'incendie de la Bibliothèque Nationale de Turin, p. 77-101. — *G. F. Warner* : Les manuscrits à peintures du musée Britannique, p. 145-184. — *L. Dorez* : Les lettres d'indulgence du pape Nicolas V, p. 197-211.

162. **Revue des études historiques**, 70e année, 1904. (Paris, s. d. ; in-8°.) — *L. Mirot* : La France et le grand schisme d'Occident, p. 31-43, 113-133, 225-248. — *J. Depoin* : Questions mérovingiennes et carolingiennes (chronologie des rois mérovingiens ; le prénom d'Arnoul aux ixe et xe siècles), p. 377-385. — *Ch. Prieur* : Eustache Deschamps, maître de la léproserie de Fismes, p. 505-516.

163. **Revue des langues romanes**, t. XLVII, 5e série, t. VII. (Montpellier, 1904 ; in-8°, 576 p.) — *Kastner* : Histoire des termes techniques de la versification française, p. 5-28. — *A. Vidal* : Les délibérations du conseil municipal d'Albi de 1372 à 1388, p. 75-90, 348-373, 535-564. — *Sarrieu* : Le parler de Bagnères de Luchon et de sa vallée (suite), p. 97-153, 481-534. — *Bertoni* : Noterelle provenzali, p. 154-158. — *G. Bertoni* : Sulle redazioni provenzale e francese della practica oculorum di Benvenuto, p. 442-454.

164. **La Revue forezienne illustrée,** 14e année, 1904. (Saint-Étienne, 1904 ; in-8°, 580 p.) — *H. Bourne :* Histoire de la ville et de la commanderie de Chazelles-sur-Lyon, arrondissement de Montbrison (Loire), p. 24-33, 138-146 ; 226-235, 327-336, 430-435, 546-553 et pl.

165. **Revue historique, archéologique, littéraire et pittoresque du Vivarais illustré,** t. XII, 1904. (Privas, s. d. ; in-8°, 549 p.) — *R. Tartary :* Le château de Maisonseule en Vivarais, p. 1-5, 105-111, 201-208, 392-400. — *F. B. E.* Saint-Martin-le-Supérieur (suite), p. 6-24. — *A. Mazon :* Le vieux château de Largentière, p. 34-44 et 89. — *H. Vaschalde :* L'église de Largentière, p. 87-88. — *F. Luquet de Saint-Germain :* Inventaire d'archives du XIe au XVIIIe siècle concernant le Vivarais, p. 91-97, 173-196, 366-374, 478-480. — *P. Falgairolle :* La succession de la maison de Tournon, p. 98-102, 375-378, 437-448.

166. **Revue historique ardennaise,** publiée par Paul Laurent, t. XI, année 1904. (Paris, 1904 ; in-8°, 362 p.) — *Numa Albot :* Montcy-Saint-Pierre à l'époque gallo-romaine, p. 5-35. — *H. Jadart :* Le bourg et l'ancienne abbaye de Chaumont-Porcien, p. 49-100. — *P. Laurent :* Les armoiries de la salle des délibérations du Conseil général des Ardennes, p. 113-132. — *A. Lannois :* Les anciens cimetières de Seuil, p. 131-146. — *P. Pellot :* Les ascendants maternels de la famille Taine, p. 237-268. — *A. Baudon :* Les lieux ardennais disparus : Merquillon, p 275-281. — *H. J.* et *L. D.* Sceaux de Boivin, d'Avaray et d'Asei, p. 282-283. — *P. Ubald d'Alençon :* Le cartulaire des récollets de Couvin (1464-1791), p. 297-332. — *A. Lesort :* Deux chartes retheloises (1225-1256), p. 333-336.

167. **Revue numismatique** dirigée par A. de Barthelemy, G. Schlumberger, E. Babelon, 4e série, t. VIII (Paris, 1904 ; in-8°, 579-LXVI p.) — *A. Blanchet :* Types monétaires gaulois imités de types romains, p. 23-32. — *H. Villers, Poncet* et *Morel* : Les revers des monnaies dites à l'autel de Lyon, p. 33-63 et pl. — *J. de Foville :* Deux monnaies byzantines récemment acquises par le Cabinet des médailles, p. 105-111 — *M. Prou :* Une monnaie de Childebert II, p. 215-221. — *R. Morat :* Note de Francesco Albertini sur des monnaies papales et florentines du XVe siècle, p. 274-275. — *Cte J. Beaupré :* Monnaies gauloises trouvées dans l'arrondissement de Nancy, p 297-316. — *M. Prinet :* Recherches sur la monnaie de Moreium, p. 400-408. — *Colonel Borrelli de Serres :* Les variations monétaires sous le règne de Philippe le Bel d'après les comptes de la commanderie de l'abbaye de Saint-Denis, p. 430-437. — *M. Prou :* L'œuvre numismatique d'Anatole de Barthélemy, p. 438-459. — *Cte de Castellane :* Le gros tournoi de Charles d'Anjou et le gros tournoi du roi de France au chatel fleurdelisé, p. 533-550. — *Caron :* Gros tournoi de Charles de Blois duc de Bretagne, p. II-III — *Bordeaux :* Obole carolingienne de Lodève, p. III-IX. — *A. Blanchet :* Monnaie d'or gauloise trouvée à Charenton, p. X-XI. — *Richebé :* Pièces baronales du Cambrésis, p XVII-XVIII. — *A. Blanchet :* Denier de Charlemagne frappé à Avranches, p. XLI.

168. **Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées orientales...** 46e volume. (Perpignan, 1905; in-8°, 484 p.) — *Dr A. Donnezan :* Notes sur le château royal de Perpignan et le puits de Sainte-Florentine, p. 153-168. — *B. Palustre :* Perpignan et ses monuments, p. 169-183. — *Abbé J. Giralt :* Notice historique de la vicomté d'Evol, des communes d'Evol et d'Olette, p. 185-311 et carte. — *Abbé J. Sarrète :* La paroisse d'Hix (Cerdagne française), p. 313-346.

169. **Société archéologique de Bordeaux**, t. XXV. (Bordeaux, 1904; in-8°, xv-224 p.) — *Th. Amtmann :* Les statues [romaines] de la villa du Petit-Corbin (Gironde), p. 72-83 et 7 pl. — *F. Daleau et E. Maufras :* Le dolmen du terrier de Cabut, commune d'Anglade (Gironde), p. 84-91 et 3 pl. — *Dr Manouvrier :* Note sur les ossements humains du dolmen du terrier de Cabut (Gironde), p. 92-97. — *J.-A. Brutails :* Saint-Seurin de Bordeaux et sa crypte, brèves observations sur un mémoire récent [de M. Maître], p. 98-102. — *C. Mensignac :* Note sur le Jupiter gaulois à la roue, découvert à Bordeaux, p. 102-110 et pl. — *Corbineau* : Fouilles de l'ancien cimetière de la Magdeleine à Saint-Émilion, p. 113-115 et pl. — *G. Piganeau :* L'église Saint-Christoly à Bordeaux, notice archéologique et historique, p. 139-177 et pl. — *E. Piganeau :* Le devant d'autel de la chapelle de Génissac, p. 177-195 et pl.

170. **Société d'Émulation des Côtes-du-Nord.** Bulletins et Mémoires... t. XLII, 1904. (Saint-Brieuc, 1904; in-8°, xvi-309 p.) — *C. Berthelot Du Chesnay :* L'année préhistorique dans les Côtes-du-Nord. Excursion archéologique d'Erquy à Lannion, p. 1-16. — *A. Anne-Duportal :* Monnaies romaines trouvées à Saint-Brieuc en 1904, p. 136-140.

Abbeville. — Imprimerie F. PAILLART.

BIBLIOGRAPHIE

LIVRES NOUVEAUX

171. ABERT (J. F.). Die Wahlkapitulationen der Würzburger Bischöfe bis zum Ende des XVII Jahrh. 1225-1698, eine historisch-diplomatische Studie. — Wurzburg, Stahel, 1905 ; in-8°, 160 p. (Aus *Archiv des histor. Vereins von Unterfranken und Aschaffenburg.*)

172. ACKERMANN (A.). Geschichte der Juden in Brandenburg a. H., nach gedruckten und ungedruckten Quellen dargestellt und mit urkundl. Beilagen hrsg. — Berlin, L. Lamm, 1906 ; in-8°, IX-224 p.

173. Album archéologique de la Société des antiquaires de Picardie, 14ᵉ fascicule. La Picardie à l'exposition des primitifs français. — Amiens, impr. de Yvert et Tellier, 1905 ; in-4°, 28 p.

174. ALLEMAGNE (Henry-René D'). Les cartes à jouer du XIVᵉ au XXᵉ siècle. — Paris, Hachette, 1906 ; in-4°, XVI-504 et 644 p. et pl.

175. ARBOIS de JUBAINVILLE (H. D'). Les druides et les dieux celtiques à forme d'animaux. — Paris, Champion, 1906 ; in-16, VIII-203 p.

176. ARNDT (Wilh.). Schifttafeln zur Erlernung der lateinischen Palaeographie, 2 Heft. 4 erweit. Auflage besorgt von Michel Tangl. — Berlin, G. Grote, 1906 ; in-fol., III p. et p. 22-45 et 40 pl.

177. AUDREN DE KERDREL (Général). Notice sur Saint-Gravé. — Vannes, imp. de Lafolye frères, 1906 ; in-8°, 71 p.

178. BARTELS. Die älteren ostfriesischen Chronisten und Geschichtschreiber und ihre Zeit. I. 1. Eggerik Beninga und seine Cronica der Friesen. 2. Ubbo Emmius und seine Rerum Frisicarum historia. — Aurich, D. Friemann, 1905 ; in-8°, 44 p. (Abhandlungen und Vorträge zur Geschichte Ostfrieslands. IV.)

179. BAUDOUIN (Dʳ Marcel) et LACOULOUMÈRE (G.). Les menhirs de Saint-Martin de Brem (Vendée). — Paris, Soc. préhistorique de France, 1905 ; in-8°, 24 p. (Extr. du *Bulletin de la Société préhistorique de France.*)

180. Beiträge zur Geschichte Dortmunds und der Grafsch. Mark, hrsg von dem histor. Vereine für Dortmund und die Grafsch. Mark. XIV. — Dortmund, Köppen, 1905 ; in-8°, XI-265 p. et pl.

181. BERNEUIL (E.). Origine des noms des voies publiques de Pontoise et de Saint-Ouen-l'Aumône. — Pontoise, impr. de Paris, 1906 ; in-8°, 70 p.

182. Biguet (E.). Bouillon et son château (Belgique). Excursion du 21 août 1904. — Montmedy, imp. de Pierrot, 1905 ; in-8°, 35 p. (Extr. des *Mémoires de la Société des naturalistes et archéologues du nord de la Meuse.*)

183. Boisseau (Émile). Varzy (Nièvre), son histoire, ses monuments, ses célébrités. — Paris, imp. de Cadot, 1905 ; in-18, 178 p. (2 fr. 50).

184. Bonnet (Émile). Antiquités et monuments du département de l'Hérault. — Montpellier, impr. de Ricard frères, 1905 ; in-8°, 564 p. (Extr. de la *Géographie générale du département de l'Hérault.*)

185. Bossakiewicz (S.). Histoire générale, chronologique, administrative, biographique et épisodique de Saint-Étienne, depuis les origines jusqu'à nos jours. — La Fère, impr. La Féroise, 1905 ; in-8°, III-546 p.

186. Bougette (Abbé E.). Montblanc (Hérault). L'église, histoire. — Bar-le-Duc, impr. de Saint-Paul, 1905 ; in-8°, VI-233 p.

187. Bréhier (Louis). Les églises byzantines. — Paris, Bloud (1906) ; in-16, 64 p. (Science et religion. Études pour le temps présent.)

188. Bréhier (Louis). Les églises gothiques. — Paris, Bloud (1906) ; in-16, 64 p. (Science et religion. Études pour le temps présent.)

189. Bruckner (A.). Quellen zur Geschichte des pelagianischen Streites. — Tübingen, J. C. B. Mohr, 1906 ; in-8°, VIII-103 p.

190. Cartailhac (E.) et Breuil (H.). Les peintures et gravures murales des cavernes pyrénéennes. — Paris, Masson, 1905 ; in-8°, 16 p. (Extr. de l'*Anthropologie.*)

191. Catalogue de la bibliothèque de l'Université de Paris, section des sciences et des lettres (Sorbonne). I. Périodiques et collections diverses. — Paris, Klincksieck, 1905 ; in-8°, 104 p.

192. Catalogue de monnaies françaises, royales et féodales. — Paris, R. Serrure, 1906 ; in-8°, 35 p.

193. Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale. Auteurs. T. 24 (Carp-Catzius). — Paris, Imp. nationale, 1905 ; in-8°, 1266 col.

194. Catalogue général illustré de monnaies françaises provinciales (suite), (Alsace-Lorraine), 2e édition. — Paris, Cabinet de numismatique (1906) ; in-8°, p. 175-204.

195. Ceriani (Ant.) et Ratti (Ach.). Homeri Iliadis pictæ fragmenta bibliothecæ Ambrosianæ phototypice expressa. — Milano, U. Hœpli, 1906 ; in-4°, 45 p. et 104 pl. (100 fr.)

196. Chaillan (L'abbé). Fragment de sarcophage à l'église de Tret (Bouches-du-Rhône). — Paris, Impr. nationale, 1905 ; in-8°, 4 p. et pl. (Extr. du *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques.*)

197. Clerambault (G. de). Les donjons romans de la Touraine et de ses frontières. — Paris, A. Picard et fils, 1906 ; in-4°, 55 p. et pl. (3 fr.).

198. Clouzot (Étienne). Une écluse à sas au XVe siècle. — Paris, Leroux, 1905 ; in-8°, 14 p. (Extr. de la *Revue archéologique.*)

199. Cotte (Ch.) et Gavard (M.). La verrerie de Régalon, description et

analyses. — Angers, impr. de Burdin (1906) ; in-8°, 11 p. (Extr. de la *Revue archéologique.*)

200. Dagnet (Amand). Le parler ou langage populaire cancalais. Lettre-préface de M. Loth. — Saint-Servan, Haize, 1906 ; in-8°, 74 p.

201. Darney (G.). Lagny (Thorigny, Pomponne, Dampmart). — Lagny, Bellé (1906) ; in-8°, 492 p. et pl.

202. Déan-Laporte. Notice sur la bibliothèque communale de la ville du Mans. — Le Mans, impr. de Monnoyer, 1905 ; in-8°, 38 p. (Extr. du *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.*)

203. Delisle (Léopold). Vers français sur une pratique usuraire abolie dans le Dauphiné en 1501. — Nogent-le-Rotrou, impr. de Daupeley-Gouverneur, 1905 ; in-8°, 11 p. (Extr. de la *Bibliothèque de l'École des chartes.*)

204. Deville (Étienne). Notice sur quelques manuscrits normands conservés à la bibliothèque Sainte-Geneviève. VII : Manuscrits ébroïciens. — Evreux, imp. de Odieuvre, 1905 ; in-8°, 31 p.

205. Dottin (Georges). Manuel pour servir à l'étude de l'antiquité celtique. — Paris, Champion, 1906 ; in-16, vi-411 p. (La Bretagne et les pays celtiques. IV.)

206. Dreves (Guido Maria). Analecta hymnica medii ævi. XLVIII. Hymnographi latini. Lateinische Hymnendichter des Mittelalters. 1 Folge. — Leipzig, R. Reisland, 1905 ; in-8°, 543 p.

207. Dupont (Étienne). Le mont Saint-Michel et le pays malouin, relations historiques du xe au xvie siècle. — Saint-Servan, 1906 ; in-8°, 32 p.

208. Ebel (Friedrich). Das Prämonstratenserinnenkloster Altenberg a. d. Lahn, kulturhistorische Skizzen nach der Handschrift des Petrus Diederich. — Magdeburg, E. Baensch, 1905 ; in-8°, 59 p. (2 m. 50.)

209. Errard (P.). Arrancy. Excursion du 30 juin 1904. — Montmedy, impr. de Pierrot, 1905 ; in-8°, 45 p. (Extr. des *Mémoires de la Société des naturalistes et archéologues du nord de la Meuse.*)

210. Espaullard (Hector). Histoire de la ville de Noisy-le-Sec, depuis son origine jusqu'à nos jours. Notes et documents inédits intéressant les communes de Noisy, Villemonble, Bondy, etc. — Paris, Clavreuil, 1905 ; in-4°, iv-525 p. et pl.

211. Esser (Gerh.). Die Busschriften Tertullians de paenitentia und de pudicitia und das Indulgenzedikt des Papstes Kallistus, ein Beitrag zur Geschichte der Bussdisziplin. — Bonn, P. Hanstein, 1906 ; in-8°, 34 p.

212. Eysseric (Saint-Marcel). Armorial général de France recueil officiel dressé en vertu de l'édit de 1696 par Charles d'Hozier. — Sisteron, impr. de Allemand (1905) ; gr. in-8°, 199 p. et pl.

213. Farault (Alphonse). Bibliographie des livres, revues et périodiques édités par Léon Clouzot, précédée d'une préface par Maurice Tourneux. — Niort, G. Clouzot, 1905 ; in-8°, x-171 p., portr.

214. Faucher (Paul de). Le pont de Bollène et sa chapelle de Notre-Dame de Bonne-Aventure, vulgo Notre-Dame-du-Pont (1312-1905). —

Avignon, Seguin, 1905; in-8°, XIII-63 p. et 3 pl. (Extr. des *Mémoires de l'Académie de Vaucluse.*)

215. FAUCHER (Paul) et GIMON (Lieutenant). Une nécropole néolithique. — Le Mans, impr. de Monnoyer, 1905; in-8°, 12 p. (Extr. du *Bull. de la Société préhistorique de France.*)

216. FRAIN. Une paroisse du Vitréais (1100-1904). — Vitré, impr. de Gilles, 1905; in-8°, 101 p.

217. FRANCK (Carl) und RENARD (Edm.). Die Kunstdenkmäler des Kreises Heinsberg. — Düsseldorf, L. Schwann, 1906; in-8°, VI-171 p. et pl. (Die Kunstdenkmäler der Rheinprovinz. VIII.)

218. FRANKLIN (Alfred). Dictionnaire historique des arts, métiers et professions exercés dans Paris depuis le XIII[e] siècle. — Paris, Welter, 1906; in-4°, XXVI-858 p.

219. FRITZ (Wilhelm). Die handschriftliche Ueberlieferung der Briefe des Bischofs Synesios. — München, G. Franz, 1905; in-8°, p. 319-398 (Aus *Abhandlungen der bayer. akad. der Wissenschaften.*)

220. GAUTHIEZ (Pierre). Milan. — Paris, Laurens, 1905; gr. in-8°, 132 p. (Les villes d'art célèbres.)

221. GEBHART (Émile). L'Italie mystique, histoire de la renaissance religieuse au moyen-âge. 4° édition. — Paris, Hachette, 1904; in-16, VII-337 p. (Bibliothèque variée.)

222. Geschichtsfreund (Der), Mitteilungen des histor. Vereins der 5 Orte Luzern, Uri, Schwyz, Unterwalden und Zug. LX Bd. — Stans, H. V. Matt, 1905; gr. in-8°, XXXI-368 p.

223. GODART (Justin). La juridiction consulaire à Lyon. La conservation des privilèges royaux des foires (1463-1791); le Tribunal de Commerce (1791-1905). — Lyon, Rey, 1905; gr. in-8°, 436 p.

224. GODIVIER (Henri). Histoire de Pouancé et des environs. — Mayenne, Poirier frères, 1906; in 8°, 286 p.

225. Hansische Geschichtsblätter, hrsg. vom Verein für hansische Geschichte. 32 jahrg. 1904-1905. — Leipzig, Duncker und Humblot, 1905; in-8°, V-23 et 218 p.

226. HARNACK (Adolf). Die Retractationen Augustin's. — Berlin, G. Reimer, 1905; in-8°, 36 p. (Aus *Sitzungsber. der preuss. Akad. der Wissenschaften.*)

227. HAUSMANN (S.) und POLACZEK (E.). Denkmäler der Baukunst im Elsass vom Mittelalter bis zum 18 Jahrh. 19-20 Lfg. — Strassburg, W. Heinrich, 1905; in-fol., 10 pl. (3 m.)

228. HOENIG (Fritz). Wörterbuch der Kölner Mundart. — Köln, K. A. Stauff, 1905; gr. in-8°, XXVI-212 p.

229. HOOGEWEG (H.). Urkundenbuch des Hochstifts Hildesheim und seiner Bischöfe. 4 Tl: 1310-1340. — Hannover, Hahn, 1905; gr. in-8°, VII-962 p. (Quellen und Darstellungen zur Geschichte Niedersachsens, hrsg. vom histor. Verein für Niedersachsen. XXII.)

230. IBN SAAD. Biographien Muhammeds, seiner Gefährten und der

späteren Träger des Islams bis zum J. 230 der Flucht, hrsg. von Eduard Sachau. I Band 1 Tl. Biographie Muhemmeds bis zur Flucht, hrsg. von Eug. Mittwoch. V Band. Biographien der Nachfolger in Medina, sowie der Gefährten und der Nachfolger in den übrigen Arabien, hrsg. von K. V Zettersteen. — Leiden, Brill, 1905 ; in-8°, xv-50, vii-161 et lxxxviii, 66-xxi-412 p.

231. Jahrbuch der deutschen Bibliotheken, hrsg. vom Verein deutscher Bibliothekare. 4 Jahrg. — Leipzig, O. Harrassowitz, 1905 ; in-8°, iv-140 p. (3 m. 20.)

232. Jahrbuch für die Geschichte des Herzogt. Oldenburg, hrsg von dem Oldenburger Verein für Altertumskunde und Landesgeschichte. XIV. — Oldenburg, G. Stalling, 1905 ; in-8°, v-183 p. et pl. (Schriften der Oldenburger Vereins für Altertumskunde und Landesgeschichte. XXVIII.)

233. Jahresschrift für die Vorgeschichte der sächsisch. thüringischen Länder, hrsg. von dem Prov.-Museum der Prov. Sachsen in Halle a. d. S. IV Band. — Halle, O. Hendel, 1905 ; in-8°, viii-113 p. et pl.

234. Jullian (Camille). La vie et l'étude des monuments français, leçon d'inauguration de la chaire d'histoire et d'antiquités nationales prononcée au Collège de France le 7 décembre 1905. — Paris, 41 bis, rue de Châteaudun, 1906 ; in-8°, 38 p. (Extr. de *la Revue politique et littéraire, Revue bleue 1906*).

235. Jusselin (Maurice). Notes tironiennes dans les diplômes. — Nogent-le-Rotrou, impr. de Daupeley-Gouverneur, 1905 ; in-8°, 29 p. et facs. (Extr. de la *Bibliothèque de l'École des chartes.*)

236. Karabacek (Jos. de), Premerstein (Ad. de), Wessely (C.) et Mantuani (Jos.). De codicis Dioscuridei Aniciæ Julianæ, nunc Vindobonensis Med. Gr. I. — Leiden, A. W. Sijthoff, 1906 ; in-8°, iv-491 p. et pl.

237. Kelle (Joh.). Untersuchungen über den nicht nachweisbaren Honorius Augustodunensis ecclesiæ presbiter et scholasticus und die ihm zugeschriebenen Werke. — Wien, A. Hölder, 1905 ; in-8°, 27 p. (Aus *Sitzungsber der kais. Akad. der Wissenschaften.*)

238. Keysser (Adolf). Mitteilungen über die Stadtbibliothek in Köln 1602-1902. Führer für ihre Besucher, 4, bis 1905, weitergeführte Auflage. — Köln, Du Mont-Schauberg, 1905 ; in-8°, vi-27 p.

239. Lallemand (Léon). Histoire de la charité, t. III. Le moyen-âge (du xe au xvie siècle). — Paris, Picard et fils, 1906 ; in-8°, 381 p.

240. Lauer (Ph.). Les annales de Flodoard, publiées d'après les manuscrits. — Paris, A. Picard et fils, 1905 ; in-8°, lxviii-307 p. et 2 pl. (Collection de textes pour servir à l'étude et l'enseignement de l'histoire, XXXIX.) (8 fr.)

241. Lehmann (Hans). Zur Geschichte der Glasmalerei in der Schweiz I. Tl. Ihre Entwickelung bis zum Schlusse des 14 Jahrh. — Zürich, Fäsi und Beer, 1906 ; in-4°, 56 p. (Mitteilungen der antiquarischen Gesellschaft,

Kantonale Gesellschaft für Geschichte und Altertumskunde in Zürich. XXVI.)

242. LEJAY (Paul). Le rôle théologique de Césaire d'Arles, étude sur l'histoire du dogme chrétien en Occident au temps des royaumes barbares. — Paris, A. Picard et fils, 1906 ; in-8°, 192 p. (3 fr. 50.)

243. LEPICIER (Jules). Archives historiques du département de la Gironde, t. XL. Table chronologique des documents et table alphabétique des noms de lieux et de personnes publiés dans les volumes XXI à XXXIX. — Bordeaux, Féret et fils, 1905 ; in-4°, XVIII-800 p.

244. LINDNER (Arth.). Der Dom zu Köln und seine Kunstschätze. — Haarlem, H. Kleinmann, 1905 ; in-fol., VII-V et 50 p. et 50 pl.

245. MAITRE (Léon). Les hypogées et les cryptes des églises du Poitou antérieures à l'an 1000. — Niort, Clouzot, 1906 ; in-8°, 61 p.

246. MARTIN (E.) und LIENHART (H.). Wörterbuch der elsässischen Mundarten. II Band. 5 Lfg. — Strassburg, K. J. Trübner, 1905 ; in-8°, p. 641-680.

247. MÉNIL (F. DE). L'école contrapuntique flamande au XVe et au XVIe siècle. — Paris, Demets, 1905 ; in-8°, 329 p.

248. MICHEL (Fritz). Die Herren von Helfenstein, ein Beitrag zur Familien und Landesgeschichte Kurtriers. — Trier, F. Lintz, 1906 ; in-8°, VII-132 p. et pl. (Trierisches Archiv. VI Ergänzungsheft.)

249. Mitteilungen aus der lippischen Geschichte und Landeskunde, hrsg. von der geschichtl. Abteilung des naturwissenschaftlichen Vereins fur das Fürstentum Lippe. III. — Detmold, H. Hinrichs, 1905 ; in-8°, IV-230 p.

250. Mitteilungen des Altertumsvereins zu Plauen in V. 17 Jahresschrift auf die J. 1905-1906, hrsg. von C. A. Scholtze. — Plauen, R. Neupert, 1906 ; in-8°, VII-227 p.

251. MOLINS (Capitaine). Notes archéologiques sur Narbonne. — Paris, Impr. nationale, 1905 ; in-8°, 20 pr. (Extr. du *Bull. archéol. du Comité des travaux historiques.*)

252. MONCEAUX (Paul). Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne, depuis les origines jusqu'à l'invasion arabe. T. III. Le IVe siècle, d'Arnobe à Victorin. — Paris, Leroux, 1905 ; in-8°, 563 p.

253. MONOD (Gabriel. La chaire d'histoire au Collège de France. — Paris, 41 bis, rue de Châteaudun, 1906 ; in-8°, 43 p. (Extr. de la *Rev. politique et littéraire, Revue bleue, 1906.*)

254. MONTEUUIS (Abbé J.). Histoire de Leers. — Lille, impr. de Lefebvre-Ducrocq (1905) ; in-8°, XIV-337 p.

255. Monumenta Germaniæ historica, scriptorum tomi XXXII, pars 1. — Hannover, Hahn, 1905 ; in-4°, 361 p. (12 m.)

256. Musées et monuments de France. Revue mensuelle d'art ancien et moderne, publiée sous la direction de Paul Vitry, sous le patronage de la Société des Amis du Louvre, n° 1. — Paris, Renouard, 1906, gr. in-8°, Abonn. annuel 12 fr.)

257. PARGUEZ (Henri). Le vieux Poissy, d'après des documents inédits. — Paris, Leclerc, 1906 ; in-8°, 61 p.

258. PELICIER (P.) et MANDROT (B. DE). Lettres de Charles VIII, roi de France, publiées d'après les originaux pour la Société de l'histoire de France, t. V (1496-1498). — Paris, Laurens, 1905 ; in-8°, XII-349 p. (Société de l'histoire de France.)

259. PERDRIZET (Paul). La peinture religieuse en Italie jusqu'à la fin du XIVe siècle. — Nancy, impr. de l'Est, 1905 ; in-8°, 55 p. et pl.

260. PFAFF (Ivo). Tabellio und Tabularius, ein Beitrag zur Lehre von den römischen Urkundpersonen. — Wien, Manz, 1905; in-8°, 60 p. (1 m. 40).

261. POËTE (Marcel). Les sources de l'histoire de Paris et les historiens de Paris, leçon de réouverture du cours d'introduction à l'histoire de Paris professé à la bibliothèque de la ville. — Paris, 41 bis, rue de Châteaudun (1906); in-8°, 28 p. (Extr. de la *Revue politique et littéraire, Revue bleue, 1905.*)

262. POËTE (Marcel). Une division de Paris sous Charles VI. — Nogent-le-Rotrou, impr. de Daupeley-Gouverneur, 1905 ; in-8°, 4 p. (Extr. du *Bull. de la Soc. de l'histoire de Paris.*)

263. POLACZEK (Ernst). Denkmäler der Baukunst im Elsass vom Mittelalter bis zum. 18 Jahrh. Textband. — Strassburg, W. Heinrich, 1906 ; in-4°, VIII-123 p. et 6 pl.

264. POUPARDIN (René). Bibliothèque Nationale. Catalogue des manuscrits des collections Duchesne et Bréquigny. — Paris, Leroux, 1905 ; in-8°, XXVI-343 p.

265. POUPARDIN (René). Notes carolingiennes. Un nouveau manuscrit des Annales de Saint-Bertin. — Nogent-le-Rotrou, impr. de Daupeley-Gouverneur, 1905; in-8°, 13 p. (Extr. de la *Bibliothèque de l'École des chartes.*)

266. REGEL (Ernst). Johann's von Würzburg Wilhelm von Oesterreich aus der Gothaer Handschrift hrsg. — Berlin, Weidmann, 1906 ; in-8°, XXII-334 p. (Deutsche Texte des Mittelalters. III.)

267. REINACH (Salomon). Cultes, mythes et religions, t. II. — Paris, Leroux, 1906 ; in-8°, XVIII-469 p.

268. REINACH (S.). Idées générales sur l'art de la Gaule. — Angers, impr. de Burdin, 1905 ; in-8°, 8 p. (Extr. de la *Revue archéologique.*)

269. RIDDER (A. DE). Catalogue de la collection de Clercq publié par les soins de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. T. IV : Les marbres, les vases peints et les ivoires. — Paris, Leroux, 1906 ; in-4°, 236 p. et pl.

270. ROY (Maurice). Le Chesnoy-lez-Sens. Histoire d'un fief et de ses seigneurs. Fascicule 2. — Sens, Duchemin, 1905 ; in-8°, p. 95-222.

271. SABATIER (Paul). D'une bulle apocryphe de Clément IV, déclarée authentique par la curie sous le pontificat de Benoît XIII, et d'une bulle authentique d'Innocent IV retrouvée à Assise. — Nogent-le-Rotrou, impr. de Daupeley-Gouverneur, 1905 ; in-8°, 8 p. (Extr. de la *Rev. historique.*)

272. SAMARAN (Ch.) et MOLLAT (G.). La fiscalité pontificale en France au XIVe siècle (période d'Avignon et grand schisme d'Occident). — Paris, Fontemoing, 1905 ; in-8°, XV-286 p. et 2 cartes. (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome. XCVI.)

273. SAUVAGE (H.-E.). Sépultures franques et carolingiennes du Boulonnais. — Boulogne-sur-Mer, impr. de Hamain (1906) ; in-8°, 26 p. (Extr. du *Bull. de la Soc. académique de Boulogne-sur-Mer.* VII.)

274. SCHREIBER (W.-L.). Die Entstehung und Entwicklung der Biblia pauperum unter besond. Berücksichtigung der uns erhaltenen Handschriften. — Strassburg, J. H. E. Heitz, 1906 ; in-8°, 45 p. et pl.

275. SIEGLERSCHMIDT (Hermann). La bataille de Paris en l'an 52 avant notre ère. — Paris, Leroux, 1905 ; in-8°, 15 p. (Extr. de la *Revue archéologique.*)

276. SOKOLOWSKY (Rud.). Der altdeutsche Minnesang der deutscher Klassiker und Romantiker. — Dortmund, F. W. Ruhfus, 1906 ; in-8°, v-169 p.

277. SUCHIER (Hermann). Les voyelles toniques du vieux français, traduction de l'allemand augmentée d'un index ét d'un lexique par Ch. Guerlin de Guer. — Paris, H. Champion, 1906 ; in-12, 230 p. (3 fr. 50.)

278. TAENZER (A.). Die Geschichte der Juden in Tirol und Vorarlberg. 1 und 2 Thl. — Meran, F. W. Ellmenreich, 1905 ; gr. in-8°, XXXV-802 p. (17 m.)

279. THUDICUM (Friedrich). Die Diözesen Konstanz, Augsburg, Basel, Speier, Worms nach ihrer alten Einteilung in Archidiakonate, Dekanate und Pfarreien. — Tübingen, H. Laupp, 1906 ; in-8°, v-125 p.

280. THUDICUM (Friedrich). Die Stadtrechte von Tübingen 1388 und 1493. Anh. 1. Die Rechtssprache als Hilfe zur Ausmittelg. der alten Grenzen der deutschen Stämme. 2. Die ehemalige deutschen Reichsarchive. — Tübingen, H. Laupp, 1906 ; in-8°, VIII-79 p. (Tübinger Studien für schwabische und deutsche Rechtsgeschichte. I.)

281. UTHERA (Abbé J.). Monographie d'Aigues-Vives et Saint-Frichoux. — Carcassonne, impr. de Bonafous-Thomas (1906) ; in-8°, 184 p.

282. Verhandlungen des historischen Vereines für Niederbayern. XLI Bd. — Landshut, Ph. Krüll, 1905 ; in-8°, 371 p.

283. VETTER (Ferd.). Elsbet Stagel. Das Leben der Schwestern zu Töss, samt der Vorrede von Johannes Meier und dem Leben der Prinzessin Elisabet von Ungarn. — Berlin, Weidmann, 1906 ; in-8°, XXVI-133 p. (Deutsche Texte des Mittelalters. VI.)

284. VIARD (Jules). La chronique de Jean le Bel et la Chronographia regum francorum. — Nogent-le-Rotrou, impr. de Daupeley-Gouverneur, 1905 ; in-8°, 7 p. (Extr. de la *Bibliothèque de l'École des chartes.*)

285. VIDIER (A.). Bibliographie de l'histoire de Paris et de l'Ile de France pour les années 1903-1904. — Nogent-le-Rotrou, impr. de Daupeley-Gouverneur, 1904 ; in-8°, 102 p. (Extr. du *Bulletin de la Soc. de l'histoire de Paris et de l'Ile de France.*)

286. VINCIENNE (Ernest). La mévente des vins au XIV[e] et au XX[e] siècle (1395-1905). — Vitry-le-François, impr. de Denis, 1905 ; in-8°, 10 p.

287. WURM (Alois). Osnabrück, seine Geschichte, seine Bau-und Kunstdenkmäler, ein Städtebild. 2 verm. Auflage. — Osnabrück, G. Pillmeyer, 1906 ; in-8°, VII-179 p.

288. Zeitschrift des historischen Vereins für den Reg.-Bez. Marienwerder. XLIV. — Marienwerder, 1905 ; in-8°, III-73 p.

289. Zeitschrift des Vereins für thüringische Geschichte und Altertumskunde, hrsg. von Prof. D[r] Otto Dobenecker. Neue Folge, XVI Bd. Der ganzen Folge, XXIV Bd., 1 Heft. — Jena, G. Fischer, 1905 ; in-8°, 250 p. (5 m. 50).

290. Zeitschrift für deutsche Mundarten, im Auftrage des Vorstandes des allgemeinen deutschen Sprachvereins hrsg. von Otto Heilig und Philipp Lenz. Jahrg. 1906, 1 Hft. — Berlin, Verlag des allgemeinen deutschen Sprachvereins, 1906; in-8°.

PÉRIODIQUES

291. **Analecta Bollandiana**, tomus XXIV. (Bruxelles, 1905; in-8°, 544 p.). — *A. Poncelet :* Les saints de Micy, p. 5-104. — *L. Duchesne :* Sur la translation de saint Austremoine, p. 105-114. — *H. Delehaye :* Catalogus codicum hagiographicorum græcorum bibliothecæ D. Marci Venetiarum, p. 169-256. — *J. de Guibert :* Saint Victor de Césarée, p. 257-264. — *Dom H. Quentin* : Passio S. Dioscori, p. 321-342. — *A. Poncelet :* La date de la fête des saints Felix et Regula, p. 343-348. — *P. Peeters :* Historia s. Abramii ex apographo arabico, p. 349-356. — *E. Hocedez :* Lettre de Pierre Ranzano au pape Pie II sur le martyre du B. Antoine de Rivoli, p. 357-374. — *H. Moretus :* Catalogus codicum hagiographicorum latinorum bibliothecæ Bollandianæ (Appendix I. Miracula S. Nicolai Rillariensa sæc. XV ; Catalogus bibliothecæ Marchianensis sæc. XI-XII), p. 425-472. — *H. Delehaye :* Hesychii, Hierosolymorum presbyteri, laudatio S. Procopii Persæ, p. 473-482. — *A. Poncelet :* Une source de la vie de saint Malo par Bili, p. 483-486. = Supplément. *A. Poncelet* : Catalogus codicum hagiographicorum latinorum bibliothecarum romanarum, præter quam Vaticanæ. I. Codices archivi basilicæ Sancti Petri in Vaticano. II. Codices archivi capituli Sancti Johannis in Laterano. III. Codices capituli S. Mariæ Majoris, p. 1-96.

292. **The Archæological Journal**, published under the direction of the council of the royal archæological Institute of Great Britain and Ireland, vol. LXI. Second series, vol. XI. (London, 1904 ; in-8° VII-356 p.).

— *H. Brakspear* : The roman villa at Box, Wiltshire, p. 1-32 et pl. — *E. C. Clark* : College Caps and doctor's hats, p. 33-73. — *T. M. Fallow* : Yorkshire plate and goldsmiths, p. 74-83 et pl. — *C. E. Keyser* : An architectural account of Swalcliffe church, Oxfordshire, p. 85-101. — *Dillon* : Ransom, p. 102-119. — *N. F. Layard* : Notes on some English paxes including an example recently found in Ipswich, p. 120-130. — *C. R. Peers* : The white monastery near Sohag, Upper Egypt, p. 131-153 et pl. — *C. M. Church*: Historical traditions at Wells 1464, 1470, 1497, p. 155-180. — *H. P. Mitchell*: A newly discovered English mediæval chalice and paten, p. 181-184. — *W. H. St-John Hope* : Notes on the abbey church of Glastonbury, p. 185-196 et pl. — *W. H. St-John Hope* : On the early working of Alabaster in England, p. 221-240 et pl. — *J. C. Cox* : The college of Fotheringhay, p. 241-275 et pl. — *Dillon*: Barriers and foot combats, p. 276-308 et pl. — *W. B. Dawkins* : On the pre-roman roads of northern and eastern Yorkshire, p. 309-318 — *J. Hilton*: The Pfahlgraben and Saalburg in Germany, p. 319-325 et pl.

293. **Archivio storico italiano**, fondato da G. P. Vieusseux e continuato a cura della R. Deputazione toscana di storia patria, 5ª serie, tomo XXXV, anno 1905. (Firenze, 1905; in-8°, 536 p.). — *F. Labruzzi*: Se il conte Umberto Biancamano fu conestabile del regno di Borgogna, p. 3-15. — *C. Cipolla.* : La storia scaligera negli archivi di Siena, p. 52-64. — *F. Gabotto* : Intorno alle vere origini comunali, p. 65-81. — *F. Savini* : Sui Flagellanti, sui Fratricelli e sui Bizochi nel teramano durante i secoli XIII e XIV, e una bolla di Bonifacio VIII del 1297 contro i Bizochi ivi rifugiati, p. 82-91. — *A. Della Torre* : Il sesto centenario della nascita di Francesco Petrarca. Rassegna delle pubblicazioni petrarchesche uscite nel 1904, p. 104-189. — *P. Villari* : Ottone Hartwig, p. 240-248. — *A. Solmi* : Le carte volgari dell' Archivio arcivescovile di Cagliari, testi Campidanesi dei secoli XI-XIII, p. 273-330; XXXVI, p. 3-65. — *F. Tocco* : I Fraticelli, p. 331-368. — *E. Lasinio* : Frammento di un quaderno di mandati dell' antica Camera del Comune di Firenze, p. 440-447. — 5ª serie, tomo XXXVI, anno 1905. (Firenze, 1905; in-8, 488 p.). — *F. Rizzelli* : L'operarius Tersane in Pisa, contributo alla storia della marina Pisana, p. 136-142. — *G. B. Ristori* : Della venuta e del soggiorno di S. Ambrogio in Firenze, p. 241-275. — *Q. Santoli* : Il liber censuum del comune di Pistoia, p. 276-301. — *G. Volpi* : La questione del Cavalca, p. 302-318. — *P. Sella* : Alcune note sulla vicinia come elemento costitutivo del comune, p. 319-331. — *L. Schiaparelli* : Il conte Umberto Biancamano fu conestabile del regno di Borgogna? p. 332-338. — *E. Gerspach* : A proposito del palagio della lana, p. 356-357.

294. **Bibliothèque de l'École des chartes.** Revue d'érudition consacrée spécialement à l'étude du moyen âge. LVI. Année 1905. (Paris, 1905; in-8°, 775 p.). — *H. Omont* : Nouvelles acquisitions du département des manuscrits de la Bibliothèque Nationale pendant les années 1903-1904, p. 5-69. — *H. Moranvillé* : Un pélerinage en Terre-Sainte et au

Sinaï au xve siècle, p. 70-106. — *E. Langlois :* Chronologie des romans de Thèbes et de Troie, p. 107-120. — *H. Gaillard:* Les franchises de Vitry-sur-Seine sous les règnes de Charles V et de Charles VI, p. 121-130. — *L. Lex* · Miniatures d'un manuscrit de la bibliothèque de Mâcon, p. 190-191. — Reliques conservées au xiie siècle dans la châsse de sainte Austreberte à Saint-Omer, p. 191-192. — *F.-L. Bruel :* Inventaire de meubles et de titres trouvés au château de Josselin à la mort du connétable de Clisson (1407), p. 193-245. — *Ch. Samaran et L. Delisle :* De quelques manuscrits ayant appartenu à Jean d'Armagnac, évêque de Castres, frère du duc de Nemours, p. 246-260. — *H. Omont :* Mémorial de l'inquisiteur d'Aragon à la fin du xive siècle, p. 261-268. — *H. Omont :* Doctorum doctrinale, recueil d'exemples à l'usage des prédicateurs compilé au xive siècle, p. 269-276. — *F. Lot :* Les abbés Hilduin au ixe siècle, réponse à M. J. Calmette, p. 277-280. — *H. Moranvillé :* De l'origine de Thomas de la Marche, p. 281-286. — *H. Omont :* Fondation projetée en 1793 de cours de paléographie, diplomatique et philologie à la Bibliothèque Nationale, p. 351-353. — *Ph. Lauer :* Le rouleau des morts de San Giusto de Suse (Italie), p. 353-355. — *M. Jusselin* : Notes tironiennes dans les diplômes, p. 361-389 et pl. — *R. Poupardin :* Notes carolingiennes. Un nouveau manuscrit des Annales de Saint-Bertin, p. 390-400. — *L. Delisle :* Vers français sur une pratique usuraire abolie dans le Dauphiné en 1501, p. 426-434. — *P.-A. Lemoisne :* Georges Riat, p. 470-471. — *L. Delisle :* Les Heures de Blanche de France, duchesse d'Orléans, p. 489-539, 759-760. — *J. Viard :* La Chronique de Jean le Bel et la Chronographia regum Francorum, p. 540-546. — *P. Marichal :* Calendrier solaire julien et grégorien, p. 547-560. — *Lesort :* Paul Parfouru, ancien archiviste du Gers et de l'Ille-et-Vilaine, p. 561-575. — *H. Omont :* Obituaire de la collégiale de Saint-Martin de Clamecy, p. 624-625. — *L. Delisle:* Vente de la bibliothèque de Colbert en 1692, p. 626-627. — *L. Lex :* Lettre de La Monnoye à Bernard de Montfaucon, p. 628-631. — Donations d'Ives de Chartres et de l'évêque Gui à l'abbaye de Saint-Quentin de Beauvais, p. 631-632. — *L. Halphen :* Une rédaction ignorée de la chronique d'Adémar de Chabannes, p. 655-660. — *M. Jusselin :* Monogrammes en tachygraphie syllabique italienne, p. 661-663. — *Guilhiermoz :* Le manuscrit 4472 du fonds français de la Bibliothèque Nationale et le Grand Coutumier de France, p. 664-682.

295. **École française de Rome**. Mélanges d'archéologie et d'histoire. 24e année 1904. (Paris, in-8°, 518 p.). — *J. Zeiller :* Les églises ariennes de Rome à l'époque de la domination gothique, p. 17-33. — *G. Bourgin :* Les coutumes de Piolenc (1406), p. 35-64, et 319. — *E. Martin-Chabot :* Deux bulles closes originales d'Alexandre III [au roi d'Aragon, Alfonse II et à l'évêque de Barcelone] (Tours, 7 décembre 1162. Sens, 6 juillet 1164), p. 65-74. — *L. Duchesne :* Le provincial romain au xiie siècle, p. 75-123. — *G. Périnelle :* Dépêches de Nicolas de' Roberti ambassadeur d'Hercule Ier, duc de Ferrare, auprès du roi Louis XI

(novembre 1478-juillet 1480), p. 139-203, 425-477. — *P. Hazard* : Étude sur la latinité de Pétrarque d'après le livre des Epistolæ familiares, p. 219-246. — *G. Bourgin :* Les cardinaux français et le diaire cameral de 1439-1486, p. 277. — *G. de Manteyer :* Les manuscrits de la reine Christine aux Archives du Vatican, p. 371-423. — *L. Duchesne :* L'auteur des Mirabilia [Romæ], p. 479-489

296. **École nationale des Chartes.** Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 1906 pour obtenir le diplôme d'archiviste paléographe. (Toulouse, E. Privat, 1906 ; in-8°, 158 p.). — *L. Barbeau :* Essai critique sur la vie et les œuvres de Smaragde, p. 1-6. — *P. Bernus :* Essai sur la vie de Pierre de Brézé (vers 1410-1465), p. 7-17. — *O. Beuve :* Histoire de l'église collégiale Saint-Étienne de Troyes (1157-fin du XVIe siècle), p. 19-25. — *H. Cahen :* Le collège de Laon à Paris, essai sur son fondateur et son histoire depuis sa création jusqu'à sa réunion à Louis-le-Grand (1314-1764), p. 27-34. — *L. Caillet :* Les rapports de la commune de Lyon avec Charles VII et Louis XI au point de vue financier (1423-1483), p. 35-42. — *R. Chasles* : Étude sur l'institut monastique des frères convers et sur l'oblature au moyen âge, leur origine et leur rôle (XI-XIIIe siècles), p. 43-49. — *J. Cordey :* Le comte Vert (Amédée VI de Savoie), sa politique extérieure au nord des Alpes, p. 59-67. — *P. Cornu :* Étude sur les forêts du Nivernais particulièrement du XVe à la fin du XVIIIe siècle, p. 69-74. — *P. Dugueyt :* Essai sur Jacques de Molay, dernier grand maître des Templiers (1244 ?-18 mars 1314), p. 81-82. — *C. Faure* : Histoire de la ville de Vienne aux XIVe et XVe siècles (1328-1454), p. 82-93. — *M. Fazy :* Étude historique et biographique sur Étienne de Tournai d'après sa correspondance, p. 95-105. — *P.-L. Grenier :* La cité de Limoges, son évêque, son chapitre, son consulat (XIIe-XVIIIe siècles), p. 107-113. — *M. Jusselin :* L'impôt royal sous Philippe-le-Bel (1292-1304), p. 115-128. — *H. Labrosse :* Recherches sur la vie et l'œuvre de Nicolas de Lire, de l'ordre des frères mineurs, p. 128-139. — *R. Martin du Gard :* Étude archéologique des ruines de l'abbaye de Jumièges (Seine-Inférieure), p. 141-150. — *G. Robert :* L'abbaye de Saint-Rémi de Reims depuis le XIe siècle jusqu'à la commende (1473), son organisation intérieure et son pouvoir temporel, p. 151-155.

297. **Journal des Savants,** publié sous les auspices de l'Institut de France, nouvelle série, 3e année. (Paris, 1905; in-4°, 700 p.). — *E. Berger :* Innocent III et l'Italie, p. 21-25. — *Ch.-V. Langlois :* La comptabilité publique au XIIIe et au XIVe siècle, p. 25-41, 140-152. — *E. Bertaux ;* L'art italien au moyen âge, p. 152-162. — *R. Cagnat :* La poterie gallo-romaine, production et commerce, p. 197-206. — *E. Babelon :* Les médailleurs français, p. 233-245. — *C. Bellaigue :* Dante et la musique, p. 255-265. — *H. d'Arbois de Jubainville :* La loi d'Adamnan, p. 302-308. — *N. Valois :* Le schisme de Bâle au XVe siècle, p. 345-352. — *M. Roques :* Méthodes étymologiques, p. 419-433. — *H. Omont :* La publication des notices et extraits des manuscrits par l'Académie des inscriptions et belles-lettres

à la fin du XVIIIe siècle, p. 433-443. — *L. Delisle* : Enquête sur l'administration des Iles normandes en 1309, p. 457-463. — *Ch. Diehl* : L'œuvre de Byzance dans l'Italie méridionale, p. 477-489. — *H. Hauvette* : Les ballades du Décaméron, p. 489-500. — *J. Guiffrey* : Inventaire des monuments d'art en France et en Allemagne, p. 513-528. — *E. Berger* : Innocent III et les Albigeois, p. 528-534. — *A. Luchaire* : Un document retrouvé. (Liste des évêchés représentés au 4e Concile de Latran, 1215), p. 557-568. — *L. Léger* : Le cycle épique de Marko Kraljevic, p. 605-615, 642-651. — *P. Monceaux* : Zénon de Vérone, p. 659-666.

298. **The Journal of the british archæological association...** new series, vol. X, 1904. (London, 1904, in-8°, VIII-278 p.). — *J. C. Gould* : Some early defensive earthworks of the Sheffield district, p. 29-42. — *T. Winder* : Notes on Sheffield manor house, p. 43-48. — *H. J. Dukinfield Astley* : Portuguese parallels to the Clydeside discoveries, p. 49-63, 103-117 et pl. — *W. J. Nichols* : The Chislehurst caves and Dene-holes, p. 64-102. — *C. H. Compton* : Treasur trove, with reference to the case of the attorney-general v. The Trustees of the British Museum, p. 118-129. — *Collier* : Saint Christopher and some representations of him in English churches, p. 130-145. — *J. B. Mitchell-Withers* : Winfield Manor, p. 146-152. — *R. E. Leader* : Ecclesfield church, p. 153-156. — *John Stokes* : Notes on Blyth, p. 158-161. — *H. T. Slodden* : The manor of Worksop, p. 161-'63. — *Mason* : Steetley chapel, p. 163-169. — *Stokes* : Notes on Beauchief abbey, p. 170-172. — *S. W. Kershaw* : Notes on the forest of Galtres, p. 183-188. — *T. Rigby* : Langhton-en-la-Morthen church, Yorkshire, p. 189-198. — *H. J. Dukinfield Astley* : Roche abbey, Yorkshire, its history and architectural features, p. 199-220 et pl. — *E. J. Hubbard* : Rotherham church, p. 221-225. — *R. E. Leader* : Sheffield Cutlery and the poll-tax of 1379, p. 226-233.

299. **Mittheilungen des Instituts für oesterreichische Geschichtsforschung**, XXV Band. (Innsbruck, 1904, in-8°, VI-720 p.) — *J. Jung* : Das Itinerar des Erzbischofs Sigeric von Canterbury und die Strasse von Rom über Siena nach Luca, p. 1-90. — *J. Lechner* : Zur Beurteilung der Wormser Diplome, p. 91-111. — *F. Philippi* : Handwerk und Handel im deutschen Mittelalter, p. 112-123. — *R. Sternfeld* : Wer ist der Kardinal Priester von Capua der am 6 mai 1275 als Bevollmächtiger Gergors X zu Rudolf von Habsburg nach Basel kam? p. 124-127. — *J. Bleyer* : Einige Bemerkungen über den Szegediner Friedensschluss und die Schlacht bei Warna(1444), p. 127-137. — *O. Redlich* : Engelbert Mühlbacher, p. 201-207. — *H. Hirsch* : Die Acta Murensia und die ältesten Urkunden des Klosters Muri, p. 209-274, 414-454. — *H. Krabbo* : Die Urkunde Gregors IX für das Bistum Naumburg vom 8 November 1228, ein Beitrag zur päpstlichen Diplomatik im 13 Jahrhundert, p. 275-293 et 2 pl. — *O. Redlich* : Ungedruckte Urkunden Rudolfs von Habsburg, p. 323-330. — *H. Schreuer* : Zur Altböhmischen Verfassungsgeschichte, p. 385-413. — *G. von Below* : Zur Frage nach dem Ursprung der ältesten deutschen

Steuer, p. 455-469. — *H. Schrohe :* Kleinere Beiträge zu den Regesten der Könige Rudolf bis Karl IV, p. 490-494, 693-695. — *P. B. Hammerl :* Drei Urkunden zur Geschichte K. Friedrich III, p. 495-496. — *B. Schmeidler :* Venedig und das deutsche Reich von 933-1024, p. 545-575. — *G. Sommerfeldt :* Zu Heinrich Totting von Oyta (Gest. 20 mai 1397 in Wien), p. 576-604. — *M. L. von Pragenau :* Zur Geschichte Zwans III Wassiljevic, p. 605-687. — *U. Schmid :* Traditionen an die Kirche St. Veit an der Gölsen, p. 688-693.

300. **Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde,** XXX[er] Band. (Hannover und Leipzig, 1905; in-8°, IV-840 p.) — *S. Hellmann :* Anecdota aus Codex Cusanus C 14, nunc 37, p. 15-33. — *F. Güterbock :* Eine zeitgenössische Biographie Friedrichs II, das verlorene Geschichtswerk Mainardinos, p. 35-83. – *K. Zeumer :* Ludwigs des Bayern Königswahlgesetz « Licet Juris » vom 6 August 1338, mit einer Beilage : Das Renser Weisthum vom 16 Juli 1338, p. 85-112, 485-487. — *K. Heidrich :* Die Datierung der Briefe in Bruno's Sachsenkrieg, p. 113 140. — *B. von Bonin :* Zu Pactus Alamannorum III, 3-4, p. 143-144. — *E. Perels :* Ein erhaltener Brief aus der verschollenen Fuldaer Briefsammlung, p. 145-147. — *W. Levison :* Ein neuer Hymnus auf Ursmar von Lobbes, p. 148-151. — *H. Wibel :* Das Diplom Otto's II für S. Blasien, p. 152-164. — *H. Wibel :* Fünf Urkundenfälschungen Franz Joseph Bodmanns, p. 165-172. — *M. Manitius :* Ein Brief des 11 Jahrhunderts, p. 173-175. — *M. Tangl :* Der Anruf der Bischöfe der Magdeburger Kirchenprovinz zur Hilfe gegen die Slaven aus dem Anfang des 12 Jh., p. 183-191. — *M. Krammer :* Kritische Untersuchungen zur Lex salica, p. 263-319. — *O. Holder-Egger :* Italienische Prophetien des 13 Jahrhunderts (suite), p. 321-386, 714-715. — *A. Werminghoff :* Eine gefälschte Synodalurkunde für die Abtei Massay von angeblich 839, p. 387-402. — *K. Zeumer :* Ein Reichsweisthum über die Wirkungen der Königswahl aus dem Jahre 1252, p. 403-415. — *J. Schwalm :* Nachlese zu früheren Reiseberichten [Florenz, Todi, Cremona, Grenoble], p. 417-447. — *Br. Krusch :* Dr B. Sepp als Lichte und Leuchte der Legendenforschung, p. 451-466. — *S. Hellmann :* Die Bremenser Handschrift von des Paulus Diaconus Liber de episcopis mettensibus, p. 467-470. — *A. Werminghoff :* Pseudo-Hinkmar, p. 471-472. — *E. Perels :* Zur Frage nach dem Verhältnis zwischen Nikolaus I und Pseudo-Isidor, p. 473-476. — *M. Tangl :* Der Bericht Otto's von Freising über die Erhebung Oesterreichs zum Herzogthum, p. 477-484. — *H. Kochendörffer :* Päpstliche Kurialen während des grossen Schismas, p. 549-601. — *J. A. Endres :* Boto von Prüfening und seine schriftscellerische Thätigkeit, p. 603-646. — *E. Stengel :* Eine deutsche Urkundenlehre des dreizehnten Jahrhunderts, ein Beitrag zur Geschichte der Reception des kanonischen Rechts, p. 647-671. — *K. Hampe :* Ungedruckte Briefe zur Geschichte König Richard von Cornwall aus der Sammlung Richards von Pofi, p. 673-690. — *F. Thaner :* Hinkmar von Rheims und Bernald, p. 693-701. — *J. Lechner :* Das Mono-

gramm in den Urkunden Karls des Grossen, p. 702-707. — *Br. Krusch :* Das Datum des Concils von Soissons 744, März 3, p. 708-709. — *E. Stengel :* Zur Beurtheilung des Diploms O. I. 86 für Trier, p. 710-713. — *K. Zeumer :* Zur Herkunft der Markulfischen Formeln eine Antwort an G. Caro, p. 716-719. — Gesammtregister von Band XXI-XXX, p. 823-840.

301. **Proceedings of the Society of antiquaries of Scotland.** Session 1903-1904, vol. XXXVIII. (Edinburgh, 1904 ; in-8°, XLVII-605 p.). — *T. H. Bryce :* On the cairns and tumuli of the Island of Bute, a record of explorations during the season of 1903, p. 17-81 et pl. — *J. Abercromby :* Excavations made on the estate of Meikleour, Perthshire in may 1903, p. 82-96. — *J. Abercromby :* Excavation of three long cists at Gladhouse reservoir, Midlothian, p. 96-98. — *J. Abercrombry :* Exploration of circular enclosures and an underground house near Dinnet, on Deeside Aberdeenshire, p. 102-122. — *D. Christison :* On the standing stones and cup-marked rocks, etc. in the Valley of the Add and some Neighbouring, districts of Argyle, p. 123-151. — *V.-M. Mackenzie :* Notes on certain structures of archaic type in the Island of Lewis-Beehive houses, Duns, and Stone circles, p. 173-204. — *D. Christison :* The forts of Kilmartin, Kilmichael, Glassary and North Knapdale, Argyle, p. 205-251 et pl. — *F. R. Coles :* Report on the stone circles of the North East of Scotland. The Buchan district, p. 256-305. — *A. Reid :* Glencorse old church and churchyard, p. 305-323. — *J. Abercromby :* A proposed chronological arrangement of the drinking-cup or beaker class of fictilia in Britain, p. 323-410 et pl. — *A. O. Curle :* Notes on three carved norman capitals from Hobkirk, on Rulewater, Roxburghshire ; description of the remains of a Wayside cross at Harwood in Hobkirk parish, p. 416-421. — *T. Ross :* Notice of undescribed hog-backed monuments at Abercorn and Kirknewton, p. 422-427. — *F. R. Coles :* Notice of the discovery of a cist of the early Iron age, on the estate of Moredun near Gilmerton, p. 427-438. — *T. H. Bryce :* Report on human remains found within a cist at Moredun, Midlothian, p. 439-445. — *J. M. Mackinlay :* Traces of the cultus of St Fergus in Scotland, p. 445-453. — *F. Haverfield :* On Julius Verus, a roman governor of Britain, p. 454-459. — *J. Anderson :* Note on a late celtic armlet of bronze, p. 460-467. — *J. G. Callander :* Notice of a stone mould for casting flat bronze axes and bars found in the parish of Insch, Aberdeenshire, p. 487-505. — *L. M'Lellan Mann :* Notes on two tribula, or threshing-sledges, p. 506-520. — *J. Anderson :* Notices of a sculptured stone with ogham inscription from Latheron, and of two sculptured stones recently discovered at Edderton, Ross-shire, p. 534-541. — *A. Hutcheson :* Notice of the discovery of the remains of an earth-house at Barnhill, Perth, p. 541-547. — *J. Abercromby :* Notes on primitive stone structures of the beehive type discovered in the north of Shetland, p. 548-558. — *M. Charleson :* Notice of some ancient burials in Orkney, p. 559-566.

302. **Revue bénédictine**, 22e année, 1905. (Maredsous, 1905; in-8°, 644 p.). — *D. Germain Morin* : Le catalogue des manuscrits de l'abbaye de Gorze au XIe siècle, p. 1-14. — *D. H. Leclercq* : Mélanges d'épigraphie chrétienne. L'ange du tombeau, p. 65-90. — *D. F. Cabrol* : La messe de Flacius Illyricus, p. 151-164. — *D. G. Morin* : Un écrivain inconnu du XIe siècle, Walter, moine de Honnecourt, puis de Vezelay, p. 165-180. — *D. A. Clément* : Conrad d'Urach, de l'ordre de Citeaux, légat en France et en Allemagne, p. 232-243. — *S. Haidacher* : Nilus-Exzerpte im Pandektes des Antiochus, p. 244-250. — *F. Uzureau* : L'abbaye de Fontevrault (1790), p. 263-270. — *G. Mollat* : Pierre Bersuire, chambrier de Notre-Dame de Coulombs, au diocèse de Chartres, p. 271-273. — *D. G. Morin* : Fragments inédits et jusqu'à présent uniques d'antiphonaire gallican, p. 329-356. — *D. U. Berlière* : Les chapitres généraux de l'ordre de saint Benoît, notes supplémentaires, p. 377-397. — *H. Leclercq* : Mélanges d'épigraphie chrétienne. I. Épigraphie liturgique de la région d'Antioche. II. La nuit de la Goutte céleste. III. La topographie de Carthage romaine, p. 429-446. — *D. F. Cabrol* : L'Avent liturgique, p. 484-495. — *D. A. Manser* : Note sur un sermon de S. Césaire dans la Concordia regularum, p. 496-504. — *D. G. Morin* : Textes inédits relatifs au symbole et à la vie chrétienne, p. 505-524. — *P. M. Magistretti* : De la missa ou dimissio cathecumenorum, p. 569-572.

303. **Société des archives historiques du Maine, la Province du Maine**, revue mensuelle publiée sous les auspices de M. de La Rochefoucauld, duc de Doudeauville, t. XII. (Le Mans, 1904; in-8°, 412 p.) — *L. Froger* : Les pèlerins manceaux à Sainte-Catherine de Fierbois au XVe siècle, p. 17-25. — *G. Busson* : De l'affaire de Saint-Calais et des chartes fausses des Actus, p. 26-30. — *Amb. Ledru* : Saint Julien, évêque du Mans, p. 49-66, 81-88, 113-121, 145-150, 177-181, 209-220, 245-254, 277-281, pl. — *J. Vavasseur* : Contribution à l'histoire de Nauvray, p. 67-69, 103-108. — *E. Vallée* : Notes généalogiques sur la famille d'Illiers, p. 70-72, 122-127, 155-158, 192-197, 238-241, 255-260, 282-291, 318-325, 362-369. — *R. de Linière* : Les fiefs de la Fontaine Saint-Martin, p. 89-98, 182-191, 226-234, 268-271, 292-304, 356-361, 385-391, pl. — *G. Busson* : Notes sur les noms de lieu anciens contenus dans les Actus pontificum Cenomannis in urbe degentium, p. 99-102, 151-154, 221-225, 272-276, 326-331, 392-394. — *L. Froger* : La confrérie Saint-Martin à Pontlieue, p. 128-136, 168-169. — *G. Busson* : Vie de saint Romain du Mans, attribuée à Grégoire de Tours, p. 235-237. — *L. Froger* : A propos des Actus, p. 261-267. — *H. R.* : Ponthouin, p. 338-340, 395-403. — *G. Busson* : Les origines de l'église du Mans. Saint Julien, p. 341-348, 373-384. — *Amb. Ledru* : Remarques sur les origines de l'église du Mans, p. 349-355.

Abbeville. — Imprimerie F. Paillart.

BIBLIOGRAPHIE

LIVRES NOUVEAUX

304. Abgrall (Abbé). Etude de la voie romaine et du chemin de pèlerinage des sept saints de Bretagne entre Quimper et Vannes. — Saint-Brieuc, Prud'homme, 1906; in-8°, 16 p. (Extr. des *Mém. de l'Assoc. bretonne. Congrès de Concarneau, 1905.*)

305. Abhandlungen zum historischen Atlas der österreichischen Alpenländer. — Wien, A. Holder, 1906; gr. in-8°, VI-310 p. et carte. (Aus *Archiv für österr. Geschichte.*)

306. Altertümer (Die) unserer heidnischen Vorzeit, nach den in öffentlichen und Privatsammlungen befindlichen Originalen zusammengestellt und herausgegeben von der Direction des römisch-germanischen Central-Museums in Mainz. V Bd. 6 Heft. — Mainz, V von Zabern, 1905; in-4°, p. 169-200. (6 m.)

307. Archiv des historischen Vereins von Unterfranken und Aschaffenburg. XLVII Bd. — Würzburg, Stahel, 1905; in-8°, III-335 p. (4 m. 50.)

308. Archiv des Vereines für siebenbürgische Landeskunde, hrsg. vom Vereins-Ausschuss. Neue Folge. 33 Bd. 1 Heft. — Hermannstadt, F. Michaelis, 1905; in-8°, 274 p.

309. Archiv für österreichische Geschichte, hrsg. von der histor. Kommission der Kaiserl. Akademie der Wissenschaften. XCIV Bd. 1 Hälfte. — Wien, A. Hölder, 1906; in-8°, VI-310 p. et carte.

310. Argovia. Jahresschrift der historischen Gesellschaft des Kantons Aargau. — Aarau, H. R. Sauerländer, 1905; in-8°, XVIII-113 p. et 9 pl.

311. Arnaud d'Agnel (Abbé). Le préhistorique dans le sud-ouest des Basses-Alpes. Habitats en plein air des cantons de Reillanne et de Banon. — Digne, impr. de Chaspoul et Vve Barbaroux, 1906; in-8°, 29 p. et 12 pl. (Extr. du *Bull. de la Soc. scientifique et littéraire des Basses-Alpes.*)

312. Aubry (P.), Bédier et Meyer (P.). La chanson de Bele Aelis par le trouvère Baude de La Quariere. — Paris, A. Picard, 1906; gr. in-8°, 23 p. et musique. (2 fr. 50.)

313. Baltische Studien, hrsg. von der Gesellschaft für pommersche Geschichte und Altertumskunde. Neue Folge. IX Bd. — Stettin, L. Saunier, 1905; in-8°, III-235-VII p. (6 m.)

314. Baye (Bon J. de). L'église de Kologe, à Grodno (Russie Occidentale). II. Quelques émaux occidentaux conservés au Musée impérial historique de Moscou. — Paris, Nilsson, 1905; in-8°, 18 p. et pl. (Extr. des *Mém. de la Soc. nat. des antiquaires de France.*)

315. Beauséjour (Gaston de) et Godard (Charles). Jean de Grandson, seigneur de Pesmes et la fin d'une famille féodale dans le comté de Bourgogne au xve siècle. — Besançon, impr. de Jacquin, 1906; in-8°, 38 p. (Extr. du *Bull. de l'Acad. des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.*)

316. Bémont (Charles). Rôles gascons. T. III: 1290-1307. — Paris, Leroux, 1906; in-4°, cc-796 p. (Collection de documents inédits sur l'histoire de France.)

317. Bérard (Alexandre). La Bresse et le Bugey historiques et pittoresques. — Paris, Nilsson, 1906; in-8°, viii-309 p.

318. Berichte über die Tätigkeit der Prov.-Kommission für die Denkmalpflege in der Rheinprovinz und der Prov.-Museen zu Bonn und Trier. X. 1905. — Düsseldorf, Schwann, 1906; in-8°, iv-66 p. et 8 pl. (2 m. 50.)

319. Berlière (Dom Ursmer). Analecta vaticana-belgica. Vol. I. Suppliques de Clément VI (1342-1352), textes et analyses. — Paris, H. Champion, 1906; in-8°, xxxviii-953 p. (15 fr.)

320. Bernheim (Ernst). Das Wormser Konkordat und seine Vorurkunden hinsichtlich Entstehung, Formulierung, Rechtsgültigkeit. — Breslau, M. und H. Marcus, 1906; in-8°, viii-88 p. (Untersuchungen zur deutschen Staats-und Rechtsgeschichte. LXXXI.) (2 m. 60.)

321. Berthelé (Jos.). Enquêtes campanaires. Notes, études et documents sur les cloches et les fondeurs de cloches du viiie au xxe siècle. — Montpellier, impr. de Delord-Boehm et Martial, 1903; in-8°, xvi-759 p. et pl.

322. Boinet (Amédée). Les travaux des mois dans un manuscrit de la Bibliothèque royale de Munich. — Paris, Impr. nationale, 1906; in-8°, 7 p. et pl. (Extr. du *Bull. archéol. du Comité des travaux historiques.*)

323. Bonnault (Bon de). Guillaume de Flavy, capitaine de Compiègne. — Compiègne, impr. du « Progrès de l'Oise », 1905; in-8°, 14 p.

324. Bonner Jahrbücher. Jahrbücher des Vereins von Altertumsfreunden im Rheinlande. 113 Heft. — Bonn, A. Marcus und E. Weber, 1905; in-8°, iv-297 p. et 16 pl. (10 m.)

325. Borrmann (Rich.). Aufnahmen mittelalterlicher Wand-und Deckenmalereien in Deutschland. II Bd. 1 Lfg. — Berlin, E. Wasmuth, 1906; in-fol. 6 p. et 7 pl. (20 m.).

326. Bossavy (J.). Le maillet d'Yvré-le-Polin. — Le Mans, impr. de Monnoyer, 1906; in-8°, 3 p. (Extr. du *Bull. de la Soc. préhistorique de France.*)

327. Bremisches Jahrbuch, hrsg. von der histor. Gesellschaft des Künstlervereins. XXI Bd. — Bremen, M. Nössler, 1906; in-8°, xv-164 p. et 21 pl. (5 m.)

328. Broche (Lucien). Choix de pièces inédites conservées aux Archives nationales et relatives à l'histoire de Pontoise. — Pontoise, impr. de Paris, 1905; in-8°, 51 p. (Extr. des *Mém. de la Soc. hist. et archéol. de Pontoise et du Vexin*. XXVI.)

329. Brucelle (Edmond) et Lefèvre (Abbé Jules). Un village de la vallée de la Serre ou Histoire de Chalandry (Aisne) et de ses environs depuis les temps préhistoriques jusqu'à nos jours. — Paris, C. Clavreuil et R. Rieffel, 1906; in-8°, 336-xvi p. (5 fr.)

330. Buret (Dr F.). Documents du XIIIe siècle relatifs à la syphilis. — Paris, Impr. nationale, 1905; in-8°, 11 p. (Extr. des *Comptes rendus du Congrès des Sociétés savantes en* 1905. Sciences.)

331. Bütler (Pl.) und Schiess (T.). Urkundenbuch der Abtei Sanct Gallen. V Tl. (1412-1442), hrsg. vom histor. Verein des Kantons St. Gallen. 2 Lfg. (1420-1425). — St. Gallen, Fehr, 1905; in-4°, p. 201-400.

332. Cavallera (F.). Le schisme d'Antioche. — Paris, A. Picard, 1906; in-8°, XIX-342 p. (7 fr. 50.)

333. Chambon (F.). Notes sur la bibliothèque de l'Université de Paris de 1763 à 1905. — Gannat, impr. de Fontenay, 1905; in-8°, 8 p.

334. Chantriot (Emile). Les cartes anciennes de la Champagne. Catalogue et observations critiques. — Paris, Berger-Levrault, 1906; in-8°, VIII-92 p.

335. Charrier (Léon). Jard, sa géographie, son origine et son histoire. — La Roche-sur-Yon, 1906; in-8°, 160 p.

336. Chénon (Emile). Les arènes de Bourges au moyen âge. — Nogent-le-Rotrou, impr. de Daupeley-Gouverneur, 1906; in-8°, 17 p. (Extr. des *Mém. de la Soc. nat. des antiquaires de France.*)

337. Chevallier (Abbé Emile). Guide à l'abbaye de Bonport. — Pont-de-l'Arche, impr. de Claude frères, 1906; in-8°, 92 p. et plan.

338. Chroust. Monumenta palæographica. I Abtlg. 1 Serie. 21 Lfg. — München, Bruckmann, 1906; in-fol. (20 m.)

339. Clergeac (Abbé). Cartulaire de l'abbaye de Gimont. — Paris, H. Champion, 1906; gr. in-8°, XVII-503 p. (Archives historiques de Gascogne.) (15 fr.)

340. Cohen (Gustave). Histoire de la mise en scène dans le théâtre religieux français du moyen-âge. — Paris, H. Champion, 1906; in-8°. (7 fr. 50.)

341. Connert (Hans). Die Stuhlverfassung im Szeklerlande und auf dem Königsboden bis zum Ende des 15 Jahrh. — Hermannstadt, W. Krafft, 1906; in-8°, 52 p. (Aus *Festschrift für C. Albrich.*)

342. Coquelle (P.). Les clochers romans de l'arrondissement de Dieppe. — Paris, Impr. nationale, 1906; in-8°, 16 p. et 2 pl. (Extr. du *Bull. archéol. du Comité des travaux historiques.*)

343. Corberon (P.). Auxerre, sa cathédrale, ses monuments. Guide du touriste. — Auxerre, impr. de Lanier, 1906; in-18, 96 p.

344. Corpus inscriptionum latinarum, consilio et auctoritate Academiæ litterarum regiæ Borussicæ editum. XIII. Inscriptiones Trium Galliarum

et Germaniarum latinæ. Instrumentum domesticum. Collegerunt O. Hirschfeld, C. Zangemeister, O. Bohn, Ed. Osc. Bohn. Partis 3 fasc. II. Insunt signacula medicorum oculariorum, ed. Æmil. Esperandieu. — Berlin, G. Reimer, 1906; in-fol., p. 431-773.

345. Costa de Beauregard (Cte O.). Note sur deux bronzes antiques découverts à Saint-Jean-de-la-Porte (Savoie). — Nogent-le-Rotrou, impr. de Daupeley-Gouverneur, 1906; in-8°, 9 p. (Extr. du *Bull. de la Soc. nat. des antiquaires de France.*)

346. Delisle (L.). Les Heures de Blanche de France, duchesse d'Orléans. — Nogent-le-Rotrou, impr. de Daupeley-Gouverneur, 1905; in-8°, 55 p. et facs. (Extr. de la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes.*)

347. Delisle (L.). Addition à la notice sur les Heures de Blanche, duchesse d'Orléans. — Nogent-le-Rotrou, Daupeley-Gouverneur, 1906; in-8°, 2 p. (Extr. de la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes.*)

348. Deloume (A.). Histoire sommaire de la Faculté de Droit de Toulouse, fondée en 1229. Centenaire de la réorganisation de 1805. — Toulouse, Privat, 1905; in-8°, 205 p. (Extr. du *Bull. de l'Université de Toulouse.*)

349. Denys le Chartreux. Opera omnia. XXXI. Sermones de sanctis. Pars I. — Freiburg i B., Herder, 1906; in-8°, xi-647 p.

350. Dissard (Paul). Catalogue des plombs antiques (sceaux, tessères, monnaies et objets divers) de la collection Récamier (Musées de Lyon). — Paris, Rollin et Feuardent, 1905; gr. in-8°, xxviii-328 p. et 8 pl.

351. Doigneau (A.). Nos ancêtres primitifs, notes d'archéologie préhistorique. Préface du Dr Capitan. — Paris, C. Clavreuil et R. Rieffel, 1906; in-8°. (5 fr.)

352. Durdan-Laborie. Trois maillets du Vexin normand. — Le Mans, impr. de Monnoyer, 1905; in-8°, 4 p.

353. Edouard d'Alençon (Le P.). Thomas de Celano. S. Francisci Assisiensis vita et miracula, additis opusculis liturgicis. — Roma, Desclée et Lefebvre, 1906; in-8°, lxxxvii-481 p.

354. Erhardt (F.). Ueber historisches Erkennen. Probleme der Geschichtsforschung. — Bern, G. Grunau, 1906; in-8°, 96 p.

355. Farcy (L. de). Les sépultures princières à la cathédrale d'Angers. — Angers, Germain et Grassin, 1906; in-8°, 70 p. (Extr. des *Mém. de la Soc. d'agriculture, sciences et arts d'Angers.*)

356. Farcy (L. de). Usage des tentures de soie et des tapisseries dans les églises au moyen âge et notamment à la cathédrale d'Angers. — Angers, Germain et Grassin, 1904; in-8°, 14 p. (Extr. des *Mém. de la Soc. d'agriculture, sciences et arts d'Angers.*)

357. Fitting (H.) und Suchier (H.). Lo Codi, eine Summa Codicis in provenzalische Sprache aus der Mitte des XII Jahrh. I Tl. Lo Codi in der lateinischen Uebersetzung des Ricardus Pisanus. — Halle, M. Niemeyer, 1906; in-8°, x-64-385 p. et 3 pl. (20 m.).

358. Foerster (Wendelin). Le saint vou de Luques, altfranzösisches Gedicht des XIII Jahrh., mit e. Untersuchung über die Spielmannsle-

gende. — Erlangen, F. Junge, 1906; in-8°, III-59 p. (Aus *Mélanges Chabaneau.*)

359. FOROT (Victor). Une seigneurie du Bas-Limousin (Chaunac), études historiques. — Paris, Cheronnet, 1906; in-8°, 112 p.

360. FOURGOUS (J.). L'arbitrage dans le droit français aux XIII° et XIV° siècles. — Paris, Fontemoing, 1906; in-8°, 213 p. (6 fr.)

361. Freiburger Geschichtsblätter, hrsg. vom deutschen Geschichtsforsch. Verein des kantons Freiburg. 12 Jahrg. — Freiburg (Schw.), Universitäts Buchhandlung, 1906; in-8°, XIX-184 p. (3 m. 20.)

362. GOSSET (Alph.). Cathédrales de Reims, Amiens, Beauvais. Parallèle des coupes transversales présenté au Congrès de la Société française d'archéologie en juin 1905. — Reims, impr. de Monce, 1906; in-8°, 16 p. et pl.

363. GRABMANN (Mart.). Die philosophische und theologische Erkentnislehre des Kardinals Matthäus von Aquasparta, ein Beitrag zur Geschichte des Verhältnisses zwischen Augustinismus und Aristotelismus im mittelalterlichen Denken. — Wien, Mayer, 1906; in-8°, VIII-176 p. (Theologische Studien der Leo-Gesellschaft. XIV.)

364. GRUETZMACHER (G.). Hieronymus, eine biographische Studie zur alten Kirchengeschichte. II. Sein Leben und seine Schriften von 385 bis 400. — Berlin, Trowitsch und Sohn, 1906; in-8°, VIII-270 p. (7 m.)

365. GUILHERMY (F. DE). Montmartre. Mémoire de F. de Guilhermy. — Paris, Société du vieux Montmartre, 1906; in-8°, VII-166 p.

366. GUILHIERMOZ (P.). Le manuscrit 4472 du fonds français de la Bibliothèque nationale et le Grand Coutumier de France. — Nogent-le-Rotrou, imp. de Daupeley-Gouverneur, 1905; in-8°, 21 p. (Extr. de la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes.*)

367. HALPHEN (Louis). Une rédaction ignorée de la chronique d'Adémar de Chabannes. — Nogent-le-Rotrou, impr. de Daupeley-Gouverneur, 1906; in-8°, 6 p. (Extr. de la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes.*)

368. HAUMONTÉ (J.-D.) et PARISOT (Jean). Plombières ancien et moderne. Edition refondue et augmentée — Paris, Champion, 1905; in-8°, III-433 p.

369. HEILIG (O.). Die Ortsnamen des Grossherzogtums Baden gemeinfasslich dargestellt, ein Beitrag zur Heimatkunde. — Karlsruhe, F. Gutsch, 1906; in-8°, X-157 p (3 m.)

370. HELBIG (K.). Die Steinkreuze im Königr. Sachsen als Grenzzeichen. — Leipzig, F. Jansa, 1906; in-8°, 26 p. (Aus *Mitteilungen des Vereins für sächsischen Volkskunde.*)

371. HERBIG (M.). Die Dreisteinschlösser Birkenfels und Kagenfels, Beschreibung und Geschichte. — Strassburg, J. H. E. Heitz. 1906; in-8°, 48 p. (Städte und Burgen in Elsass-Lothringen. XI.)

372. HIRST (T. O.). A grammar of the dialect of Kendal (Westmoreland), descriptive and historical with specimens and a glossary. — Heidelberg, C. Winter, 1906; in-8°, V-170 p. (Anglistische Forschungen, hrsg. von J. Hoops. XVI.) (4 m.)

373. HORTEN (M.). Farabi. Das Buch der Ringsteine, mit dem Kommentare des Emir Isma ' il el-Hoseini el Farani (um 1485) übersetzt und erläutert. — Münster, Aschendorff, 1906; in-8°, XXVIII-310 p. (Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters. Texte und Untersuchungen. III.) (17 m.)

374. HRUSEVSKYJ (Mich.). Geschichte des ukrainischen (ruthenischen) Volkes. I Bd. Urgeschichte des Landes und des Volkes. Anfänge des Kijever Staates. Uebersetzt aus der 2. ukrain. Ausg. — Leipzig, B. G. Teubner, 1906; in-8°, XVIII-754 p. et carte. (18 m.)

375. HUBERT (Eugène). Le Bas-Berry. Histoire et archéologie du département de l'Indre. T. I. 1er fascicule. Canton d'Ardentes, Argenton et Buzançay; 2e fascicule, canton d'Argenton. — Paris, A. Picard et fils, 1902-1905; in-8°, p. 1-359.

376. JACOB (Louis). Le royaume de Bourgogne sous les empereurs Franconiens (1038-1125), essai sur la domination impériale dans l'est et le sud-est de la France aux XIe et XIIe siècles. — Paris, H. Champion, 1906; in-8°, 159 p. (5 fr.)

377. JADART (Henri). Les édifices religieux du département des Ardennes. Essai de statistique et de bibliographie. — Reims, Michaud, 1906; in-8°, 40 p. (Extr. de la *Rev. historique ardennaise.*)

378. JARRY (Eugène). Notice archéologique sur l'église de Triguères (Loiret). — Fontainebleau, impr. de Bourges, 1906; in-8°, 39 p. (Extr. des *Annales de la Soc. hist. et archéol. du Gâtinais*, 1906.)

379. JECHT (Rich.). Codex diplomaticus Lusatiae superioris. III enth. die ältesten Görlitzer Ratsrechnungen bis 1419. Im Auftrage der oberlausitz. Gesellschaft der Wissenschaften gesammelt. 1 Hft umfassend di J. 1375 (1337) bis 1391. — Görlitz, H. Tzschaschel, 1905; in-8°, x-184 p. (3 m. 60.)

380. JOBARD (Paul). Les enceintes défensives antiques dans la Côte-d'Or. Essai de nomenclature. — Dijon, impr. de Jobard, 1905; in-8°, 108 p.

381. JORDAN (Rich.). Eigentümlichkeiten des anglischen Wortschatzes, eine wort-geographische Untersuchung mit etymologischen Anmerkungen. — Heidelberg, C. Winter, 1906; in-8°, VIII-131 p. (Anglistische Forschungen, hrsg. von. J. Hoops. XVII.) (3 m. 60.)

382. JUSSELIN (Maurice). Monogrammes en tachygraphie syllabique italienne. — Nogent-le-Rotrou, impr. de Daupeley-Gouverneur (1906); in-8°, 3 p. (Extr. de la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes.*)

383. KELLER (Mary Lansfield). The anglo-saxon Weapon names treated archeologically and etymologically. — Heidelberg, C. Winter, 1906; in 8°, VII-275 p. (Anglistische Forschungen, hrsg. von J. Hoops.) (7 m.)

384. KISCH (Gust.). Vergleichendes Wörterbuch der nösner (siebenbürgischen) und mosel frankisch-luxemburgischen Mundart, nebst siebenbürgisch-niederrheinischen Orts-und Familiennamenverzeichnis. — *Hermannstadt.* W. Krafft, 1905; in-8°, 274 p. (Forschungen für Volks-

kunde der Deutschen in Siebenburgen, im Auftrage des Vereins für siebenburg. Landeskunde hrsg. I.)

385. Koehne (Carl). Oberrheinische Stadtrechte, hrsg. von der bad. histor. Kommission. I Abtlg : Fränkische Rechte. VII Heft : Bruchsal, Rothenberg, Philippsburg (Udenheim), Obergrombach und Steinbach. — Heidelberg, C. Winter, 1906 ; in-8°, 152 p. (5 m.)

386. Lacher (Karl). Altsteirische Wohnräume im Landesmuseum zu Graz. — Leipzig, K. W. Hiersemann, 1906 ; in-fol., VII-8 p. et 32 pl. (40 m.)

387. Laigue (Comte René de). Saint Hervé. — Saint-Brieuc, Prud'homme, 1906 ; in-8°, 16 p. (Extr. des *Mém. de l'Assoc. bretonne. Congrès de Concarneau.*)

388. Laigue (De). Une fresque du xve siècle à la Certosa di Pesio. — Paris, Impr. nationale, 1906 ; in-8°, 16 p (Extr. du *Bull. archéol. du Comité des travaux historiques.*)

389. La Lande de Calan (Ch. de). Observations sur quelques points controversés de l'histoire de Bretagne. — Saint-Brieuc, Prud'homme, 1906 ; in-8°, 56 p. (Extr. des *Mém. de l'Assoc. bretonne. Congrès de Concarneau.*)

390. Landreau (Dom François). L'abbaye de Saint-Maur de Glanfeuil du xe au XIIIe siècle, ses relations avec le Mont-Cassin. — Angers, Germain et Grassin, 1906 ; in-8°, 83 p. (Extr. de la *Rev. de l'Anjou.*)

391. Lasnier (Ernest). Notes sur la seigneurie et la commanderie de Marsangy, arrondissement de Sens (Yonne). — Corbeil, impr. de Crété, 1905 ; in-8°, 20 p.

392. Lasteyrie (R. de) et Vidier (A.). Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques, publiés par les sociétés savantes de la France. T. V. 1re livraison. — Paris, Leroux, 1905 ; in-4°, 200 p.

393. Leclercq (Dom). Les martyrs, T. V. Le moyen-âge, recueil d'actes authentiques sur les martyrs. — Paris, H. Oudin, 1906 ; in-12. (4 fr. 50)

394. Lefebvre (Léon). Notes pour servir à l'histoire de la musique à Lille. Les ménestrels et joueurs d'instruments sermentés du XIVe au XVIIIe siècle. — Lille, impr. de Lefebvre-Ducrocq, 1906 ; in-8°, 15 p.

395. Loisne (Comte de). La colonisation saxonne dans le Boulonnais. Nogent-le-Rotrou, impr. de Daupeley-Gouverneur, 1906, in-8°, 24 p. (Extr. des *Mém. de la Soc. nat. des antiquaires de France.*)

396. Mahuet (Comte Antoine de) et Des Robert (Edmond). Essai de répertoire des ex-libris et fers de reliure des bibliophiles lorrains. — Nancy, V. Vagner et J. Lambert, 1906 ; in 8°, 380 p.

397. Marchand (A.). Pont Château avant la Révolution. Abbeville, impr. de Paillart. 1905 ; in-16, VIII 371 p.

398. Marquet de Vasselot (J. J.). Catalogue raisonné de la collection Martin Le Roy. Moyen Age et Renaissance. Paris, Foulard, 1906 ; in-fol. (350 fr. en souscription.)

399. Mauhel (André). Petites villes d'Italie. Toscane, Vénétie. — Paris, Hachette, 1906 ; in-16. (3 fr. 50.)

400. MAZEROLLE (F.). Le commandant R. Mowat, biographie et bibliographie numismatique. — Chalon-sur-Saône, Bertrand, 1905; gr. in-8°, 16 p. (Extr. de la *Gazette numismatique française*.)

401. Mélanges H. d'Arbois de Jubainville. Recueil de mémoires concernant la littérature et l'histoire celtiques, dédié à M. H. d'Arbois de Jubainville à l'occasion du 78e anniversaire de sa naissance. - Paris, Fontemoing (1906); in-8°, VII-290 p. (8 fr.)

402. MERTINS (Osk.). Wegweiser durch die Urgeschichte Schlesiens, hrsg. vom Verein für das Museum schlesischen Altertümer. — Breslau, Preuss und Jünger, 1906; in-8°, VII-150 p. (3 m.)

403. MEYER (Kuno). Contributions of Irish lexicography. Vol. I, part 1. — Halle, M. Niemeyer, 1906; in-8°, XXXI-574 p. (20 m.)

404. MICHAELIS (Ad.). Die archaölogischen Entdeckungen des 19 Jahrh. — Leipzig, E. A. Seemann, 1906; in-8°, VIII-325 p. (5 m. 20.)

405. MICHEL (André). Histoire de l'art depuis les premiers temps chrétiens jusqu'à nos jours. T. I : Des débuts de l'art chrétien à la fin de la période romane. — Paris, Colin, 1906; gr. in-8°, 959 p.

406. MIROT (Léon). Les insurrections urbaines au début du règne de Charles VI (1380-1383); leurs causes, leurs conséquences. — Paris, Fontemoing, 1905; in-8°, XIII-246 p.

407. Mitteilungen an die Mitglieder des Vereins für hessische Geschichte und Landeskunde. Jahrg. 1904-1905. — Kassel, G. Dufayel, 1905; in-8°, III-59 p. et 2 pl. (1 m. 50.)

408. Mitteilungen des Vereins für Geschichte der Stadt Meissen. 25 Heft (1 des VII Bandes). — Meissen, L. Mosche, 1906; in-8°, 128 p. (3 m.)

409. MOLLAT (G.). Lettres communes de Jean XXII (1316-1334), analysées d'après les registres dits d'Avignon et du Vatican. T. II, 2e et 3e fascicules. — Paris, Fontemoing, 1905; in-4°. (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, 3e série. Lettres communes des papes d'Avignon.)

410. MONTELIUS (Osc.). Kulturgeschichte Schwedens von den ältesten Zeiten bis zum 11 Jahrh. nach Christus. — Leipzig, E. A. Seemann, 1906; in-8°, V-336 p. (9 m.)

411. MORIN (Louis). La forteresse de Montaigu-en-Othe, documents et fouilles. — Troyes, Grande imprimerie, 1906; gr. in-8°, 32 p.

412. MORITZ (B.). Arabic palæography. A collection of Arabic texts from the first century of the Hidjra till the year 1000. — Cairo, Publications of he khedivial library, 1905; in-fol., IX p et 188 pl.

413. MOUREK (E. V.). Zur altgermanischen Negation. — Prag, I. Rivnac, 1905; in-8°, 23 p. (Aus *Sitzungsber. der böhmischen Gesellschaft der Wissenschaften*.)

414. PARIS (Gaston). Mélanges linguistiques. I : Latin vulgaire et langues romanes. — Paris, Champion, 1906; in-8°, 149 p.

415. PASTOR (Willy). Donatello. — Berlin, Bard und Marquardt, 1906; in-8°, 100 p. (Die Kunst, Sammlung illustr. Monographien. XLVI.) (1 m. 25.)

416. PEISKER (J.). Neue Forschungen zur Sozial-und Wirtschaftsgeschichte der Slawen. I. Die älteren Beziehungen der Slaven zu Turkotartaren und Germanen und ihre sozial-geschichtliche Bedeutung. — Stuttgart, W. Kohlhammer, 1905; in-8°, XII-243 p. (Aus *Vierteljahrschr. für Social-und Wirtschaftsgeschichte.*)

417. PILLEMENT (O. VON). Ostgoten. Das Ende in Italien. Ostgermanische Namensgebungen. Ein gotischer Kanton. — Leipzig, Dieterich, 1906; in-8°, 38 p. (1 m.)

418. PILLION (Louise). Les soubassements du portail des libraires à la cathédrale de Rouen. — Paris, Leroux, 1905; in-8°, 61 p. et pl. (Extr. de la *Rev. archéologique.*)

419. PLATON (G.). Observations sur le droit de Προτίμησις en droit byzantin. — Paris, A. Fontemoing, 1906; in-8°. (4 fr.)

420. PORTAL (Charles). Notes sur quelques fondeurs de cloches du XV° au XVIII° siècle. — Paris, Impr. nationale, 1906; in-8°, 11 p. (Extr. du *Bull. archéol. du Comité des travaux historiques*, 1905.)

421. PRAROND (E.). Introduction à quelques parties d'une étude : les lois et les mœurs à Abbeville (1184-1789). Tables combinées et extraits du Livre rouge et du Livre blanc de l'échevinage. — Paris, Champion, 1906; in-8°, VII-294 p.

422. RAND (E. K.). Johannes Scottus. I. Der Kommentar des Johannes Scottus zu den Opuscula sacra des Boethius. II. Der Kommentar des Remigius von Auxerre zu den Opuscula sacra des Boethius. — München, C. H. Beck, 1906; in-8°, XIV-106 p. (Quellen und Untersuchungen zur lateinischen Philologie des Mittelalters, hrsg. von Ludw. Traube. I.) (6 m.)

423. RICHEMOND (Emile). Un diplôme inédit de Philippe-Auguste, acte de partage des biens du chambellan Gautier, fondateur de Nemours. — Fontainebleau, impr. de Bourges, 1906; in-8°, 83 p. (Extr. des *Annales de la Soc. hist. et archéol. du Gatinais.*)

424. RIGAUX (E.). La commune de Boulogne en 1415. — Boulogne-sur-Mer, impr. de Hamain (1906); in-8°, 91 p. (Extr. des *Mém. de la Soc. académique de Boulogne-sur-Mer.*)

425. RIVIÈRE (Emile). Sur l'emploi des dentales aux temps préhistoriques, comme ornement. — Le Mans, impr. de Monnoyer (1906); in-8°, 8 p. (Extr. du *Bull. de la Soc. préhistorique de France.*)

426. ROMAN (J.). Les sceaux des forestiers au moyen-âge. — Nogent-le-Rotrou, impr. de Daupeley-Gouverneur, 1906; in-8°, 26 p. (Extr. des *Mém. de la Soc. nationale des antiquaires de France.*)

427. SALTET (Louis). Fraudes littéraires des schismatiques lucifériens aux IV° et V° siècles. — Paris, F. Lecoffre, 1906; in-8°, 31 p.

428. SAUVAGE (H. E.). Les figurines en terre cuite gallo-romaines du musée de Boulogne-sur-Mer. — Boulogne-sur-Mer, impr. de Hamain (1906), in-8°, 16 p. (Extr. du *Bull. de la Soc. académique de Boulogne-sur-Mer.* VII.)

429. SCHMIDLIN (Jos.). Die Geschichtsphilosophie und kirchenpolitische Weltanschauung Ottos von Freising, ein Beitrag zur mittelalterlichen Geistesgeschichte. — Freiburg i. B. Herder, 1906 ; in-8°, VII-XII-168 p. (Studien und Darstellungen aus dem Gebiete der Geschichte. Im Auftrage der Görres-Gesellschaft hrsg. IV. 2-3) (3 m. 60.)

430. SCHNEIDER (Arth.). Die Psychologie Alberts des Grossen, nach den Quellen dargestellt. II Tl. — Münster, Aschendorff, 1906 ; in-8°, VI p. et p. 293-559. (Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters. Texte und Untersuchungen. VI) (9 m.)

431. SCHUBERT (H. VON). Staat und Kirche von Constantin bis Karl dem Grossen. Rede. — Kiel, Lipsius und Tischer, 1906 ; in-8°, 20 p.

432. SCHULTZ-GORA (O.). Altprovenzalisches Elementarbuch. — Heidelberg, C. Winter, 1906 ; in-8°, IX-187 p. (Sammlung romanischer Elementarbücher. I. Grammatiken. 3). (3 m. 60.)

433. SIMONSFELD (H.). Urkunden Friedrich Rotbarts in Italien. — München, G. Franz, 1905 ; in-8°, p. 711-748. (Aus *Sitzungsber. der bayer. Akad. der Wissenschaften.*)

434. SPATZ (Willy). Bilder aus der Vergangenheit des Kreises Teltow. I Tl. Von der ältesten Zeit bis zum Ende des grossen (od. 30 jähr.) Krieges. — Berlin, E. Haase, 1905 ; in-8°, XI-251-XX p. (20 m)

435. STEIN (Henri) et LE GRAND (Léon). La frontière d'Argonne (843-1659). Procès de Claude de La Vallée (1535-1561). — Paris, Picard, 1905 ; in-8°, VIII-326 p. (4 fr. 50.)

436. STRONSKI (Stanislas). Le troubadour Elias de Barjols, édition critique avec une introduction, des notes et un glossaire. — Paris, E. Privat, 1906; in-8°, LIV-160 p. (Bibliothèque méridionale publiée sous les auspices de l'Université de Toulouse. 1re série, t. X.) (5 fr.)

437. STRZYGOWSKI (J.). Die Miniaturen des serbischen Psalters der königl. Hof-und Staatsbibliothek in München mit einer Belgrader Kopie ergänzt und im Zusammenhange mit der syrischen Bilder-redaktion des Psalters untersucht mit e. Einleitung von V. Jagic. — Wien, A. Hölder, 1906 ; in-4°, LXXXVII-139 p. et 62 pl. (Aus *Denkschriften der K. Akad. der Wissenschaften.*)

438. STUEMBKE (Wilh.). Das schmückende Beiwort in Otfrids Evangelienbuch. — Greifswald, L. Bamberg, 1905; in-8°, 69 p.

439. TECHEN (F.). Die Bürgersprachen der Stadt Wismar. — Leipzig, Duncker und Humblot, 1906; in-8°, XVI-411 p. (Hansische Geschichtsquellen, hrsg. vom Verein für hans. Geschichte. III.) (13 m. 40.)

440. THILLIER (J.) et JARRY (E.). Cartulaire de Sainte-Croix d'Orléans (814-1300). — Paris, A. Picard, 1906 ; in-8°, CXIX-634 p.

441. THOMAS (J.). Les fontaines et les puits publics de l'ancien Amiens. — Cayeux-sur-Mer, impr. de Ollivier, (1906) ; in-16, 44 p.

442. THOMAS (Louis). Les dernières leçons de Marcel Schwob sur François Villon. — Paris, 82, rue de Passy, 1906 ; in-8°, 52 p. et facs.

443. Trévédy (J.). Du Guesclin et Richemont. Quel résultat aurait eu pour la Bretagne le mariage de la duchesse Anne avec un seigneur breton ? — Rennes, Plihon et Hommay, 1906 ; in-8°, 47 p. (Extr. de la *Rev. de Bretagne.*)

444. Truchis (Vicomte Pierre de). La chapelle Saint-Laurent à Tournus (Saône-et-Loire). — Nogent-le-Rotrou, impr. de Daupeley-Gouverneur, 1906 ; in-8°, 18 p. et pl. (Extr. des *Mém. de la Soc. nationale des antiquaires de France.* LXV.)

445. Uzureau (F.). Andegaviana. — Angers, Siraudeau, 1904-1906, 4 vol. in-8°, 512, 574, 515 et 515 p.

446. Van Berchem (Victor). Suisse. Travaux relatifs aux sources de l'histoire du moyen âge. — Nogent-le-Rotrou, impr. de Daupeley-Gouverneur, 1906; in-8°, 28 p. (Extr. de la *Rev. historique.* XC.)

447. Vauvillé (Octave). L'enceinte de Pommiers (Aisne), Noviodunum des Suessiones. — Nogent-le-Rotrou, impr. de Daupeley-Gouverneur, 1906 ; in-8°, 48 p. (Extr. des *Mém. de la Soc. nationale des antiquaires de France.*)

448. Vidal (J.-M.). Lettres communes de Benoît XII (1334-1342), analysées d'après les registres dits d'Avignon et du Vatican. T. II, 3e et 4e fascicules. — Paris, A. Fontemoing, 1905 ; in-4°. (Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome. 3e série. Lettres communes des papes d'Avigon.)

449. Vildhaut (H.). Handbuch der Quellenkunde zur deutschen Geschichte bis zum Ausgange der Staufer, 2 umgearb. Aufl. — Werl, A. Stein, 1906 ; in-8°, viii-444 p. (4 m.)

450. Winter (D. A.). Die Politik Pisas während der J. 1268-1282. — Berlin, Mayer und Müller, 1906 ; in-8°, 75 p. (2 m.)

451. Zaretzky (Otto). Der erste Kölner Zensurprozess. Ein Beitrag zur Kölner Geschichte und Inkunabelkunde, mit e. Nachbildung des Dialoges super libertate ecclesiastica, 1477. — Köln, M. Du Mont-Schauberg, 1906 ; in-8°, vi-124 p. (Veröffentlichungen der Stadtbibliothek in Köln. VI Beiheft.) (5 m.)

452. Zeitschrift des Aachener Geschichts-Vereins. XXVII Bd. — Aachen, Cremer, 1905 ; in-8°, v-336 p. (6 m.)

453. Zeitschrift des deutschen Vereines für die Geschichte Mährens und Schlesiens, Red. von Dr Karl Schober. 10 Jahrg., 1-2 Hft. — Brünn, C. Winiker, 1906 ; in-8°, 194 p.

454. Zeitschrift des Vereins für hessische Geschichte und Landeskunde. Neue Folge, 29 Band (Der ganzen Folge 39 Band). — Kassel, G. Dufayel, 1905 ; in-8°, iii-296 p. (6 m.)

455. Zeitschrift für vaterlandische Geschichte und Altertumskunde, hrsg. von dem Verein fur Geschichte und Altertumskunde Westfalens. LXIII Bd. — Historisch geograph. Register zu Bd 1-50 von Dr A. Bömer 7 Lfg. — Münster, Regensberg, 1905-1906, 286-215 p. et 7 pl. et p. 1-224 du t. 3 de la table.

456. ZIVIER (E.). Geschichte des Furstent. Pless. I Tl. Entstehung der Standesherrsch. Pless (bis 1517). — Kattowitz, Gebr. Böhm, 1906 ; in-8°, IV-232 p. (5 m.)

PÉRIODIQUES

---

457. **Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.** Procès-verbaux et mémoires. Année 1905. (Besançon, 1906; in-8°, LX-326 p.) — *G. de Beauséjour* et *Ch. Godard* : Jean de Grandson, seigneur de Pesmes et la fin d'une famille féodale dans le comté de Bourgogne au XV° siècle, p. 207-242. — *R. de Lurion* : Notice sur M. Jules Gauthier, archiviste de la Côte-d'Or, archiviste honoraire du Doubs [1848-1905], p. 243-273

458. **Académie royale de Belgique.** Bulletins de la classe des lettres et des sciences morales et politiques et de la classe des beaux-arts, 1904. (Bruxelles, 1904; in-8°, 696 p.) — *H. Pirenne* : A propos de l'édition de la chronique de Jean Molinet, p. 21-24. — *F. Cumont* Reliquiæ Taurinenses [notes sur des manuscrits grecs de Turin], p. 81-96. — *E. Marchal* : François Petrarque à Gand et à Liège en 1333, p. 481-492.

459. **Annales de l'Est et du Nord.** 1re année. (Paris-Nancy, 1905; in-8°, 640 p.) — *H. Pirenne* Les villes flamandes avant le XII° siècle, p. 9-32. — *E. Théodore* : L'encensoir du musée de Lille et les fonts baptismaux de l'église Saint-Barthélemy à Liège, p. 71-75. — *R. Parisot* : Sigefroy, le premier des comtes de Luxembourg, était-il fils de Wigeric? p. 76-83. — *E. Gavelle* : Notes pour servir à l'histoire de la Flandre à la fin du XIV° siècle, p. 84-98, 244-252. — *G. Six* : La babaille de Mons-en-Pévèle (18 aout 1304), p. 210-233. — *L. Vanderkindere* : A propos d'une charte de Saint-Omer, p. 234-238. — *L. Vanderkindere* : La première phase de l'évolution constitutionnelle des communes flamandes, p. 321-367. — *E. Duvernoy* et *R. Harmand* : Le tournoi de Chauvency en 1285, p. 368-416. — *R. Blanchard* : Sur la date de l'invasion marine dans la plaine maritime de Flandre à l'époque historique, p. 534-541.

460. **Annales de la Société d'émulation et d'agriculture... de l'Ain**, t. XXXVIII, 1905. (Bourg, 1905; in-8°, 438 p.) — *H. Brun* : Histoire de la seigneurie d'Andelot-les-Coligny (suite), p. 5-35, 321-373, 410-426. — *Abbé F. Marchand* : Etudes archéologiques, Briord, p. 57-88 et 3 pl. — *A. Cornet* : Un coin du Revermont. Coligny à travers les âges (suite), p. 89-146, 192-231, 267-320 et 3 pl. — *E. Philipon* : Le second royaume de Bourgogne (suite), p. 147-176.

461. **Annales de la Société d'études provençales**, 2° année, 1905. (Aix-en-Provence, s. d. ; in-8°, XXII-278 p.) — *Colonel H. de Ville-d'Avray* : Fréjus inédit, deux inscriptions gallo-romaines et bronzes, p. 55-58, *258-262*. - : Le premier et le dernier des Craponne, p. 154-162.

— *H. Villard :* La léproserie de Marseille au xviᵉ siècle et son règlement, p. 183-193.

462. **Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes,** t. XIX. (Nice, 1905 ; in-8°, 429 p.) — *G. Doublet* : Gattières, une enclave italienne sur la rive française du Var, p. 3-76. — *A. Guebhard* : Note sur un trésor de deniers romains trouvé en 1901 aux environs de Nice, p. 77-89 et 2 pl. — *P. Goby :* Sur quelques meules à grains et un moulin ancien ressemblant au Trapetum, découverts dans l'arrondissement de Grasse, p. 93-119 et 2 pl. — *E. Raynaud :* Statuts de la ville de Nice au xiiiᵉ siècle, p. 233-253. — *Jaubert :* La Napoule et ses pêcheries, p. 255-262. — *Colonel de Ville-d'Avray :* Etude et plan des Encourdoules, p. 273-290. — *H. Moris :* L'abbaye de Lerins, son histoire, ses possessions, ses monuments anciens, p. 299-399 et 3 pl.

463. **Annales de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo.** Année 1905. (Saint-Malo, 1905 ; in-8°, 224 p.) — *E. Dupont :* Le Mont-Saint-Michel et le pays malouin, relations historiques du xᵉ au xviᵉ siècle, p. 13-40. — *Maigné :* La pierre et la croix de Mi-Grève, p. 57-63. — *J. Mathurin* et *A. Dagnet :* Le langage cancalais (suite), p. 145-209.

464. **Archives historiques du Poitou,** XXXIV. (Poitiers, 1905 ; in-8°, vi-xxiv-455 p.) — *E. Clouzot :* Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame de la Merci-Dieu, autrement dite de Becheron, au diocèse de Poitiers, p. i-xxxiv et 1-454.

465. **Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne.** 2ᵉ série, t. XXI, 1905. (Laval, 1905 ; in-8°, 512 p.) — *P. Farcy :* Cartulaire [et obituaire] de La Haye aux Bonshommes [d'Angers et des Bonshommes de Craon], p. 165-199, 295-324 et pl. — *H. Sauvage :* Armorial de la Mayenne, p. 364-379, 489.

466. **Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons,** t. XI. 3ᵉ série, 1901-1902. (Soissons, 1905 ; in-8°, 180-208 et 24 p.) — *Plateau :* Encore Noviodunum, p. 33-34. — *Plateau* et *Michaux :* Notices sur E.-L. Lambin, p. 47-54. — *Mgr A. V. de Deramecourt :* La maison de l'évêque de Soissons et ses hôtes à travers les âges, p. 56-95. — *Abbé Delaplace :* Diverses étymologies de Laon, confusion entre Laon et Lyon, p. 103-106. — *Collet :* La tour Lardier [à Soissons], p. 108-110. — *Vauvillé :* Anciennes monnaies françaises données au musée de Soissons, p. 179-180. — *Bon L. Le Pelletier :* Etude sur la forêt de Villers-Cotterets, p. 1-208.

467. **Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois,** t. XLIV, 1905. (Vendôme, 1905 ; in-8°, 272 p.) — *R. de Saint-Venant :* Nouveaux aperçus sur le combat de Fréteval du 5 juillet 1194, p. 11-45. — *Paul Martellière :* Remarques à propos de la sépulture préhistorique de Martigny, p. 113-120. — *Jean Martellière :* Une étymologie de Vendôme et une origine des Vendômois, p. 124-128. — *P. Clément :* Monographie de la paroisse Des Hayes-en-Vendômois,

p. 143-186. — *Marius Filliozat :* Haches à tête en Loir-et-Cher, p. 185-190. — *R. de Saint-Venant :* Geoffroy de Vendôme, chevalier et sa blessure (XIIe siècle), p. 243-256.

468. **Bulletin de la Société belfortaine d'émulation**, n° 24, 1905. (Belfort, 1905 ; in-8°, XXX-208 p.) — *F. Pajot :* Sur les confins des Sequanes et des Rauraques aux temps des Romains et des Mérovingiens, p. 107-168. — *Henri Bardy :* Anatole de Barthélemy, p. 169-174.

469. **Bulletin de la Société d'émulation d'Abbeville**, années 1903-1905, t. VI. (Abbeville, 1905 ; in-8°, 448 p.). — *Ph. Des Forts :* Une excursion en Beauvaisis : Clermont, Agnetz, Auviller, Cambronne, Bury, Mouy, Cires, Mello, Saint-Waast-les-Mello, p. 97-121 et 3 pl. — *R. Rodière :* Notice archéologique sur l'église collégiale de Notre-Dame à Noyelles-sur-Mer, p. 139-145. — *Cte de Brandt de Galametz :* Les fiancés volontaires et l'asile dans le mariage, p. 188-199. — *A. de Florival :* Le passage de Jeanne d'Arc dans le Ponthieu, p. 200-216 et 4 pl. — *Ph. Des Forts :* Excursion à Saint-Denis, Sarcelles, Ecouen, Villiers-le-Bel, p. 220-233. — *Abbé Rançon :* Etude sur Marca, établissement gallo-romain près Abbeville, et relation des fouilles faites en 1903 et 1904 sur ses ruines et son cimetière : Les Lusers, p. 322-345 et pl. — *H. Macqueron :* Excursion à Saint-Omer et à Calais, p. 392-408.

470. **Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes**. 24e année. 1905. (Gap, 1905 ; in-8°, XXX-466 p.) — *G. de Manteyer :* Le nom et les deux premières enceintes de Gap, p. 1-84, 129-201, 281-324 et 3 pl. — *D. Martin :* Tumuli de Corréo et du Guire, p. 89-103 et pl. — *L. Vésignié :* Inventaire des objets provenant des fouilles exécutées en août 1904 dans la grotte de Grapelet, p. 111-114. — *J. Roman :* L'emplacement d'Ictodurus, p. 243-250. — *D. Martin :* Stations romaines de Montseleucus et de Cambonum, p. 251-264. — *L. Jacob :* Essai historique sur la formation des limites entre le Dauphiné et la Savoie, p. 373-399 et pl. — *P. Lemaitre :* Etymologie du nom de Gap d'après A. Farnaud, p. 431-434. — *Abbé F. Allemand :* La mansion de Montseleucus à La Beaumette, p. 435-440. — *L. Vésignié :* Inventaire sommaire des objets trouvés en 1905 dans les grottes de Sigottier, p. 441-444. — *J.-C. Roman :* Un nouvel exemplaire de la peinture des vices et des vertus découvert à Ville-Vallouise, p. 445-448.

471. **Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme**. 39e année. 1905. (Valence, 1905 ; in-8° 456 p.) — *Jules Chevalier :* Mémoires pour servir à l'histoire des comtés de Valentinois et de Diois (suite), p. 100-115. — *A. Beretta :* Les cités mystérieuses de Strabon, p. 121-148. — *Dom Germain Maillet-Guy :* Jean de Montchenu, antonin et évêque de Viviers [XVe s.], p 185-195. — *A. Lacroix* . Les environs de Châtillon (suite), p. 266-272. — *Etienne Mellier :* Les ponts anciens et modernes sur le Rhône à Valence (suite), p. 315-335, 376-384. — *Jules Chevalier :* Un pont sur le Rhône, document *inédit du XIIe siècle* [bulle de Lucius III], p. 434-436. — *Etienne Mellier :*

Note sur un document inédit du XIIe siècle. Le frère Etienne et le pont de La Guillotière, p. 437-438. — *A. Lacroix :* Etoile [Drôme], p. 439-448.

472. **Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur-en-Auxois**, t. XXXIII, année 1904. (Semur-en-Auxois, 1904 ; in-8°, 192 p.) — *Saint-Genis :* L'Alésia de César, p. 165-176.

473. **Bulletin de la Société grayloise d'émulation,** n° 8. Année 1905. (Gray, 1905 ; in-8°, 249 p.) — *A. Maire :* Note sur quelques ex-libris franc-comtois, p. 17-95 et pl. — *Ch. Godard :* Les cordeliers de Gray et le corps de ville, p. 97-113. — *Raoul Bouillerot :* Quelques notes sur des camps de construction néolithique dans la vallée de la Saône supérieure, p. 115-132. — *Dr Bouchet :* Les sépultures de l'âge du bronze de la grotte de Courchapon (Doubs), p. 133-142 et pl.

474. **Bulletin de la Société historique et archéologique de Corbeil, d'Etampes et du Hurepoix.** 11e année. 1905. (Paris, 1905 ; in-8°, XXII-165 p.) — *A. Dufour :* Le trésor de Saint-Spire de Corbeil en 1424, p. 30-48. — *J. Depoin :* Notre-Dame-des-Champs, prieuré dyonisien d'Essonnes (suite), p. 76-108. — *Ch. Mottheau :* Crosne, seigneurs et seigneurie, p. 109-133.

475. **Bulletins et mémoires de la Société d'anthropologie de Paris,** t. V, 5e série, 1904. (Paris, 1904 ; in-8°, XXXII-738 p.) — *A. Viré :* Une station solutréenne, nouvelle grotte et abri sous roche de Lacave (Lot), p. 63-66. — *L. Manouvrier :* Incisions, cautérisations et trépanations craniennes de l'époque néolithique, p. 67-73. — *L. Manouvrier :* Note sur les ossements humains du dolmen du Terrier de Cabut (Gironde), 73-76. — *Delore :* Les Romains et les Francs dans les montagnes du centre de la Gaule au sein de l'Arvernie, p. 104-109. — *Atgier :* Ibères et Berbères, origine et significations diverses de ces expressions ethniques, p. 110-111. — *G. Crépon* et *Larille :* Découverte et fouille du dolmen de Mériel, p. 117-118. — *Dr M. Baudouin :* Les menhirs satellites des mégalithes funéraires, p. 139-142. — *G. Béraud :* Galets-polissoirs des Deux-Sèvres, p. 153-154. — *U. Dumas :* La station des Châtaigniers-Baron (Gard), p 157-158. — *U. Dumas :* La grotte Nicolas, commune de Sainte-Anastasie (Gard), p. 158-159. — *Ch. Lejeune :* La communion, p. 404-411. — *C.-A. Pietrement :* Les races chevalines dans le temps et dans l'espace, p. 412-436. — *E. Schmit :* Investigations d'un puits funéraire de l'époque néolithique (période carnacéenne) à Pocancy (Marne), p. 466-469. — *O. Vauvillé :* Fonte d'armes de l'époque de bronze à l'époque gauloise dans le département de l'Aisne, p. 492-493. — *Dr M. Baudouin* et *L. Bonnemère :* Les haches polies dans l'histoire jusqu'au XIXe siècle, p. 496-548. — *Zaborowski :* L'âge des sépultures néolithiques de Chamblandes en caisse de pierre, à squelettes repliés, p. 610-615. — *Zaborowski :* Origine des Slaves, p. 671-720.

476. **Congrès archéologique de France**, LXXIe session tenue au Puy en 1904 par la Société française d'archéologie. (Paris, 1905 ; in-8°, LVI-599 p.) — *N. Thiollier :* Guide archéologique du congrès du Puy,

[Le Puy, Aiguilhe, Saint-Paulien, Polignac, La Chaise-Dieu, Chamalières-sur-Loire, Chanteuges, Brioude, La Voute-sur-Loire, Bouzols, Le Monastier, château de La Tour-Daniel], p. 1-92 et 33 pl. — *E. Lefèvre-Pontalis :* Les dates de la cathédrale du Puy, p. 158-162. — *De Saint-Venant :* Anciennes mesures mobiles en pierre, p. 164-165. — *A. Jacotin :* Les études archéologiques dans la Haute-Loire au XIXe siècle, p. 169-180. — *A. Vernière :* L'âge de pierre dans la vallée du Haut-Allier, p. 181-192. — *Abbé E. Peyron :* Vieil-Brioude et le fort Victoriac, étude historique et critique, p. 193-213. — *J. Déchelette :* Les bas-reliefs gallo-romains du musée et de la cathédrale du Puy, p. 214-243 et 4 pl. — *Abbé Achard :* Les reliques de saint Georges, premier évêque du Velay et de saint Hilaire, évêque de Poitiers, p. 244-269. — *Cte E. de Dienne :* L'abbaye de Saint-Michel de Cluse et ses rapports avec la ville du Puy, p. 270-300 et 2 pl. — *H. Du Ranquet :* Les influences de l'école auvergnate en Velay, p. 301-309 et pl. — *A. Philippe* : Les églises romanes de la haute vallée du Lot, p. 310-333 et 10 pl. — *Jacotin de Rosières :* Etude sur la sigillographie de la Haute-Loire, p. 334-357 — *U. Rouchon :* Les fortifications de la ville du Puy, p. 358-372. — *Abbé F. Fabre :* Les méreaux de la collégiale de Saugues de 1369 à 1625, p. 373-384. — *L. Giron :* Les peintures murales de la Haute-Loire, p. 385-396 et 3 pl. — *J. Guiffrey :* Les tapisseries de la Chaise-Dieu, p. 397-401. — *E. Male :* Les originaux des tapisseries de la Chaise-Dieu, p. 402-405. — *U. Rouchon :* Les maisons anciennes de la ville du Puy, p. 414-428 et 6 pl. — *L. Vissaguet :* Les croix monumentales de la Haute-Loire, p. 429-476 et 8 pl. — *H. Stein :* Une statuette d'argent offerte à la cathédrale du Puy en 1487, p. 454-460. — *N. Thiollier :* Les œuvres des orfèvres du Puy, p. 506-541 et 10 pl. — *E. Lefèvre-Pontalis :* Les dates de Saint-Julien de Brioude, p. 542-555 et 11 pl. — *Abbé F. Fabre, Abbé A. Achard* et *N. Thiollier :* Cinq statues en bois du XIIe et du XIIIe siècle dans la Haute-Loire [vierges de Notre-Dame-des-Tours, de Sainte-Marie-des-Chazes, de Sorlhac, de Saugues ; statue d'Arlet], p. 564-569 et 2 pl. — *P. Perdrizet :* Le Mater Omnium du musée du Puy, p. 570-584 et pl.

477. **Mémoires de l'Académie de Vaucluse,** 2e série, t. IV, année 1904. (Avignon, 1904 ; in-8°, XV-295 p.). — *G. de Manteyer :* La sépulture de Silvanus à Vachères, p. II-16. — *L.-H. Labande :* Bertrand Du Guesclin et les Etats pontificaux de France, p. 43-80. — *Dr P. Pansier :* Jean de Tournemire (Johannes de Tornamira) (1329-1396), p. 89-102. — *F. Sauve :* La région aptésienne, études d'histoire et d'archéologie, p. 127-191 et 5 pl. — *F. Digonnet :* Orange antique, un nouveau monument romain, p. 193-215 et 8 pl. — *L.-H. Labande :* Enlèvement de mosaïque romaine à Vaison. Fouilles de Vénasque, p. 217-219.

478. **Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et beaux-arts de Marseille,** 1904-1905. (Marseille, 1906 ; in-8°, 394 p.). — *De Marin de Carranrais* : Eloge de L. Blancard, p. 119-133. — *L. Magnan* La renaissance commerciale de Marseille au XIe siècle, p. 145-163. — *H. de Mont... :* Les canaux de Provence, p. 277-286.

479. **Mémoires de la Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer,** t. XXIV, 1906. (Boulogne-sur-Mer, 1906; in-8°, 398 p.) — *R. Rodière :* Chartes diverses du Boulonnais, p. 1-241. — *E. Rigaux :* La commune de Boulogne en 1415, p. 243-332.

480. **Mémoires de la Société académique de l'Aube,** t. LXIX. (Troyes, s. d., in-8°, 612 p.) — *L. Le Clert :* Quelques seigneuries de l'ancien comté de Brienne (suite), p. 13-186 et 3 pl. — *Abbé A. Prevost :* Histoire de la maîtrise de la cathédrale de Troyes, p. 213-371. — *Abbé A. Petel :* Templiers et hospitaliers dans le diocèse de Troyes. La maison de Villers-les-Verrières, p. 373-478. — *M. Le Clert :* Liste des dons faits au musée de Troyes pendant l'année 1905, p. 549-561.

481. **Mémoires de la Société académique du Nivernais,** t. XIV. (Nevers, 1905; in-4°, 91 et vi p.) — *Victor Gueneau :* Montigny-sur Canne et l'abbé Baudiau, p. 3-38. — *A. Desforges :* Notes sur les stations préhistoriques et protohistoriques de la vallée d'Alaine (Nièvre) en particulier sur les ateliers néolithiques des environs de Fléty, p. 35-67 et 2 pl. — *Louis Jolivet :* Monnaies de Charles le Gros trouvées au Moulin-Gargot (commune d'Huriel, Allier), p. 78. — Table des matières contenues dans les 13 fascicules publiés par la société, p. I-V.

482. **Mémoires de la Société archéologique de Rambouillet,** t. XVIII. (Versailles, 1905; in-8°, 468 p.) — *F. Lorin :* La Société archéologique de Rambouillet au Perray, à Saint-Hubert, aux Mesnils, à Bazoches, au Tremblay, à Saint-Remy-l'Honoré, et aux Essarts-le-Roi, p. 1-26 et pl. — *Comte R. de Nugent :* La seigneurie des Menuls, p. 27-36 et pl. — *Comte de Dion :* Le château de la Hunière, p. 48-52. — *A. de Dion et F. Delville :* Origine de principaux monuments de Montfort-l'Amaury, p. 285-288. — *F. Lorin :* La Société archéologique de Rambouillet à Clairefontaine, à Saint-Arnoult et à Sonchamp, notices sur Bullion, Ablis, Prunay, Craches, Paray-Douaville, Sainte-Mesme, Orcemont, p. 289-393 et 8 pl.

483. **Mémoires de la Société d'émulation de Roubaix,** 4e série, t. III (t. XXIV de la collection) 1904. (Roubaix, 1905; in-8°, 236 p.) — *Abbé Th. Leuridan :* Notice historique sur l'abbaye de Phalempin, p. 121-230. = 4e série t. IV (t. XXV de la collection), 1905. (Roubaix, 1905; in-8°, 260 p.) — *Abbé Th. Leuridan :* Histoire de Seclin. IV. Histoire de l'Hôpital Notre-Dame, p. 5-253.

484. **Mémoires de la Société éduenne,** nouvelle série, t. XXXIII. (Autun, 1905; in-8°, XXVII-407 p.) — *H. de Chaignon :* Recherches sur les gisements ou carrières d'où ont été extraits les matériaux constituant le petit appareil de revêtement dans les constructions romaines d'Autun, p. 1-16 et pl. — *F. Dejussieu :* Excursion à Avignon et à Orange, p. 17-49. — *E. Fyot :* La chatellenie de Glenne (suite), p. 51-96. — *J.-G. Bulliot :* La tour du Bost (fin), p. 97-142. — *A. de Charmasse :* Jacques-Gabriel Bulliot, sa vie et son œuvre (fin), p. 143-179. — *R. Gadant :* Note sur une statuette de Mercure assis et sur divers objets gallo-romains trouvés

dans un puits à Autum, p. 275-283 et pl. — *A. de Charmasse:* Note sur l'inventaire des livres liturgiques donnés à l'église collégiale de Notre-Dame d'Autun par Nicolas Rolin, chancelier de Bourgogne, p. 285-304. — *J. Dechelette:* La nécropole gauloise de Diou, p. 305-313 et 4 pl. — *A. Gillot:* Excursion à Mont-Saint-Vincent, Gourdon et Blanzy, p. 354-368. — *Gadant:* Excursion à Alise-Sainte-Reine, p 390-401.

485. **Mémoires de la Société historique, littéraire et scientifique du Cher.** 1905, 4e série, XXe volume. (Bourges, s. d., in-8°, XVIII-405 p.) — *E. Turpin :* Les vignes et les vins du Berry, étude historique et statistique (suite), p. 47-164. — *D. Mater:* Le musée de Bourges, notes, documents et souvenirs sur sa fondation et son histoire, p. 189-321. — *A. Gandilhon:* Contribution à l'histoire de la vie privée et de la cour de Louis XI (1423-1481), p. 335-397.

486. **Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie,** t. XLIII. 2e série, t. XVIII, (Chambéry, 1905 ; in-8°, CIV-230 et 237 p.) — *L. Schaudel* : Les pierres à cupules et à bassins de la Savoie, p. 43-64. — *J. Letanche* : Quelques notes sur la chartreuse de Pierre-Chatel et son prieuré d'Yenne, p. 93-113. — *G. Perouse* : Un budget d'une municipalité rurale en Savoie au XVe siècle [Mâcot, 1476], p. 115-130. — *J. Corcelle* : L'Académie florimontane, les sociétés savantes et les études historiques en Savoie, p. 131-218.

487. **Recueil de législation de Toulouse.** 1905, 2e série, t. I. (Toulouse, 1905 ; in-8°, XVI-540 p.) — *J. Bressolles :* Les mariages in extremis, p. 175-239. — *J. Fourgous :* L'arbitrage dans le droit français aux XIIIe et XIVe siècles, p. 240-288.

488. **Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure,** 6e série, t. II, année 1904. (Evreux, 1905 ; in-8°, XLIV-113 p.) — *L. Coutil:* Le cimetière franc de Bueil (Eure), étude sur les boucles, plaques, bagues, fibules et bractéates ornées de figures humaines, p. 1-37.

489. **Revue cévenole. Bulletin de la Société scientifique et littéraire d'Alais,** 1904. (Alais, 1904; in-8°, 271 p.) — *E. Durand* : Nouvelles notes pour la monographie de Peyremale (Gard), p. 161-257 et 2 pl.

490. **Revue d'Alsace,** 4e série, 6e année, t. LVI. (Paris, 1905 ; in-8°, 672 p.) — *A. Hanauer* : Le burg impérial de Haguenau, p. 113-131, 271-285, 380-400. — *C. Oeberreiner* : Essai sur la campagne de César contre Arioviste, p. 185-198. — *A. Gasser* : L'église et la paroisse de Soultz (Haute-Alsace), p. 225-255, 350-379. — *E. Gasser* : Un alsatique rarissime: l'abbaye de Masevaux au XVIIIe siècle, p. 313-330. — *C. Oeberreiner* : Le champ du mensonge, p. 345-349. — *J. Berthelé* : Les André, fondeurs de cloches à Colmar aux XIVe et XVe siècles, p. 462-466.

491. **Revue de l'Anjou,** nouvelle série, t. L. (Angers, 1905; in-8°, 548 p.) — *M. Saché* : Les livres de raisons de Jean V et de Jean VI Du Bellay, abbés de Saint-Florent de Saumur, p. 231-259, 465-486.

492. **Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise,** année 1905. (Versailles, 1905; in-8°, 323 p.) — *A. de Barthelemy* : Notes historiques sur Ville-d'Avray du XII[e] au XVIII[e] siècle (suite), p. 47-80.

493. **Revue historique et archéologique du Maine,** t. LVII, année 1905, 1[er] semestre. (Le Mans, 1905; in-8°, 336 p.) — *H. Roquet* : La Poissonnière à Saint-Ouen-en-Belin, p. 76-90 et pl. — *Robert Latouche* : Documents inédits. [Donation de Robert de Gorran (1227)], p. 91-104. — *M[is] de Beauchesne et Eug. Lefèvre-Pontalis* : Le château de Lassay (Mayenne), p. 105-140 et 5 pl. — *Ed. de Lorière* : Les fiefs d'Asnières (suite), p. 141-175, 257-280. — *Dom Léon Guilloreau* : L'abbaye de La Couture au XV[e] siècle, prérogatives et charges des officiers claustraux, p. 236-256.

494. **Société des sciences, arts et belles-lettres de Bayeux,** 8[e] volume. (Bayeux, 1904[-1905]; in-8°, III-189 p.) — *Paimblant Du Rouil* : La Normandie délivrée. Le Bessin pendant l'occupation anglaise. Formigny (1417-1450), p. I-III, 1-45. — *G. Villers* : La salle capitulaire de la cathédrale de Bayeux et ses annexes, p. 46-58. — *Abbé Le Lièvre* : Étude sur l'ancien autel de la cathédrale de Bayeux aux XV[e] siècle, p. 81-90. *E. Anquetil* : Présentation et collation de bénéfices du diocèse de Bayeux (1436-1445), p. 103-163. La dispersion des sources historiques relatives à Bayeux, p. 164-168.

495. **Société florimontane d'Annecy. Revue savoisienne...** 1904, 45[e] année. (Annecy, 1904; in-8°, x-278 p.) — *O. Costa de Beauregard* : Cuirasses halstattiennes découvertes à Fillinges; Vierge en bois de Chignin (XII[e] siècle), p. 6-9. — *F. Fenouillet* : Notice sur le château et la famille de Pelly, p. 57-67 et 104-115. — *Marteaux* : La charte dite du comte Robert pour Peillonnex (1012-1019), p. 9-10. — *J. Desormaux* ; Notes philologiques [la suif ou ablette], p. 67-70. — *Fontaine* : Inscription de porte à Thuy (XV[e] siècle), p. 75. — *M. Le Roux* : Le château d'Alery, p. 87. — *J.-F. Gonthier* : Les seigneurs du château d'Alery, p. 92-97. — *L. Kilz* : Le manuscrit de l'abbaye de Talloires au Musée Britannique, p. 137-145, 236-246. — *A. Fontaine* : A travers le vieil Annecy. Le palais et le quartier de l'Isle, p. 155-164 et 204-206. = 1905, 46[e] année. (Annecy, 1905; in-8°, x-246 p.) — *C. Marteaux* : Noms de lieux dans des chartes [de Saint-Jean de Genève] de 1153, 1250 et 1448, p. 125-129. — *Marteaux* : Montagne de Lachat [étymologie], p. 151-152. — *Marteaux* : Origine de Duin, p. 154. — *J.-F. Gonthier* : Les paroisses du diocèse de Genève dépendant d'Ainay, p. 159-163.

496. **Société historique et archéologique de l'Orne,** t. XXIII. (Alençon, 1904; in-8°, XVIII-280 p.) — *Ch. Verel* : Nonant-le-Pin (suite), p. 7-38 et 121-152. — *A. Chollet* : Le Pin-au-Haras, p. 75-97. — Bibliographie du département de l'Orne pendant l'année 1903, p. 153-187. — *Marquis de Beauchesne* : Les seigneuries mancelles du Passais normand. La Beraudière en Céaucé (suite), p 188-202. — *F. Duval* : Inventaire des documents pour servir à l'histoire du duché d'Alençon conservés dans les

archives anglaises (suite), p. 203-219. — *De Castilla* : Notes sur la succession des propriétaires de la seigneurie de Carrouges, p. 220-224.

497. **Société historique et scientifique des Deux-Sèvres**. Procès-verbaux, mémoires et documents, 1re année 1905. (Niort, 1906 ; in-8°, 406 p.) — *C. de Saint-Marc* : Armoiries des ducs d'Aquitaine et des comtes de Poitou (1190-1453), blason des rois d'Angleterre, étude historique de sigillographie héraldique à propos de carreaux de faïence vernissée du XIIIe siècle, provenant de l'abbaye des Chateliers, p. 37-45. — *L. Desaivre* : Les signes lapidaires du château Salbar, p. 60-64. — *H. Clouzot* : L'hôtel Chaumont à Niort, p. 65-80.

498. **La Thiérache, bulletin de la Société archéologique de Vervins (Aisne)**, t. XX. (Vervins, 1901-1903 [1905] ; in-4°, 144 p.) — *Abbé Palant* : Monographie de Marle, p. 17-48. — *Abbé Palant* : Recherches sur les localités détruites du pays Marlois, p. 49-59. — *E. Bercet* : Notes et documents concernant les possessions de l'abbaye de Liessies à Fontenelle et Papleux, p. 65-76. — *Abbé Palant* : Les caves de guerre [à Marle], p. 120-123.

499. **Travaux de l'Académie nationale de Reims**, CXVIe volume, année 1903-1904, t. II. (Reims, 1906 ; in-8°, IX-323 p.) — *Paul Hildenfinger* : La léproserie de Reims du XIIe au XVIIe siècle, p. I-IX, 1-323 et pl. = CXVIIe volume, année 1904-1905, t. I. (Reims, 1906 ; in-8°.) — *Dr de Bovis* : Caractères de Scythes et caractères de Slaves, p 143-160. — *Dr Seuvre* : Les statues de Varangeville (Meurthe-et-Moselle), p. 269-273. — *H. Jadart* : La maison des musiciens et l'Académie de Reims, p. 275-294. — *H. Jadart* : Quelques anciennes statues des églises rurales du diocèse de Reims (Marne et Ardennes), p 295-308. — *H. Jadart* : Les christs de prétoire, recherches sur leur origine, et quelques-uns de leurs types intéressants à Paris, à Reims et en quelques autres villes, p. 309-331.

Abbeville. — Imprimerie F. Paillart.

BIBLIOGRAPHIE

LIVRES NOUVEAUX

500. ACHER (Jean). Notes sur le droit savant au moyen âge. — Paris, Larose et Tenin (1906); in-8°, 54 p. (Extr. de la *Nouv. Revue hist. de droit français et étranger.*)

501. ALINARI (V.). Eglises et scuole de Venise. — Paris, Fischbacher, 1906; in-16, 339 p. (5 fr.)

502. Annalen des Vereins für Nassauische Altertumskunde und Geschichtsforschung, XXXV, 1905. — Wiesbaden, R. Bechtold, 1906; in-8°, IV-307 p., 2 pl. et 2 tableaux.

503. AURIAULT (J.). Les vraies forces. La sainteté du IXe au XIIe siècle. IX. Saint Grégoire VII, saint Anselme, saint Bernard, les Croisades. — Paris, Vitte, 1906; in-16, 279 p.

504. AVENEAU DE LA GRANCIÈRE. Le bronze dans le centre de la Bretagne-Armorique. Trouvaille de l'époque du bronze faite à Kergoff, en Noyal-Pontivy (Morbihan). — Vannes, 1906; in-8°, 10 p. et pl. (Extr. du *Bull. de la Soc. polymathique du Morbihan.*)

505. AVENEAU DE LA GRANCIÈRE. Vestiges romains à Quémignon en Cléguérec (Morbihan). — Vannes, impr. de Galles, 1905; in-8°, 2 p.

506. AVOUT (Vte A. D'). Un voyage de quinze jours au cœur de la vieille France. — Domois-Dijon, impr. de l'Union typographique (1906); in-8°, 75 p.

507. BALDAMUS (A.). Wandkarte zur deutschen Geschichte von 911 bis 1125 (sächsische und fränkische Kaiser). — Leipzig, G. Lang, 1906; 6 ff. (Sammlung historischer Schulwandkarten, II Abtlg. Nr 3.) (16 m.)

508. BAUDON (Dr Th.). Quelques notes sur les rabots. — Le Mans, impr. de Monnoyer, 1906; in-8°, 8 p. (Extr. du *Bull. de la Soc. préhist. de France.*)

509. BAUDON (Dr Th.). Un godet néolithique. — Le Mans, impr. de Monnoyer, 1906; in-8°, 4 p. (Extr. du *Bull. de la Soc. préhist. de France.*)

510. BEAUPRÉ (Cte J.). Note sur les enceintes à vallum calciné. — Le Mans, impr. de Monnoyer, 1906; in-8°, 12 p. (Extr. du *Bull. de la Soc. préhist. de France.*)

511. Beaupré (Cte J.). Observations concernant une forme particulière de tumulus signalée en 1882 par M. Chauvet. — Le Mans, impr. de Monnoyer, 1906 ; in-8°, 7 p. (Extr. du *Bull. de la Soc. préhist. de France.*)

512. Beauriez (L. de). Robert le Fort et les origines de la race capétienne. Introduction à l'histoire des saints de la Maison de France. — Paris, Perrin, 1906 ; in-16. (2 fr. 50.)

513. Becker (C. H.). Die Kanzel im Kultus des alten Islam. — Giessen, A. Töpelmann, 1906 ; in-8°, 21 p. (Aus *Orientalische studien.*)

514. Berichte und Mitteilungen des Altertums-Vereines zu Wien, XXXIX Bd. — Wien, Gerold u. Sohn, 1906 ; in-4°, III-XVI-124 p. et 20 pl.

515. Bernoulli (Rud.). Die romanische Portalarchitektur in der Provence. — Strassburg, J. H. E. Heitz, 1906 ; in-8°, VIII-87 p. (Zur Kunstgeschichte des Auslandes. XXXVIII.)

516. Bertoni (Giulio). Il Canzoniere provencale della Riccardiana n° 2,909, edizione diplomatica preceduta da un'introduzione. — Halle, M. Niemeyer, 1906 ; in-8°, XLVI-236 p. (Gesellschaft für romanische Literatur. VIII.)

517. Besson (M.). Recherches sur les origines des évêchés de Genève, Lausanne, Lyon et leurs premiers titulaires jusqu'au déclin du VIe siècle. — Paris, A. Picard et fils, 1906 ; in-8°. (6 fr.)

518. Bezold (C.). Das arabisch-äthiopische Testamentum Adami. — Giessen, A. Töpelmann, 1906 ; in-8°, 20 p. (Aus *Orientalische studien.*)

519. Bibliographie des Bénédictins de la Congrégation de France par des Pères de la même congrégation. — Paris, H. Champion, 1906 ; in-8°. (12 fr.)

520. Blanchet (Adrien). Remarques sur la bataille de Paris en l'an 52 avant notre ère. — Paris, Leroux, 1906 ; in-8°, 4 p. (Extr. de la *Rev. archéologique.*)

521. Blaquière (Constant). Histoire des sanctuaires dédiés à la Vierge dans le diocèse de Montpellier. — Montpellier, impr. de la Manufacture de la Charité, 1906 ; in-8°, VIII-315 p.

522. Blätter fur bernische Geschichte, Kunst-und Altertumskunde hrsg. von Dr Gust. Grunau, 2 Jahrg. 1906 ; 1 Hft. — Bern, Grunau, 1906 ; in-8°, 87 p.

523. Boccace. Opere. Decameron. 2. Giornata. — Strassburg, J. H. E. Heitz, 1906 ; in-8°, 130 p. (Biblioteca romanica XXI-XXII. Biblioteca italiana.)

524. Bordet (Louis) et Galimard (Dr Joseph). Restes de l'ancienne basilique de l'abbaye bénédictine de Flavigny. — Dijon, impr. de Pillu-Roland, 1906 ; in-8°, 24 p. (Extr. du *Bull. d'hist., de littérat. et d'art du dioc. de Dijon.*)

525. Bouvier (Abbé H.). Histoire de l'église et de l'ancien archidiocèse de Sens, t. I : des origines à l'an 1122. — Paris, A. Picard et fils, 1906 ; in-8°, XIX-475 p. (6 fr.)

526. Bretagne (Pierre). Le testament en Lorraine, des origines au

XVIIIe siècle, ses formes, son contenu et son exécution. — Paris, Berger-Levrault, 1906 ; in-8°, 114 p. (3 fr.)

527. Breuil (Abbé). L'évolution de la peinture et de la gravure sur murailles dans les cavernes ornées de l'âge du renne. — Le Mans, impr. de Monnoyer (1906) ; in-8°, 7 p.

528. Bridrey (Emile). La théorie de la monnaie au XIVe siècle. Nicole Oresme. Etude d'histoire des doctrines et des faits économiques. — Paris, V. Giard et E. Brière, 1906 ; in-8°. (15 fr.)

529. Broche (L.). Un règlement de police pour la ville de Laon au moyen âge (XIVe ou XVe siècle.) — Paris, Impr. nationale, 1906 ; in-8°, 24 p. (Extr. du *Bull. hist. et philol. du Comité des trav. hist.*)

530. Brochet (J.). La correspondance de saint Paulin de Nole et de Sulpice-Sévère. — Paris, Fontemoing, 1906 ; in-8°, 112 p.

531. Bruneau (Abbé J.). Monographie d'Alligny-en-Morvan (Nièvre). — Alligny, l'auteur, 1905 ; in-8°, x-345 p.

532. Brunetière (Fernand) et Labriolle (P. de). Saint Vincent de Lérins. — Paris, Bloud, 1906 ; in-16, XCVIII-144 p. (La Pensée chrétienne. Textes et études.)

533. Cabrol (Dom F.). Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie. 10 : Antiphone dans la liturgie grecque-Archimandrita. — Paris, Letouzey et Ané, 1906 ; gr. in-8°, col. 2465-2752.

534. Calmette (J.). La famille de saint Guilhem. — Toulouse, Privat, 1906 ; in-8°, 23 p. (Extr. des *Annales du Midi.*)

535. Capitan (D^r), Breuil (Abbé), Peyrony et Bourrinet. Fouilles à l'Abri-Mège à Teyjat (Dordogne). — Le Mans, impr. de Monnoyer, 1906 ; in-8°, 4 p.

536. Capitan (D^r), Breuil (Abbé) et Peyrony. Nouvelles observations sur la grotte des Eyzies et ses relations avec celles de Pont de Gaume. — Le Mans, impr. de Monnoyer, 1906 ; in-8°, 4 p.

537. Castan (A.). Notice sur l'hôpital du Saint-Esprit de Besançon. — Besançon, impr. de Dodivers, 1906 ; in-8°, 94 p.

538. Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque Nationale. Auteurs, t. XXV : Cau-Chailly. — Paris, Impr. nationale, 1906 ; in-8°, 1242 col.

539. Catalogue général illustré des monnaies françaises provinciales (suite). Les Trois évêchés, Champagne, Luxembourg. 2e édition. — Paris, cabinet de numismatique, 11, rue Rameau (1906), p. 207-240.

540. Champeaux (E.). Les cimetières et les marchés du vieux Dijon. — Dijon, Nourry, 1906 ; in-8°, 89 p. (Collection d'études sur l'histoire du droit et les institutions de la Bourgogne. VII. Extrait des *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.* 4e série X.)

541. Champeval (J.-B.). Cartulaire des abbayes de Tulle et de Roc-Amadour. — Brive, impr. de Roche, 1903 ; gr. in-8°, 736 p. (Extr. du *Bull. de la Soc. scientif., hist. et archéol. de la Corrèze.*)

542. CHANEL (Emile). Sur une sépulture de tumulus à Belignat (Ain) — Bourg, impr. du Courrier de l'Ain (1906); in-8°, 15 p.

543. CLAVEL (André). Le pape Nicolas II, son œuvre disciplinaire. — Lyon, Vitte, 1906; in-8°, 99 p.

544. CLÉMENT (Abbé). Le village et l'ancien prieuré de Saint-Mammès (Seine-et-Marne). — Moret-s.-Loing, 1906; in-16, IV-145 p.

545. CLÉMENT-SIMON (G.). Les coutumes de Montaut (Gers) en 1360 et 1471, notice et texte. — Paris, Impr. nationale, 1906; in-8°, 36 p. (Extr. du *Bull. hist. et philol.*, 1905.)

546. COCHIN (Henry). Le bienheureux frà Giovanni Angelico de Fiesole (1387-1455). — Paris, Lecoffre, 1906 ; in-18, x-293 p.

547. COLLINET (Paul). Trois notes sur le Grand coutumier de France. — Paris, Larose et Tenin (1906); in-8°, 6 p. (Extr. de la *Nouv. Rev. hist. de droit français et étranger.*)

548. COTE (Claudius). Bagues romaines et mérovingiennes. — Paris, Leroux, 1906; in-8°, 8 p. (Extr. de la *Rev. archéologique.*)

549. COUSIN (Georges). Etudes de géographie ancienne, recherches étymologiques, additions au Alt-Celtischer Sprachschatz d'A. Holder. — Paris, Berger-Levrault, 1906 ; in-4°, 590 p. (40 fr.)

550. COUTIL (Léon). Le cimetière franc et carolingien de Bueil (Eure), étude sur les boucles, plaques, bagues, fibules et bractéates ornées de figures humaines. — Evreux, impr. de Hérissey, 1905; in-8°, 43 p.

551. CZEPPAN (Rich.). Die Schlacht bei Crecy (26, VIII, 1346), ein Beitrag zur Kriegsgeschichte des späteren Mittelalters. Dissertation. — Berlin, G. Nauck, 1906 ; in-8, 115 p. et 2 cartes. (2 m. 50.)

552. DAENELL (E.). Die Blütezeit der deutschen Hanse. Hansische Geschichte von der 2. Hälfte des XIV bis zum letzten Viertel des XV Jahrh. — Berlin, G. Reimer, 1906 ; in-8°, XVII-474 und XV-561 p.

553. DANICOURT (E.). Les souterrains-refuges de Naours, ou Naours souterrain. Etude précédée d'une notice sur le village de Naours, ou Naours extérieur. — Amiens, impr. de Yvert et Tellier, 1906; in-8°, 39 p. et 2 pl.

554. DANTE. Opere. Divina Commedia. II. Purgatorio. — Strassburg, J. H. E. Heitz, 1906; in-8°, 159 p. (Biblioteca romanica, XVI-XVII. Biblioteca italiana.)

555. DAUZAT (Albert). Essai de méthodologie linguistique dans le domaine des langues et des patois romans. — Paris, Champion, 1906 ; in-8°, VIII-295 p.

556. DAUZAT (Albert). Géographie phonétique d'une région de la Basse-Auvergne. — Paris, Champion, 1906 ; in-8°, 98 p. et cartes. (Etudes linguistiques sur la Basse-Auvergne.)

557. DAVILLÉ (Louis). Le pagus Scarponensis. — Paris, Berger-Levrault, 1906 ; in-8°, 62 p. (2 fr. 50.)

558. DEJEANNE (Dr). Les Coblas de Bernart-Arnaut d'Armagnac et de

dame Lombarda. — Toulouse, Privat, 1906; in-8°, 8 p. (Extr. des *Annales du Midi.*)

559. Denis (Abbé L.-J.). Archives du Cogner (J. Chappée, Le Mans). Série E. art. 1-144. — Le Mans, 1905; in-8°, 323 p.

560. Depoin (J.). Des conditions du mariage en France et en Germanie du ix° au xi° siècle. — Paris, Impr. nationale, 1906; in-8°, 16 p. (Extr. du *Bull. des sciences économiques et sociales du Comité des travaux hist. et scientifiques.*)

561. Desforges (A.). Outils nucléiformes des stations néolithiques de Flety (Nièvre). — Le Mans, impr. de Monnoyer, 1906; in-8°, 8 p. (Extr. du *Bull. de la Soc. préhist. de France.*)

562. Deshoulières (F.). L'église Saint-Genès de Chateaumeillant (Cher). — Caen, Delesques, 1906; in-8, 17 p. (Extr. du *Bull. monumental.*)

563. Deville (Etienne). Notices sur quelques manuscrits normands conservés à la Bibliothèque Sainte-Geneviève. VIII. Manuscrits provenant du département de la Manche. IX. Manuscrits provenant du département de l'Orne. X. Manuscrits divers. — Evreux, impr. de Odieuvre, 1906; in-8°, 12, 10 et 9 p.

564. Dharvent (Isaïe). Note sur un silex taillé représentant un ours. — Le Mans, impr. de Monnoyer, 1906; in-8°, 4 p. (Extr. du *Bull. de la Soc. préhist. de France.*)

565. Diehl (Charles). Botticelli. — Paris, Librairie de l'art ancien et moderne, 1906; in-8°. (Les maîtres de l'art.)

566. Diehl (Charles) Figures byzantines. La vie d'une impératrice à Byzance; Athenaïs, Theodora, Irène; les romanesques aventures de Basile le Macédonien, etc. — Paris, Colin, 1906; in-16, 347 p.

567. Dieudonné (A.). Les variations monétaires sous Philippe le Bel, d'après un livre nouveau. — Paris, Champion, 1905; in-8°, 42 p. (Extr. du *Moyen Age.*)

568. Dion (A. de). Le donjon de Houdan (Seine-et-Oise). — Caen, Delesques, 1906; in-8°, 10 p. (Extr. du *Bull. monumental.*)

569. Dölger (F. J.). Das Sakrament der Firmung, historisch-dogmatisch dargestellt. — Wien, Mayer, 1906; in-8, xviii-228 p.

570. Du Chatellier (P.). Les monuments préhistoriques du canton de Concarneau. — Saint-Brieuc, Prudhomme, 1906; in-8°, 8 p. (Extr. des *Mém. de l'Assoc. bretonne. Congrès de Concarneau,* 1905.)

571. Duine (L'abbé F.). Bréviaires et missels des églises et abbayes bretonnes de France antérieurs au xvii° siècle. (Catalogue pour bibliophiles, l'imprimerie en Bretagne, notes d'histoire de la liturgie provinciale, calendriers inédits et questions hagiographiques.) — Rennes, Plihon et Hommay, 1905; in-8°, 236 p. (Extr des *Mém. de la Soc. archéol. d'Ille-et-Vilaine.*)

572. Duine (F.). Notes sur les saints bretons. 3° série : Petits saints locaux. — Vannes, impr. de Lafolye frères, 1906; in-8°, 13 p.

573. Dupont-Ferrier (G.). Etat des officiers royaux des bailliages et

sénéchaussées de 1461 à 1515. Sénéchaussée de Lyon. — Paris, Impr. nationale, 1905 ; in-8°, 75 p. (Extr. du *Bull. hist. et philol. du Comité des travaux hist.*)

574. DURAND (Chanoine F.). L'église Sainte-Marie de Notre-Dame de Nîmes, basilique cathédrale. Description archéologique. — Nîmes, Debroas, 1906 ; in-8°, 105 p.

575. DURVILLE (G.). Catalogue de la bibliothèque du musée Thomas Dobrée. T. I. Manuscrits. — Nantes, impr. de Joubin et Beuchet, 1903 ; in-8°, XVI-704 p.

576. EHWALD (Karl). Das Heilig-Geist-Hospital zu Frankfurt am Main im Mittelalter, ein Beitrag zur Rechtsgeschichte der Stiftung. — Gotha, F. A. Perthes, 1906 ; in-8°, III-61 p. (1 m. 20.)

577. ENLART (Camille). Notice sur les travaux historiques et archéologiques de M. V.-J. Vaillant. — Boulogne, impr. de Hamain, 1906 ; in-8°, 23 p. (Extr. du *Bull. de la Soc. acad. de Boulogne-sur-Mer*. VII.)

578. ENLART (Camille). Les traditions architecturales du pays messin. — Paris, H. Champion, 1906 ; in-8°. (2 fr. 50.)

579. Espagne, Portugal. Guide Conty. — Paris, 37, rue Bonaparte, 1905 ; in-18, 436-XVI p., cartes et plans.

580. EUBEL (Konr.). Geschichte der kölnischen Minoriten-ordensprovinz — Köln, J. und W. Boisserée, 1906 ; gr. in-8°, IV-332 p. (Veröffentlichungen des histor. Vereins für den Niederrhein. I.) (7 m.)

581. FAYEN (A.). Un épisode de l'histoire économique de l'abbaye de Vaucelles : La vente de la terre de Ribaucourt à l'évêque de Cambrai (1315-1329). — Lille, impr. de Lefebvre-Ducrocq (1906) ; in-8°, 28 p. (Extr. du *Bull. de la Soc. d'études de la province de Cambrai.*)

582. FISCHER (Aug.). Eine Qorân-Interpolation. — Giessen, A. Töpelmann, 1906 ; in-8°, 23 p. (Aus *Orientalische Studien.*)

583. FOURDRIGNIER (Edouard). A propos d'un vase gaulois à inscription (nécropole de Prunay). Epoque marnienne. — Le Mans, impr. de Monnoyer, 1906 ; in-8°, 12 p. (Extr. du *Bull. de la Soc. préhist. de France.*)

584. FREDENHAGEN (Herm.). Ueber den Gebrauch des Artikels in der französischen Prosa des XIII Jahrh., mit Berücksichtigung des neufranzösischen Sprachgebrauchs, ein Beitrag zur histor. Syntax des Französischen. — Halle, M. Niemeyer, 1906 ; in-8°, XI-196 p. (Zeitschrift für romanische philologie. III Beiheft) (6 m. 50.)

585. FRITZE. Neue Beiträge zur Geschichte deutschen Altertums, hrsg von dem Henneberg. Altertums-forsch. Verein in Meiningen XX. Dorfbilder. — Meiningen, Brückner und Renner, 1906 ; in-8°, 101 p.

586. GAUDILLIÈRE (Maurice). Contribution à l'histoire de l'église de Louhans (878-1789), d'après les archives municipales de la ville et les anciennes archives notariales de Louhans. — Louhans, 1906 ; in-8°, VIII-214 p.

587. GAZIER (Georges). L'exposition rétrospective des beaux-arts à

Besançon en 1906. — Besançon, impr. de Dodivers, 1906 ; in-8°, 12 p. (Extr. des *Mém. de la Soc. d'émulation du Doubs.* 7e série, t. X.)

588. GEBHART (Emile). Saint Clément de Metz et le mythe de la bête. — Paris, H. Champion, 1906 ; in-8°. (Extr. de l'*Austrasie.*) (1 fr.)

589. GERMAIN (Alphonse). Comment rénover l'art chrétien. Causes de sa dégénérescence et moyens de le relever. — Paris, Bloud, 1906 ; in-16, 64 p. (Science et religion. Etudes pour le temps présent.)

590. GERMAIN DE MAIDY (L.). L'inscription de la cathédrale de Vaison. Une autre interprétation. — Caen, Delesques, 1906 ; in-8°, 8 p. (Extr du *Bull. monumental.*)

591. GILLET (Maurice). Une deuxième lampe en pierre trouvée à Billancourt. — Le Mans, impr. de Monnoyer, 1906 ; in-8°, 4 p. (Extr. du *Bull. de la Soc. préhist. de France.*)

592. GRAZIANI (Paul). Les grands papes. Boniface VIII et le premier conflit entre la France et le Saint-Siège. — Paris, Bloud (1906) ; in-16, 64 p. (Science et religion. Etudes pour le temps présent.)

593. GRIMM (Conr.). Glossar zum Vespasian-Psalter und den Hymnen. — Heidelberg, C. Winter, 1906 ; in-8°, VI-220 p. (Anglistische Forschungen XVIII.) (4 m.)

594. GUÉBHARD (Dr A.). Premier essai des enceintes préhistoriques (castelars) du département du Var — Le Mans, impr. de Monnoyer, 1906 ; in-8°, 64 p. (Extr. du *Compte-rendu du 1er congrès préhistorique de France*, 1905.)

595. GUIRAUD (Jean). Questions d'histoire et d'archéologie chrétienne. — Paris, Lecoffre, 1906 ; in-16, 308 p.

596. GUITTON (Raoul). Du droit successoral dans les coutumes du Grand-Perche. — Paris, Giard et Brière, 1906 ; in-8°, 187 p.

597. HABLITZEL (J.-B.). Hrabanus Maurus, ein Beitrag zur Geschichte der mittelalterlichen Exegese. — Freiburg i. B., Herder, 1906 ; in-8°, VII-105 p. (2 m. 60.)

598. HAGER (Geo.). Die Kunstdenkmäler des Königr. Bayern, hrsg. im Auftrage des kgl. bayer. Staatsministeriums des Inneren für Kirchen-und Schul-Angelegenheiten. II Bd. Reg. Bez. Oberpfalz und Regensburg. I. Bez.-Amt Roding. II. Bez.-Amt Neunburg. III. Bez.-Amt Waldmüncken (in Verbindung mit R. Hoffmann). — München, R. Oldenbourg, 1905-1906 ; in-8°, VIII-232 p., VI-95 p. et VI-83 p. (8 m., 3 m. 50 und 3 m. 50.)

599. HALLAYS (André). Nancy. — Paris, Laurens, 1906 ; pet. in-4°. (Les villes d'art célèbres.)

600. HALPHEN (Louis). Le comté d'Anjou au XIe siècle. — Paris, Picard et fils, 1906 ; in-8°, XXIV-432 p.

601. HALPHEN (Louis). Etude sur les chroniques des comtes d'Anjou et des seigneurs d'Amboise. — Paris, Champion, 1906 ; in-8°, 65 p.

602. HAMM (Frz). Die Wirtschaftsentwicklung der Markgenossenschaft Rhaunen. I. Die fränk. Hundertschaft und Markgenossenschaft auf dem

Hunderstrück (Hunsrück). — Trier, Lintz, 1906; in-8°, 70 p. (Trierisches Archiv, VII Ergänzungsheft.)

603. HAMY (E.-T.). Matériaux pour servir à l'histoire de l'archéologie préhistorique. — Paris, Leroux, 1906; in-8°, 4 p. (Extr. de la *Rev. archéologique.*)

604. HEITZ (P.). und FÄH (Ad.). Kolorierte Frühdrucke aus der Stiftsbibliothek in St Gallen. — Strassburg, J. H. E. Heitz, 1906; gr. in-4°, 13 p. 43 pl. (Einblattdrucke des 15 Jahrh.)

605. HESSELMEYER (E.). Hannibals Alpenübergang im Lichte der neueren Kriegsgeschichte, ein Vortrag. — Tubingen, J. C. B. Mohr, 1906; in-8°, 47 p.

606. HÖHNE (Emil). Kaiser Heinrich IV, sein Leben und seine Kämpfe (1050-1106), nach dem Urteile seiner deutschen Zeitgenossen dargestellt. — Gütersloh, C. Bertelsmann, 1906; in-8°, VIII-347 p. (5 m.)

607. HOTZSCHANSKY (Adalb.). Bibliographie des Bibliotheks-und Buchwesens. 2 Jahrg. 1905. — Leipzig, O. Harrassowitz, 1906; in-8°, x-143 p. (Zentralblatt für Bibliothekswesen. XXXI.)

608. Jahrbuch des Geschichtsvereins für das Herzogt. Braunschveig, hrsg. von Paul Zimmermann, 4 Jahrg. — Wolfenbüttel, J. Zwissler, 1905; in-8°, IV-148 p. et 5 pl. (3 m.)

609. JOANNE. Pau et ses environs. Guide Joanne. — Paris, Hachette, 1906; in-16, 64 p. et cartes. (Collection des Guides Joanne.)

610. JORDAN (Leo). Gedichte eines lombardischen Edelmannes des Quattrocento mit Einleitung und Uebersetzungen. — Halle, M. Niemeyer, 1906; in-8°, VII-74 p. (Gesellschaft für romanische Literatur. VII.) (4 m.)

611. KAPPER (Ant.). Das Archiv des k. k. steiermärkischen Statthalterei, nach der Neuaufstellung im Sommer 1905. — Graz, U. Moser, 1906; in-8°, VIII-153 p. et 3 pl.

612. Katalog der Handschriften der königl Bibliothek zu Bamberg, 8 Lfg. I Band, 1 Abth., 5 Lfg. Canonistische Handschriften. — Bamberg, C. C. Buchner, 1906; in-8°, VIII-III p. et p. 847-978.

613. KOHLER (Ch.). Mélanges pour servir à l'histoire de l'Orient latin et des Croisades. Fasc. II. — Paris, E. Leroux, 1906; in-8°, 574 p. (12 fr.)

614. KÖTZSCHKE (Rud.). Rheinische Urbare. Sammlung von Urbaren und anderen Quellen zur Rhein. Wirtschaftsgeschichte. 2 Bd. Die Urbare der Abtei Werden a. d. Ruhr. Die Urbare vom 9-13 Jahrh. — Bonn, H. Behrendt, 1906; in-8°, XXIV-CCIII-555 p. (Publikationen der Gesellschaft für Rheinische Geschichtskunde. XX.)

615. LABRIOLLE (P. DE). Tertullien jurisconsulte. — Paris, Larose et Tenin, (1906); in-8°, 27 p. (Extr. de la *Nouvelle Revue hist. de droit français et étranger.*)

616. LABRIOLLE (Pierre DE). Tertullien. De Pœnitentia, de pudicitia. Texte latin, traduction française, introduction et index. — Paris,

A. Picard, 1906; in-12, LXVII-237 p. (Textes et documents pour l'étude historique du Christianisme.) (3 fr.)

617. LAHONDÈS (Jules DE), SERBAT (Louis), THIERS (Paul) et BRUTAILS (Auguste). Guide du congrès de Carcassonne de la Société française d'archéologie en 1906. — Caen, Delesques, 1906; in-8°, 160 p.

618. LANGLOIS. Le musée de Chartres. — Chartres, Société archéologique d'Eure-et-Loir (1906); in-8°, 74 p.

619. LECOMTE (Maurice). Pierre-Camille Le Moine et son fils, archivistes au XVIII° siècle. — Besançon, impr. de Jacquin, 1906; in-8°, 73 p. (Extr. du *Bibliographe moderne.*)

620. LEDOS (G.). Table des années 1857-1900 de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. — Paris, Picard et fils, 1906; in-8°, XIX-233 p.

621. LEFÈVRE (Louis-Eugène). Le portail royal d'Etampes (portail méridional de l'église Notre-Dame), XII° siècle. — Etampes, impr. de Lecesne-Allien, 1906; in-8°, 60 p.

622. LEFÈVRE-PONTALIS (E.). L'église de Chatel-Montagne (Allier). — Caen, Delesques, 1906; in-8°, 15 p. (Extr. du *Bull. monumental.*)

623. LÉGLISE (Abbé S.). Œuvres complètes de saint Ennodius, évêque de Pavie T. Ier. Lettres. Texte latin et traduction française. — Paris, Picard, 1906; in-8°, II-588 p.

624. LEHRS (Max). Uber einige Holzschnitte des 15 Jahrh. in der Stadtbibliothek zu Zürich. — Strassburg, J. H. E. Heitz, 1906; in-4°, 13 p. et 11 pl. (Einblattdrucke des 15 Jahrh.) (30 m.)

625. LEMM (Osc. VON). Iberica. — Saint-Pétersbourg, 1906; in-4°, 39 p. et 2 pl. (Extr. des *Mém. de l'Acad. impér. des sciences de Saint-Pétersbourg.*)

626. LEROUX (Alfred). Dernier choix de documents historiques sur le Limousin publiés et annotés. — Limoges, Ducourtieux et Gout, 1906; in-8°, VIII-402 p. (Soc. des archives historiques du Limousin. I^e^ série.)

627. LIEBERMANN (F.). Die Gesetze der Angelsachsen hrsg. im Auftrage der Savigny-Stiftung. II Band 1 Hälfte. Wörterbuch. — Halle, Niemeyer, 1906; in-4°, VIII-253 p. (16 m.)

628. LISLE DU DRENEUC (P. DE). Catalogue des autographes (Inventaire des lettres, chartes et pièces manuscrites) du musée Th. Dobrée. — Nantes, Gremaud, 1901; in-8°, VI-146-XXVI p.

629. LISLE DU DRENEUC (P. DE). Catalogue sommaire de la bibliothèque du musée Th. Dobrée. — Nantes, impr. de Joubin et Beuchet, 1905; in-8°, 213 p.

630. LOKE (Marie). Les versions néerlandaises de Renaud de Montauban étudiées dans leurs rapports avec le poème français. — Toulouse, impr. de Douladoure-Privat, 1906; in-8°, 190 p.

631. LORIÈRE (Ed. DE). Asnières-sur-Vègre et ses anciens fiefs, étude historique. — Mamers, Fleury et Dangin, 1906; in-8°, 323 p.

632. LUCHAIRE (A.). Innocent III. La Papauté et l'Empire. — Paris, Hachette, 1906; in-16, 306 p.

633. MARQUET DE VASSELOT (J.-J.). Les émaux limousins à fond vermi-

culé (XIIe et XIIIe siècles). — Paris, Leroux, 1906 ; in-8°, 49 p. (Extr. de la *Revue archéologique.*)

634. MARTEL (E.-A.). Sur la grotte d'Altamira et l'âge de ses peintures. — Le Mans, impr. de Monnoyer, 1906 ; in-8°, 8 p. (Extr. du *Bull. de la Soc. préhist. de France.*)

635. MARTIN (Dr Henri). A propos de la discussion sur les rabots. — Le Mans, impr. de Monnoyer, 1906 ; in-8°, 4 p. (Extr. du *Bull. de la Soc. préhist. de France.*)

636. MARTIN (Dr Henri). Etudes sur les « Livres de beurre » du Grand-Pressigny. — Le Mans, impr. de Monnoyer, 1906 ; in-8°, 11 p. (Extr. du *Bull. de la Soc. préhist. de France.*)

637. MARTINO (Pierre). Ausone et les commencements du christianisme en Gaule (thèse complémentaire). — Alger, impr. de Fontana, 1906 ; in-8°, 110 p.

638. MATAGRIN (Franck). Vernon et le château d'Argeville. — Melun, Huguenin, 1905 ; in-8°, 248 p.

639. MERZ (Walth.). Die mittelalterlichen Burganlagen und Wehrbauten des Kantons Argau, mit Unterstützung der histor. Gesellschaft und in Verbindung mit mehreren Mitarbeiten hrsg. 6 Lfg. I Bd. — Arau, H. R. Sauerländer, 1906 ; in-4°, XII p. et p. 425-496, 7 pl. et 6 tableaux.

640. MÉTAIS (Abbé). Découverte du tombeau de Jean de Salisbury, évêque de Chartres. — Caen, Delesques, 1906 ; in-8, 4 p. et pl. (Extr. du *Bull. monumental*, 1905.)

641. MEURISSET (D^r). Saint Eloi, évêque de Noyon, considérations sur sa vie et son temps. — Chauny, impr. de Ronat, 1905 ; in-8°, IV-242 p.

642. MICALOD (L'abbé D.). L'église de Saint-Pierre de Lemenc à Chambéry. — Chambéry, Impr. générale savoisienne, 1906 ; in-16, 16 p.

643. MILLOT (Gustave). Inventaire des archives de la maison de Foudras. — Chalon-sur-Saône, Bertrand, 1906 ; in-8°, 24 p.

644. Mitteilungen des Geschichts-und altertumsforschenden Vereins zu Eisenberg im Herzogt. Sachsen-Altenburg. XXI-XXII Hft., IV Band 1-2 Hft. — Eisenberg, P. Bauer, 1906 ; in-8°, 156 p.

645. Mitteilungen des Geschichts-und Altertums-Vereins für die Stadt und das Furstent. Liegnitz, im Auftrage des Vorstandes hrsg. von R. Hahn und A. Zumwinkel. 1 Heft für 1904-1905. — Liegnitz, Th. Kaulfuss, 1906 ; in-8°, VI-208 p. (3 m.)

646. Mitteilungen des Vereins für die Geschichte und Altertumskunde von Erfurt. XXVI Hft. — Erfurt, H. Güther, 1905 ; in-8°, XXIII-142 p. 4 pl. 1 tableau.

647. MOHR (Friedrich). Die Schlacht bei Rosebeke am 27, XI, 1382, ein Beitrag zur mittelalterl. Kriegsgeschichte. Dissertation. — Berlin, G. Nauck, 1906 ; in-8°, 87 p. et 1 carte (2 m.)

648. MORAND (J.). Notice historique sur le château de Belvey. — Bourg, impr. de Dureuil, 1906 ; in-4°, 76 p.

649. MORTET (Ch.). La première édition de Virgile imprimée à Paris

(1470-1472). — Besançon, impr. de Jacquin, 1906 ; in-8°, 11 p. et pl. (Extrait du *Bibliographe moderne.*)

650. Oberländische Geschichtsblätter, im Auftrage des Oberländ. Geschichtsvereins hrsg. von G. Conrad. VIII. — Königsberg, F. Beyer, 1906 ; gr. in-8°, xxi-139 p. et 3 pl. (3 m. 50.)

651. OECHELHAEUSER (Adolf VON). Die Kunstdenkmäler des Grossherzogth. Baden. Beschreibende Statistik im Auftrage des grossherzogl. Ministeriums der Justiz, des Kultus und Unterrichts hrsg. IV Bd. Kreis Mosbach, 4 Abth. Die Kunstdenkmäler der Amtsbezz. Mosbach und Eberbach (Kreis Mosbach). — Tubingen, J. C. B. Mohr, 1906 ; in-8°, II-231 p. et 21 pl.

652. OHEIX (André). Les reliques bretonnes de Montreuil-sur-Mer. — Nantes, Durance, 1906 ; in-8°, 38 p. (Etudes hagiographiques. IV. — Extr. des *Mém. de l'Assoc. bretonne, congrès de Concarneau,* 1905.)

653. OMONT (H.). Doctorum doctrinale. Recueil d'exemples à l'usage des prédicateurs compilé au XIVe siècle. — Nogent-le-Rotrou, impr. de Daupeley-Gouverneur, 1905 ; in-8°, 8 p. (Extr. de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes.*)

654. PARIS (G.) et LANGLOIS (E.). — Chrestomathie du moyen âge, extraits publiés avec des traductions, des notes, une introduction grammaticale et des notices littéraires, 5e édition. — Paris, Hachette, 1906 ; in-16, XCIII-368 p.

655. PARIS (Gaston). La poésie du moyen âge. Leçons et lectures, 2e série. La littérature française au XIIe siècle ; l'esprit normand en Angleterre ; les contes orientaux dans la littérature française au moyen âge, etc. 3e édition. — Paris, Hachette, 1906 ; in-16, XV-270 p.

656. PARISOT (Paul). Essai sur les procureurs au Parlement de Bourgogne et chartes de l'abbaye de Saint-Etienne de Dijon de 1309 à 1320. — Dijon, impr. de Jobard, 1906 ; in-8°, XIII-172 p.

657. PARISOT (Robert). De la cession faite à Louis d'Outremer par Otton Ier de quelques pagi de la Lotharingie (Lorraine) occidentale (940-942). — Paris, Berger-Levrault, 1906 ; in-8°, 24 p. (1 fr.)

658. PAROW. Compotus Vicecomitis. Die Rechenschaftslegung des Sheriffs unter Heinrich II von England, eine Untersuchung über das Finanzsystem im anglo-normann. Lehnstaat. Programm. — Berlin, Weidmann, 1906 ; in-8°, 62 p. (1 m.)

659. PAS (Justin DE). L'échevinage de Saint-Omer (1144-1790). Listes des membres qui l'ont composé, avec l'historique des élections échevinales et des modifications apportées à la composition et au mode de nomination du magistrat, suivies d'une table générale des noms et d'un armorial des familles échevinales. — Saint-Omer, impr. de Homont, 1906 ; in-8°, x-350 p. et 2 pl. (Extr. des *Mém. de la Soc. des Antiquaires de la Morinie.*)

660. PETRARQUE. Rime. Rerum vulgarium fragmenta. — Strassburg, J. H. E. Heitz, 1906 ; in-8°, 306 p. (Biblioteca romanica, XII-XV. Biblioteca italiana.)

661. PEYRON (Abbé). La légende de saint Thélcau et la Troménie de

Landeleau, mémoire lu au congrès de l'Association bretonne de Concarneau, 1905. — Saint-Brieuc, Prudhomme, 1906 ; in-8°, 12 p.

662. Pingaud (Léonce). Notice sur Alfred Rambaud. — Besançon, impr. de Jacquin, 1906 ; in-8°, 32 p. (Extr. des *Mém. de l'Acad. de Besançon*, 1905.)

663. Polain (Louis). Catalogue de la bibliothèque du Musée Thomas Dobrée. T. II. Imprimés, 1re partie. — Nantes, impr. de Joubin et Beuchet, 1904 ; in-8°, XI-615 p.

664. Poulaine (Abbé P.). Intailles de la collection Creusot à Beauvais. — Paris, Leroux, 1906 ; in-8°, 2 p. (Extr. de la *Rev. archéologique.*)

665. Poupardin (R.) et Thomas (A.). Fragments de cartulaire du monastère de Paunat (Dordogne). — Toulouse, Privat, 1906 ; in-8°, 39 p. (Extr. des *Annales du Midi.*)

666. Poupé (Edmond). Procès-verbal de l'installation d'un régent des écoles de Draguignan en 1403. — Paris, Impr. nationale, 1906 ; in-8°, 7 p. (Extr. du *Bull. hist. et philol. du Comité des travaux historiques.*)

667. Rambuteau (Ctesse de). La bienheureuse Varani princesse de Camerino et religieuse franciscaine (1458-1527). — Paris, Lecoffre, 1906 ; in-18, VIII-187 p.

668. Raymond (Marcel). Une façade de Giuliano da San Gallo pour la basilique de San Lorenzo. — Paris, Leroux, 1906 ; in-8°, 24 p. (Extr. de la *Rev. archéologique.*)

669. Regnault de Beaucaron. Souvenirs anecdotiques et historiques d'anciennes familles champenoises et bourguignonnes (1175-1906). — Paris, Plon et Nourrit, 1906 ; in-8°, 623 p.

670. Renaux (Camille). Humbert Ier, dit aux Blanches-Mains, fondateur de l'Etat de Savoie et le royaume de Bourgogne à son époque (1000-1048). — Carcassonne, impr. de Bonnafous-Thomas, 1906 ; in-8°, 85 p. (2 fr.)

671. Roche (Charles de). Les noms de lieu de la vallée Moutier-Grandval (Jura bernois), étude toponomastique. — Halle, M. Niemeyer, 1906 ; in-8°, VII-47 p. (Zeitschrift für romanische Philologie, IV Beiheft.) (2 m.)

672. Rodocanachi (E.). Les esclaves en Italie du XIIIe au XVIe siècle. — Paris, 5, rue Saint-Simon, 1906 ; in-8°, 27 p. (Extr. de la *Rev. des questions historiques.*)

673. Rosmer (Jean). Une visite au musée Calvet. I. Collections antiques, topographiques, révolutionnaires et du Premier Empire. — Les Chatelles par Raon l'Etape, Geisler, 1906 ; in-8°, 137 p.

674. Rougé (Jacques). Le mortier de Prelong préhistorique des rives de Claise et de Creuse. — Le Mans, imp. de Monnoyer, 1906 ; in-8°, 4 p. (Extr. du *Bull. de la Soc. préhist. de France.*)

675. Sanpere y Miquel. Los cuatrocentistas catalanes. Histoire de la peinture en Catalogne au XVe siècle. — Barcelone, « L'Avenc », 1906 ; 2 vol. in-4°. (36 fr.)

676. Schenkl (Heinr.). Bibliotheca patrum latinorum britannica. III Bd. 3 Abtlg. Die kleineren öffentlichen und Privatbibliotheken, nebst der

Bibliothek von Corpus Christi College, Cambridge (1479-1961). — Wien, A. Holder, 1905 ; in-8°, 78 p. (Aus *Sitzungsber. der K. Akad. der Wissensch.*)

677. SCHMITZ (Herm.). Die mittelalterliche Malerei in Soest, zur Geschichte des Naturgefuhls in der deutschen Kunst. — Münster, Coppenrath, 1906 ; in-8°, XV-148 p. et 16 pl. (7 m.)

678. SCHULZ (Fritz). Sabinus-Fragmente in Ulpians Sabinus-Commentar. — Halle, M. Niemeyer, 1906 ; in-8°, 96 p.

679. SCHWALM (J.). Die appellation König Ludwigs des Bayern von 1324. — Weimar, H. Böhlau, 1904 ; in-4°, 31 p. et 3 pl. (6 m.)

680. SDRALEK (M.). Kirchengeschichtliche Abhandlungen. IV Band. — Breslau, G. P. Aderholz, 1906 ; in-8°, 182 p.

681. SINGER (S.). Heinrich von Neustadt « Apollonius von Tyrland » nach der Gothaer Handschrift, « Gottes Zukunft » und « Visio Philiberti » nach der Heidelberger Handschrift. — Berlin, Weidmann, 1906 ; in-8°, XIII-534 p. et 3 pl. (Deutsche Texte des Mittelalters hrsg. von der Konigl. Preuss. Akad. der Wissenschaften. VII.)

682. SKOK (Pet.). Die mit den suffixen —ācum, —ānum. —ascum und —uscum gebildeten sudfranzösischen Ortsnamen. — Halle, M. Niemeyer, 1906 ; in-8°, XI-265 p. (Zeitschrift für romanische Philologie. II Beiheft.) (10 m.)

683. SPELTZ (Alex.). Das romanische und gotische Ornament. — Berlin, Hessling, 1906 ; gr. in-8°, p. 99-259.

684. STRONSKI (Stanislas). Le troubadour Elias de Barjols. Edition critique publiée avec une introduction, des notes et un glossaire. — Paris, Picard, 1906 ; in-8°, LIV-161 p. (Bibliothèque méridionale. 1re série, X.)

685. Trierisches Archiv hrsg. von DD. Stadtbiblioth. Kentenich, Domkapitul. Lager und Geh. Archivr. Staatsarchivdir. Reimer. 9 Heft. — Trier, F. Lintz, 1906 ; in-8°, III-128 p.

686. TRUHLAR (Jos.). Catalogus codicum manuscriptorum latinorum qui in c. r. bibliotheca publica atque universitatis Pragensis asservantur, Pars II. Codices 1666-2752. Sæculorum IX-XV et bibliothecæ Kinskyanæ adligata 2753-2830. — Prag, F. Rivnac, 1906 ; in-8°, III-495 p.

687. TURMEL (J.). Saint Jérôme. — Paris, Bloud, 1906 ; in-16, 276 p. (La Pensée chrétienne. Textes et études.)

688. VACANT (A.) et MANGENOT (E.). Dictionnaire de théologie catholique, fasc-18 et 19 : Clarke-Conciles. — Paris, Letouzey et Ané, 1906 ; gr. in-8°, col. 1-640.

689. VAN ZANDT CORTELYOU (John). Die altenglischen Namen der Insekten, Spinnen und Krustentiere. — Heidelberg, C. Winter, 1906 ; in-8°, VII-124 p. (Anglistische Forschungen. XIX.) (3 m. 60.)

690. Veröffentlichungen des Altertums-Vereins zu Torgau, 18-19 Heft. — Torgau, F. Jacob, 1906 ; in-8°, VII-100 p.

691. VORKAMPFF-LAUE (Alice). Zum Leben und Vergehen einiger mittel-

hochdeutscher Wörter. — Halle, M. Niemeyer, 1906; in-8°, III-16 et 71 p. (4 m.)

692. Voullième (Ernst). Die Inkunabeln der königl. Bibliothek und der anderen Berliner Sammlungen (Kunstgewerbemuseum, Kupferstichkabinet, Universitätsbibliothek, Graues Kloster. Joachimsthalsches Gymnasium u.s.w.) Ein Inventar. — Leipzig, O. Harrassowitz, 1906; in-8°, VII-400 p. (Zentralblatt für Bibliothekswesen. XXX. Beiheft.) (16 m.).

693. Waeschke. Regesten der Urkunden des herzogl Haus-u. Staatsarchivs zu Zerbst aus den J. 1401-1500. 7 Heft. — Dessau, C. Dünnhaupt, 1906; in-8°, p. 289-336.

694. Wiederhold (Wilh.). Papsturkunden in Frankreich. I. Franche-Comté. — Berlin, Weidmann, 1906; in-8° 145 p. (Nachrichten von der königl. Gesellsch. der Wissenschaften zu Göttingen. Philol. hist. Klasse, 1906. Beiheft.)

695. Wolf (Jos.). Die Unsterblichkeitsglaube der alten Kulturvölker. — Feldkirch, F. Unterberger, 1906; in-8°, 20 p. (Veröffentlichungen des Ver. für christliche Kunst und Wissenschaft in Vorarlberg. II.)

696. Wolfram (Geo). Jaique Dex (Jacques d'Esch) Metzer Chronik über die Kaiser und Könige aus dem Luxemburger Hause. — Metz, G. Scriba, 1906; in-8°, xcv-534 p. (Quellen zur lothringischen Geschichte hrsg. von der Gesellschaft für lothring. Geschichte und Altertumskunde. IV.)

697. Zeck (Ernst). De recuperatione Terre Sancte, ein Traktat des Pierre Dubois (Petrus de Bosco). II. Schluss der Analyse. Dubois als Publizist. Bedeutung des Traktats. Programm. — Berlin, Weidmann, 1906; in-8°, 24 p. (1 m.)

698. Zschiesche (Paul). Die vorgeschichtlichen Burgen and Wälle in Thüringen. IV. Die vorgeschichtlichen Burgen und Wälle auf der hohen Schrecke, Schmücke und Finne. — Halle, O. Hendel, 1906; gr. in-4°, 17 p. et pl. (Vorgeschichtliche Altertumer der Prov. Sachsen und angrenzender Gebiete, hrsg. von der histor. Kommission für die Prov. Sachsen und das Herzogt. Anhalt. I, 12.)

PÉRIODIQUES

---

699. **Académie d'Arras. Congrès des Sociétés savantes,** tenu à Arras, les 7, 8, 9 et 10 juillet 1904. Documents, discours, rapports. (Arras, 1905; in-8°, 314 p.) — *H. Potez :* La capitale poétique de la France au XIIIe siècle [Arras], p. 27-39. — *Parenty :* La renaissance d'Artois et Boullenois. Le château de Hesdin en Artois, berceau effectif des artistes et des arts de la renaissance flamande, p. 41-57. — *Levé:* Caractères français

de l'œuvre du peintre Jean Bellegambe, p. 59-64. — *Abbé Michaux :* Les caractères architectoniques de l'église de Wismes, p. 81-91. — *P. Collinet :* Les sources et l'auteur du Coutumier d'Artois, p. 123-127. — *Cte de Loisne :* Origine des communes et hameaux du Pas-de-Calais d'après la forme primitive de leur nom, p. 187-248. — *A. Lefebvre :* Enquête sur la colonne milliaire de Devernia (Desvres, Pas-de-Calais), p. 265-270. — *R. Rodière :* Rapport sommaire sur les monuments historiques classés et à classer du département du Pas-de-Calais, p. 271-283. — *Enlart :* Nos cathédrales disparues, Térouanne, Arras, Boulogne, p. 291-312.

700. **Académie des Inscriptions et belles-lettres. Comptes rendus des séances de l'année 1905.** (Paris, 1905; in-8°, 835 p.) — *S. Reinach :* Le procès de Gilles de Rais, p. 11-12. — *N. Valois :* Sur le procès de Gilles de Rais, p. 12-14. — *H. Omont :* Note sur un recueil de grammairiens latins copié par une femme au xe siècle, p. 15-19 et facs. — *Paris :* Sanctuaire rustique dans la Sierra d'Alcaraz (province de Murcie), p. 21-23. — *L. Leger :* La conversion des Permiens au christianisme, p. 25-36. — *Dieulafoy :* Trouvaille de monnaies arabes à Grenade, p. 56-58. — *Héron de Villefosse :* Inscription chrétienne découverte à Andernos (Gironde), p 72-73. — *G. Schlumberger :* L'inscription du reliquaire de saint Anastase, p. 76. — *Abbé Breuil :* La dégénérescence des figures d'animaux en motifs ornementaux à l'époque du renne, p. 105-120. — *G. Schlumberger :* Quatre bagues d'or et un reliquaire byzantin, p. 137-142. — *L. Bréhier :* Le protocole impérial depuis la fondation de l'Empire romain jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs, p. 177-182. — *G. Schlumberger :* Quelques sceaux du royaume de Terre Sainte, p. 204-209. — *L. Joulin :* Les établissements antiques de Toulouse, p. 285-293. — *G. Vasseur :* Découverte de poteries peintes à décoration mycénienne (céramique ibéro-mycénienne) dans les environs de Marseille, p. 383-387. — *A. Dufourcq :* Lerins et la légende chrétienne, p. 415-423. — *Dr Capitan* et *Abbé Arnaud d'Agnel :* Rapports de l'Egypte et de la Gaule à l'époque néolithique, p. 423-441. — *Clermont-Ganneau :* Sur Benjamin de Tudèle, p. 463. — *J. Dechelette :* Une antéfixe de la huitième légion découverte à Néris, p. 597-602. — *G. Perrot :* Notice historique sur la vie et les travaux de M. H.-A. Wallon, p. 667-729. — *L. Leger :* L'invasion barbare dans la littérature russe du moyen âge, p. 730-749. — *E. Babelon :* Les fouilles de la Turbie (Alpes-Maritimes), p. 783-787.

701. **Annales de l'Académie de Mâcon. Société des arts, sciences, belles-lettres et agriculture de Saône-et-Loire,** 3e série, t. X. (Mâcon, 1904; in-8°, LXI-488 p.) — *Commandant Dervieu :* Couteau en bronze trouvé à Palinges, p. IX-X. — *Commandant Dervieu :* Essai sur les clefs bourguignonnes du moyen âge, p. 201-232. — *J. Martin :* Pierres tombales du prieuré de Lancharre, p. 248-264 et 8 pl. — *B. Rameau :* Lettre du cardinal Hugonet au roi Louis XI (1483), p. 282-286. — *J. Virey :* Excursion à Charlieu et à Châteauneuf, p. 287-293. — *G. Bonnet :* Etude sur le Charollais préhistorique, p. 336-419 et 5 pl.

702. **Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France**, année 1905. (Paris, 1905; in-8°, 252-VII p.) — *Cte Durrieu :* Souvenirs historiques dans les manuscrits à miniatures de la domination anglaise en France au temps de Jeanne d'Arc, p. 111-135.

703. **Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure**, année 1905, t. XLVI. (Nantes, 1905; in-8°, LXVIII-337-XXIII p.) — *A. de Veillecheze:* Chapelle de Bethléem [à Saint-Jean de Boisseau], p. 91-104 et pl. — *J. Furret* et *D. Caillé:* Les cathédrales de Nantes, p. 109-233. — *R. Grand:* Les dernières opérations militaires de Du Guesclin, sa mort, ses funérailles, p. 243-276.

704. **Bulletin de la Société archéologique de Sens**, t. XXI. Année 1904. (Sens, 1904; in-8°, CXI-342 p.) – *M. Roy :* Un ancien plan de Sens en 1721, p. XLIII-XLVI. — *Ch. Porée :* Le vol de la coupe de la cathédrale de Sens (19 juillet 1541), p. 1-26. — *M. Roy :* Les anciens hôtels de ville de Sens, p. 27-44. — *Ch. Vignot :* Inventaire du mobilier du prieuré de Joigny (mai 1418), p. 54-65. — *E. Chartraire :* Rapport sur la démolition d'une partie de l'enceinte romaine de Sens en 1903, p. 66-83 et 3 pl. — *Dr R. Moreau :* Fenêtre à meneau et croisillon de l'époque gallo-romaine [enceinte de Sens], avec une note de C. Enlart, p. 84-93. — *L. Rousseau :* La noue entre les ponts de l'Yonne à Sens, p. 94-103. — *A. Blanchet :* Examen des monnaies gauloises et romaines recueillies à Sens en 1897, p. 235-249. — *J. Perrin :* Lampe chrétienne antique trouvée à Sens, p. 253-262 et pl. — *Abbé E. Chartraire :* Inventaire des objets mobiliers appartenant à la maladrerie du Popelin près Sens en 1424, p. 263-267. — *Abbé E. Chartraire:* Quatre inventaires des reliquaires et objets précieux du trésor de l'abbaye de Saint-Jean [de Sens] (1544-1646), p 268-276. — *J. Perrin :* Une excursion à la Pierre-Couverte, découverte de sépultures antiques d'enfants, p. 277-289. — *Dr R. Moreau :* Restes d'enfants ou de fœtus trouvés dans des urnes funéraires à Pierre-Couverte, p. 290-294.

705. **Bulletin de la Société archéologique du Finistère**, t. XXXII, 1905. (Quimper, 1905; in-8°, 14-LVII-358 p.) — *Jourdan de La Passardière :* Le tumulus de Parc Questel Braz, près Keruzaouen en Plourin (Léon), p. XLII-XLIV. — *L. Le Guennec :* Excursion dans la commune de Ploujean, p. 3-44. — *H. Bourde de La Rogerie:* Le prieuré de Saint-Tutuarn ou l'Ile Tristan, p. 78-93, 148-163, 206-257, 330-345. — *P. Du Chatellier:* Nouvelle découverte faite à Carhaix, p. 94-96. — *Commmandant A. Martin :* Campagne d'Islande sur le Château-Renaud (1890) [musées et antiquités de l'Islande], p. 97-113. — *Camille Vallaux :* Toponymie de la montagne d'Arrée, p. 114-123 et carte. — *J. de La Passardière :* Note sur l'occupation militaire de l'Armorique par les Romains (suite), p. 124-134 et carte. — *P. Du Chatellier :* Trois vases en argent découverts à Plovan (Finistère), p. 164-168 et pl. — *H. Le Carguet :* Les chapelles du cap Sizun. Pointe du Raz (suite), p. 169-182. — *Chanoine Peyron :* Les églises et chapelles du diocèse de Quimper (suite), p. 183-200. — *Villiers Du Terrage :* Monument mégalithique et coffret à Penfoennec en Elliant, p. 273-279.

706. **Bulletin de la Société dauphinoise d'ethnologie et d'anthropologie**, t. XI, 1904. (Grenoble, 1904; in 8°, 159 et 95 p.) — *Muller:* Objets des époques du bronze et du fer trouvés en Dauphiné, p. 48-62 et 2 pl. — *Dr A. Bordier :* La généalogie de l'homme et le signe de la swastika, p. 108-116. — *Ernest Chabrand :* La baguette divinatoire et les sourciers, les phénomènes de la baguette, le blétonisme, p. 120-150. — *Commandant Audebrand :* Ethnologie, genèse et évolution de la roue, p. 8-19 et pl. — *Commandant Audebrand:* La domestication du cheval, coup d'œil sur la distribution des races de chevaux sur la surface terrestre, p. 22-42. — *Dr Jullien:* Superstitions médicales, notes sur trois pierres médicinales, p. 45-46. — *H. Müller :* Exposition d'anthropologie préhistorique [à Grenoble], p. 59-84 et pl.

707. **Bulletin de la Société de linguistique de Paris**, t. XIII, 1903-1905. (Paris, 1904; in-8°, CXLII p.) — *A. Meillet :* L. Duvau († 1903), p. LXV-LXVII. — *De Charencey :* Sur quelques mots français d'origine obscure : anchois, brailler, calin, escamoter, faraud, flon-flon, serviette, piailler, pioler, piauler, pépin, p. LXXII-LXXV. — *A. Thomas :* G. Mohl († 1904), p. CXXIX-CXXX. — *R. Gauthiot :* Marcel Schwob († 1905), p. CXXXI-CXXXIII. — *Cte de Charencey :* Etymologies françaises et basques : rideau, apote, errumes, p. CXXXIV-CXXXV. — *Cte de Charencey :* Un mot français d'origine basque : bonnet, p. CXXXVI-CXXXVIII. — *Cte de Charencey :* Etymologies : Petit, boustifailler, godailler, p. CXXXVIII-CXL.

708. **Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze**, t. XXXVII. (Tulle, 1905; in-8°, 520 p.) — *V. Forot :* Une seigneurie du Bas Limousin [Chaunac] (suite), p. 69-100, 375-415. — *A. Petit:* Les origines du collège de Tulle, p. 113-131. — *Th. Bourneix :* Trois prieurés limousins [II. Chamberet], p. 201-216, 481-487. — *J.-B. Poulbrière :* Copie de l'inventaire des titres du château de Pompadour (suite), p. 499-518.

709. **Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne**. Année 1904. 58e volume, 8e de la série. (Auxerre, 1905 ; in-8°, 343-171-LXXXVI p.) — *Ch. Demay:* Le mur de la cité d'Auxerre et la poterne au-dessous des Cordeliers, p. 29-33 et pl. — *Ch. Porée:* Inventaire de la collection de Chastellux (suite), p. 35-144, 229-318. — *E. Petit:* Le temple de Mercure sur le montmartre d'Avallon, p. 319-328 et 5 pl. — *Ch. Moiset :* Jean du Cognot, p. 329-343. = 2e partie. *Abbé A. Parat :* Le musée d'Arcy-sur-Cure et les musées communaux, p. 3-11. — *Abbé A. Parat :* Les grottes de la vallée de l'Yonne (suite), p. 57-124 et pl. — *Abbé A. Parat :* Les débuts de l'homme dans l'Avallonnais, p. 153-167.

710. **Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord**, t. XXXI. (Périgueux, 1904 ; in-8°, 476 p.) — *Mis de Fayolle :* L'église de Bourniquel, p. 37-38. — *Abbé Breuil :* La grotte de Teyjat, p. 52-54. — *Ph. de Bosredon :* Sigillographie du Périgord, notes supplémentaires, p. 72-75, 145-151, 203-216, 293-307, 371-382. — *Feaux :* Les bronzes anciens, p. 93-96. — *A. de Roumejoux :* Grun et Saint-Paul de Serre, p. 102-104. — *Ch. Durand:* Pont ancien de Terrasson, p. 104 et pl.

— *De Monteil :* Découverte de sépultures à Saint-Martial de Dronne, p. 161-162. — *Ch. Durand :* Marques de tacherons en Périgord, p. 178-182 et pl. — *G. Chauvet :* Réponse aux observations de M. Feaux sur les analyses de bronzes anciens, p. 264-269. — *Elie de Biran :* Donation faite par Charles V à Bertrucat d'Albret (1370), p. 353-354. — *A. Dujarric-Descombes :* Quelques notes sur le bourg de Celles, p. 354-359 et pl. — *A. Grenier :* Chartes de la collection Jules Delpit concernant le Périgord déposées aux Archives municipales de la ville de Bordeaux, p. 383-387. — *J. Crédot :* Geoffroy de Pompadour, évêque de Périgueux, p. 400-402. — *Mis de Fayolle :* Excursion : Nontron, Le Bourdeix, Bussière-Badil, Puycharnaud, Badeix, Lambertye, Montbrun, Chalus. La dernière campagne de Richard Cœur-de-Lion, p. 411-432 et pl. — *A. de Roumejoux :* Notes sur la forteresse de Puyguilhem au XIVe siècle, p. 432-436. = T. XXXII. (Périgueux, 1905 ; in-8°, 518 p.) — *E. Bayle :* Le château de Lardimalie, p. 53-66 et pl. — *J. Du Rieu de Maynadier :* Le prieuré Saint-Nicolas des Champs à Bergerac, p. 131-133. — *Ch. Durand :* Vestiges de l'église de Notre-Dame de Leydrouse à Périgueux, p. 211-212. — *Louis Sauvo-Desversannes :* Justice du prieuré de Bussière-Badil, p. 291-308. — *A. de Montifault :* Les prieurs chanceladais de Sainte-Marie-en-Rhé, p. 422-427. — *E. Buffeteau :* Excursion, Sarlat et bords de la Dordogne, Souillac, Martel, Saint-Denis, Beaulieu, Castelnau-de-Bretenoux, Carennac, p. 444-467.

711. **Bulletin de la Société philomathique vosgienne**, 31e année, 1905-1906. (Saint-Dié, 1906 ; in-8°, 373 p.) — *H. Bardy :* L'armorial de Saint-Dié en 1697, p. 29-47. — *J. Hingré :* Vocabulaire du patois de la Bresse (Vosges), p. 293-324.

712. **Bulletin mensuel de la Société d'archéologie lorraine**, 5e année, 1905. (Nancy, 1905 ; in-8°, 288 p.) — *A. Poirot :* Nouvelles recherches pour l'identification d'Indesina avec Grand (Vosges), et incidemment de Noviomagus avec Pompierre (Vosges), p. 27-35 et pl. — *Robinet de Cléry :* Colard de Marley, seigneur de Saulcy, p. 65-68. — *E. Duvernoy :* Le premier acte d'hommage du comte de Vaudémont au comte de Champagne est-il de 1200 ou de 1219 ? p. 77-79. — *L. Germain :* Sur les armoiries de Sarralbe, p. 136-140. — *L. Robert :* Les foyers présumés barbares de Blenod-lès-Pont-à-Mousson, p. 146-156. — *L. Bossu :* La pierre tombale de Gillette de Dugny (1312) à Saulmory, p. 169-179. — *L. Germain :* Une pièce ancienne de poésie française sur la bataille de Nancy, p. 210-213. — *L. Germain :* Observations sur le monument de Colin Massey au musée de Bar-le-Duc, p. 237-240. — *J. Beaupré* et *J. Noël :* Sépultures barbares découvertes à Ludres en 1905, p. 251-254. — *Dr J. Voinot :* Le pas de saint Gibert sur la roche de la Goutte-Soudain, forêt de Martinvelle (Vosges), p. 279-284.

713. **Bulletin monumental** dirigé par Eugène Lefèvre-Pontalis sous les auspices de la Société française d'archéologie, 69e vol. (Paris et Caen, 1905 ; in-8°, 759 p.) — *Marquis de Beauchesne* et *Eugène Lefèvre-Pontalis : Le château* de Lassay (Mayenne), p. 3-40 et pl. — *Paul Du Chatellier :*

Trois coupes en argent découvertes à Plovan (Finistère), p. 41-46 et pl. — *L'Abbé G. Clanché :* Le tombeau de Hugues des Hazard, évêque de Toul, à Blénod-lès-Toul, p. 47-60 et pl. — *Lucien Broche :* L'église de Presles (Aisne), p. 64-103 et pl. — *Noël Thiollier :* La porte romane en bois sculpté de l'église de Blesle (Haute-Loire), p. 108-113 et pl. — *Philippe Des Forts :* La collection Guilhermy à la Bibliothèque nationale, p. 114-154. — *John Bilson :* Les chevets du XIe siècle de Saint-Augustin de Cantorbéry et de Sainte-Marie d'York (traduit par Emile Travers), p. 209-223 et pl. — *Louis Demaison :* Trois chapiteaux de l'époque chrétienne primitive au musée de Reims, p. 224-229 et pl. — *Eugène Lefèvre-Pontalis :* Le sarcophage mérovingien de Saint-Martin Chennetron (Seine-et-Marne), p. 230-232 et pl. — *L. Germain de Maidy :* La destination primitive des coupes de Plovan, p. 233-238. — *Eugène Lefèvre-Pontalis :* Le déambulatoire champenois de Saint-Martin d'Etampes, p. 239-252 et pl. — *L.-H. Labande :* La cathédrale de Vaison, étude historique et archéologique, p. 253-321 et pl. — *Chanoine Porée :* Les stalles du prieuré de Notre-Dame du Parc, p. 322-329 et pl. — *Emile Travers :* L'archéologie monumentale aux salons de Paris, p. 379-400 et pl. — *J. de Saint-Venant :* Le castelas de Belvezet (Gard), p. 401-413 et pl. — *A. de Dion :* Le donjon de Houdan (Seine-et-Oise), p. 414-421 et pl. — *R. de Lasteyrie :* La déviation de l'axe des églises est-elle symbolique? p. 422-459 et pl. — *L. Germain de Maidy :* Inscription de la cathédrale de Vaison. Une autre interprétation, p. 460-465. — *L.-H. Labande :* Nouvelle remarque sur la même inscription (de Vaison), p. 466-468. — *André Philippe :* L'église de la Charité-sur-Loire (Nièvre), p. 469-500 et pl. — *Chanoine Métais :* Découverte du tombeau de Jean de Salisbury, évêque de Chartres (XIIIe siècle), p. 501-504 et pl. — *Eugène Lefèvre-Pontalis :* L'église de Châtel-Montagne (Allier), p. 505-517 et pl.

714. **Bulletin trimestriel de la Société de Borda, Dax (Landes).** 30e année, 1905. (Dax, 1905 ; in-8°, LXII-364 p.). — *J.-M. Pereira de Lima :* Ibères et Basques, traduit par le Dr Voulgre (suite), p. 1-47. — *C. Daugé :* Grammaire gasconne, p. 77-132, 185-237.

715. **Bulletin trimestriel de la Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot,** t. XXX. (Cahors, 1905 ; in-8°, 563 p. et LXXX p. intercalaires). — *J. Daymard :* Le vieux Cahors, p. 26-47, 404-425, 476-485. — *L. Esquieu :* Essai d'un armorial quercynois (suite), p. 48-66, 426-449, 486-496. — *L'Abbé Edmond Albe :* Familles du Quercy, d'après les archives du Vatican. Maison d'Hebrard et maisons apparentées ou alliées, p. 75-304, I-LXXX, 497-504. — *Combes :* Catalogue des travaux contenus dans les tomes XXI à XXX du Bulletin de la Société, p. 531-550.

716. **Bulletins et Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris,** t. VI (5e série), 1905. (Paris, 1905 ; in-8°.) — *Arnold Van Gennep :* Notes sur l'héraldisation de la marque de propriété et les origines du blason, p. 103-112. — *A. Thieullen :* Eolithes et autres silex taillés, p. 112-125. — *Dr Marcel Baudouin :* Découverte d'un menhir tombé sous les dunes et d'une station gallo-romaine aux Chaumes de Saint-Hilaire-de-Riez

(Vendée), p. 125-134, 271-278. — *Dr Bertholon:* Note sur le nom de Maures, p. 141-145. — *Bertholon:* Note sur les noms de Ibères, berbères et africains, p. 145-149. — *O. Vauvillé:* Sépultures néolithiques de Montigny-l'Engrain (Aisne) et poteries néolithiques d'Erondelle (Somme), p. 151-154. — *Thieullen:* Sur les pierres taillées anti-classiques, p. 199-203. — *Edouard Fourdrignier:* Chronologie céramique, vases anciens, poterie dolmenique, anciens procédés de fabrication, p. 222-246. — *Marcel Baudouin:* Les gravures sur os de l'époque gallo-romaine à la nécropole de Troussepoil au Bernard (Vendée), p. 310-320. — *Dr Atgier:* La Vienne aux temps préhistoriques, p. 351-357. — *L. Capitan:* Silex de Guerville près Mantes, p. 373-378. — *Dr Marcel Baudouin* et *G. Lacouloumère:* Le dolmen de l'Echaffaud du Plessis au Bernard (Vendée), découverte, description et fouille, p. 383-397.

717. **Mémoires de l'Académie de Vaucluse,** 2e série, t. V, année 1905. (Avignon, 1905; in-8°, xv-433 p.) — *P. de Faucher:* Le pont de Bollène et sa chapelle de Notre-Dame de Bonne-Aventure, vulgo Notre-Dame du Pont, p. 119-145, 287-310. — *H. Requin:* Les fresques des Spiefani à la métropole d'Avignon, p. 261-269. — *G. Mollat:* Les changeurs d'Avignon sous Jean XXII, p. 271-279. — *F. Sauve:* La région aptesienne, études d'histoire et d'archéologie. II. Gargas, p. 325-370 et pl. — *A. Limasset:* De la juridiction du ban à propos d'un procès entre la communauté de Roquemaure et Me Charles-Sebastien Du Laurens de Beauregard, seigneur d'Oiselay (1780 1784), p. 371-387.

718. **Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand,** 2e série, fascicule 17. (Clermont-Ferrand, 1904; in-8°, 152 p. et pl.) — *Dr E. Roux:* Epitaphes et inscriptions des principales églises de Clermont-Ferrand d'après les manuscrits de Gaignières, p. 1-152.

719. **Mémoires de la Société d'archéologie lorraine et du musée historique lorrain,** t. LV (4e série, 5e volume), 1905. (Nancy, 1905; in-8°, 398-xxvi p.) — *Ch. Pfister:* La fondation de la ville neuve de Nancy et la distribution des emplacements, p. 7-144. — *L. Boppe:* Les établissements publics hospitaliers à Nancy, p. 145-348 et pl. — *Cte J. Beaupré:* La station funéraire néolithique du Bois-l'Abbé (Sexey-aux-Forges), p. 349-380 et pl. — *G. Wolfram:* L'influence des Orientaux sur le développement de la civilisation et du christianisme dans le pays mosellan, p. 381-398.

720. **Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers...** 5e série, t. VIII. Année 1905. (Angers, 1905; in-8°, 440 p.) — *P. de Farcy:* Un manuscrit enluminé pour Pierre de Laval, abbé de Saint-Aubin d'Angers, p. 281-286. — *L. de Farcy:* Les sépultures premières à la cathédrale d'Angers, p. 343-410.

721. **Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen** pendant l'année 1904-*1905.* (Rouen, 1905; in-8°.) — *Mgr Fuzet:* Le manoir archiépiscopal de

Rouen, p. 7-35. — *Sarrazin:* Pierre Cauchon, note complémentaire, p. 171-184. — *Dr Coutan :* Episode d'un voyage de Didron en Normandie, durant l'été de 1831, suivi d'une lettre à M. Vitet, inspecteur général des monuments historiques, p. 251-271.

722. **Revue d'Auvergne et Bulletin de l'Université publiés par la Société des amis de l'Université de Clermont,** t. XXII, 1905. (Clermont-Ferrand, 1905 ; in-8°, 420 p.) — *Marcellin Boudet:* Les derniers Mercœurs (suite). Béraud VII de Mercœur, connétable de Champagne (1272-1321), p. 47-63, 97-123, 161-178 ; Les Mercœurs seigneurs de Gerzat, p. 179-192, 244-272, 333-346, 373-389. — *G. Pagès-Allary* et *Ant. Lauby :* Fouilles aux Vérines, près Allanche (Cantal), p. 127. — *Abbé Pinguet* : Mémoire sur un cimetière gallo-romain découvert à Saint-Denis (Puy-de-Dôme), p. 153-160 et pl.

723. **Revue de la Haute-Auvergne,** publiée par la Société des lettres, sciences et arts la Haute-Auvergne... t. VII, 1905. (Aurillac, 1905 ; in-8°, 440 p.) — *M. Boudet :* L'affaire de Lugarde, charte inédite de Guillaume III Contour (mai 1232), p. 59-72. — *G. Esquer:* Note sur un manuscrit à miniatures de la bibliothèque d'Aurillac, p. 73-85 et 2 pl. — *M.-D. Chaludet :* Robert de Rouvres, évêque nommé de Saint-Flour [1426], p. 86-90. — La maison commune des marchands d'Aurillac à Provins, p. 91-93. — *Abbé Poulhès :* Messillac, château et châtellenie, p. 144-170. — *Cheylud :* Liste des ouvrages publiés par M. M. Boudet, p. 191-193. — *A. Aymar* : Préhistoire d'Auvergne. Nouveaux types d'outils néolithiques, p. 275-277 et pl. — *M. Boudet :* Foulholes. Les coseigneurs et sa chapellenie. La langue usuelle de la haute société des Montagnes au xve siècle. — *Delort :* Notes archéologiques sur de récentes découvertes autour de Chastel-Marlhac (Meroliacense castrum), p. 369 et 2 pl. — *A. Aymar :* Préhistoire d'Auvergne. Les éolithes, p. 406-409 et pl.

724. **Revue des bibliothèques et des archives de Belgique,** t. II, 1904. (Bruxelles, 1904 ; in-8°, 506-VII p.) — *H. Dubrulle* : Inventaire des chartes de l'abbaye de Saint-André du Cateau (1033-1300), p. 1-11, 124-133, 302-311, 371-388, 468-476. — *E. Fairon* : Le dépôt des archives de l'Etat à Liège, p. 34-49. — *L. Verriest* : Aperçu des collections des archives communales de Tournai, p. 94-108. — *J. Van den Gheyn* : L'histoire du manuscrit 14602-6 de la Bibliothèque royale de Belgique, p. 171-175. — *J. Vannerus* : Le dépôt des archives de l'Etat à Anvers. Accroissements de l'année 1903, p. 205-210. — *A. Carlot* : Le dépôt des archives de l'Etat à Namur, p. 214-233. — *Ch. Hodevaere*: Le dépôt des archives de l'Etat à Mons, p. 268-295. — *J. Van den Gheyn* : La provenance du manuscrit n° 6439-51 de la Bibliothèque royale de Belgique, p. 296. — *H. Nelis* : Le manuscrit n° 757^c des Archives générales du royaume (fonds des cartulaires et manuscrits) [liber fratrum tertii ordinis S. Francisci in Antverpia], p. 364-370. — *A. Bayot* : La première partie de la chronique dite de Baudouin d'Avesnes, p. 419-432. — *A. Van Zuylen Van Nyevelt* : Le dépôt des archives de l'Etat à Bruges, aperçu des collections, p. 433-451. —

H. Nelis : Le diplôme original de 1056 du comte Baudouin de Flandre pour l'abbaye de Saint-Pierre-lez-Gand, p 456-458.

725. **Revue historique, archéologique, littéraire et pittoresque du Vivarais illustré**, publiée par M P. d'Albigny, tome XIII. (Privas, 1905 ; in-8°, 659 p.) — *Dr Francus*: Notes historiques sur Tournon et ses seigneurs, p. 5-11. — *Silvius* : Le couvent des dominicains d'Aubenas, p. 115-120 et pl. — *Dr Francus* : Quelques notes sur Saint-Pierreville et la famille de Burine, p. 289-299. — *Silvius* : Les Clarisses d'Aubenas, p. 337-345. — *Dr Francus* : Les chartes de libertés et franchises des seigneurs de Tournon, 368-384, 385-398. — *Silvius* : Devesset, p. 441-453. — *Dr Francus* : Le dolmen de Saint-Agrève, p. 490-492. — *L. de Montravel*: Ussel, p. 549-561. — *E. Nicod* : La tour d'Arras, p. 598-615. — *Dr Francus* : Le préhistorique dans l'Ardèche, p. 616-651 et pl.

726. **Revue historique ardennaise**, publiée par Paul Laurent, t. XII, année 1905. (Paris, 1905 ; in-8°, 359 p.) — *Dr O. Guelliot* : Le château de Laubrelle près Vandy, p. 5-25 et 2 pl. — *P. Laurent*: La charte de Montmeillant, p. 39-42. — *L. Pierquin* : Etude archéologique sur la forêt des Pothées, p. 109-133. — *H. Jadart* : La collection des vues ardennaises de Claude Chastillon à la Bibliothèque de Reims, p. 134-136. — *N. Hubignon* : La date de la démolition du château de Montcornet, p. 278-284. — *A. Baudon* : Epigraphie nobiliaire ardennaise, p. 293-338.

727. **Revue historique et archéologique du Maine**, t. LVIII, année 1905, 2e semestre. (Le Mans, 1905 ; in-8°, 352 p.) — *Raoul de Linière*: Le prieuré conventuel de La Fontaine-Saint-Martin, p. 5-54, 162-210, 241-300 et pl. — *E. de Lorière* : Les fiefs d'Asnières (suite), p. 83-122. — *Dr Candé* : Les peintures de l'oratoire du château du Lude, p. 129-161 et pl. — *Louis Brière*: Bibliographie du Maine, année 1904, p. 319-338.

728. **Romania**, recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romanes, publié par Paul Meyer et Ant. Thomas, 34e année, 1905. (Paris, s. d., in-8°, 640 p.) — *G. Huet*: La version néerlandaise des Lorrains, p. 1-23. — *P. Meyer* : Notice du ms. 9225 de la Bibliothèque royale de Belgique (Légendier français), p. 24-43. — *V. de Bartholomaeis*: De Rambaut et de Coine, p. 44-54. — *A. Thomas*: Le Roman de Goufier de Lastours, p. 55-65. — *J.-T. Clark* : L'influence de l'accent sur les consonnes médiales en Italien, p. 66-86. — *P. Meyer* : De quelques manuscrits français conservés dans les bibliothèques des Etats-Unis, p. 87-93. — *P. Meyer* : La chanson des Clowechons, p. 93-98. — *P. Meyer* : L'inscription en vers de l'épée de Gauvain, p. 98, 278-279. — *J.-L. Weston* : Wauchier de Denain and Bleheris (Bledhericus), p. 100-105. — *A. Thomas* : Pour un « Dictié de la Vierge Marie », fait-divers parisien (1401), p. 105-106. — *A. Thomas* : Anc. franç. loirre, loitre, p. 108-109 ; anc. franç. Rousseruel, roseruel, p. 109-112 ; anc. franç. rovent, p. 112. — *J. Desormaux* : Savoyard viorba, viorbe, p. 113-115. — *A. Thomas* : Gloses provençales inédites tirées d'un ms. des Derivationes d'Uguccio de Pise (Paris, Bibl. nat., lat. 7622), p. 177-205. — *G. Huet* :

Sur quelques formes de la légende du Chevalier au cygne, p. 206-214. — *P. Meyer* : Motice du ms. 305 de Queen's college, Oxford (Légendier français), p. 215-236. — *R. Weeks*: Etudes sur Aliscans (*suite*), p. 237-277. — *G. Raynaud* : Une nouvelle version du fabliau de la Nonnette, p. 279-283. — *A. Thomas* : Ponthus de La Tour-Landri, p. 283-287. — *A. Thomas* : Normand caieu « moule », p. 287-293 ; français milouin, p. 293-296 ; prov. colonhet et colonhier « fusain », p. 297-298. — *A. Dauzat* : Provençal bodosca, bedosca, p. 298-301. — *C. Nigra* : * Trekawda (Haute-Savoie), trekawdé, trakudé (Aoste), etc., sonner les cloches à fête, carillonner, p. 301-303. — *A. Mussafia* : Per il Tristano di Beroul, ed. Muret, p. 304-307. — *A. Thomas* : Le nominatif pluriel asymétrique des substantifs masculins en ancien provençal, p. 353-363. — *H. Omont* : Notice sur quelques feuillets retrouvés d'un manuscrit français de la bibliothèque de Dijon, p. 364-374. — *A. Piaget*: La Belle Dame sans merçi et ses imitations, p. 375-428, 559-602. — *P. Meyer* : Fragments de manuscrits français : Garin le Lorrain, Girbert de Metz, Girart de Vienne, Branche XI de Renart, p. 429-457. — *J. Derocquigny* : Anc. franç. besuchier, p. 458. — *A. Thomas* : Franç. elanguer, elangueur, p. 458-459 ; franç. dialectal fenerotet, p. 460-461 ; franç. rancune, p. 461-462 ; anc. franç. renformer ; franç. mod. renformir, p. 463. — *P. Meyer* : Adolphe Mussafia, p. 486-489. — *A. Jeanroy* : Poésies du troubadour Gavaudan, p. 497-539. — *A. Thomas* : Nouveaux documents inédits pour servir à la biographie de Pierre de Nesson, p. 540-558. — *A. Delboulle* : Mots obscurs et rares de l'ancienne langue française (suite), p. 603-617.

729. **Société d'archéologie de Beaune (Côte-d'Or).** Histoire, lettres, sciences et arts. Mémoires, année 1904. (Beaune, 1906 ; in-8°, 352 p.) — *E. de Juigné de Lassigny* : Notice sur les donateurs des tapisseries de Notre-Dame de Beaune, p. 207-211. — *Amable Molin* : Excursion à Alesia, p. 213-222. — *F. Bailly* : Notice sur les anciennes mesures de Bourgogne (suite), p. 223-306. — *P. Latour* : Toujours le retable de l'Hôtel-Dieu, p. 307-310. — Table alphabétique par noms d'auteurs (des mémoires de la société), p. 311-323.

730. **Société d'émulation des Côtes-du-Nord**, bulletins et mémoires, t. XLIII (1905). (Saint-Brieuc, 1906 ; in-8°.) — *J. Trévedy* : La vicomté de Rennes, p. 30-55. — *J. Trévédy* : Les quatre sépultures du connétable Du Guesclin, p. 56-83.

731. **Société des archives historiques du Maine. La Province du Maine**, revue mensuelle fondée sous les auspices de M. de La Rochefoucauld, duc de Doudeauville. (Le Mans, 1905 ; in-8°, 400 p.) — *G. Busson* : Les origines de l'église du Mans, Saint-Julien (suite), p. 17-25, 49-58, 81-94, 130-140, 155-167, 183-187. — *Amb. Ledru* : Saint Victeur, évêque du Mans (450-490), p. 26-41. — *R. de Linière* : Les fiefs de la Fontaine Saint-Martin, p. 42-46, 59-67, 141-142. — *Amb. Ledru et L. Froger* : Notes sur saint Romain et sur saint Victeur, p. 74-76. — *Amb. Ledru* : Note sur Vincent de Pirmil, archevêque de Tours (1257-

1270), p. 113-118. — *L. Froger :* Les églises et les presbytères de l'arrondissement de Saint-Calais en 1801, p. 145-151, 188-201, 305-312, 337-346. — *A. Ledru* : Origine des paroisses rurales du diocèse du Mans, p. 177-182, 209-220. — *L. Froger* : Jean Courtecuisse, chanoine du Mans et évêque de Genève (vers 1350-1423), p. 221-227. — *Amb. Ledru :* Objets mobiliers classés des églises de la Sarthe, p. 237-239, 388-394 et pl. — *L.-J. Denis* : Notes et documents sur la famille et les armes de Geoffroy de Loudun, évêque du Mans (1234-1255), p. 241-247. — *G. Busson* : Les vies des saints du Maine (SS. Liboire, Turibe, Julien), p. 260-266, 285-293, 313-322, 347-354. — *H. Briard* : Mézières-sous-Ballon, p. 273-280, 323-331, 355-365, 380-387. — *R. Latouche* : Essai de critique sur la continuation des Actus pontificum Cenomannis in urbe degentium, d'Aldric à Arnaud, p. 369-379.

732. **Société des naturalistes et archéologues du Nord et de la Meuse,** t. XVI. (Montmédy, 1904; in-8°, sciences naturelles, 71 p., archéologie et histoire locale, 141 p.) — *F. Houzelle* : Excursion à Mont, Montigny, Saulmory, Villefranche, p. 1-59 et pl. — *P. Errard* : Arrancy, excursion, p. 60-104. — *E. Biguet* : Bouillon et son château (Belgique), p. 105-137 et pl. — *F. Houzelle* : Silex taillé trouvé à Fresnois, commune de Montmédy, p. 138-140.

733. **Société historique et archéologique de l'Orne,** t. XXIV. (Alençon, 1905; in-8°, XIX-612 p.) — *A. Desvaux* : A travers le Corbonnais et le Perche chartrain, p. 19-113 et 5 pl. — *H. Tournouer* : Les seigneurs de la Vove, p. 114-129 et pl. — *H. Tournouer* : Les Anglais à Longny à la fin de la guerre de Cent ans, p. 169-188. — *Ch. Verel* : Nonant-le-Pin (suite), p. 249-264, 487-502 et pl. — Bibliographie de l'Orne pendant l'année 1904, p. 295-323. — Nouveau classement des monuments historiques [département de l'Orne], p. 347-354. — *F. Duval* : Inventaire de documents pour servir à l'histoire du duché d'Alençon conservés dans les archives anglaises, p. 441-461. — *L.-M. Mesnil* : La Touche en Vingt-Hanaps, p. 563-579. — *Abbé A. L'Hereteyre* : Aliénation regrettable [vierge du XIVe siècle] à Ceton, p. 580-582.

734. **Société languedocienne de géographie.** Bulletin, 28e année, t. XXVIII. (Montpellier, 1905; in-8°, 454 p.) — *Saint-Quirin* : Les verriers du Languedoc (1290-1790) (suite), p. 35-86, 166-204, 265-290, 339-384. — *Grasset-Morel* : Montpellier, ses sixains, ses îles et ses rues (suite), p. 139-165, 291-309, 385-404 et pl.

Abbeville. — Imprimerie F. PAILLART.

BIBLIOGRAPHIE

LIVRES NOUVEAUX

735. Agnel (Arnaud d'). Notes sur le trésor de la cathédrale de Marseille. — Paris, Impr. nationale, 1906; in-8°, 12 p. (Extr. du *Bulletin archéologique*, 1905.)

736. Allen (Clifford G.). L'ancienne version espagnole de Kalila et Digna. Texte des manuscrits de l'Escorial, précédé d'un avant-propos et suivi d'un glossaire (thèse). — Mâcon, impr. Protat, 1906; in-8°, xix-232 p.

737. Annalen des historischen Vereins für den Niederrhein, insbesondere die alte Erzdiözese Köln. 80 Heft. — Köln, J. u. W. Boisserée, 1906; in-8°, iii-171 p.

738. Atgier (Emile). L'abbaye de Ré. Notice historique. — Vannes. impr. Lafolye, 1906; in-8°, 55 p. (Extr. de la *Revue du Bas-Poitou*.)

739. Aubry (Pierre). La musique et les musiciens d'église en Normandie au xiiie siècle, d'après le « Journal des Visites pastorales » d'Odon Rigaud. — Paris, Champion, 1906; in-4°, 59 p.

740. Bang (Mart.). Die Germanen im römischen Dienst bis zum Regierungsantritt Constantins I. — Berlin, Weidmann, 1906; in-8°, viii-112 p.

741. Barone. (N.). Deux privilèges de Raimond Bérenger IV, comte de Provence et de Forcalquier, en faveur de la commune de Seyne, confirmés par le roi Charles II d'Anjou. — Paris, Champion, 1905; in-8°, 6 p. (Extr. du *Moyen Age*.)

742. Baumann (Jak.). Die Offnung der Kaisergräber im Dom zu Speyer. — Speyer, Jäger, 1906; in-8°, 39 p.

743. Beiträge zur Geschichte des Stiftes Werden, hrsg. von dem histor. Verein für das Gebiet des ehemal. Stiftes Werden. II Hft. 1905. — Bonn, P. Hanstein, 1906; in-8°, 151 p.

744. Berger (Elie). Les lettres closes de Saint-Omer. — Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley, 1906; in-8°, 10 p. et fac-similé d'autographe. (Extr. de la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*.)

745. Berlière (Dom Ursmer). Inventaire analytique des Diversa Cameralia des Archives vaticanes (1389-1500). — Paris, H. Champion, 1906; in-8°, ix-328 p. (Institut historique belge.)

746. Berner Kunstdenkmäler. Hrsg. vom kantonalen Verein für Förderung des histor. Museums in Bern, vom histor. Verein des Kantons Bern, von der bernischen Kunstgesellschaft, vom bernischen Ingenieur-und Architektenverein und vom bernischen kantonalen Kunstverein. III Bd. 1 Lfg. — Bern, K. J. Wyss, 1906; in-fol., 4 pl. et 6 p.

747. Berthelot (M.). Archéologie et histoire des sciences. Avec publication nouvelle du papyrus grec chimique de Leyde et impression originale du Liber de Septuaginta de Geber. — Paris, Gauthiers-Villars, 1906; in-4°, 382 p.

748. Bodel (Jean). Saxenlied. 1 Tl. Unter Zugrundelegung der Turiner Handschrift hrsg. von F. Menzel und E. Stengel. — Halle, 1906; in-8°, 186 p. (Ausgaben und Abhandlungen aus dem Gebiete der romanischen Philologie. XCIX.) (4 m. 80.)

749. Boer (R. C.). Untersuchungen über den Ursprung und die Entwicklung der Niebelungensage. I Bd. — Halle, Buchh. des Waisenhauses, 1906; in-8°, x-280 p.

750. Bondy und Dworsky (F.). Zur Geschichte der Juden in Böhmen, Mähren und Schlesien von 906-1620. — Prag, F. Neugebauer, 1906; in-8°, xii-1151 p.

751. Bonnassieux (F.-J.). Les Evangiles synoptiques de Saint-Hilaire de Poitiers. Etude et texte (thèse). — Paris, Vitte, 1906; in-8°, 135 p.

752. Bonnet (Emile). Le sarcophage de saint Aphrodise, à Béziers. — Paris, Impr. nationale, 1905; in-8°, 11 p. (Extr. du *Bulletin archéologique.*)

753. Borchling (C.). Die älteren Rechtsquellen Ostfrieslands. — Aurich, D. Friemann, 1906; in-8°, 35 p. (Abhandlungen und Vorträge zur Geschichte Ostfrieslands, hrsg von. Dr Wachter. V.)

754. Bos (Dr A.). Romania. Table des trente premiers volumes (1872-1901). — Paris, H. Champion, 1906; in-8°, viii-324 p. (20 fr.)

755. Bossard (Abbé P.). L'art décoratif et architectural dans les pays de race celtique. — Vannes, impr. Lafolye, 1906; in-8°, 16 p. (Extr. de la *Revue de Bretagne.*)

756. Bretaudeau (Abbé A.). Histoire des Ponts-de-Cé. — Angers, Germain et Grassin, 1904; in-8°, 490 p. et pl.

757. Calmette (Joseph). Un jugement original de Wifred le Velu pour l'abbaye d'Amer (17 avril 898). — Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley, 1906; in-8°, 12 p. (Extr de la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes.*)

758. Cartellieri (A.). Philipp II August, König von Frankreich, II Band. Der Kreuzzug (1187-1191). — Leipzig, Dyk, 1906; in-8°, xxxi-360 p. (10 m.)

759. Catalogue de l'Exposition rétrospective des arts en Franche-Comté, au bâtiment des musées à Besançon (juillet-août 1906), avec préface par M. Henri Bouchot. — Besançon, impr. Dodivers, 1906; in-16, xv-126 p.

760. Catalogue n° 26 des monnaies féodales et provinciales de France. — Paris, Florange, 17, rue de la Banque, 1906; in-8°, 36 p.

761. Chagny (André). Bourg-en-Bresse au temps de la domination savoisienne (xve et xvie siècles). — Bourg, impr. du « Journal », 1906; in-8°, 79 p.

762. Charbonneau-Lassay (L.). Archéologie vendéenne. A propos de polissoirs préhistoriques. — Vannes, impr. Lafolye, 1906; in-8°, 10 p. (Extr. de la *Revue du Bas-Poitou*.)

763. Chérancé (Le P. Léonard de). Saint Antoine de Padoue d'après les documents primitifs. — Paris, Vve Poussielgue, 1906; in-16, XV-287 p. (Nouvelle bibliothèque franciscaine, 1re série, XVIII.)

764. Chevalier (L'abbé Ulysse). Notre-Dame de Lorette, étude historique sur l'authenticité de la Santa Casa. — Paris, A. Picard, 1906; in-8°, 520 p.

765. Chroust. Monumenta palæographica. 1 Abtlg. 1 Serie. 22 Lfg. München, Bruckmann, 1906; in-fol. (20 m.)

766. Clauss (J. M. B.). Historisch-topographisches Wörterbuch des Elsass. 11 Lfg. — Zabern, A. Fuchs, 1906; in-8°, p. 641-704.

767. Codices e Vaticanis selecti phototypice expressi jussu Pii PP. X, consilio et opera curatorum bibliothecæ Vaticanæ. Vol. IV. Bibliorum SS. græcorum codex Vaticanus 1209, (Cod. B.). Pars I. Testamentum vetus. Tom. II. — Milano, U. Hœpli, 1906; in-fol., p. 395-944.

768. Constans (Léopold). Le roman de Troie, par Benoît de Sainte-Maure, tome II. — Paris, Firmin-Didot, 1906; in-8°, 404 p. (Société des anciens textes français.)

769. Cramer (Jul.). Die Verfassungsgeschichte der Germanen und Kelten, ein Beitrag zur vergleich. Altertumskunde. — Berlin, K. Siegismund, 1906; in-8°, VIII-208 p. (4 m. 80.)

770. Crépin (J.). Monographie des anciennes paroisses d'Auvillers et de Neuilly-sous-Clermont. — Abbeville, impr. Paillart, 1906; in-8°, 101 p.

771. Daumet (Georges). Les Testaments d'Alphonse X le Savant, roi de Castille. — Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley, 1906; in-8°, 38 p. (Extr. de la *Bibliothèque de l'École des chartes*.)

772. Daux (Camille). Un incident à la basilique d'Hippone en 411. Paris, 5, rue Saint-Simon, 1906; in-8°, 45 p. (Extr. de la *Revue des Questions historiques*.

773. Déchelette (Joseph). Les antéfixes céramiques de fabrique gallo-romaine. — Paris, Impr. nationale, 1906; in-8°, 11 p. et pl. (Extr. du *Bull. archéologique*.)

774. Denys le Chartreux. Opera omnia, tom. XXXII. Sermones de sanctis. Pars II. — Tornaci, 1906; in-4°, 155 p.

775. Desvaux (L'abbé A.). L'église de [illegible] au Perche. — Bellême, impr. de Levayer, 1906; in-8°, 14 p.

776. Doeberl (M.). Entwicklungsgeschichte Bayerns. I. Von den ältesten Zeiten bis zum Westfäl. Frieden. — München, R. Oldenbourg, 1906; in-8°, IX-594 p. (12 m.)

777. [illegible] (G.). [illegible] et les papes

Clément V et Jean XXII. — Foix, impr. de Gadrat, 1906; in-8°, 12 p. (Extr. du *Bull. périodique de la Société ariégeoise des sciences, lettres et arts*, X.)

778. Duchesne (L.). Histoire ancienne de l'Eglise. 2e édition. T. I. — Paris, A. Fontemoing, 1906; in-8. (8 fr.)

779. Duval (Louis). L'origine du nom de la commune du Pas-Saint-L'Homer. — Bellême, impr. de Levayer, 1906; in-8°, 19 p.

780. Enlart (C.). Origine anglaise du style flamboyant. — Caen, Delesques, 1906; in-8°, 46 p. (Extr. du *Bull. monumental.*)

781. Ernault (E.). Sur l'étymologie bretonne. — Paris, Champion. 1906; in-8°, 87 p. (Extrait de la *Revue celtique.*)

782. Essling (Prince d'). Un bois vénitien inédit du xve siècle. — Paris, Leclerc, 1906; in-8° 11 p. et pl. (Extr. du *Bull. du bibliophile.*)

783. Fabricius (E.). Das Kastell Weissenburg. — Heidelberg, O. Petters, 1906; in-4°, 59 p. et 15 pl. (Aus: *Der obergerm. raet. Limes des Römerreiches.*)

784. Fage (René). L'église de Saint-Junien (Haute-Vienne). — Caen, Delesques, 1906; in-8°, 19 p. (Extr. du *Bull. monumental.*)

785. Fayolle (Mis de). Les églises de Saint-Paulien et de Chamalières-sur-Loire avaient-elles un déambulatoire? — Caen, Delesques, 1906; in-8°, 6 p. (Extr. du *Bull. monumental.*)

786. Finzi (G.). Pétrarque, sa vie et son œuvre, traduit par Madame Thierard-Baudrillart. Préface de Pierre de Nolhac. — Paris, Perrin, 1906; in-16, 324 p.

787. Flamm (H.) u. Albert (P.). Marc Rosenberg's Badische Sammlung. VII. Katalog der badischen Handschriften. Erwerbungen bis 1905. — Krankfurt-a.-M., Keller, 1906; in-8°, vi-109 p.

788. Flandreysy (J. de). Les Vénus gréco-romaines de la vallée du Rhône. — Valence, impr. de Céas, (1906); in-8°, 74 p.

789. Gassies. Une villa romaine à Penchard (Seine-et-Marne). — Paris, Imp. nationale, 1906; in-8°, 7 p. (Extr. du *Bulletin archéologique.*)

790. Gastoué (A.). Le Drame liturgique. Les Vierges sages et les Vierges folles. Titre dans le manuscrit : Sponsus (l'Epoux). Publié d'après le manuscrit (de la fin du xiie siècle) 1139 latin de la Bibliothèque nationale de Paris, avec glose préliminaire. Texte musical latin et provençal, et traduction française, à l'occasion des Assises musicales de la Schola Cantorum, à Montpellier. — Paris, Bureau d'édition de la « Schola », 269, rue Saint-Jacques, 1906; gr. in-8°, 11 p.

791. Giffard (André). Etudes sur les sources du droit coutumier aux xive et xve siècles. Un style du Châtelet utilisé par d'Ableiges. — Paris, Larose, 1906; in-8°, 27 p. (Extr. de la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*, XXX.)

792. Glitsch (Heinr.). Beiträge zur ältern Winterthurer Verfassungsgeschichte. — Winterthur, A. Hoster, 1906; in-8°, vi-93 p.

793. Goeje (M. J. de). Bibliotheca geographorum arabicorum. III Al.

Moqaddasi Descriptio imperii moslemici. — Leiden, E. J. Brill, 1906; in-8°, VII-500 p.

794. GROSCH (Geo.). Das spätmittelalterliche Niedergericht auf dem platten Lande am Mittelrhein, eine rechts-und verfassungsgeschichtl. Untersuchung auf Grund der Weistümer. — Breslau, M. u. H. Marcus, 1906; in-8°, v-98 p. (Untersuchungen für deutschen Staats-und Rechtsgeschichte. LXXXIV.)

795. GUILLEMARD (Maurice). L'enquête civile en Bourgogne, spécialement à l'époque des derniers ducs, et chartes de l'abbaye de Saint-Etienne de Dijon (thèse). — Dijon, imp. Jobard, 1906; in-8°, VI-272 p.

796. GUILLEMET (G.). Au pays vendéen. Description. Histoire. Langage. Sites et monuments. — Niort, Clouzot, 1906 ; in-4°, IV-390 p.

797. GUILLEMOT (Etienne). Les forêts de Senlis. Etude sur le régime des forêts d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville au moyen âge et jusqu'à la Révolution. — Nogent-le-Rotrou, imp. Daupeley, 1905; in-8°, 235 p. et pl. (Extr. des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.*)

798. GURLITT (Cornel.). Beschreibende Darstellung der älteren Bau-und Kunst-denkmäler des Königr. Sachsen, unter Mitwirkung des k. sächs. Altertumsvereins hrsg. von dem sächs. Ministerium des Innern. XXIX. Amtshauptmannschaft Zittau. I. Theil. Land. — Dresden, C. C. Meinhold, 1906 ; in-8°, II-268 p. et 7 pl. (8 m.)

799. HAMY (Dr E.-T.). Table des mémoires publiés dans les vingt premiers volumes du « Bulletin de géographie historique et descriptive » (1886-1905). — Paris, Impr. nationale, 1906; in-8° à 2 col., 20 p. (Extr. du *Bulletin de géographie historique et descriptive*, 1905.)

800. Hansische Geschichtsblätter, hrsg. vom Verein für hansische Geschichte. 33 Jahrg. 1906, 1 Hft. — Leipzig, Duncker und Humblot, 1906; gr. in-8°, 217 p.

801. HEINEMANN (Otto). Pommersches Urkundenbuch, hrsg von königl. Staatsarchive zu Stettin. VI Bd. 1 Abtlg. 1321-1324. — Stettin, P. Niekammer, 1906 ; in-4°, 248 p.

802. HERMANNS (Wilh.). Lautlehere und dialektische Untersuchung der altenglischen Interlinearversion der Benediktinerregel. — Bonn, P. Hanstein, 1906 ; in-8°, IV-118 p. (4 m.)

803. HERON DE VILLEFOSSE (A.). Antiquités romaines trouvées à Alise-Sainte-Reine. — Paris, 1906; in-8°, 68 p. et pl. (Extr. des *Mém. de la Société nat. des antiquaires de France*, LXV.)

804. HERRE (Herm.). Deutsche Reichstagsakten unter Kaiser Sigmund. IV Abtlg. 1431-1433. 2 Hälfte. — Gotha, F. A. Perthes, 1906; in-8°, VIII-CXI p. et p. 515-1142. (Deutsche Reichstagsakten, auf Veranlassung S. M. des Königs von Bayern hrsg. durch die histor. Commission bei der königl Akad. der Wissenschaften.)

805. HIRMENECH (H.). Les Celtes et les monuments celtiques, leur origine

certaine. L'Atlantide et les Atlantes. Les Basques. Simples recherches pour servir à leur histoire. — Paris, Leroux, 1906 ; in-8°, 108 p.

806. HIRMENECH (H.). Les Vénètes, la guerre de Troie et les alignements de Carnac. Etude celtique — Le Puy, imp. Peyriller, 1906 ; in-8°, 16 p.

807. HÖRNING (Willy). Die Schreibung der Hs. E des Cursor mundi. Dissertation. — Berlin, Mayer und Müller, 1906 ; in-8°, VI-87 p. (1 m. 60.)

808. HORVITZ (S.). Die Psychologie bei den judischen Religionsphilosophen des Mittelalters. III. Die Psychologie der judischen Neuplatoniker. B. Josef ibn Saddik. — Berlin, M. Poppelauer, 1906 ; in-8°, p. 147-207. (Aus *Jahresber. der jüdisch.-theol. Seminars zu Breslau.*)

809. HUET (G.). Déformations de quelques noms propres des chansons de geste dans les imitations en moyen néerlandais. — Paris, Champion, 1905 ; in-8°, 6 p. (Extr. du *Moyen âge.*)

810. HUNZINGER (A.). Lutherstudien. 2 Heft, 1 Abtlg. Das Furchtproblem in der kathol. Lehre von Augustin bis Luther. — Leipzig, A. Deichert, 1906 ; in-8°, IV-127 p. (2 m. 60.)

811. HUS (Jean). Opera omnia. Tom. II fasc. 2. Super IV sententiarum III-IV. Nach Handschriften zum Erstenmal hrsg. von Wenzel Flajshans und Dr Marie Kominkova. — Prag, J. R. Vilimek, 1906 ; in-8°, p. 373-776.

812. JACOB (Louis). La formation des limites entre le Dauphiné et la Savoie (1140-1760), contribution à l'étude de la géographie historique du sud-est de la France. — Paris, H. Champion, 1906 ; in-8°, 107 p. et cartes (4 fr.)

813. Jahrbuch für schweizerische Geschichte, hrsg. auf Veranstaltung der allgemeinen geschicht.-forsch. Gesellschaft der Schweiz, XXXI Bd. — Zurich, Fäsi und Beer, 1906 ; gr. in-8°, XXVI-348 p.

814. Jahresbericht des thüringisch sächsischen Vereins für Erforschung des vaterländischen Altertums und Erhaltung seiner Denkmale in Halle a. d. Saale für 1904-1905. — Halle, E. Anton, 1906 ; in-8°, 30 p.

815. JELIC (Lucas). Fontes historici liturgiæ glagolito-romanæ a XIII ad XIX sæculum. — Agram, L. Hartmann, 1906 ; in-8°, VIII, 13, 18, 46, 62, 87, 98, 176 et XLVII p.

816. KANTER (E. W.). Die Ermordung König Ladislaws (1457). — München, R. Oldenbourg, 1906 ; in-8°, 64 p.

817. Katalog der Handschriften der königl. Bibliothek zu Bamberg. 9-10 Lfg. I Band. 2 Abtlg. 4-5 Lfg. Philologische, astronomisch-mathematische Handschriften. Varia mit Orientalia. Juristische Handschriften. — Bamberg, C C. Buchner, 1906 ; in-8°, p. 465-595. (5 m. 60.)

818. KEHR (P. F.). Regesta pontificum Romanorum. Italia pontificia, sive Repertorium privilegiorum et litterarum a romanis pontificibus ante annum 1698 Italiæ ecclesiis, monasteriis, civitatibus singulisque personis concessorum. Vol. I. — Berlin, Weidmann, 1906 ; in-8°, XXVI-201 p. (6 m.)

819. KEHR (P.). Urkunden zur Geschichte von Farfa im XII Jahrh. — Rom, Lœscher, 1906 ; in-8°, 15 p. (Aus *Quellen und Forschungen aus ital. Archiven und Bibliotheken.*)

820. Kelle (Joh.). Untersuchungen über den nicht nachweisbaren Honorius, Augustodunensis ecclesiæ presbiter und scholasticus und die ihm zusgeschriebenen Werke (Nachtrag). — Wien, A. Holder, 1906; in-8°, 14 p. (Aus *Sitzungsber. d. k. Akad. der Wissenschaften.*)

821. Kœchlin (Raymond). Catalogue raisonné de la collection Martin Le Roy. (Moyen âge et Renaissance). Fasc. 2. Ivoires et sculptures. — Paris, C. Foulard, 1906 ; in-fol., 38 pl.

822. Kœniger (Alb. Michael). Die Beicht nach Cäsarius von Heisterbach. — München, J. J. Lentner, 1906 ; in-8°, x-107 p. (Veröffentlichungen aus dem kirchen-historischen Seminar München. X.) (2 m. 80.)

823. Krabbo (Herm.) Die ostdeutschen Bistümer, besonders ihre Besetzung unter Kaiser Friedrich II. — Berlin, E. Ebering, 1906 ; in-8°, x-148 p. (Historische Studien veröffentlicht von Dr E. Ebering. LIII.) (4 m.)

824. Krebs (Engelb.). Meister Dietrich (Theodoricus Teutonicus de Vribreg), sein Leben, seine Werke, seine Wissenschaft. — Münster Aschendorff, 1906 ; in-8°, xii-155 et 230 p. (Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters. V Bd. 5-6 Hft.) (12 m. 50.)

825. Kunze (Rich.). Die Germanen in der antiken Literatur, eine Sammlung der wichtigsten Textstellen. I Tl. Römische Literatur.— Wien, F. Tempsky, 1906 ; in-8°, 113 p.

826. Lang (Alois). Die Urkunden über die Beziehung der päpstlichen Kurie zur Prov. und Diözese Salzburg (mit Gurk, Chiemsee, Seckau und Lavant) in der Avignonischen Zeit, 1316-1378. 2 Abtlg : 1352-1378. — Graz, Styria, 1906 ; in-8°, vi p. et p. 369-840. (Quellen und Forschungen zur österreichischen Kirchengeschichte hrsg. von der österreich. Leo-Gesellschaft in Wien. I Serie. Acta Salzburgo-Aquilejensia.)

827. Leblond (Dr V.). Marque de verriers sur un barillet gallo-romain trouvé à Beauvais. — Paris, Impr. nationale, 1906; in-8°, 12 p. (Extr. du *Bulletin archéologique*, 1906.)

828. Lederer (Vict.). Ueber Heimat und Ursprung der mehrstimmigen Tonkunst, ein Beitrag zur musik-und allgemeinen Kulturgeschichte des Mittelalters. I Band. — Leipzig, C. F. W. Siegel, 1906; in-8°, xiv-429 p. et 1 pl.

829. Lemaitre (Henri). Chronique et annales de Gilles Le Muisit, abbé de Saint-Martin de Tournai (1272-1352), publiées pour la Société de l'Histoire de France. — Paris, Laurens, 1906 ; in-8°, xxxiii-343 p.

830. Leroux (A.). Don par Charles VII d'un reliquaire au prieuré de Saint-Léonard de Noblat (1449). — Paris, Imp. nationale, 1906 ; in-8°, 8 p. (Extr. du *Bulletin archéologique*, 1906.)

831. Le Seneschal (Jean). Les Cent Ballades, poème du xive siècle. Avec la collaboration de Philippe d'Artois, comte d'Eu, de Boucicaut le jeune et de Jean de Crésecque. — Paris, Firmin-Didot, 1905 ; in-8°, lxx-269 p. (Société des anciens textes français.)

832. Liste des objets conservés dans les églises paroissiales du département de l'Eure actuellement classés parmi les monuments historiques

et de ceux dont le classement serait désirable. — Evreux, impr. Hérissey, (1906); in-8°, 67 p.

833. LOKYS (Geo.). Die Kämpfe der Araber mit den Karolingern bis zum Tode Ludwigs II. — Heidelberg, C. Winter, 1906; in-8°, IV-93 p. (Heidelberger Abhandlungen zur mittleren und neueren Geschichte. XIII.) (2 m. 40.)

834. LUTZ (Jules). Les verrières de l'ancienne église Saint-Etienne à Mulhouse. — Mulhouse, 1906; in-8°, 127 p. et 6 pl. (Suppl. au *Bull. du Musée historique de Mulhouse*, t. XXIX.)

835. MALLARD (Gustave). Le théâtre gallo-romain de Drevant (Cher). — Paris, Impr. nationale, 1906; in-8°, 31 p. et pl. (Extr. du *Bull. archéologique.*)

836. MALLAT (A.) et CORNILLON (J.). Histoire des eaux minérales de Vichy, 1er fascicule. — Paris, Steinheil, 1906 ; in-4°, 119 p. et 16 pl.

837. MARTEAUX (Charles). Note sur la vie du prieur Enguizo (1130-1160). Un cas de télépathie au moyen âge. — Annecy, Abry, 1906 ; in-8°, 14 p. (Extrait de la *Revue savoisienne.*)

838. MATTHIS (Charles). Die Wassenburg, eine elsäss. Ritterburg im 14 Jahrh. u. ein römisches Merkurtempel. — Strassburg, J. H. E. Heitz, 1906 ; in-8°, 32 p. et 4 pl. (1 m.)

839. MAURICE (Jules). Notice nécrologique sur Eugène Müntz (1845-1902). — Paris, 1906 ; in-8°, 20 p. (Extr. du *Bull. de la Soc. nationale des antiquaires de France.*)

840. MEISTER (A.). Die Geheimschrift im Dienste der päpstlichen Kurie von ihren Anfängen bis zum Ende des XVI Jahrh. — Paderborn, F. Schöningh, 1906 ; in-8°, VIII-450 p. (Quellen und Forschungen aus dem Gebiete der Geschichte hrsg. von der Görres-Gesellschaft, XI.) (24 m.)

841. MELTZING (Otto). Das Bankhaus der Medici und seine Vorläufer. — Iena, G. Fischer, 1906 ; in-8°, X-142 p. (Volkswirtschaftliche und wirtschaftsgeschichtliche Abhandlungen. VI.) (3 m. 50.)

842. MEYER-LÜBKE (W.). Grammaire des langues romanes. Tables générales par Auguste et Georges Doutrepont. Avec la collaboration de M. Albert Counson. — Paris, Welter, 1906 ; in-8° à 3 col., VIII-499 p.

843. MINGAUD (Galien). Epingles de l'époque du bronze découvertes à Vers (Gard). — Paris, Impr. nationale, 1906 ; in-8°, 7 p. (Extrait du *Bulletin archéologique.*)

844. MIROT (Léon). Les Fondations de la famille Budé en l'église Saint-Gervais de Paris. — Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley, 1905 ; in-8°, 20 p. (Extrait du *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France.*)

845. Mitteilungen der 3 (Archiv) Sektion der K. K. Zentral Kommission zur Erforschung und Erhaltung der kunst-und historischen Denkmale, hrsg. unter der Leitung der Präsidenten dieser kommission S. E. Dr Jos. Al. Frh. von Helfert. Red. Prof. Dr Osw. Redlich. VI Bd (Der vermischten Aufsätze, III Bd) 2 Hft. — Wien, A. Schroll, 1906 ; in-8°, p. 139-324.

846. Mitteilungen des Vereins für Geschichte und Landeskunde von Osnabrück (Historischer Verein) 30 Bd. 1905. — Osnabrück, H. Meinders, 1905 ; in-8°, XIX-280 p. et 3 pl.

847. Mitteilungen des Vereins für Hamburgische Geschichte. 25 Jahrg. 1905. — Hamburg, W. Mauke Söhne, 1906 ; in-8°, v-196 p.

848. Mitteilungen des Vereins für Lübeckische Geschichte und Altertumskunde 12 Heft. 1 Hälfte. 1905. — Lübeck, Lübcke und Nöhring, 1906 ; in-8°, 96 p.

849. MONTET (Ed.). Un rituel d'abjuration des musulmans dans l'église grecque. — Paris, Leroux, 1906 ; in-8°, 19 p. (Extrait de la *Revue de l'histoire des religions.*)

850. Monumenta Germaniæ historica. Legum sectio IV. Constitutiones et acta publica imperatorum et regum. Tom. III pars II, tom. IV pars I. Edidit J. Schwalm. — Hannover, Hahn, 1906 ; in-8°, XXXI p. et p. 457-706 et p. 1-432. (10 m. 50 et 21 m.)

851. Monumenta Germaniæ historica. Scriptorum qui vernacula lingua usi sunt tomi VI pars 1. — Hannover, Hahn, 1906 ; in-8°, II p. et p. 1-242. (8 m.)

852. MORANVILLÉ (H.). Inventaire de l'orfèvrerie et des joyaux de Louis Ier, duc d'Anjou. 3e fascicule. — Paris, Leroux, 1905 ; in-8°, p. 321 à 626. (Ministère de l'Instruction publique.)

853. MOSER (J.). Zeitschrift des Harzvereins für Geschichte und Altertumskunde. Register über die Jahrgänge 25-30 (1892-1897), II Bd. — Wernigerode, 1906 ; in-8°, III-599 p.

854. MOWAT (Commandant R.). Découverte d'une strophe cruciforme inédite de Fortunat dans un manuscrit du Xe siècle. — Paris, 1906 ; in-8°, 29 p. (Extr. des *Mémoires de la Soc. nationale des antiquaires de France.* LXV.)

855. NABHOLZ (Hans). Die Zürcher Stadtbücher des XIV und XV Jahrh., auf Veranlassung der antiquar. Gesellschaft in Zürich hrsg. III Band. — Leipzig, S. Hirzel, 1906 ; in-8°, XV-340 p.

856. NICOLAS (L'abbé C.). Histoire des grands prieurs et du prieuré de Saint-Gilles par M. Jean Raybaud, avocat et archivaire de ce prieuré. T. II. — Nîmes, 1906 ; in-8°, 393 p.

857. Numismatische Zeitschrift hrsg. von der numismat. Gesellschaft in Wien, XXXVII Bd. Jahrg. 1905. — Wien, Manz, 1906 ; in-8°, XV-263 p.

858. OMONT (Henri). Documents nouveaux sur la Grande Confrérie Notre-Dame aux prêtres et bourgeois de Paris. — Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley, 1905 ; in-8°, 92 p. (Extrait des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France.*)

859. ORLÉANS (Jean D'), duc de Guise. Les seigneurs du Nouvion-en-Thiérache (1147-1790). — Paris, Dubois, 1906 ; in-8°, 87 p.

860. ORTLEB (A. und G.). Vademecum für Münzsammler. 2 Aufl. — Leipzig, M. Ruhl, 1906 ; in-8°, VI-97 p. et 20 pl. (4 m.)

861. OSTLER (Heinrich). Die Psychologie des Hugo von St Viktor, ein

Beitrag zur Geschichte der Psychologie in der Frühscholastik. — Münster, Aschendorff, 1906 ; in-8°, VIII-183 p. (Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters. VI Bd. 1 Hft.) (6 m.)

862. Otto (Heinr.). Ungedruckte Aktenstücke aus der Zeit Karls IV. — Rom, Lœscher, 1906 ; in-8°, 35 p. (Quellen und Forschungen aus ital. Archiven im Bibliotheken.)

863. Pallas (Karl). Die Registraturen der Kirchenvisitationen im ehemals sächsischen Kurkreise. II Abtlg. I Tl. Die Ephorien Wittenberg, Kemberg und Zahna. — Halle, O. Hendel, 1906 ; in-8°, IX-589 p. (Geschichtsquellen der Prov. Sachsen, hrsg. von der histor.Kommission für die Prov. Sachsen. XLI.)

864. Pawlowski (Auguste). Les transformations du littoral français. L'Ile d'Oléron à travers les âges d'après la géologie, la cartographie et l'histoire. — Paris, Impr. nationale, 1906 ; in-8°, 24 p. (Extrait du *Bulletin de géographie historique et descriptive.*)

865. Picard (Etienne). L'Ecurie de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, d'après des documents inédits. — Paris, Champion, 1906 ; in-8°, 139 p. et pl. (Extraits des *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon*, 4e série, t. X.)

866. Poulaine (L'abbé). Découverte de sépultures gallo-romaines et burgondes à Voutenay (Yonne). — Paris, Impr. nationale, 1906 ; in-8°, 11 p. et pl. (Extr. du *Bull. archéologique.*)

867. Pro Alesia, revue mensuelle des fouilles d'Alise et des questions relatives à Alesia, publiée sous le patronage de la Société des sciences de Semur par M. Louis Matruchot, n° 1, juillet 1906. — Paris, A. Colin, 1906 ; in-8°.

868. Quilgars (H.). Dictionnaire topographique du département de la Loire-Inférieure, comprenant les noms de lieux anciens et modernes. — Nantes, Durance, 1906 ; in-4°, LII-322 p.

869. Reinach (Salomon). Pourquoi Vercingétorix a renvoyé sa cavalerie d'Alésia. — Paris, Champion, 1906 ; in-8°, 20 p.

870. Reinhold (Joachim). Floire et Blancheflor. Etude de littérature comparée (thèse). — Paris, Larose, 1906 ; in-8°, IV-184 p.

871. Rixen (Carl). Geschichte und Organisation der Juden im ehemaligen Stift Münster. — Münster, Coppenrath, 1906 ; in-8°, IV-82 p. (Münstersche Beiträge zur Geschichtsforschung, in Verbindung mit den Münsterschen Fachgenossen hrsg. von A. Meister N. F. VIII., der ganzen Reihe XX.

872. Rönig (Fritz). Die Entstehung der Landeshoheit des Trierer Erzbischofs zwischen Saar, Mosel und Ruwer und ihr Kampf mit den patrimonialen Gewalten. Anh. : zur Entstehung des Agrarkommunismus der Gehöfenschaften. — Trier, J. Lintz, 1906 ; in-8°, VIII-86 p. (Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst. Ergänzungsheft XIII.) (2 m. 20.)

873. Rupin (Ernest). La Corrèze pittoresque. Brive et ses environs.

Guide-touriste. — Brive, impr. de Bessot et Guionie, 1906 ; in-8°, 72 p. (Section corrézienne de géographie commerciale.)

874. Rydberg (Gust.). Zur Geschichte des französischen ə. II, 4. Monosyllaba im Französischen. Die Entwickelung des lateinischen ego. — Upsala, 1906 ; in-8°, III p. et p. 619-754.

875. Saladin (H.). L'art musulman. — Paris, Impr. nationale, 1906 ; in-8°, 19 p. (Extrait du *Bulletin archéologique.*)

876. Sammelblatt des historischen Vereins Eichstätt (Eingetragener Verein) XX Jahrgang, 1905. — Eichstätt, Ph. Brönner, 1906 ; in-8°, 63 p.

877. Schaube (Ad.). Handelsgeschichte der romanischen Völker des Mittelmeergebiets bis zum Ende der Kreuzzüge. — München, R. Oldenbourg, 1906 ; in-8°, XIX-816 p. (Handbuch der mittelalterlichen und neueren Geschichte. Abtlg III.) (18 m.)

878. Schneider (Philipp). Konrads von Megenberg Traktat de limitibus parochiarum civitatis Ratisbonensis, ein Beitrag zur Geschichte des Pfarrinstituts aus dem 14 Jahrh. — Regensburg, F. Pustet, 1906 ; in-8°, XII-164 p. (2 m. 80.)

879. Schönbach (A. E.). Studien zur Geschichte der altdeutschen Predigt. 5 Stück. Die Ueberlieferung der Werke Bertholds von Regensburg. II. — Wien, A. Hölder, 1906 ; in-8°, 112 p. (Aus. *Sitzungsber. der k. Akad. der Wissenschaften.*)

880. Schreiber (W. L.). Holzschnitte und Schrotblätter aus der kgl. Universitäts. Bibliothek in Tübingen. — Strassburg, J. H. E. Heitz, 1906 ; in-fol., 16 p. et 15 pl. (Einblattdrucke des 15 Jahrh.) (40 m.)

881. Schriften des Vereins für Schleswig-holsteinische Kirchengeschichte. II Reihe (Beiträge und Mitteilungen) IV Band, 1 Heft. — Kiel, R. Cordes, 1906 ; in-8°, 120 p.

882. Schrœder (L. von). Germanische Elben und Götter beim Estenvolke. — Wien, A. Hölder, 1906 ; in-8°, 92 p. (Aus *Sitzungsber. d. k. Akad. der Wissenschaften.*)

883. Schuster (Geo.). Jahresberichte des Geschichtswissenschaft, im Auftrage der histor.Gesellschaft zu Berlin hrsg. XXVII Jahrg. — Berlin, Weidmann, 1906 ; in-8°, XII-29-643 et VIII-44'-298 p. (44 m.)

884. Serbat (Louis). Chronique archéologique de la France. — Caen, Delesques, 1906 ; in-8°, 92 p. (Extrait du *Bulletin monumental*, 1905.)

885. Smiciklas (T.). Codex diplomaticus regni Croatiæ, Dalmatiæ et Slavoniæ. Ed. Academia scientiarum et artium Slavorum meridionalium. III. Diplomata annorum 1201-1235. — Agram, G. Trpinac, 1905 ; in-8, XII-538 p.

886. Soltau (Wilh.). Das Fortleben des Heidentums in der altchristlichen Kirche. — Berlin, G. Reimer, 1906 ; in-8°, XVI-307 p. (6 m.)

887. Starzer (Alb.). Quellen zur Geschichte der Stadt Wien. I Abtlg. Regesten aus in-u. ausland.Archiven mit Ausnahme des Archives der

Stadt Wien. V Bd. Regesten n° 4732-6274. — Wien, C. Konegen, 1906; in-8°, VII-469 p.

888. STEFFENS (Fr.). Lateinische Paläographie. 100 Taf. in Lichtdr. mit gegen übersteh. Transscription, nebst Erläuterungen und e. systemat. Darstellung der Entwickelung der latein. Schrift. III. (Schluss) Entwickelung der latein. Schrift vom XIII bis zum XVIII Jahrh. — Freiburg (Schw.), Universitäts Buchh., 1906; gr. in-4°, XL p., pl. 71-105 et p. 106-107.

889. TEILHARD DE CHARDIN (E.). Comptes de voyage d'habitants de Montferrand à Arras en 1479. — Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley, 1906; in-8°, 49 p. (Extrait de la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes.*)

890. TERTULLIEN. Opera, ex recensione Aemilii Kroymann. Pars III. — Wien, F. Tempsky, 1906; in-8°, XXXVII-650 p. (Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum editum consilio et impensis Acad. litt. Cæs. Vindobonensis. XLVII.)

891. THULIN (Carl). Die Götter des Martianus Capella und der Bronzleber von Piacenza. — Giessen, A. Topelmann, 1906; in-8°, IV-92 p. et pl. (Religiongeschichtliche Versuche und Vorarbeiten hrsg. von A. Dietrich und R. Wunsch. III Bd. 1 Hft.)

892. TOBLER (Adolf). Vermischte Beiträge zur französischen Grammatik. 2 Reihe. 2 verm. Aufl. — Leipzig, S. Hirzel, 1906; in-8°, VIII-289 p. (8 m.)

893. TRÉVÉDY (J.). La tapisserie de la bataille de Formigny dite « tapisserie de Fontainebleau ». — Saint-Brieuc, Prud'homme, 1906; in-8°, 10 p. (Extrait des *Mémoires de l'Association bretonne*, 1905.)

894. TRUCHIS (Pierre DE). Etude de la construction de la chapelle Notre-Dame, à Pouilly-en-Auxois. — Dijon, impr. Jobard, 1906; in-4°, 49 p. (Extrait de la *Commission des antiquités de la Côte-d'Or*, t. XIV.)

895. TURAIEV (B.). Acta S. Eustathii, versio latina. — Paris, Poussielgue, 1906; in-8°. (Corpus scriptorum christianorum orientalium. Scriptores æthiopici ser. II, t. XXI, fasc. 1.) (3 fr. 50.)

896. URSEAU (Chanoine Ch.). Les statues de Fontevraud. (Réclamations de l'Angleterre en 1817 et 1819). — Angers, Germain et Grassin, 1906; in-8°, 16 p. (Extrait des *Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers.*)

897. VAESEN (Joseph). Lettres de Louis XI roi de France, publiées d'après les originaux pour la Société de l'histoire de France, t. IX, 1481-1482. — Paris, 1905; in-8°, 379 p.

898. VALENTIN (Caroline). Geschichte der Musik in Frankfurt a. M. vom Anfang des XIV bis zum Anfange des XVIII Jahrh. — Frankfurt a. M., 1906; in-8°, XII-280 p. (8 m.)

899. VALLA (Abbé L.). Aramon. Temps anciens, administration, temps modernes. — Montpellier, impr. de la Manufacture de la charité, 1905; in-8°, 623 p.

900. VALOIS (Jules DE). Le Cimetière franc de Soues (Somme). — Caen, Delesques, 1906; in-8°, 13 p. (Extrait du *Bulletin monumental.*)

901. VAVASSEUR (Joseph). Champaissant religieux et féodal. — Mamers, impr. Fleury, 1906 ; in-8°, 50 p. (Extrait de la *Revue historique et archéologique du Maine*, t. LIX, 1906.)

902. VIARD (Jules) et DÉPREZ (Eugène). Chronique de Jean le Bel, publiée pour la Société de l'Histoire de France. — Paris, Laurens, 1905 ; in-8°, XIV-411 p.

903. VIDAL (J. M.). Le Tribunal d'Inquisition de Pamiers. — Toulouse, Privat, 1906 ; in-8°, 315 p. (Extrait des *Annales de Saint-Louis-des-Français*, [1904-1905].)

904. VILLARET (Ctesse A. DE). Encore Louis Desconte, le pseudo-page de la Pucelle. — Paris, bibliothèque de la « Revue héraldique », 1906 ; in-8°, 15 p.

905. VILLIERS DU TERRAGE (Vicomte DE). L'archipel des Glénans en Basse-Bretagne. — Saint-Brieuc, impr. Prud'homme, 1906 ; in-8°, 51 p. (Extrait des *Mémoires de l'Association bretonne. Congrès de Concarneau*, 1905.)

906. VOGEL (Walth.). Die Normannen und das Fränkische Reich bis zur Gründung der Normandie (799-911). — Heidelberg, C. Winter, 1906 ; in-8°, XV-442 p. (Heidelberger Abhandlungen zur mittleren und neueren Geschichte. XIV.) (12 m.)

907. WAHRMUND (L.). Die Rhetorica ecclesiastica. Der Ordo judiciarius des Eilbert von Bremen. — Innsbruck, Wagner, 1906 ; in-8°, XXVI-93 et X-13 p. (Quellen zur Geschichte des römisch-kanonischen Processes im Mittelalter. I, 4-5.)

908. Zeitschrift des Westpreussischen Geschichtsvereins. XLVIII. — Danzig, L. Saunier, 1905 ; in-8°, III-228 p. et 4 pl.

909. ZENKER (Luise). Zur volkswirtschaftlichen Bedeutung der Lüneburger Saline für die Zeit von 950-1370. — Hannover, Hahn, 1906 ; in-8°, VI-84 p. (Forschungen zur Geschichte Niedersachsens hrsg. vom histor. Verein für Niedersachsen. I, 2.) (1 m. 50.)

PÉRIODIQUES

---

910. **The American historical Review**, vol. IX, October 1903 to July 1904. (New York, 1904 ; in-8°, 909 p.). — *F. Schwill :* The podesta of Siena, p. 247-264. — *G. T. Lapsley* : Cornage and drengage, p. 670-695. = Vol. X. October 1904 to July 1905. (New York, 1905 ; in-8°, 992 p.). — *Ch. H. Haskins* : The university of Paris in the sermons of the thirteenth century, p. 1-27. — *G. Smith* : English poetry and English history, p. 28-40.

911. **Annales de la Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure**, vol. VI de la 8ᵉ série, 1905. (Nantes, 1906 ; in-8°, 175-

LXI p.) — *Vicaud-Grand-Marais* : Les maisons rouges (lieux dits dans l'Ouest), p. 84-95.

912. **Les Annales Franc-Comtoises,** nouvelle série, t. XVII, année 1905. (Besançon, 1905 ; in-8°, 383 p.) — *A. Girardot* : Quelques mots sur les âges préhistoriques en Franche-Comté, p. 5-13. — J. R. : La façade de l'église de Saint-Ferjeux, p. 23-24 et pl. — *E. Develle* : Saint Lupicin et son évangéliaire, p. 139-144.

913. **Archæologia Cambrensis,** the journal of the Cambrian archæological association, vol. IV, sixth series. (London, 1904 ; in-8°, 340 p.) — *S. Baring-Gould and Robert Burnard* : An exploration of some of the cytiau in Tre'r Ceiri [Carnarvonshire], p. 1-16 et pl. — *A. W. Wade-Evans* : Is « Porth Kerdin » in Moylgrove ? p 33-48. — *Thomas* : Partrishow church, Breconshire, p. 49-64 et 2 pl. — *A. N. Palmer* : A history of the old parish of Gresford in the counties of Denbigh and Flint, p. 85-106, 165-196, 291-316 ; V, p. 97-126, 177-199, 265-294, 6 pl. et tableaux. — *Walter Williams* : Some traces and traditions round Llangybi, p. 107-118. — *Pym Eatman* : The origin of the Peverils, p. 124-136. — *G. E. Halliday* : Church of St. John the Baptist Newton Nottage, Glamorgan, p. 137-142 et 2 pl. — Prehistoric remains at Ystum Cegid and Rhos-y-Llan near Criccieth, p. 148-149 et 4 pl. — Bryndlys castle and church, p. 158-160. — *E. Anwyl* : The early settlers of Carnarvonshire, p. 197-212. — *H. Hughes* : Church of saints Mael and Sulien, Cwm, Flintshire, p. 213-238. — *L. Dawson* : Caerwent, p. 239-246. — *J. R. Allen* : The Cross of Irbic at Llandough, Glamorganshire, p. 247-252 et 4 pl. — *E. K. Jones and E. R. Vaughan* : Discovery of cinerary urn at Staylittle, near Llanbrynmair, Montgomeryshire, p. 285-290. — *H. Hughes* : Aberystwyth castle, excavations carried on in the year 1903, p. 317-323. = Vol. V, sixth series. (London, 1905 ; in-8°, 318 p.) — Early Cardiganshire, p. 1-37. — *J. Davies* : The find of british urns near Capel Cynon, in Cardiganshire, 5 pl., p. 62-69. — *J. Romilly Allen* : The discovery of an early christian inscribed stone at Treflys, Carnarvonshire, p. 70-72. — *J. E. Lloyd* : The roman inscription at Carnarvon, p. 73-76 et pl. — *J. R. Allen* : Head of cross at S[t] David's, Pembrokeshire, p. 89-90. — *J. R. Allen* : Find of late-celtic bronze objects at Seven Sisters, near Neath, Glamorganshire, p. 127-146 et 2 pl. — *C. E. Breese* : Old stained glass in St. Beuno's church, Penmorva, p. 147-152. — Inscribed stone at St Dogmael's Pembrokeshire, p. 165-166 et 6 pl. — *A. N. Palmer* : New minster and Hyde abbey, Winchester and certain incidents and persons connected therewith, p. 174-176. — *H. Hughes* : Criccieth Castle, p. 200-210 et pl. — *D. Hepburn* : On prehistoric human skeletons found at Merthyr Mawr, Glamorganshire, p. 211-236 et 3 pl. — *C. E. Breese* : Llandecwyn inscribed stone, p. 237-241 et pl. — *G. E. Halliday* : Llantwit major church, Glamorgan, p. 242-250 et 9 pl. — *A. W. Wade-Evans* : The site of S[t] Alban's martyrdom, p. 256-259. — *J. E. Lloyd* : Some notes on mediaeval Eifionydd, p. 295-302.

914. **Bulletin archéologique du Comité des travaux histo-**

riques et scientifiques, année 1905. (Paris, 1905; in-8°, CCXII-494 p.) — *Héron de Villefosse* : Fragment de poterie provenant d'Orange et conservé au musée de Saint-Germain, p. XXXV-XXVI. — *Héron de Villefosse* : Quatre inscriptions chrétiennes lyonnaises, p. XL-XLIV. — *Dr Capitan* : Fouilles archéologiques dans le parc de Grignon, p CXVII-CXX. — *Prou* : Mobilier funéraire d'une sépulture de l'époque barbare, découverte à Hermes (Oise), p. CXX-CXXII. — *Prou* : Inscription récemment trouvée à Pitres (Eure), p. CXXII-CXXIII. — *Dr Capitan*: Station funéraire à mobilier néolithique et allée couverte du Bois-l'Abbé (Meurthe-et-Moselle), p. CXXXVIII-CXL. — *Durrieu* : Les peintres de bannières à Périgueux aux XIVe et XVe siècles, p. CXL-CXLII. — *De Loisne* : Cimetière de l'époque barbare à Béthune (Pas-de-Calais), p. CXLIV-CXLVI. — *Dr Capitan* : Dalles funéraires avec cupules trouvées près de Collorgues (Gard), p. 3-4. — *Léon de Vesly*: Exploration archéologique de la forêt de Rouvray (Seine-Inférieure), fouilles de 1904, p. 5-15 et pl. — *Capitaine Molins* : Notes archéologiques sur Narbonne, p. 16-31 et pl. — *J. Déchelette*: Marques de potiers trouvées à Narbonne, p. 32-34 — *P. de Lisle Du Dreneuc* : La châsse de saint Calminius au musée Dobrée, p. 35-39 et pl. — *Gassies* : Note sur une tête de statue trouvée à Meaux, p. 40-42 et pl. — *Chanoine Métais*: Note sur la restauration des vitraux de la cathédrale de Chartres, p. 46-55. — *Dr Meunier* : L'établissement céramique de Lavoye (Meuse), p. 137-148. — *P. Coquelle* : Les clochers romans de l'arrondissement de Dieppe, p. 149-160 et pl. — *Amédée Boinet* : Les travaux des mois dans un manuscrit de la bibliothèque royale de Munich, p. 161-165 et pl. — *L. de Laigue* : Une fresque du XVe siècle à la Certosa di Pesio, p. 166-177 et pl. — *Charles Portal* : Notes sur quelques fondeurs de cloches du XVe au XVIIIe siècle, p. 178-184. — *Galien Mingaud* : Epingles de l'époque du bronze, découvertes à Vers (Gard), p. 315-317. — *Georges Gassies* : Une villa romaine à Penchard (Seine-et-Marne), p. 318-320. — *Fernand Blanchard* : Antiquités romaines découvertes au lieu dit le château d'Alebastre, à Soissons, p. 321-328. — *Emile Bonnet*: Le sarcophage de saint Aphrodise à Béziers, p. 329-337 et pl. — *Abbé Arnaud d'Agnel*: Notes sur le trésor de la cathédrale de Marseille, p. 338-345 et pl. — *H. Saladin* : L'art musulman, p. 445-459.

915. **Bulletin d'histoire, de littérature et d'art religieux du diocèse de Dijon**, 22e année. (Dijon, 1904 ; in-8°, 272 p.) — *Abbé H. Couturier* : Des agglomérations humaines en Côte-d'Or (suite), p. 21-27, 71-77. — *Abbé J. Thomas* : Peintures murales de l'église Notre-Dame de Dijon, p. 93-100. — *Abbé Ph. Noirot* : Nicolas Rolin, p. 117-129, 160-180 et pl. — *Abbé A. Monnot* : A propos de deux inscriptions, souvenirs de l'ancienne abbaye de Rougemont, p. 138-141. — *Abbé L. Morillot* : Une belle statue de l'église de la Madeleine, à Troyes, son identification, p. 221-235 et 2 pl. — *J. P.* : La seigneurie de Grancey et les moines aux XIe et XIIe siècles, p. 264-269.

916. **Bulletin de la Diana**, t. XIV (1904-1905). (Montbrison, 1906 ; in-8°, 352 p.) — *T. Rochigneux* : Substructions découvertes au Palais

près Feurs, p. 58-63. — *N. Thiollier* : Les réparations de l'église de Rosiers Cote d'Aurac, p. 173-176. — *E. Brassart* : L'hermitage de La Faye, p. 263-266. — *J. Dechelette* : Ornements flamboyants des époques gauloise et romane, p. 297-303. — *E. Brassart :* Hache en pierre polie découverte à Précieu, p. 306-307. — *T. Rochigneux* : Découverte de peintures murales dans l'église d'Epercieu, p. 307-310. — *Abbé Relava* : Une bulle relative au prieuré de Sury au XVe siècle, p. 311-322. — *E. de Poncins* : Statuette en bronze découverte à Feurs, p. 322-332 et pl.

917. **Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure**, année 1904, t. XLV. (Nantes, 1904; in-8°, LV-281 p.) — *Paul de Berthou* : La cathédrale de Nantes. Pièces historiques, p 3-12 et pl. — *A. Leroux* : Note sur le châtellier industriel de Langonnet, p. 13-47. — *J. Furret :* Note sur les fouilles faites dans la cité nantaise en 1902, pour le nouveau réseau des égouts collecteurs, p. 49-54. — *G. Michel :* Construction d'un égout entre le château et le pont d'Orléans (à Nantes), p. 55-60. — *Félix Chaillou* : Une monnaie d'or ancienne découverte aux Cléons (triens mérovingien), p. 61-70. — *A. de Veillechèze* : Notes sur Saint-Mars de Coutais, p. 83-90. — *P. Soullard* : Un écu d'or à la couronne de François II, duc de Bretagne, frappé à Nantes, p. 99-102. — *G. Durville* : Le testament de Françoise de Dinan, dame de Châteaubriant (31 décembre 1498), son sceau et sa signature, p. 103-133. — *Bon de Wismes* : Sainte-Marie (notes de J. B. L. Chevas), p. 139-204. — *Mis de Bally de Vernon* : Le chatellier et l'église fortifiée de Moisdon-la-Rivière, arrondissement de Châteaubriant, p. 217-224. — *L. Maître* : Considérations sur les origines de Doulon et de son église, p. 225-245 et pl. — *Léon Maître* : Répertoire analytique des actes du règne de Charles de Blois, p. 247-273.

918. **Bulletin de la Société archéologique du Gers**, 6e année. (Auch, 1905; in-8°, 332 p.) — *A. Branet* : Le manoir de Saint-Cricq, p. 15-23 et 2 pl. — *Abbé Gaubin* : Barcelonne (suite), p. 24-29. — *A. Lavergne* : Paul Parfouru, ancien archiviste du Gers, p. 44-46. — Une origine du mot Gironde, p. 83-84. — *L. Mazeret* : Quelques sceaux gascons inédits, p. 152-163. — *H. Carrère et L. Rolland* : Excursion en Pardiac, p. 181-194. — *A. Lavergne* : La commanderie de la Cavalerie, p. 291-296 et pl.

919. **Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais**, t. XIII. (Orléans, 1905; in-8°.) — *Baguenault de Puchesse* : Mgr Desnoyers (1806-1902), p. 26-33. — *Herluison et Jacob* : Bibliographie des travaux de Mgr Desnoyers, p. 34-40. — *L. Dumuys* : Note sur une inscription romaine découverte à Orléans, p. 41-49. — *L. Dumuys* : Découvertes archéologiques faites à Ferolles (Loiret); ruines de Toutemesse, p. 78-89 et pl. — *L. Dumuys* : Note sur une inscription commémorative de la restauration de la chapelle épiscopale de Sainte-Geneviève de Jargeau, p. 90-93. — *Basseville* : Notes sur un enlumineur [Simon d'Orléans, XIIIe s.] et un imprimeur orléanais [J. de La Roche, 1517], p. 120-121. — *L. Dumuys* : Découverte de sarcophages dans les bois dépendant du château de Char-

bonnière, commune de Saint-Jean de Braye (Loiret), p. 122-124. — *L. Dumuys* : Note bibliographique relative à des découvertes faites à Marigny il y a une cinquantaine d'années, p. 124-125. — *L. Dumuys* : Note sur des découvertes archéologiques faites dans le faubourg Saint-Marceau d'Orléans au cours des années 1882 et 1902, p. 139-148. — *G. Bloch* : Etat sommaire de la série G (clergé séculier) des archives départementales du Loiret (suite), p. 149-176. — *L. Dumuys* : Démolition partielle de la tour sud de la première porte Bourgogne d'Orléans, p. 177. — *L. Dumuys* : Ivoires du musée d'Orléans, p. 219-221. — *O. Raguenet de Saint-Albin* : Un dérivé du mot jard à signaler, p. 222-225. — *G. Lachouque* : Ateliers de fabrication de silex trouvés dans la commune de Saint-Donat, province de Constantine, p. 226-229. — Notice sommaire des œuvres de sculpture, monuments épigraphiques et objets divers exposés dans les salles lapidaires (du musée d'Orléans), p. 235-239. — *L. Auvray* : Manuscrits de Fleury-sur-Loire et de Micy, p. 278-283. — *Dr Garsonnin* : Un épisode ignoré de la campagne de 1428-1429, p. 289-291. — *A. Pommier* : A propos d'une arcature de style ogival récemment placée sur la façade de la maison n° 1 de la rue de la Tour-Neuve (à Orléans), p. 292-294. — *L. Dumuys* : Note sur une enseigne de pèlerinage du XIIIe siècle à l'effigie de Notre-Dame des Miracles de Déols, près Châteauroux (Indre), p. 295-301 et pl. — *L. Dumuys* : Note sur des fouilles faites au mois de décembre 1902, janvier et février 1903, dans la rue de la République à Orléans, p. 302-308. — *L. Dumuys* : Catalogue des estampilles de potiers gallo-romains du musée historique d'Orléans, p. 331-354. — *De Saint-Venant* : Relevé d'objets divers provenant du département du Loiret fait en 1893 (musée de Saint-Germain en Laye), p. 404-412. — *L. Dumuys* : Nouvelles découvertes archéologiques faites dans le faubourg Saint-Marceau à Orléans, p. 413-417. — *L. Dumuys* : Découverte d'un sarcophage dans le quartier Saint-Laurent, à Orléans, p. 418-419. — *T. Cochard* : Don d'une relique de saint Euverte, p. 422-424. — *C. de Maleissye* : Jeanne d'Arc savait-elle écrire ou signer? p. 439-442. — *E. Jarry* : La maison de Jeanne d'Arc à Orléans, p. 461-466 et pl. — *T. Cochard* : Effondrement de la voute du sanctuaire de la cathédrale d'Orléans, p. 488-492.

920. **Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin,** t. LIV. (Limoges, 1904 ; in-8°, 757 p.) — *Roger Drouault* : Monographie du canton de Saint-Sulpice-les-Feuilles (Haute-Vienne), p. 23-104, 445-491 et pl. ; LV, p. 241-279, 593-648 et 2 pl. — *Louis Guibert* : Une châsse limousine (émaillée) inédite, p. 206-216. — *Louis Guibert* : Le pont Saint-Etienne à Limoges, p. 217-236 et pl. — *A. Judicis* : Quelques observations relatives au pont Saint-Etienne de Limoges, p. 237-244. — *A. Leroux*, *J. Savodin* et *Leymarie* : Histoire de la porcelaine de Limoges, p. 245-336. — *Abbé A. Lecler* et *L. Guibert* : Recueil d'armoiries limousines de Philippe Poncet peintre et émailleur (suite et fin), p. 337-426 et pl. — *A. Leroux* : Les plus anciens titres du chapitre cathédral de Limoges (833-1123), p. 427-444. — *Abbé A. Lecler* : Accord passé entre l'évêque de

Limoges et le précepteur de la milice du Temple, relativement aux chapelles des Templiers dans le diocèse de Limoges (23 juin 1282), p. 493-503. — *Antoine Thomas* et *P. Cousseyroux* : Procès des consuls de Peyrat contre Jean de Buze, le Parlement siégeant à Poitiers (20 août 1431), p. 504-506. — *Antoine Thomas* et *Cousseyroux* : Règlement du service de garde de nuit dans le château de Peyrat par le Parlement de Paris (24 juillet 1444), p. 506-507. — *Antoine Thomas* et *P. Cousseyroux* : Mandement du dauphin Louis, relatif à la nomination d'un écuyer de l'écurie du roi (22 septembre 1445), p. 507-508. — *Alfred Leroux* : L'œuvre archéologique de Louis Bourdery (1852 ✝ 1901), p. 512-552. — *René Fage* : Louis Guibert (1840 ✝ 1904), p. 553-572. — *Alfred Leroux* : L'œuvre historique de Louis Guibert, p. 573-609 — *Paul Ducourtieux* : Bibliographie des ouvrages de Louis Guibert, p. 627-671. = T. LV. (Limoges, 1905 ; in-8°, 905 p.) — *L. Guibert* : Les lépreux et les léproseries de Limoges, p. 5-146. — *J. Boulaud* : La commanderie et les commandeurs de Paulhac, p. 181-194. — *R. de Sarzilly* : Saint-Vitte, monographie d'une commune, p. 295-326. — *C. Perathon* : La fête du couvent de Blessac, p. 372-379. — *A. Leroux* : Bibliothèque de la Société archéologique et historique du Limousin, catalogue des manuscrits, p. 440-451. — *G. Touyeras* : Répertoire du fonds Codet de Boisse [mss. de la Bibliothèque de la Société], p. 452-511. — *A. Thomas* : Goufier de Lermite, capitaine de Chalucet au xv° siècle, p. 513-516. — *A. Lecler* : Chateau-Cheroix, archéologie, histoire, documents, p. 517-554. — *B. Mayeras* : Catalogue des manuscrits de la bibliothèque communale de Limoges, nouveau supplément, p. 649-693. — *P. L. Courtot* : Notaires artistes [lettres ornées et dessins dans des minutiers limousins], p. 707-712 et 7 pl. — *P. Ducourtieux* : Les voies romaines en Limousin, p. 713-750 et 2 cartes. — *R. Laguerenne* : Excursion à Crozant, p. 777-786. — *C. Jouhanneaud* : Souterrain-refuge du Monteil, p. 787-788. — *E. Woltling* : L'église des Salles-Lavauguyon, p. 788-790 et pl. — *R. Drouault* : Intaille trouvée près du Bouchet (C^ne de Cromac), p. 790-792. — *Faulte de Vanteaux* : La terre de Chateau-Cheroix, p. 799-801. — *Ch. de Lasteyrie* : Deux chartes limousines concernant l'abbaye de Saint-Martial, p. 807-816.

921. **Bulletin de la Société des archives historiques. Revue de la Saintonge et de l'Aunis**, XXV. (Saintes, 1905; in-8°, 476 p.) — *Ch. Dangibeaud* : Saintes ancienne (suite), p. 19-40, 96-121, 181-198, 413-425 et 2 pl. — *Dr J.-A. Guillaud* : L'absinthe de Saintonge ou santonique, p. 153-171, 223-248. — *Ch. Dangibeaud* : Sépulture d'un prieur de Melle dans l'église de Saint-Jean d'Angely (xiv° s.), p. 178-180. — *G. Chevrou* : Barret, Barbezieux, Condéon, Berneuil, Challignac, p. 275-283 et pl. — *A. Maillard* : Dorion et le passage de Chauveau sur la Charente, p. 338-355. — *Dr J.-A. Guillaud* : Note sur Dorion, p. 356. — *Ch. Vigen* : Sur l'orthographe du mot Seugne, p. 356-357. — *Delisse Morin* : Camp romain de Chatelard (Charente-Inférieure), p. 403-413.

922. **Bulletin de la Société Gorini**, revue d'histoire ecclésiastique

et d'archéologie religieuse du diocèse de Belley, t. II, 1905. (Bourg, s. d.; in-8°, 448 p.) — *Abbé F. Bourdon* : Monographie de la paroisse de Biziat, p. 50-64, 159-171, 256-275, 378-413 et 2 pl. — *Abbé H. Michat*: Etudes sur le Bellod ou langue des peigneurs de chanvre dits pignards, p. 65-80, 289-308. — *F. Page* : Notice historique sur Ars-en-Dombes, p. 113-130, 225-255. — Tableau des paroisses de l'ancien diocèse de Genève actuellement dans le département de l'Ain, p. 209-213. — *Abbé L. Philippe* : La paroisse de Treffort, p. 276-288 et 2 pl.

923. **Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France,** 1905. (Paris, s. d.; in-8°, 411 p.) — *Ch. Emile Ruelle* : Notice nécrologique sur Edouard-Jules Corroyer (1835- † 1904), p. 65-76. — *Ph. Lauer*: Deux épitaphes conservées dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale (épitaphes de Lothaire I et d'Adson de Saint-Basle), p. 99-106. — *Commandant Espérandieu*: Bas-relief gallo-romain de la Vérune (Gard), p. 108-109. — *H. Omont* : Lettre de J.-B.-P. Jollois sur les fouilles du Vieil-Evreux, p. 109-112. — *Joseph Roman* : Le peintre Guillaume de Saint-Comain (1378), p. 125. — *F. de Mély* : Provenance du vase Sellière, (Mérouville), p. 128-129. — *F. de Mély* : Fouilles de la cathédrale de Chartres, p. 129-130. — *A. Blanchet*: Le château de Gentilly, p. 133-135. — *Charles Magne*: Fouilles de la place du Panthéon, p. 135-140. — *E. Mareuse*: L'église de Maule, p. 140-141. — *Héron de Villefosse* : Lame de poignard trouvée près de Béziers, p. 151-152. — *L. Delisle* : Incunables acquis par la Bibliothèque nationale, p. 154-156. — *Cte O. Costa de Beauregard*: Œnochoé trouvée dans le canal de l'Aisne, p. 157-160 et pl. — *A. Blanchet* : Sceau de Bernardus de Parma, p. 165-168. — *A. Perrault-Dabot* : Pierres tombales de l'église de Bagneux (Seine), p. 170-171. — *E. Lefèvre-Pontalis* : Dalle de pierre de Maule (Seine-et-Oise), p. 181-183. — *Bon de Baye* : Emaux du musée de Moscou, p. 184-187. — *G. Lafaye* : Applique trouvée à Vachères (Basses-Alpes) ; objet de bronze trouvé à Murviel (Hérault), p. 194-196. — *Bon de Baye* : Trésor de la sacristie synodale de Moscou, p. 201-202. — *L. Demaison* : Antiquités conservées au château de Commetreuil (Marne), p. 202-203. — *F. de Mély* : Autel de l'église d'Avenas (Rhône), p. 203-207. — *F. de Mély* : Peintures de l'église Saint-Blaise de Brunswick signées par un artiste primitif français, p 211-212. — *F. de Mély* : Statue signée à l'hôpital d'Issoudun (1482), p. 216-217. — *Bon de Baye* : Antiquités de Crimée conservées dans la collection Massonneau, p. 217-223. — *A. Blanchet* : Plaque d'argent du musée de Nancy, p. 225-227. — *E. Rodocanachi*: L'esclavage en Italie, du XIIe au XVIIe siècle, p. 228-229. — *Cte O. Costa de Beauregard* : Bronzes antiques de Saint-Jean-de-la-Porte (Savoie), p. 230-236 et pl. — *Bon de Baye*: Antiquités de la province de Kouban (Caucase), p. 237-238. — *Dr Victor Nodet*: Débris d'un sépulcre conservé à Bourg, p. 238-240. — *Emile Chénon* : Gilbert Bertrand, sculpteur d'Issoudun, p. 240-241. — *F. de Mély* : Les primitifs français précurseurs de la Renaissance, p. 257-258. — *Durand-Greville* : L'inscription du retable de Gand, p. 258-260. — *Emile Chénon* : La construction du palais

de Jacques Cœur à Bourges, p. 270-272. — *R. Mowat* : Inscriptions de l'église Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle à Paris et de l'église d'Eu, p. 277-284. — *J. Dechelette* : Statuette de Mercure trouvée à Versailleux (Ain), p. 284-286 et pl. — *Héron de Villefosse* : Fragment de relief d'Orange, p. 295-299. — *P. Monceaux* : Plombs byzantins de Carthage, p. 304-306, 330-331, 352-353. — *Maxime Legrand* : Vervelle à chien trouvée à Etampes, p. 310-312. — *Max Prinet* : Sceau de l'Université d'Aix, p. 314-319. — *César Chabrun* et *Héron de Villefosse* : Vase gallo-romain trouvé à Jublains (Mayenne), p. 323-330. — *Prou* : Tiers de sol de Naix-en-Barrois (Meuse), p. 332-333. — *Roger Rodière* : Les cloches de Nesle-lez-Verlinchthun et de Boncourt, p. 335-337. — *Cte A. de Loisne* : Cimetière franc de Béthune, p. 337-339. — *Stückelberg* : Reliques de saint Imier, p. 341-346. — *Victor Chapot* : Inscription et sceau byzantin d'Antioche, p. 354-355. — *Héron de Villefosse* : Monument funéraire romain de Frolois (Côte-d'Or), p. 357-359. — *P. Arnauldet* : Les imprimeurs Nicolas Jenson et Jacques Lerouge, p. 359-363.

924. **Bulletin de la Société normande d'études préhistoriques,** t. XII, année 1904. (Louviers, 1905 ; in-8°, 204 p.) — *Abbé J. Philippe* : Note sur les objets recueillis à Orgeville et Saint-Aquilin de Pacy, p. 5-8. — *Abbé J. Philippe* : Excursion à Bueil, Boisset-les-Prevanches, Orgeville et Saint-Aquilin de Pacy, p. 9-15. — *Brasseur* : Excursion de Gournay et Champignolles, p. 20-24. — *G. Romain* : Néolithique à facies éolithique, p. 31-34 et pl. — *Abbé A. Dubois* : Les tout petits silex néolithiques (tardenoisien) des environs de Bernay et principalement de Beaumont (section de Vieilles), p. 35-41 et pl. — *G. Morel* : Etude sur la préhension des silex taillés de l'époque néolithique (suite), p. 42-88. — *G. Poulain* : Compte rendu des fouilles de Metreville (Eure), p. 89-106 et pl. — *L. Coutil* : Sépultures et foyers des Veliocasses et des Eburovices (département de l'Eure), p. 107-164 et pl. — *Apel* : Nouvelles découvertes de substructions et d'objets gallo-romains à Lillebonne, p. 165-180. — *L. de Vesly* : Villa romaine du Thuit de Celloville et sépulture d'Inglemare (Seine-Inférieure), p. 181-189 et 3 pl.

925. **Bulletin de la Société polymathique du Morbihan,** année 1904. (Vannes, 1904 ; in-8°, 372 et 50 p.) — *J. Le Mené* : Abbaye de Langonnet, p. 11-29 et pl. — *J. Le Mené* : Abbaye de Saint-Jean des Prés, p. 30-37 et pl. — *L. Lallement* : Pierres taillées trouvées à Surzur (Morbihan), p. 38-40. — *J. Le Mené* : Prieurés du diocèse, p. 41-92, 161-249 et 7 pl. — *Aveneau de La Grancière* : Le Mell Beniguet de Locmeltro (nouvelle note), p. 93-96. — *Aveneau de La Grancière* : Fouilles au nouveau cimetière de Vannes (1899-1901). Les sigles figulins, p. 151-160. — *Aveneau de La Grancière* : Chambres souterraines artificielles, rapprochement entre les grottes armoricaines et celles récemment découvertes de Tarn-et-Garonne, p. 250-256. — *Aveneau de La Grancière* : Explorations archéologiques dans la région de Pontivy, p. 257-281. — *J. Le Brigand* : Note sur le monument circulaire du Milliziенn, p. 360-363.

926. **Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze**, t. XXVII. (Brive, 1905; in-8°, 635 p.) — *L. de Valon* : Le prieuré de Catus, essai historique et archéologique (suite), p. 17-61. — *Bardon* et *Bouyssonie* : Monographie de la grotte de Noailles (Corrèze), p. 65-84. — *E. Rivière* : Archéologie préhistorique, la lampe en pierre de Saint-Julien Maumont (Corrèze), p. 107-112. — *Abbé Albe* : Titres et documents concernant le Limousin et le Quercy [Castelnau-Montratier, Coyroux, la chatellenie de Caylus, Montvalent, Souillac, Gramat], p. 147, 217, 349. — *E. Aupin* : La châsse de saint Calmine à Laguenne, p. 395-398. — *A. de Lepinay* : Ethnographie. De l'origine des métaux, p. 457-465. — *E. Rupin* : Cazillac (Lot), p. 475-523. — *P. Lalande* : Monnaies du moyen âge trouvées au Batut, p. 627.

927. **Bulletin des Amis des Monuments ornais**, t. IV. (Alençon, 1904; in-8°, 103 p.) — *Abbé P. Barret* : Excursion à Exmes. La légende de la tombe de la prieure. La chaussée et les ponts romains de Chailloué, p. 15-26 et pl. — *A. L. Letacq* : Notice sur le prieuré du Gast à Tanville, p. 89-101.

928. **Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques**, année 1905. (Paris, 1905 ; in-8°, 415 p.) — *A. Leroux* : Processions demandées par Louis XI aux religieux de Saint-Léonard en 1479, p. 10-13. — *G. Clément-Simon* : Les coutumes de Montaut (Gers) en 1360 et 1471, p. 14-15. — *E. Poupé* : Procès-verbal de l'installation d'un régent des écoles de Draguignan en 1403, p. 49-51. — *L. Broche* : Un règlement de police pour la ville de Laon au moyen-âge (XIVe ou XVe siècle), p. 52-71. — *G. Dupont-Ferrier* : Etat des officiers royaux des bailliages et sénéchaussées de 1461 à 1515. Sénéchaussée de Lyon, p. 76-146. — *J. Depoin* : Essai de fixation d'une chronologie des rois mérovingiens de Paris aux VIe et VIIe siècles, p. 205-214. — *P. Boyé* : Animaux d'Afrique à la cour des ducs de Lorraine aux XVe et XVIe siècles, p. 235-244. — *A. de Boislisle* : Bulle d'Innocent VIII rendant à la ville de Salon l'usage de ses armoiries et sceaux (1488), p. 356-359. — *G. Perouse* : Documents inédits relatifs au concile de Bâle (1437-1449), p. 364-399. — *E. Berger* : Note relative à un autographe de Jean Bon Enfant, maire de Saint-Omer (1317), p. 406, facs.

929. **Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne**, publié par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, 2e série, 1904. (Clermont-Ferrand, 1904; in-8°, 292 p.) — *J. B. M. Bielawski* : Une branche de l'industrie arverno-gauloise (figurines, verreries, céramique des Gravouses et de Louradoux), p. 24-32 et pl. — *Dr de Ribier* : Armorial des villes, monastères, communautés, etc., de la province d'Auvergne d'après l'armorial général de d'Hozier de 1696, p. 64-81. — *Marcellin Boudet* : Le domaine des dauphins de Viennois en Auvergne, p. 88-128, 131-157. — *Joseph Bonneton* : Etude sur les statues dites Pedauques du moyen âge, p. 224-241 et pl.

930. **Comité archéologique de Senlis...** Comptes rendus et

Mémoire, 4e série, t. VII. (Senlis, 1904; in-8°, xxv-232 p.) — *Abbé Eug. Muller*: Analyse du cartulaire, des statuts, etc., de Notre-Dame de Senlis (1041-1395), p. 1-230.

931. **Comité des travaux historiques et scientifiques. Bulletin de géographie historique et descriptive**, année 1905. (Paris, 1905; in-8°, 496 p.) — *Dr E. T. Hamy*: Le royaume de Tunis en 1271, étude de géographie historique, p. 31-42. — *Cte de Loisne* : Catalogue raisonné des cartes et plans de l'ancienne province d'Artois, p. 45-160. — *Pierre Buffault* : La marche envahissante des dunes de Gascogne avant leur fixation, p. 183-212. — *Charles Duffart* : Etat actuel de la question des transformations anciennes et modernes du littoral gascon, de la formation récente et du comblement, p. 213-217. — *Auguste Pawlowski* : Les transformations du littoral français. L'île d'Oleron à travers les âges, d'après la géologie, la cartographie et l'histoire, p. 217-236. — *Auguste Pawlowski* : Les plus anciens hydrographes français. Jean Fonteneau dit Alfonce, ses collaborateurs, la science de l'hydrographie et de la cosmographie au milieu du XVIe siècle, p. 237-251.

932. **Diocèse de Quimper et de Léon. Bulletin de la Commission diocésaine d'architecture et d'archéologie**, 5e année. (Quimper, 1905; in-8°, 228 p.) — Musée archéologique de l'évêché, catalogue descriptif (suite), p. 5-12, 49-56. — *Chanoine Peyron* : Cartulaire de l'église de Quimper (suite), p. 13-18, 57-73, 97-109, 116-152, 193-202, 241-253, 281-288. — *Peyron et Abgrall* : Notices sur les paroisses du diocèse de Quimper et de Léon (suite), p. 19-48, 74-96, 110-144, 153-192, 203-240, 254-277.

933. **The English historical review**, edited by Reginald L. Poole, vol. XX, 1905. (London, 1905; in-8°, 844 p.) — *Edw. Fry* : Roncesvalles, p. 22-32. — *H. W. C. Davis* : Cumberland before the Norman conquest, p. 61-65. — *F. Baring* : The battle field of Hastings, p. 65-70. — *W. Stokes*: The Irrish abridgment of the Expugnatio Hibernica, p. 77-115. — *J. H. Round* : The Burton abbey surveys, p. 275-289. — *H. W. C. Davis* : The St. Albans council of 1213, p. 289-290. — *H. Salter* : An Oxfordshire Will of 1230-1231, p. 291-292. — *J. Sullivan* : The manuscripts and Date of Marsiglio of Padua's Defensor pacis, p. 293-307. — *W. Miller* : The Name of Navarino, p. 307-309. — *W. T. Waugh* : Sir John Oldcastle, p. 434-456, 637-658. — *W. H. Stevenson* : The alleged settlement of the Parisii in Lincolnshire, p. 474-476. — *A. M. Allen* : The date of the Albertine statutes of Verona, p. 476-479. — *A. Clark* : Serfdom on an Essex manor (1308-1378), p. 479-483. — *W. L. Newman* : The correspondence of Humphrey, duke of Gloucester and Pier Candido Decembrio, p. 484-498. — *J. E. Field* : The beginning of Abingdon Abbey, p. 693-697. — *F. M. Stenton* : Godmundeslaech [Gomlye près Leicester], p. 697-699. — *W. O. Massingberd* : The Lincolnshire sokemen, p. 699-703. — *T. D. Pryce and E. S. Armitage* : The alleged norman origin of Castles in England, p. 703-718. — *H. W. C. Davis* : An unknown charter of liberties, p. 719-

726. — *T. F. Tout* : Some neglected fights betveen Crecy and Poitiers, p. 726-730.

934. **Gazette des Beaux-arts**, 46ᵉ année, 3ᵉ période, t. XXXII, 2ᵉ semestre 1904. (Paris, 1904 ; in-8°, 536 p.) — *P. Durrieu* : La Vierge de Miséricorde d'Enguerrand Charonton et Pierre Villate au Musée Condé, p. 5-12. — *G. Lafenestre* : La miniature à l'exposition des primitifs français, p. 41-81. — *G. Lafenestre* : L'Exposition des primitifs français (suite), p. 113-139. — *J.-J. Marquet de Vasselot* : Deux émaux de Jean Fouquet, p. 140-148. — *P. Vitry* : La sculpture à l'exposition des primitifs français, p. 149. — *L. Pillion* : Le portail roman de la cathédrale de Reims, p. 177-199. — *M. Logan* : L'exposition de l'ancien art siennois, p. 200-214. — *G. Clausse* : Deux représentations de la peste de Rome en 680, p. 225-237. — *Aug. Marguillier* : L'exposition des maîtres anciens à Dusseldorf, p. 265-286. — *F. Benoît* : Un Gerard David inconnu, p. 311-325.

935. **Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai.** Fêtes du centenaire, 1804-1904, t LIX. (Cambrai, 1905 ; in-8°, 412-xxviii p.) — *Ch. Lamy* : Légendes des monuments de Cambrai (anciens et modernes), p. 87-115. — *Dʳ Dailliez* : Tables générales des mémoires de la société, t. I à LVIII, p. 149-312.

936. **Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France,** 7ᵉ série, t. V. (Paris, 1906 ; in-8°, 303 p.) — *Vᵗᵉ P. de Truchis* : La chapelle Saint-Laurent à Tournus (Saône-et-Loire.) — *E. Chenon* : Les arènes de Bourges au moyen-âge, p. 17-31. — *Octave Vauvillé* : L'enceinte de Pommiers (Aisne) (Noviodunum des Suessiones), p. 45-90. — *Joseph Roman* : Sceaux des forestiers au moyen-âge, p. 91-114. — *Cᵗᵉ de Loisne* : La colonisation saxonne dans le Boulonnais, p. 139-160. — *Commandant R. Mowat* : Découverte d'une strophe cruciforme inédite de Fortunat dans un manuscrit du xᵉ siècle, p. 161-186. — *Ant. Héron de Villefosse* : Antiquités romaines trouvées à Alise-Sainte-Reine, p. 207-272 et pl.

937. **Neues Archiv der Gesellschaft für altere deutsche Geschichtskunde** zur Beförderung einer Gesamtausgabe der Quellenschriften deutscher Geschichten des Mittelalters, XXXI Bd. (Hannover, Hahn, 1906; in-8°, iv-828 p.) — *B. Schmeidler* : Ueber die Quellen und die Entstehungszeit der Cronica S. Mariae de Ferraria, p. 13-57. — *E. Seckel* : Studien zu Benedictus Levita. VI (Beilage : ein ungedrucktes Capitulare [Karls der Gr.]), p. 59-139, 238-239. — *H. Bresslau* : Ueberlieferung und Entstehungsverhältnisse der Relatio de Heinrici VII itinere italico des Nicolaus von Butrinto, p. 141-157. — *M. Tangl* : Gregor VII judischer Herkunft ? p. 159-179. — *O. Holder-Egger* : Fragment eines Manifestes aus der Zeit Heinrichs IV, p. 183-193. — *H. Wibel* : Nachtrag zu den Urkundenfälschungen G. F. Schotts, p. 194-196. — *E. Schaus* : Zwei Bleidenstädter Urkunden, p. 197-205. — *A. Hessel* : Beiträge zu Bologneser Geschichtsquellen, p. 206-213, 468-475. — *C. Kœhne* : Zur sogenannten Reformation K. Sigmunds, p. 214-237. — *L. Schmidt* : Zu Gregor von Tours, p. 240. — *K. Voigt* : Die Vita S. Baboleni und die Urkunden für

Mémoire, 4e série, t. VII. (Senlis, 1904; in-8°, xxv-232 p.) — *Abbé Eug. Muller*: Analyse du cartulaire, des statuts, etc., de Notre-Dame de Senlis (1041-1395), p. 1-230.

931. **Comité des travaux historiques et scientifiques. Bulletin de géographie historique et descriptive**, année 1905. (Paris, 1905; in-8°, 496 p.) — *Dr E. T. Hamy*: Le royaume de Tunis en 1271, étude de géographie historique, p. 31-42. — *Cte de Loisne* : Catalogue raisonné des cartes et plans de l'ancienne province d'Artois, p. 45-160. — *Pierre Buffault* : La marche envahissante des dunes de Gascogne avant leur fixation, p. 183-212. — *Charles Duffart* : Etat actuel de la question des transformations anciennes et modernes du littoral gascon, de la formation récente et du comblement, p. 213-217. — *Auguste Pawlowski* : Les transformations du littoral français. L'île d'Oleron à travers les âges, d'après la géologie, la cartographie et l'histoire, p. 217-236. — *Auguste Pawlowski* : Les plus anciens hydrographes français. Jean Fonteneau dit Alfonce, ses collaborateurs, la science de l'hydrographie et de la cosmographie au milieu du xvie siècle, p. 237-251.

932. **Diocèse de Quimper et de Léon. Bulletin de la Commission diocésaine d'architecture et d'archéologie**, 5e année. (Quimper, 1905; in-8°, 228 p.) — Musée archéologique de l'évêché, catalogue descriptif (suite), p. 5-12, 49-56. — *Chanoine Peyron* : Cartulaire de l'église de Quimper (suite), p. 13-18, 57-73, 97-109, 116-152, 193-202, 241-253, 281-288. — *Peyron et Abgrall* : Notices sur les paroisses du diocèse de Quimper et de Léon (suite), p. 19-48, 74-96, 110-144, 153-192, 203-240, 254-277.

933. **The English historical review**, edited by Reginald L. Poole, vol. XX, 1905. (London, 1905; in-8°, 844 p.) — *Edw. Fry* : Roncesvalles, p. 22-32. — *H. W. C. Davis* : Cumberland before the Norman conquest, p. 61-65. — *F. Baring* : The battle field of Hastings, p. 65-70. — *W. Stokes*: The Irrish abridgment of the Expugnatio Hibernica, p. 77-115. — *J. H. Round* : The Burton abbey surveys, p. 275-289. — *H. W. C. Davis* : The St. Albans council of 1213, p. 289-290. — *H. Salter* : An Oxfordshire Will of 1230-1231, p. 291-292. — *J. Sullivan* : The manuscripts and Date of Marsiglio of Padua's Defensor pacis, p. 293-307. — *W. Miller* : The Name of Navarino, p. 307-309. — *W. T. Waugh* : Sir John Oldcastle, p. 434-456, 637-658. — *W. H. Stevenson* : The alleged settlement of the Parisii in Lincolnshire, p. 474-476. — *A. M. Allen* : The date of the Albertine statutes of Verona, p. 476-479. — *A. Clark* : Serfdom on an Essex manor (1308-1378), p. 479-483. — *W. L. Newman* : The correspondence of Humphrey, duke of Gloucester and Pier Candido Decembrio, p. 484-498. — *J. E. Field* : The beginning of Abingdon Abbey, p. 693-697. — *F. M. Stenton* : Godmundeslaech [Gomlye près Leicester], p. 697-699. — *W. O. Massingberd* : The Lincolnshire sokemen, p. 699-703. — *T. D. Pryce and E. S. Armitage* : The alleged norman origin of Castles in England, p. 703-718. — *H. W. C. Davis* : An unknown charter of liberties, p. 719-

726. — *T. F. Tout* : Some neglected fights betveen Crecy and Poitiers, p. 726-730.

934. **Gazette des Beaux-arts**, 46e année, 3e période, t. XXXII, 2e semestre 1904. (Paris, 1904 ; in-8°, 536 p.) — *P. Durrieu* : La Vierge de Miséricorde d'Enguerrand Charonton et Pierre Villate au Musée Condé, p. 5-12. — *G. Lafenestre* : La miniature à l'exposition des primitifs français, p. 41-81. — *G. Lafenestre* : L'Exposition des primitifs français (suite), p. 113-139. — *J.-J. Marquet de Vasselot* : Deux émaux de Jean Fouquet, p. 140-148. — *P. Vitry* : La sculpture à l'exposition des primitifs français, p. 149. — *L. Pillion* : Le portail roman de la cathédrale de Reims, p. 177-199. — *M. Logan* : L'exposition de l'ancien art siennois, p. 200-214. — *G. Clausse* : Deux représentations de la peste de Rome en 680, p. 225-237. — *Aug. Marguillier* : L'exposition des maîtres anciens à Dusseldorf, p. 265-286. — *F. Benoît* : Un Gerard David inconnu, p. 311-325.

935. **Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai**. Fêtes du centenaire, 1804-1904, t LIX. (Cambrai, 1905 ; in-8°, 412-xxviii p.) — *Ch. Lamy* : Légendes des monuments de Cambrai (anciens et modernes), p. 87-115. — *Dr Dailliez* : Tables générales des mémoires de la société, t. I à LVIII, p. 149-312.

936. **Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France**, 7e série, t. V. (Paris, 1906 ; in-8°, 303 p.) — *Vte P. de Truchis* : La chapelle Saint-Laurent à Tournus (Saône-et-Loire.) — *E. Chenon* : Les arènes de Bourges au moyen-âge, p. 17-31. — *Octave Vauvillé* : L'enceinte de Pommiers (Aisne) (Noviodunum des Suessiones), p. 45-90. — *Joseph Roman* : Sceaux des forestiers au moyen-âge, p. 91-114. — *Cte de Loisne* : La colonisation saxonne dans le Boulonnais, p. 139-160. — *Commandant R. Mowat* : Découverte d'une strophe cruciforme inédite de Fortunat dans un manuscrit du xe siècle, p. 161-186. — *Ant. Héron de Villefosse* : Antiquités romaines trouvées à Alise-Sainte-Reine, p. 207-272 et pl.

937. **Neues Archiv der Gesellschaft für altere deutsche Geschichtskunde** zur Beförderung einer Gesamtausgabe der Quellenschriften deutscher Geschichten des Mittelalters, XXXI Bd. (Hannover, Hahn, 1906; in-8°, iv-828 p.) — *B. Schmeidler* : Ueber die Quellen und die Entstehungszeit der Cronica S. Mariae de Ferraria, p. 13-57. — *E. Seckel* : Studien zu Benedictus Levita. VI (Beilage : ein ungedrucktes Capitulare [Karls der Gr.]), p. 59-139, 238-239. — *H. Bresslau* : Ueberlieferung und Entstehungsverhältnisse der Relatio de Heinrici VII itinere italico des Nicolaus von Butrinto, p. 141-157. — *M. Tangl* : Gregor VII judischer Herkunft ? p. 159-179. — *O. Holder-Egger* : Fragment eines Manifestes aus der Zeit Heinrichs IV, p. 183-193. — *H. Wibel* : Nachtrag zu den Urkundenfälschungen G. F. Schotts, p. 194-196. — *E. Schaus* : Zwei Bleidenstädter Urkunden, p. 197-205. — *A. Hessel* : Beiträge zu Bologneser Geschichtsquellen, p. 206-213, 468-475. — *C. Kœhne* : Zur sogenannten Reformation K. Sigmunds, p. 214-237. — *L. Schmidt* : Zu Gregor von Tours, p. 240. — *K. Voigt* : Die Vita S. Baboleni und die Urkunden für

Hälfte des Mittelalters. — Freiburg. i. B., Herder, 1906 ; in-8°, XI-365 p. (Stimmen aus Maria Laach, Ergänzungshefte, 92-93) (6 m. 50).

952. BÉNET (Armand). Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Calvados. Archives civiles. Série E., t. Ier : Duché d'Harcourt, articles 1-527. — Caen, Delesques, 1905 ; gr. in-4°, à 2 col., 360 p.

953. BERNARD (Cyprien). Etude sur les anciennes familles de Forcalquier. — Digne, impr. de Chaspoul, 1906 ; in-8°, 38 p.

954. BINDSCHEDLER (R. G.). Kirchliches Asylrecht (Immunitas ecclesiarum localis) und Freistatten in der Schweiz. — Stuttgart, F. Enke, 1906, in-8°, VII-406 p. (Kirchenrechtliche Abhandlungen. XXXII-XXXIII.)

955. BLONDEL (Chanoine). L'Apostolicité de l'église de Sens attaquée par M. l'abbé Rouvier et défendue par M. le chanoine Blondel. — Sens, Société nouvelle de l'impr. Miriam, 1906 ; in-8°, 16 p.

956. BLONDEL (A.). Chartres. Petite histoire d'une vieille cité. — Chartres, impr. de Durand, 1906 ; in-16, VI-190 p.

957. BLUME (Cl.). Analecta hymnica medii ævi. XLIX. Tropi graduales. Tropen des Missale im Mittelalter. II. Tropen zum Proprium missarum, aus handschriftl. Quellen hrsg. — Leipzig, O. R. Reisland, 1906 ; in-8°, 404 p. (12 m. 50.)

958. BOGNER (H.). Der Arkadenmotiv im Obergeschoss des Aachener Münsters und seine Vorgänger. — Strassburg, J. H. E. Heitz, 1906 ; in-8°, 30 p. et 3 pl. (Studien zur deutschen Kunstgeschichte. LXX.) (2 m. 50.)

959. [BREMOND D'ARS (A. DE)]. A propos de la liste rectifiée des grands-maîtres de Saint-Jean de Jérusalem. — Vannes. impr. de Lafolye, 1906 ; in-8°, 3 p.

960. BREWER (H.). Kommodian von Gaza, ein arelatens. Laiendichter aus der Mitte des 5 Jahrh. — Paderborn, F. Schöningh, 1906 ; in-8, IX-370 p. (Forschungen zur christlichen Literatur und Dogmengeschichte. VI, 1-2.)

961. BURGHARDT (Ernst). Ueber den Einfluss des Englischen auf das Anglonormannische. — Halle, M. Niemeyer, 1906 ; in-8°, XII-112 p. (Studien zur englischen Philologie. XXIV.)

962. CABROL (Le P. F.). Les origines liturgiques. — Paris, Letouzey et Ané, 1906 ; in-8°. (6 fr.)

963. Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale. Auteurs. T. XXVI : Chaimis-Charoy. — Paris, Impr. nationale, 1906 ; in-8°, 1218 col.

964. Catalogue général illustré de monnaies françaises provinciales (suite). Picardie, Artois, Cambrésis, Hainaut, Namurois, 2e édition. — Paris, 11, rue Rameau, 1906 ; in-8°, p. 243-276.

965. CAUCHEMÉ (V.). Description des fouilles archéologiques exécutées dans la forêt de Compiègne sous la direction de M. Albert de Roucy. 3e partie, comprenant : Les cimetières gallo-romains. — Compiègne, impr. du Progrès de l'Oise, 1906 ; in-4°, p. 91-117 et pl. (Société historique de Compiègne.)

966. Chapuis (A.-V.). Les anciennes corporations dijonnaises (règlements, statuts et ordonnances). — Dijon, Nourry, 1906; in-8°, 515 p. (Publication de la Société Bourguignonne de géographie et d'histoire.)

967. Chevalier (Jules). Mémoires pour servir à l'histoire des comtés de Valentinois et de Diois. T. II. — Paris, Picard, 1906; in-8°, 688 p.

968. Chèvre. Les suffragants de l'ancien évêché de Bâle. — Colmar, H. Hüffel, 1906; in-8°, 196 p. (Bibliothèque de la *Revue d'Alsace*, VIII.)

969. Chroust. Monumenta palæographica. 1 Abtlg. 1 Serie. 23 Lfg. — München, Bruckmann, 1906 ; in-fol. (20 m.)

970. Cleenne (De), Vermaere (J.) et Finot (J.). Inventaires sommaires des archives communales et hospitalières de la ville d'Haubourdin (Nord). — Lille, impr. de Danel, 1906 ; in-4°, xxxiv-121 p.

971. Costa de Beauregard (Comte Olivier). — Les torques d'or de Saint-Leu-d'Esserent (Oise). — Caen, Delesques, 1906; in-8°, 21 p. et pl. (Extr. du *Compte rendu du 72e Congrès archéologique de France*, tenu en 1905 à Beauvais.)

972. Cotte (C.). Considérations sur le paléolithique de Provence, communication faite au premier Congrès préhistorique de France, session de Périgueux, 1905. — Le Mans, impr. de Monnoyer, 1906; in-8°, 11 p.

973. Courtaux (Théodore). Preuves pour servir à l'histoire de la maison de Touchet (Normandie et Angleterre) (1082-1802), transcrites et publiées avec deux héliogravures d'anciens documents. — Paris, Cabinet de l'historiographe, 1906; in-4°, xvi-204 p.

974. Courty (G.). L'époque de transition du tertiaire au quaternaire au point de vue de l'industrie humaine, communication faite au premier Congrès préhistorique de France, session de Périgueux, 1905. — Le Mans, impr. de Monnoyer 1906; in-8°, 7 p.

975. Coutil (L.). Conservation des monuments mégalithiques. — Le Mans, impr. de Monnoyer, 1906; petit in-8°, 4 p. (1er Congrès préhistorique de France, session de Périgueux, 1905.)

976. Coutil (L.). Similitude de certaines stations paléolithiques de la Dordogne, de la Charente, du Mâconnais et de l'Eure. — Le Mans, impr. de Monnoyer, 1906; petit in-8°, 8 p. (1er Congrès préhistorique de France, session de Périgueux, 1905.)

977. Crome (Bruno). Das Markuskreuz vom Göttinger Leinebusch, ein Zeugnis u. ein Exkurs zur deutschen Heldensage. — Strassburg, K. J. Trübner, 1906, in-8°, vi-49 p. et pl.

978. Darley (D. Etienne). Fragments d'anciennes chroniques d'Aquitaine, d'après des manuscrits du xiiie siècle. — Bordeaux, Féret, 1906; in-8°, 79 p.

979. Daugé (C.). Habas, son histoire. Avec préface de M. Fr. Abbadie. — Dax, Pouyfaucon, 1906; in-8°, ix-362 p.

980. Davillé (Louis). Le « Pagus Scarponensis ». — Paris, Berger-Levrault, 1906 ; in-8°, 62 p. (Extr. des *Annales de l'Est et du Nord*.)

981. Delisle (Léopold). Notice sur les manuscrits du « Liber floridus »

de Lambert, chanoine de Saint-Omer. — Paris, Klincksieck, 1906 ; in-4°, 219 p. (Tiré des *Notices et Extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques*, t. XXXVIII.)

982. DEVAUX (A.). Les noms de lieux d'origine religieuse dans la région lyonnaise. — Lyon, impr. de Vitte, 1906 ; in-8°, 27 p. (Extr. de l'*Université catholique*.)

983. DEYDIER. La vallée du Largue néolithique. Ses silex, ses maillets, nouveaux types, communication faite au premier Congrès préhistorique de France, session de Périgueux, 1905. — Le Mans, impr. de Monnoyer, 1906 ; in-8°, 32 p.

984. DHARVENT (J.). Les Pierres à figures animées : silex à représentations anthropomorphes ou zoomorphes, communication faite au premier Congrès préhistorique de France, session de Périgueux, 1905. — Le Mans, impr. de Monnoyer, 1906 ; in-8°, 7 p.

985. DOUAIS (Mgr. L'Inquisition, ses origines, sa procédure. — Paris, Plon, 1906 ; in-8°. (7 fr. 50.)

986. DU BREIL DE PONTBRIAND. Nos chevaliers de Saint-Michel ou de l'ordre du roi. Notices et documents. — Paris, Champion, 1906 ; in-8°, v-389 p.

987. EBERSOLT (Jean). Fresques byzantines de Néréditsi, d'après les aquarelles de M. Brajlovskij. — Paris, Leroux, 1906; gr. in-4°, 23 p. (Fondation Eugène Piot. Extrait des *Monuments et mémoires publiés par l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1er fasc. du t. XIII.)

988. EKELUND (Samuel). Studien über eine mitteldeutsche Uebersetzung des altgutnischen Rechtes. — Lund, Schedin, 1906; in-8°, 143 p.

989. EL-BOKHARI. Les Traditions islamiques, traduites de l'arabe, avec notes et index, par O. Houdas et W. Marçais. T. II. — Paris, Leroux, 1906 ; in-8°, xxv-653 p. (Publications de l'Ecole des langues orientales vivantes.)

990. ESCHER (J.) und SCHWEIZER (P.). Urkundenbuch der Stadt und Landschaft Zürich, hrsg von e. Kommission der antiquar. Gesellschaft in Zürich VII Bd. 1 Hälfte. — Zurich, Fäsi u. Beer, 1906 ; in-8°, p. 1-200.

991. ESCHER (Konrad). Untersuchungen zur Geschichte der Wand-und Deckenmalerei in der Schweiz vom IX bis zum Anfang des XVI Jahrh. — Srassburg, J. H. E. Heitz, 1906 ; in-8°, VIII-159 p. et 11 pl. (Studien zur Kunstgeschichte. LXXI.) (8 m.)

992. FARCY (L. DE). Entrelacs carolingiens de l'Anjou. — Caen, Delesques, 1906 ; in-8°, 13 p. (Extrait du *Bulletin monumental*.)

993. FINOT (Jules). La Paix d'Arras (1414-1415). — Nancy, impr. de Berger-Levrault, 1906 ; in-8°, 107 p. (Extrait des *Annales de l'Est et du Nord*, nos 1 et 2, 1906.)

994. FRIEDRICH (J.). Die ecclesia Augustana in dem Schreiben der istrischen Bischöfe an Kaiser Mauritius vom J. 591, und die Synode von Gradus zwischen 572 und 577. — München, G. Franz, 1906 ; in-8°, p. 327-

356. (Aus *Sitzungsber. der bayer. Akad. der Wissenschaften.*) (0 m. 60.)

995. GAIDOZ (H.). Pour le centenaire de Gaspar Zeuss, fondateur de la philologie celtique. — Chartres, impr. de Garnier, 1906 ; in-8°, 32 p.

996. GAREAU (Léon). Monographies de quelques communautés du bailliage de la Montagne (Boux-sous-Salmaise, avec ses hameaux : Bouzot, les Bordes et Prézilly ; Thenissey ; Verrey-sous-Salmaise ; Blessey ; Saint-Germain-Source-Seine ; Chanceaux. — Dijon, Nourry, 1906 ; in-8°, 266 p.

997. GAUTHIER (Léon). Les Lombards dans les Deux-Bourgognes. — Paris, Champion, 1906 ; in-8°. (Bibliothèque de l'Ecole des Hautes-Etudes, sciences hist. et philol. CLVI.)

998. GIFFARD (André). Etudes sur les sources du droit coutumier aux XIVe et XVe siècles. II. Les « Coutumes notoires », les « Décisions de J. des Marès » et leurs sources ; III. Un troisième abrégé de Beaumanoir. — Paris, Larose, 1906 ; in-8°, 21 p. (Extrait de la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger.*)

999. GOBY (Paul). Description et fouille d'un nouveau dolmen près Cabris, arrondissement de Grasse (Alpes-Maritimes). — Le Mans, impr. de Monnoyer, 1906 ; in-8°, 20 p. (1er Congrès préhistorique de France, session de Périgueux, 1905.)

1000. GRADMANN (Eug.). Fundberichte aus Schwaben, umfassend die vorgeschichtliche römische und merowingische Altertümer. In Verbindung mit dem Württemberg. Altertumsverein hrsg. vom Würtemberg. anthropolog. Verein. XIII Jahrg. 1905. — Stuttgart, E. Schweizerbart, 1906 ; in-8°, 85 p. et 2 pl.

1001. GUBIAN (Paul). Le Formulaire de Marculfe est-il lorrain ? — Nancy, impr. Nancéenne, 1906 ; in-8°, 124 p.

1002. GUILLOREAU (L.). Les possessions des abbayes mancelles et angevines en Angleterre, d'après le Domesday Book. — Mamers, impr. de Fleury, 1906 ; in-8°, 24 p. (Extr. de la *Revue historique et archéologique du Maine*. T. LX, 1906.)

1003. GUTERBOCK (Carl). Byzanz und Persien in ihren diplomatisch-volkerrechtlichen Beziehungen im Zeitalter Justinians, ein Beitrag zur Geschichte des Völkerrechts. — Berlin, J. Guttentag, 1906 ; in-8°, VIII-128 p.

1004. HAGER (Geo.) u. HOFMANN (F. H.). Die Kunstdenkmäler des Königr. Bayern. II Bd. Reg. Bez. Oberpfalz und Regensburg. 4 Heft. Bez. Amt Parsberg von F. H. Hofmann ; 5 Heft. Bez. Amt Burglengenfeld, von G. Hager. — München, R. Oldenbourg, 1906 ; in-8°, VI-267 et VI-167 p.

1005. HAMMERLE (A.). Der Pappenheimer Altar im Dom zu Eichstätt, ein Beitrag zur Geschichte der deutschen Plastik im 15 Jahrh. — Eichstätt, P. Brönner, 1906 ; in-8°, 64 p. et 6 pl. (1 m. 60.)

1006. HAUVETTE (Henri). Littérature italienne. — Paris, A. Colin, 1906 ; in-8°, 530 p.

1007. HEINEMANN (Otto). Geschichte des Geschlechts von der Lancken. Im Auftrage des Familienverbandes bearb. I Bd. Urkundenbuch.

1 Abtlg : 1285-1524. — Stettin, P. Niekammer, 1906 ; in-8°, p. 1-144. (6 m.)

1008. HELBIG (Jules). L'art mosan depuis l'introduction du christianisme jusqu'à la fin du XVIII° siècle. T. I, des origines à la fin du XV° siècle. — Bruxelles, Van Oest, 1906 ; in-4°.

1009. HOLDER (Alfr.). Die Handschriften der grossherzogl. badischen Hof-und Landesbibliothek in Karlsruhe. V. Die Reichenauer Handschriften. I. Die Pergamenthandschriften. — Leipzig, B. G. Teubner, 1906 ; in-8°, IX-642 p.

1010. HOLTHAUSEN (F.). Beowulf. II Tl. Einleitung, Glossar und Anmerkungen. — Heidelberg, C. Winter, 1906 ; in-8°, XX p. et p. 113-272.

1011. HOLTMEYER (A.). Cisterzienserkirchen Thüringens, ein Beitrag zur Kenntnis der Ordensbauweise. — Jena, G. Fischer, 1906 ; in-8°, VIII-407 p. (Beiträge zur Kunstgeschichte Thuringens, Namens des Vereins für thüring. Geschichte und Altertumskunde hrsg. von der thüring. histor. Kommission. I.)

1012. HOUZELLE (F.) Les ruines de la villa de Madiacum à Montmédy. — Montmédy, impr. de Pierrot, 1906 ; in-8°, 40 p. et 3 pl.

1013. HUE (Edmond). Le dolmen de Pierre-Louve, à Episy (Seine-et-Marne). — Fontainebleau, impr. de Bourges, 1906 ; in-8°, 32 p. et pl. (Extr. des *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, 1906.)

1014. HUE (Edmond). Le Préhistorique dans la vallée de l'Orvane (Seine-et-Marne), communication faite au premier Congrès préhistorique de France, session de Périgueux, 1905. — Le Mans, impr. de Monnoyer, 1906 ; in-8°, 15 p.

1015. JAKSCH (Aug. VON). Die Kärntner Geschichtsquellen. IV Bd. 1202-1269. 2 Tl. 1263-1269. Im Auftrage der Direktion des Geschichtsvereines für Kärnten hrsg. — Klagenfurt, F. von. Kleinmayr, 1906 ; in-8°, XXIV p. et p. 589-1073 et 13 pl. (Monumenta historica ducatus Carinthiæ. Geschichtliche Denkmäler des Herzogt. Kärnten. IV Bd.)

1016. JAMOT (C.). Inventaire général du vieux Lyon (maisons, sculptures, inscriptions). Nouvelle édition. — Lyon, Rey, 1906 ; in-8°, 136 p.

1017. JUNK (V.). Ein neues Bruchstück aus Rudolfs von Ems Weltchronik. — Wien, A. Hölder, 1906 ; in-8°, 21 p. (Aus *Sitzungsber. der K. Akademie der Wissenschaften.*)

1018. KAINDL (R. F.). Beiträge zur Geschichte des deutschen Rechtes in Galizien. — Wien, A. Hölder, 1906 ; in-8°, 72 p. (Aus *Archiv für österreichische Geschichte.*)

1019. Katalog der historischen Ausstellung der Stadt Nürnberg auf der Jubilaüms-Landes-Ausstellung Nürnberg 1906. — Nürnberg, 1906 ; in-8°, 460 p. (2 m. 50.)

1020. KLING (Gust.). Die Schlacht bei Nikopolis im J. 1396. Diss. — Berlin, G. Nauck, 1906 ; gr. in-8°, III-112 p. (2 m.)

1021. KOECHLIN (Raymond). Les retables français en ivoire du commencement du XIV° siècle. — Paris, Leroux, 1906 ; gr. in-4°, 11 p. (Fon-

dation Eugène Piot. Extr. des *Monuments et Mémoires publiés par l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1er fasc. du t. XIII.)

1022. Krueger (Paul). Codex Justinianus. Ed. ster. — Berlin, Weidmann, 1906; in-8°, xxx-513 p. (Corpus Juris civilis. II.)

1023. Künstle (Carl). Die Kunst des Klosters Reichenau im ix und x Jahrh. und der neuentdeckte karolingische Gemäldezyklus zu Goldbach bei Ueberlingen. — Freiburg i. B., Herder, 1906; in-4°, viii-62 p. et 4 pl. (20 m.)

1024. Labriolle (Pierre de). De pœnitentia, de pudicitia, par Tertullien. Texte latin, traduction française, introduction et index. — Paris, Picard, 1906; in-16, lxvii-238 p. (Textes et documents pour l'étude historique du christianisme.)

1025. La Croix (Le P. Camille de). Etude sur l'ancienne église Saint-Philibert-de-Grand-Lieu (Loire-Inférieure), d'après des fouilles, des sondages et des chartes. — Poitiers, impr. de Blais, 1906; in-8°, 203 p.

1026. Langlois. Le Musée de Chartres (Antiquité, Moyen-Age, Renaissance, Temps modernes, Peinture, Sculpture, Dessin, Histoire naturelle). — Chartres, Société archéologique d'Eure-et-Loir (1906); in-8°, 72 p.

1027. Lapauze (Henry). Catalogue sommaire des collections municipales du palais des Beaux-Arts et de la ville de Paris. Notice historique du palais des Beaux-Arts et des collections municipales. — Paris, Motteroz, 1906; in-18, 344 p.

1028. Lefèvre-Pontalis (Eugène). Les architectes et la construction des cathédrales de Chartres. — Vannes, impr. de Lafolye, 1906; in-8°, 64 p. (Extr. de la *Revue des archives historiques du diocèse de Chartres*.)

1029. Le Gallien (Léandre). Belle-Ile. Histoire politique, religieuse et militaire. Mœurs, usages, marine, pêche, agriculture, biographies belliloises. — Vannes, Lafolye, 1906; in-8°, viii-638 p.

1030. Lehfeldt (P.) u. Voss (G.). Bau-und Kunstdenkmäler Thüringens im Auftrage der Regierungen von Sachsen-Weimar-Eisenach, Sachsen-Meiningen und Hildburghausen, Sachsen-Altenburg, Sachsen-Coburg und Gotha, Schwarzburg-Rudolstadt, Reuss älterer Linie und Reuss jüngerer Linie bearbeitet. XXXII. Herzogth. Sachsen-Coburg und Gotha. Landrathsamt Coburg. Amtsgerichtsbez. Coburg (Die Stadt Coburg, Landorte des Amtsgerichtsbez. Coburg). — Iena, G. Fischer, 1906; in-8°, viii p. et p. 153-474.

1031. Leitzmann (Alb.). Wolfram von Eschenbach, 5 heft. Willehalmbuch vi bis ix; Titurel; Lieder. — Halle, M. Niemeyer, 1906; in-8°, xv-188 p. (Altdeutsche Textbibliothek. XVI.)

1032. Lekebusch (Jul.). Die Londoner Urkundensprache von 1430-1500, ein Beitrag zur Entstehung der neuenglischen Schriftsprache. — Halle, M. Niemeyer, 1906; in-8°, viii-148 p. (Studien zur englischen Philologie. XXIII.)

1033. Lemoyne (Abbé Ch.). Vigneul-sous-Montmédy. Quelques notes

d'histoire locale. Détails inédits. — Montmédy, impr. de Girardot, 1906 ; in-8°, 31 p.

1034. Le Paire (Jacques-Amédée). Petite histoire populaire de Lagny-sur-Marne. — Lagny, impr. de Colin, 1906 ; in-16, 270 p.

1035. Levillain (Léon). Note sur l'ancien reliquaire en plomb, trouvé dans la chapelle de Saint-Sixte à la cathédrale de Poitiers. — Poitiers, impr. de Blais, 1906 ; in-8°, 11 p. (Extr. du *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest.*)

1036. Levillain (Léon). Note sur une charte du monastère de Paunat (Dordogne) et sur les origines de Saint-Martial de Limoges. — Poitiers, impr. de Blais, 1906 ; in-8°, 8 p. (Extr. du *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest.*)

1037. Lintilhac (Eug.). Histoire générale du théâtre en France, t. II. La Comédie, Moyen-Age et Renaissance. — Paris, E. Flammarion, 1906 ; in-18.

1038. Loisne (Comte de). Chronologie des abbés de Saint-Augustin-lez-Thérouanne. — Lille, impr. de Lefebvre-Ducrocq, 1906 ; in-8°, 47 p. (Extr. du *Bulletin de la Société d'études de la province de Cambrai.*)

1039. Luchaire (Achille). Innocent III. La Papauté et l'Empire. — Paris, Hachette, 1906 ; in-16, 310 p.

1040. Luchaire (Giuliano). Documenti per la storia dei rivolgimenti politici del comune di Siena dal 1354 al 1369, publicati con introduzione ed indici. — Paris, Picard, 1906 ; in-8°, LXXXVII-277 p. (Annales de l'Université de Lyon. Nouvelle série II. Droit, Lettres. Fasc. 17.)

1041. Luhmann (Adolf). Die Ueberlieferung von Lazamon's Brut, nebst eine Darstellung der betonten Vokale und Diphthonge. — Halle, M. Niemeyer, 1906 ; in-8°, IX-212 p. (Studien zur englischen Philologie. XXII.)

1042. Mallet (A.). La station à industrie proto-chelléenne des Casseaux (Seine-et-Oise). — Le Mans. impr. de Monnoyer, 1906 ; in-8°, 16 p. (Extr. du *Bulletin de la Société préhistorique de France.*)

1043. Marçais (Georges). L'Exposition d'art musulman d'Alger, ouvrage publié sous les auspices du Gouvernement général de l'Algérie (avril 1905). — Paris, Fontemoing, 1906 ; gr. in-4°, 31 p.

1044. Markon (Isaak). Die slavischen Glossen bei Isaak ben Mose Or Sarua. — Berlin, M. Poppelauer, 1906 ; gr. in-8°, 15 p. (0 m. 50.)

1045. Martel (E.-A.). I. Réflexions sur Altamira, l'âge des gravures et peintures des cavernes ; II. L'oxydation des squelettes préhistoriques ; III. Les dolmens taillés du Caucase occidental. — Le Mans, impr. de Monnoyer, 1906 ; petit in-8°, 39 p. (1er Congrès préhistorique de France, session de Périgueux, 1905.)

1046. Martin (Dr Henri). A propos des éolithes. La ligne sinueuse dans la taille du silex. — Le Mans, impr. de Monnoyer, 1906 ; petit in-8°. 8 p. (1er Congrès préhistorique de France, session de Périgueux, 1905.)

1047. Martin (Dr H.) et Avion (Ch.). Contribution à l'étude de la cité lacustre de Condette (Pas-de-Calais). — Le Mans, impr. de Monnoyer,

1906 ; petit in-8°, 11 p. (1er Congrès préhistorique de France, session de Périgueux, 1905.)

1048. MARTIN (Dr H.). Industrie moustérienne perfectionnée, station de la Quina (Charente). — Paris, Schleicher, 1906 ; in-8°, 8 p. (Extr. du *Bulletin de la Société préhistorique de France.*)

1049. MARTIN (Dr Henri). Ossements utilisés par l'homme moustérien de la station de la Quina (Charente), communication faite à la Société préhistorique de France, le 26 avril 1906. Discussion sur le même sujet (31 mai 1906), par MM. le Dr Marcel Baudouin, G. Chauvet, le Dr Henri Martin, E. Hue, Taté, A. de Mortillet. — Paris, Schleicher, 1906; in-8°, 24 p. (Extr. du *Bulletin de la Société préhistorique de France.*)

1050. MARTIN (Henry). Les miniaturistes français. — Paris, H. Leclerc, 1906 ; in-8°. (25 fr.)

1051. MARTIN (Abbé Jules). Saint Augustin.— Paris, Alcan, 1905; in-8°, XVI-403 p. (Les Grands Philosophes.)

1052. MARTIN (Olivier). Le manuscrit Vatican 4790 et le Grand Coutumier de Jacques d'Ableiges. — Paris, Larose et Tenin, 1906 ; in-8°, 43 p. (Extr. de la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger.*)

1053. MEIER (P. J.) et STEINACKER (K.). Die Bau-und Kunstdenkmäler des Herzogt. Braunschweig, im Auftrage des herzogl. Staatsministeriums. III. Die Bau-und Kunstdenkmäler des Kreises Wolfenbüttel, 2 Abtlg. Die Ortschaften des Kreises mit Ausschluss der Kreisstadt. — Wolfenbüttel, J. Zwissler, 1906; in-8°, XVIII-448 p. et 23 pl.

1054. MEISINGER (Othmar). Wörterbuch der Rappenauer Mundart, nebst eine Volkskunde von Rappenau. — Dortmund, F. W. Ruhfus, 1906 ; in-8°, V-60 et 235 p.

1055. MÉLY (F. DE). Le retable de Boulbon au Louvre et le miniaturiste Chugoinot à Aix-en-Provence. — Paris, Leroux, 1906 ; gr. in-4°, 23 p. (Fondation Eugène Piot. Extr. des *Monuments et Mémoires publiés par l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1er fasc. du t. XIII.)

1056. MERLET (René). Les architectes de la cathédrale de Chartres et la construction de la chapelle Saint-Piat au XIVe siècle. — Caen, Delesques, 1906; in-8°, 19 p. et pl. (Extr. du *Bulletin monumental.*)

1057. MERTINS (Osk.). Wegweiser durch die Urgeschichte Schlesiens und der Nachbargebiete, hrsg. vom Schles. Altertumsverein. 2e Aufl. — Breslau, Preuss und Junger, 1906; in-8°, v-150 p.

1058. MERZ (W.). Mittelalterliche Burganlagen und Wehrbauten des Kantons Argau. 7-8 Lfg. — Aarau, Sauerländer, 1906; in-8°.

1059. MEYER (Christian). Die Gesellenfrage im Mittelalter, zur Geschichte des deutschen Arbeiterstandes. — Hamm, Breer und Thiemann, 1906 ; in-8°, 24 p.

1060. MICHEL (André). Saint Matthieu (?) écrivant sous la dictée de l'ange, bas-relief en pierre (musée du Louvre). — Paris, Leroux, 1906; gr. in-4°, 12 p. (Fondation Eugène Piot. Extr. des *Monuments et Mé-*

moires publiés par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, 1er fasc. du t. XIII.)

1061. Mitteilungen der Schlesischen Gesellschaft für Volkskunde, hrsg. v. Thdr. Siebs. XV Heft. — Breslau, M. Woywod, 1906 ; in-8°, 166 p.

1062. MOMMSEN (Th.). Gesammelte Schriften. IV. Historische Schriften. 1 Bd. — Berlin, Weidmann, 1906 ; in-8°, VIII-566 p. (14 m. 40.)

1063. MÜHLBACHER (Eug.). Die Urkunden der Karolinger I. Die Urkunden Pippins, Karlmanns und Karls des Grossen, unter Mitwirkung von A. Dopsch, J. Lechner u. M. Tangl hrsg. — Hannover, Hahn, 1906 ; in-4°, XI-581 p. (Monumenta Germaniæ historica. Diplomatum karolinorum t. I.) (30 m.)

1064. NAU (F.). Les canons et les résolutions canoniques de Rabboula, Jean de Tella, Cyriaque d'Amid, Jacques d'Edesse, Cyriaque d'Antioche, Jean III, Théodose d'Antioche et des Perses. Traduits pour la première fois en français. — Paris, Lethielleux, 1906 ; in-8°, VII-113 p. (Ancienne littérature canonique syriaque. Fasc. 2. Extr. du *Canoniste contemporain*, juillet-août 1903 à janvier 1906.)

1065. PARIS (G.). Esquisse historique de la littérature française au moyen-âge, depuis les origines jusqu'à la fin du XVe siècle. — Paris, A. Colin, 1906 ; in-18, 330 p.

1066. PARISOT (Robert). De la cession faite à Louis d'Outremer, par Otton Ier de quelques « pagi » de la Lotharingie (Lorraine) occidentale (940-942). — Paris, Berger-Levrault, 1906 ; in-8°, 22 p. (Extr. des *Annales de l'Est et du Nord.*)

1067. PÉRÈS (André). Corses et Génois. — Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 1906 ; in-18 jésus, 290 p.

1068. PLENKERS (H.). Untersuchungen zur Ueberlieferungsgeschichte der ältesten lateinischen Mönchsregeln. I. Die Regelbücher Benedikts von Aniane. II. Die Regula S. Benedicti. — München, C. H. Beck, 1906 ; in-8°, XI-100 p. (Quellen und Untersuchungen zur latein. Philologie des Mittelalters. III.)

1069. Pommersche Jahrbücher, hrsg. von rügisch-pommerschen Geschichtsverein zu Greifswald und Stralsund. VII Bd. — Greifswald, J. Abel, 1906 ; in-8°, V-366 p. (7 m. 60.)

1070. PONS (Michel). Notice historique sur la commune de Bouillargues. — Nîmes, impr. de la « Revue du Midi, » 1906 ; in-8°, 65 p.

1071. Provins et ses environs. Guide du touriste. Nouvelle édition contenant l'itinéraire du touriste dans la ville avec une notice sur chacune des curiosités, d'après les documents historiques. — Provins, Louis, 1906 ; in-16, 30 p. et pl.

1072. Quartalblätter des historischen Vereins für das Grossherzogt. Hessen. Neue Folge, hrsg. Dr Ludw. Voltz. Jahrg. 1906. 4 Bd. Nr. 1-2. — Darmstadt, 1906 ; in-8°.

1073. REICHMANN (Hugo). Die Eigennamen im Orrmulum. — Halle, M. Niemeyer, 1906 ; in-8°, 118 p. (Studien zur englischen Philologie. XXV.)

1074. RICHARD (Alfred). Rapport sur une découverte de monnaies des comtes de Poitou. — Poitiers, impr. de Blais, 1906; in-8°, 12 p. (Extr. du *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest.*)

1075. RODÉ (E.). L'obituaire des chevaliers de Saint-Jean de Selestat. — Colmar, H. Hüffel, 1906; in-8°, 68 p. (Bibliothèque de la *Revue d'Alsace,* VII.)

1076. RODIÈRE (R.) et GUYENCOURT (R. DE). La Picardie historique et monumentale. Arrondissement d'Abbeville, canton de Rue; canton d'Ault, t. III, n° 3. — Paris, Picard. 1906; in-4°, p. 165-266. (Soc. des antiquaires de Picardie.)

1077. SAINT-VENANT (J. DE) et POUSSEREAU (L-M.). Les fouilles du vieux château de Barbarie, commune de La Machine (Nièvre). — Paris, Impr. nationale, 1906; petit in-8°, 20 p. (Extr. du *Bulletin archéologique*, 1906.)

1078. SCHAUDEL (Louis). Les roches à cupules et à gravures préhistoriques de la Savoie. La Pierre de Chantelouve. — Le Mans, impr. de Monnoyer, 1906; petit in-8°, 8 p. (1er Congrès préhistorique de France, session de Périgueux, 1905.)

1079. SCHÖNBACH (A. E.). Studien zur Geschichte der altdeutschen Predigt. VI. Die Ueberlieferung der Werke Bertholds von Regensburg. III. — Wien, A. Holder, 1906; in-8°, 162 p. (Aus *Sitzungsber. der kais. Akad. der Wissenschaften.*)

1080. SCHULTE (Wilh.). Die Anfänge des St. Marienstifts der Augustiner Chorherrn auf dem Breslauer Sande. — Gross-Strehlitz, A. Wilfert, 1906; in-8°, 122 p. (Kritische Studien zur schlesischen Geschichte, hrsg. vom Oberschles. Geschichtsverein. I.)

1081. SEIGNOBOS (Charles). L'histoire dans l'enseignement secondaire. (La conception nouvelle de l'histoire. La méthode. Les instruments de travail). — Paris, Colin, 1906; in-18, 59 p.

1082. SIJMONS (B.) und GERING (H.). Die Lieder der Edda. 3 Tl. Einleitung. — Halle, Buchh. des Waisenhauses, 1906; in-8°, XIX et CCCLXXV p. (Germanistische Handbibliothek. VII, 3.)

1083. SMYTTÈRE (Dr P. J. E. DE). Barrois, Lorraine et Champagne (droit forestier). La seigneurie de Civry, Pays d'Ornois, Généralité de Châlons, Maîtrise de Vassy (Bassiniacensis ager, pagus). — Paris, Garnier, 1906; in-18 jésus, 56 p.

1084. SOUCHON. Statistique des édifices religieux non aliénés dans un département [Aisne] ou un arrondissement à la veille de l'application du Concordat (an X). — Paris, Impr. nationale, 1906; petit in-8°, 11 p. (Extr. du *Bulletin des sciences économiques et sociales du Comité des travaux historiques et scientifiques.*)

1085. TAUSSERAT (E.). Généalogie des Bugnot, seigneurs de Farémont, Chatelleroux, Etrepy, Beaucamp, Loisy, Aulnay, Moncetz, Barrois et Champagne. — Orléans, impr. de Gout, 1905; in-4°, 109 p.

1086. TERPEREAU (J.). L'Eglise et la liberté. L'esclavage païen du Ier au Ve siècle. — Paris, librairie Saint-Paul, 1906; petit in-16, 32 p.

1087. THANER (Fr.). Anselmus episcopus. Collectio canonum una cum collectione minore, jussu Instituti Savigniani. Fasc. 1. — Innsbruck, Wagner, 1906 ; in-8°, IV-227 p.

1088. THIOT (L.). Similitude de l'outillage néolithique aux environs de Breteuil-sur-Noye (Oise) avec celui de Spiennes (Belgique) et des plateaux de l'Yonne. — Le Mans, impr. de Monnoyer, 1906; petit in-8°, 4 p. (Ier Congrès préhistorique de France, session de Périgueux, 1905.)

1089. VALOIS (N.). Histoire de la pragmatique sanction de Bourges sous Charles VII. — Paris, A. Picard, 1906 ; in-8°, VIII-CXCIII-288 p. (Archives de l'histoire religieuse de la France. IV.) (7 fr. 50.)

1090. VEUCLIN (V.-E.). Annales d'une petite localité rurale du Drouais : Escorpain. — Mesnil (Eure), impr. de Firmin-Didot, 1906 ; in-8°, 165 p.

1091. VIRÉ (Armand). Les stations paléolithiques de la haute vallée de la Dordogne (canton de Souillac) (Lot). — Le Mans, impr. de Monnoyer, 1906 ; in-8°, 7 p.

1092. VOLLERS (K.). Katalog der islamischen, christlich-orientalischen, jüdischen und samaritanischen Handschriften der Universitäts-Bibliothek zu Leizig, mit e. Beitrag von J. Leipoldt. — Leipzig, Harrassowitz, 1906 ; in-8°, XIII-509 p. (40 m.)

1093. WAHRMUND (Ludw.). Die Summa des Magister Aegidius. Der Ordo judiciorum des Martinus de Fano. — Innsbruck, Wagner, 1906 ; in-8°, XIII-27 et XV-26 p. (Quellen zur Geschichte des römisch-kanonischen Processes im Mittelalter. I Bd. 6-7 Hft.)

1094. WALTER (G.). Urkundenregister für den Kanton Schaffhausen, hrsg. vom Staatsarchiv. I Bd. Jahr 987 1469. — Schaffhausen, C. Schoch, 1906 ; in-4°, VII-347 p.

1095. WASCHKE. Regesten der Urkunden des herzogl. Haus-und Staatsarchivs zu Zerbst aus den J. 1401-1500. 3 Heft. — Dessau, G. Dünnhaupt, 1906 ; in-8°, p. 337-384.

1096. WEISE (Paul). Petrus de Crescentiis, ein Beitrag zur Geschichte der lateinischen Literatur des Mittelalters. — Hamburg, Herold, 1906 ; gr. in-8°, 14 p.

1097. WENZLAU (Fried.).Zwei-und Dreigliedkeit in der deutschen Prosa des XIV u. XV Jahrh., ein Beitrag zur Geschichte des neuhochdeutschen Prosastils. — Halle, M. Niemeyer, 1906 ; in-8°, XVI-266 p. (Hermaea. Ausgewählte Arbeiten aus dem German. Seminar zu Halle. IV.)

1098. WIELAND (F.). Mensa und Confessio. Studien über den Altar der altchristlichen Liturgie. I. Der Altar der vorkonstantinischen Kirche. — München, J. J. Lentner, 1906 ; in-8°, XVI-167 p. (Veröffentlichungen aus dem kirchenhistorischen Seminar München. XI) (3 m.)

1099. WOLFF (C.), KRÜGER (F.) u. REINECKE (W.). Die Kunstdenkmäler der Prov. Hannover. V-VII Heft. Reg. Bez. Lüneburg, 2 u. 3. Stadt Lüneburg. — Hannover, Th. Schulze, 1906 ; in-8°, XVI-435 p. et 12 pl.

1100. Zeitschrift des Vereins für thüringische Geschichte und Altertumskunde. Neue Folge. XVII Bd. 1 Hft. — Jena, G. Fischer, 1906 ; in-8°.

PÉRIODIQUES

1101. **Annales de Saint-Louis des Français,** 9e année, 1904-1905. (Rome, 1904 ; in-8°, 409 p.). — *J.-M. Vidal* : Le tribunal d'Inquisition de Pamiers, notice sur le registre de l'évêque Jacques Fournier, p. 5-87, 121-160, 283-326, 357-380. — *Ed. Albe* : Prélats originaires du Quercy. Diocèses de France, p. 89-120, 221-245. — *H. Dubrulle* : Extraits d'un manuscrit du fonds de la reine Christine. Le pouvoir des archidiacres à Soissons au XIVe s., p. 381-391.

1102. **Archæologia or miscellaneous tracts relating to antiquity,** published by the Society of Antiquaries of London, second serie, vol. IX (London, 1904-1905 ; in-4°, 584 p.). — *C. T. Martin* : Some chancery proceedings of the fifteenth century, p. 1-24. — *O. M. Dalton* : The Crystal of Lothaire [Brit. Mus.], p. 25-38 et pl. — *A. G. Hill* : Some Post-Visigothic churches in Spain, p. 39-56 et pl. — *J. G. Waller* : The Hauberk of chain mail and its conventional representations p. 57-74. — *T. F. Kirby* : Records of the manor of Durrington, Wilts, p. 75-82 et pl. — *T. Ashby and A. T. Martin* : Excavations at Caerwent, Monmouthshire on the site of the romano-british city of Venta Silurum in the years, 1903-1904, p. 87-124, 289-310 et 7 pl. — *P. Norman* : Roman and later remains found during the excavations of the site of Newgate Prison [London], 1903-1904, p. 125-142 et 7 pl. — *W. H. St John Hope and W. R. Lethaby* : The imagery and sculptures on the West front of Wells cathedral church, p. 143-206 et 33 pl. — *G. E. Fox* : Notes on some probable traces of Roman Fulling in Britain, p. 207-232 et 12 pl. — *G. F. Hill* : The thirty pieces of silver, p. 235-254. — *T. F. Kirby* : Some notes on fourteenth century conveiancing, p. 255-280. — *W. H. St John Hope and G. E. Fox* : Excavations on the site of the roman city at Silchester, Hants, in 1903 and 1904, p. 333-370 et 13 pl. — *H. J. Cheales* : On the Wall paintings in all saints'Church Friskney, Lincolnshire, p. 371-374 et 2 pl. — *E. A. Webb* : Notes on the Augustinian priory of St Bartholomew, West Smithfield, p. 375-390 et pl.

1103. **Archivio storico lombardo,** giornale della Società storica lombarda, serie 4a vol. I, anno XXXI. (Milano, 1904 ; in-8°, 490 p.) — *C. Cipolla* : Una narrazione Bobbiese sulla presa di Damiata nel 1219, p. 5-14. — *E. Riboldi* : I contadi rurali del Milanese (sec. IX-XII), p. 15-74, 240-302. — *E. Solmi* : La festa del paradiso di Leonardo da Vinci e Bernardo Bellincione (13 gennaio 1490), p. 75 89. — *F. Savio* : Indizio d'un placito lombardo o veneto dell'845 circa nella lista episcopale di Padova, p. 90-97. — *A. Colombo* : Un dono de' Vigevanesi à Francesco Sforza (1450), p. 98-104. — *G. Agnelli* : La viabilità nel Lodigiano

nell'antichità e nel medio evo, p. 193-239. — *A. Ratti:* Bolla originale di Ariberto arciv. di Milano (1040) di fresco ricuperata, p. 334-339 et facs. — *G. Biscaro:* Di una visita di Federico Barbarossa a Como (1178-1186), p. 340-351. — *G. B*: La loggia degli Osi e la Curia comunis nel Broletto nuovo di Milano, p. 352-358. — *A. Mazzi*: Industrie millenarie italiane (le coti delle valli bergamasche), p. 359-371. — *C. Salvioni:* Quisquiglie di toponomastica lombarda, p. 372-385. = Serie 4a, vol. II, anno XXXI. (Milano, 1904; in-8°, 512 p.). — *A. Simioni:* Una umanista milanese Piattino Piatti, p. 5-50, 227-301. — *A. Ratti*: Di un presunto autografo petrarchesco nell' Ambrosiana, p. 172-176. — *E. Riboldi e G. Seregni*: Studii e ricerche per il repertorio diplomatico visconteo, p. 204-223. — *G. Biscaro*: Note e documenti Santambrosiani, p. 302-359. — *Z. Volta*: Note di Bartolomeo Morone sulla storia politica del suo tempo dal 1411 al 1449, p. 360-388.

1104. **Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne,** t. XXXIII. Année 1905. (Montauban, 1905; in-8°, 412 p.) — *Maurice Souleil*: Promenade archéologique à Saint-Maurice, p. 43 et pl. — *Abbé F. Galabert*: Les écoles d'autrefois dans le pays du Tarn-et-Garonne, p. 50-64, 138-162, 150-173 (*lis.* 250-273), 362-377. — *Jean Fourgous*: Notice sur les fresques de l'église de Rampoux, arrondissement de Gourdon (Lot), p. 125-137 et pl. — *Abbé F. Pottier*: Cloches du XIIIe siècle Moissac et Déganhazès, p. 109-124 (*lis.* 209-224) et pl. — *Edouard Forestié*: La charte des coutumes de Bioule en Quercy (1273), p. 125-149 (*lis.* 225-249). — *Abbé Albe*: La châtellenie de Caylus au XIVe siècle, p. 317-361. — *Dr Boe*: Le livre de comptes consulaires de la ville de Castelsarrasin au XIVe siècle (1366-1367), p. 381-392.

1105. **Bulletin de l'Académie du Var,** 73e année, 1905. (Toulon, s. d.; in-8°, XLVII-219 p.) — *R. Vidal*: Découvertes archéologiques faites à Toulon en 1903, 1904 et 1905 pendant les grands travaux de l'assainissement, p. 1-21. — *Dr A. Hagen*: Impératrices chinoises, p. 73-115. — *D. Jaubert*: La reine Jeanne, p. 117-142. — *C. Bottin* et *Colonel Noir*: Rapport (et étude) sur la découverte de deux meules gallo-romaines au sommet du rocher de l'Aigle (commune du Beausset), p. 193-213 et pl.

1106. **Bulletin de la Commission royale d'histoire,** t. LXXIII. (Bruxelles, 1904; in-8°, 704 p.). — *H. Nelis*: Etude diplomatique sur le tabellionage royal de Tournai au moyen-âge (1367-1521), p. 1-142. — *L. Verriest:* La Charité Saint-Christophe et ses comptes au XIIIe siècle, contribution à l'étude des institutions financières de Tournai au moyen-âge, p. 143-267. — *L. Devillers*: Notice sur un cartulaire du chapitre de Saint-Vincent de Soignies, p. 268-288. — *Dom U. Berlière*: Jean de West, évêque urbaniste de Tournai, p. 351-388. — *N. de Pauw*: L'adhésion du clergé de Flandre au pape Urbain VI et les évêques urbanistes de Tournai (1378-1395), p. 671-702 = T. LXXIV. (Bruxelles, 1905; in-8°, 544 p.). — *D. U. Ber-*

lière : Causes belges en cour de Rome (1259-1263), p. 1-26. — *L. Devillers* : Participation des Etats de Hainaut aux assemblées des Etats généraux des Pays-Bas (1438-1790), p. 27-132. — *A. Hansay* : Les fiefs du comté de Looz sous Englebert de la Marck (1361-1364), p. 133-178. — *E. Fairon* : Supplément à l'inventaire analytique des chartes de l'abbaye du Val-Saint-Lambert-lez-Liège, p. 179-194. — *L. König* : Die Politik des Grafen Balduin V von Hennegau, p. 195-428. — *A. Hansay* : Deux chartes de comtes de Looz, relatives à Sien dans le Hunsrück, des années 1334 et 1355, p. 429-434. — *G. Smets* : L'épitaphe des frères de Tosny, p. 435-437. — *P. de Pelsmaeker* : Le courtage à Ypres aux XIIIe et XIVe siècles, p. 439-484. — *Ch. Duvivier* : L'archidiaconat de Brabant dans le diocèse de Cambrai jusqu'à la division de l'archidiaconé de ce nom en 1272, p. 485-520. — *L. Verriest* : La preuve du servage dans le droit coutumier de Tournai, p. 521-542.

1107. **Bulletin de la Montagne Sainte-Geneviève et de ses abords,** Comité d'études historiques, archéologiques et artistiques (V^e et XIIIe arrondissements), IV, 1903-1904. (Paris, 1904; in-8°, XV-375 p.) — *Ch. Manneville* : Une vieille église de Paris, Saint-Médard, p. 1-298 et pl. — *Charles Magne* : Le fer à cheval dans l'antiquité. Quelques documents nouveaux provenant des fouilles du sol parisien (rive gauche de l'ancienne Lutèce), p. 303-325. — *Charles Magne* : Camillus [statuette de bronze] trouvée dans les fouilles exécutées rue Dante, au mois de juin 1901, p. 327-332. — *Charles Magne* : Ampoules de saint Mennas découvertes à Paris dans les fouilles exécutées rue Dante, en mai 1901, p. 333-336. — *Charles Magne* : Stèle hébraïque du XIIIe siècle, découverte place du Panthéon, p. 337-347.

1108. **Bulletin de la Société académique du Centre,** 10e année, 1904. (Châteauroux, 1904 ; in-8°, 520 p.) — *A. Duplaix* : Mémorial de la paroisse et commune de Clémont depuis le XIe siècle et de la terre et seigneurie de Lauroy depuis le XIVe siècle, p. 102-120, 145-176, 297-319, 461-508 ; XI, p. 1-51, 118-128, 175-192, 193-223 et pl. — *H. de Laguerenne* : Lettre à M. l'abbé Duroisel à propos d'une statue de Notre-Dame de Lorette [au Blanc], p 251-261.

1109. **Bulletin de la Société d'émulation du Bourbonnais.** Lettres, sciences et arts, t. XIII. (Moulins, 1905 ; in-8°, 428 p.). — *E. Le Brun* : Quatre pièces concernant la ville de Moulins au XVe siècle (suite), p. 25-34, 59-62. — *E. Bouchard* : L'église paroissiale Saint-Georges de Saint-Pourçain-sur-Sioule, p. 91-100, 118-134, 159-160 et 2 pl. — *Abbé J. Clément* : Programme et compte rendu de la 7e excursion dans la région nord de La Palisse. La Palisse-Jaligny, p. 110-112, 240-248 et pl. — *Bertrand* : Deux sépultures antiques réunies en une seule découvertes à Saint-Bonnet-Iseure, p. 114-117. — *Du Broc de Segange* : Archambaud de Montluçon et les sires de Bourbon, p. 148-155. — *Choussy* : Variations orthographiques d'un nom de commune : Rongères, p. 162-164, 182-185. — *P. Flament* : Trois documents des XVe et XVIe siècles int[...]t l'histoire du

Bourbonnais, p. 175-181. — *Ph. Tiersonnier* : Sur l'origine du chef de Jérusalem qu'on voyait jusqu'au cours du XIXe siècle dans les armoiries des Bourbon-Busset, p. 192-194. — *R. de Quirielle* : La Vierge portant l'Enfant Jésus, panneau d'un vitrail du XIIIe siècle, *pl.*, p. 198-199. — *E. Le Brun* : La chapelle Saint-Mayol au Veurdre, p. 200-201. — *Bertrand* : Puits et piscine de l'époque gallo-romaine à Plaisance, p. 208-209. — *C. Grégoire* : Dons de vins et d'autres productions du pays faits par la ville de Saint-Pourçain aux XVe et XVIe siècles, p. 223-229. — *Du Broc de Segange* : Vallée de la Besbre, notes historiques [Precord, Trezelles, Chaveroche, Jaligny, Chambord, Fontaines et La Fond, Puyfol, Cindré], p. 249-275. — *Bertrand* : Notes archéologiques sur l'excursion à Trezelles, Chaveroche, Jaligny et le château de Fontaine, p. 276-278, pl. — *Lavergne* : Rongères, p. 283-284. — *Abbé V. Berthoumieu* : Les forêts domaniales du Bourbonnais, p. 285-309, 360-367, 393-400 et pl. — *Ph. Tiersonnier* : Trois pièces intéressant les paroisses de Chassenard, Molinet, Lusigny et Chezy-en-Bourbonnais (XV-XVIe s.), p. 310-319. — *J.-J. Moret* : L'ancien dallage incrusté de l'église de Saint-Menoux (XIIe ou XIIIe s.), p. 320-323. — *De La Barre* et *Bertrand* : Relation des fouilles faites à Chantenay (Nièvre) en 1903, p. 368-375, 401-405 et pl.

1110. **Bulletin de la Société des Amis du Vieil Arles**, 2e année, 1904-1905. (Arles, 1904-1905 ; in-8°, 180 p.) — *M. Chailan* : A travers le Vieil Arles. Le grand prieuré [de Saint-Gilles], notes supplémentaires, p. 1-21. — *E. Fassin* : Les rues d'Arles (suite), p. 22-24, 33-37. — *E. Fassin* : La légende territoriale du pays d'Arles. Le château de Rochefleurs, p. 54-56. — *E. Bouchinot* : Note archéologique sur la crypte sépulcrale préhistorique de Coutignargue et sur l'allée couverte de la Source, près Arles, p. 65-81. — *M Chailan* : Une promenade à travers le Vieil Arles en 1739, p. 82-99. — *B^on Du Roure* : Notes pour servir à l'histoire ecclésiastique d'Arles, p. 107-116, 155-171. — *J. Auvergne* : Fontvielle inédit, restes d'aqueducs romains, les rigoles de Parisot, le conduit souterrain des Taillades et le bas-relief dit la Coquille, p. 133-137 et pl. — *Dr Marignan* : La dalle gravée de l'allée couverte de la Source, p. 138-141 et 2 pl.

1111. **Bulletin du Musée historique de Mulhouse**, XXVIII. Année 1904. (Mulhouse, 1905; in-8°, 173 p). — *Ernest Meininger* : Les prévôts impériaux de Mulhouse, p. 5-60.

1112. **Ecole française de Rome. Mélanges d'archéologie et d'histoire**, 25e année, 1905. (Paris, s. d. ; in-8°, 452 p.) — *L. Halphen* : Le manuscrit latin 712 du fonds de la reine Christine au Vatican et la Lamentatio de morte Karoli comitis Flandrie [catalogue épiscopal de Vermandois et Noyon], p. 107-126. — *J. Zeiller* : Etude sur l'Arianisme en Italie à l'époque ostrogothique et à l'époque lombarde, p. 127-146. — *L. Duchesne* : S. Maria in Foro, S. Maria in Macello, notes sur la topographie de Rome au moyen-âge (suite), p. 147-154. — *J. Calmette* : Epitaphes et poèmes sur Charles VII. Extraits des manuscrits de la Reine

(bibliothèque vaticane), p. 211-222. — *E. Martin-Chabot* : Le registre des lettres de Pierre Ameil, archevêque Naples (1363-1365) puis d'Embrun (1365-1379), p. 273-292. — *C.-G. Picavet* : Note sur un tableau de fra Angelico. La roue symbolique, p. 329-338 et pl. — *L. Halphen* : La cour d'Otton III à Rome (998-1001), p. 349-363. — *L. Duchesne* : Les évêchés d'Italie et l'invasion lombarde (suite), p. 365-399. — *L. Duchesne* : Rapport adressé à l'Académie des inscriptions et belles-lettres sur la publication des registres pontificaux, p. 443-450.

1113. **Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte und Altertumskunde,** XVII[er] Jahrgang, 1905. Annuaire de la Société d'histoire et d'archéologie lorraine, 17[e] année, 1905. (Metz, s. d., pet. in-4°, 363 et 355 p.). — *A. Weyhmann* : Geschichte der älteren lothringischen Eisen-Industrie, p. 1-212 et carte. — *A. Michaelis* : Eine Frauenstatue pergamenischen Stils im Museum zu Metz, p. 213-240 et 4 pl. — *R. Forrer* : Keltische Numismatik der Rhein und Donaulande (suite), p. 241-283 et 2[e] partie, p. 221-235 et carte. — *G. Wolfram* : Der Einfluss des Orients auf die frühmittelalterliche Kultur und die Christianisierung Lothringens, p. 318-352. — *Müsebeck* : Zur Geschichte des lothringischen Herzoghauses. Die Linie Flörchingen-Ennery, p. 353. = 2[e] partie. — *R. S. Bour* : Die Beinhäuser Lothringens, p 1-96, 354-355 et pl. — *E. Müsebeck* : Beiträge zur Geschichte der Metzer Patrizierfamilie Heu, p. 97-128, tableau et 3 pl. — *J.-B. Keune* : Die ältesten Stadtbilder von Metz und Trier, nebst einem geordneten Verzeichnis der gedruckten Stadtbilder von Metz bis 1800 und einem allgemeinen Anhang über alte Stadtebilder, p. 186-220. — *E. Colbus* : Neue Untersuchungen von Maren und der daneben gelegenen Tumuli, p. 236-271 et pl.

1114. **Mémoires de la Commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais,** t. II. (Arras, 1899-1905, gr. in-8°, 533 p.) — *C[te] A. de Loisne* : Le manoir de Beaurepaire-lès-Lillers, p. 5-12 et pl. — *Abbé Willox* : Le buste de Pontus de Lalaing, p. 13-19. — *G. Bouttemy* : De l'endroit précis où furent assassinés les saints Lugle et Luglien, p. 20-22. — *Fromentin* : Le rétable de la sacristie de l'église de Fressin, p. 23-29. — *C[te] A. de Loisne* : Le crucifix de Lillers, (XII[e] s.), p. 30-35 et pl. — *C[te] A. de Loisne* : Charte de Guillaume, comte de Ponthieu et de Montreuil déterminant l'étendue de la banlieue de Montreuil (1209), p. 36-37. — *Abbé Willox* : Le château du Gonois, p. 38-50. — *C[te] A. de Loisne* : Croix processionnelle du XIV[e] siècle, p. 71-75 et pl. — *Abbé Willox* : Le château de Brayelle, p. 80-108. — *Abbé Delabre* Le puits de Roëllecourt, p. 109-122. — *C[te] A. de Loisne* : Les baillis, gouverneurs et grands baillis de Béthune (1210-1789), p. 154-253. — *A. de Cardevacque* : Promenades aux environs d'Arras, Rivière, p. 254-268. — *C[te] A. de Loisne* : Les vêtements pontificaux d'un évêque d'Arras de la fin du XIII[e] siècle (Pierre de Noyon), p. 269-278. — *Roger Rodière* : Notes sur quelques cloches anciennes de Picardie et d'Artois, p. 308-383. — *A. Guesnon* : Le Petit Auditoire d'Arras et son scel aux

causes, p. 384-392. — *Roger Rodière* : Une visite à l'église de Tournehem, p. 393-421. — *C[te] A. de Loisne* : Le cueilloir de l'Hôtel-Dieu de Montreuil-sur-Mer de 1477 et ses miniatures, p. 425-450 et pl. — *Roger Rodière* : Notes archéologiques sur le château d'Hardelot, p. 459-470. — *Roger Rodière* : Le bac d'Attin, notice nécrologique, p. 471-517. — *C[te] A. de Loisne* : Procès-verbal d'enlèvement du tombeau du roi Thierry III de l'église de Saint-Vaast, le 10 avril 1747, p. 530-533.

1115. **Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir**, t. XIII, 1901-1904. (Chartres, 1904 ; in-8°, 487 p.) — *E. Lefèvre-Pontalis* : Les façades successives de la cathédrale de Chartres au XI[e] et au XII[e] siècle, p. 1-48 et 4 pl. — *A. Mayeux* : Etude sur l'abside de la cathédrale de Chartres, p. 49-62 et 2 pl. — *Abbé Marquis* : Les cités de la Gaule disparues, p. 63-72. — *Abbé Guillon* : Monographie de Ver, p. 73-131. — *Abbé Gauthier* : Histoire de l'abbaye royale de Notre-Dame de Grandchamps, p. 132-153. — *Abbé Langlois* : Catalogue des manuscrits et pièces de la bibliothèque de la Société archéologique d'Eure-et-Loir (1856-1903), p. 254-314. — *A. Mayeux* : Réponse à M. Eugène Lefèvre-Pontalis sur son article : les façades successives de la cathédrale de Chartres au XI[e] et XII[e] siècles, p. 414-433 et pl. — *E. Lefèvre-Pontalis* : Nouvelle étude sur les façades et les clochers de la cathédrale de Chartres, réponse à M. Mayeux, p. 434-483 et 11 pl.

1116. **Mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente**. Année 1904-1905, 7[e] série, t. V. (Angoulême, 1905 ; in-8°, CIV-416 p.) — *G. Chauvet* : Hypothèses sur une sculpture de l'église de Ruffec (Charente), p. XXVIII-XXXV. — *G. Chauvet* : L'hommage du roitelet et la fête des fous à Villejésus, p. XXXVI-XXXVII. — Lettre de Jean de Neuville, lieutenant en Aquitaine, à Richard II, roi d'Angleterre, p. XXXIX-XL. — *J. de La Martinière* : Notice sur Brigueil, p. XLVIII-LVI. — *A. Favraud* : Station gallo-romaine de la Font-Brisson (fibulle émaillée), p. LXIV. — *A. Favraud* : Trouvailles de deniers frappés à Melle, p. LXVI-LXVIII. — *J. de La Martinière* : Livre des fiefs de Guillaume de Blaye, évêque d'Angoulême, p. 1-410.

1117. **Procès-verbaux de la Société archéologique d'Eure-et-Loir**, t. XI. (Chartres, 1905 ; in-8°, 499 p.) — *E. Lefèvre-Pontalis* : Fouilles dans la cathédrale de Chartres, p. 29-31. — *A. Mayeux* : Vue du château de Chartres en 1600, p. 39-42. — *R. Merlet* : Les puits des Saints Forts à la cathédrale de Chartres, p. 43-49. — *Abbé Sainsot* : Le lieu de rassemblement annuel des Druides, p. 49-52. — *Abbé Langlois* : A propos du puits des Saints Forts, p. 72-73. — *A. Mayeux* : Note sur une visite à Ablis, p. 109-110. — *Abbé Guillon* : Fouilles au-dessus d'Houdouenne, p. 115-116. — *A. Mouton* : Fouilles entreprises pour l'établissement d'un calorifère dans l'église Saint-Pierre de Chartres, p. 116-119. — *Mayeux* : Le mur gallo-romain au centre de la cathédrale de Chartres, p. 119-121. — *G. Fouju* : Dolmen et polissoir du Bois de l'Isle, commune de Montboissier (Eure-et-Loir), p. 241-242. — *D[r] Robin* : Découverte d'objets

gallo-romains aux environs de Chartres, p. 261-262. — *Abbé Langlois* : Tertre Saint-Aignan à Chartres, p. 268-270. — *A. Mayeux* : Excursion au Mans, p. 292-301. — C[esse] *A. de Villaret* : Les écoliers chartrains à l'Université d'Orléans, p. 305-319. — *C[te] d'Armancourt* : Les monnaies romaines du médaillier de la Société, p. 372-377. — *Abbé Sainsot* : Excursion à Orléans, p. 430-440.

1118. **Revista de archivos, bibliotecas y museos** (historia y ciencias auxiliares), organo oficial del Cuerpo facultativo del ramo, tercera epoca ano VIII, tomo X. Enero a junio de 1904. (Madrid, 1904 ; in-8°, 480 p.) — *E. Arderiu y Valls* : Un codice de Lérida, llibre de notes antigues per memoria, p. 8-27, 132-146. — *J. R. Mélida* : Las esculturas del cerro de los santos, cuestion de autenticidad (continuacion), p. 43-51 ; XI, p. 144-158, 276-287. — *M. Gomez Moreno* : Sellos céreos salmantinos, p. 51-52 et 2 pl. — *D[r] Meneu* : Literatura Aljamiada, p. 60-64. — *A. Blazquez* : El itinerario de D. Fernando Colon y las relaciones topograficas, p. 83-105. — *R. Amador de Los Rios* : Los restos mortales del rey Don Pedro de Castilla y sus vicisitudes, p. 105-118. — *A. Gimenez Soler* : Justicias de Aragon, apuntes chronologicos, p. 119-126. — *Pelayo Quintero* : Mosaicos ineditos italicenses, p. 127-131 et 2 pl. — *F. Gomez del Campillo* : Apuntes para el estudio de las instituciones juridicas de la iglesia de España desde el siglo VIII al XI, p. 153-162. — *N. Hergueta* : Documentos referentes a Gonzalo de Berceo, p. 178-179. — *J. Menendez Pidal* : Leyendas del ultimo rey Godo, p. 279-301. — *V. Vignau* : Sello del concejo de Fuenterrabia, p. 302-307. — *R. Amador de Los Rios* : Toledo en los siglos XII y XIII segun los documentos muzarabigos, p. 345-372. — *Salvador Semper* : Los origenes del condado de Pallàs y su historiador fray Francisco Llobet y Màs, p. 373-398 et 3 pl. — *N. Hergueta* : Noticias historicas del maestre Diego del Villar, médico de los reyes Alfonso VIII, doña Berenguela y San Fernando de los hospitales y hospederias que hubo en la rioja en los siglos XII y XIII, y de la villa de Villar de Torre, p. 423-434 ; XI, p. 126-132. — *F. N. S.* : Una colleccion de refranes del siglo XV, p. 434-447. = Tomo XI, julio a dicembre de 1904. (Madrid, 1904 ; in-8°, 489 p.) — *R. de Hinojosa* : Epigrafia catalana de la edad media, inscripciones sepulcrales de los condes de Barcelona, reyes de Aragon, reinas, infantas, etc., p. 18-26. — *R. Amador de Los Rios* : Reminiscencias de Toledo segun los documentos muzarabigos, p. 243-264, 408-417. — *M. G. Simancas* : El tesoro de la catedral de Toledo primada de Espana, p. 331-353. — *A. Gimenez Soler* : La expedicion a Grenada de los infantes D. Juan y D. Pedro en 1319, p. 353-360. — *N. Hergueta* : Rodrigo Alfonso y sus hijos Juan de Cardona, anzobispo de Arles, Alfonso de Robles, obispo de Ciudad Rodrigo, y Rodrigo Alfonso, comendador de la Orden de San Juan en Navarrete, Vallejo é Irunia, p. 361-368. — *F. Ruano y Prieto* : El condestable D. Ruy Lopez Davalos primer duque de Argona, p. 398-408. — *A. P. y M.* : Codices mas notables de la Biblioteca nacional, p. 437-440.

1119. **Revue archéologique,** publiée sous la direction de MM. G. Perrot et S. Reinach, 4e série, t. VI, juillet-décembre 1905. (Paris, 1905; in-8°, 515 p.) — *H. Marquet de Vasselot*: Les émaux limousins à fond vermiculé, p. 15-30, 231-245, 418-431 et pl. — *J. Ebersolt* : Miniatures byzantines de Berlin, p. 55-70. — *L. Pillion* : Les soubassements du portail des Libraires à la cathédrale de Rouen, p. 71-97, 385-417, 2 pl. — *Cotte et Gavard* : La verrerie de Régalon, p. 246-256. — *H. Sieglerschmidt*: La bataille de Paris en l'an 57, p. 257-271. — *E. Clouzot* : Une écluse à sas au xve siècle, p. 272-286.

1120. **Revue de Gascogne.** Bulletin mensuel de la Société historique de Gascogne, nouvelle série, t. V. (Auch, 1905; in-8°, 576 p.) — *A. Jeanroy*: L'abbé Léonce Couture, p. 5-24. — *G. Balencie* : Chronologie des évêques de Tarbes (suite), p. 69-78, 268-276. — *A. Degert* : Additions et corrections à la Gallia Christiana [Sorde, Agen, Bayonne, Lescale-Dieu, Saint-Savin], p. 93, 281, 326, 363, 455, 468. — *A. Clergeac*: Jean Ier d'Armagnac et les papes d'Avignon Innocent VI et Urbain V, p. 97-112. — *A. Degert*: Le plus ancien manuscrit connu du prieuré de Saint-Orens [B. N. n. a. lat. 756], p. 206-214. — *J. Duffour*: Doléances des évêques gascons au concile de Vienne (1311), p. 244-259. — *G. Mollat* : Un procès criminel à l'officialité d'Auch en 1336, p. 266-267. — *A. Clergeac*: La désolation des églises, monastères et hôpitaux de Gascogne (1356-1378), p. 289-317. — *V. Auriol*: La coutume de Cadeilhan (1305), p. 318-326, 441-455. — *A. Degert*: L'ancien diocèse d'Aire, p. 327-348, 425-440, 503-521, 548-562 et pl. — *S. Daugé*: Ruines gallo-romaines de Saint-Lary, p. 349-353. — *J. Duffo* : Elections d'abbés à Saint-Savin, p. 358-361. — *C. Tauzin* : Les débuts de la guerre de Cent ans en Gascogne (1327-1340), p. 385-406, 490-502, 529. — *J. Dedieu* : Le prieuré de Saint Lezer sur l'Adour en 1402, p. 407-424. — *Bon F. de Cardaillac* : Sancta Fides de Cuberturis, p. 463-464, facs. — *Ch. Samaran* : Une croix reliquaire des comtes d'Armagnac (collection J. Manhès), p. 481-489 et pl. — *A. Clergeac* : Dispenses de mariage, Jean de Grailly et Rose d'Albret [1350], p. 502.

1121. **Revue de l'Agenais, Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen,** t. XXXI, année 1904. (Agen, 1904; in-8°, 592 p.) — *Maurice Campagne* : De l'emploi des chiffres dits arabes au moyen-âge, p. 5-142 et pl. — *J. Momméja* : Archéologie agenaise : Les lampes antiques de la collection E. Barry, p. 91 ; boucliers d'Agen et fourbisseurs gascons, p. 269 ; le tumulus de Sauvagnas, p. 272 ; objets trouvés sur le plateau de l'Ermitage, p. 272 ; médaille de Manon de Lartigue par Claude Warin, p. 273 ; silo de Pech-del-Vergne, p. 274. — *J. Dubois* : Monnaies gauloises trouvées en Condomois et en Agenais, p. 197-200 et pl. — *J.-R. Marboutin* : Dévotions anciennes du Lot-et-Garonne, p. 219-227. — *E. Malbec* : Quelques grottes du Lot-et-Garonne, p. 228-245. — *Lieutenant Houzelot* : Les agents secondaires de la police de la ville d'Agen du xive siècle à nos jours, p. 285-326 et pl. — *Ph. Lauzun* : Du mouvement archéologique dans le Lot-et-Garonne,

p. 327-342. — *Cte de Dienne* : Une émeute en Albret sous Alain-le-Grand, p. 343-355. — *J.-R. Marboutin*: Quelques bornes ornées du Lot-et-Garonne, p. 463-467. — *J. Momméja* : Le musée d'Agen, p. 488-495, 572-579. — *J.-R. Marboutin* : Le château de Savignac (commune du Castella, canton de Laroque-Timbaut), p. 497-541 et pl. = T. XXXII, année 1905. (Agen, 1905 ; in-8°, 580 p.) — *Ph. Lauzun* et *A.-F. Lièvre* : Une fête solaire en Agenais au ve siècle, p. 41-50. — *J.-R. Marboutin* : Quelques sceaux agenais, p. 193-205 et pl. — *Ph. Lauzun* : Le couvent des Jacobins du Port-Sainte-Marie (Lot-et-Garonne), p. 289-305 et pl. — *J.-R. Marboutin*: Les crosses du musée d'Agen, p. 385-391 et pl.

1122. **Revue de l'Anjou,** nouvelle série, t. LI. (Angers, 1905 ; in-8°, 561 p.) — *D. F. Landreau*: L'abbaye de Saint-Maur de Glanfeuil du xe au XIIIe siècle, ses relations avec le Mont-Cassin, p. 177-206, 409-430.

1123. **Revue de l'Art chrétien,** 4e série, t. XV, t. LIV de la collection. (Lille, 1904 ; in-4°, 534 p.) — *G. Sanoner* : Analyse des sculptures de la façade occidentale de l'église de l'abbaye de Saint-Jouin de Marnes (Deux-Sèvres), p. 1-13. — *Gerspach* : Carnet de voyage. Padoue, Venise, Cortina d'Ampezzo, Pieve di Cadore, Trevise, Vicence (suite), p. 14-24, 126-133. — *E. Martin*: Rational et surhuméral [costume liturgique], p. 29-46. — *A. Pastoors* : Monographie de l'ancienne cathédrale de Cambrai, p. 103-125. — *L. Maitre* : Les confessions et les cryptes de Saint-Ferréol de Besançon, de Saint-Marcel de Chalon-sur-Saône et de Saint-Valérien de Tournus, p. 134-143. — *G. Sanoner* : Eglise de Saint-Paul de Varax (Ain). Description de la façade et des portes, p. 144-155. — *L. Pillion* : Un tympan de porte à la cathédrale de Rouen, la mort de saint Jean l'Evangéliste, p. 181-189. — *H. Chabeuf*: Les peintures de la chapelle Saint-Léger à Notre-Dame de Beaune, Côte-d'Or, p. 190-200. — *G. Sanoner* : Description de la porte occidentale de l'ancienne cathédrale Saint-Vincent de Berne (Suisse), p. 201-212 — *R. Majocchi*: Les vases sacrés du trésor de Giancarlo Rossi, p. 220-222. — *H. Brunelli* : Notes à propos d'une fresque que l'on croit représenter Jeanne d'Arc dans l'église de Saint-Pétrone à Bologne, p. 222-225. — *J. Helbig*: L'exposition d'art ancien à Sienne, p. 261-278. — Les monuments chrétiens d'Autun, p. 279-285. — *L. Maitre*: L'église de Saint-Bénigne de Dijon et ses cryptes, p. 285-291. — *G. Sanoner*: Description des portails de l'église Saint-Thibault de Thann (Alsace), p. 292-308, 384-397. — *J. Chappée*: Le carrelage de l'abbaye de Champagne (Sarthe), p. 349-355 et 2 pl. — *Gerspach* : L'art au couvent de S. Giusto alle Mure à Florence, p. 356-376. — *A. Schellekens* : Etude sur les dates de la construction de l'église et de la crypte d'Hastière, p. 377-383. — *E. Beissel* : Un livre d'heures appartenant à S. A. le duc d'Arenberg [livre de Catherine de Clèves, 1430], p. 437-447. — *A. Sanoner* : Portail de l'abbaye de Vezelay, p. 448-459. — Les saints Jumeaux et les saints Geosmes de Langres, p. 460-463. — *L. Maitre* : Trèves et ses antiquités chrétiennes, p. 463-470. — *J. Van Ruymbeke*: La peinture décorative au moyen âge, p. 473-480.

1124. **Revue des langues romanes**, t. XLVIII, 5e série, t. VIII. (Montpellier, 1905; in-8°, 576 p.) — *Sneyders de Vogel* : La suite de Parthenopeu de Blois et la version hollandaise, p. 5-29. — *Kastner* : Débat du corps et de l'âme en provençal, p. 30-64. — *Ulrich* : L'apocalypse en haut engadinois, p. 75-87, 306-323. — *J. Coulet* : Sur le débat provençal du corps et de l'âme, p. 141-156. — *L.-G. Pélissier* : Documents sur les relations de l'empereur Maximilien et de Ludovic Sforza en l'année 1499 (suite), p. 157-173. — *H. Guy* : La chronique française de Me Guillaume Cretin, p. 174-185, 324-374, 530-550. — *P. Barbier fils* : Le mot bar comme nom de poisson en français et en anglais, p. 193-199. — *F. Castets* : I dodici canti (suite), p. 208-239, 396-410. — *A. Vidal* : Les délibérations du Conseil communal d'Albi de 1372 à 1388 (suite), p. 240-279, 420-470. — *Chichmarev* : Contenances de table en vers provençaux, p. 289-295. — *L.-E. Kastner* : Les versions françaises de la descente de saint Paul en enfer, p. 385-395. — *A. de Stefano* : Una nuova grammatica latino italiana del sec. XIII, p. 495-529. — *J. Calmette* : La correspondance de la ville de Perpignan de 1399 à 1450, recherches dans les archives municipales de Barcelone, p. 551-559.

1125. **Revue des questions historiques**, 40e année, nouv. série, t. XXXV (LXXIX de la collection). (Paris, 1906; in-8°, 704 p.) — *J.-B.-J. Ayroles* : La vénérable Jeanne d'Arc prophétisée et prophétesse, p. 28-56. — *J.-M. Vidal* : Les derniers ministres de l'Albigéisme en Languedoc, leurs doctrines, p. 57-107. — *E. Rodocanachi* : Les esclaves en Italie du XIIIe au XVIe siècle, p. 383-407. — *E. Vacandard* : Pierre de Colmieu, archevêque de Rouen, son pays d'origine, p. 605-611.

1126. **Revue du Bas-Poitou**, 17e année. (Fontenay-le-Comte, 1904; in-8°, 424 p.) — *L. Maître* : La crypte mérovingienne de Saint-Hilaire de Poitiers (suite), p. 5-15. — *E. W.* : Recherches sur le fossé des Sarrazins et sur les origines de La Mothe-Achard, p. 57-64, 253-258. — *Abbé F. Charpentier* : Mélusine en Poitou et en Vendée, p. 80-89, 191-204, 265-273; XVIII, p. 59-72. — *L. Charbonneau-Lassay* : L'affique de La Grève, notes pour servir à l'histoire de la cabale en Vendée, p. 131-141. — *L. Maître* : Crypte mérovingienne de sainte Radegonde [de Poitiers], p. 225-239. — *L. Maître* : Crypte de Saint-Léger à Saint-Maixent, p. 325-328. — *G. Loquet* : Notice sur Commequiers et ses seigneurs, p. 337-346; XVIII, p. 348-361, 143-153. — *L. Charbonneau-Lassay* : Les retranchements du Puythumé à Saint-Martin-Lars-en-Sainte-Hermine, p. 372-381. = 18e année. (Niort, 1905; in-8°, 443 p.) — *L. Maître* : La crypte de Saint-Filibert à Noirmoutier, p. 5-13. — *E. Bourloton* : La nomination des évêques au XVe siècle. Frédéric de Saint-Severin, évêque de Maillezais (1481-1511), p. 109-124. — *A. Metay* : Etude sur le patois et le pays Bas-Poitevin, p. 153-160, 369-376. — *L. Maître* : La crypte de Déas et de Nouaillé, p. 229-235. — *L. Charbonneau-Lassay* : L'abri préhistorique de Saint-Gabriel à Saint-Laurent-sur-Sèvre, p. 285-289. — *Dr Atgier* : L'abbaye de Ré (suite), p. 396-407.

1127. **Revue du Béarn et du pays basque**, publiée sous la direc-

tion de Louis Batcave, Henri Courteault, Jean de Jaurgain. (Pau, 1904; in-8°, 576 p.) — *L. Batcave*: Le mouvement historique en Béarn et dans le pays basque en 1903, p. 17-30, 71-81. — *H. Courteault*: Visite d'un italien à la Cour de Foix-Béarn au xv° siècle, p. 31-36. — *L. Batcave*: Description du pays de Béarn en 1418, p. 85-86. — *Th. Legrand* : Essai sur les différends de Fontarabie avec le Labourd du xv° au xviii° siècle, p. 97-115, 151-163, 241-252, 289-299, 352-363, 396-405, 558-567. — *J. Vinson* : Spécimens de variétés dialectales basques, p. 124-135. — *H. Stein*: Un maître des œuvres de Navarre en 1319, p. 319. — *M. Lanore*: Notice historique et archéologique sur l'église Notre-Dame de Lescar, p. 337-351, 385-395, 440-450; II, p. 16-30, 58-72, 106-121, 145-157, 206-220. — *G. Doublet* : Bulle du cardinal Pierre de Foix le Vieux (19 février 1460), p 424-426. — *J. de Jaurgain* : Jean d'Amezqueta, seigneur de Saint-Pée, en Labourd, p. 433-439. — *L. Barrau-Dihigo et R. Poupardin*: Cartulaire de Saint-Vincent de Lucq, p. 451-464, 496-507, 547-557. — *L. Batcave* : Interprétation de la rubrique du for de Morlaas sur la clôture des maisons, au point de vue de la fortification, p. 481-495, 537-546; II, p. 73-80. — *J. de Jaurgain* : A propos de l'attribution d'une charte de Lucq à Centulle V, vicomte de Béarn, p. 568-569. = 2° année. (Pau, 1905; in-8°, 576 p.) *Wentworth-Webster*: Seroras, freyras, benoîtes, benedictae parmi les basques, p. 158-170. — *L. Batcave* : L'antiquité du village d'Aurions, p. 222-224. — *H. Courteault* : Le plus ancien cahier des Etats de Béarn, Marsan et Gabardan (mars-mai 1443), p. 337-348, 389-406, 447-459, 548-559.

1128. **Revue historique, scientifique et littéraire du département du Tarn** (ancien pays d'Albigeois), 30° année, XXII° volume, 2° série, 14° année. (Albi, 1905 ; in-8°, 454 p.) — *Edmond Cabié* : Château de Montirat, Amiel, évêque d'Albi et prieuré d'Appelle, glanures historiques, p. 1-12. — *P. Masson* : Catalogue alphabétique des ouvrages légués à la bibliothèque de la ville d'Albi par Alfred Caraven-Cachin, p. 13-30, 74-90. — *Elie-A. Rossignol* : Quatre plans. Montans et Gaillac, p. 31-38 et pl. — *Aug. Vidal*: Note sur une pierre sculptée romane trouvée à Albi, p. 39-42. — *E. Marty* : Délibérations des conseils politiques de Rabastens (suite), p. 43-53, 131-152, 231-247, 314-334, 374-405. — *Arthur Batut*: Etude sur le clocher de Labruguière (Tarn), p. 69-73 et pl. — *Edmond Cabié* : Compte des inquisiteurs des diocèses de Toulouse, d'Albi et de Cahors (1255-1256), p. 110-133, 215-229. — *Ch. Portal*: Les mégalithes d'Alban, p. 197-199 et pl. — *Aug. Vidal* : Fouilles archéologiques à La Viaule et à Clâretis, p. 349-354 et pl.

1129. **Revue numismatique,** 4° série, t. IX, 1905. (Paris, Rollin et Feuardent, 1905; in-8°, 552-LXXIV p.) — *A. de Barthélemy*: Numismatique clunisienne, p. 14-26. — *M. Raimbault*: La charte du Parlement général des monnayeurs du serment de l'Empire, tenu à Avignon en 1489, p. 76-86. — *F. Collombier et P. Bordeaux*: Deniers parisis inédits de Jean le Bon, roi de France, et de Charles IV, roi des Romains, p. 218-230. — *A. Blanchet* : Les trésors de monnaies romaines de Combourg et de

Vannes, p. 231-234. — *G. Amardel* : Un denier de Matfred, vicomte de Narbonne, p. 309-320. — *G. Schlumberger* : Sceaux byzantins inédits (5e série), p. 321. — *G. Schlumberger* : Mélanges de numismatique et de sigillographie médiévales, p. 355-358. — *Max Prinet* : Un sceau italien de Jean de Vienne, capitaine de Calais, p. 359-366. — *Cte de Castellane* : Denier inédit des comtes de Saint-Pol, p. 499-501. — *Cte de Castellane* : Monnaie de billon de Robert, comte de Provence, p. v. — *Dieudonné* : Commentaire numismatique du livre de raison de Guillaume d'Ercuis, p. xx-xxxi. — *Bordeaux* et *Caron* : Denier d'Amiens, p. xxxiv-xxxvi. — *A. Blanchet* : Denier de Carcassonne, p. lviii-lx.

1130. **Rivista delle biblioteche e degli archivi,** anno XV, 1904. (Firenze-Roma, 1904 ; in-8°, 202 p.) — *Angelo Solerti* : L'archivio della famiglia Ariosto, p. 17-30. — *G. B. Ristori* : Libreria del maestro Agostino Santucci [1468], p. 35-37. — *E. Lasinio* : Della biblioteca [della badia di S. Salvatore a] Settimo e di alcuni suoi manoscritti passati nella Mediceo-laurenziana, p. 169-177. — *L. Volpicella* : Una chiave di cifra del secolo xv nell'archivio di Napoli, p. 177-184.

1131. **Sitzungsberichte der philosophisch-historischen Klasse der kaiserlichen Akademie. der Wissenschaften** CXLVII Bd. (Wien, 1904 ; in-8°.) — *Seemüller* : Zur Kritik der Königsfelder Chronik, 49 p. — *Schönbach* : Studien zur Geschichte der altdeutschen Predigt. III. Das Wirken Bertholds von Regensburg gegen die Ketzer, 151 p. — *M. von Sufflay* : Die dalmatinische Privaturkunden, 166 p. = CXLVIII Bd. (Wien, 1904 ; in-8°.) — *A. E. Schönbach* : Mitteilungen aus altdeutschen Handschriften VIII. Seitenstettner Bruchstücke des jüngeren Titurel, 14 p. — *J. Kelle* : Untersuchungen über das Offendiculum des Honorius, sein Verhältnis zu dem gleichfalls einem Honorius zugeschriebenen Eucharistion und Elucidarius sowie zu den deutschen Gedichten Gehugde und Pfaffenleben, 44 p. — *J. Wiesner* : Ein neuer Beitrag zur Geschichte des Papieres, 26 p. — *A. E. Schönbach* : Beiträge zur Erklärung altdeutscher Dichtwerke. III. Die Sprüche der Bruder Wernher, 90 p.

1132. **Sitzungsberichte der philosophisch - philologischen und der historischen Klasse der K. B. Akademie der Wissenschaften zu München**, 1904. (München, 1904 ; in-8°.) — *H. Prutz* : Die exempte Stellung des Hospitaliter-Ordens, ihre Entwickelung, ihr Wesen und ihre Wirkungen, p. 95-187. — *F. von Hertling* : Augustinus-Citate bei Thomas von Aquin, p. 535-602.

TABLE DE LA BIBLIOGRAPHIE

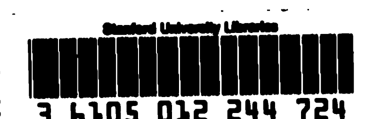
I

Périodiques

II

Table alphabétique des noms d'hommes et de lieux et des principales matières

Abbeville. — Imprimerie F. Paillart.


Stanford University Libraries
3 6105 012 244 724

